



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

N° 24

DU 16 AU 31 décembre 2014

PREFET DU VAL-DE-MARNE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 24

Du 16 au 31 décembre 2014

SOMMAIRE

SERVICES DE LA PREFECTURE

CABINET

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2014/6003	26/6/2014	Portant attribution de la Médaille d'honneur Agricole (voir liste)	11
2014/6004	26/6/2014	Accordant la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale (voir liste)	16
2014/6005	26/6/2014	Portant attribution de la Médaille d'honneur de travail (voir liste)	82
2014/7899	23/12/2014	Portant approbation du mode d'action ORSEC « Accueil de rapatriés sur la plateforme aéroportuaire d'Orly »	254

**DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT**

Arrêté	Date	<u>INTITULÉ</u>	Page
2014/7877	19/12/2014	Portant enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la société SENECRUS sise à Rungis, 1,rue des Claires- Bât A5-BP 20260 , plus annexe.	255
2014/7883	22/12/2014	Etablissant la liste des journaux habilités à publier des annonces judiciaires et légales dans le département du Val de Marne pour l'année 2015	261
2014/7917	24/12/2014	Portant prorogation du délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit par l'arrêté préfectoral n°2011/2650Bis du 4 août 2011 sur le territoire de la commune de Villeneuve-le-Roi autour du site pétrolier de la « SPVM » (Société Pétrolière du Val de Marne)	264

**DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2014/7792	15/12/2014	Modifiant l'arrêté n° 2014/6575 du 18 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de GENTILLY à compter du 1 ^{er} mars 2015	266
2014/7829	17/12/2014	Portant nomination du comptable de l'établissement public administratif « Plateforme Charles Foix »	281
2014/7830	17/12/2014	Portant modification de l'arrêté n°2014/6643 du 29 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de Fontenay -sous- Bois à compter du 1 ^{er} mars 2015, plus annexe.	283
2014/7865	19/12/2014	Portant modification des statuts du syndicat intercommunal du Lycée de Limeil-Brévannes	299
2014/7900	23/12/2014	Portant modification de l'arrêté n°2013/922 du 14 mars 2013 concernant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la Zone d'Aménagement Concerté Petit Pré-Sablères sur la commune de Créteil.	301
2014/7901	23/12/2014	Modifiant l'arrêté n°2014/6897 du 25 septembre 2014 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs sur le secteur des Courtilles à Champigny-sur-Marne.	304
2014/PREF/DRCL/948	30/12/2014	Arrêté inter préfectoral portant adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) pour la compétence « mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou SAGE de l'Yerres ».	307

SOUS-PREFECTURE DE L'HAY LES ROSES

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2014/1054	16/12/2014	Portant habilitation dans le domaine funéraire pour « PFMT POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE DE THIAIS » à Thiais.	311
2014/7921	29/12/2014	Portant approbation des tarifs et redevances sur le Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2015, plus annexes.	313

AUTRES SERVICES DE L'ETAT

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE DE FRANCE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
DOSMS/A MBU/OFF/ 2014/70	12/12/2014	Portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie, officine sise 207 avenue Pierre Brossolette au Perreux-sur-Marne.	356
Décision Tarifaire n°2758	12/12/2014	Portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2014 du SSIAD AGES ET VIE à Vitry-sur-Seine.	358

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE DE France (suite)

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		<u>Portant modification du forfait global de soins pour l'année 2014 de :</u>	
Décision tarifaire n°2779	16/12/2014	-SAMSAH APOGEI à Créteil.	362
Décision tarifaire n°2780	16/12/2014	-FAM de la Pointe du Lac à Créteil.	364
Décision tarifaire n°2806	31/12/2014	- FAM MOI LA VIE à Saint-Mandé.	366
Décision tarifaire n°2787	17/12/2014	Portant modification du prix de journée pour l'année 2014 annulant et remplaçant l'arrêté n°2628 de I.M .E. SUZANNE BRUNEL à Vitry-sur-Seine.	368
2014/DT94/108	18/12/2014	Portant organisation du service de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire pour les mois de janvier à mars 2015.	371
		<u>Portant modification de la dotation globale de soins pour l'année 2014 de :</u>	
Décision tarifaire n°2809	19/12/2014	-S.E.S.S.A.D. L'ESCALE à Créteil.	372
Décision tarifaire n°2810	19/12/2014	-S.E.S.S.A.D. du PLATEAU à Vitry-sur-Seine.	375
		<u>Portant fixation du prix de journée pour l'année 2014 de :</u>	
Décision tarifaire n°2789	17/12/2014	Portant fixation du prix de journée pour l'année 2014 de I.T.E.P.L.E. CEDRE BLEU à Boissy-Saint-Léger.	378
Décision tarifaire n°2637	24/12/2014	- MAS Résidence du Docteur Paul GACHET à Créteil.	381
Décision tarifaire n°2813	24/12/2014	- Maison D'Accueil Spécialisée à Vitry-sur-Seine.	384
Décision tarifaire n°2820	30/12/2014	- C.M. PSYCHO-PEDAGOGIQUE/BONNEUIL à Bonneuil-sur-Marne.	387
Décision n°2014/327	22/12/2014	Portant désignation des médecins de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France chargés d'émettre des avis relatifs à l'état de santé des personnes demandant une carte de séjour temporaire pour raisons de santé .	390
		<u>Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires :</u>	
2014/7904	23/12/2014	- Docteur PALAZZI Julien	392
2014/7905	23/12/2014	- Docteur GUEDJ Patrick	395
2014/7906	23/12/2014	- Docteur BINETRUY Charles	398
2014/7907	23/12/2014	- Docteur NAHOM Benjamin	401

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE DE France (suite)

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2014/7908	23/12/2014	- Docteur David Jérôme	404
2014/7909	23/12/2014	- Docteur DE MELO Miguel	407
2014/7910	23/12/2014	- Docteur LE TUNG HAI Son	410
2014/7911	23/12/2014	- Docteur BOUGES Bénédicte	413
2014/7914	23/12/2014	- Docteur VAPPOU Regent	416
2014/7915	23/12/2014	- Docteur VOICELUSCU Radu	419
2014/7945	31/12/2014	- Docteur UNG Meng	422
2014/7946	31/12/2014	- Docteur LUCAS Eric	425
2014/7947	31/12/2014	- Docteur SCHMITT-TRIN Florence	428
2014/7948	31/12/2014	- Docteur KASBI Alexandre	431
2014/7949	31/12/2014	- Docteur HERITIER Catherine	434
2014/7918	23/12/2014	Portant réquisition de la SCM Médecins à Domicile 94	437

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI D'ILE DE FRANCE**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		Délégation de pouvoirs à :	
	22/12/2014	- Monsieur David BLOYS, contrôleur du travail.	439
	22/12/2014	- Madame Gaëlle LACOMA, contrôleur du travail.	441
	22/12/2014	- Madame Marianne D'ALMEIDA, contrôleur du travail	443
	22/12/2014	- Madame Sophie TAN, contrôleur du travail.	445
	22/12/2014	- Monsieur Thierry MASSON, contrôleur du travail.	447
	24/12/2014	- Madame Annie DA SILVA, contrôleur du travail.	449
	24/12/2014	- Madame Christelle GROSS, contrôleur du travail.	451
	24/12/2014	- Madame Elisabeth LAMORA, contrôleur du travail.	453
	24/12/2014	- Madame Stéphanie KNOLL, contrôleur du travail.	455
	24/12/2014	- Madame Valérie SERRAZ , contrôleur du travail.	457
		Délégation de signature du responsable de l'unité de contrôle à :	
	23/12/2014	- Madame Ramata SY, contrôleur du travail.	459
	23/12/2014	- Madame Evelyne ZOUBICOU, contrôleur du travail.	460
	23/12/2014	- Madame Nadia BONVARD, contrôleur du travail.	461

**DIRECTION REGIONALE DES ENTREPRISES
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL
ET DE L'EMPLOI D'ILE DE France (suite)**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
	23/12/2014	- Madame Annie CENDRIE, contrôleur du travail.	462
	23/12/2014	- Monsieur Dominique MAILLE, contrôleur du travail.	463
	23/12/2014	- Madame Marie-Noëlle DUPRAZ, contrôleur du travail.	464
	24/12/2014	- Madame Catherine GIRARD, contrôleur du travail.	465

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		<u>Arrêté récapitulatif portant agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière :</u>	
2014/69	5/12/2014	- CER point conduite à Fresnes	466
2014/70	5/12/2014	- CER DU STADE à Chennevières-sur-Marne	468
		<u>Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de :</u>	
IdF 2014/1/1649	15/12/2014	- l'avenue du Général Leclerc (RD19) dans les deux sens de la circulation, sur la commune de Maisons-Alfort.	470
IdF 2014/1/1660	16/12/2014	- la route de Choisy - RD 86 - entre l'ouvrage d'art de la RD1 et l'école de musique, dans le sens de la circulation Choisy-le-Roi/Créteil, sur la commune de Créteil.	474
IdF 2014/1/1675	19/12/2014	- l'avenue de Verdun -RD 86- entre l'Eglise et le pont de Créteil, dans les deux sens de la circulation, sur la commune de Créteil	478
		<u>Portant renouvellement d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière :</u>	
2014/71	16/12/2014	- Auto-école Saint-Georges à Villeneuve-Saint-Georges.	483
2014/72	17/12/2014	- Auto-école Liberté à Charenton-le-Pont.	485
2014/73	17/12/2014	- Auto-école du métro à Sucy-en-Brie.	487
2014/74	17/12/2014	- ECHO CONDUITE BRAVO (ECB) au Plessis-Trévisé.	489
2014/75	19/12/2014	- Auto moto école Renée Trassard à Saint-Maur-des-Fossés.	491
2014/76	19/12/2014	- Auto moto école Renée Trassard à Villeneuve-Saint-Georges.	493
2014/77	19/12/2014	- Auto-école de la rue de Paris à Villeneuve-Saint-Georges.	495
		<u>Réglémentant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories :</u>	
2014/1/1661	16/12/2014	- sur la RN6 Rue de Paris dans le sens Province Paris depuis le 24 place Pierre Semard jusqu'à la rue Henri Dunant, commune de Villeneuve-Saint-Georges	497

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT(suite)**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
IdF 2014/1/1663	17/12/2014	- sur la RD7 avenue de Paris, au droit du n° 141, dans le sens Province vers Paris à Villejuif.	501
IdF 2014/1/1664	17/12/2014	- Quai Auguste Deshaies - RD152A- et quai Jean Compagnon - RD19A- entre la rue Moïse et le pont Nelson Mandela, à Ivry-sur-Seine.	504
IdF 2014/1/1681	22/12/2014	- Quai Jean Compagnon-RD19A-entre la rue Moïse et 100 mètres en aval du pont Nelson Mandela-RD154A- à Ivry-sur-Seine dans le sens Province -Paris.	507
IdF 2014/1/1683	22/12/2014	- boulevard Maxime Gorki -RD7- à Villejuif au droit du pôle Aragon, dans le sens Paris vers la Province.	511
IdF 2014/1/1689	24/12/2014	- sur la RD7 avenue de Fontainebleau, entre la rue Edmond Michelet et la rue Delescluze, dans le sens Province-Paris, commune du Kremlin-Bicêtre.	514
IdF 2014/1/1690	24/12/2014	- sur le boulevard Paul Vaillant Couturier RD19,RD19A, et RD19B au droit de l'îlot central délimité par le quai Marcel Boyer (RD19), le boulevard Paul Vaillant Couturier(RD19B), le quai Jean Compagnon(RD19A) et la rue Jules Vanzuppe à Ivry-sur-Seine.	518
IdF 2014/1/1691	24/12/2014	- sur la RD152A quai Auguste Deshaies entre la rue Sallnave et la rue Moïse dans le sens Province/Paris à Ivry-sur-Seine.	522
IdF 2014/1/1680	22/12/2014	Réglementant provisoirement la circulation des piétons au droit des numéros 119-123 avenue Rouget de Lisle-RD5-à Vitry-sur-Seine.	526
2014/7920	24/12/2014	Commune de Villejuif : accordant à la SAS Les Nouveaux Constructeurs Entreprise l'agrément institué par l'article R.510-1 du code de l'urbanisme.	530

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE
DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT**

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2014/7855	18/12/2014	Portant augmentation du capital de la Société Anonyme d'HLM Résidences Sociales de France.	532

PREFECTURE DE POLICE

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
2014/01020	12/12/2014	Portant habilitation de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique pour les formations aux premiers secours.	534
2014/01027	15/12/2014	Accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction des ressources humaines à M.David CLAVIERE et M.Jean-Louis WIART	536

ACTES DIVERS

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
		EHPAD Résidence Soleil d'Automne Portant délégation de signature à :	
Décision n° 2014/01	1/12/2014	-Madame Julia SYLVA, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des ressources humaines.	542
Décision n° 2014/02	1/12/2014	-Madame Dany JOUAN, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des finances et des achats.	544
Décision n° 2014/03	1/12/2014	- Monsieur Paquito VOHUSI, adjoint des cadres hospitaliers, responsable des ressources humaines et des admissions.	546
Décision n° 2014/04	1/12/2014	- voir liste des administrateurs de garde.	548
Décision n° 2014/05	1/12/2014	-Monsieur Dominique MARIE-LOUISE, technicien supérieur hospitalier, responsable des services techniques.	550
		Résidence Pierre TABANOU Portant délégation de signature à :	
Décision n° 2014/01	1/12/2014	-Madame Mariama DIAKHABY, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des ressources humaines et des admissions.	552
Décision n° 2014/02	1/12/2014	- Madame Dany JOUAN, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des finances et des achats.	554
Décision n° 2014/03	1/12/2014	-l'administrateur de garde.	556
Décision n° 2014/04	1/12/2014	-Monsieur Dominique MARIE-LOUISE, technicien supérieur hospitalier, responsable des services techniques.	558
		Hôpitaux de Saint-Maurice	
		Relative à l'organisation des astreintes de direction Délégation de signature particulière dans le cadre de l'astreinte de direction :	
Décision n° 2015/01	15/12/2014	-aux administrateurs de garde (voir liste)	560
Décision n° 2015/02	15/12/2014	-à Elodie CHAPEL, directrice adjointe.	562
Décision n° 2015/03	15/12/2014	Relative à la direction des systèmes d'information. Délégation de signature concernant Monsieur Thierry JACQUEMIN , directeur adjoint chargé des systèmes d'information.	564
Décision n° 2015/04	15/12/2014	Relative à la direction des affaires médicales. Délégation de signature concernant Monsieur Gérard TAESCH et Mesdames Marie-Françoise SEITE et Nathalie ARCHAMBAULT.	566
Décision n° 2015/05	15/12/2014	Relative à la direction de la clientèle et de la qualité. Délégation de signature concernant Monsieur Guy CHIAMBARETTO et Mesdames Laurence AUTE et Sophie LASCOMBES.	568
Décision n° 2015/06	15/12/2014	Relative à la direction des achats et de la logistique. Délégation de signature concernant Monsieur Eric GIRARDIER et Mesdames Hélène HUET-VICREY, Marie SY-BOURGEOIS et Stéphanie BEGUIER .	570
Décision n° 2015/07	15/12/2014	Relative à la direction des affaires générales. Délégation de signature concernant Madame Pascale MOCAER et Madame Elodie THOMIN.	572

ACTES DIVERS(suite)

Arrêté	Date	INTITULÉ	Page
Décision n°2015/08	15/12/2014	Relative à la direction des ressources humaines. Délégation de signature concernant Monsieur Gérard TAESCH et Mesdames Chantal AUBERT et Nathalie LALLEMAN .	574
Décision n°2015/09	15/12/2014	Relative à la direction des affaires financières. Délégation de signature concernant Monsieur Charles MORVAN, Monsieur Eric OUALLET et Mesdames Laurence AUTE et Véronique BACLE.	576
Décision n°2015/10	15/12/2014	Relative à la direction de l'organisation et du contrôle interne. Délégation de signature concernant Monsieur Henri-Jacques TOUZARD, directeur adjoint chargé de l'organisation et du contrôle interne.	578
Décision n°2015/11	15/12/2014	Relative à la direction des services techniques. Délégation de signature concernant Monsieur Abdelhamid MEKKAoui et Messieurs José CANDELARIO et Christian STRAZIELLE .	580
Décision n°2015/12	15/12/2014	Relative à la direction des soins. Délégation de signature concernant Madame Béryl WILSIUS, Monsieur Christian RYBAK, Mesdames Agnès BERDA et Sylvie BOIVENT.	582
Décision n°2015/13	15/12/2014	Relative à la direction de l'E.N.K.R.E. Délégation de signature concernant Monsieur Daniel MICHON, directeur des soins chargé de ENKRE .	584
Décision n°2015/14	15/12/2014	Relative à la direction de l'I.F.S.I. Délégation de signature concernant Madame Paule DANIS, directeur des soins chargé de l'IFSI .	586
Décision n°2015/15	15/12/2014	Relative au pôle Pharmacie - unité d'hygiène hospitalière. Délégation de signature concernant Mme le Dr Françoise BERTHET, pharmacienne chef du pôle Pharmacie – unité d'hygiène hospitalière.	588
Décision n°2015/16	15/12/2014	Relative à la désignation des agents habilités à retirer et déposer les valeurs des patients hospitalisés au centre des finances publiques des Hôpitaux de Saint-Maurice.	590
		<u>Groupe Hospitalier Paul Guiraud :</u>	
2014/94	18/12/2014	Modifie la décision 2014/87 Donnant délégation de signature à Monsieur Cyrille CALLENS, directeur adjoint.	591
		<u>Institut Val Mandé :</u> <u>Portant délégation de signature permanente au bénéfice de :</u>	
Décision N°DG-2014/10	24/12/2014	- Monsieur Serge LE FOLL, Cadre Supérieur de Santé faisant fonction de Directeur des Soins, du Service de la Relation à l'Usager et du Pôle de Consultation, de la Maison d'Accueil Spécialisée et du SAMSAH .	593
Décision N°DG-2014/11	24/12/2014	- Monsieur Patrick LEMEE, Directeur de l'IME T'KITOI, du Foyer de Vie, du Foyer de Jour, du Foyer d'Accueil Médicalisé et en charge de la Direction du Patrimoine.	596



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICE DU CABINET

BUREAU DU CABINET

ARRETE n° 2014 - 6003
portant attribution de la Médaille d'honneur Agricole

Promotion du 14 juillet 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret du 17 juin 1890 instituant la Médaille d'honneur Agricole ;

Vu le décret n° 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la Médaille d'honneur Agricole ;

Vu le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la Médaille d'honneur Agricole ;

Vu le décret n° 2001-740 du 23 août 2001 modifiant le décret n° 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à la Médaille d'honneur Agricole ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2014 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

Article 1 : La médaille d'honneur Agricole échelon **Argent** est décernée à :

Monsieur AUZET Michel

Directeur environnement, CREDIT AGRICOLE S.A, MONTROUGE
demeurant 1 rue des Sureaux à SAINT MAURICE.

Monsieur DE LUCA Olivier

Responsable agence bancaire, CRCAM PARIS ET IDF, PARIS
demeurant 8 rue Hippolyte Caillat à VILLENEUVE LE ROI.

Madame DEFOSSE Nelly

Secrétaire technique, GROUPAMA GAN VIE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 80 av de Rigny à BRY SUR MARNE.

Madame DEGNY Laurence

Chargée de clientèle des professionnels, CAISSE REGIONAL CREDIT AGRICOLE
MUTUEL PARIS IDF, PARIS
demeurant 124 bd de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DOS SANTOS Paul

Cadre comptable, CREDIT AGRICOLE, PARIS
demeurant 37 rue Gabriel Péri à VILLENEUVE LE ROI.

Madame FARRUCIA Maïté

Directrice établissement, GROUPAMA PARIS VAL DE LOIRE, OLIVET
demeurant 14 rue Maurice Ténine à FRESNES.

Monsieur MASONIS Thierry

Animateur d'Unité, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE PARIS IDF, PARIS
demeurant 1 rue Victor Schoelcher à CACHAN.

Madame MENEZ Annyvonne

Chef de projet informatique, GROUPAMA , PARIS
demeurant 8 rue du Docteur Ténine à GENTILLY.

Monsieur PIGEON Nicolas

Employé de banque, CRCAM PARIS ET IDF, PARIS
demeurant 81 grande Rue Charles de Gaulle à NOGENT SUR MARNE.

Madame SORBIER Brigitte

Chargée de communication, GROUPAMA SA, NOISY LE GRAND
demeurant 8 av Bertrand à LE PLESSIS TREVISE.

Madame VALLEE Anne-Véronique

Technicienne Activités Bancaires, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE PARIS
IDF, PARIS
demeurant 15 av. du Gal de Gaulle à L HAY LES ROSES.

Madame VANDORME Florence

Employée de banque, CAISSE REGIONAL CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS IDF,
PARIS
demeurant 9 rue Edouard Vallerand à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur VIALE Frédéric

Employé exploitation, GROUPEMENT TECHNIQUE HIPPODROME PARISIENS,
COLOMBES
demeurant 21 allée du Réveillon à MAROLLES EN BRIE.

Article 2 : La médaille d'honneur Agricole échelon **Vermeil** est décernée à :

Monsieur AUZET Michel

Directeur environnement, CREDIT AGRICOLE S.A, MONTROUGE
demeurant 1 rue des Sureaux à SAINT MAURICE.

Madame CALLAC Brigitte

Chargée de Projets en Organisation, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE
PARIS IDF, PARIS
demeurant 4 rue Ancienne Marie à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame DEFOSSE Nelly

Secrétaire technique, GROUPAMA GAN VIE, PARIS
demeurant 80 av de Rigny à BRY SUR MARNE.

Monsieur DELAHAYE Patrick

Responsable sourcing, CAAGIS SAS, PARIS
demeurant 11 allée du Moulin des Corbeaux à SAINT MAURICE.

Monsieur DELIN Thierry

Ingénieur système, CAISSE REGIONAL CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS IDF,
PARIS
demeurant 40 rue Diderot à VINCENNES.

Madame DOUBIGNY Yasmina

Assistante Technique, CREDIT AGRICOLE, PARIS
demeurant 5 Sq. St Pierre à ALFORTVILLE.

Madame GAURIAT Sylviane

Conseiller technique ELS, CREDIT AGRICOLE TITRES, MER
demeurant 53 av du Docteur Schweitzer à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur HUMBERT Denis

Informaticien, CAAGIS SAS, PARIS
demeurant 23 rue d'Estienne d'Orves à CHARENTON LE PONT.

Monsieur RAUMER Jean-Michel

Cadre de banque, CAISSE REGIONAL CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS IDF,
PARIS
demeurant 11 bd des 2 Communes à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur ROBERT Philippe

Cadre marketing bancaire, CREDIT AGRICOLE S.A, MONTROUGE
demeurant 2 place Vincent Van Gogh à THIAIS.

Madame SORBIER Brigitte

Chargée de communication, GROUPAMA SA, NOISY LE GRAND
demeurant 8 av Bertrand à LE PLESSIS TREVISE.

Madame VERHEYT Roselyne

Employée de banque, CREDIT AGRICOLE TITRES, MER
demeurant 12 allée du Clos de la Roseraie à PERIGNY SUR YERRES.

Article 3 : La médaille d'honneur Agricole échelon **Or** est décernée à :

Madame CANEPA Claude

Secrétaire de direction, CREDIT AGRICOLE S.A, VILLEJUIF
demeurant 49 av. du Maréchal Joffre à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur CORNET Patrick

Informaticien, CRCAM PARIS ET IDF, PARIS
demeurant 12 av. de Rigny à BRY SUR MARNE.

Madame DEFOSSE Nelly

Secrétaire technique, GROUPAMA GAN VIE, PARIS
demeurant 80 av de Rigny à BRY SUR MARNE.

Madame DOUBIGNY Yasmina

Assistante Technique, CREDIT AGRICOLE, PARIS
demeurant 5 Sq. St Pierre à ALFORTVILLE.

Monsieur DUAULT Patrick

Assistant Affaires Internationales, CRCAM PARIS ET IDF, PARIS
demeurant 20 rue Jules Verne à VILLECRESNES.

Madame DUMONT Martine

Employée, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE PARIS IDF, PARIS
demeurant 8 rue Poirier à SAINT MANDE.

Monsieur HARCAUT Pascal

Cadre bancaire, CAISSE REGIONAL CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS IDF,
PARIS
demeurant 20 allée de la Toison d'Or à CRETEIL.

Madame LIPPE Michèle

Assistante de direction, CREDIT AGRICOLE S.A, MONTRouGE
demeurant 7 av du Château à VINCENNES.

Madame PICAT Valérie

Analyste crédit, GROUPAMA , PARIS
demeurant 77 Bld Polangis à JOINVILLE LE PONT.

Madame SORBIER Brigitte

Chargée de communication, GROUPAMA SA, NOISY LE GRAND
demeurant 8 av Bertrand à LE PLESSIS TREVISE.

Madame VERHEYT Roselyne

Conseillère Technique Titres, CREDIT AGRICOLE TITRES, MER
demeurant 12 allée du Clos de la Roseraie à Perigny-Sur-Yerres

Article 4 : La médaille d'honneur Agricole échelon **Grand Or** est décernée à :

Madame ABOULKHEIR Annie

Employée d'assurance, GROUPAMA , PARIS
demeurant 86 av Parmentier à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur AKKARI Hédi

Employé, IFCAM, PARIS
demeurant 43 rue du Dr Paul Casalis à CRETEIL.

Madame FERNANDEZ Maria del Carmen

Gestionnaire Assurances Complexes, PREDICA , PARIS
demeurant 28 bd de la Libération à VINCENNES.

Monsieur LENNE Patrice

Chargé Recouvrement Contentieux, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE
PARIS IDF, PARIS
demeurant 72 rue d'Aguesseau à ORMESSON SUR MARNE.

Monsieur MICHAUD Gilles

Animateur d'Unité, CAISSE REGIONALE CREDIT AGRICOLE PARIS IDF, PARIS
demeurant 6 rue Marcel Carne à JOINVILLE LE PONT.

Madame NAKAM Marie-Rose

Secrétaire, FEDERATION NATIONALE DU CREDIT AGRICOLE, PARIS
demeurant 227 quai Galliéni à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame NARDIN Françoise

Employée, GROUPAMA , PARIS
demeurant 33 rue Charles Silvestri à VINCENNES.

Madame POISSON Annie

Informaticienne, GROUPAMA , PARIS
demeurant 101 bd Gabriel Péri, 14 Rés. Gabriel Péri à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Créteil, le 26 juin 2014

Le Préfet du Val de Marne

Signé :Thierry LELEU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICE DU CABINET

BUREAU DU CABINET

ARRETE N° 2014 - 6004

**Accordant la Médaille d'honneur Régionale,
Départementale et Communale**

Promotion du 14 juillet 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale modifié par le décret n° 88-309 du 28 mars 1988 ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2014 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

Article 1 : La Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale échelon **Argent** est décernée à :

- **Madame ABDELLAOUI Fatimla**
Animateur Principal 2ème Cl., MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur ABID Sacha**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Madame ACHKAR Nathalie**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame ADJAMAGBO Béatrice**
Cadre infirmière, HOSPITALISATION A DOMICILE - AP-HP
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame AGNAOU Aïcha**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame AGOPIAN Catherine**
Chirurgien dentiste, MAIRIE DE DRANCY
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame AIRAUD Marilyne**
Assistante maternelle, MAIRIE DE L HAY LES ROSES
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame AKKARI Pierrette**
Adjoint technique 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame ALDOZA Mona**
Adjoint technique 2ème classe titulaire, ECOLE MATERNELLE LES AJONCS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur ALIJAGIC Alan**
Animateur, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame ALLARD Wanderlea**
Adjoint d'Animation Principal 2ème Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame ALLET Michèle**
Infirmière Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame ALMEIDA HENRIQUES Françoise**
Infirmière Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur AMERAND Jacques**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame AMIEL Jocelyne**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur AMPLIS Christian**
Adjoint Technique 1ère Cl., CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur AMSLER Jean-Daniel**
Adjoint au Maire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur ANDRADE Enrique**
Agent de Maîtrise , MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur ANDRE TESSIER Fabien**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur ANDREVON Jacky**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.

- **Madame ANDRIEU Ghislaine**
Animatrice, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame ANGELIER Catherine**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VALENTON.
- **Monsieur ANGELY Serge**
Aide-Soignant, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Monsieur ANGER Frédéric**
Eboueur principal, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Monsieur ANSTETT Didier**
Adjoint technique 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur ANTOINETTE Pascal**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame ARNAULT Catherine**
Maître Ouvrier, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame ASTARICK Corinne**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame ASTIER Catherine**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame ATEXIDE Corine**
Aide soignant classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Monsieur ATTICOT dit RAVINO Emilien**
Ouvrier Professionnel Qualifié, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame AUBEL-DUFAUT Marie-Françoise**
Assistante Sociale, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur AUBIN Alain**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame AVELINE Brigitte**
Aide Soignant Cl. Exceptionnelle, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame AVIGNON Christine**
Adjoint administratif 2ème classe, OPH DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur AZNAR Pierre**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame AZZI Nadia**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., SIAAP - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT FRANCILIEN
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur BABA Abdelhakim**
Animateur Principal 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame BACONNET Marie-Claude**
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame BAILLY Claude**
Agent territorial spécialisé écoles maternelles principal 2ème clas titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame BAILLY Corinne**
Aide Soignant Cl. Exceptionnelle, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur BALARD Michel**
Adjoint au Maire, MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.

- **Madame BALDE Mariama**
Assistante maternelle, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame BALDIN Marie-France**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE ORMESSON SUR MARNE
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame BALMY Josella**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BARBIER Sylvie**
Assistant de conservation principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur BARCELO Vincent**
Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Monsieur BARDET Christophe**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.
- **Madame BARGIS Nathalie**
Agent spécialisé principal écoles maternelles 2ème classe, MAIRIE DE SAINT OUEN
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur BARLAUD Pierre**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BARTHE Jocelyne**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame BASTHISTE Muriel**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Madame BASTOS Isabelle**
Educatrice de jeunes enfants, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame BAUMGARTH Annie**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur BAYONNE Jean-Michel**
Adjoint technique 2ème classe, OPH DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur BEAU Serge**
Maître Ouvrier Principal, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BEAUBILLARD Sylvie**
Technicien Principal 2ème Cl., MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame BEAUCOURT Maryse**
Assistant socio-éducatif principal - Educatrice spécialisée, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame BEAUMONT Françoise**
Gestionnaire Achats, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BELADOUI Fatima**
A.T.S.E.M Principal 2ème Cl., MAIRIE DE ARGENTEUIL
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur BELAZZOUG Christian**
Agent de Maîtrise, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BELCASTRO Rosine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BELCRAM Patricia**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame BELLAMY Claudine**
Infirmière , GH PAUL GUIRAUD
demeurant à VILLEJUIF.

- **Madame BELLARD Virginie**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.
- **Madame BELLEROSE Marie-Patricia**
Maître Ouvrier, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BELMONTE Catherine**
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame BENARD Virginie**
Puéricultrice territoriale classe supérieure, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SAINT MANDE.
- **Madame BENAROUCHE Sophie**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur BENBELKACEM Gaël**
Infirmier, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BENCHEMMAKH Nadira**
Adjoint du patrimoine 2ème classe, COMMUNAUTE COMMUNES DE CHARENTON - ST MAURICE
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame BENNACER Farida**
Animateur Principal 1ère Cl., MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame BENOÎT Sandrine**
Attaché Territorial, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VAL DE BIEVRE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BEOUT Betty**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame BERBEDJ Florence**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame BERGES Marie Claude**
04 d'adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame BERHAULT Aline**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur BERKAINE François**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE ORMESSON SUR MARNE
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Monsieur BERTHET Alain**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame BERTHOLLET Sylvie**
Agent social 1ère classe, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à CACHAN.
- **Madame BESNARD Estelle**
Adjoint technique 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Madame BEUILACQUA Zunilde**
Assistante sociale principale, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame BEYELER Claire**
Ingénieur en chef normale non titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur BEZDEK Eric**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame BIAGI Gloria**
Cadre Supérieur , HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VINCENNES.
- **Madame BINET François**
Auxiliaire de puériculture, Conseil Général des Hauts-de-Seine
demeurant à FRESNES.

- **Monsieur BIRIEN Pascal**
Maître Ouvrier, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BLANC Sylvette**
Directrice Territoriale, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BOCCHINI Christelle**
Rédacteur titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur BOIN Gérard**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame BOISSIER Annie**
Adjoint administratif principal 2ème classe, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à CACHAN.
- **Madame BOISSON Carole**
Rédacteur principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame BOLLO Sylvie**
Aide-Soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur BORDAS Pierre**
Rédacteur Principal 1ère Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur BORDES Jean-Claude**
Cadre de Santé, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à BRY SUR MARNE.
- **Monsieur BORRAT François**
Eboueur principal, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur BOUAKEL Slimane**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame BOUBLIN Annick**
Assistante Sociale, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à NOGENT SUR MARNE.
- **Monsieur BOUCARD Norbert**
Aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame BOUCETTA Malha**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur BOUCHELAGHEM Mustapha**
Adjoint d'animation 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame BOUDRY Sylvie**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame BOULAIS Myriam**
Infirmier catégorie A, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame BOULAND Catherine**
DIET CN BNES, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BOUMRIGUA Salha**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame BOURAOUI Annie**
Rédacteur Principal 1ère Cl., MAIRIE DE PANTIN
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame BOURGES Fatima**
Secrétaire médicale, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VALENTON.
- **Madame BOURHANE Kiboutia**
Secrétaire Administratif Cl. Supérieure, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.

- **Madame BOUTRELLE Nathalie**
A.S.E.M Principal 2ème Cl., MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame BOUYOU Denise**
Attaché principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BRAS Liubov**
Adjoint administratif 2ème classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame BRESLIN Lydia**
Infirmière, HOPITAL SAINT ANTOINE
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame BRETON Corinne**
Assistante Médico-Administrative, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à ORLY.
- **Madame BRETTEVILLE Céline**
Infirmière Cadre Stagiaire, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BRIGHENTI Danielle**
Adjoint technique principal 1ère classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame BRISTOL Véronique**
Adjoint des Cadres Hospitaliers, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame BROUSSIN Danièle**
Assistante Sociale, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BRUAND Nathalie**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame BRUCY Marie-George**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame BRUNEAU Muriel**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., MAIRIE DE GENTILLY
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame BRUTTE Sylvie**
Adjoint Administratif 2ème Cl., MAIRIE DE LE KREMLIN BICETRE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur BUGUELLOU Christian**
Adjoint technique territoriale 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame BURSON Virginia**
Attaché, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame CADOL Marie-Augustine**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ORLY.
- **Madame CALVAO Pierrette**
Puéricultrice classe supérieure titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Madame CANFRIN Valérie**
Attaché, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame CAPALDI Jacqueline**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame CAPARROS Lydia**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame CAQUARD Sylvie**
Infirmière soins généraux hors classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame CARABIN Sylvia**
Aide soignante, HOPITAL ROBERT DEBRE
demeurant à CRETEIL.

- **Madame CARAYON Magali**
Infirmier bloc opératoire, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame CARBON Anita**
Adjoint Technique 1ère Cl., PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame CARPENTIER Carine**
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Monsieur CARPENTIER Stéphane**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame CARRE Chantal**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE VILLECRESNES
demeurant à MAROLLES EN BRIE.
- **Madame CARRON Agnès**
Assistante Maternelle, MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame CASERIO Sandra**
Puéricultrice classe exceptionnelle, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur CASUBOLO Robert**
Adjoint Administratif, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame CATHALA Valérie**
Attaché titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame CAUSSIGNAC Corinne**
Attaché Principal, MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame CAZORLA Isabelle**
Puéricultrice classe supérieure directrice de crèche, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame CELESTE Annie**
Adjoint administratif 1ère classe, CHI DE CRETEIL
demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur CESAIRE GEDEON Joël**
Aide-Soignant, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame CEVA Rose-Monique**
Adjoint d'Animation Principal 1ère Cl., MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur CHABIN Dominique**
Brigadier-Chef Principal, MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame CHAIBI Muriel**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur CHALLAL Hacène**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur CHAN Jean-Fred**
Aide Soignant Cl. Ex., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame CHAPELAIN Laurence**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame CHARLES JOSEPH France**
Infirmière, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à THIAIS.
- **Madame CHATELET Marianne**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur CHATELLIER Yves**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CRETEIL.

- **Madame CHAUDEY Lisette**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame CHAVANON Cathy**
Adjoint administratif hospitalier, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur CHEMIN Didier**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur CHEVALLIER Jacky**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE VILLECRESNES
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame CHIAPPARIN Anne**
Assitant Enseignement Artistique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur CHIREIX Pierre**
Adjoint d'animation principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame CHOUKROUN Aline**
Adjoint technique 1ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame CHURAQUI Françoise**
Technicienne Laboratoire Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CACHAN.
- **Madame CIRIER-SEGONDS Elisabeth**
Psychologue hors classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur CLAIRE Jean-Claude**
Aide Soignant Cl. Normale, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame CLAMY France**
Auxiliaire de puériculture, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame CLAUDIEN Valérie**
Infirmière, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur CLET Philippe**
Adjoint administratif principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame CLOTAIRE Wilfride**
Educateur territorial principal de jeunes enfants, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur COCCO Christian**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame COHEN-DESSEAUX Marie-Christine**
Puéricultrice cadre supérieur de santé, MAIRIE DE PARIS
demeurant à GENTILLY.
- **Madame COLOMBAN Bénédicte**
Infirmière es paramédical, HOPITAL TENON DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame COLOMBO Murielle**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Madame COMBE Lydie**
Infirmière Soins Généraux Hors Cl. , MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur COMLAR André**
Animateur pricipal 1ère classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à ORLY.
- **Madame COMMEYRAS Dominique**
Aide Soignant Cl. Supérieur, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur CONNAN-STRANART Philippe**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.

- **Madame COQUARD Pascale**
Assistante Maternelle, MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame COQUELLE Evelyne**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame COQUERET Agnès**
Infirmière, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame CORBERON Roseline**
Adjoint technique territoriale 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur CORNIGUEL Gilles**
Technicien Supérieur Hospitalier, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame CORVELLEC Anne**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame CORVI Nadia**
Secrétaire Médicale Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame COSQUER Pascale**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., MAIRIE DE PARIS
demeurant à NOGENT SUR MARNE.
- **Madame COTTET Christelle**
Aide-Soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur COUDERC Christophe**
Adjoint Technique 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame COUFLEAU Véronique**
Infirmier catégorie B classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame COUPECHOUX Bernadette**
Conservateur, MAIRIE DE MASSY
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame COURCELLE Sylviane**
Agent Social 2ème Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur COURTIN Michel**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur COURTY Didier**
Professeur d'enseignement artistique classe normale, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur COUTIN Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CACHAN.
- **Madame CRAMPONT Josaphat**
Agent spécialisé principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame CROZAT Christine**
Auxiliaire de Puériculture, MAIRIE DE VAUCRESSON
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame CUFFY Martine**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.
- **Monsieur CZECHOWSKI Christophe**
Adjoint d'Animation 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame D ALMEIDA LERO Alcina**
Infirmière cat A grade 2, HOSPITALISATION A DOMICILE - AP-HP
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame DA COSTA Fatima**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE DE SAINT MANDE
demeurant à CHOISY LE ROI.

- **Madame DA FONSECA ALVES Corinne**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE VILLECRESNES
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame DACOSTA Nicole**
Aide soignant, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame DALA Lahouaria**
Aide soignant, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame DAMAS Nathalie**
Infirmière Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à SAINT MANDE.
- **Madame DANSIN Sylvie**
Assistant socio-éducatif principal, Conseil Général des Hauts-de-Seine
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame DARCOURT Stéphanie**
Infirmière Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame DARRACQ Patricia**
Infirmière Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur DARRAS Patrick**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame DAS NEVES FRANCISCO Christine**
Secrétaire Médicale Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DASY Véronique**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame DAZI Saliha**
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur DE MONTE Christophe**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DEBRAY Christine**
Chargé de Mission, MAIRIE DE PARIS
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Madame DEBUSSCHER Catherine**
Attaché territoriale, CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame DECKER Hélène**
Manipulatrice Radiologie, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame DEKEYSER Jocelyne**
Infirmier soins généraux, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à CACHAN.
- **Madame DELALANDE Cathy**
Assistante Maternelle, MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur DELAUNAY Thierry**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame DELBOVEN Laurence**
Educatrice Jeunes Enfants Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame DELGADO Mireille**
Aide soignante, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame DELORME Lysiane**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Madame DELPIT Monique**
Maître ouvrier, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VALENTON.

- **Madame DENISET Claudine**
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal, MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur DESAUTEL Martial**
Maître Ouvrier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame DESBORDES Sylviane**
Secrétaire Administratif de Cl. Supérieure, MAIRIE DE PARIS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur DESPALLEES Jérôme**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur DESTRES René**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur DEVEUVE Laurent**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame DIARISSO Fatou**
Adjoint Technique 2ème Cl., COMMUNAUTE AGGLOMERATION HAUT VAL DE MARNE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame DIAZ Marie**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire territorial, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame DIBI Fouzia**
Adjoint Administratif 1ère Cl., PLAINE COMMUNE - GRAND PARIS
demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur DIDELOT Fabrice**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame DIJOUX Marie-Louise**
Auxiliaire de puériculture 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame DJARAOUANE Carmen**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur DJATIT Sadakhe**
Ingénieur principal, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame DOGUET Sylvie**
Infirmière Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame DOLAT Nadine**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame DOLLIN Christine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame DOMINGOS FERNANDES Luisa**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE GENTILLY
demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur DOMNIEZ Anthony**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame DOUTEMENT Céline**
Adjoint Administratif 2ème Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Monsieur DROUODE Daniel**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame DUCRET Véronique**
Technicienne de laboratoire, HOPITAL JEAN VERDIER DE BONDY
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame DUONG Anh Thu**
EJE territorial principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.

- **Madame DURAND-RAUCHER Ana**
Psychologue hors classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame EDMOND Christiane**
Adjoint technique territoriale 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame EL YAAQOUBI Lakbira**
Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame ELIAZORD Joséphine**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame ELOY Françoise**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame ERB Corinne**
Ergothérapeute, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à THIAIS.
- **Madame ESSALHI Bartha**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame FACHE Isabelle**
Assistante Médico-Administrative Cl. Exceptionnelle, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame FARHI Habiba**
Agent Social 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame FAROCHE Laurence**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.
- **Madame FAVIER Catherine**
Agent des services hospitaliers qualifié, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame FELICIEN Jocelyne**
Agent technique, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur FERNANDEZ Stéphane**
Infirmier diplômé d'état, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame FERREIRA Guiomare**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Monsieur FLECHE William**
Adjoint Technique 1ère Cl., MAIRIE DE LA QUEUE EN BRIE
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.
- **Madame FLICHET Isabelle**
Adjoint administratif hospitalier, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame FOMBARON Martine**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE LA QUEUE EN BRIE
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame FONTANAUD Isabelle**
Assistant spécialisé des bibliothèques et musées de Cl. supérieure, MARIE DE PARIS - DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLE demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame FOREST Marie Claude**
Infirmière anestésiste classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE
CHARLES FOIX
demeurant à FRESNES.
- **Madame FORGET Anne-Marie**
Assistante Médico-Administrative Cl. Exceptionnelle, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame FOURNET Christine**
Masseur kinésithérapeute, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à RUNGIS.

- **Madame FOURNIER Micheline**
Adjoint administratif 1ère classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur FULLENWARTH Hervé**
Assistant conservateur principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à THIAIS.
- **Madame GABRIEL Sylvie**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame GAILLARD Nadia**
Educatrice de jeunes enfants, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Monsieur GAILLARD Richard**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame GAILLOT Mathilde**
Infirmière classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à THIAIS.
- **Madame GALLE Franciane**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.
- **Madame GAND Sandrine**
Agent des services hospitaliers, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur GARDE Christophe**
Technicien territorial titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur GASPARD Jean-Marie**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame GAUTHIER Isabelle**
Chargé de mission, HOPITAL ROBERT DEBRE
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame GAUTIER Brigitte**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame GAUTIER Véronique**
Infirmière, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à PERIGNY SUR YERRES.
- **Madame GAYANT Françoise**
Educatrice activités physiques et sportives principal 1ère classe tit., MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame GENET Sylvie**
Infirmière Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame GHONEIM Gwoendaline**
Adjoint d'Animation 2ème Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à SAINT MAURICE.
- **Madame GILLERON Corinne**
ATSEM Principal 2ème Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame GILLIOT Emmanuelle**
Infirmière Psychiatrique, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur GIRIER-DUFOURNIER Georges**
Aide Soignant Cl. Supérieur, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame GIRIER-DUFOURNIER Josiane**
Aide Soignante Cl. Supérieur, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame GNANA Florence**
Infirmière Psychiatrique, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur GONDOUIN Franck**
Aide Soignant Cl. Normale, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VILLECRESNES.

- **Monsieur GORACY Gérard**
Technicien principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame GOURDON Evelyne**
Rédacteur, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur GOURER Hubert**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame GOUX Frédérique**
Infirmière de classe supérieure, MAIRIE DE MONTREUIL
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur GOUX Hervé**
Attaché principal, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à FRESNES.
- **Monsieur GRELLET Jean-michel**
Médecin Directeur, MAIRIE DE PANTIN
demeurant à SAINT MAURICE.
- **Madame GRIAS Christel**
Adjoint administratif principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur GUALANDRIS Fabrice**
Aide-Soignant, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Monsieur GUEN Boris**
Secrétaire Administratif de Cl. Exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame GUEROULT Agnès**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Monsieur GUIGNOLET Serge**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame GUILBERT Monique**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame GUILLARD Rollande**
Infirmière Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame GUILLEBOT Marie-France**
Préparateur en pharmacie classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame GUILLET Marjorie**
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème Cl., SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame GUITOUN Myriam**
Rédacteur Principal 1ère Cl., MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur GUIVARCH Thierry**
Ingénieur, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame GUYOT Françoise**
Agent technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur HACHE Didier**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur HADJADORIAN Christophe**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame HALBOUT Clarisse**
Rédacteur principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame HAMLET Ivelise**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à ORLY.

- **Madame HARDY Véronique**
Agent des Service Hospitaliers Qualifié, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame HATTE Catherine**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur HELIAS Christophe**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à FRESNES.
- **Madame HEMMAR Marie-Hélène**
Rédacteur territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur HENDRICK Claude**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame HENNEGRAVE Catherine**
Infirmière, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur HERLUISON Hervé**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame HERNANDEZ Martine**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame HERON Katia**
Maître Ouvrier, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame HIDDOUCHE Patricia**
Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame HILLAIRET DE BOISFERON Sandrine**
Infirmière, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur HIPPOLYTE Marie-Lyne**
Adjoint Administratif 1ère Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Monsieur HODEE Thierry**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.
- **Madame HULLIN Sylvie**
Assistante Maternelle, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Monsieur HUMBERT Philippe**
Agent de logistique 1ère classe, DEPARTEMENT DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur HYPPOCRATE Sylvain**
Aide Soignant Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame IMBERNON Nathalie**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à THIAIS.
- **Madame IMLOUL Suzette**
Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à ORLY.
- **Madame ISSALY Catherine**
Secrétaire Médicale Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Monsieur JACQUELIN David**
Aide Soignant Cl. Normale, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame JACQUES Marie-Claude**
Agent Social 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame JEGO Nadine**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHARENTON LE PONT.

- **Monsieur JEHANNO Pascal**
Ingénieur Chef Cl. Normale, SIAAP - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT FRANCILIEN
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame JOCKSAN Yolande**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame JOLY Christel**
Agent territorial spécialisé écoles maternelles 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame JOLY Mireille**
Rédacteur territorial principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame JOSEPH Patricia**
Infirmière , HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame JUBIER Patricia**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame JUILLARD Céline**
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur KERAUDREN Jean-Paul**
Aide-Soignant, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame KERAUDY Katia**
Radiophysicien, HOPITAL TENON DE PARIS
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame KHATTAB Aïcha**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur KINANE DAOUADJI Mustapha**
Animateur principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame KOSNANSKY Jocelyne**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE GENTILLY
demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur KOUESSAN Désiré**
Maître Ouvrier Principal, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur LABOUYGUES François**
Agent des Services Hospitaliers Qualifié, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame LABOUYGUES Viviane**
Assistante Médico-Administrative Cl. Normale, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame LAGRANGE Anne Marie**
Assistant socio-éducatif, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame LAHAYE Muriel**
Directeur territorial, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame LAIRAUDAT Chrystel**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame LALAQUE Sophie**
Infirmière , HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Madame LAMARTINIERE Sonia**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame LAMBERT Patricia**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame LANDAIS Valérie**
Educatrice chef de jeunes enfants titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à VILLECRESNES.

- **Madame LANDRE Elisabeth**
Praticien Hospitalier, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à CACHAN.
- **Madame LAPPARTIENT Christelle**
Infirmière catégorie A, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Monsieur LASSALLE Olivier**
Cadre infirmier, HOPITAL SAINT ANTOINE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame LASSERRE Nathalie**
Infirmière, HOPITAL SAINT ANTOINE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame LATONNE Solange**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame LAURENT Eve**
Agent des services hospitaliers, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur LAURENT Jean-Pierre**
Agent supérieur d'exploitation, MAIRIE DE PARIS
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur LAVAUD Jean-Louis**
Agent de maîtrise, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Monsieur LAVOGADE Fabrice**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur LE Quoc Hung**
Secrétaire Administratif Cl. Normale, MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame LE BARS Françoise**
Infirmière, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame LE BIHAN Régine**
Auxiliaire de Puériculture Cl. Exceptionnelle, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame LE BRETON Elisabeth**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Madame LE BRETON Nancy**
Agent des services hospitaliers, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à SANTENY.
- **Madame LE COINTRE Véronique**
Infirmière, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame LE CRON Natalia**
Rédacteur principal 1ère classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame LE GOFF Joëlle**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame LE JEUNE Claire**
Infirmière classe supérieure, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur LE LAY Roger**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame LE MAISTRE Mireille**
Adjoint d'Animation Principal 2ème Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur LE ROUX Jean-Marc**
Agent de Maîtrise, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame LE ROUX Sylvie**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.

- **Monsieur LECLEVE ARVANITIDIS Christophe**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur LEFEBVRE Bernard**
Adjoint Technique Territorial 2ème Cl., MAIRIE DE MANDRES LES ROSES
demeurant à MANDRES LES ROSES.
- **Madame LEFEBVRE Denise**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame LEGEARD Josseline**
Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur LEGRAS Fabrice**
Chef d'équipe du nettoyage, MAIRIE DE PARIS
demeurant à VINCENNES.
- **Madame LEHUBY Edwige**
Adjointe Administrative, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Madame LEHUT Agnès**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame LEJEUNE Cécile**
Aide soignant classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à SAINT MAURICE.
- **Madame LELOUP STAAT Elsa**
Assistant médico-administratif, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame LEMOINE Chantal**
Auxiliaire de Puériculture 1ère Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur LEMPERIERE Bruno**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame LERONNE Annie**
Adjoint d'animation 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame LESCOUTE Sandrine**
Infirmière Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame LESEL Danielle**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame LETE Corinne**
Auxiliaire de puériculture, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VALENTON.
- **Madame LHOMME Sylvie**
Aide-Soignant Cl. Normale, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame LISIECKI Christine**
Adjoint Technique 1ère Cl., MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame LIZANT Armelle**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame LOISEAU Nathalie**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame LOPES Maria de Lurdes**
Aide-Soignant Cl. Exceptionnelle, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Monsieur LORIOT Stéphane**
Aide soignant classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX
demeurant à NOGENT SUR MARNE.
- **Madame LOUIS-CLEMENT Jeannette**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.

- **Madame LOUISANNEAU Romaine**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame LUDEMANN Nadia**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.
- **Madame LUNEL Catherine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, COMMUNAUTE COMMUNES DE CHARENTON - ST MAURICE
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur MAGDALEON Serge**
Infirmier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à PERIGNY SUR YERRES.
- **Madame MAGNOL Katia**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame MAIA Maria**
Assistante maternelle, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame MAILHE Fabienne**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE DE L HAY LES ROSES
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Monsieur MAILLET Pascal**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur MAILLOT Jean-Michel**
Agent Hospitalier Qualifié, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur MALBERG Patrick**
Adjoint Technique 1ère Cl., MARIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame MALCOUSU Marie-Line**
Aide soignant classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à CRETEIL.
- **Madame MALFOY Claudine**
Adjoint technique 2ème classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur MANDANE Stanislas**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Madame MANSOUR Marie-Françoise**
Aide soignante, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur MAOULIDA Djae**
Inspecteur chef de sécurité 2ème classe, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA
PROTECTIO demeurant à THIAIS.
- **Madame MARANZANA Corinne**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame MARIN BRAME Laurence**
Chargé de mission cadre supérieur, MAIRIE DE PARIS
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur MARLIN Patrick**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame MARNAT Pascale**
Adjoint du patrimoine 1ère classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur MARTIGNON Jean Yves**
Adjoint technique territorial principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame MARTIN Carole**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame MARTIN Caroline**
Aide Soignante Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.

- **Madame MARTIN Martine**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame MARTIN Monique**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur MARTIN Patrice**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE GENTILLY
demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur MARTIN Thierry**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame MASDIEU Caroline**
Aide soignant classe normale, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame MASSIN Sophie**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame MASSON Katia**
Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame MASSON Valérie**
Ergothérapeute, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame MATIAS ROCHA Hélène**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame MAURICE Brigitte**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.
- **Monsieur MAYER Laurent**
Rédacteur principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur MAYEUR Eric**
Gardien police municipale titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Monsieur MAYOL Philippe**
Adjoint Technique 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame MAZARI Jimel**
Assistante maternelle, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur MAZEAUD Etienne**
Secrétaire administratif classe normale administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Madame MAZENS Florence**
Puéricultrice cadre de santé, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.
- **Monsieur MEGUEDDEM Mohamed**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame MELESAN Reine**
Infirmière, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Madame MELS Ghislaine**
Agent des services hospitaliers qualifié, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame MENAGER Nathalie**
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame MENARD Annie**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame MENARD Karine**
Attaché, MAIRIE DE SAINT MAURICE
demeurant à SAINT MAURICE.

- **Madame MERCIER Sylvie**
Agent Social 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur MERESSE Christophe**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame MEREY Corinne**
Auxiliaire de puériculture 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ABLON SUR SEINE.
- **Madame MERI Marie-Christine**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame MIAN Céline**
Technicien principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur MIGLIORETTI Hervé**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame MILHOMME Juliette**
Adjoint Administratif 2ème Cl., SIAAP - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT FRANCILIEN
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame MILLARD Corinne**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame MILLET Marie-Pierrette**
Secrétaire Médicale Cl. Normale, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame MINETTE Christine**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur MINGANT Emmanuel**
Technicien supérieur hospitalier, HOPITAL JEAN VERDIER DE BONDY
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur MNEMOI Mhadji**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur MODIRZADEH Gholamhassan**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame MOLINIER Dominique**
Aide soignante classe exceptionnelle, CHI DE CRETEIL
demeurant à NOISEAU.
- **Madame MOLTO-BERGEOT Noëlle**
Auxiliaire de Puériculture 1ère Cl., SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PETITE ENFANCE
demeurant à SANTENY.
- **Madame MONGIS Denise**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame MOQUET Monique**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE GENTILLY
demeurant à GENTILLY.
- **Madame MORILLON Sandrine**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur MOUMENI Aomar**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur MUFI Claude**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à ORLY.
- **Madame MURVIEL Marie-Serge**
Aide-Soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame NAIDJA Saliha**
Adjoint d'animation principal 1ère classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.

- **Madame NAMRIT Chantal**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame NARBONNE Martine**
Rédacteur Principal 2ème Cl., MAIRIE DE GENTILLY
demeurant à GENTILLY.
- **Madame NARDONE Laurence**
Adjoint d'animation 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame NATOWICZ Elisabeth**
Directeur territorial, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame NAUGUET Sylvie**
Technicienne Laboratoire Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame NAVARRE Gwenaëlle**
Adjoint Administratif 2ème Cl., MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame NELLA Micheline**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame NELSON Simone**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame NGUYEN Diem-Thu**
Technicienne de laboratoire classe normale B NES, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIERE - F. WIDAL
Direction des ressources humaines
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame NGUYEN VAN LAN Nathalie**
Technicien Supérieur en Chef, MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur NIATI Abdelkader**
Responsable des centres de loisirs primaire non titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame NIAUD Alphonsine**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame NOBIN Josée**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur NOSSIN Gilles**
Aide-Soignant, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur NOSSIN Patrick**
Aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur NOTEUIL Raphael**
Maître Ouvrier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Monsieur NURET Patrick**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame OBLETTE Michelle**
Auxiliaire de puériculture, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame OCULI Lucette**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame OLIVEIRA Chantal**
Assistante médico-administrative, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame OLLIERON Annick**
Aide-Soignante, HOPITAL SAINT ANTOINE
demeurant à NOGENT SUR MARNE.

- **Madame OLLIVIER Marie-Gisèle**
Adjoint Technique 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame OSMANI Dalila**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame OUDOUL Françoise**
Auxiliaire de Puériculture 1ère CL., MAIRIE DU PLESSIS TREVISE
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.
- **Monsieur OUSSAID Amar**
Animateur Principal 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur PAJAUD Louis-Gabriel**
Chirurgien-dentiste non titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur PALLANCHIER Christophe**
Aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VALENTON.
- **Madame PANARIOUX Marie-Odile**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame PAPALOIZOS Ismène**
Bibliothécaire, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame PAPIN Florence**
Masseur Kinésithérapeute Cl. Supérieure, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame PASNON Jocelyne**
Adjointe Administrative, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame PASSIEUX Christine**
Ergothérapeute, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur PATUROT Jean-Pierre**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame PEDRERO Lilas**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur PELHATE Jérôme**
Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur PERONI Christophe**
Adjoint d'Animation 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame PERRAUDIN Nathalie**
Secrétaire Médicale Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame PETIT Chrystelle**
Attaché territorial principal titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame PETIT-KHOUADER Marianne**
Médecin chef non titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame PEYREBRUNE Cécile**
Médecin Généraliste, VILLE DE DUGNY
demeurant à SAINT MANDE.
- **Madame PEYROT Florence**
Technicienne Laboratoire Cl. Normale, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame PICOT Jocelyne**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.

- **Monsieur PIERRET Patrick**
Adjoint administratif principal 2ème classe, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à VINCENNES.
- **Madame PIFFRET Martine**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame PILLEUL Marie-France**
Adjoint Administratif 2ème Cl., MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur PIN Christophe**
Technicien Hospitalier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame PINTO Odette**
Adjoint technique 2ème Cl., OPH DU KREMLIN BICETRE
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame PITRE Roselyne**
Adjoint d'Animation 2ème Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame PLANQUE Hélène**
Administrateur, EST ENSEMBLE COMMUNAUTE D AGGLOMERATION
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Madame PLATEVOET Nathalie**
Sage-Femme Cl. Exceptionnelle, CONSEIL GENERAL DE SEINE ST DENIS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame PLUMAT Isabelle**
Aide-Soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame POIRRIER Madeleine**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame POIRSON Françoise**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame POLOMAT Christiane**
Aide Soignante Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame POMMIER Dominique**
Adjoint technique, Conseil Général des Hauts-de-Seine
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur PORTET Alain**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à FRESNES.
- **Monsieur PRAINO Fédérico**
Animateur principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame PREAP Laurence**
Assistante médico-administrative classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame PRIETO Chantal**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame PRIVAT Christiane**
Aide soignant classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame PUIG Catherine**
Infirmière psychiatrique classe supérieure, CHI DE CRETEIL
demeurant à NOISEAU.
- **Madame PUSCAS Maria**
Adjoint du patrimoine principal, COMMUNAUTE COMMUNES DE CHARENTON - ST MAURICE
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur QUARI Eric**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT MAURICE
demeurant à SAINT MAURICE.
- **Madame QUIARA Marleine**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à ALFORTVILLE.

- **Monsieur RADJOUH Farid**
Attaché territorial, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ORLY.
- **Madame RAGOT Sylvie**
Adjoint Technique 2ème Cl. , MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame RAMASSEUL Aissoobee**
Adjoint technique, MAIRIE DE SAINT MAURICE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame RAULIC Patricia**
Rédacteur, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame RAULT Gilberte**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame RAYER Anita**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame REGHIS Fatima**
Employée de restauration catégorie 1, CAISSE DES ECOLES 13 EME
demeurant à THIAIS.
- **Madame REIS Maria-Térésa**
Aide-Soignante Cl. Supérieure, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame RENARD Valérie**
Agent de maîtrise titulaire territorial, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame RETRO Marie-Christine**
Professeur d'enseignement artistique classe normale, CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE
YERRES demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame RETRO Marie-Christine**
Professeur d'enseignement artistique classe normale, CONSERVATOIRE MUSIQUE ET DANSE DE
QUINCY/SENART demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame RIAUD Nelly**
Cadre Infirmier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.
- **Madame RIBET Gordana**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame RICHARD Nicole**
Educateur des APS Principal 1ère Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame RICHET Sandrine**
Aide-Soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame RICHIDE Yvonne**
Agent Social 2ème Cl., MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à VINCENNES.
- **Madame RICHON Joséphine**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame RIGAUD Sylvie**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame RIGOLE Catherine**
Infirmière, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame RIGOMMIER Sabine**
Adjoint d'Animation 1ère Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur RISSO Laurent**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur RIVIERE Jacky**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à VITRY SUR SEINE.

- **Monsieur ROBERT Fabien**
Aide-Soignant, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur ROBERT Fabien**
Infirmier catégorie A grade 1, HOSPITALISATION A DOMICILE - AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame RODRIGUEZ Véronique**
Attaché Territorial, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur ROLAND Jean-Claude**
Aide soignant classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame ROLLAND Martine**
Attaché principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à SANTENY.
- **Monsieur RONCEAU Wilfrid**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame ROS Sylvie**
Aide Soignant Cl. Normale, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Madame ROUDEAU Lakbira**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE SAINT MANDE
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur ROUX Laurent**
Adjoint administratif principal 2ème classe, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame ROUX Marie-Hélène**
Adjoint administratif principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame ROY Solange**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur ROYER Claude**
Agent d'Accueil et de Surveillance 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame RYCKELYNCK Stéphanie**
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame SAIDI Natacha**
ATTE 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ORLY.
- **Madame SAIFOUDINE Tahera**
Sage femme, HOPITAL TENON DE PARIS
demeurant à VINCENNES.
- **Madame SAILLARD Sylvie**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur SAINT-JULIEN Jean-Pierre**
Aide-Soignant, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame SALVANT Sandrine**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur SANCHEZ Marc**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame SANOU Marie**
Rédacteur territorial, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame SANTONI Christine**
Aide soignante classe supérieure, HOSPITALISATION A DOMICILE - AP-HP
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame SANTOS Ana**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LIMEIL BREVANNES.

- **Madame SANTOS Ana**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame SAVERIMOUTOU Marie-Louise**
Infirmière , HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur SCANVION Pascal**
Adjoint Technique 1ère Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame SCHEIBLING Joëlle**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame SCHLAPPI Corinne**
ATTEE 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur SCIPION Loïc**
Attaché territorial, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur SEBIRE Pascal**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame SEGONDY-MONTENOT Annette**
Ingénieur en Chef Cl. Normale, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à MANDRES LES ROSES.
- **Monsieur SERE Emmanuel**
Adjoint Technique 1ère Cl., PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur SEURON Alexandre**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE PARIS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame SIAB Nora**
Aide-Soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Madame SIMON Martine**
Infirmière, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame SIMON PHAN VAN Danielle**
Secrétaire Administratif Cl. Exceptionnelle, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame SIMONNET Laurence**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame SIOTTO Frédérique**
Technicien laboratoire, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à VINCENNES.
- **Madame SIRERA Stéphanie**
ATSEM principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame SKOPINSKI Nathalie**
Technicienne Laboratoire Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à MAROLLES EN BRIE.
- **Madame SMITH Dominique**
Technicienne principale 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur SOUFFEZ Pierre**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame SOUQ-BOIREAU Stéphanie**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame SOUSSEING Anastasie**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VALENTON.
- **Madame TAMBOUR Jennifer**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.

- **Madame TANIÈRE Marie-Christine**
ATSEM principal 2ème classe, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame TANNEUX Monique**
Auxiliaire de puériculture, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame TANOÛ Rachel**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame TARDY Marie-Noëlle**
Educateur Principal de Jeunes Enfants, MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur TARDY Thierry**
Ingénieur en Chef, SIIM 94
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame TENART Jasmine**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame TENEBRE Cécile**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ABLON SUR SEINE.
- **Monsieur TERAU Virgille**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame TERRINE Rose**
Aide soignant classe normale, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame TEXIER Isabelle**
Technicienne Laboratoire Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame THEPENIER Christelle**
Aide Soignant Cl. Normale, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame THIBAUT Sylvie**
Auxiliaire de Puériculture 1ère Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à FRESNES.
- **Monsieur TINLOT Olivier**
Ingénieur principal titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame TISSANDIER Isabelle**
Professeur de la ville de Paris Cl. normale , MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
demeurant à VINCENNES.
- **Madame TITAUD Annick**
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur TO Christophe**
Agent de Maîtrise, GRAND PARIS SEINE OUEST
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur TOINEL Ange**
Infirmier catégorie A, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à CRETEIL.
- **Madame TOLEDANO CALENDINI Isabelle**
Professeur d'enseignement artistique classe normale, CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE YERRES
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Madame TOLEDANO-CALENDINI Isabelle**
Professeur d'enseignement artistique classe normale, CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE YERRES
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Monsieur TOQUET Patrick**
Aide soignant, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame TORTI Michèle**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame TOUBOUL Edith**
Infirmière Cl. Supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.

- **Madame TOUPENET Christelle**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur TRAORE Bila**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur TRIBALAT Jean-François**
Ingénieur en chef classe except territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame TROUSLARD Anne**
Assistant d'enseignement artistique princ 1ère clas terr titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame TUTTLE Josiane**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT MAURICE
demeurant à SAINT MAURICE.
- **Monsieur URSULE Francius**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame VACHER Sophie**
Directrice Générale Adjointe des Services, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur VALERIUS Gilbert**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE SAINT MANDE
demeurant à SAINT MANDE.
- **Madame VALLAT Josiane**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame VALMORIN Marie Cécile**
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame VANDEN AWEELE Laurence**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame VATAN Patricia**
Animateur, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Monsieur VEIRON Guy**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur VERDIER Sylvain**
Adjoint technique territorial principal 2ème classe, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à FRESNES.
- **Madame VERNIER Nathalie**
Secrétaire administratif classe supérieure administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame VERROUIL Isabelle**
Attaché, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame VEYSSET Catherine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE MASSY
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame VIDAL Sylvie**
Agent spécialisé écoles maternelles titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.
- **Madame VIDAL Véronique**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame VIEIRA Isabelle**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Monsieur VIGNE Robert**
Directeur territorial, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame VINCENDON Isabelle**
Animateur, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT
demeurant à JOINVILLE LE PONT.

- **Madame VIRASSAMY Marie Andréa**
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame VITALE Izabella**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur VITTI Michel**
Agent de Maîtrise , MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur VIVIEN Sonia**
Auxiliaire de Puériculture, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame VOISIN Elisabeth**
Rédacteur, MAIRIE DE NOGENT SUR MARNE
demeurant à NOGENT SUR MARNE.
- **Madame VOJINOVIC Michelle**
Agent social 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame WAGNER Laurence**
Adjoint Administratif 2ème Cl., MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame WINGERT Catherine**
Aide-Soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Madame WOLFF Martine**
Adjoint Technique 2ème Cl., COMMUNAUTE AGGLOMERATION VAL DE BIEVRE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame ZARB Marie-Carmen**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE DE MONTROUGE
demeurant à CACHAN.
- **Madame ZEBUT Marie-Christine**
Agent des services hospitaliers qualifié, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame ZELLNER Véronique**
Infirmière, HOSPITALISATION A DOMICILE - AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur ZIGHEM Mounir**
Adjoint d'Animation Principal 1ère Cl., MAIRIE DECHEVILLY LARUE
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame ZMUDZ Catherine**
Rédacteur, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame ZOROR Jeanne**
Rédacteur, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VALENTON.

Article 2 : La Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale échelon **Vermeil** est décernée à :

- **Monsieur ABATI Dominique**
Aide soignant, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur ABCAYA Jacques**
Adjoint technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame ADAM Ghislaine**
Adjoint technique 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame ADDED GAYRAUD Hélène**
Médecin Généraliste, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à FRESNES.
- **Madame ALEMANY Agnès**
Puéricultrice cadre supérieur de santé titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.

- **Madame ALMONT Jocelyne**
Adjoint technique territorial 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame ALONSO Joëlle**
Adjoint d'Animation Principal 1ère Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame ANDRE Patricia**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame ANDRE Patricia**
ATTEE, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame ANTHOINE Monique**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame ARGOUD Lydie**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame ARNAL Nathalie**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame ARNAUD Christiane**
Masseur kinésithérapeute, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Monsieur ARNAULT Daniel**
Directeur Général des Services, SIARCE
demeurant à NOISEAU.
- **Madame ASSELIN Patricia**
Agent des services hospitaliers, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame AUBRY Martine**
Directeur territorial, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame AUCLERC Catherine**
Technicienne de Laboratoire Cl. Sup., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame AYRAL Claudine**
Blanc MO principal EC 6, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BACHELET Armelle**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame BAEHER Marie-Josée**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur BAEHR Jean-Louis**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BARANES Isabelle**
Moniteur Educateur, CONSEIL GENERAL DE SEINE ST DENIS
demeurant à SAINT MANDE.
- **Monsieur BARBIERI Bruno**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ORLY.
- **Monsieur BARGASMASCHI Eric**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame BARON Catherine**
Cadre infirmier, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame BARREY Virginie**
Secrétaire, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame BAUDOIN Martine**
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.

- **Madame BECAERT Mireille**
Rédacteur Principal 1ère Cl., MAIRIE DE GENTILLY
demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur BELDON Jean-Paul**
Adjoint technique titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame BELMESSAOUD Bornia**
Assistante Familiale, ITEP LE COTEAU
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Monsieur BEN AICHA Abdelakim**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame BENARD Marie-Andrée**
Agent spécialisé principal 1ère classe écoles maternelles titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BENDIBA Christine**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame BENVENUTI Caroline**
Infirmière Soins Généraux Cl. Supérieure, MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame BERDIER Paulette**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VALENTON.
- **Monsieur BERNARD Dominique**
Fossoyeur Principal, MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame BERNARD Marie-Fleur**
Cadre infirmière, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame BERNARD Patricia**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame BERNARD Patricia**
ATTEE 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur BERTI Eric**
Agent de service hospitalier, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BERTIN Isabelle**
Auxiliaire de soins principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame BERTRAND Sylvie**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame BESSOL Cécile**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur BETHOUART Frédéric**
Ingénieur divisionnaire des travaux de la ville de Paris, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur BLAMPAIN Jeannot**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VALENTON.
- **Madame BOBEAU Edwige**
Conseillère territoriale socio-éducative, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame BOIZARD Lucienne**
Agent territorial spécialisé écoles mater. principal 2ème cl. titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame BOSSANT Sophie**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame BOUAOUNE Nadia**
Adjoint d'animation principal 2ème classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.

- **Madame BOUDOT Brigitte**
Rédacteur principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur BOUFFARD Bruno**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur BOULLEN Robert**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur BOURDELOUX Fabrice**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur BOURDIER Pascal**
Aide soignant classe exceptionnelle, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame BOUREAU Chrystine**
Rédacteur Principal 1ère Cl., SIAAP - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT FRANCILIEN
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame BOURGADE Brigitte**
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème Cl., MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur BOURGEOIS Gérald**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE LA QUEUE EN BRIE
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame BOUVART Martine**
Aide soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame BOVA Bernadette**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame BRASSE Isabelle**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., MAIRIE DE BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur BRETILLOT Bruno**
Ingénieur en chef classe normale, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame BRILLANT Michèle**
Rédacteur 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Monsieur BROSSIER Jean-Marc**
Ingénieur, SIAAP - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT FRANCILIEN
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur BRUN Jacques**
Administrateur, COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VAL DE BIEVRE
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame BRUNEAU Agnès**
Attaché principal titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame BRUYERE Blandine**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à THIAIS.
- **Madame BUFFIN Michèle**
Rédacteur principal 1ère classe titulaire territorial, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame BUGEAUD Patricia**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame BUTTEZ Chantal**
Chef de cuisine, CAISSE DES ECOLES DU 9ème arrondissement
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame CADAIN Véronique**
Rédacteur principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame CALZI Dominique**
Secrétaire Administratif Cl. Exceptionnelle, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.

- **Madame CANTAL Pascale**
Agent d'entretien qualifié, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame CANTE Christine**
Educatrice de jeunes enfants chef, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Madame CARLOSSE Nicolette**
Aide soignante classe exceptionnelle, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur CARRE Gilles**
Professeur d'Enseignement Artistique Hors Cl., COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VAL DE BIEVRE
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame CASTRIQUE Véronique**
Adjoint technique 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame CATALAYOUT Colette**
Chirurgien Dentiste, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame CAUX Isabelle**
Technicienne de Laboratoire, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame CAZENAVE Marie-Hélène**
Assistante sociale principale, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Monsieur CEPISUL Tony**
Cadre de santé, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame CHAMAULT Corinne**
Rédacteur territorial, MAIRIE DE GRIGNY
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Madame CHAPELLE Nathalie**
Rédacteur, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur CHARTRAIN Pascal**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame CHATELIN Christiane**
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur CHAUDOUARD Michèle**
Secrétaire médical et social classe supérieure de Paris, DEPARTEMENT DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame CHAUMONT Renée**
Aide soignant classe exceptionnelle, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à CRETEIL.
- **Madame CHEAM France**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame CHEMORIN Mauricette**
Directeur, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur CHINIARD Arnaud**
Secrétaire Administratif Cl. Supérieure, MAIRIE DE PARIS - SYSTEMES TECHNOLOGIES INFORMATION
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame CHIPAN Jeanne**
Aide-Soignante Cl. Exceptionnelle, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame CHOLLET Sylvie**
Rédacteur chef, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame CHOREN Alicia**
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE SEINE ST DENIS
demeurant à NOGENT SUR MARNE.
- **Madame CIFUENTES Mireille**
Bibliothécaire, COMMUNAUTE COMMUNES DE CHARENTON - ST MAURICE
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.

- **Madame CLEMENT Christine**
Assistant d'Enseignement Artistique Principal 1ère Cl., GRAND PARIS SEINE OUEST
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame CLOISEAU Ana**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur COCHENNEC Patrick**
Aide soignant psy, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur COCOGNE Alain**
Ingénieur en chef classe exceptionnelle, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame COIFFARD Sylvie**
Infirmière classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur COLAFRANCESCHI René**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame COLOMB Myriam**
Assistante médico-administrative classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à GENTILLY.
- **Madame COMBES Martine**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur CONTARET Laurent**
Chef d'équipe du nettoyage, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame COUGNARD Laurence**
Auxiliaire de Puériculture 1ère Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame COULAND Christine**
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame COUOT Pascale**
Adjoint administratif hospitalier, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame COUPE Bernadette**
Assistant spécialisé des bibliothèques et musées de Cl. supérieure, MARIE DE PARIS - DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES
demeurant à VINCENNES.
- **Madame COURBE Annick**
Rédateur principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame COURTIN Elisabeth**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à NOISEAU.
- **Monsieur COUTURIER Christian**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame CRETENET Geneviève**
IDE B NES classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame CROLARD Christine**
Cadre supérieur diététicienne, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à MAROLLES EN BRIE.
- **Madame CUISINIER Catherine**
Attaché, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame CUSTODIO Maria**
Agent de logistique générale 2ème classe, DEPARTEMENT DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame D ANGELOSANTE Patricia**
Cadre puériculteur, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.

- **Monsieur DARTY Olivier**
Secrétaire administratif classe except d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur DAVID Franck**
Aide soignant classe exceptionnelle, CHI DE CRETEIL
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame DE ABREU PEIXE Lidia**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame DE CARVALHO-DHENAIN Nadine**
Secrétaire Médicale, HOPITAL AVICENNE
demeurant à VALENTON.
- **Monsieur DEBEDDE Laurent**
Aide soignant, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame DEGEN Véronique**
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère Cl., PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame DEGLI AUGELLI Patricia**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur DELAPEYRE Paul**
Eboueur principal classe supérieure, MAIRIE DE PARIS
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Monsieur DELARUE Alain**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame DELBANCUT Micheline**
Adjoint administratif, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame DELIGNY Véronique**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame DELIZE Brigitte**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame DELUGEARD Véronique**
Auxiliaire de puériculture 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ABLON SUR SEINE.
- **Madame DEMELLE Antonella**
Adjoint administratif principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ORLY.
- **Monsieur DENDELE Magloire**
Adjoint Technique 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur DENIS Jean-Noël**
Agent de maîtrise principal territorial, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame DENKER Agnès**
Infirmière Soins Généraux et Spécialisés, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame DERESE Evelyne**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur DEROUET Patrick**
Brigadier - chef principal, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Monsieur DES BRUERES Michel**
Attaché principal d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame DESBOUILLONS Françoise**
Agent des services hospitaliers qualifiés, CHI DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame DI TELLA Michèle**
Rédacteur principal, CNFPT DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.

- **Monsieur DO VAN LANH Christian**
Maître Ouvrier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur DOUILLARD Jean-Pierre**
Agent technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame DOUCET Francine**
Cadre Administratif, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VALENTON.
- **Monsieur DRAGIN Jean-Baptiste**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame DRAGONI-TROIS-VALETS Corinne**
Aide Soignant Cl. Ex., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur DUBOIS Gilles**
Technicien, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame DUBRION Véronique**
Rédacteur principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame DUCHOSSOY Véronique**
Technicienne de laboratoire, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Monsieur DUFOUR Yanni**
IDE, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame DUHAMELLE Marie Noëlle**
Agent des services hospitaliers qualifié, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DUPARQUET Murielle**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame DUPRAT Christiane**
Rédacteur territorial, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame DURAND Annie**
Secrétaire Administratif Cl. Exceptionnelle, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Monsieur DURAND Didier**
Eboueur principal classe supérieure, MAIRIE DE PARIS
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame DURAND Dominique**
Technicienne de Laboratoire Cl. Sup., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame DURANT Florence**
Manipulatrice radio, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame DUVAL Christine**
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant à THIAIS.
- **Madame EMBOULE Liliane**
Assistant spécialisé des bibliothèques et musées de Cl. normale, MARIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES
CULTURELLES
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur ESOR Eric**
Maître Ouvrier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame EVAIN Christine**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame FACQUEZ Dominique**
Cadre de Santé Paramédical, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.

- **Madame FAIVRE Nathalie**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur FANTOZZI Dominique**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame FAUCHEUX Michèle**
Assistant conservation principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame FEL Marie-Hélène**
Infirmière catégorie B classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame FELTEN Michelle**
Infirmière de bloc opératoire DE classe supérieure, CHI DE CRETEIL
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame FERNANDES VAZ Françoise**
Adjoint Technique 2ème Cl., COMMUNAUTE D AGGLOMERATION VAL DE BIEVRE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur FERNANDEZ Thierry**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame FIALAIRE Isabelle**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Monsieur FIORIN Didier**
Aide soignant, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame FLAMANT Catherine**
Auxiliaire de puériculture classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame FLAMENT Roberte**
Secrétaire Médicale Cl. Ex., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame FOREST Corinne**
Cadre Supérieur de Santé, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame FOUCHER Isabelle**
Adjoint administratif principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame FRANCHIN Agnès**
Auxiliaire de puériculture volante, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à FRESNES.
- **Madame FRELAT Danièle**
Infirmière Cl. Sup., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame FREULON Marie-Hélène**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame FRIDELING Martine**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur FRIEDRICH Georges**
Aide Soignant Cl. Sup., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame FUSEAU Catherine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur FUSEAU Eric**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLECRESNES.
- **Monsieur GALICHET Marc**
Maître Ouvrier Principal, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VILLECRESNES.

- **Madame GALIPO Angèle**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame GALLET Véronique**
Assistant médico administratif classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame GAS Annie**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur GASNIER Daniel**
Adjoint des Cadres Hospitaliers, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame GAUVIN Marie Paule**
Educaateur de jeunes enfants classe supérieure, MAIRIE DE PARIS
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame GAYDU Anne-Marie**
Aide-Soignante Cl. normale, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame GENICHON Catherine**
ATSEM principal 1ère classe, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame GIANNAKOPOULOS VLADAJ Thérèse**
Directeur Général Adjoint des Services, MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame GILLET Catherine**
Bibliothécaire territorial, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur GILLET Frédéric**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur GINOD Pascal**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur GONZALEZ Francis**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame GOOSSENS Chantal**
Agent de maîtrise titulaire territorial, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame GOUJON Dominique**
Masseur kinésithérapeute, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame GOULAS Marie-José**
Adjoint administratif 1ère classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame GOVINDIN Antoinette**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Monsieur GOZIN Jean Pascal**
Chef d'exploitation, MAIRIE DE PARIS
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame GRANDIN Carole**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame GRANDISSON Josélita**
Secrétaire Administratif Cl. Supérieure, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à CACHAN.
- **Madame GRECH Sylvie**
Infirmière B NES classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIERE - F. WIDA - Direction des
ressources humaines demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur GRENIER Denis**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame GRETRY Marie-Christine**
Auxiliaire de puériculture et de soins 1ère classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à THIAIS.

- **Madame GUENANT Catherine**
Adjoint administratif 1ère classe, OPALY D ARCUEIL GENTILLY
demeurant à GENTILLY.
- **Madame GUERIDON Paulette**
Agent d'accueil et de surveillance, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CACHAN.
- **Madame GUIGNARD Nelly**
Adjoint administratif 1ère classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur GUILBERT Christian**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame GUILGORI Gilberte**
Adjoint du Patrimoine Principal 1ère Cl., PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame GUILLAUME Jacqueline**
ASHQ, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame GUILLOUET Elise**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame GUINANT Dominique**
Attaché Territorial, CONSEIL GENERAL DE SEINE ST DENIS
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame GUIOBY Félix**
Aide soignante, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame GUITTRE Florence**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame GUYER Véréne**
Educatrice Principale de Jeunes Enfants, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à GENTILLY.
- **Madame GUYOT Agnès**
Adjoint Administratif 1ère Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame HAMDAOUI Nadia**
Adjoint technique 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur HAREL Serge**
Cadre de santé, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à CACHAN.
- **Madame HASSON Brigitte**
Bibliothécaire, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame HERVIAUX Patricia**
Technicienne de Laboratoire Cl. Supérieure, HOPITAL NECKER ENFANTS MALADES
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame HODGE Angèle**
Aide-Soignante Cl. Exceptionnelle, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur HOSSENLOPP Frédérique**
Cadre Infirmier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame HOUY Danielle**
Assistant socio-éducatif, Conseil Général des Hauts-de-Seine
demeurant à FRESNES.
- **Monsieur HUAULT Eric**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE FONTENAY AUX ROSES
demeurant à CACHAN.
- **Madame HUGUENY Françoise**
Attaché administratif, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur IBRAHIM Kassimondoha**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.

- **Madame IGIER Nadine**
Adjoint administratif 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à THIAIS.
- **Madame INISAN Isabelle**
Cadre de Santé Paramédical, Hôpital STE ANNE
demeurant à CACHAN.
- **Madame IPPOLITO Claudine**
Adjoint technique 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur JACQUARD Thierry**
Infirmier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame JALA Huguette**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VALENTON.
- **Monsieur JOUAN Pierre**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à SAINT MANDE.
- **Madame JOUCHER Jocelyne**
Ingénieur Hospitalier Principal, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur JUMET Patrick**
Cadre de Santé Paramédical, Hôpital STE ANNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur KERN Ludvik**
Aide soignant, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame KERNEIS Marie Françoise**
IDE, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Madame KIRIE Christine**
Infirmière, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à FRESNES.
- **Madame LAMBERTY Valérie**
Assistante Sociale, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur LANCHON Christian**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur LANISTA Max**
Aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur LANOS Dominique**
Infirmier catégorie B classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame LAPAIX-ALBERTINI Eléonore**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame LAROUSSE Marie-Line**
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame LAUER Guilaine**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame LAURENCIN JUPITER Edith**
Infirmière, GH PAUL GUIRAUD
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame LAURENT Enrica**
Assistante médico-administrative, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame LAURENT Marie**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur LAVENU Antoine**
Maître Ouvrier Principal, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à THIAIS.

Madame Yatia LAYADI

Adjoint technique principal 2^{ème} classe titulaire
demeurant à CRETEIL

Monsieur LAZARUS Jean-Pierre

Directeur territorial, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CACHAN.

- Madame LE BEC Jocelyne

Adjoint des cadres hospitaliers, CHI DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.

- Monsieur LE BORGNE Pascal

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.

- Monsieur LE DUIGOU Jean-Pierre

Technicien supérieur en chef, MAIRIE DE PARIS
demeurant à ALFORTVILLE.

- Monsieur LE GOFF Yann

Ingénieur divisionnaire travaux ville de Paris, MAIRIE DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.

- Monsieur LE NORMAND Jean-Luc

Ingénieur territorial principal, Conseil Général des Hauts-de-Seine
demeurant à RUNGIS.

- Madame LE ROUX Marie-Christine

Agent de maîtrise, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.

- Monsieur LE ROUX Serge

Adjoint technique 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.

- Monsieur LE TRESTE Philippe

Agent maître principal, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.

- Madame LE TURDU-MONIN Muriel

Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT MANDE
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.

- Madame LEBAS Christiane

Aide soignant classe exceptionnelle, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à CHEVILLY LARUE.

- Monsieur LEBRUN Ferdinand

Technicien principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à CHOISY LE ROI.

- Monsieur LEDDA Patrick

Technicien Supérieur Hospitalier 1ère Cl., ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.

- Madame LEFORT Christine

Assistant médico administratif classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à ARCUEIL.

- Monsieur LEGAIGNEUR Jacky

Agent de Logistique Générale de 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS
demeurant à CRETEIL.

- Madame LEGRAND MOISAN Annie

Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.

- Madame LEHERICE Nadine

Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.

- Madame LEIRE Corinne

Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

- Madame LELIEVRE Jacqueline

Blanchisseuse, HOPITAL DUPUYTREN
demeurant à THIAIS.

- Monsieur LELIEVRE Raynal

Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.

- Monsieur LEMARCHAND Christophe

Technicien territorial titulaire, MAIRIE DE SAINT MANDE
demeurant à SAINT MANDE.

- **Madame LEMARIE Véronique**
Professeur de la ville de Paris Cl. normale , MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame LEMESLE Brigitte**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame LENICKA Elisabeth**
A.S.E.M Principal 2ème Cl., MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame LENNE Annie**
Attaché Principal, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame LEPINAY Sandra**
Educateur Principal de Jeunes Enfants, MAIRIE DE ANTONY
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame LEPINE Sylvie**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur LERNOT Jean Guy**
Aide soignant, HOPITAL SAINT ANTOINE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame LEROUL Karine**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur LEVASSEUR Gilles**
Aide soignant, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.
- **Madame LEYNADIER Patricia**
Aide soignant classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur LHOPITAULT Eric**
Secrétaire Administratif de Cl. Normale, MAIRIE DE PARIS
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame LHOTE Florence**
Assistante sociale, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame LIMBAL Florentin Anne-Marie**
Aide Soignant Cl. Ex., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame LINDER Marianne**
Infirmier catégorie B classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame LLORENS Patricia**
Auxiliaire puériculture principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur LOCOSTE Jean Marc**
Ingénieur, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame LOIAL Simplicie**
Aide soignante classe exceptionnelle, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame LONGHIN Muriel**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE DE LA QUEUE EN BRIE
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Monsieur LORANT Jean Paul**
Aide soignant cl s, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX
demeurant à BRY SUR MARNE.
- **Madame LOWENSKI Catherine**
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur LUANGKHOT Somway**
Inspecteur chef de sécurité 1ère classe, MAIRIE DE PARIS- DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE LA
PROTECTION demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur LUCAS Alain**
Aide-Soignant, HOPITAL SAINT LOUIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.

- **Madame LUCAS Martine**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VINCENNES.
- **Monsieur LUXEREAU Thierry**
Technicien titulaire, MAIRIE DE SAINT MANDE
demeurant à VINCENNES.
- **Madame MAEHARA Maryse**
Educatrice chef de jeunes enfants, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame MAGERMAN Marie Christine**
Adjoint administratif 2ème classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame MAGNAUDET Chantal**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., SIRM
demeurant à MANDRES LES ROSES.
- **Madame MAHE Odile**
Adjoint administratif 2ème classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame MAIGNE France**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Monsieur MALDONADO Jean-Luc**
Agent Logistique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - IMMOBILIER, LOGISTIQUE, TRANSPORTS
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame MALINGRE Véronique**
Adjointe administrative 1ère classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame MANACH Brigitte**
Agent des services hospitaliers, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur MANGEOLLE Laurent**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur MANGUIN Patrick**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame MARCHAND Sylvie**
Aide soignant classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame MARCHANT Magdeleine**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame MARGUERITE Patricia**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame MARIE-LUCE Marie-Josée**
Maître ouvrier, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur MARLIER Jean-Philippe**
Maître ouvrier, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame MARQUET Véronique**
Puéricultrice, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame MARTEVILLE Marie-Luce**
Secrétaire administratif classe exceptionnelle administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame MARTIN Béatrice**
Infirmière, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur MARTIN Jean-François**
Assistant d'Enseignement Artistique Hors Cl., GRAND PARIS SEINE OUEST
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur MARTIN Pierre**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE SAINT MANDE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.

- **Monsieur MARTINEAU Philippe**
Technicien territorial titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame MARTINHO Anita**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.
- **Madame MARTINO Sylvie**
Educatrice chef de jeunes enfants, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame MARTINS PEREIRA Marie-Pierre**
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame MARTY Marie Pascale**
Bibliothécaire, MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à VINCENNES.
- **Madame MATTEUCCI Patricia**
Agent Spécialisé Principal des Ecoles Maternelles 2ème Cl., MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame MAUROMATI Christine**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à NOISEAU.
- **Madame MEHENNAOUI Mireille**
Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame MELFORT Marlène**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame MERCIER Patricia**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VALENTON.
- **Madame MERRAN Jacqueline**
AS MED ADMN, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Madame MERRIEN Catherine**
Educatrice de jeunes enfants classe supérieure, MAIRIE DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame MEYER Sylvie**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à MAROLLES EN BRIE.
- **Madame MICHARD Sylvie**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE DE LA QUEUE EN BRIE
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame MIRANDA Valérie**
AS MED, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame MOLINIER Josiane**
Agent spécialisé principal 2ème classe écoles maternelles titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Monsieur MONDER Jack**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame MONTELLA Jacqueline**
Aide Soignant Cl. Ex., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame MONTET Dominique**
Attaché principal titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame MORALES CARJAVAL Thérèse**
Psychologue, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame MORAN Brigitte**
Attaché Territorial, COMMUNAUTE AGGLOMERATION VAL DE BIEVRE
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Madame MORBIDUCCI Laury**
Auxiliaire puériculture, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.

- **Madame MORCELLE Micheline**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VALENTON.
- **Madame MOREL Pierrette**
IDE, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame MORGAN Denise**
Secrétaire médicale et sociale classe supérieure, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame MORLET Véronique**
Secrétaire Médicale Cl. Supérieure, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à FRESNES.
- **Madame MOROCH Marie-Claude**
Agent technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur MOSCARA Frédéric**
Educateur territorial activités physiques et sportives hc titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame MOUSSAYE Véronique**
Auxiliaire de puériculture, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame MULARD Sophie**
Chef de service de police titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame MULLER Evelyne**
Auxiliaire de puéricultrice principale 1ère classe, CCAS DE SUCY EN BRIE
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame MURCIANO Nicole**
Rédacteur principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame MUSU Monique**
Secrétaire Médicale Cl. Ex., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Monsieur N CIR Mongi**
Adjoint technique territorial 2ème classe, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Madame NASSIB Yamina**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.
- **Monsieur NGUYEN NGOC LOC François**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame NOEL Françoise**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame NOLLET Nicole**
Aide soignante classe supérieure, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIERE - F. WIDAL
Direction des ressources humaines demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur OLIVIER Alain**
Adjoint technique territorial 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à NOGENT SUR MARNE.
- **Madame OLLARI Annie**
Infirmier catégorie B classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à VINCENNES.
- **Madame OUDOUL Anne-Marie**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame PADERNA Mirella**
Aide-Soignant Cl. Exceptionnelle, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame PADOVANI Marietta**
Aide soignant classe exceptionnelle, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à CRETEIL.
- **Madame PANEL Dominique**
Assistant de conservation principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.

- **Madame PASQUET Ghislaine**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame PASSICOS Christine**
Brigadier chef principal, MAIRIE DE RUNGIS
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Monsieur PATRIER Philippe**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur PATY Jean-Claude**
Educateur activités physiques et sportives principal 1ère classe tit., MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur PAUC Jean-Pierre**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Madame PAVILLA Jacqueline**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame PAVILLA TROBRILLANT Marie**
Infirmière, HOSPITALISATION A DOMICILE - AP-HP
demeurant à ORLY.
- **Madame PAYAN Brigitte**
Rédacteur, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur PEREIRA Guy**
Attaché principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame PERON Corinne**
Rédacteur principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame PERREAU Chantal**
Masseur kinésithérapeute classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à VINCENNES.
- **Madame PERRIERE Claudine**
Aide soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Madame PETIT Isabelle**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur PETIT René**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame PICGIRARD Agnès**
IDE B NES CL SUP, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame PICKAERT Françoise**
Cadre supérieur de santé, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur PIERRE-AUGUSTE Jacques**
Brigadier Chef Principal Police Municipale, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame PIERRE-JEDRZEJCZAK Christine**
Agent Logistique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE PARIS - IMMOBILIER, LOGISTIQUE, TRANSPORTS
demeurant à ORLY.
- **Madame PISSON Dominique**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MANDRES LES ROSES.
- **Madame PLANCHON Brigitte**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame PLANCHON Brigitte**
Assistant Socio-Educatif Principal, CONSEIL GENERAL DE SEINE ST DENIS
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur POLIFONTE Liber**
Aide Soignant Cl. Sup., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à MAISONS ALFORT.

- **Monsieur PONTAL Jean-Louis**
Chauffagiste agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à PERIGNY SUR YERRES.
- **Madame POULAIN Nadia**
Agent de service hospitalier, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur POULAIN Philippe**
Aide soignant, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à VALENTON.
- **Madame PROSEN Christine**
Rédacteur Principal 1ère Cl., MAIRIE DE VIRY CHATILLON
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame PROSPA Yolette**
Agent stérilisation, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à ORLY.
- **Monsieur QUITTARD Martial**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame RAAE Marit**
Professeur de la ville de Paris Hors Cl. , MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur RABIER Alain**
Ingénieur principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SANTENY.
- **Madame RAMON Marie Lène**
Infirmière, HOPITAL CHARLES FOIX
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame RANO Marie-Noëlle**
Adjoint Technique 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à ORLY.
- **Madame REALE Marie-Hélène**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame REDARCE Catherine**
Educateur de Jeunes Enfants Principal, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur RENE Patrick**
Technicien Principal 1ère Cl., PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur RIBON Laurent**
Adjoint technique principal titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur RICHARD Michel**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur RICOUL Daniel**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame RIEU Muriel**
Infirmière Cadre de Santé, MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à VINCENNES.
- **Madame RIU Sylvie**
Educatrice principale jeunes enfants titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à FRESNES.
- **Madame ROBERT Maud**
Technicienne de Laboratoire Cl. Sup., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame ROBIN-LAPEYRE Cécile**
Assistant de conservation principal 1ère classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame ROCHUR Yolaine**
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame ROSE Jane**
Secrétaire Médicale Cl. Sup., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.

- **Madame ROSIER Marie**
Conseiller territorial APS titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame ROUSSEAU Francine**
Assistant socio-éducatif principal, DEPARTEMENT DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur RUIZ Christophe**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame SAADA MORINAT Muriel**
Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame SABINE-RAULT Josette**
Technicienne de Laboratoire, CENTRE HOSPITALIERS DES QUINZE-VINGTS
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame SALLES Joëlle**
Médecin territorial, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame SANCHEZ Fabienne**
Attaché principal, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur SANVOISIN Philippe**
Infirmier Bloc Opératoire, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur SAUJOT Jean-Luc**
Adjoint technique principal 2ème classe, OPH DE VITRY SUR SEINE
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame SAUJOT Martine**
Adjoint administratif 1ère classe, OPH DE VITRY SUR SEINE
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Monsieur SEGUIN Pierre**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE PANTIN
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame SENNEPIN Claire**
Puéricultrice cadre supérieur de santé - Responsable, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame SERGENT Christine**
ATSE principale, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame SERRES Martine**
Puéricultrice Cl. Supérieure, CONSEIL GENERAL DE SEINE ST DENIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame SERRIERE Béatrice**
Auxiliaire de puériculture, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame SERVERIN Isabelle**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à MANDRES LES ROSES.
- **Madame SEUTIN Laurence**
Agent Social 1ère Cl., CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame SILORET Eliane**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame SOISSON Sophie**
Gestionnaire administrative frais/TE, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI
MONDOR AP-HP demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur SOLEILHET Gilles**
Adjoint technique 1ère classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame SOUADET Liliane**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur SOUBRIER Alain**
Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.

- **Madame SOUILLOT Martine**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Madame STASSE Dominique**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur STREIFF Raymond**
Cadre Supérieur, CONSEIL GENERAL DE SEINE ST DENIS
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame SUFYAR Françoise**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur SULINON José**
Aide soignant, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame SULTAN Catherine**
ATSE principale, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur TACHEAU Bruno**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur TALLONE Jean-Michel**
Professeur de la ville de Paris Cl. normale , MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame TARBOURIECH Sylvie**
Adjoint administratif 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame TARK Véronique**
Adjoint d'animation principal 2ème classe, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Madame TARRAGO Christiane**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame TASSEL Francine**
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE GENTILLY
demeurant à GENTILLY.
- **Madame TAVERA Ida**
Infirmière, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur TEIXEIRA DE CARVALHO DIAS Didier**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à THIAIS.
- **Madame TENA Pascale**
Puéricultrice cadre titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame THENARD Jeanne Lydia**
Aide soignante, HOSPITALISATION A DOMICILE - AP-HP
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Monsieur THEOTISTE Gaspard**
Aide Soignant Cl. Ex., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame THEVENIN Micheline**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur THIBAUT William**
Technicien principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame THIBAUT Nadine**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame THIMOTTE Colette**
Aide soignant classe exceptionnelle, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame THIRY Laurence**
Rédacteur, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.

- **Monsieur THOMIAS Goldy**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame THUAULT Annie**
Directeur territorial, CNFPT DE PARIS
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur TOLEDANO ROBLES Restituto**
Aide soignant, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur TOM Pierre**
Aide Soignant Cl. Ex., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur TOTO Jacques**
Aide soignant, HOPITAL SAINT ANTOINE
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame TOURNERET Laurence**
Agent social 1ère classe, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame TROCHON Geneviève**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Madame TURVEY Catherine**
Adjoint technique 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame VAL Elvira**
Attaché territorial titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à GENTILLY.
- **Madame VALLET Annick**
Attaché, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame VALTY Sylvie**
Adjoint Administratif 1ère Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur VERGNE Marc**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame VIAL Marie-Thérèse**
Technicienne de Laboratoire Cl. Sup., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame VILLOT DON FRANCESCO Françoise**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.
- **Monsieur VON EUW Patrick**
Ingénieur principal, Conseil Général des Hauts-de-Seine
demeurant à FRESNES.
- **Madame VORCHIN Francine**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame VRINAT-CLAUZADE Chantal**
Technicien Supérieur Principal, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DU LOGEMENT HABITAT
demeurant à SAINT MANDE.
- **Madame VUITTON Nicole**
Technicien paramédical classe supérieure titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur WANGERMEE Jean Michel**
Brigadier Chef Principal Police Municipale, MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Monsieur WARNIER Yves**
Attaché territorial principal, Conseil Général des Hauts-de-Seine
demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur YAO Laurent**
Maître Ouvrier Principal, CENTRE HOSPITALIERS DES QUINZE-VINGTS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame ZENGUINIAN Marie-Madeleine**
Adjoint administratif 2ème classe principale, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

- Madame ZIAK Katia

Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE SAINT OUEN
demeurant à ALFORTVILLE.

- Monsieur ZILLHARDT Patrick

Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à MAISONS ALFORT.

- Madame ZITOUNI Rebah

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.

Article 3 : La Médaille d'honneur Régionale, Départementale et Communale échelon **Or** est décernée à :

- Monsieur ALBERTINI Gérard

Attaché territorial, CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE
demeurant à SAINT MANDE.

- Monsieur ALBERTINI Gérard

Attaché territorial, CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE
demeurant à SAINT MANDE.

- Madame ALEXIS Stéphanie

Aide-Soignante Cl. Exceptionnelle, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à CHEVILLY LARUE.

- Monsieur AMINOT Jean-Pierre

Attaché principal, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.

- Monsieur ANDRE Jean-François

Maître Ouvrier Principal, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à NOISEAU.

- Monsieur ANGELE Clotaire

Aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à CRETEIL.

- Monsieur ASSELIN Jean-Marie

Aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.

- Madame ASSOUVIE Ginette

Aide soignante, HOPITAL SAINT ANTOINE
demeurant à CHOISY LE ROI.

- Madame ATTELY Nicole

Aide-Soignante, HOPITAL SAINT ANTOINE
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.

- Madame AUBER-GASCON Brigitte

Adjoint technique territorial principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.

- Madame AUBLE Annick

Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE VILLECRESNES
demeurant à VILLECRESNES.

- Monsieur BAGOT Michel

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE YERRES
demeurant à VALENTON.

- Monsieur BAR Thierry

Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.

- Monsieur BARBELLION Gérard

Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.

- Madame BARDON Dominique

Aide soignant classe exceptionnelle, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à THIAIS.

- Madame BARIDAS Evelyne

Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE L HAY LES ROSES
demeurant à ARCUEIL.

- Madame BARON Marie-France

Assistante Maternelle, MAIRIE DE ORMESSON SUR MARNE
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.

- Madame BASPIN-SCHVENT Marie-Josée

Aide-Soignante Cl. Exceptionnelle, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.

- Madame BAUDRY Odile

Adjoint des Cadres Hospitaliers Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.

- Monsieur BAUMGARTNER Adrien

Agent de maîtrise principal territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à LE PLESSIS TREVISE.

- Madame BAZILE Perpétue

Aide soignant classe exceptionnelle, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à CACHAN.

- Madame BEAUCOURT Pierrette

Agent de Maîtrise, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.

- Monsieur BELIAH Eric

Secrétaire administratif classe supérieure administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHARENTON LE PONT.

- Madame BENARD Patricia

Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., MAIRIE DE CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.

- Monsieur BERNA Georges

Agent de Maîtrise, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à ALFORTVILLE.

- Monsieur BERNIER Patrick

Agent de maîtrise, MAIRIE DE PARIS
demeurant à IVRY SUR SEINE.

- Monsieur BERTHELEMY Thierry

Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.

- Madame BERTHONNAUD Florence

Masseur kiné, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VILLECRESNES.

- Madame BESSON Muriel

Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal, MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.

- Madame BISIAUX-POILANE Françoise

Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.

- Monsieur BLEDIN Alex

Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à CRETEIL.

- Madame BLEUZEN Christine

Technicien de laboratoire cadre de santé commune de Paris, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHEVILLY LARUE.

- Monsieur BOLMIN Félix

Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à THIAIS.

- Monsieur BONINE Michel

Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.

- Monsieur BONNICHON Michel

Maître Ouvrier, CENTRE HOSPITALIERS DES QUINZE-VINGTS
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.

- Madame BONY Jacqueline

Agent des services hospitaliers, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à SUCY EN BRIE.

- Madame BOUCHARD NAUDIN Catherine

Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.

- Monsieur BOUET Pierre

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.

- Monsieur BOUGHEZALA Mohamed

Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE ORLY
demeurant à ORLY.

- **Monsieur BOUILLOT Alain**
Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE DE L HAY LES ROSES
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Monsieur BOURDONCLE Gilles**
Attaché principal d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame BOUYSET Brigitte**
Aide-Soignante, HOPITAL DUPUYTREN
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame BOYER Marlène**
Infirmière puéricultrice - Directrice de crèche, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VINCENNES.
- **Madame BRECHARD Catherine**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame BRIZIOU Annie**
Rédacteur, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Monsieur BRUNEL Jean-Louis**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame BUISSON-GENTILHOMME Françoise**
Adjoint administratif 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur BUISSONNIER Patrick**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame CAHAGNE Josiane**
Aide-Soignante, HOPITAL SAINT LOUIS
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur CALABRESE Dominique**
Adjoint Technique 1ère Cl., MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame CAMIER Anne**
Directrice générale adjointe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur CARDOSO Didier**
Directeur Services Techniques, MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Madame CARMONT Jany**
Adjoint Administratif Hospitalier, ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Monsieur CASARIN Christian**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur CAUDRON Patrice**
Adjoint Administratif Principal 2ème Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame CAULES Ghislaine**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Monsieur CAVALIER Patrick**
Aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur CHARPENTIER Michel**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE CORBEIL ESSONNES
demeurant à CRETEIL.
- **Madame CHISS-SIMON Isabelle**
Educateur principal de jeunes enfants, MAIRIE DE SAINT MAURICE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Madame CLAIRE Roseta**
Aide-Soignante Cl. Exceptionnelle, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame COCHON Françoise**
Auxiliaire puériculture principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.

- **Madame COHEN SCALI Fabienne**
Professeur de la ville de Paris Hors Cl. , MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
demeurant à MAROLLES EN BRIE.
- **Monsieur COLAS Patrice**
Technicien principal 1ère classe, MAIRIE DE PANTIN
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur COLLIN Jean-Paul**
Technicien principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame CONVERT Sylvia**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur COQUARD Rémy**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur CORANTIN Valérien**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur COULON Philippe**
Aide soignant classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur COUPEAU Didier**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur CROLAS Patrick**
Maître Ouvrier, ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Madame CROMBEZ Pascale**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame DA COSTA DELGADO Sylvie**
Assistant socio-éducatif, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame DAGNEAUX Chantal**
Cadre Supérieur de Santé, GHI LE RAINCY - MONTFERMEIL
demeurant à NOGENT SUR MARNE.
- **Madame DANET-LHOSTE Jocelyne**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur DANSOKO Anzoumana**
Ouvrier polyvalent, OPH DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame DAUPHINOT Ghislaine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame DAVILA Maria**
Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLEJUIF.
- **Madame DAVOINE Maryvonne**
Infirmière classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame DE MACEDO Bénédicte**
Aide soignante classe normale, GROUPE HOSPITALIER LARIBOISIÈRE - F. WIDAL
Direction des ressources humaines
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame DECAUX Marie**
Aide Soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Madame DECAUX Marie**
Aide soignante classe exceptionnelle, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame DEISS Catherine**
Aide soignante, HOPITAL CHARLES FOIX
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur DELACHAUME Didier**
Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES

demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.

- Monsieur DELIGNE Christian

Agent de maîtrise principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à MAISONS ALFORT.

- Madame DELIGNE Marie-Laure

Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.

- Madame DELIGNY Christiane

A.S.E.M 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.

- Monsieur DENIEL Jean-Luc

Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.

- Madame DESCHAMPS Michelle

Adjoint administratif principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à THIAIS.

- Madame DESCHUYTENEER Françoise

Adjoint technique 1ère classe, MAIRIE DE L HAY LES ROSES
demeurant à L HAY LES ROSES.

- Monsieur DESOUS Victor

Agent de la Logistique Générale 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - IMMOBILIER, LOGISTIQUE, TRANSPORTS
demeurant à VITRY SUR SEINE.

- Madame DESPREZ Dominique

Adjoint administratif, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ORLY.

- Madame DI COCCO Micheline

Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.

- Madame DIEMERT Chantal

Cadre Supérieur Infirmier, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à LIMEIL BREVANNES.

- Madame DISTIGNY Catherine

Technicien de laboratoire cadre de santé commune de Paris, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHARENTON LE PONT.

- Monsieur DOMANGE Jean Luc

Aide soignant, HOPITAL SAINT ANTOINE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.

- Madame DOMONT Nicole

Cadre supérieur bloc opératoire, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.

- Madame DOUNIAUX Myriam

Educateur chef de jeunes enfants, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.

- Madame DRANCY Claudine

IDE soins généraux catégorie A grade 2, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.

- Madame DRANCY Claudine

Infirmière soins rééducation digestive, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.

- Monsieur DUQUENNE Yves

Attaché principal d'administration hospitalière, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à SAINT MANDE.

- Madame EGEA Ginette

ATSEM principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à CRETEIL.

- Monsieur EGUIENTA Léonard

Agent des Services Hospitaliers Qualifié, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.

- Monsieur ESPITALLIE Gilbert

Maître ouvrier principal, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à VILLEJUIF.

- Madame EVEILLARD Brigitte

Infirmière, HOPITAL CHARLES FOIX
demeurant à L HAY LES ROSES.

- **Madame EVRARD-SMAGGHE Catherine**
Ingénieur en chef des services techniques commune de Paris, MAIRIE DE PARIS
demeurant à SAINT MAURICE.
- **Madame FERNANDES Isabelle**
Infirmière Cl. Supérieure, SIAAP - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT FRANCILIEN
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame FERNANDEZ Sylvie**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur FERRET Henri**
Agent de maîtrise principal, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame FERRUCCI Dominique**
Secrétaire Administratif Cl. Exceptionnelle, MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur FORESTIER Jean-Marc**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Monsieur FOURNIER Jean Michel**
Ingénieur des services techniques commune de Paris, MAIRIE DE PARIS
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur FRANZERO Alain**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Monsieur FREEMAN François**
Agent technique 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur FREROT Sylvain**
Attaché Principal , MAIRIE DE GENTILLY
demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur FURIC Jean François**
Attaché d'administration, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur GARCHER Denis**
Professeur de la ville de Paris Cl. normale, MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame GARCIA Ghislaine**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame GERMAIN Pierrette**
Agent des services hospitaliers, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur GEVAUDAN Dominique**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame GEYER Bernadette**
Infirmier catégorie B classe supérieure, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Madame GIBOUT Corinne**
Aide-Soignante, HOPITAL ALBERT CHENEVIER
demeurant à CRETEIL.
- **Madame GIBOUT Corinne**
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame GINES Michèle**
Infirmière Cl. Supérieure, Hôpital SAINTE ANNE
demeurant à BRY SUR MARNE.
- **Madame GIRAUD Annie**
ATSEM 1ère classe, MAIRIE DE ALFORTVILLE
demeurant à ALFORTVILLE.
- **Monsieur GOIGOUX Philippe**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., COMMUNAUTE AGGLOMERATION HAUT VAL DE MARNE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame GONCALVES Patricia**
Gestionnaire administratif, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.

- **Madame GOSPARINI Annie**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Monsieur GOZLAN Claude**
Médecin du Travail, HOPITAL JEAN VERDIER DE BONDY
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame GRAVELLE PLYART LAMARCHE Edith**
Puéricultrice de Cl. Supérieure, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame GRUND Liliane**
Cadre Supérieur Manipulateur Radiologie, ASSISTANCE PUBIQUE DES HOPITAUX DE PARIS
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame GUERIDON Andrée**
Adjoint technique principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur GUILLARD Régis**
Maitre ouvrier, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame GUILLAUME Martine**
Rédacteur principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Monsieur HAINE Michel**
Agent de maîtrise titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.
- **Madame HANNOQUE Martine**
Adjoint technique 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame HAVARD Martine**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame HGOBURU Josette**
Adjoint Administratif Hospitalier , ASSISTANCE PUBIQUE DES HOPITAUX DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame HEINISCH Evelyne**
Adjoint technique principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur HERVE Pierrick**
Ingénieur Chef Cl. Normale, SIAAP - SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT FRANCILIEN
demeurant à THIAIS.
- **Madame HIBLOT Brigitte**
Adjoint Administratif 1ère Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur HIRIGOYEN Serge**
Maître ouvrier, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame HUPRELLE Sylviane**
Agent principal ATSEM 1ère classe titulaire, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur ILLOUZ Alain**
Ingénieur en chef classe exceptionnelle, CONSEIL REGIONAL IDF DE PARIS
demeurant à BRY SUR MARNE.
- **Monsieur IVAIN Gilles**
Professeur de la ville de Paris Hors Cl. , MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Monsieur JEANNIN Laurent**
Collaborateur de cabinet contractuel, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame JOUEN Pascale**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame KANG Martine**
Professeur Enseignement Artistique H.C, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à VINCENNES.
- **Madame LACROIX Véronique**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.

- **Madame LALLAURET Nadine**
Secrétaire médicale, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur LAMER Pascal**
Attaché principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Monsieur LANGLOIS Patrick**
Ingénieur en Chef Cl. Normale, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à MAROLLES EN BRIE.
- **Madame LANGOT Geneviève**
Directeur territorial titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Monsieur LAQUERRE Dominique**
Technicien supérieur hospitalier, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Monsieur LASSON Dominique**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE PARIS - SYSTEMES TECHNOLOGIES INFORMATION
demeurant à THIAIS.
- **Madame LAUGERO Paulette**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur LE BLAYE LE ROUX François**
Adjoint des Cadres Hospitaliers , ASSISTANCE PUBIQUE DES HOPITAUX DE PARIS
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame LE CROLLER Corinne**
Cadre de santé, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à THIAIS.
- **Madame LE GUYADER Hélène**
Secrétaire administratif classe exceptionnelle, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Monsieur LE MORVAN Patricia**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur LE POULLEN Philippe**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE GENTILLY
demeurant à GENTILLY.
- **Monsieur LE TEXIER Patrick**
Infirmier classe supérieure, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur LEBOEUF Serge**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Madame LEFEBVRE Angèle**
Attaché territorial, MAIRIE D ARCUEIL
demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur LEHOUSSEL Jean-Pierre**
Agent de Maîtrise Principal , MAIRIE DE SAINT MANDE
demeurant à SAINT MANDE.
- **Madame LEMONNIER DALLENE Marie Hélène**
Psychologue, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS - SUD
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur LENOEL Didier**
Technicien, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur LENTIER Pierre**
Directeur titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame LEPINE Catherine**
Adjoint technique principal 1ère classe, MAIRIE DE JOINVILLE LE PONT
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Madame LEPINE Ghislaine**
Ingénieur des services techniques commune de Paris, MAIRIE DE PARIS
demeurant à NOGENT SUR MARNE.
- **Madame LESELLIER Marie-Françoise**
Agent d'accueil, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.

- **Madame LETOUZE Brigitte**
Rédacteur territorial, MAIRIE DE L HAY LES ROSES
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Monsieur LEVANO Christian**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur LEVENEZ Jacques**
Adjoint Administratif Hospitalier 1ère Cl., ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur LINCERTAIN José**
Adjoint Technique 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame LINVAL Lucette**
Auxiliaire de puériculture, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Madame LOPES DE SOUSA Patricia**
Auxiliaire de puériculture et de soins principal 1ère classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Monsieur LYPHOUT Patrice**
Maître ouvrier, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame MAFRAN Nadine**
Rédacteur territorial principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame MAGAUD Gabrielle**
Technicienne Laboratoire Cl. Sup, HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à ORLY.
- **Madame MAJESTE Vincente**
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame MAKAROF Sylvie**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE LE KREMLIN BICETRE
demeurant à LE KREMLIN BICETRE.
- **Monsieur MALNOU Didier**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame MARI Monique**
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur MASSON Christian**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE SAINT MANDE
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame MASSOT Marie-Thérèse**
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame MAUJEAN Chantal**
Médecin Hors Cl., CONSEIL GENERAL DU VAL D OISE
demeurant à SAINT MANDE.
- **Madame MEILHEURAT Yvette**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur MENIER Marc**
Ingénieur en chef classe exceptionnelle, OPH DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame MICHEL Brigitte**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame MIHANA Brigitte**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame MILLION Evelyne**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à CRETEIL.
- **Madame MILLION Françoise**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.

- **Monsieur MOISSI Mhoumadi**
Eboueur principal classe supérieure, MAIRIE DE PARIS
demeurant à VILLIERS SUR MARNE.
- **Madame MONCAN Martine**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame MONTOIR Sylvie**
Rédacteur principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame MONTOUT Henriette**
Aide soignant CL N, HOPITAUX UNIVERSITAIRES LA PITIE SALPETRIERE CHARLES FOIX
demeurant à CRETEIL.
- **Madame MORONVAL Martine**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère Cl., MAIRIE DE MALAKOFF
demeurant à ARCUEIL.
- **Monsieur MORTREUX Michel**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame NAU RECULET France**
Adjoint administratif principal 2ème classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à BOISSY SAINT LEGER.
- **Monsieur NAVARRO Antoine**
Agent de Maîtrise, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur NEDELEC Michel**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur NEGOUAI Claude**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., MAIRIE DE PARIS - IMMOBILIER, LOGISTIQUE, TRANSPORTS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame NEGRIER Odile**
Conseiller socio-éducatif territorial, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHENNEVIERES SUR MARNE.
- **Madame NERET Catherine**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE CHARENTON LE PONT
demeurant à CHARENTON LE PONT.
- **Madame NESSMANN Catherine**
IDE, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame NEWTON Marie-Noëllise**
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles maternelles tit, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur NICOLAS Alexandre**
Adjoint Technique Principal 2ème Cl., MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur NOENS Patrick**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame NOTHUMB Elisabeth**
Adjoint Administratif Principal 1ère Cl., MAIRIE DE SUCY EN BRIE
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame NOYER Annie**
Adjoint administratif hospitalier, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Madame OUAZENE Monique**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE CHOISY LE ROI
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Monsieur PAGES Marc**
Agent de maîtrise principal, OPH DE VITRY SUR SEINE
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame PALCZEWSKI Anne-Dominique**
Secrétaire administratif classe normale administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame PANAGET Monique**
Assistante médico-administrative, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CHOISY LE ROI.

- **Madame PARMENTIER Sylvie**
Infirmière Cl. Supérieure, Hôpital STE ANNE
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Monsieur PASQUET Patrick**
Aide Soignant Cl. Ex., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur PEROLAT Richard**
Rédacteur Principal 1ère Cl., MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame PERRON Gisèle**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Monsieur PERROT Eric**
Agent de maîtrise, MAIRIE DE L HAY LES ROSES
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame PESAS Viviane**
Assistant socio-éducatif, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à MAROLLES EN BRIE.
- **Madame PESCI Nicole**
Adjointe Administrative 1ère Cl., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à CRETEIL.
- **Madame PIERRE-LOUIS Monique**
Cadre de santé paramédical, Centre Actions Sociales de PARIS
demeurant à CACHAN.
- **Madame PINOCHET Ginette**
Conservateur en Chef Bibliothèques, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame PLESSE Marie Christine**
Adjoint administratif 1ère classe, MAIRIE DE L HAY LES ROSES
demeurant à L HAY LES ROSES.
- **Madame POGODZINSKI Lydie**
Adjoint Administratif Hospitalier Principal, ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS
demeurant à CRETEIL.
- **Madame PORSAN Sylvie**
Infirmière Cl. Supérieure, CENTRE D ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE PARIS
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame PORTE Anne**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur POTTIER Patrick**
Adjoint technique eau et assainissement principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à NOGENT SUR MARNE.
- **Madame QUENUM Anne**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame RESID Chantal**
Aide soignante, HOPITAUX UNIVERSITAIRES PARIS CENTRE
demeurant à VILLENEUVE SAINT GEORGES.
- **Madame RETIF Murielle**
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Madame RIALIN Chantal**
ATSE principale, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à JOINVILLE LE PONT.
- **Madame RIO Dominique**
IDE, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Madame ROBINEAU Martine**
Educateur territorial chef de jeunes enfants, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à SAINT MANDE.
- **Madame ROBINET Jocelyne**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE TORCY
demeurant à BRY SUR MARNE.
- **Monsieur ROBIOLLE Eric**
Aide soignant, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LA QUEUE EN BRIE.

- **Madame RONCERAY Brigitte**
Adjoint administratif principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur ROQUINARC H Alain**
Agent de Maîtrise Principal, PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à VILLECRESNES.
- **Madame RUZE Françoise**
Cadre supérieur de santé, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur SAINT AIME Pierre**
Aide Soignant Cl. Ex., HOPITAUX UNIVERSITAIRES HENRI MONDOR
demeurant à SAINT MAURICE.
- **Monsieur SALLES Marc**
Adjoint technique principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur SALMON Jean-Claude**
Agent Supérieur Exploitation, MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à VITRY SUR SEINE.
- **Madame SALMON Marie-Madeleine**
Auxiliaire de puériculture principal titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à PERIGNY SUR YERRES.
- **Madame SAMSON Jean-Luc**
Adjoint Technique 1ère Cl., SIREV - RESTAURATION COLLECTIVITES
demeurant à VILLENEUVE LE ROI.
- **Madame SANS Martine**
Rédacteur principal 2ème classe territorial titulaire, MAIRIE DE CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame SAULITEIN Martine**
Secrétaire Administratif Cl. Normale, MAIRIE DE PARIS
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame SCHIESSLE Brigitte**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur SENECHAL Marcel**
Agent de maîtrise principal titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à SAINT MAUR DES FOSSES.
- **Madame SERVANT Francette**
Technicienne de laboratoire cadre, CHI DE CRETEIL
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Monsieur SEVIN Jean-Jacques**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE CHEVILLY LARUE
demeurant à CHEVILLY LARUE.
- **Madame SIKORSKI Hélène**
Adjoint administratif principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à ORLY.
- **Madame SIMONNET Bernadette**
Agent spécialisé principal 2ème classe des écoles mater titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Madame SINET Catherine**
Auxiliaire puéricultrice principal 1ère classe, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Madame SMELTEN Christiane**
Rédacteur principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant à ORMESSON SUR MARNE.
- **Monsieur SUAU Gérard**
Agent de Maîtrise, MAIRIE DE VINCENNES
demeurant à VINCENNES.
- **Madame TALON Fatima**
Adjoint administratif principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur TANGUY Alain**
Adjoint technique principal 1ère classe titulaire, MAIRIE DE IVRY SUR SEINE
demeurant à IVRY SUR SEINE.
- **Monsieur TARRASO Jacques**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.

- **Monsieur TONNELLE Jacques**
Maître ouvrier, GH Hôpitaux Universitaires de l'Est Parisien
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur TORRENT Jean**
Maître ouvrier principal, CHI DE CRETEIL
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Monsieur TOUSSAINT René**
Adjoint Technique 2ème Cl., MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur TRAINEAU Marc**
Adjoint technique 2ème classe, MAIRIE DE LE PERREUX SUR MARNE
demeurant à LE PERREUX SUR MARNE.
- **Monsieur TRENTADUE Michel**
Administrateur Hors Cl., MAIRIE DE PARIS - SYSTEMES TECHNOLOGIES INFORMATION
demeurant à SUCY EN BRIE.
- **Madame TRIGON Lydie**
Rédacteur principal 1ère classe, MAIRIE DE VILLEJUIF
demeurant à ARCUEIL.
- **Madame TUTUSAUS Maïté**
Assistant socio-éducatif principal, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE
demeurant à CHAMPIGNY SUR MARNE.
- **Madame VALLAT Josiane**
Ingénieur, MAIRIE DE FONTENAY SOUS BOIS
demeurant à FONTENAY SOUS BOIS.
- **Monsieur VANDEN BORN Patrick**
Directeur Territorial, MAIRIE DE MAISONS ALFORT
demeurant à MAISONS ALFORT.
- **Monsieur VANNIER Jean-Claude**
Maître ouvrier, GROUPE HOSPITALIER ALBERT CHENEVIER - HENRI MONDOR AP-HP
demeurant à CRETEIL.
- **Monsieur VERDEYME Gilles**
Professeur de la ville de Paris Hors Cl. , MAIRIE DE PARIS - DIRECTION DES AFFAIRES SCOLAIRES
demeurant à CRETEIL.
- **Madame VERITE Annie**
Technicien de Laboratoire, MAIRIE DE PARIS - ESPACES VERTS ET ENVIRONNEMENT
demeurant à CHOISY LE ROI.
- **Madame VERNEAU Fabienne**
Aide soignante, HOPITAL EMILE ROUX
demeurant à LIMEIL BREVANNES.
- **Monsieur VINCENT Gilles**
Adjoint technique principal 2ème classe titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame VINCENT Marie-Christine**
Aide soignante classe exceptionnelle, CHI DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.
- **Madame VITANI Nicole**
Attaché, MAIRIE DE PARIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame VOJTEK Anne-Marie**
Technicienne de laboratoire classe supérieure, CHI DE CRETEIL
demeurant à BONNEUIL SUR MARNE.
- **Monsieur VOYARD Lionel**
Adjoint Technique Principal 1ère Cl., PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE
demeurant à CRETEIL.
- **Madame VRECORD Aryane**
Aide-Soignante Cl. Exceptionnelle, HOPITAL AMBROISE PARE
demeurant à THIAIS.
- **Monsieur WAROQUIER Philippe**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE DE THIAIS
demeurant à THIAIS.
- **Madame WEISS Catherine**
Secrétaire administratif classe normale d'administrations parisiennes, MAIRIE DE PARIS
demeurant à VILLEJUIF.
- **Monsieur ZAHMOUL Abdelaziz**
Technicien titulaire, MAIRIE DE CRETEIL
demeurant à CRETEIL.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture et Monsieur le Directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 26 juin 2014

Le Préfet du Val-de-Marne

Signé Thierry LELEU



PREFET DU VAL DE MARNE

SERVICE DU CABINET

BUREAU DU CABINET

Arrêté n°2014 - 6005

portant attribution de la Médaille d'honneur du travail

Promotion du 14 juillet 2014

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 instituant la Médaille d'honneur du Travail ;

Vu le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la Médaille d'honneur du Travail ;

Vu le décret n° 2000-1015 du 17 octobre 2000 modifiant le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 relatif à la Médaille d'honneur du Travail ;

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la Médaille d'Honneur du Travail ;

Vu la circulaire BC25 du 23 novembre 1984 de M.le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2014 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet ;

ARRETE

Article 1 : La Médaille d'honneur du Travail échelon **Argent** est décernée à :

Madame ABDI Fuzia,

Assistante de direction, SAINT GOBAIN, COURBEVOIE
demeurant 7 rue Claude Perrault à CRETEIL.

Madame ABERKANE Fazia,

Retoucheuse, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS
demeurant 46 av Beauregard à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur ACHOUR Boualem,

Contrôleur, DOCAPOST BPO, CHARENTON LE PONT
demeurant 11 rue Jean Mermoz à JOINVILLE LE PONT.

Madame ACOCA Ilana,

Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 6 rue Edouard Renard à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur ADOR Christian,

Spécialiste logistique, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 5 av Pablo Picasso à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur AISSAOUI Bruno,

Agent Chimiste, THALES ELECTRON DEVICES , VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 8 Place Julien Grimau à VILLEJUIF.

Madame AISSAOUI Lila,

Adjoint responsable exploitation, STEF TRANSPORT PARIS VITRY, VITRY SUR SEINE
demeurant 18 rue Jules Cuillerier à ALFORTVILLE.

Monsieur AIT CHADI Akli,

Cadre Administratif, GROUPAMA , PARIS
demeurant 75 rue Marat Bât B4 à IVRY SUR SEINE.

Monsieur AIT-CHIRANE Mostafa,

Electricien Monteur Réseaux, BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES FM FRANCE, SAINT
QUENTIN EN YVELINES
demeurant 51 av. des Charmes à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame AJAZI Sabine,

Agent de gestion, CNTP - DOCAPOST BPO, CHARENTON LE PONT
demeurant 54 av de la Liberté à MAISONS ALFORT.

Madame ALBERTELLI Stéphanie,

Assistante de direction, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant rés. Saint Hubert - 62 rue du 8 mai 1945 à VALENTON.

Monsieur ALEXANDRE Olivier,

Cadre, THALES , NEUILLY SUR SEINE
demeurant 93 av Rouget de l'Isle à VITRY SUR SEINE.

Monsieur ALEXIS Dominique,

Chef de groupe, DOCAPOST BPO, CHARENTON LE PONT
demeurant 10 rue Camille Blanc à VITRY SUR SEINE.

Monsieur ALLAIN Thierry,

Assistant de Gestion, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 7 rue du Marché à ALFORTVILLE.

Monsieur ALLAIRE Stéphane,

Analyste crédits, BANQUE PRIVEE EUROPEENNE - BPE, PARIS
demeurant 7 rue Bouriard à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur ALLOUACHE Ahmed,
Responsable, EIFFAGE TP RESEAUX, EVRY
demeurant 6 rue des Chênes à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur ALMEIDA FERNANDES Antonio,
Chauffeur, EMULITHE, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 49 rue Jules Ferry à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur ALVAREZ Yann,
Employé, GIE AG2R, PARIS
demeurant 42 Grande rue Charles de Gaulle à NOGENT SUR MARNE.

Madame ALVES Marie Isabelle,
Assistante technique du service médical, SMRIF, PARIS
demeurant 32 rue du Commandant Mowat à VINCENNES.

Madame ANGELOT Sandrine,
Assistante juridique 1er clerc, SELARL ROULOT DROUOT ASSOCIES, PARIS
demeurant 21 bis rue Julian Grimau à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame ANGEON Marie-Aimée,
Lingère, FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE, CHEVILLY LARUE
demeurant 4 rue de la Commune à VILLEJUIF.

Monsieur ANNAB Benamar,
Préparateur de commandes - cariste, HEPPNER, NOISY LE SEC
demeurant 2 place Delattre de Tassigny à CHEVILLY LARUE.

Monsieur ANTON Jean-Bruce,
Informaticien, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 15 place des Tilleuls à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame AOUDIA Leila,
Employée commerciale, CARREFOUR MARKET, PARIS
demeurant 2 rue du 19 mars 1962 à LE KREMLIN BICETRE.

Madame ARACIL Marie,
Assistante de direction, AUBERT ET DUVAL, PARIS
demeurant 3 av Jean Claude Delubac à LE PLESSIS TREVISE.

Madame ARACIL PENALBA Montserrat,
Assistante de direction, AUBERT ET DUVAL, PARIS
demeurant 1 rue des deux Frères à CACHAN.

Monsieur ARNAUD Ludovic,
Cadre supérieur de banque, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 37 av Anatole France à CHARENTON LE PONT.

Monsieur ARQUE Christophe,
Directeur de projet, ECONOCOM, PUTEAUX
demeurant 169 Grande rue Charles de Gaulle à NOGENT SUR MARNE.

Madame AUDOUZE-CHAUD Pascale,
Technicienne commerciale, AIR FRANCE, MONTREUIL
demeurant 22 rue du Pont de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame AUFRERE Roseline,
Conseillère commerciale, DIAC, NOISY LE GRAND
demeurant 32 av Pasteur à GENTILLY.

Monsieur AUMONT Philippe, (en retraite)
Chef de file, ITEC, PARIS
demeurant 3 allée Lavoisier à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur AUVIGNE Nicolas,
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 19 av de Verdun à SAINT MAURICE.

Madame AVRIL-LAINE Laurence,
Chargée de Prévention, DCNS, PARIS
demeurant 13 rue de Vincennes à MAISONS ALFORT.

Madame AZINCOURT Catherine,
Employée de banque, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
demeurant 2 allée Renoir à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur AZOULAY Dror,
Ingénieur informatique, AG2R, PARIS
demeurant 10 rue Floris Osmond à CRETEIL.

Madame AZZALI Valérie,
Chef de service, FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE, CHEVILLY LARUE
demeurant 3 rue Victor Hugo à SUCY EN BRIE.

Madame BACHENE Mylène,
Conseillère emploi, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 304 allée des Maisonnées à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame BACHENE Mylène,
Technicien Expérimenté, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 304 allée des Maisonnées - rue du Dr Bring à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame BACKLAND Nadia,
Technicienne, SERVICE MEDICAL DE LA REGION IDF, PARIS
demeurant 58 av. de Coeuilly à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame BAKINDE Esther,
Agent d'entretien, ASNR, SUCY EN BRIE
demeurant 3 Cité Verte à SUCY EN BRIE.

Madame BALLIN Marie Anne,
Comptable fournisseurs, ANTALIS, PARIS
demeurant 7 rue Gaston Cantini à VILLEJUIF.

Monsieur BANDRABUR Daniel,
Technicien Exploitation, DALKIA FRANCE, NANTERRE
demeurant 11 rue Alexandre Dumas à SUCY EN BRIE.

Madame BANKOTO Wabi,
Gouvernant d'étage, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS
demeurant 18 rue Jean Mermoz à VILLEJUIF.

Madame BANSE Catherine,
Assistante Vente Charcuterie, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 7 rue des Baudrieux à CRETEIL.

Monsieur BANSE Yanick,
Mécanicien, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 7 rue des Beaudrieux à CRETEIL.

Madame BARBET Catherine,
Analyste Programmeur, L OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS
PERRET
demeurant 6 rue Hector Berlioz à NOISEAU.

Madame BARDONNET Viviane,
Assistante dentaire, UNION TERRITORIALE MUTUALITE IDF, VINCENNES
demeurant 6 place Paul Cséry à VILLENEUVE LE ROI.

Madame BARON Murielle,
Employée de restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 19 rue de la Couture du Moulin à THIAIS.

Monsieur BARRE Philippe,
Pilote Innovation, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 15 rue Jean d'Estienne d'Orves à JOINVILLE LE PONT.

Madame BARREIRA Madalena,
Gestionnaire RH, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 124 rue du Général de Gaulle à VILLIERS SUR MARNE.

Madame BARRETO Delphine,
Styliste, SOCIETE CERA, PARIS
demeurant 4 rue Mirabeau à IVRY SUR SEINE.

Madame BARRIER Eliane,
Gestionnaire de Charges comptable, OSICA, PARIS
demeurant 28 rue de Verdun à CHARENTON LE PONT.

Monsieur BARRIERE Bernard,
Chauffeur Livreur, TRANSPORT VALOT, CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant 1 sq. Charles d'Orléans à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur BARROSO GONCALVES Francisco,
Maçon, EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS RESEAUX, LISSES
demeurant 75 rue Pasteur à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame BASTIDE Martine,
Conseillère de Vente, DAMART - SERVIPOSTE, ROUBAIX
demeurant 29 av. Jeanne d'Arc à SAINT MANDE.

Monsieur BATAILLE Thierry,
Technicien Supérieur d'Exploitation, SAGA FRANCE, PUTEAUX
demeurant 12 av. Gilles à JOINVILLE LE PONT.

Madame BATEL Fabienne,
Assistante de copropriétés, NEXITY LAMY , CLICHY
demeurant 49 avenue du Parc des Sports à FRESNES.

Monsieur BAUD Philippe,
Analyste, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 11 allée Nicephore Niepce à VINCENNES.

Madame BAUDRY Loraine,
Conseillère de beauté, L OREAL PRODUITS DE LUXE FRANCE, LEVALLOIS PERRET
demeurant 16 c rue André Bollier à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur BAUDURET Frédéric,
Cadre supérieur, RENAULT , BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 34/36 rue de la Jarry à VINCENNES.

Monsieur BEDDAR Laurent,
Préparateur de commandes, SAMADA GARONOR, AULNAY SOUS BOIS
demeurant 9 av Général Leclerc à VITRY SUR SEINE.

Madame BEHAR Patricia,
Déléguée Commerciale, PIERRE FABRE SA, CASTRES
demeurant 143 rue de Paris à CHARENTON LE PONT.

Monsieur BEHILLIL Lakdar,
Agent de Conditionnement, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 7 rue V. Antomarohi à VILLEJUIF.

Monsieur BEHRENDT Romuald,
Vendeur, FNAC, IVRY SUR SEINE
demeurant 56 rue de la Convention à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur BELANTON Stéphane,
Technicien expérimenté allocataires, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 23 rue André Soladier à ALFORTVILLE.

Madame BELARBI EI Kamla,
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 6 allée Irène Joliot Curie à IVRY SUR SEINE.

Madame BELHAM Anne,
Employée, BNP PARIBAS , NANTERRE
demeurant 48 rue des Vignes à CACHAN.

Madame BELHAM Anne,
Employée de banque, BNP PARIBAS, IVRY SUR SEINE
demeurant 48 rue des Vignes à CACHAN.

Monsieur BELIN Laurent,
Employé, EIFFAGE ENERGIE FERROVIAIRE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 62 rue Marc Sangnier à MAISONS ALFORT.

Madame BELLAIRE Valérie,
Assistante spécialisée, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 16 route de Villeneuve à ABLON SUR SEINE.

Monsieur BEN ALI Ouahid,
Cadre, AIR FRANCE , PARAY VIEILLE POSTE
demeurant 186 bd de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame BENAÏSSA Djamila,
Cadre commercial, LES FRERES LISSAC, CLAMART
demeurant 20 rue de Mons à ABLON SUR SEINE.

Monsieur BENARD Dominique,
Secrétaire Médico Administratif, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 3 rue Duberry à CHEVILLY LARUE.

Monsieur BENARD Eric,
Responsable service repographie, DANONE, PARIS
demeurant 43 rue de Normandie à MAISONS ALFORT.

Monsieur BENARROSH Stéphane,
Opticien, LES FRERES LISSAC, CLAMART
demeurant 16 quai de la Croisette - Bât B à CRETEIL.

Monsieur BENASQUAR Mohammed,
Agent d'Entretien, LASER PROPRETE MULTI SERVICES, PARIS
demeurant 18 rue Christophe Colomb à CHOISY LE ROI.

Monsieur BENHAMRON Armand, (en retraite)
Soffer scribe, ACIP, PARIS
demeurant 75 av de la Liberté à MAISONS ALFORT.

Madame BERAIN Isabelle,
Responsable Administrative, CABINET BEAU DE LOMENIE, PARIS
demeurant 91 rue Marcellin Berthelot à ALFORTVILLE.

Monsieur BERAL Fabrice,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 1 ter av. de la Dame Blanche à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur BERDAT Patrice,

Technicien d'Exploitation, DALKIA France - IDF Sud, BOUSSY SAINT ANTOINE
demeurant 54 av. du Général Joubert à VILLIERS SUR MARNE.

Madame BERNARD Catherine,

Assistante commerciale export, LACTALIS INTERNATIONAL, CHOISY LE ROI
demeurant 25 ter av du Président Roosevelt à CHOISY LE ROI.

Madame BERNARD Hélène,

Encadrante pole emploi, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 30 rue Manessier à NOGENT SUR MARNE.

Madame BERNAUD Agnès,

Secrétaire, FNAC FORUM, PARIS
demeurant 12 bis rue du Docteur Roux à CHOISY LE ROI.

Madame BERROUAG Marie,

Chef de groupe, CATU, BAGNEUX
demeurant 2 C allée des Grands Maisons à ARCUEIL.

Monsieur BERTHELOT David,

Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 58 av Ardouin, bât C, p 4 à LE PLESSIS TREVISE.

Madame BERTHILLET Catherine,

Responsable département informatique, PRAXIS, SURESNES
demeurant 28 rue du Docteur Roux à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur BERTHILLET Patrick,

Responsable système d'informtion, CENTRE HOSPITALIER SUD FRANCILIEN, CORBEIL
ESSONNES
demeurant 28 rue du Docteur Roux à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur BESSE Nicolas,

Managing director, ADISSEO FRANCE SAS, ANTONY
demeurant 71 av Richaud à ARCUEIL.

Monsieur BETTENFELT Gilles,

Responsable de stand, CHANEL PARFUMS BEAUTE, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 10 allée Pascal à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur BICHO FRADIQUE Mario,

Tailleur de pierre, H. CHEVALIER SA, ROCQUENCOURT
demeurant 30 av de la Liberté à MAISONS ALFORT.

Monsieur BICHON Eric,

Ingénieur commercial, MAEC, CAHORS
demeurant 43 rue de Sévigné à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame BIGOT Annick,

Gardiennne d'immeuble, MEILLANT ET BOURDELEAU SA, PARIS
demeurant 94/100 rue Jean le Galleu à IVRY SUR SEINE.

Monsieur BIRAND Hilaire,

Cariste, SEAC GUIRAUD FRERES, TOULOUSE
demeurant 61 Bld de Stalingrad à THIAIS.

Monsieur BIRON Alain,

Afficheur publicitaire, AFFICHAGE BIRON SARL, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 12 rue de la Plumerette à CRETEIL.

Madame BIZ Anne,

Pharmacien Industriel, SANOFI AVENTIS , ANTONY
demeurant 60 rue Bronzac à L HAY LES ROSES.

Madame BIZET Patricia,
Gestionnaire des prestations retraite, AG2R, PARIS
demeurant 28 rue Maréchal de Lattre de Tassigny à ALFORTVILLE.

Madame BIZETTE Valérie,
Comptable fournisseurs, CACEIS, PARIS
demeurant 63 rue de la Division du Général Leclerc à ARCUEIL.

Madame BIZIEN Vanessa,
Employée service des retours, OCP REPARTITION, CRETEIL
demeurant 2 rue Orée du Parc à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur BLANCHARD Stéphane,
Technicien supérieur de recherche, INSTITUT PASTEUR, PARIS
demeurant 178 rue Perit Leroy Pavillon 4 à CHEVILLY LARUE.

Monsieur BLIN Jean-Marc,
Formateur, ACMS, SURESNES
demeurant 29 av. René David à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame BOCABELLE Corinne,
Directrice agence services spécialisés, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 16 rue Danton à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur BOITEUX Ludovic,
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 54 av de Joinville à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur BONAR Eric,
Maçon finisseur, SPIE SCGPM, ARCUEIL
demeurant 55 D allée des Chênes à VILLECRESNES.

Madame BONIX Danielle,
Chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 33 av du Général Pierre Billotte à CRETEIL.

Madame BONNET Frédérique,
Technicien PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT
demeurant 3 av. Madeleine Smith-Champion à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur BOQUET Philippe,
Ingénieur Aéronautique, GOODRICH AEROSPACE SERVICES SAS, LE MESNIL AMELOT
demeurant 34 bis rue des Hauts Guibouts à BRY SUR MARNE.

Madame BOSCHET Cécile,
Chimiste, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 22 rue de Fresnes à L HAY LES ROSES.

Monsieur BOUCHILAOUENE Boubkeur,
Conducteur Régleur, SGD, SUCY EN BRIE
demeurant 5 rue Edouard Vuillard à CRETEIL.

Madame BOUDJIT Nadia,
Conseillère engagement, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 9 rue Edmond Rostand à ABLON SUR SEINE.

Monsieur BOUNNITE Abdelkabar,
Chef de projet, POMONA, ANTONY
demeurant 31 rue G. Marqueriteau à CHEVILLY LARUE.

Monsieur BOURAS Abdelhakim,
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 1 allée des Grandes Maisons à GENTILLY.

Madame BOURDILLON Sophie,
Attachée juridique, ALLIANZ BANQUE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 13 av Georges Clémenceau, porte B à BRY SUR MARNE.

Monsieur BOUSSAGEON Christophe,
Informaticien, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 7 rue Notre Dame à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur BOUSSAID Hamid,
Superviseur, GEODIS CALBERSON, LIMEIL BREVANNES
demeurant 16 rue Jean de la Fontaine à CRETEIL.

Monsieur BOUSSAID Mohand,
Brigadier de Manutention, SD CALBERSON, LIMEIL BREVANNES
demeurant 2 allée Jean Baptiste Lulli à ALFORTVILLE.

Monsieur BOUSSEBHA Slimane,
Galvano Mordanceur, SAFRAN SNECMA, COLOMBES
demeurant 47 rue du Général de Gaulle à L HAY LES ROSES.

Monsieur BOUTEKHEDMIT Saïd,
Agent fret, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 3 rue de provence à VILLEJUIF.

Madame BOUTHORS-GABILLET Dorothee,
Responsable de Production, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 66 rue de Champigny à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur BOUTONNET Jacques,
Gestionnaire prestations, FMP MUTUALITE FRANCILIENNE, PARIS
demeurant 72 avenue d'Alfortville à CHOISY LE ROI.

Monsieur BOUVET Marc,
Employé, OGER INTERNATIONAL, SAINT OUEN
demeurant 1 résidence des Gémeaux à FRESNES.

Madame BOUVIER Sylvie,
Gestionnaire financier, RESEAU FERRE DE FRANCE, PARIS
demeurant 195 av Maurice Thorez à IVRY SUR SEINE.

Monsieur BOVIN Patrick,
Gardien d'immeuble, FONCIA BROSSOLETTE-SYNDIC MONTAIGUT, CRETEIL
demeurant 43 av de Verdun bt D rés. ste Marie à CRETEIL.

Madame BOYER Marie,
Responsable Commercial, CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant 2 allée de la Vanoise à VITRY SUR SEINE.

Madame BOYER Sylvie,
Responsable comptable, AFD - Agence Française de Développement, PARIS
demeurant 29 rue Coquelin à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur BRANCO Joao,
Maçon, CREATIS, IVRY SUR SEINE
demeurant 18 rue Massias à VITRY SUR SEINE.

Madame BRASNU Lydia,
Agent de service, FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE, CHEVILLY LARUE
demeurant Cité Chaperon Vert - 4ème avenue à GENTILLY.

Madame BROTTIER Maud,
Directrice Développement Ressources Humaines, LE BON MARCHE, PARIS
demeurant 51 av. Alphand à SAINT MANDE.

Madame BRUCHET Stéphanie,
Technicien PPS, AIR FRANCE, MONTREUIL
demeurant 24 rue de Stockolm à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur BRUN David,
Responsable Système Régie, TF1, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 14 allée du Moulin de la Tour à SUCY EN BRIE.

Madame BRUNEL Claire,
Gardiennne d'Immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 7 allée du Buisson de la Bergerie à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur BUCHSBAUM Christophe,
Editeur réalisateur, SACIJO, PARIS
demeurant 14 rue de la Liberté à VILLEJUIF.

Madame BULICH Denise,
Secrétaire comptable, FEDERATION NATIONALE DES PORTS ET DOCKS, MONTREUIL
demeurant 41 rue du Fossé Vert à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame BUROT Sophie,
Responsable Site Internet, SEITA GROUPE IMPERIAL TOBACCO, PARIS
demeurant 45 rue des Laitières à VINCENNES.

Monsieur BUYCK Dominique,
Cadre société d'assurance, ALLIANZ, PARIS
demeurant 17 villa Baudran à ARCUEIL.

Madame CAETANO Margarida,
Employée de maison, CABINET COULON, CHOISY LE ROI
demeurant 7 rue Lucie à ORLY.

Madame CALAVIA Annie,
Gestionnaire Stocks, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 17 rue Paul Auster à THIAIS.

Monsieur CAMPART Alain,
Employé administratif, DLR, NOISY LE GRAND
demeurant 3 av du Novembre LA VARENNE SAINT HILAIRE à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame CANADO Chantal,
Secrétaire médicale, CLINIQUE MEDICALE EDOUARD RIST, PARIS
demeurant 3 allée du Stade à L HAY LES ROSES.

Madame CANAVY Valérie,
Opératrice Production, SOCIETE DU FIGARO, PARIS
demeurant 43 rue Thimonnier à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame CANEVET Nadine,
Gestionnaire back office des marchés, DEXIA CREDIT LOCAL, PARIS LA DEFENSE
demeurant 186 bd de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame CANTILLAC Christian,
Conseiller Vente Bricolage, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 1 Sq. Max Jacob à ORLY.

Madame CANU Sandra,
Chargée de recouvrement, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 25 bis rue des Remises à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur CANVILLE Michaël,
Responsable des achats, M2EP, MAISONS ALFORT
demeurant 1 av de la République à VILLEJUIF.

Monsieur CAPITAINE Jacques,
Auditeur interne, LOXAM, PARIS
demeurant 5 rue E. Dolet à CHEVILLY LARUE.

Madame CARGANICO Nadine,
Assistante programmes immobiliers, SOCALOG, PARIS
demeurant 14 av des Saules à VILLIERS SUR MARNE.

Madame CARLIER Laurence,
Comptable, SBEC, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 27 allée des Tilleuls à ORLY.

Monsieur CARPENTIER Christophe,
Responsable relations concessionnaires, CREDIPAR, LEVALLOIS PERRET
demeurant 30 rue du Hameau à L HAY LES ROSES.

Monsieur CARRASCO MARTINS Carlos,
Dessinateur projeteur, VALEO SYSTEMES THERMIQUES SAS, LE MESNIL SAINT DENIS
demeurant 31 av de la Victoire à ORLY.

Madame CARREIRA Jocelyne,
Professeur des écoles, ACADEMIE DE CRETEIL RECTORAT, CRETEIL
demeurant 128 bis av de la Maréchale à LE PLESSIS TREVISE.

Madame CARTHAME Aline,
Chef produit, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 12 allée Jacques Bainville à VINCENNES.

Madame CASTELBOU Cécile,
Assistante de Direction, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 4 allée Georges Pompidou à VINCENNES.

Madame CASTELLI Catherine,
Chef de département, MONOPRIX CRIMEE, PARIS
demeurant 12 Avenue Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur CAULLERY Thierry,
Technicien administratif, B2V GESTION, PARIS
demeurant 17 bd Pablo Picasso à CRETEIL.

Monsieur CAVAZZI Dominique,
Ingénieur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 26 rue Buffon à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame CAZE Valérie,
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 9 rue Claude Pérraquet à CRETEIL.

Monsieur CEBAREC Marc,
Commis de cuisine, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 11 rue Alexandre Fleming à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame CELIGOJ Anne-Marie,
Analyste performance, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 145 rue de Chevilly à VILLEJUIF.

Monsieur CELIK Nicolas,
Responsable des ventes, FIAP JEAN MONNET, PARIS
demeurant 67 bis chemin des Gravettes à VALENTON.

Madame CHAANBI Nadia,
Technicien Supérieur PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 13 Clos des Perroquets à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur CHAFFAUD Jean-Pierre,

Ingénieur chef de service, PORT AUTONOME DE PARIS, PARIS
demeurant 25 rue de Noiseau à SUCY EN BRIE.

Madame CHAHLI Fatima,

Agent de service, GOM PROPLETE, SUCY EN BRIE
demeurant 76 av de la Maréchale à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur CHAIBI Benchaâ,

Chauffeur préparateur, DESCOURS ET CABAUD IDF, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 5 rue du Chemin Vert à BONNEUIL SUR MARNE.

Monsieur CHAINBAUX Dominique,

Technicien de maintenance, ECONOCOM, PUTEAUX
demeurant 44 bd Alsace Lorraine à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame CHALIK Joëlle,

Chargée de gestion comptable et financière, OGEC SAINT ANDRE, NOGENT SUR MARNE
demeurant 40 av Charles Baudin à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame CHALTE Chantal,

Ingénieur, SODERN, LIMEIL BREVANNES
demeurant 5 quai de la Brise à CRETEIL.

Madame CHAMPAGNE Sylvie,

Comptable, EUGENE PERMA, SAINT DENIS
demeurant 19 rue Camille Pelletan à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur CHAP Sophat,

Bagagiste, ORLY FLIGHT SERVICES, ORLY
demeurant 32 av du Président J.F Kennedy à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame CHARBIT Rebecca,

Technicienne de souscription, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 34 C rue Elisée Reclus à CHEVILLY LARUE.

Madame CHARDON Brigitte,

Ingénieur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 29 rue Gabriel Péri à THIAIS.

Monsieur CHARRIER Denis,

Chauffeur Polyvalent, COLAS IDF NORMANDIE , L HAY LES ROSES
demeurant 31 rue de Strasbourg à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur CHARRUE Cyril,

Ingénieur sécurité, PORT AUTONOME DE PARIS, PARIS
demeurant 38 avenue Jean Jaurès à GENTILLY.

Madame CHARVIN Martine,

Responsable Projets Organisation, ALLIANZ, PARIS
demeurant 46 rue Fabre d'Eglantine à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur CHATAIN Franck,

Ingénieur marketing, THALES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 48 chemin Moque Bouteille à ORMESSON SUR MARNE.

Madame CHELAMIE Dominique,

Assistante de Formation, MUTEX, CHATILLON
demeurant 14-16 av. Gambetta - Bât A à CHOISY LE ROI.

Madame CHELBI Nadia,

Chef de projet, ARVAL, RUEIL MALMAISON
demeurant 15 rue Cuvier à VITRY SUR SEINE.

Madame CHENEVIER Fabienne,
Gérane portefeuille, NEUFLIZE OBC, PARIS
demeurant 4 villa Hélène quai de la Marne à JOINVILLE LE PONT.

Madame CHERY Nathalie,
Agent commercial, DEGAMI, CHARENTON LE PONT
demeurant 20 av Anatole France à CHARENTON LE PONT.

Madame CHEVALLIER Catherine,
Titulaire de Bureau, BANQUE DE FRANCE EUROSISTEME, NOISIEL
demeurant 8 rue de breteuil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame CHEVALLIER Sophie,
Assistante Technique Evaluation, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 16 ter rue Maurice Tenine à FRESNES.

Madame CHEMA Sangwar,
Hôtesse de caisse, DISTRIPARME, PARIS
demeurant 75 av F. Mitterrand à CRETEIL.

Monsieur CHOGRE José,
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 65 rue Defrance à VINCENNES.

Madame CHUI Thi Kim Loan,
Hôtesse de caisse, CARREFOUR MARKET, PARIS
demeurant 38 rue Jean Jacques Rousseau à VILLIERS SUR MARNE.

Madame CLAIR Agnès,
Documentaliste, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET
demeurant 3 allée Matisse à VILLEJUIF.

Monsieur CLAIR Mario,
Opérateur chimiste, THALES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 17 rue Sainte Colombe à L HAY LES ROSES.

Madame CLEMENTE Sylvie,
Journaliste, SOCIETE DU FIGARO, PARIS
demeurant 1 av. de la République à VINCENNES.

Madame COL Sylvie,
Secrétaire, SCP CHARDON, TARRADE ET ASSOCIES, PARIS
demeurant 6 av Polton à NOGENT SUR MARNE.

Madame COLAS Nathalie,
Assistante Commerciale, SAPHIR FRANCE, PARIS
demeurant 26 rue Emile Templier à SUCY EN BRIE.

Monsieur COLINET Christian,
Agent de maintenance, VEOLIA PROPLETE, RUNGIS
demeurant 10 rue d'Auvergne à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame COMPAIN Sylvie,
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 14 rue Pont Noyelles à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur CONSTANTIN Eric,
Technicien supérieur, CEA, FONTENAY AUX ROSES
demeurant 17 allée du Donjon à VILLECRESNES.

Monsieur CORBEL Christian,
Agent d'étude en signalisation ferroviaire, INEO UTS, MONTREUIL
demeurant 38 av de Paris à VINCENNES.

Monsieur CORNEVIN Michel,
Mécanicien d'entretien, LA GALIOTE PRENANT, VITRY SUR SEINE
demeurant 3 allée de la Croix du Mont à VITRY SUR SEINE.

Madame CORREIA Anna Rosa,
Responsable Restauration, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL
MALMAISON
demeurant 6 Square Robert Lesage à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur CORREIA Joaquim,
Directeur marketing, SAINT GOBAIN WEBER FRANCE, BRIE COMTE ROBERT
demeurant 75 rue de l'Avenir à BONNEUIL SUR MARNE.

Monsieur CORREIA PUGA DA SILVA Manuel,
Peintre en bâtiment, SOCIETE ENCOURAGEMENT ELEVAGE CHEVAL FRANCAIS, PARIS
demeurant Cours des Communes - Domaine de Grosbois à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur COSOLETO Antonio,
Responsable citroën service et relation éditeurs, PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS
demeurant 39 rue Sacco et Vanzetti à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame COSTANZA Christel,
Assistante de direction, TERREAL, SURESNES
demeurant 20 rue Bir Hakeim à CHEVILLY LARUE.

Monsieur COTRONEO Joseph,
Responsable Administratif et Financier, SCHNEIDER ELECTIC - SA3i ONDULEUR, THIAIS
demeurant 14 rue Jean Baptiste Delambre à RUNGIS.

Monsieur COTTENCEAU Daniel,
Chef gérant, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL MALMAISON
demeurant 104/106 av Laferrière à CRETEIL.

Monsieur COTTEREAU Pascal,
Chef de projet, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 92 av Victor Hugo à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur COTTIN Christophe,
Technico-commercial sédentaire, NOVOFERM FRANCE, MACHECOUL
demeurant 9 rue de la Faisanderie à VALENTON.

Monsieur COTTIN Didier,
Responsable partenariats et développements formation, OPPBTP, BOULOGNE
BILLANCOURT
demeurant 23 rue du Lunain à CACHAN.

Madame COUDERC Myriam,
Gérante, CANDRIAM, PARIS
demeurant 14 allée des Roses à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame COULIBALY Rania,
Gestionnaire de portefeuille expert, AXA ASSISTANCE FRANCE, CHATILLON
demeurant 20 av Eugène Thomas à LE KREMLIN BICETRE.

Madame COUPET Sandrine,
Agent de commercialisation locative, GIE GROUPE SOLENDI, SAINT OUEN
demeurant 1 place Paul Eluard à CHOISY LE ROI.

Madame COURIOL Alessandra,
Employée maison d'édition, ELLIPSES EDITION MARKETING SA, PARIS
demeurant 6 av de Villeneuve Saint Georges à CHOISY LE ROI.

Madame COURONNE Laurence,
Commerciale sédentaire, EMILE MAURIN, LYON

demeurant 2 allée de la Toison d'Or à CRETEIL.

Monsieur COURT Jean-François,

Technicien PPS, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 25 rue Jean Baptiste Clément à VILLEJUIF.

Madame COURTOT Chantal,

Responsable comptable, DEGAMI, CHARENTON LE PONT
demeurant 1 av Galliéni à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame COUTO BERNARDES PEREIRA Almerinda,

Comptable, ELIOR ENTREPRISES, PARIS
demeurant 21 rue Honoré de Balzac à VILLEJUIF.

Monsieur CRAMBES Philippes,

Technicien, ALTRAN, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 8 résidence de la tuilerie à FRESNES.

Monsieur CROCIS Laurent,

Journaliste, L EQUIPE, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 43 rue de la Gare à CACHAN.

Madame CROISON Virginie,

Responsable d'équipe professionnelle, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 43 av Marx Dormoy à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur CRUEIZE Christian,

Souscripteur assurancct construction, MUTUELLE ST CHRISTOPHE, PARIS
demeurant 160 av Gabriel Péri à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame CUCCHI Catherine,

Manager Rayon Caisses, SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS
demeurant 37 rue de Paris à BOISSY SAINT LEGER.

Madame CURVALE Christelle,

Responsable juridique, BPIFRANCE FINANCEMENT, MAISONS ALFORT
demeurant 44 rue de l'Ermitage à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur CUSTERS Wilhelmus,

Commis de Cuisine, LA GRANDE EPICERIE, PARIS
demeurant 66 rue de la Commune de Paris à VILLENEUVE LE ROI.

Madame D ALMEIDA Kayi,

Veilleuse de nuit, FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE, CHEVILLY LARUE
demeurant 4 ter rue de la Planchette à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur DA COSTA José,

Employé, CTP SARL, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 11 rue Henri Penteuil à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur DA COSTA José,

Informaticien, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 26 av. Caffin à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DA COSTA BARROSO José,

Chef d'atelier, ALPHA GARAGE, CHARENTON LE PONT
demeurant 193 rue de Paris à CHARENTON LE PONT.

Madame DA COSTA GONCALVES Maria,

Chargée d'assistance, MONDIAL ASSISTANCE FRANCE, PARIS
demeurant 6 av de Villeneuve saint Georges Bât B Entrée 2 à CHOISY LE ROI.

Madame DA CRUZ Paola,

Responsable Unité, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 12 bis av. de Beauce à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DA ROCHA Bruno,

Conducteur de Travaux Principal, PARIS OUEST CONSTRUCTION, PARIS
demeurant 36 Bd de Stalingrad à CHOISY LE ROI.

Monsieur DA SILVA Manuel,

Soudeur, EI TUYAUTERIE ELECTROMECHANIQUE, GARGENVILLE
demeurant 27 av Vergniaud à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DA SILVA Marie-Hélène,

Secrétaire, SMRIF, PARIS
demeurant 33 rue Monfray à CRETEIL.

Monsieur DA SILVA Philippe,

Superviseur informatique, ECONOCOM, PUTEAUX
demeurant 19 rue Maréchal Lyautey à ORMESSON SUR MARNE.

Monsieur DA SILVA Rui,

Secrétaire administratif, SFD, PUTEAUX
demeurant 22 rue Edouard Vaillant à VILLEJUIF.

Monsieur DA SILVA NETO Pedro,

Peintre en bâtiment, SPR RENOVATION, IVRY SUR SEINE
demeurant 12 rue Docteur Emile Roux à BONNEUIL SUR MARNE.

Monsieur DAGUET Joël,

Technicien biomédical, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 16 rue des Noviers à VITRY SUR SEINE.

Madame DALISSON Evelyne,

Chargée d'opération, UBIFRANCE, PARIS
demeurant 3 rue Anquetil - Les Vergers du Fort à NOGENT SUR MARNE.

Madame DANAN Sandra,

Directeur des opérations commerciales HLS, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 10 rue Marcelin Berthelot à CHARENTON LE PONT.

Monsieur DANTAS DE AMORIM Manuel,

Maçon boiseur, EIFFAGE CONSTRUCTION RENOVATION TERTIAIRES, CLICHY
demeurant 3 rue Sébastopol à LA QUEUE EN BRIE.

Madame DAPPOIGNY Anne-Hélène,

Employée de banque, CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant 18 rue des Parisi à RUNGIS.

Monsieur DARGENTON Jean Claude,

Chef groupe chauffage, SWISS POST SOLUTIONS, PARIS
demeurant 16 av du Buisson à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DARLOT Marie-Hélène,

Assistante, THALES, MEUDON
demeurant 2 square de l'Eau Vive à CRETEIL.

Madame DE CHARDON Isabelle,

Chargée de contentieux, ICF HABITAT LA SABLIERE, PARIS
demeurant 6 bis rue Parmentier à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DE FIGUEIREDO Elisabeth,

Responsable activités voie ferrée, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT OUEN
demeurant 21 rue Casenave à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame DE FREITAS MORNA Catarina,

Hôtesse de l'Air, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 20 Bld des Muriers à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DE MAGALHAES CASTRO Fernando,
Boiseur, EIFFAGE CONSTRUCTION RENOVATION TERTIAIRES, CLICHY
demeurant 80 bis av Lamartine à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur DE MOURA Carlos,
Agent de maîtrise, CARMF, PARIS
demeurant 55 av de Coeuilly à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame DE OLIVEIRA Anne-Marie,
Rédacteur juridique, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 9 rue des Rosiers à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame DEGENNE Brigitte,
Hôtesse de Restauration, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 46 rue Emile Raspail à ARCUEIL.

Madame DEJEAN Sylvie,
Comptable, CABINET DYNAUDIT, PARIS
demeurant 40 bis rue Emile Zola à CHOISY LE ROI.

Madame DELAHAYE Christèle,
Secrétaire, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL
demeurant 23 av Le Verrier à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DELANNAY Tony,
Employé Ressources Humaines, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 4 mail François Mitterrand à CRETEIL.

Madame DELFOSSE Marie Thérèse,
Employée libre service, CIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS
demeurant chez Melle DELFOSSE - 15 rue de Picardie à CHEVILLY LARUE.

Monsieur DELISLE Jean-Marc,
Graphiste, NATIXIS, PARIS
demeurant 53 bd de Stalingrad à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur DELORME Marc,
Gestionnaire Recours Administratif, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES
demeurant 37 rue Henri Barbusse à FRESNES.

Monsieur DEMAUX Eric,
Responsable achat, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 2 rue Richelieu - Rés. Verlaine à RUNGIS.

Monsieur DENERVAUX Fabrice,
OP UEP Montage, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 27 rue Mario Capra, logt O7 RDC à VITRY SUR SEINE.

Madame DENIS Muriel,
Ouvrière, LE CHENE, BAGNEUX
demeurant 1 rue du Pt Allende - Apt 12 à GENTILLY.

Madame DEREUCK Edith,
Conseillère Technique, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 66 av. de la Révolution Française à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DERRADJI François,
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant Résidence des Peupliers - 7 rue de Grenoble à ALFORTVILLE.

Madame DESANCE Pascale,
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 43 rue Antoine Baron à SUCY EN BRIE.

Monsieur DESFRICHES Gérard,
Responsable d'Exploitation, SAFRAN SNECMA, COLOMBES
demeurant 41 rue Pasteur à CHOISY LE ROI.

Madame DESMOULINS Lydie,
Technico-commerciale, HENNER, PARIS
demeurant 14 rue Jules Verne à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur DESRIVOT Olivier,
Technicien Méthode, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 11 av. Antoine Watteau à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur DESRIVOT Olivier,
Technicien Méthode, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 11 av Antoine Watteau à LE PLESSIS TREVISE.

Madame DESSENNES Jean-Noëllise,
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 6 rue Maximilien Robespierre à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur DESTOUCHES Dominique,
Responsable régional service, AGCO SA, BEAUVAIS
demeurant 36 square Diderot à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur DESVAUX Thierry,
Dessinateur industriel, VEOLIA WATER STI, ANTONY
demeurant 33 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à ALFORTVILLE.

Madame DEVALLIERE Laurence,
Responsable comptable, EIFFAGE TP, NEUILLY SUR MARNE
demeurant 15 rue Alexandre Ribot - chez M. CAMPANELLA à BOISSY SAINT LEGER.

Madame DEVOISIN Fabienne,
Agent gestion d'attribution, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 45 av Fontaine Saint Martin à VALENTON.

Monsieur DI LORENZI Pascal,
Responsable Accueil Liaisons, APAS BTP, PARIS
demeurant 11 av. de l'Europe à CACHAN.

Madame DI MAMBRO Sandrine,
Conseillère de Vente, C & A FRANCE, PARIS
demeurant 8 rue Edouard Manet à CRETEIL.

Monsieur DIAGOURAGA Makan,
Agent de déchetterie, TAIS, NANTERRE
demeurant Foyer AFTAM, 10 rue de la Concorde à VITRY SUR SEINE.

Monsieur DIARRA Alhamoudou,
Terrassier, RPS TRAVAUX PUBLICS, EMERAINVILLE
demeurant 8 rue des Chênes à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur DIARRA Silamakan,
Plongeur, AGRAF, PARIS
demeurant 22 av Lucien Français à VITRY SUR SEINE.

Madame DIAS Adelaïde,
Ouvrière qualifiée, ISS PROPLETE, PARIS
demeurant 14 rue de la Glacière à VITRY SUR SEINE.

Madame DIAS Marie de Lurdes,
Assistante, SODIS, LAGNY SUR MARNE
demeurant 40 av du Bac LA VARENNE SAINT HILAIRE à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DIBLAR Valérie,

Assistante de communication, WENDEL, PARIS
demeurant 6 bis route de Combault à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur DIENG Seidou,

Premier Cafetier Plongeur, HOTEL MONTALEMBERT, PARIS
demeurant 1 allée Denis Milhaud à VALENTON.

Madame DIEZ Marie-Noëlle,

Technicien maîtrise des risques, CAF DE PARIS, PARIS
demeurant 50 Grande rue Charles de Gaulle à NOGENT SUR MARNE.

Madame DIJOUX Marie-José,

Chef de service, GROUPEMENT DES HUISSIERS DE JUSTICE AUDIENCIERS PRES LE
TRIBUNAL DE POLICE DE PARIS, PARIS
demeurant 25 av du Général de Gaulle - bât 38 à MAISONS ALFORT.

Madame DJERROUDI Norha,

Hôtesse de l'air, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 35 av Anatole France à CHOISY LE ROI.

Madame DOIT Cécile,

Assistante banque, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS
demeurant 14 bis rue des Hauts Moguichets à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame DOS SANTOS Frédérique,

Chef produit, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, LEVALLOIS PERRET
demeurant 17 bis bd de Champigny à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DOS SANTOS Jean Paul,

Chauffeur magasinier, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 7 bd Pablo Picasso à CRETEIL.

Monsieur DOS SANTOS ALVES Candido,

Equipier de collecte, OTUS, WISSOUS
demeurant 2 rue des Violettes à FRESNES.

Madame DOUCET Patricia,

Notaire assistant, SCP MILHAC, SOMMAIRE, REYNIS, DEVYNCK NOTAIRES ASSOCIES,
PARIS
demeurant 10 av Quihou à SAINT MANDE.

Monsieur DOUILLARD David,

Magasinier, MGTI-SNEV, IVRY SUR SEINE
demeurant Cité des Montagards - 6 allée Pierre Gaspard à VITRY SUR SEINE.

Monsieur DRAMANE Doukansy,

Employé de restauration, R2C CASINO, SAINT ETIENNE
demeurant 15 rue du Général Koenig à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame DROCCI Françoise,

Secrétaire, POMONA, ANTONY
demeurant 34 Petite Voie des Fontaines à RUNGIS.

Monsieur DUBOIS Frédéric,

Gérant de portefeuille, INTERNATIONAL CAPITAL GESTION, PARIS
demeurant 9 rue Thiers à NOGENT SUR MARNE.

Madame DUFOUR Isabelle,

Gestionnaire recouvrement, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 24 rue La Fontaine à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame DUMAS Martine,
Assistante de Direction, PITNEY BOWES, SAINT DENIS
demeurant 11 Imp. des Trontais à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur DUMAS Vincent,
Chef de service adjoint contrôle films, TF1, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 14 rue de la Prairie à BRY SUR MARNE.

Madame DUMEZ Valérie,
Assistante Technique, GS1 FRANCE, ISSY LES MOULINEAUX
demeurant 62 rue des Champs Elysées à ARCUEIL.

Madame DUMONT Françoise,
Assistante de direction, SCP CHARDON, TARRADE ET ASSOCIES, PARIS
demeurant 4 av Andrée à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DUMOULIN Laurence,
Assistante, CHANTELLE, CACHAN
demeurant 12 rue de Berry à CACHAN.

Madame DUPONT Florence,
Secrétaire générale adjointe, DLR, NOISY LE GRAND
demeurant 61 av Marx Dormoy à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur DUPONT-DAUZONNE Thierry,
Carrossier-Peintre, CITROEN PARIS EST, PARIS
demeurant 8 Mail de la Résistance à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame DURANTY Elisabeth,
Agent d'escale, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 1 allée de la Butte Blanche à CRETEIL.

Monsieur DURET Rodolphe,
Chef Département, OCE PRINT LOGIC TECHNOLOGIES SA, CRETEIL
demeurant 10 av. des Tourelles à ORMESSON SUR MARNE.

Monsieur DUSART Philippe,
Attaché commercial grands comptes, MERCEDES BENZ FINANCIAL SERVICES FRANCE,
BAILLY
demeurant 13 rue de la Concorde à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DUVAL Alain,
Opérateur logistique, REXEL FRANCE SAS, PARIS
demeurant 10 rue Maximilien Robespierre à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame DUYCK-BAGOT Catherine,
Sous-Directrice, CNAMTS, PARIS
demeurant 32 av. de la République à MAISONS ALFORT.

Monsieur EL AMRANI Mohamed,
Voiture Magasin, ACNA, WISSOUS
demeurant 23 rue Roger Périchon à VALENTON.

Madame EL JIHAD Hafida,
Agent de stérilisation, CLINIQUE JOUVENET, PARIS
demeurant 4 rue Jean Pierre Timbaud à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur EL-GHEMARI Mohamed,
Responsable clientèle, PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS
demeurant 24 rue Marius Delcher à CHARENTON LE PONT.

Monsieur ELKOUBBI Patrick,
Agent Hautement Qualifié, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 7 av. du Moulin de Saquet à VITRY SUR SEINE.

Madame ELMELEH Nicole,
Employée, ARS - AGENCE REGIONALE DE SANTE, PARIS
demeurant 10 allée Bourvil à CRETEIL.

Monsieur EQUY Bernard,
Analyste d'image, AIRBUS DEFENCE SPACE CASSIDIAN SAS, ELANCOURT
demeurant 22 rue de la Fosse Rouge à SUCY EN BRIE.

Monsieur ESCHYLLE Pierre,
Chauffeur PL, POMONA EPISAVEURS IDF, CRETEIL
demeurant 80 rue Champollion à VITRY SUR SEINE.

Madame ESCOFFIER Hélène,
Chargée d'études, CREDIT DU NORD, LILLE
demeurant 49 rue du Général de Larminat à SUCY EN BRIE.

Monsieur ESPENEL Alain,
Technicien Méthodes, RENAULT, RUEIL MALMAISON
demeurant 30 rue des Frères Lumière à FRESNES.

Madame ESPONOSA Pascale,
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant Bât F, 9 rue du 2 Décembre 1870 à BRY SUR MARNE.

Madame ESTURGE Françoise,
Gestionnaire Flux, AGORA DISTRIBUTION, SAINT DENIS
demeurant 215 av. Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur EUNG Khun,
Informaticien, RSI - Régime Social des Indépendants, SAINT DENIS
demeurant 12 av du Général de Gaulle à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur EVEN Yann,
Technicien Supérieur de Laboratoire, SANOFI AVENTIS , ANTONY
demeurant 21 av. Léon Marchand à THIAIS.

Madame EVERAERT Josiane,
Secrétaire de direction, UNION FRANCAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE - UFSE,
PARIS
demeurant 183 rue Aristide Briand - apt 82 à CACHAN.

Madame FALLOUX Isabelle,
Cadre bancaire, BNP PARIBAS , NANTERRE
demeurant 9 rue Manessier à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur FAUBERT Pierre,
Technicien qualité, TCF, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 8 allée de la Mare au Fusil à LE PLESSIS TREVISE.

Madame FAURE Liliane,
Secrétaire, ORDRE DES MEDECINS - CONSEIL DEPARTEMENTAL, CRETEIL
demeurant 5 rue Antoine Lavoisier à CRETEIL.

Madame FERNANDES Maria,
Employée d'immeuble, GECINA, PARIS
demeurant 8 place Pierre Brossolette à CHOISY LE ROI.

Monsieur FERNANDES DA COSTA José,
Comptable OPC Mandats, CACEIS , PARIS
demeurant 5 rue de la Paix à VITRY SUR SEINE.

Monsieur FERREIRA Daniel,
Responsable finance, FACILICOM, SUCY EN BRIE

demeurant 13 av des Chasseurs à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur FERREIRA Jean-Manuel,

Conducteur de travaux, SEEF, CARRIERES SUR SEINE
demeurant 46 rue Jules Vallès à CHOISY LE ROI.

Madame FERREIRA Maria,

Cadre de banque, CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant 35 bis rue des Frères Harbulot à VILLIERS SUR MARNE.

Madame FERREIRA Marie,

Technicien hautement qualifié, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 25 av de la Division Leclerc à LIMEIL BREVANNES.

Madame FERRO Isabel,

Animatrice Service Comptabilité, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 20 bis rue du Chemin de Fer à VILLECRESNES.

Madame FESSAI Jannick,

Technicien PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT
demeurant 33 rue de la Prévoyance à VINCENNES.

Madame FIDALGO Laurence,

Technicien conseil PF, CAF DE SEINE ET MARNE, MELUN
demeurant 12 bd de Vincennes, apt 1 à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur FIQUET René,

Gestionnaire logistique, CNETP, PARIS
demeurant 71 rue Pierre Marie Derrien à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame FLEURY Catherine,

Correspondante, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 26 rue d'Estienne d'Orves à L HAY LES ROSES.

Monsieur FLOIRAT Philippe,

Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 2 allée Jean de la Bruyère à CRETEIL.

Monsieur FOCH Frédéric,

Cadre RH, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 40 bis av du Général de Gaulle à MAISONS ALFORT.

Madame FOCKEU Manuella,

Préparatrice en pharmacie chef de groupe, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant Bât CI, 226 bd Pasteur à BRY SUR MARNE.

Monsieur FOLLET Emmanuel,

Responsable du service informatique, NATIXIS, PARIS
demeurant 241 av de la Maréchale à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur FORT Fabrice,

Chargé d'affaires, CREDIT MUTUEL IDF, PARIS
demeurant 1 rue Dagobert à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur FOUCAULT Jean-Claude,

Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 49 av Beauséjour à CACHAN.

Madame FOURRE Maria,

Couturière, CHANEL, PARIS
demeurant 98 rue Jules Guesde à ORMESSON SUR MARNE.

Monsieur FRAOLI Jean-Pierre,

Agent logistique, CIRCOR INDUSTRIA, LE PLESSIS TREVISE
demeurant 7 allée de Derrière les Jardins à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur FREDON Eric,
Directeur d'agence, BARCLAYS BANK PLC, PARIS
demeurant 9 rue des Jubennes à VILLECRESNES.

Madame FREIXEDA GINJA Maria,
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 7 Clos des Perroquets à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame FREUSLON Gwenola,
Notaire assistant, SCP FIRCOWICZ, BADUFLE, MONTEIRO NOTAIRES ASSOCIES, BOISSY
SAINT LEGER
demeurant Villa Verdi - 33/35 rue Gabriel Péri à CHARENTON LE PONT.

Monsieur FRISTOT Philippe,
Ingénieur, L OREAL, SAINT OUEN
demeurant 29 rue des Parisii à RUNGIS.

Madame FUCHE Séverine,
Responsable action sociale, ICF HABITAT LA SABLIERE, PARIS
demeurant 4 square Dolet à ALFORTVILLE.

Monsieur GADEK Xavier,
Employé, NATIXIS ASSET MANAGEMENT, PARIS
demeurant 1 allée des Saulssayes à MANDRES LES ROSES.

Monsieur GAGNEPAIN Stéphane,
Technicien, HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE, SERRIS
demeurant 2 impasse Ledru Rollin à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame GAIN Véronique,
Vendeuse charcuterie, CARREFOUR CRETEIL SOLEIL, CRETEIL
demeurant 19 rue du Docteur Aline Pagès à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame GALANT Corinne,
Chef d'équipe, PHOENIX PHARMA, CRETEIL
demeurant 3 rue de la Fosse aux Moines à CRETEIL.

Monsieur GALLO Salvatore,
Informaticien, GEFCO, COURBEVOIE
demeurant 114 av Anatole France à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur GAMBA Michel,
Chauffeur livreur, PHOENIX PHARMA, CRETEIL
demeurant 19 rue de Bourgogne à VITRY SUR SEINE.

Monsieur GAOUSSOU Sidibe,
Boiseur, CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 1 rue Quinegagne à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur GARAFFA Paul,
Agent comptable, UPS, PLAISIR
demeurant 124 voie Georges Carré à VITRY SUR SEINE.

Madame GARCIA Mercedes,
Assistante Commerciale, CASTEL FRERES, THIAIS
demeurant 116 rue Talma à VITRY SUR SEINE.

Madame GARDET Pascale,
Chef de produit, VWR INTERNATIONAL SAS, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 1 av George Sand à LE PLESSIS TREVISE.

Madame GARNIER Mélanie,
Coordinatrice gamme et commandes spéciales joaillerie, CARTIER JOAILLERIE INTERNATIONAL,
PARIS

demeurant 25 rue des Champs Elysées à GENTILLY.

Madame GARZON Béatrice,
Chargée d'études, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 25 rue André Pontier à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur GASTE Michel,
Electricien, VINCI, NEUILLY PLAISANCE
demeurant 27 rue de Noisy - esc. 31 à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur GAUSI Eric,
Ingénieur, AASTRA FRANCE, GUYANCOURT
demeurant 21 sentier des Orvilliers à THIAIS.

Madame GAYAUD Emmanuelle,
Assistante commerciale, L HOTELLIER, ANTONY
demeurant 17 av du Général de Gaulle à THIAIS.

Monsieur GEURTS Christophe,
Acheteur vendeur, POMONA FOODTRADE, RUNGIS
demeurant 4 allée François II à RUNGIS.

Madame GIANQUINTO Myriam,
Gestionnaire back office, CREDIT AGRICOLE CORPORATE ET INVESTMENT BANK, PARIS
LA DEFENSE
demeurant 135 av Pierre Brossolette à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame GILBERT-ROYER Isabelle,
Secrétaire de direction, OSICA, PARIS
demeurant 1 résidence Moulin des Bassins à VILLEJUIF.

Madame GIRARD Dominique,
Responsable de restauration scolaire, ELIOR ELRES CUISINE CENTRALE DE CHELLES,
CHELLES
demeurant 2 rue d'Auvergne à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur GIRARD Norbert,
Secrétaire général, GPSA, PARIS
demeurant 14 rue Jean Rostand à NOISEAU.

Madame GIRARDI Odile,
Responsable formation professionnelle, SMRIF, PARIS
demeurant 14 sentier des Sablons à CACHAN.

Monsieur GIRAUD Wilfrid,
Employé de banque, CAISSE D EPARGNE IDF PARIS, PARIS
demeurant 5 av Gaston Margerie à NOGENT SUR MARNE.

Madame GIRONCELLE Nadia,
Conseillère Prestations , REUNICA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 12 rue Rouget de Lisle à CHOISY LE ROI.

Madame GLACET Claudine,
Gardiennne d'immeubles, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 10 allée des 3 Musiciens à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur GLACHANT Jean-Philippe,
Responsable de service, ORSID DOCAPOST DPS, PARIS
demeurant 4 rue Gustave Charpentier à L HAY LES ROSES.

Madame GLADEL Anne-Valérie,
Crédit Manager, SOCIETE CERA, PARIS
demeurant 6 rue du Midi à VINCENNES.

Monsieur GOACOLOU Franck,
Comptable, GOM PROPLETE, SUCY EN BRIE

demeurant 15 rue Blanqui à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame GOETZ Florence,
Responsable comptable, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 84 av de Stalingrad à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur GOIS Didier,
Conducuteur PL, VEOLIA PROPLETE, RUNGIS
demeurant 4 rue Demanieux, appt 44 à CHOISY LE ROI.

Madame GOMES Paula,
Technicienne Renseignements Clients, PHOENIX PHARMA, CRETEIL
demeurant 9 rue Constantin à VITRY SUR SEINE.

Madame GOMEZ Martha,
Responsable Etudes, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 5 allée Ronsard à CHARENTON LE PONT.

Madame GOMMER Brigitte,
Assistante de Caisses, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 2 pl. Jules Valles à NOGENT SUR MARNE.

Madame GONCALVES Nathalie,
Vendeuse en boulangerie pâtisserie, BOULANGERIE LA CHAUMETTE, SAINT MAUR DES
FOSES
demeurant 49 rue d'Aguesseau à ORMESSON SUR MARNE.

Madame GOR Nathalie,
Assistante de direction, BLUELINK, IVRY SUR SEINE
demeurant 13 impasse sous les Prés à ARCUEIL.

Monsieur GOUARDO René-Raoul,
Mécanicien Automobiles, SABRIE JOINVILLE, JOINVILLE LE PONT
demeurant 39 Square Dufourmantelle à MAISONS ALFORT.

Monsieur GOUDIN Philippe,
Chef de secteur, SEITA GROUPE IMPERIAL TOBACCO, PARIS
demeurant 12 bis bd de Bellechasse - bât 1 à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame GOULMY Florence,
Chargée de Supports Clientèle, BNP PARIBAS SECURITE SERVICE, PANTIN
demeurant 2 villa des Basses Folies à FRESNES.

Madame GRAMMATICO Sylvie,
Assistante de gestion, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 7 rue M. Duclos à VILLEJUIF.

Madame GREVEREND Carole,
Formatrice, MUTEX, CHATILLON
demeurant 31 rue Guerin Leroux à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame GRIFFON Brigitte,
Responsable administrative et financière, DLR, NOISY LE GRAND
demeurant 38 bis rue Albert de Mun à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame GRIMLER Sandrine,
Chef de groupe service clients céramique, ALLIA, AVON
demeurant 2 bis av Pasteur, appt 23 à SAINT MANDE.

Monsieur GUEDJ Jean-Marc,
Contract manager, AREVA TA, SACLAY
demeurant 7 av Joffre à MAISONS ALFORT.

Monsieur GUEGAN Thierry,
Chef de projet, CAST SOFTWARE, MEUDON
demeurant 43 av de Verdun à CRETEIL.

Madame GUEMAT Yamina,
Gouvernante, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 10 ré du Plateau, 786 av Maurice Thorez à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame GUERIGEN Laurence,
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 44 rue de Fontenay à VINCENNES.

Monsieur GUGLIOTTA Vito,
Chef de groupe restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 5 square Jacques Simon à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur GUILLAUME Philippe,
Analyste d'Exploitation, ACMS, SURESNES
demeurant 32 rue Roublot - Bât 1 à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame GUILLEMIN Martine,
Technicien de back office, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 34 rue Parmentier à NOGENT SUR MARNE.

Madame GUILLERM Ewa,
Acheteur export, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant 16 rue Marius Delcher à CHARENTON LE PONT.

Monsieur GUILLOT Laurent,
Chef de quai, GEFCO, GENNEVILLIERS
demeurant 1 villa Bouleau, 162 av de la maréchale à LE PLESSIS TREVISE.

Madame GUYGOT Olivia,
Assistante administrative, OTV SA - VEOLIA WATER SOLUTIONS, SAINT MAURICE
demeurant 4 rue de Mesly à CRETEIL.

Monsieur GUYONNET François,
Géomètre, AEROTOPO, TIGERY
demeurant 15 bis voie du Moulin à THIAIS.

Monsieur GUZZON Lionel,
Gérant salarié, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 15 rue Leroyer à VINCENNES.

Madame GZAIEL Véronique,
Cadre bancaire, CIC Crédit Industriel et Commercial, PARIS
demeurant 2 rue du Jeu de l'Arc à NOGENT SUR MARNE.

Madame HACHET Nathalie,
Responsable équipe production, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 20 rue Marc Sangnier à MAISONS ALFORT.

Madame HACHOUCH Fatima,
Chef d'Equipe, ACNA, WISSOUS
demeurant 199 rue Constant Coquelin à VITRY SUR SEINE.

Madame HAGEGE-SAGOT Anne-Marie,
Directrice de Banque, CREDIT MUTUEL IDF, PARIS
demeurant 34 rue Denis Lavogade à BRY SUR MARNE.

Madame HALPINE Jacqueline,
Responsable équipe production pôle emploi, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 40 rue Saint Martin à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur HAMADA Abdou,
Equipier de collecte, VEOLIA PROPLETE, RUNGIS
demeurant chez Mme BACHIROU, 154 rue Etienne Dolet à ALFORTVILLE.

Monsieur HAMADOUCHE Mamoud,
Peintre en bâtiment, BECHET, CLICHY
demeurant 92 av Magellan - apt 1224 à CRETEIL.

Monsieur HAMOUDA Djamel,
Responsable de rayon, MONOPRIX LA GARENNE, LA GARENNE COLOMBES
demeurant 1 résidence de la Tuilerie à FRESNES.

Monsieur HANNOUZ Brahim,
Magasinier, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS
demeurant 15 rue Antoine Saint Exupéry à VILLEJUIF.

Madame HATILIP Roselise,
Gestionnaire sinitres ADV, TNT EXPRESS FRANCE, LYON
demeurant 1 rue Mansard à CRETEIL.

Madame HENAOUI Akila,
Assistante de direction, ERAMET, PARIS
demeurant 6 av des Autres à RUNGIS.

Madame HENRIOT-LAPLANCHE Corinne,
Contrôleur de Sécurité, CRAMIF, PARIS
demeurant 5 rue des Villes Chats à BRY SUR MARNE.

Madame HERNOUX Marie,
Gestionnaire paie, ALSTOM MANAGEMENT, LEVALLOIS PERRET
demeurant 73 rue Gambetta à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame HERPIN Carline,
Gardiennne d'immeuble, IMMOBILIERE 3F, PARIS
demeurant 6 rue Alsace à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur HILARIC Jean,
Ingénieur, RENAULT , LE PLESSIS ROBINSON
demeurant 6 av Gradé à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame HIPPOLYTE Maryse,
Auxiliaire de vie sociale, FOSAD, PARIS
demeurant 3 allée Magellan à CHOISY LE ROI.

Madame HOANG Lyan,
Cadre informatique, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 147 rue de Chevilly à VILLEJUIF.

Monsieur HOLDERITH Serge,
Cadre, CHANEL PARFUMS BEAUTE, PANTIN
demeurant 1 rue Adolphe Alphand à VINCENNES.

Madame HOPIN Ngoc Da Thao,
Responsable de coordination et méthodes, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 11 voie du Moulin à THIAIS.

Madame HOUDAILLE Pascale,
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 69 rue du Stade à ORMESSON SUR MARNE.

Madame HUCHET Marina,
Contrôleur de gestion, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant 56 bd de la Libération à VINCENNES.

Monsieur HUDELOT Jean-Philippe,
Directeur des ventes, GARDNER DENVER FRANCE, MONTROUGE
demeurant 56 av de Bonneuil LA VARENNE SAINT HILAIRE à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame HUELLOU Marie,
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 58 quai F. Saguet à MAISONS ALFORT.

Monsieur HUET Franck,
Producteur Assurance, ALLIANZ, PARIS
demeurant 9 rue Jean d'Estienne d'Orves à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame HUET Sylvie,
Responsable comptable, CIRCOR INDUSTRIA, LE PLESSIS TREVISE
demeurant 4 Rond Point des Petits Cailloux à LE PLESSIS TREVISE.

Madame HUIN Elisabeth,
Expert, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 5 rue Rossini à VILLEJUIF.

Monsieur HUREL Claude,
Chef section service prix de revient, REGULATEUR GEORGIN, CHATILLON
demeurant 16 rue sainte Colombe à L HAY LES ROSES.

Madame HUTINET Laurence,
Chargée d'Etudes, NATIXIS, PARIS
demeurant 25 av. Georges Godeffroy Cavaignac à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur ILMANE Liezid,
Expert Technique, NEXTIRAONE, SAINT DENIS
demeurant 21 rue du 18 juin 1940 à MAISONS ALFORT.

Madame JAN-ANTUORO Véronique,
Titulaire de bureau, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 47 rue Joseph Gaillard à VINCENNES.

Madame JAUNEAU Anne,
Chef de Groupe, NESTLE PRODUCT TECHNOLOGY , BEAUVAIS
demeurant 19 av. de Rigny à BRY SUR MARNE.

Madame JEGO Elisabeth,
Chargée de prescription, JPM SAS, AVERMES
demeurant 5 Grande Rue Charles de Gaulle à NOGENT SUR MARNE.

Madame JOBIN Marie-Hélène,
Conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant le Fief - 6 allée Paul Cézanne C 21 à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur JOLLIVET Arnaud,
Commis poissonnier, TRANSGOURMET SEA FOOD, RUNGIS
demeurant 8/10 av du Bois Gumier à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur JOSEPH Jean-Louis,
Gestionnaire, LIXXBAIL SA, MONTROUGE
demeurant 2 Promenade du Barrage à FRESNES.

Madame JOUANDEAU Joëlle,
Agent commercial, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 59 rue de Jemmapes à MAISONS ALFORT.

Madame JOUSSERAND Delphine,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 20 rue de Provence à CACHAN.

Monsieur JUGL Laurent,
Chef de Projet Service, ACS SOLUTIONS FRANCE, GUILHERAND GRANGES
demeurant 3 av. Yvonne Marcailloux à CHOISY LE ROI.

Madame KADDOURI Khalida,
Assistante Grands Comptes, GROUPE ATLANTIC, LA ROCHE SUR YON
demeurant 145 bis rue de Chevilly à VILLEJUIF.

Madame KADOUCHE Nora,
Hôtesse de caisse, SIMPLY MARKET, VITRY SUR SEINE
demeurant 1 square de la Galerie à VITRY SUR SEINE.

Madame KADOUR Fabienne,
Gardiennne, SNI I.D.F, PARIS
demeurant 4 rue Robert Grenet à CHARENTON LE PONT.

Madame KANTARDJIAN Sylviane,
Conseillère Vente Fruits et Légumes, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 98 rue Edouard Vaillant à ALFORTVILLE.

Monsieur KARADAYI Kasim,
Soudeur Argon, SAFRAN SNECMA, EVRY
demeurant 36 av. Foch à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame KASMI Catherine,
Cadre Fonctionnel, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 11 rue du 18 juin 1940 à MAISONS ALFORT.

Monsieur KASSOU El Mostafa,
Chauffeur livreur, GOM PROPLETE, SUCY EN BRIE
demeurant 45 rue Alexandre Fourny à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur KASZUBA Frédéric,
Directeur d'exploitation, SNTTP, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 16 bis, rue Jean Mermoz à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur KATHIRAMU Thirugnanamoorthy,
Manutentionnaire, CELIO FRANCE SAS, SAINT OUEN
demeurant 45 rue Eugène Derrien Bat C esc 15 à VITRY SUR SEINE.

Monsieur KAZANDJIAN Viken,
Médecin chef de service, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 10 villa des Hauts Perreux à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame KELSEN Ingrid,
Ingénieur Recherche, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 8 rue de la Bergère à L HAY LES ROSES.

Madame KHELIFI Nasser,
Assistante Administrative, PFIZER, PARIS
demeurant 1 rue Berthie Albrecht à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur KIMPYNECK Hervé,
Technicien Gestionnaire Production, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 22 rue du Pont de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur KOITA Mahamadou,
Chauffeur, FEDEX, LIEUSAIN
demeurant 6 rue Edith Piaf à CHEVILLY LARUE.

Madame KOM Brigitte,
Infirmière, AEROPORT DE PARIS ORLY, ORLY
demeurant 9 Passage Dupont à VILLEJUIF.

Madame KONINI Mirela,
Ingénieur, OCE PRINT LOGIC TECHNOLOGIES SA, CRETEIL
demeurant 6 villa Eugénie à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame KOOLENN Armelle,
Conseillère de pose, LEROY MERLIN, VITRY SUR SEINE
demeurant 37 rue Henri de Vilmorin à VITRY SUR SEINE.

Monsieur KOUIDER Mustapha,
Equipier de collecte, VEOLIA PROPLETE, RUNGIS
demeurant 4 rue Jules Ferry à L HAY LES ROSES.

Madame KREBS Corinne,
Hôtesse service clients, LEROY MERLIN, VITRY SUR SEINE
demeurant 42 av de l'Aérodrome à ORLY.

Madame LABARRE Annick,
Gestionnaire de flux, ADISSEO FRANCE SAS, ANTONY
demeurant 48 av Dumotel à CACHAN.

Madame LACAN Béatrice,
Assistante Commerciale, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 3 Sq. Georges Guyon à MAISONS ALFORT.

Madame LACHIZE Barbara,
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 2 rue du Séminaire de Conflans à CHARENTON LE PONT.

Madame LACROIX Colette,
Responsable agence bancaire, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
demeurant 19 rue Médéric à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LAFOND Yolande,
Aide laboratoire, DEGREMONT SERVICES, VALENTON
demeurant 11 allée Claude Debussy à VALENTON.

Madame LAKHDARI Tassadite,
Agent de Conditionnement, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 4 Passage Cassini à VILLEJUIF.

Madame LALANNE Luisa,
Conseillère Vente Textile, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 9 rue Jean Moulin à CHOISY LE ROI.

Monsieur LALILECHE KHELLAF,
Ajusteur, SAFRAN SNECMA, EVRY
demeurant 13 rue de Provence à VILLEJUIF.

Monsieur LALOE Christian,
Commandant de Bord, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 1 av. de la Passerelle à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur LAMARRE Eric,
Gestionnaire Trésorerie, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES
demeurant 5 rue Sacco et Vanzetti à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame LAMBERT Christine,
Chef de Projet Maîtrise d'Ouvrage, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 157 rue de Fontenay à VINCENNES.

Monsieur LAMOTTE François,
Délégué synergies, EDF, PARIS
demeurant 43 rue du Génie à VITRY SUR SEINE.

Madame LANCASTRE Sylvie,
Gestionnaire administrative, GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 12 rue Paul Bert Bât A 4 à IVRY SUR SEINE.

Monsieur LANGLOIS Eric,
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 20 av du Maréchal de Lattre de Tassigny à THIAIS.

Monsieur LAPARRA Sébastien,
Cadre - Responsable de Service, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 112 av. de Paris à VINCENNES.

Madame LARANJEIRA Elisa,
Conseillère de pose, LEROY MERLIN, VITRY SUR SEINE
demeurant 5 rue de la Garenne à SANTENY.

Madame LATCHIMY Marie,
Manutentionnaire et conditionneuse caviar, CAVIAR PETROSSIAN, PARIS
demeurant 17 passage Paillot à BRY SUR MARNE.

Monsieur LATIAOUI Mohamed,
Agent de propreté, GOM PROPRETE, SUCY EN BRIE
demeurant 9 rue Clément Ader à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame LAUNAY Nadia,
Conseiller commercial flux, NATIXIS, PARIS
demeurant 7 allée de l'Etang à FRESNES.

Monsieur LAUNAY Philippe,
Dessinateur Industriel, SAFRAN ENGINEERING SERVICES, MONTIGNY LE BRETONNEUX
demeurant 75 rue Jules Ferry à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur LAURENT Ludovic,
Chercheur, SANOFI AVENTIS, PARIS
demeurant 4 bis avenue Pasteur à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur LAVALLEE Sylvain,
Chauffagiste, DALKIA FRANZIA, SAINT ANDRE LEZ LILLE
demeurant 61 rue Marcel Bourdarias à ALFORTVILLE.

Madame LAVIEC Frédérique,
Chargé de clientèle, CNP Centre de gestion d'Arcueil, ARCUEIL
demeurant 16 rue Camille Desmoulins à CACHAN.

Madame LAVIGNE Betty,
Employée de banque, NATIXIS FACTOR, CHARENTON LE PONT
demeurant 3 rue des Blancs Bouleaux à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur LE Van Trung,
Technicien, SECAN, GENNEVILLIERS
demeurant 6 place Frédéric Mistral à VILLIERS SUR MARNE.

Madame LE BARON Valérie,
Cadre, CNAV - CAISSE NATIONALE D ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS
demeurant 5 allée des Peupliers à ORMESSON SUR MARNE.

Madame LE CORRE Virginie,
Assistante Technique, PRO BTP, CHARENTON LE PONT
demeurant 44 avenue de la République à THIAIS.

Monsieur LE DONGE Pierre,
Technicien Méthode Logistique, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY
VILLACOUBLAY
demeurant 17 av. de la croix du Sud à CHEVILLY LARUE.

Madame LE GOFF Françoise,
Déléguée sociale, REUNICA, LEVALLOIS PERRET

demeurant 11 rue Jean Jaurès à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LE MENAJOUR Sylvie,

Animateur métiers clients, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 51 rue de Sévigné à ORMESSON SUR MARNE.

Monsieur LE MINH Hay,

Agent de Conditionnement, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 3 rue Albert de Dion à THIAIS.

Monsieur LE STER Franck,

Chef de service études de prix, ENTREPRISE DEGAINE, PARIS
demeurant 48 rue de la Varenne à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame LEBLANC Muriel,

Secrétaire, SNEF, SAINT DENIS
demeurant 48 rue de France - Bât B - Appt 231 à VITRY SUR SEINE.

Madame LECLERC Sylvie,

Coordonatrice Sécurité, L OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS
PERRET
demeurant 6 bis rue de la Fontaine à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur LECLERE Fabrice,

Chauffagiste, DALKIA France, LOGNES
demeurant 2 av. Courtois à CRETEIL.

Madame LECLERE Nicole,

Gestionnaire Comptable, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 82 av. Carnot à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame LECLUSE Nelly,

Conseillère entreprises, GIE REUNICA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 2 rue Edme Verniquet à RUNGIS.

Madame LECONTE Antoinette,

Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 13 av du 11 Novembre LA VARENNE SAINT HILAIRE à SAINT MAUR DES
FOSSES.

Monsieur LECUYER Jacques,

Agent logistique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 9 bis av de Liège LA VARENNE SAINT HILAIRE à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur LEDEZ Stéphane,

Ingénieur informaticien, BPCE, PARIS
demeurant 16 bis rue de Flore à ALFORTVILLE.

Madame LEFEVRE Laure,

Assistante marketing, LA HALLE, PARIS
demeurant 24 bis rue Henri Martin, bât A à IVRY SUR SEINE.

Madame LEGER Annick,

Gardiennne, OSICA, PARIS
demeurant 5 allée de la Sirène à CRETEIL.

Monsieur LEGRIS Patrick,

Chauffeur Livreur, CHRONOPOST, ANTONY
demeurant 30 impasse Vuilleminot à ARCUEIL.

Madame LEJAL Christine,

Assistante de direction, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant 4 rue Paul Doumer à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur LEMEE Frédéric,
Responsable Magasin, MUZELLE DULAC HASON, LIERGUES
demeurant 6 rue Jean Bonnefoix à IVRY SUR SEINE.

Madame LEMOINE Agnès,
Technicienne de Laboratoire, SANOFI AVENTIS R ET D, VITRY SUR SEINE
demeurant 1 bis, rue de Lorraine à THIAIS.

Monsieur LENAIN Lionel,
Cuisinier, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 2 rue Devilliers à CHOISY LE ROI.

Madame LENGLET Agnès,
Comptable clients, ANTALIS, PARIS
demeurant 10 bis av Gambetta à CHOISY LE ROI.

Madame LEPAGE Séverine,
Hôtesse de Caisse, SIMPLY MARKET-SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS
demeurant 5 Sq. du Pelvoux à VITRY SUR SEINE.

Madame LEPERLIER Marie,
Encadrant Hautement Qualifié, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 5 rue Marcel Carné à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur LEPRETRE Alain,
Consultant interne, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 21 sentier des Eglantiers à VITRY SUR SEINE.

Monsieur LEPREVOST Marc,
Technicien d'exploitation, DALKIA FRANCIA, SAINT ANDRE LEZ LILLE
demeurant 20 rue Marius Delcher à CHARENTON LE PONT.

Monsieur LEPREVOST Marc,
Technicien d'exploitation, DALKIA FRANCIA, SAINT ANDRE LEZ LILLE
demeurant 20 rue Marius Delcher à CHARENTON LE PONT.

Monsieur LEPRINCE Franck,
Chef du service maintenance, LOGIREP-LOGISTIC, SURESNES
demeurant 4 allée Maryse Hilsz à CHEVILLY LARUE.

Madame LEROY Céline,
Responsable de secteur administratif, 44 GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 3 rue Marcelin Berthelot à GENTILLY.

Madame LESMARIE Catherine,
Cadre de gestion, RADIO FRANCE, PARIS
demeurant 25 rue Sainte Colombe à L HAY LES ROSES.

Madame LESNE Caroline,
Visiteuse Médicale, PIERRE FABRE MEDICAMENT, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 4 Belvédère des Martinets à SAINT MAURICE.

Madame LEYNIA DE LA JARRIGE Isabelle,
Référente technique, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS
demeurant 2 rue des Coquettes à VILLEJUIF.

Madame LHERMITE Pascale,
Agent de comptabilité, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 19 av Emile Zola à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur LHOTELLIER Frédéric,
Directeur commercial, TREVES SA, PARIS
demeurant 42 ter av Foch à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LIORET Sylvie,
Chargée de recrutement, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 25 rue Emile Goeury à ALFORTVILLE.

Madame LIWA SANDO Florence,
Caissier, ELIOR ENTREPRISES, PARIS
demeurant 237 av. du Gal de Gaulle à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame LIZABAULT Katia,
Secrétaire polyvalente, LCIE, FONTENAY AUX ROSES
demeurant 5 allée Mendès France, bât 5, appart 61 à L HAY LES ROSES.

Monsieur LOCHON Philippe,
Responsable Commercial - Agence de Maisons-Alfort, BROSSETTE, LYON
demeurant 31 rue Pasteur à MANDRES LES ROSES.

Monsieur LONGUET François, (en retraite)
Chef de service, PONTICELLI FRERES, EMERAINVILLE
demeurant 27 rue de la Gare à VILLENEUVE LE ROI.

Madame LORENZINI Pascale,
Gestionnaire senior, 44 GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 1 rue des Oeillets à FRESNES.

Monsieur LORTEAU Vincent,
Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 5 av du Val de Beauté à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur LOUETTE Jean-Pierre,
Cadre, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 49 rue Jeanne d'Arc à SAINT MANDE.

Monsieur LOUIS Gilles,
Chargé d'études techniques, BONNA SABLA SNC, PARIS LA DEFENSE
demeurant 4 rue Victor Schoelcher à CACHAN.

Madame LOUIS Isabelle,
Opérateur production, ELIS GENNEVILLIERS, GENNEVILLIERS
demeurant 4 avenue des Huguenots à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur LUCIANI Jean-Laurent,
Responsable Entité, SMABTP, PARIS
demeurant 5 imp. Rousseau à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame LUNARD Carole,
Recruteur, TOTAL, PARIS LA DEFENSE
demeurant 95 rue du Dr Roux à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur LUU Minh Hoang,
Ingénieur, ASSYSTEM FRANCE, PARIS
demeurant 18 rue des Epinettes à L HAY LES ROSES.

Madame MACHADO Catherine,
Acheteuse, PULLMAN PARIS MONTPARNASSE, PARIS
demeurant 18 av du Parc à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur MADIER Claude,
Gestionnaire de paies, GROUPE KORIAN, MASSY
demeurant 25 rue Gabriel Péri à VITRY SUR SEINE.

Monsieur MAGASSA Mady,
Cariste manutentionnaire, SVM SARL, RUNGIS
demeurant 1 bis rue Verte à VITRY SUR SEINE.

Monsieur MAGASSA Modibo,
Cariste manutentionnaire, SVM SARL, RUNGIS
demeurant 18 rue Gaston Monmousseau à IVRY SUR SEINE.

Monsieur MAGNAUDET Olivier,
Cadre bancaire, BANQUE PATRIMOINE ET IMMOBILIER, PARIS
demeurant 8 rd point du Maréchal Foch à NOGENT SUR MARNE.

Madame MAHIEDDINE Fadila,
Pharmacienne, CONSEIL NATIONAL ORDRE DES PHARMACIENS, PARIS
demeurant 72 rue Pasteur à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur MAHOT Richard,
Chef de quai, HEPPNER TRANSPORTS , RUNGIS
demeurant 3 rue Boulineau à GENTILLY.

Monsieur MAICAS Claude,
Chef de projet, APRIA RSA, MONTREUIL
demeurant 5 mail du Sourcier à CRETEIL.

Monsieur MAIGRET Claude,
Ingénieur, ALSTOM GRID SAS, MASSY
demeurant 14 Square de la Sablonnière à FRESNES.

Madame MAIZENER Cécile,
Adjointe, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 8 rue Arthur Rimbaud à VITRY SUR SEINE.

Monsieur MALDONADO VARAS Avelino,
Chauffeur Livreur Poids Lourds, OLIVIER BERTRAND DISTRIBUTION, VILLENEUVE LA GARENNE
demeurant 7 allée Francis Lemarque à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MAMOU Jimmy,
Responsable Chauffeur Livreur, FOODEX SAS, PARIS
demeurant 20 Place Louise de vilemorin à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur MANFREDI David,
Comptable, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 31 rue du Commandant Bouchet à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur MANTOVANI Bruno,
Directeur qualité sécurité environnement, POMONA, ANTONY
demeurant 50 av de la Belle Gabrielle à NOGENT SUR MARNE.

Madame MARAVAL Béatrice,
Exécutive assistante, MHCS, EPERNAY
demeurant 35 bd des Bagaudes à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MARCELINE Albert,
Chef de projet informatique, BNP PARIBAS, MONTREUIL
demeurant 7 allée Maurice d'Ocagne à CRETEIL.

Monsieur MARCIREAU Christophe,
Chercheur, SANOFI AVENTIS R ET D, VITRY SUR SEINE
demeurant 8 rue Blanche à ALFORTVILLE.

Monsieur MARGUERITE Bernard,
Expert Méthodes Qualité Outils, GIE AG2R, PARIS
demeurant 11 bd de Champigny à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame MARNAC Sylviane,
Ingénieur, ING DIRECT , PARIS
demeurant 96 rue de Montreuil à VINCENNES.

Madame MARQUES Maria,
Assistante commerciale, CAFPI, SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
demeurant 18 avenue du Prophète à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur MARQUES MARTINS Paulo,
Chargé de support qualité, CA CONSUMER FINANCE, EVRY
demeurant 32 chemin des Lilas à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MARQUISE Aline,
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 2 rue de la Garenne à BRY SUR MARNE.

Madame MARSILE Stéphanie,
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 1 allée du Stade à L HAY LES ROSES.

Madame MARTIN Sandrine,
Directrice du Foyer Logement, AREV, VITRY SUR SEINE
demeurant 35 allée de l'Ecole à ABLON SUR SEINE.

Monsieur MARTIN Stéphane,
Auditeur, CNAF, PARIS
demeurant 141 av Flouquet à L HAY LES ROSES.

Monsieur MARTINHO COELHO Rui Manuel,
Equipier de collecte conducteur PL, OTUS - VEOLIA PROPLETE, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 6 rue Thimonnier à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame MARTUCCI Victoria,
Technicienne d'escal, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 34 quater avenue Sablière à LIMEIL BREVANNES.

Madame MARY Angèle,
Responsable commercial, NATIXIS, PARIS
demeurant 204 bd de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MASERA Fabrice,
Disquaire, FNAC, IVRY SUR SEINE
demeurant 11 av Gabriel Péri à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame MASSAT TRES Laurence,
Hôtesse d'accueil, EDIRADIO - RTL, PARIS
demeurant 4 bis av Raymond Poincaré à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame MASSEY Irnawatie,
Assistante, ALSTOM GRID - ERT, PARIS LA DEFENSE
demeurant 18 rue des Bretons à MAISONS ALFORT.

Monsieur MATHIAS Dominique,
Cadre Organisateur, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 48 av. Rabelais à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame MATON Véronique,
Employée de bureau, ICF HABITAT LA SABLIERE, PARIS
demeurant Parc des Chenaies 34 rue des Fossés à VILLIERS SUR MARNE.

Madame MATOS MOTA Maria,
Technicien qualifié, POLE EMPLOI, CRETEIL
demeurant 7 boulevard Pablo Picasso à CRETEIL.

Madame MAZE Sylvie,
Ingénieur, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 13 rue Raspail à CACHAN.

Madame MAZEPA Sabine,
Assistante Ressources Humaines, AIR FRANCE, MONTREUIL
demeurant 25 rue de la Station à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame MAZURIER Marie-Laure,
Assistante Administrative, LISI AEROSPACE, PARIS
demeurant 4 A av. Ardouin à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur MBONGA Jean de Dieu,
Cariste, FRANCE ROUTAGE, BUSSY SAINT GEORGES
demeurant 8 rue Cauchy à ARCUEIL.

Monsieur MECA François,
Chef équipe logistique, KUEHNE NAGEL, FERRIERES
demeurant 175 bd du Général Giraud à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MEDDEB Ridha,
Plombier soudeur, ESTP, CACHAN
demeurant 71 rue des Champs Elysées à ARCUEIL.

Madame MEDDOUR Pierrette,
Agent Social 2ème Cl., MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 8 rue Louis Moreau à VILLENEUVE LE ROI.

Madame MEGE Béatrice,
Agent polyvalent, FONDATION LOUIS LEPINE, PARIS
demeurant 3 rue Pompadour à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur MEGOU Michel,
Technicien Système Communication, COFELY INEO COM, CLICHY
demeurant 58 av. de Versailles à THIAIS.

Monsieur MEKERRI Boualem,
Aide médico-psychologique, FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE, CHEVILLY LARUE
demeurant 1 allée du Stade à L HAY LES ROSES.

Monsieur MELKI Bernard,
Ingénieur, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 1 rue Ferdinand de Lesseps à CRETEIL.

Monsieur MEMHELD Thierry,
Responsable équipe de production informatique, SILCA, LE KREMLIN BICETRE
demeurant 43 rue Alphonse Daudet à LIMEIL BREVANNES.

Madame MENAGER Marilie, (en retraite)
Responsable administrative scolarité, FONDATION NATIONALE DES SCIENCES
POLITIQUES, PARIS
demeurant 268 b rue G. Péri à VITRY SUR SEINE.

Madame MENDELENKO-KARSZ Margarita,
Psychothérapeute, UGECAM CMPP du Jura, LONS LE SAUNIER
demeurant 23 rue Albert Legrand à ARCUEIL.

Monsieur MENDES DAS NEVES Luis,
Maçon, SNTTP, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 10 rue de Louray à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MERRIFIELD Nicole,
Responsable Back Office, NATIXIS, PARIS
demeurant 12 rue Champollion à VITRY SUR SEINE.

Madame MESENGUY-CARRASCO Pascale,
Responsable administration des ventes, TNT EXPRESS FRANCE, LYON

demeurant 109 rue du Petit Château - bât A - esc.2 - 6ème étage à CHARENTON LE PONT.

Madame MESSAGER Isabelle,
Ingénieur, SANOFI AVENTIS , ANTONY
demeurant 78 rue de Fontenay à VINCENNES.

Madame MESSAOUDENE Fatma,
Salarié, SEGI PROPLETE, ECQUEVILLY
demeurant 68 rue du Pont de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame MESSAOUI Sylvie,
Musicienne, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS
demeurant 3 rue Garnier à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame METAUT Catherine,
Secrétaire, GE ENERGY POWER CONVERSION SAS, MASSY
demeurant 2 allée Didier Daurat à CHEVILLY LARUE.

Madame METREF Jamila,
Agent de Conditionnement, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 26 rue Tolstoï à VILLEJUIF.

Monsieur MFOIHAYA Mahamoud,
Assistant administratif, ESTP, CACHAN
demeurant 11 rue Charles Calmus à GENTILLY.

Madame MICHEL Nathalie,
Responsable Formation, MONOPRIX SA, CLICHY
demeurant 3 rue Stanisla Révillon à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur MIELLE Stéphane,
Chef d'Equipe, STEF TRANSPORT PARIS ATHIS, ATHIS MONS
demeurant 52 av. Pierre Brossolette à CRETEIL.

Madame MIGNOTTE Chantal,
Directeur du contrôle interne, NATIXIS, PARIS
demeurant 3 allée des Platanes à MAISONS ALFORT.

Madame MILANDU Caroline,
Sous chef, DIRECTION DEL'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE, PARIS
demeurant 8 rue du Clos Vougeot à CRETEIL.

Monsieur MILLET Mathieu,
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 71 bis av Lamartine à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame MILLET Suzalia,
Référént technique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 71 bis av Lamartine à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame MIMOSO Maria da Felicidade,
Maîtresse de maison, SGRM RESIDENCE DU PARC, SANTENY
demeurant 22 rue du Point du Jour à SANTENY.

Monsieur MINAUD Thierry,
Ingénieur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 1 rue de la Pléiade à L HAY LES ROSES.

Madame MINOUFLET Laetitia,
Conseiller clientèle banque, BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE, LEVALLOIS PERRET
demeurant 1 rue Mansard à CRETEIL.

Madame MIUTESCU Lucia,
Infirmière, HOPITAL PRICE CITE DES FLEURS - DIACONESSES, COURBEVOIE
demeurant 6 rue François Villon à CACHAN.

Monsieur MOCKA David,
Informaticien, BNP PARIBAS, MONTREUIL
demeurant 90 av du Groupe Manouchian à VITRY SUR SEINE.

Madame MOCKA Tania,
Agent administratif, CRAMIF, PARIS
demeurant 90 av du Groupe Manouchian à VITRY SUR SEINE.

Monsieur MOHAMED Mssafiri,
Equipier de collecte, VEOLIA PROPLETE, NANTERRE
demeurant 4 rue du Verger à ORLY.

Madame MOINE Isabelle,
Assistante de département, LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE, EVREUX
demeurant 2 rue René Cassin à NOISEAU.

Monsieur MOISAN Thierry,
Cadre technique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 25 rue des 3 Yvonne à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MOISY Emmanuel,
Ingénieur de production, POLE EMPLOI, MONTREUIL
demeurant 14 route de la Queue en Brie à SUCY EN BRIE.

Monsieur MONCARZ Eric,
Infirmière diplômé d'état, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 4 rue Juliette de Wills à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MONFORT Marie Denise,
Technicienne spécialisée comptabilité, AFNOR, SAINT DENIS
demeurant 13 rue Eugène Varlin - apt 213 à VILLEJUIF.

Monsieur MONNOT François,
Ingénieur responsable BE, PROMILL STOLZ SAS, SERVILLE
demeurant 19 rue du Pommier de l'Eglise à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur MONTEIRO MORAIS Alcino,
Maître chef d'équipe, GTM BATIMENT, NANTERRE
demeurant 153 bis av Roger Salengro à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MONTEUX Julien,
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 126 rue Jean Jaurès à MAISONS ALFORT.

Monsieur MONTIEGE Stéphane,
Gestionnaire, NATIXIS FACTOR, CHARENTON LE PONT
demeurant 63 av du Général de Gaulle à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MOOTOOSAMY Marie,
Technicienne préparation magistrale, LABORATOIRES BOIRON, SAINTE FOY LES LYON
demeurant 195 rue de Paris à CHARENTON LE PONT.

Madame MORA Danielle,
Médecin du travail, AMET, ROSNY SOUS BOIS
demeurant 27 av de Paris à VINCENNES.

Monsieur MOREL Patrick,
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 18 rue de la Ferme aux Roses à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur MORETTI Vincent,
Informaticien, PRYSMIAN CABLES ET SYSTEMES, CHAMPS SUR MARNE
demeurant 8 rue Denise à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame MORIEUX Rolande,
Employée commerciale, SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS
demeurant 69 rue Edgar Quinet à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MORILLON Fabrice,
Formateur Bureautique, AKOR CONSEIL, PARIS
demeurant 20 imp. Denis Dulac - Esc 10 à MAISONS ALFORT.

Monsieur MORLENT Olivier,
Ingénieur, IRSN, FONTENAY AUX ROSES
demeurant 1 rue de Bérulle à SAINT MANDE.

Madame MORO Sandrine,
Chargée de gestion adhérents, MUTUELLE FAMILIALE, PARIS
demeurant 32 av de Choisy B4 à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame MORTECLETTE Patricia,
Agent des services hospitaliers, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 223 av de la Maréchale - Bat 10, Rés Saint Marin à LE PLESSIS TREVISE.

Madame MOTTE Florence,
Personnel navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 25 rue Guy Moquet à NOGENT SUR MARNE.

Madame MOUILLEY Nathalie,
Chef de projet, NATIXIS, PARIS
demeurant 6 av de Rarinville à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MOUROCQ Olivier,
Electronicien, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 26 av des Perdrix LA VARENNE SAINT HILAIRE à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame MOURY Fabienne,
Personnel navigant, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 21 rue Crebillon à VINCENNES.

Monsieur MOUTTON Christian,
Cadre d'assurances, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 9 bis rue Traversière à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur N DIAYE Moussa,
Chef d'équipe, TEFID, STEINTE GENEVIEVE DES BOIS
demeurant 3 place de la Chenaie à BOISSY SAINT LEGER.

Madame NACACHE Chantal,
Cadre, BARCLAYS , PARIS
demeurant 7 rue Paul Bert à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur NAMIETA Pascal,
Technicien aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 35 av Louis Walle à BOISSY SAINT LEGER.

Madame NAPRIX Nita,
Gestionnaire, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 7 place Lavoisier à ARCUEIL.

Madame NATAF Véronique,
Chargé relations auteurs, SCAM, PARIS
demeurant 72 bis av Ledru Rollin à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame NEFF Sylvie,
Secrétaire, SOCIETE DU FIGARO, PARIS
demeurant 29 rue du Pont de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur NEGNY Zaha,
Gardien d'Immeuble, ICF HABITAT LA SABLIERE, PARIS
demeurant 10 av. de la Liberté à MAISONS ALFORT.

Monsieur NESME Philippe,
Chargé d'affaires VRD, OGER INTERNATIONAL, SAINT OUEN
demeurant 131 av du Centenaire LA VARENNE SAINT HILAIRE à SAINT MAUR DES
FOSES.

Monsieur NGHADOU HICHI Ebenezer,
Cadre back office, NATIXIS, PARIS
demeurant 7 place Lavoisier bât 3 à ARCUEIL.

Monsieur NGUYEN Alexandre,
Responsable clientèle, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant Château du Piple, allée de la Pompadour à BOISSY SAINT LEGER.

Madame NGUYEN Félicidad,
Equipier, HOTEL MERCURE MASSY GARE TGV, MASSY
demeurant 24 rue Jean Lurcat - bât A2 - Appart 64 à VILLEJUIF.

Monsieur NGUYEN Phan,
Contrôleur, SAMADA, THIAIS
demeurant 29 av de la République à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur NGUYEN Thanh Lam,
Conducteur de Machine, STOULS, CHAMPLAN
demeurant 15 av. du 11 novembre 1918 à VITRY SUR SEINE.

Madame NICOLAS Catherine,
Chargée de mission, IMMOBILIERE 3F, PARIS
demeurant 11 av de l'Europe - appt 226 à CACHAN.

Madame NIDIOT Françoise,
Ingénieur Informatique, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 27 rue de l'Ormeteau à RUNGIS.

Monsieur NISOLE Richard,
Analyste Informatique, POLE EMPLOI, MONTREUIL
demeurant 31 bis rue de la Prairie à BRY SUR MARNE.

Madame NOEL Patricia,
Chargée de projets, PROXITHERM, LEVALLOIS PERRET
demeurant 49 av Charles Gide à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur NOGUEIRA José,
Directeur comptable, VCF TP IDF, CHEVILLY LARUE
demeurant 7 av de la Gare à VILLECRESNES.

Monsieur NOVAIS Sidonio,
Chef de groupe, OTV SA - VEOLIA WATER SOLUTIONS, SAINT MAURICE
demeurant 75 av de Stalingrad à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur NOVELLI Bernard,
Ingénieur Cadre Financier, TOTAL , PUTEAUX
demeurant 60 ter Rue des Rieux à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur NTIMMANSIEMI Joseph,
Electricien, INEO UTS, MONTREUIL
demeurant 3 bis av de la République à IVRY SUR SEINE.

Monsieur ODIOT Laurent,
Soudeur Cariste, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY

demeurant 1 RUE cLAUDE dEBUSSY à VALENTON.

Madame OHLINGER Martina,

Responsable Communication Externe, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 7 rue Massue à VINCENNES.

Monsieur OLIVEIRA José,

Chef de chantier, SNTTP, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 4 allée de Bohème à VITRY SUR SEINE.

Madame OLIVIER Sandrine,

Gestionnaire Technico-Commerciale, de CLARENS, PARIS
demeurant 3 Rés. La Fontaine - 2 av. de la Fontaine à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur ORAGEUX Jean-Claude,

Chauffagiste, TUNZINI, NANTERRE
demeurant 8 place de la Peupleraie à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur ORSI Jean-Luc,

Technicien PPS, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 1506 rue de Bernau à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame OUANDJI Alberte,

Assistante de direction, CNAMTS, PARIS
demeurant 36 av de Joinville à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur OUDIN Sébastien,

Paysagiste, GODET, VILLECRESNES
demeurant 19 allée des Hêtres à VILLECRESNES.

Monsieur OZLER Seyfettin,

Boiseur, EIFFAGE CONSTRUCTION, MONTROUGE
demeurant 10 rue des Tuilots à VILLENEUVE LE ROI.

Madame OZTAS Gulluzar,

Agent de ménage, ESAT MAURICE LEGROS, CRETEIL
demeurant 2 place de la Pinède à BOISSY SAINT LEGER.

Madame PACOURET Sophie,

Assistante, SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL, PARIS LA DEFENSE
demeurant 14 av des Murs du Parc à VINCENNES.

Madame PALUMBO Anne-Marie,

Technicienne Supérieure de Laboratoire, SANOFI AVENTIS , ANTONY
demeurant 3 rue des Liserons à CHOISY LE ROI.

Madame PAMAROT Rita,

Employée de restauration, R2C CASINO, SAINT ETIENNE
demeurant 15 rue de Bry à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur PARADA Joao,

Macçon, EIFFAGE ENERGIE, BRY SUR MARNE
demeurant 2 rue Erik Satie - 01151 Maison des gardes à ARCUEIL.

Madame PARTOUCHE Eva,

Cadre comptable, CHANEL PARFUMS BEAUTE, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 19 rue Mongenot à SAINT MANDE.

Monsieur PATRAVE Jean,

Mécanicien, TROUVE LECLAIRE, IVRY SUR SEINE
demeurant 47 av F. Roosevelt à THIAIS.

Monsieur PAUL Serge,

Ingénieur, CEA/DAM ILE DE FRANCE, ARPAJON

demeurant 11 av Jeanne d'Arc à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame PECQUET Elodie,

Employée de banque, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 8 av du Réservoir à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur PEDRO Isidro,

Employé, CHV, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 1 rue du Moulin à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur PEDRON Yvon,

Ingénieur, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 4 av. de la Trémouille à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame PEIXOTO Nathalie,

Comptable, VIVENDI, PARIS
demeurant 107 rue Jean Jaurès à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur PENAUD Dominique,

Menuisier, SAINT MACLOU, CRETEIL
demeurant 110 rue Molière à IVRY SUR SEINE.

Madame PERCHE Michèle,

Responsable achats, GEODIS CIBLEX, IVRY SUR SEINE
demeurant 79 rue Paul Vaillant Couturier à THIAIS.

Madame PEREIRA Cécile,

Chargée d'Assistance Réseaux, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 29 bis av. du Château à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur PEREIRA José,

Marbrier, OGF, PARIS
demeurant 50 rue de Paris à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame PEREIRA Maria,

Responsable secteur, DIAMIR, MONTGERON
demeurant 7 av d'Ailly à VILLECRESNES.

Monsieur PEREIRA Nuno,

Ouvrier qualifié, LANG TP, NOISY LE GRAND
demeurant 3 rue Raymond Lefevre à GENTILLY.

Monsieur PEREIRA SERPA Fernando,

Chef de chantier, CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 19 av Pierre Brossollette à VITRY SUR SEINE.

Monsieur PERNOT Franck,

Intégrateur système et qualité, ETRALI SA, MONTREUIL
demeurant 109 av Lamartine à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur PERO Thierry,

Chef de produit, PACE, SAINT CLOUD
demeurant 8 allée des Troènes à L HAY LES ROSES.

Monsieur PERRIN Pascal,

Compagnon professionnel, SNEF, SAINT DENIS
demeurant 6 rue du 8 mai 1945 à VALENTON.

Madame PERRIN-BECQUART Christelle,

Responsable Secteur RH, GALERIES LAFAYETTE MAINE MONTPARNASSE, PARIS
demeurant 16 rue Gaston Monmousseau à IVRY SUR SEINE.

Monsieur PERROT Eric,

Comptable, PONTICELLI FRERES, EMERAINVILLE

demeurant 46 rue des Emeris à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame PERROT Marie-Line,
Employée de banque, CAISSE D EPARGNE IDF PARIS, PARIS
demeurant 15 av George Sand à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur PESSIN Stéphane,
Technicien paye, GRAND HOTEL INTERCONTINENTAL, PARIS
demeurant 27 rue Brillat à NOGENT SUR MARNE.

Madame PETIT Marie-France,
Assistante, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET
demeurant 46 bis av Rabelais - Rés. le Terroir à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame PETROVITCH Anne,
Employée, BERMA ASSOCIES, CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant 7 bis rue Médéric à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame PETRUS Emmanuelle,
Contrôleur, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 8 rue Jean Monnet à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur PHUNG Patrick,
Chef de groupe, SWISS POST SOLUTIONS, PARIS
demeurant 69 rue des Trois Territoires à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur PICARD Jacques, (en retraite)
Assistant de Maintenance, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant Résidence Plein Sud - 83-89 Av. de Versailles à THIAIS.

Madame PICARD Karine,
Agent de service, FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE, CHEVILLY LARUE
demeurant 26 rue du Nivernais à CHEVILLY LARUE.

Monsieur PIERRE Dominique,
Manager Régional, MONOPRIX SA, CLICHY
demeurant 25 rue du Ruisseau à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame PIGANIOL Isabelle,
Gestionnaire technique des droits, RSI ILE DE FRANCE EST, DAMMARIE LES LYS
demeurant 5 av Augusste Rodin - RDC 101 à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur PIGEON Sylvain,
Conseiller gestionnaire, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 11 rue de l'Embarcadère à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame PINGAZ Isabelle,
Gardiennne d'immeuble, OPH DE BONNEUIL SUR MARNE, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 8 place des Libertés à BONNEUIL SUR MARNE.

Monsieur PINSAULT Eric,
Employé, SARDELLI, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 3 allée des Tilleuls à ORLY.

Monsieur PINTO RIBEIRO Phillippe,
Informaticien, L OREAL, AULNAY SOUS BOIS
demeurant 15 rue Eugène Galbrun à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur PIOGE Cyril,
Informaticien, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 1 bis rue Joseph Franceschi à ALFORTVILLE.

Madame PION Stéphanie,
Conseillère Vente, LE BON MARCHE, PARIS

demeurant 2 rue Jean Pigeon à CHARENTON LE PONT.

Monsieur PISSAVIN Patrice,

Chef de projet, SODERN, LIMEIL BREVANNES
demeurant 35 rue du Général Faidherbe à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur PIVARD Christophe,

Gestionnaire Administratif, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 9 rue Léa Maury à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame POISSON Marie,

Responsable de magasin, DESCAMPS SAS, VENDIN LE VIEIL
demeurant 21 rue de la Borne à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur POLIDORI Jean-Philippe,

Pilote Projets, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, LA GARENNE COLOMBES
demeurant 17 allée Henri Dunant à VINCENNES.

Monsieur POLONI Stéphane,

Ingénieur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 16 rue Ranner à L HAY LES ROSES.

Madame PONS Corinne,

Chargée de Rayon, MONOPRIX ITALIE, PARIS
demeurant 20 rue Bruno Braun à VITRY SUR SEINE.

Madame PONTETTE Isabelle,

Employée, CPI GLOBAL, NOISY LE GRAND
demeurant 103 rue du Général de Larminat à SUCY EN BRIE.

Monsieur PORLON Guy,

Ouvrier hautement qualifié, FONDATION D AUTEUIL, PARIS
demeurant 6 rue des Eglantiers à THIAIS.

Monsieur PORTRAT René,

Electricien, EVOBUS FRANCE SAS, SARCELLES
demeurant 7 rue Jean Bonnefoix à IVRY SUR SEINE.

Monsieur POTIER Pascal,

Délégué Commercial, GROUPE PYPYRUS FRANCE, PANTIN
demeurant 1 av. de la Dame Blanche à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame POULAIN Laurence,

Directrice Etudes, ENSEMBLE SCOLAIRE FRANCOISE CABRINI, NOISY LE GRAND
demeurant 146 av. Gabriel Péri à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame PROFIT Nathalie,

Technicienne des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 3 bis rue Pasteur à MAISONS ALFORT.

Madame PROVINI Hélène,

Responsable service clients, MOTUL, AUBERVILLIERS
demeurant 31 rue Victor Recourat à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur PRUNOT Christophe,

Chef de projet senior, KLEPIERRE MANAGEMENT, PARIS
demeurant 4 place Jacques Monod à LA QUEUE EN BRIE.

Madame PRUSAK Aline,

Assistante administrative, SOMATEM, RUBELLES
demeurant 40 rue Charles Ollier à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur PULEJO Claude,

Technicien PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT

demeurant 8 villa de l'Etoile à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur QUACH Thierry,
Magasinier, HAUKY SARL, CHOISY LE ROI
demeurant 18 rue Louise Marchandise - A32 à VITRY SUR SEINE.

Monsieur QUEMENER Michel,
Pilote de Ligne, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 1 Ch. du Moulin à NOISEAU.

Monsieur RABATE Arnaud,
Gestionnaire Assurances, GRAS SAVOYE, NOISY LE GRAND
demeurant 38 av. Gonzalve à LE PLESSIS TREVISE.

Madame RADUGET Carole,
Responsable du marché de la bancassurance, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 72 avenue du Général Leclerc à BRY SUR MARNE.

Madame RAHIMIAN Vida,
Inspecteur commercial, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 4 bis rue Detaille LA VARENNE SAINT HILAIRE à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame RAHMOUN Noura,
Responsable de sites, OSICA, PARIS
demeurant 6 rue Emile Zola à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur RAMIHONE Henri,
Agent de banque, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 6 allée Gustave Courbet à CACHAN.

Monsieur RAMOS BARTOLO José,
Ouvrier en fonderie, ALLCAST, SUCY EN BRIE
demeurant 12 av de la Liberté à CHARENTON LE PONT.

Madame RANCE Marie-Louise,
Employée, PRINTEMPS, PARIS
demeurant 44 rue Jean Savu à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame RASSE Sylvie,
Conseillère Service Caisses, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 94 av. Victor Hugo à CHOISY LE ROI.

Monsieur RATEAU Sylvain,
Ingénieur, GEOSERVICES, ROISSY EN FRANCE
demeurant 14 rue de Verdun à FRESNES.

Madame RAUTUREAU Mireille,
Chargée d'Etudes , CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 45-55 rue Eugène Derrien - Les Frênes N°10 à VITRY SUR SEINE.

Monsieur REA Antonio,
Gratteur mécanicien, SEEM, TREMBLAY EN FRANCE
demeurant 97 rue Ernest Havet à VITRY SUR SEINE.

Madame RECOUVREUR Joëlle,
Secrétaire, COJABIS, NEUILLY SUR MARNE
demeurant 19 rue Dalou à VITRY SUR SEINE.

Monsieur REDJRADJ Louénas,
Conducteur Régleur, SGD, SUCY EN BRIE
demeurant 11 pl. Georges Brassens à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame RENAUDIN Christine,
Délégué Expert, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL

demeurant 23 rue Paul Cézanne à THIAIS.

Madame REYGONDEAU Sophie,
Employée, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 2 av Henri Martin à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame RIBEIRO Paula,
Costumière de fabrication, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS
demeurant 172 rue Gabriel Péri à VITRY SUR SEINE.

Monsieur RIBEIRO ALES Artur ,
Terrassier, EIFFAGE ENERGIE, BRY SUR MARNE
demeurant 71 B rue Paul Bert - bât I esc. 4 à VILLENEUVE LE ROI.

Madame RICHE Nadège,
Employé qualifié d'approvisionnement, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 1 rue de Larboust à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur RICHOMME Xavier,
Ingénieur, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 66 rue René Hamon à VILLEJUIF.

Monsieur RIDON Alain,
Vendeur actions, CM CIC SERVICES, PARIS
demeurant 32 rue de Brunoy à VILLECRESNES.

Madame RIPOTOT Nathalie,
Responsable du développement des ventes, FRANCAP DISTRIBUTION, PARIS
demeurant 3 av René David à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame RIVART Stéphanie,
Technicien conseil, CAF DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE
demeurant 5 rue des Frères lumière, appat 52 à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame RIVERT Christel,
Assistante Manager, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 40 av. Adrien Raynal - Apt 67 à ORLY.

Madame ROBERT Anne,
Responsable Services, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 23 rue Guynemer à VILLECRESNES.

Madame ROBERT Sophie,
Expert d'assistance conseil, INRS - INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET SECURITE,
PARIS
demeurant 9 quai de la Pie à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur ROBIN Eric,
Technicien logistique essai clin., LABORATOIRE GLAXOSMITHKLINE, EVREUX
demeurant 4 rue du Général Leclerc à CHARENTON LE PONT.

Madame ROCHARD Bénédicte,
Responsable de pôle gestion santé, La Mutuelle Générale - LMG, PARIS
demeurant 11 rue Jean Pigeon à CHARENTON LE PONT.

Monsieur RODRIGUES Joseph,
Mécanicien automobiles, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, CARRIERES SOUS POISSY
demeurant 9 allée des Effes à FRESNES.

Monsieur RODRIGUES Luis,
Chef d'équipe, JTEKT HPI, CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant 89 bis av André Rouy à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur RODRIGUES CHAVES Antonio,
Chef d'équipe, EIFFAGE TP IDF CENTRE, FERRIERES
demeurant 3 rue Henri Cahn à BRY SUR MARNE.

Madame RODRIGUES DA CRUZ Maria,
Agent de propreté, ENTREPRISE CHALLANCIN, SAINT OUEN
demeurant 7 rue Camille Pelletan à VILLENEUVE LE ROI.

Madame ROGEON Nathalie,
Expert métier fonctionnel, RSI - Régime Social des Indépendants, SAINT DENIS
demeurant 1rue Camille Dartois à CRETEIL.

Madame ROGUI Hlima,
Responsable de secteur, OPH DE BONNEUIL SUR MARNE, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 19 place des Libertés à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame ROISIN Béatrice,
Secrétaire, SPIE COMMUNICATIONS, MALAKOFF
demeurant 56 rue Maxime Bacquet à ARCUEIL.

Monsieur ROLAND Franck,
Commercial, HENKEL FRANCE, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 44 av. du Gal Leclerc à MAISONS ALFORT.

Monsieur ROLLAND Pascal,
Chef Rayon Alimentaire, MONOPRIX PICPUS, PARIS
demeurant 33 b av. du Maréchal Joffre à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame ROMIGUIE Catherine,
Assistante Commerciale, TOTAL MARKETING SERVICES, PUTEAUX
demeurant 11 rue Marie à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame ROSSIGNOL Corinne,
Inspecteur Recouvrement, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 20 ter rue Vautier à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur ROUANET Emmanuel,
Responsable Production Prépresse, SIMGAM, SAINT OUEN
demeurant 4 rue de Musselburgh à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur ROUBAUD Stéphane,
Chauffeur livreur, TRANSGOURMET, WISSOUS
demeurant 14 rue Sainte Geneviève à RUNGIS.

Monsieur ROUET Jean-Jacques,
Analyste Système, SMABTP, PARIS
demeurant 17 av. des Erables à VILLECRESNES.

Monsieur ROUYER Eric,
Cadre bancaire, CAISSE D EPARGNE IDF PARIS, PARIS
demeurant 4 allée Gustave Duvassié à MANDRES LES ROSES.

Madame ROY Nicole,
Aide soignante, CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE, LE PLESSIS ROBINSON
demeurant 41 rue Emile Goeury à L HAY LES ROSES.

Monsieur ROY Olivier,
Responsable Evènements Expositions, VIVENDI, PARIS
demeurant 21 rue René Anjoly à GENTILLY.

Monsieur RUSSO-LARU Jean-François,
Technicien Qualité, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 3 Résidence du Val à ABLON SUR SEINE.

Monsieur RUZZON Eric,
Agent d'accueil, STE EXPLOITATION DE LA TOUR EIFFEL, PARIS
demeurant 79 av René Panhard à THIAIS.

Monsieur SACKO David,
Convoyeur de Fonds, LOOMIS FRANCE, AUBERVILLIERS
demeurant 2 rue Guynemer à CRETEIL.

Monsieur SADLI Lahouari,
Plombier, SADE CGTH, ROSNY SOUS BOIS
demeurant 13 avenue Georges Brassens à CHEVILLY LARUE.

Monsieur SAFFAR Rémy,
Dessinateur projeteur, IUR, MORANGIS
demeurant 3 mail de la Demi-Lune à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur SAGET Jean-Luc,
Second de Cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 33 allée des Clématites à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur SAHLI Mohamed,
Contremaître Manutention, VALTRANS, VALENTON
demeurant 11 rue Gumterg à VALENTON.

Madame SAID Anne,
Cadre opérationnel, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 99 av Raspail à GENTILLY.

Madame SAINSON Yael,
Assistante approvisionnements/planning, L HOTELIER, ANTONY
demeurant 14 allée Berlioz à VILLEJUIF.

Monsieur SALELLES Pascal,
Actuaire, AXA LIABILITIES MANAGERS, PARIS
demeurant 40 rue de Flore à ALFORTVILLE.

Monsieur SALIME BOINALI L Hadji,
Employé commercial libre service, MONOPRIX BIEVRE, PARIS
demeurant 27 rue Emile Zola à VILLEJUIF.

Madame SALVAT Nathalie,
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 44 bis bd Libération à VINCENNES.

Monsieur SAMIS David,
Responsable de la paie, AG2R, PARIS
demeurant 15 rue du Général Leclerc à CHARENTON LE PONT.

Monsieur SANJULIAN Philippe,
Formateur, AFPA, MEUDON
demeurant 78 rue de Nancy à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame SARR Laurence,
Navigante, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 56 rue Eugène Martin à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame SASSI Laurence,
Facturière, HOPITAL PRIVE D ANTONY, ANTONY
demeurant 19 rue du Docteur Charcot à FRESNES.

Monsieur SASTRE-GARAU Xavier,
Médecin - Chef de Département, INSTITUT CURIE, PARIS
demeurant 54 av. de Paris à VINCENNES.

Madame SAVARY Thérèse,

Technicienne de Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 8 rue Georges Sand à LA QUEUE EN BRIE.

Madame SCHALLER Gabriele,

Cadre, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT OUEN
demeurant 3 rue Plisson à SAINT MANDE.

Madame SENAT Anna,

Agent d'entretien, SOS FEMMES ALTERNATIVE - CENTRE FLORA TRITAN, PARIS
demeurant 5 rue du Bourbonnais à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame SEURIN Valérie,

Assistante gestion commerciale, 44 GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 25 rue Léon Maurice Nordmann à BRY SUR MARNE.

Madame SIBADON Paulette,

Gestionnaire, MALAKOFF MEDERIC, GUYANCOURT
demeurant 35 rue Georges Médéric à MAISONS ALFORT.

Monsieur SIDIME Laye,

Tourneur mécanicien, SOURIAU FRANCE, MAROLLES EN BRIE
demeurant 33 av de l'Île d'Amour à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur SIMENEL Yves,

Informaticien, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 3 rue de la Réunion à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame SIMMONOT Laurence,

Chargée d'Etudes Juridiques, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 60 bis rue Victor Hugo - Rés. Victor Hugo à MAISONS ALFORT.

Monsieur SINAMA Jean-Sébastien,

Préparateur de Commande - Cariste, HEPPNER, NOISY LE SEC
demeurant 3 allée de la Sirène à CRETEIL.

Madame SINAPAH Emmanuella,

Aide soignante, HOPITAL LEOPOLD BELLAN, PARIS
demeurant 10 rue Charcot à CRETEIL.

Monsieur SIRAUT Michel,

Brancardier de nuit, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 10 rue Sainte Colombe à L HAY LES ROSES.

Madame SIROUX Stéphanie,

Chargée d'Etudes, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 17 bis rue Curé Carreau à NOGENT SUR MARNE.

Madame SMADJA Yaël,

Employée administrative, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 2 av Henri Dunant à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur SOARES Manuel,

Président directeur général salarié, REAL MARBRE, PARIS
demeurant 12 rue des Merles à VILLECRESNES.

Monsieur SOARES Paulo,

Chef de chantier, SNTTP, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 23 allée Pascal à LA QUEUE EN BRIE.

Madame SOLER Aude,

Secrétaire, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 25 rue de Paris à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur SORINET Rémy,
Employé commercial, SIMPLY MARKET-SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS
demeurant 50 rue Carnot à MAISONS ALFORT.

Madame SOTO Hayley Del Valle,
Technicien PPS, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 59 rue du Génie à VITRY SUR SEINE.

Madame SOUDEER Malika,
Réceptionniste, PLOINT F, ORLY
demeurant 20 rue des Hautes Bornes à ORLY.

Madame SOULARD Valérie,
Gestionnaire production, SAINT GOBAIN WEBER FRANCE, BRIE COMTE ROBERT
demeurant 21 rue Elisée Reclus à LE KREMLIN BICETRE.

Madame SOUMAGNAS Myriam,
Chargée d'affaires, CAISSE D EPARGNE IDF PARIS, PARIS
demeurant 11/13 rue Marcelin Berthelot à CHARENTON LE PONT.

Madame SOUSSAN Joëlle,
Responsable comptabilité clients, LABORATOIRES OMEGA PHARMA FRANCE, CHATILLON
demeurant 3 rue des Aubépines à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur SUSINI Stéphane,
Informaticien, L OREAL, CLICHY
demeurant 3 rue de la Pléiade à L HAY LES ROSES.

Monsieur TAGAT Eric,
Cadre de laboratoire, SANOFI AVENTIS R ET D, CHILLY MAZARIN
demeurant 71 rue Deboissy à SUCY EN BRIE.

Madame TAIEB Zahava,
Directrice du service fichier recouvrement, ACIP, PARIS
demeurant 10 allée Bourvil à CRETEIL.

Monsieur TAKHEDMIT Farid,
Directeur d'agence bancaire, CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant 29 rue Lacome à VITRY SUR SEINE.

Monsieur TALBI Hocine,
Responsable Déploiement, SODEXO, GUYANCOURT
demeurant 2 rue des Fauvettes à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur TARDY David,
Chef de projets, ECONOCOM, PUTEAUX
demeurant 3 rue Alphonse Daudet à NOISEAU.

Madame TARTERAT Pascale,
Chargée de formation, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 15 rue du Cap à CRETEIL.

Madame TASSART Véronique,
Notaire assistant, SCP ATTAL ET ASSOCIES, PARIS
demeurant 3 rue Victor Hugo à NOGENT SUR MARNE.

Madame TCHUONG Merhlin,
Chargée de clientèle locative confirmée, ASTRIA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 89 rue Jean Jaurès à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame TERSIGNI Nadine,
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 36 rue Jules Lagaisse à VITRY SUR SEINE.

Monsieur TESSIER Alain,
Cadre bancaire, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 4 ter av Anatole France à CHARENTON LE PONT.

Madame TESSIER Véronique,
Responsable Ressources Humaines, ALLIANZ, PARIS
demeurant 2 pl. Jean Spire Lemaître à VINCENNES.

Madame THIBAUDEAU Annick,
Chargée de clientèle, RIVP, PARIS
demeurant 61 av Danièle Casanova à IVRY SUR SEINE.

Madame THIEBAULD Annick,
Directrice de secteur, CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE L'ENFANCE, CHAMPIGNY SUR
MARNE
demeurant 59 rue du Monument à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame THOMAS Aline,
Agent ECOFI technicien, AIR FRANCE, MONTREUIL
demeurant 7 av du Role à VILLENEUVE LE ROI.

Madame TINCHANI Sandrine,
Gestionnaire Moyens Généraux, NATIXIS ASSET MANAGEMENT, PARIS
demeurant 40 av. Victor Hugo à VILLENEUVE LE ROI.

Madame TOSCAN Isabelle,
Aide de laboratoire, INSTITUT PASTEUR, PARIS
demeurant 19 rue Gaston Catini à VILLEJUIF.

Madame TOULEB Sylvie,
Contrôleur de gestion, ERAMET INGENIERIE, TRAPPES
demeurant 12 rue du Chemin de Fer à ARCUEIL.

Monsieur TOUPOTTE Didier,
Conducteur de travaux, M2EP, MAISONS ALFORT
demeurant 54 Chemin Saint Martin à VITRY SUR SEINE.

Monsieur TOURNEDOUET Loïc,
Dessinateur, AFPA, MONTREUIL
demeurant 30 Grande Rue Charles de Gaulle à NOGENT SUR MARNE.

Madame TOURRET Carole,
Comptable OPCVM, CACEIS , PARIS
demeurant 15 rue du Docteur Charcot à FRESNES.

Madame TRAN Mai Thu,
Cadre Bancaire, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 16 rue Jules Joffrin à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur TRAN BINH Philippe,
Ingénieur informaticien, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 20/22 rue Robert Schumann à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur TREILLOU Frédéric,
Ingénieur, STE LOUIS VUITTON SERVICES, PARIS
demeurant 78 rue de Fontenay à VINCENNES.

Madame TRIBOTTE Véronique,
Gestionnaire, PRO BTP, CHARENTON LE PONT
demeurant 8 bis rue Pierre Bezangoh à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur TRINH Manh Chuong,
Informaticien, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC

demeurant 6 allée Jean de la Bruyère à CRETEIL.

Monsieur TRIVALLE Marc,

Employé de banque, CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant 10 rue du Général de Gaulle à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur TROCHUT Gérard,

Chauffeur livreur, POMONA TERRE AZUR, RUNGIS
demeurant 14 rue de Forez à VILLEJUIF.

Monsieur TROTIN Philippe,

Chauffeur Livreur, WOREX S.N.C, LE PECQ
demeurant 45 rue Henri Laire à VILLENEUVE LE ROI.

Madame TRUFFY Laurence,

Employée très qualifiée service administratif, GROUPE GALERIES LAFAYETTES SERVICES,
PARIS
demeurant 6 rue d'Alger à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur TRUONG Trong Khai,

Chef de Chantier, INEO INDUSTRIE ET SERVICES IDF, GENNEVILLIERS
demeurant 20 Bld de Stalingrad - Apt 312 à VITRY SUR SEINE.

Monsieur TSUZUKI Hajime,

Employé, PRINTEMPS HAUSSMANN, PARIS
demeurant 68 de Champigny à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur TUMER Murat,

Manutentionnaire, MONOPRIX SAINT MANDE, SAINT MANDE
demeurant 12 Résidence Bel Air - 8 rue de Verdun à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame TURCHI Jacqueline,

Piqueuse en maroquinerie, LA SELLERIE PARISIENNE, VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant 9 villa des Polognes - bât 9 à VALENTON.

Madame VALLEE Géraldine,

Comptable, UNIVAR, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 92 rue Dalayrac à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur VAN ROMPAY Marc,

Responsable département contrôle de gestion, SODERN, LIMEIL BREVANNES
demeurant 5 rue des Potiers à MAROLLES EN BRIE.

Madame VANDIER Sandrine,

Employée de Banque, AXA BANQUE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 32 allée du Bois à ABLON SUR SEINE.

Madame VARENNE-PAQUET Sylvie,

Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 37 av. Foch à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame VAUZELLE Pascale,

Chargé de Mission Maîtrise des Risques, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 10 rue du Four à BRY SUR MARNE.

Monsieur VAZ Josue,

ETAM bureau - chef magasinier, Entreprise Michel FERRAZ, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 42 rue Veron à ALFORTVILLE.

Monsieur VELLA Jean-Marc,

Comptable, ACOREWISE, PARIS
demeurant 173 av André Maginot à VITRY SUR SEINE.

Madame VENUAT Stéphanie,
Informaticienne, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 25 rue Paul Doumer à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame VERGER Sylviane,
Hôtesse de caisse, R2C CASINO, SAINT ETIENNE
demeurant 83 rue Georges Médéric à MAISONS ALFORT.

Monsieur VERHAEGHE Renaud,
Chef de Groupe Livraison, DARTY ET FILS, BONDY
demeurant 233 av. de la Maréchale - Rés. St Martin à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur VERHEYT Sylvain,
Employé de banque, CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant 12 allée du Clos de la Roseaie à PERIGNY SUR YERRES.

Monsieur VERLEYEN Frédéric,
Chef d'atelier, JTEKT HPI, CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant 117 av Maurice Berteaux à LE PLESSIS TREVISE.

Madame VERON-LARCHER Elisabeth,
Assistante sociale, REUNICA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 70 rue Marius Sidobre à ARCUEIL.

Monsieur VIALARD François,
Chef de mission, ACOREVISE, PARIS
demeurant 15 rue Détaille à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame VIBART Béatrice,
Responsable d'équipe professionnelle, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 36 av du Général de Gaulle à THIAIS.

Monsieur VIEIRA Manuel,
Coursier, VINCI CONSTRUCTION, NANTERRE
demeurant 127 rue Gambetta à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur VIGER Fabrice,
Directeur de Projet, NATIXIS , CHARENTON LE PONT
demeurant 17 av. Marleau à JOINVILLE LE PONT.

Madame VILAR Paula,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 6 rue Poirier à SAINT MANDE.

Madame VILLA Marie-José,
Cadre de Gestion, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 127 av. de la République à VILLEJUIF.

Madame VOISIN Patricia,
Assistante Commerciale, AUTOCHIM, MORANGIS
demeurant 17 rue Romain Gary à THIAIS.

Madame VOLAN Florence,
Conseillère pole emploi, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 6 impasse des Perdrix à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur VU Kien Quoc,
Cariste, SAMADA, THIAIS
demeurant 4 rue Georges Brassens à CHOISY LE ROI.

Madame WAGUE Assetou,
Agent de restauration, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL MALMAISON
demeurant 24 bis rue Henri Martin à IVRY SUR SEINE.

Madame WASSEN Elisabeth,
Assistante commerciale, GENERALE DES FARINES, PARIS
demeurant 223 rue Diderot à VINCENNES.

Monsieur WEILL Pascal,
Directeur de programme, THALES, MEUDON
demeurant 17 av Clémenceau à MAISONS ALFORT.

Madame WENDLING Sandrine,
Cadre, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 18 rue Gaston Charles à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame WIELGOSIK Ganiya,
Responsable Projets Publicité, PRINTEMPS, PARIS
demeurant 11 rue des Clamarts à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur WIRION Jérôme,
Conseillère Entreprises, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 3 rue de la Pompe à SAINT MAURICE.

Monsieur WITRY Pascal,
Consultant expert senior, LOWENDALMASAI, SAINT OUEN
demeurant 37 avenue Jean Kiffer à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur WROBEL Hélène,
Juriste, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES
demeurant 7 rue de la Concorde à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur YAFI Freddy,
Technicien principal, AREVA, PARIS LA DEFENSE
demeurant 52 rue Raspail à ALFORTVILLE.

Monsieur YAFIL Sébastien,
Directeur construction durable, HOLCIM FRANCE, LEVALLOIS PERRET
demeurant 7 rue Seyvert à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame YUSUFALY-MAMODALY Munira,
Chargée du système d'informations, ROCKWOOL FRANCE, PARIS
demeurant 62 avenue du Général Leclerc à MAISONS ALFORT.

Monsieur ZAKINI Edmond,
Ingénieur, ALSTOM TRANSPORT SA, SAINT OUEN
demeurant 126 rue de Chevilly à L HAY LES ROSES.

Madame ZAYIM Ayla,
Technicien d'escale commercial, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 4 rue de l'Eglise à ABLON SUR SEINE.

Madame ZERROUCK Sonia,
Responsable contrôle de gestion, ASTRIA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 1 rue de l'Espérance à CACHAN.

Monsieur ZIRAFI Sergio,
Conseiller Vente Informatique, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 5 Voie des Saules - Rés. Eurodex à ORLY.

Article 2 : La Médaille d'honneur du Travail échelon **Vermeil** est décernée à :

Madame ABECASSIS Brigitte,
Chef de projet informatique, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS

demeurant 40 av. Rabelais à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame ABELLEIRA Brigitte,
Technicienne d'Etudes, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 9 bis rue des Pendants à SUCY EN BRIE.

Madame ADELE Nicole,
Correspondante, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 75 av. du 11 novembre à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur ADOR Christian,
Spécialiste logistique, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 5 av. Pablo Picasso à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame ADOTE Mablé,
Assistante, SANOFI AVENTIS GROUPE, PARIS
demeurant 45 av du Président Franklin Roosevelt à THIAIS.

Madame AFFRAIX Véronique,
Assistante de direction, CFPB, NANTERRE
demeurant 15, bd Pablo Picasso à CRETEIL.

Madame AIMEE Ghislaine,
Employée de bureau, RSI ILE DE FRANCE EST, DAMMARIÉ LES LYS
demeurant 4 rue Georges Guynemer à CRETEIL.

Madame AIT CHIRANE Farida,
Technicien Expert Relation Client, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 30 av. Eugène Thomas à LE KREMLIN BICETRE.

Madame ALLONCLE Laurence,
Employée, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 43 rue Charles Floquet à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur ALVES José,
Maçon, EIFFAGE CONSTRUCTION RENOVATION TERTIAIRES, CLICHY
demeurant 2 rue Edmond Michelet à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur AMARRE Thierry,
Conseiller en Assurances et Epargne, GMF ASSURANCES, PARIS
demeurant 3 imp. Germinal à CACHAN.

Madame ANDREU Anne-Marie,
Gestionnaire Back-Office, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 32 av. Cheret - Villa Séminelli à LE PLESSIS TREVISE.

Madame ANTONIN Josiane,
Employée Administrative Hautement Qualifiée, SAMADA, THIAIS
demeurant 15 rue Jean Baptiste Renoult à IVRY SUR SEINE.

Madame ANVERSA Nadine,
Chargée d'Attribution, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS PERRET
demeurant 1 av. des Elzevirs à VILLIERS SUR MARNE.

Madame AREIL Olga,
Technicienne Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 24 rue du Port à l'Anglais - Aot 14 à ALFORTVILLE.

Madame ARNAUD Véronique,
Responsable des expositions, CEA - Commissariat à l'Energie Atomique, GIF SUR YVETTE
demeurant 148, bd de Strasbourg à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur AUBRUN Bernard,
Juridique et Contractuel, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 13 rue Francis Poulenc à VITRY SUR SEINE.

Madame AUDOUZE-CHAUD Pascale,
Technicienne commerciale, AIR FRANCE, MONTREUIL
demeurant 22 rue du Pont de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame AUFRERE Roseline,
Conseillère commerciale, DIAC, NOISY LE GRAND
demeurant 32 av Pasteur à GENTILLY.

Madame AUGER Marie-Line,
Technicienne des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 38 rue Raymond Simon à ORLY.

Monsieur AUMONT Philippe, (en retraite)
Chef de file, ITEC, PARIS
demeurant 3 allée Lavoisier à LA QUEUE EN BRIE.

Madame AZZI Malika,
Vendeuse, MONOPRIX VINCENNES, VINCENNES
demeurant 41 rue des Baudrieux à CRETEIL.

Monsieur BAILLY Georges,
Titulaire de Service, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 32 rue Barbès à IVRY SUR SEINE.

Monsieur BALLET Jean-Claude,
Technicien Gestion, SNECMA GROUPE SAFRAN, EVRY
demeurant 54 rue des Sapins à MAISONS ALFORT.

Madame BARA Naïma,
Agent de Conditionnement, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 4 place de l'Insurrection à IVRY SUR SEINE.

Madame BARDOT Marie-Josée,
Assistante de Caisses, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 11 t av. du Role à VILLENEUVE LE ROI.

Madame BARREAU Andréa,
Responsable Edition, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 29 av du Château à VINCENNES.

Madame BARREY Catherine,
Médecin adjoint, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 17 rue Delamarre Debouteville à THIAIS.

Monsieur BARRIERE Bernard,
Chauffeur Livreur, TRANSPORT VALOT, CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant 1 sq. Charles d'Orléans à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame BARTHELEMY Sylvie,
Pédiatre - Médecin Spécialiste, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 23 rue des Epinettes à SAINT MAURICE.

Madame BARZAZI Christine,
Chargée de communication, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 7 rue de l'Amiral Courbet à SAINT MANDE.

Madame BAUDIN Véronique,
Assistante ressources humaines, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 6 av. Galilée à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur BAUDRON Didier,
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE

demeurant 2 rue Michelet à VILLEJUIF.

Monsieur BAUDURET Frédéric,
Cadre supérieur, RENAULT , BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 34/36 rue de la Jarry à VINCENNES.

Madame BEAUDIAU ROY Brigitte,
Cadre commerciale, PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant 7 rue Bronzac à L HAY LES ROSES.

Monsieur BEAUDOIN Christian,
Menuisier, LE BON MARCHE, PARIS
demeurant 13 rue du Plateau à VILLEJUIF.

Monsieur BEAUNIER Sylviane,
Agent Administratif, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 17 Chemin du Pré de l'Etang à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame BEAUPOUX Gaétane,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 9 allée des Ormes à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame BEDNARICK Nathalie,
, TF1, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 8 rue de la Citadelle à CACHAN.

Monsieur BEGUET Jean,
Mécanicien, SGD, SUCY EN BRIE
demeurant 30 av. Charles Emmanuel à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur BELIN Pascal,
Responsable Service Généraux, NEXTIRAONE, SAINT DENIS
demeurant 12 allée des Aubépines à LA QUEUE EN BRIE.

Madame BELIN Véronique,
Employée de Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 62 rue Marc Sangnier à MAISONS ALFORT.

Madame BELLANGER Odile,
Contrôleur de Gestion, BNP PARIBAS , NANTERRE
demeurant 12 rue Antoine Bourdelle à VITRY SUR SEINE.

Monsieur BELLEC Thierry,
Bibliothécaire, SANOFI AVENTIS FRANCE, PARIS
demeurant 6 quai Blanqui à ALFORTVILLE.

Monsieur BELLET Jean-Marc,
Informaticien, SAFRAN, PARIS
demeurant 36 rue Lacarrière à SUCY EN BRIE.

Madame BELLIER Catherine,
Agent accueil caisse consultations, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant appart 36 - 24 rue Maximilien Robespierre à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur BELMONTE Manuel,
Responsable Service Automatismes, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY
VILLACOUBLAY
demeurant 22 Impasse des Jardinets à PERIGNY SUR YERRES.

Madame BENAÏSSA Djamila,
Cadre commercial, LES FRERES LISSAC, CLAMART
demeurant 20 rue de Mons à ABLON SUR SEINE.

Monsieur BENARD Eric,
Responsable service reprographie, DANONE, PARIS
demeurant 43 rue de Normandie à MAISONS ALFORT.

Madame BENAYOUN Claudine,
Administrateur de comptes clients, TOSHIBA TEC EUROPE, FRESNES
demeurant 2 rue Aristide Briand à GENTILLY.

Monsieur BENCHIKH Abdelkader,
Responsable de section, SECAUTO, MARTIGUES
demeurant 1 rue Désiré Granet à VITRY SUR SEINE.

Monsieur BENHAMRON Armand,
Soffer scribe, ACIP, PARIS
demeurant 75 av de la Liberté à MAISONS ALFORT.

Monsieur BENYOUB Douadi,
Manutentionnaire Cariste, GEODIS CALBERSON, LIMEIL BREVANNES
demeurant 10 Allée Manouchian à IVRY SUR SEINE.

Monsieur BERDAT Patrice,
Technicien d'Exploitation, DALKIA France - IDF Sud, BOUSSY SAINT ANTOINE
demeurant 54 av. du Général Joubert à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur BERNADET Patrice,
Technicien, GE ENERGY POWER CONVERSION SAS, MASSY
demeurant 20 rue des Deux Frères à CACHAN.

Madame BERNARD Claire,
Assistante Administrative Restauration, AGRAF, PARIS
demeurant 46 rue Victor Hugo à MAISONS ALFORT.

Monsieur BERREUR Jean-CHARLES,
Ingénieur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 71 Av. de Paris à VILLEJUIF.

Monsieur BERTRAND Didier,
Employé, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 10 av du 8 Mai 1945 à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame BILLARD Catherine,
Cadre bancaire, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 22 rue Georges Gaume à MAISONS ALFORT.

Madame BLANC Catherine,
Manager Formation, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 1 av. Pauline à JOINVILLE LE PONT.

Madame BLANCHARD Christiane,
Technicien PPS, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 35 bis av. Aristide Briand à VILLENEUVE LE ROI.

Madame BLANCHARD Françoise,
Manipulatrice en radiologie, HOPITAL FOCH, SURESNES
demeurant 78 rue de la Jarry à VINCENNES.

Madame BLANCHARD Lucia,
Vendeuse, ANDRE HOULES ET CIE, PARIS
demeurant 19 villa du Petit Parc à CRETEIL.

Monsieur BLANCHARD Yves,
Placier chauffeur livreur, OCP REPARTITION, CRETEIL
demeurant 12 av du Docteur Emile Roux à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame BLOWERS Claudine,
Assistante de direction, STILL, MARNE LA VALLEE
demeurant 6 rue des Clamarts à NOGENT SUR MARNE.

Madame BOCABELLE Corinne,
Directrice agence services spécialisés, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 16 rue Danton à LE KREMLIN BICETRE.

Madame BOD Marie-Line,
Agent technique, CARPIMKO, SAINT QUENTIN EN YVELINES
demeurant 30 av de la République à FRESNES.

Monsieur BOISSINOT Damien,
Responsable maintenance, EAU DE PARIS, PARIS
demeurant 6 allée Jean Vilar à NOISEAU.

Madame BOLOGNESI-ROULLEAU Martine,
Chef de bureau, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 19 rue Jean Mermoz à THIAIS.

Madame BONIX Danielle,
Chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 33 av du Général Pierre Billotte à CRETEIL.

Monsieur BONJOUR Eric,
Technicien Commercial, MBDA FRANCE, LE PLESSIS ROBINSON
demeurant 124 rue de Verdun à MANDRES LES ROSES.

Madame BONNARDEL Valérie,
Conseillère, BNP PARIBAS , NANTERRE
demeurant 39 rue Claude Monet à NOISEAU.

Madame BONNEAU Sylvie,
Cheffe de Caisse, MONOPRIX VINCENNES, VINCENNES
demeurant 1 Allée des Battues à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame BONNEFOY Michèle,
Responsable comptabilité, LARIS, NOGENT SUR MARNE
demeurant 33 rue des Taillis à MAROLLES EN BRIE.

Madame BONNEMAYRE Marie-Christine,
Prévisionniste, SANOFI AVENTIS FRANCE, PARIS
demeurant 32 av Foch à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur BONNET Georges,
Pilote de ligne - commandant de bord, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 23 rue du Révérend Père Aubry à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur BONNET Philippe,
Gardien d'immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 18 rue la Fontaine, appartement 537 à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame BONNET Sylvaine,
Technicienne, MBDA FRANCE, LE PLESSIS ROBINSON
demeurant 40 av du Front de Seine à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur BONNET Yann,
Chargée de Gestion Sinistres, GMF ASSURANCES, PARIS
demeurant 38 rue Marcel Sembat à ALFORTVILLE.

Madame BONNIN Patricia,
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI DIDEROT, PARIS
demeurant 3 bis rue du Val d'Osne à SAINT MAURICE.

Madame BOTTINO Clotilde,
Chargée de Mission RH, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 10, rue Georges Sand à CHEVILLY LARUE.

Monsieur BOTTINO Jean-Bernard,
Correspondant Applicatif, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 10, rue Georges Sand à CHEVILLY LARUE.

Monsieur BOUCHILAOUENE Mourad,
Contrôleur Produit, SGD, SUCY EN BRIE
demeurant 6 rue de Boulogne à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame BOUCQ Christine,
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 7 Impasse Giotto à VITRY SUR SEINE.

Madame BOUGEARD Valérie,
Technicien pole secrétariat, MUTUELLE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES,
PARIS
demeurant 20 rue Marcelin Berthelot à CHOISY LE ROI.

Madame BOUGHILAS Valérie,
Technicienne conseil, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 8/25 voie Ingres à VITRY SUR SEINE.

Madame BOULANGER Yolande,
Cadre Technique Audiovisuel, TF1, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 3 Quai Victor Bach à BRY SUR MARNE.

Monsieur BOURGOIS Patrick,
Attaché de Direction, CRAMIF, PARIS
demeurant 24 rue Jean Lurçat - appt. 90 à VILLEJUIF.

Monsieur BOURHIS Jean Claude,
Chauffeur poids lourds, OTUS, WISSOUS
demeurant 7 allée Mendès France à L HAY LES ROSES.

Madame BOURQUIN Elisabeth,
Assistante, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 16 av Duvelleroy à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur BOUSSEBHA Slimane,
Galvano Mordanceur, SAFRAN SNECMA, COLOMBES
demeurant 47 rue du Général de Gaulle à L HAY LES ROSES.

Monsieur BOUTEAUX Alain,
Cadre de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 26 av du Général de Gaulle à VINCENNES.

Monsieur BOUTIN Pierric,
Informaticien, ALSTOM POWER SYSTEMS SA, MASSY
demeurant 107 rue Etienne Dolet à CACHAN.

Monsieur BOUTON Gilles,
Responsable logistique immobilière, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 41 bis av des Tilleuls à THIAIS.

Monsieur BOUZIANI Mohamed,
Mécanicien Grutier , PARIS OUEST CONSTRUCTION, PARIS
demeurant 214 rue Edouard Tremblay à VITRY SUR SEINE.

Monsieur BOVIN Patrick,
Gardien d'immeuble, FONCIA BROSSOLETTE-SYNDIC MONTAIGUT, CRETEIL
demeurant 43 av de Verdun bt D rés. ste Marie à CRETEIL.

Monsieur BRANCHEREAU Pascal,
Commis de salle, RESTAURANTS DU CE DU LCL, PARIS
demeurant chez Mme HOREL - 122 STR des Bas Bonne eau à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur BRANCO Joao,
Maçon, CREATIS, IVRY SUR SEINE
demeurant 18 rue Massias à VITRY SUR SEINE.

Madame BRASS Christa,
Agent de Conditionnement, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 5 av. Aristide Briand, 12 Rés. du Côteau à L HAY LES ROSES.

Monsieur BRASSAMIN Pascal,
Chargé d'études statistiques, FFSA, PARIS
demeurant 11 rue Truillot à IVRY SUR SEINE.

Monsieur BRAUD Franck,
Technicien des métiers de la banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 7, rue Gaston Charles, bte n° 93 à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur BREMOND Christian,
Chef de Région, SCA TISSUE FRANCE, BOIS COLOMBES
demeurant 5, pl. Lavoisier à ARCUEIL.

Madame BREVIERE Catherine,
Secrétaire, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 5 rue Jean Prouvé à ORLY.

Madame BRICHET Danielle,
Secrétaire commerciale, RICARD, MARSEILLE
demeurant 3 rue André Chenier à CHOISY LE ROI.

Madame BRILLARD Dominique,
Toiliste, CHANEL, PARIS
demeurant 16 bis rue Chevreul à SUCY EN BRIE.

Madame BRIS Evelyne,
Cadre responsable de service, MUTUELLE COMPLEMENTAIRE - MCV PAP, BAGNOLET
demeurant 4 rue des Vergers à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur BRON Eric,
Employé d'assurance, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 4 allée des Cyprès à BOISSY SAINT LEGER.

Madame BRUNEL Claire,
Gardiennne d'Immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 7 allée du Buisson de la Bergerie à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur BRUNERIE Pascal,
Ingénieur chimiste, PERNOD S.A, CRETEIL
demeurant 17 rue des Marais à SANTENY.

Madame BRUNOT Michelle,
Assistante commerciale, SOGETRA, DUNKERQUE
demeurant 6 rue René Thibault à MANDRES LES ROSES.

Monsieur BRYERE Jacques,
Technicien biochimiste, SANOFI AVENTIS R ET D, VITRY SUR SEINE
demeurant 106, rue Gabriel Péri à VITRY SUR SEINE.

Madame BUDAIN Véronique,
Comptable, SAFRAN - MESSIER BUGATTI DOWTY, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 50, rue Victor Hugo à THIAIS.

Monsieur BUFFET Cyril,
Employé de banque, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 61 rue Marcel Bourdarias à ALFORTVILLE.

Madame BUISSON Claudine,
Technicien comptable, AVIVA VIE, BOIS COLOMBES
demeurant 29 rue Louis Xavier de Ricard à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame BURNER Claude,
Chargée d'Etudes Comptables, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 14 rue Jean Macé à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur BURNOUF Jacques,
Expert technique RLC, PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS
demeurant 35 rue Emile Gueury à ALFORTVILLE.

Madame BUSSIERES Catherine,
Ingénieur, TNF, BAGNEUX
demeurant 3, allée Roland Garros à CHEVILLY LARUE.

Monsieur BUYCK Dominique,
Cadre société d'assurance, ALLIANZ, PARIS
demeurant 17 villa Baudran à ARCUEIL.

Monsieur CABARET Christophe,
Contrôleur conseil, CONGES INTEMPERIES BTP, PARIS
demeurant 25 av de la Folie à CHOISY LE ROI.

Madame CACHET Sylviane,
Assistante Attribution, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 14 chemin de la Montagne à LA QUEUE EN BRIE.

Madame CAETANO Margarida,
Employée de maison, CABINET COULON, CHOISY LE ROI
demeurant 7 rue Lucie à ORLY.

Madame CANADO Chantal,
Secrétaire médicale, CLINIQUE MEDICALE EDOUARD RIST, PARIS
demeurant 3 allée du Stade à L HAY LES ROSES.

Monsieur CANDIDO JESUS José,
Maçon, TBI SAS, LE PERRY EN YVELINES
demeurant 7 place Victor Hugo à LE KREMLIN BICETRE.

Madame CAPITAINE Sylvie,
Assistante Service Social, CRAMIF, PARIS
demeurant 178 Quai Adrien Mentienne à BRY SUR MARNE.

Madame CARDON Danielle,
Chargée de mission, PHOENIX PHARMA, CRETEIL
demeurant 19 rue Buffon à THIAIS.

Madame CARINCOTTE Joëlle,
Gardiennne d'Immeuble, SNI I.D.F, PARIS
demeurant 2, rue Alfred de Musset à CRETEIL.

Madame CARLIER Laurence,
Comptable, SBEC, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 27 allée des Tilleuls à ORLY.

Monsieur CARO Thierry,
Employé, GMF ASSURANCES, PARIS
demeurant 26 rue de Paris à CHARENTON LE PONT.

Madame CARREIRA Jocelyne,
Professeur des écoles, ACADEMIE DE CRETEIL RECTORAT, CRETEIL
demeurant 128 bis av de la Maréchale à LE PLESSIS TREVISE.

Madame CARRERE Catherine,
Employée, BNP PARIBAS , NANTERRE
demeurant 11, av. Fayolle à VINCENNES.

Madame CARTAGENA Isabelle,
Demand planner, SONY, PUTEAUX
demeurant 8 rue Molière à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame CASTANIE Joëlle,
Chargée Education Santé, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 27 rue des Laitiers à VINCENNES.

Madame CASTELLI Marie-Hélène,
Gestionnaire RH, AFP - Agence France-Presse, PARIS
demeurant 38, rue du Plateau à MAISONS ALFORT.

Monsieur CASTETBON Francis,
Responsable du Domaine Informatique, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 16 rue de l'Espérance à CRETEIL.

Madame CASTILLE Cécile,
Ingénieur, CEA/DAM ILE DE FRANCE, ARPAJON
demeurant 35 av du Château à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame CAUMON Claude,
Responsable comptable, BOLLORE AFRICA LOGISTICS, PUTEAUX
demeurant 6 impasse Parson à IVRY SUR SEINE.

Monsieur CAUSSE Philippe,
Cadre PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT
demeurant 16 av. du Rond Point à SUCY EN BRIE.

Madame CAVALHEIRO DOS SANTOS Maria de Fatima,
Employée Service Hospitalier Qualifiée, CLINIQUE JEANNE D ARC, PARIS
demeurant 12 rue des Perreux à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur CERVINKA Pascal,
Agent de Maîtrise Principal, SYNDICAT DE L ORGE, VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant 10 rue de Balzac à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame CESARIN Nicole,
Chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 59 bis rue du Nord à CHOISY LE ROI.

Monsieur CHABANON Christian,
Informaticien, GIE AG2R, PARIS
demeurant 54 rue Jules Ferry à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur CHAFFAUD Jean-Pierre,
Ingénieur chef de service, PORT AUTONOME DE PARIS, PARIS
demeurant 25 rue de Noiseau à SUCY EN BRIE.

Monsieur CHALDOREILLE Francis,
Chargé de Portefeuille, NATIXIS , CHARENTON LE PONT
demeurant 14 av. André Rouy à VILLIERS SUR MARNE.

Madame CHALIK Joëlle,
Chargée de gestion comptable et financière, OGEC SAINT ANDRE, NOGENT SUR MARNE
demeurant 40 av Charles Baudin à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur CHAMARANDE Philippe,
Technicien Logistique, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, COURBEVOIE
demeurant 45 rue Alexandre Fourny à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur CHAMEROY Alain, (en retraite)
Expert consultant, GROUPE MARAZZI FRANCE, LYON
demeurant 6 rue Clémentine à VILLIERS SUR MARNE.

Madame CHAN WAH Jacqueline,
Secrétaire assistante, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 97 rue Charles Infroit à VITRY SUR SEINE.

Monsieur CHANTEMARGUE Jean-François,
Cadre navigant commercial, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 44 bd de la Libération à VINCENNES.

Madame CHAPRON Daniella,
Employée, UNITE MUTUALISTE, CRETEIL
demeurant 23 rue d'Yerres à VILLECRESNES.

Madame CHARLES Corinne,
Chargée D'Etudes, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 83 rue du 11 novembre 1918 à MAISONS ALFORT.

Monsieur CHARLOT Vincent,
Employé de sécurité sociale, CRAMIF, PARIS
demeurant Rés. Méliès - appart 28 - 6 av Guy Moquet à ORLY.

Madame CHARPENEL Nathalie,
Assistante achats, CCCA BTP, PARIS
demeurant 82 rue des Amandiers à CACHAN.

Madame CHARPENTIER Vitka,
Chef de projet, FIDUCIAL INFORMATIQUE, PUTEAUX
demeurant 8 rue de la Ponte Saint Denis à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur CHARRON Sylvian,
Chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 48 av du Parc de la Lande à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur CHAUMEIL Marc,
Secrétaire Assistant, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 1 rue Raymond Poincaré à CRETEIL.

Monsieur CHAUVET Guy,
Contrôleur de Gestion, RENAULT SAS, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 31 rue Camille Mouquet à CHARENTON LE PONT.

Monsieur CHELLY Jamil,
Informaticien, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 1 av. Maréchal Fayolle à NOGENT SUR MARNE.

Madame CHENEVIER Fabienne,
Gérante portefeuille, NEUFLIZE OBC, PARIS
demeurant 4 villa Hélène quai de la Marne à JOINVILLE LE PONT.

Madame CHERY Nathalie,
Agent commercial, DEGAMI, CHARENTON LE PONT
demeurant 20 av Anatole France à CHARENTON LE PONT.

Madame CHEVREAU Ghislaine,
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 13 rue du Pavé de Grignon à THIAIS.

Madame CHEVRIER Lucia,
Hôtesse Standardiste - Services Généraux, GRAS SAVOYE, NOISY LE GRAND
demeurant 12 rue des Roitelets à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame CHIALVA Catherine,
Chargée d'Etudes, ACOSS, MONTREUIL
demeurant 63 AV. du Dr Charcot à CHOISY LE ROI.

Madame CHICHE Valérie,
Conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 8 rue Pasteur à NOGENT SUR MARNE.

Madame CHIDAINÉ Véronique,
Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 14, av. Beauséjour à NOGENT SUR MARNE.

Madame CHOICHILLON Catherine,
Comptable, LE BON MARCHE, PARIS
demeurant 184 av. de Versailles à THIAIS.

Madame CHOQUET Véronique,
Chef de Projet, EUROCLEAR, PARIS
demeurant 12 rue Poirier à SAINT MANDE.

Madame CIPRIANI Marie-Christine,
Technicienne Accueil, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 38 av. du Parc des Sports à FRESNES.

Madame COFFIGNIER Marie-Hélène,
Assistante commerciale, L OREAL, PARIS
demeurant 48 rue Chéret à CRETEIL.

Madame COLLET Isabelle,
Aide soignante, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 3 av Pablo Picasso à CHOISY LE ROI.

Madame COLLET Véronique,
Comptable - Directeur d'Etudes , CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 20 rue de Normandie à MAISONS ALFORT.

Madame COLOMBIER Corinne,
Gestionnaire Administratif, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 18 bis rue Guérin à CHARENTON LE PONT.

Madame COLONNA D ISTRIA Nathalie,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 185 avenue du Mal Joffre à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur COMBARNOUS Pierre, (en retraite)
Mécanicien, FRAIKIN, RUNGIS
demeurant 36 Chemin Latéral à ALFORTVILLE.

Monsieur COMPANS Dominique,
Référént Technique Information, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 7 rue Claude Debussy à VITRY SUR SEINE.

Monsieur CONSTANTIN Eric,
Technicien supérieur, CEA, FONTENAY AUX ROSES
demeurant 17 allée du Donjon à VILLECRESNES.

Monsieur CORBEL Christian,
Agent d'étude en signalisation ferroviaire, INEO UTS, MONTREUIL
demeurant 38 av de Paris à VINCENNES.

Monsieur CORDOBA Philippe,
Assistant budgétaire, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 1 av. Carnot à CACHAN.

Monsieur CORDOBA Philippe,
Exécutant budgétaire, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 1 av. Carnot à CACHAN.

Monsieur CORNEVIN Michel,
Mécanicien d'entretien, LA GALIOTE PRENANT, VITRY SUR SEINE
demeurant 3 allée de la Croix du Mont à VITRY SUR SEINE.

Monsieur CORREIA PUGA DA SILVA Manuel,
Peintre en bâtiment, SOCIETE ENCOURAGEMENT ELEVAGE CHEVAL FRANCAIS, PARIS
demeurant Cours des Communes - Domaine de Grosbois à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur CORTES Y VILLAR DETICHE Dominique,
Chef de service adjoint maintenance, TF1, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 16 villa Remond à GENTILLY.

Monsieur CORTET Christophe,
Responsable Organisation Pilotage, ALLIANZ, PARIS
demeurant 156, av. Franklin Roosevelt à CHEVILLY LARUE.

Monsieur COSNARD Joham,
Cadre, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 56 bis av. du Gal de Gaulle - Apt 306 à MAISONS ALFORT.

Madame COSSENET Sylvie,
Adjoint administratif principal 2ème classe, MAIRIE DE PARIS, PARIS
demeurant à MAISONS ALFORT.

Monsieur COTRONEO Joseph,
Responsable Administratif et Financier, SCHNEIDER ELECTIC - SA3i ONDULEUR, THIAIS
demeurant 14 rue Jean Baptiste Delambre à RUNGIS.

Monsieur COTTENCEAU Daniel,
Chef gérant, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL MALMAISON
demeurant 104/106 av Laferrière à CRETEIL.

Monsieur COTTIN Didier,
Responsable partenariats et développements formation, OPPBTP, BOULOGNE
BILLANCOURT
demeurant 23 rue du Lunain à CACHAN.

Monsieur COULIBALY Alexandre,
Approvisionnement, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 3 allée Rembrandt à VILLEJUIF.

Madame COURTEVILLE Catherine,
Assistante, GIM, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 57 rue Véron à ALFORTVILLE.

Madame COURTOT Chantal,
Responsable comptable, DEGAMI, CHARENTON LE PONT
demeurant 1 av Galliéni à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame COUSIN Muriel,
Responsable Unité, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 9 rue Pierre Larousse à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame COUSIN Sylvie,
Auxiliaire de Vie, AREPA, MALAKOFF

demeurant 52 rue de l'Avenir à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame CREFF Marie Claude,
Chargé de gestion de sinistre, ALLIANZ, PARIS
demeurant 43 av du Général de Gaulle à MAISONS ALFORT.

Monsieur CRUEIZE Christian,
Souscripteur assurance construction, MUTUELLE ST CHRISTOPHE, PARIS
demeurant 160 av Gabriel Péri à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur CUDONNEC Thierry,
Employé de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 7 rue de Choisy à ALFORTVILLE.

Monsieur DA COSTA José,
Employé, CTP SARL, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 11 rue Henri Penteuil à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur DA SILVA Manuel,
Soudeur, EI TUYAUTERIE ELECTROMECHANIQUE, GARGENVILLE
demeurant 27 av Vergniaud à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DA SILVA Marie-Hélène,
Secrétaire, SMRIF, PARIS
demeurant 33 rue Monfray à CRETEIL.

Monsieur DABO Sekou,
Employé d'immeuble, SARL DUPOUY-FLAMENCOURT, PARIS
demeurant 4 rue des Alouettes - Foyer ADEF à ALFORTVILLE.

Monsieur DAGUET Joël,
Technicien biomédical, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 16 rue des Noviers à VITRY SUR SEINE.

Monsieur DAHAN Marc,
Employé, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 1 bis Villa Florian à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame DALISSON Evelyne,
Chargée d'opérations, UBIFRANCE, PARIS
demeurant 3 rue Anquetil - Les Vergers du Fort à NOGENT SUR MARNE.

Madame DANAN Joëlle,
Assistante Technique de Santé au Travail, ACMS, SURESNES
demeurant 11 rue du Dr Henouille à CACHAN.

Madame DANEL Annie,
Comptable, MUTUALITE FRANCAISE, PARIS
demeurant 19 rue de la Bergère à L HAY LES ROSES.

Madame DANIAUD Bernadette,
Calculatrice de cotisations, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS
demeurant 5 rue Georges Clémenceau - apt. 459 à CHOISY LE ROI.

Madame DANNELY Marie-José,
Responsable métier administrateurs de biens, COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET
CAUTIONS, PARIS
demeurant 34, av. de la Belle Gabrielle à NOGENT SUR MARNE.

Madame DARDUN Sylvia,
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 22 rue de la Fraternité à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame DARTHEZ PENARD Caroline,
Chef de Produits, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 4 rue Racine à BRY SUR MARNE.

Madame DARVES Françoise,
Cadre, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 3 impasse des Verbeuses à VILLEJUIF.

Madame DAUMONT Martine,
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 9 av. de la Croix du Sud à CHEVILLY LARUE.

Madame DAVINROY Patricia,
Gestionnaire action sociale, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS
demeurant 28 av de Chennevières bât A esc 2 à LE PLESSIS TREVISE.

Madame de ROBILLARD Yasmina,
Agent Enquêteur, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 18 rue Camille Desmoulins à CACHAN.

Monsieur DE SOUSA COSTA Lionel,
Technicien, SECMA - PICTET, RUEIL MALMAISON
demeurant 62 bis, rue Alsace Lorraine à CHOISY LE ROI.

Monsieur DEBBAH Serge,
Responsable des aménagements, ORS, SURESNES
demeurant 7 rue Germain Pison à VITRY SUR SEINE.

Madame DECOURCELLE Sylvie,
Comptable, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 13 rue Thiers à VILLIERS SUR MARNE.

Madame DEFONTE Ghislaine,
Responsable Grands Comptes, LOGISTA FRANCE, VINCENNES
demeurant 11 rue du Maréchal Lyautey à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame DEFRANCE Marie-Antoinette,
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 28 rue des Forestiers à MAROLLES EN BRIE.

Madame DEGENNE Brigitte,
Hôtesse de Restauration, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 46 rue Emile Raspail à ARCUEIL.

Monsieur DELACOTE Didier,
Ingénieur, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 2 rue Jean Pigeon à CHARENTON LE PONT.

Madame DELACOUX Aldina,
Chargée études de prix, SESINI ET LONGHY, IVRY SUR SEINE
demeurant 5 av. de la Ferme à CRETEIL.

Madame DELAVACQUERIE Sylvie,
Chargée d'études, NEUFLIZE VIE, PARIS
demeurant 36 bis, rue Léon Bocquet à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DELFOSSE Marie Thérèse,
Employée libre service, CIE EUROPEENNE DE LA CHAUSSURE, PARIS
demeurant chez Melle DELFOSSE - 15 rue de Picardie à CHEVILLY LARUE.

Madame DELHOMME Christine,
Secrétaire, NATIXIS, PARIS
demeurant 36 rue de Pont de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DEMARLE Marlène,
Chef de Projets, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 6 rue George Sand à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur DEMOL Gilbert,
Agent Administratif, CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT, MONTREUIL
demeurant 18 rue du Gal Leclerc à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur DEMOULIN Pierre,
Manager, SANOFI AVENTIS, PARIS
demeurant 3 av Léopold Sedar Sanghor à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DEREUCK Edith,
Conseillère Technique, CAF DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 66 av. de la Révolution Française à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DESCHAMP Bernard,
Chef de Projet, SONOVISION , PARIS
demeurant 15 av. du Châpitre à CRETEIL.

Monsieur DESFRICHES Gérard,
Responsable d'Exploitation, SAFRAN SNECMA, COLOMBES
demeurant 41 rue Pasteur à CHOISY LE ROI.

Madame DESGRIPPES Corinne,
Aide-Soignante, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 36 rue des Saussaie à CACHAN.

Madame DESTOMBES Madeleine,
Titulaire de Bureau, BANQUE DE FRANCE EUROSISTEME, NOISIEL
demeurant 3, av. Jeanne d'Arc à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur DESTOUCHES Dominique,
Responsable régional service, AGCO SA, BEAUVAIS
demeurant 36 square Diderot à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur DESVAUX Thierry,
Dessinateur industriel, VEOLIA WATER STI, ANTONY
demeurant 33 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à ALFORTVILLE.

Madame DETRE Annick,
Agent de Maîtrise Encadrement PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT
demeurant 13 rue d'Avron à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame DEVALLIERE Laurence,
Responsable comptable, EIFFAGE TP, NEUILLY SUR MARNE
demeurant 15 rue Alexandre Ribot - chez M. CAMPANELLA à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur DIBLING Philippe,
Contrôleur de gestion, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 58 bd de la Libération à VINCENNES.

Monsieur DIBLING Philippe,
Contrôleur de Gestion, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 58 bd de la Libération à VINCENNES.

Madame DILLINGER Annick,
Encadrant Confirmé, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 7 Clos du Pré de l'Etang à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame DONNADIEU Françoise,
Technicienne supérieure de laboratoire, INSTITUT PASTEUR, PARIS
demeurant 6, rue Victor Hugo à VILLEJUIF.

Monsieur DOSSO Bruno,
Ingénieur, ONERA, CHATILLON
demeurant 18 Cours des Juilliottes à MAISONS ALFORT.

Madame DRAPIER Valérie,
Opératrice, ARGUS DE LA PRESSE, PARIS
demeurant 17 av. Paul Vaillant Couturier - Esc G à ARCUEIL.

Monsieur DROUOT Denis,
Chef de cabine principal, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 65 rue de la Paix à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame DU REAU DE LA GAIGNONNIERE Nelly,
Gérante de restaurant, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 4 allée du Bois des Chênes à SUCY EN BRIE.

Monsieur DUARTE HENRIQUES Eduardo,
Technicien SAV, EMERSON PROCESS MANAGEMENT, RUNGIS
demeurant 2 ter rue Honoré Oursel à VILLENEUVE LE ROI.

Madame DUBAN Sylvie,
Assistante juridique, DIM SAS, RUEIL MALMAISON
demeurant 22 allée Pichon des Prés à CHOISY LE ROI.

Monsieur DUBOIS Patrice,
Titulaire Encadrement, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 21 rue Albert Perrault à SUCY EN BRIE.

Monsieur DUCRET Michel,
Responsable Comptable, LA FRANCAISE DES JEUX, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 138 av. du Général de Gaulle à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur DUDUYER Jean-Luc,
Employé administratif, CNES- Centre National d'Etudes Spatiales, PARIS
demeurant 53 av Léon Blum à CACHAN.

Madame DUFILS Maura,
Agent Commercial, AIR FRANCE, MONTREUIL
demeurant 6 allée du Château d'Eau à MANDRES LES ROSES.

Madame DUHAMEL Marie,
Gardiennne, COOPERATION ET FAMILLE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 19 allée de la Closeraie à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame DUMAS Martine,
Assistante de Direction, PITNEY BOWES, SAINT DENIS
demeurant 11 Imp. des Trontais à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame DUMAY Agnès,
Responsable de projets, ASSURANCE BANQUE POPULAIRE VIE, PARIS
demeurant 20 rue du Grand Chêne à MAROLLES EN BRIE.

Madame DUMONT Françoise,
Assistante de direction, SCP CHARDON, TARRADE ET ASSOCIES, PARIS
demeurant 4 av Andrée à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DUPIN Michel,
Chef de partie, IT - FFB, PARIS
demeurant 33 av des Deux Clochers à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur DUPLESSY Guillaume,
Employé, PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS
demeurant 28 av. Denfert Rochereau à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DUPONT Elise,
Employée, BNP PARIBAS SECURITE SERVICE, PANTIN
demeurant 10 rue M. Robespierre à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame DURAND Martine,
Assistante de Direction, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 1 Mail de Savoie à THIAIS.

Madame DURIEZ Patricia,
Cadre de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 22 quai du Barrage à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur DURVILLE Alain,
Technicien, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 22 rue Pierre Curie à ARCUEIL.

Monsieur DUTHEIL Patrick,
Gérant de restaurant, GIE GAM RESTAURANT, PARIS
demeurant 13 av Saint Pierre à LE PLESSIS TREVISE.

Madame DUVIVIER Marie,
Contrôleur de gestion, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 39 c quai Gabriel Péri à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur ELKOUBBI Patrick,
Agent Hautement Qualifié, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 7 av. du Moulin de Saquet à VITRY SUR SEINE.

Madame EMERY Patricia,
Employé de banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VINCENNES
demeurant 4 quai du Parc à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame ERBIN Catherine,
Chef comptable, ECA3, PARIS
demeurant 34 villa Pasteur à THIAIS.

Monsieur ESCARGUEL Hubert,
Technicien aéro, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 61 rue Jean Jaurès à CRETEIL.

Monsieur ESCHYLLE Pierre,
Chauffeur PL, POMONA EPISAVEURS IDF, CRETEIL
demeurant 80 rue Champollion à VITRY SUR SEINE.

Monsieur ESCLOPPE Philippe,
Titulaire de Service, BANQUE DE FRANCE EUROSISTEME, NOISIEL
demeurant 48/50 rue Jean Jaurès à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur ESPENEL Alain,
Technicien Méthodes, RENAULT, RUEIL MALMAISON
demeurant 30 rue des Frères Lumière à FRESNES.

Monsieur ESTELLE Jean-Paul,
Technicien Logistique, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 14 av. Edouard Herriot à FRESNES.

Madame ETTOGRAMMI Daniela,
Employée de bureau, UNILEVER FRANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant 2 rue Théophile Gautier à VILLIERS SUR MARNE.

Madame EVERAERT Josiane,
Secrétaire de direction, UNION FRANCAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE - UFSE, PARIS
demeurant 183 rue Aristide Briand - apt 82 à CACHAN.

Madame FABRE Laurence,
Instructeur, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 29 bis rue du Golf à ORMESSON SUR MARNE.

Madame FAINTRÉNIE Edith,
Infirmière bloc opératoire, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 30 rue Henri Barbusse à FRESNES.

Madame FALCON Frédérique,
Employée de Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 39 bis av. du Général de Gaulle à LE PLESSIS TREVISE.

Madame FALLONE Evelyne,
Directrice, A.F.F.I.C, PARIS
demeurant 27 rue de Plaisance à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur FAUBERT Pierre,
Technicien qualité, TCF, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 8 allée de la Mare au Fusil à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur FAY François,
Technicien d'Essais, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, LA GARENNE COLOMBES
demeurant 6, villa du Trocadéro à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame FAYS Evelyne,
Assistante négociateurs, TRANSGOURMET, ORLY
demeurant 1 Galerie des Alliés à CHOISY LE ROI.

Monsieur FELLOUS David,
Responsable qualité, NATIXIS, PARIS
demeurant 4 rue Emile Eudes à ALFORTVILLE.

Madame FERGE Gatiene,
Auxiliaire de vie sociale, ASSOCIATION FOSAD, PARIS
demeurant 6 av Georges Brassens à CHEVILLY LARUE.

Madame FERNANDEZ Aurore,
Responsable Recouvrement, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 14 rue de Normandie à MAISONS ALFORT.

Madame FERNANDEZ Paule,
Secrétaire, DELEGATION UNEDIC AGS, PARIS
demeurant 28 rue Eugène Renault à MAISONS ALFORT.

Monsieur FERREIRA FEIJOEIRO Rui,
Chef d'équipe, EIFFAGE CHAVENAY, CHAVENAY
demeurant 10 rue de Berry à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur FETTAL Kheir-Eddine,
Hydrolicien mécanicien, FRAIKIN, RUNGIS
demeurant 3 pl. de la Pinède à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur FEVRIN Denis,
Magasinier, SAMADA, THIAIS
demeurant 42 rue Audigeois à VITRY SUR SEINE.

Monsieur FIORELLI Daniel,
Gestionnaire adhérents individuels, La Mutuelle Générale - LMG, PARIS
demeurant 8 av Claude Debussy à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur FLEURY Marc,
Editeur réalisateur, SACIJO, PARIS
demeurant 60 rue Georges Guynemer à ORMESSON SUR MARNE.

Madame FLORENT Françoise,
Employée de restaurant, AGRAF, PARIS
demeurant 1 rue de Falkirk à CRETEIL.

Monsieur FOFANA Moustapha,
Maitre d'internat, CENTRE DE FORMATION DE FOOTBALL DE PARIS, PARIS
demeurant COMPLEXE ADMINISTRATIF ET SPORTIF DU CCFP Voie des Saules à ORLY.

Madame FOLIN Marie-Hélène,
Chargée Etudes Comptables, AVIVA VIE, BOIS COLOMBES
demeurant 2, rue du Pont, appt 235 à SAINT MAURICE.

Madame FONTAINE Marie-Claire,
Serveuse, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL MALMAISON
demeurant 13 av M. Robespierre à VITRY SUR SEINE.

Madame FONTAINE Sylvie,
Gestionnaire achat, SAINT GOBAIN WEBER FRANCE, BRIE COMTE ROBERT
demeurant 13, av. Grosbois à BOISSY SAINT LEGER.

Madame FOUGERE Véronique,
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 43 bis, bd Foch à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur FRAJMAN Jacques,
Dirigeant d'entreprise, COMITECH INFORMATIQUE, ORLY
demeurant 8 Sentier des Ecoles à ORLY.

Madame FRASCA Flavia,
Gestionnaire Formation, POLE EMPLOI, PARIS
demeurant 16 rue Lech Walesa à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur FREIRE Joseph,
Chargé de Clientèle, SACEM, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 55 rue Danielle Casanova à ORMESSON SUR MARNE.

Madame FRICAN Nathalie,
Responsable administratif, MONOPRIX ITALIE, PARIS
demeurant 16 rue Gagnée à VITRY SUR SEINE.

Monsieur GAGNEREAUX Pascal,
Mécanicien, SGD, SUCY EN BRIE
demeurant 2 sq. Jean Jacques Rousseau à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur GAGNEUX Pascal,
Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 135 bis rue Gambetta à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur GAILLARD Eric,
Tourneur, SGD, SUCY EN BRIE
demeurant 4 cité Verte à SUCY EN BRIE.

Monsieur GALANINE Gilles,
Juriste de Banque, INTESA SANPAOLO, PARIS
demeurant 21 av. Théodore à JOINVILLE LE PONT.

Madame GALEN Marie-Laure,
Chef gérant, ASPP, PARIS
demeurant 55/57 rue Marcel Bourdarias à ALFORTVILLE.

Madame GALLAIS Isabelle,
Employée Administrative, ALLIANZ Vie-IARD, PARIS
demeurant 38 rue Charles Pathé à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur GALLO Salvatore,
Informaticien, GEFCO, COURBEVOIE
demeurant 114 av Anatole France à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame GALTIER Nathalie,
Cadre administratif, RSI - Régime Social des Indépendants, SAINT DENIS
demeurant 18 rue Romain Rolland à VILLEJUIF.

Madame GAMBA Patricia,
Animatrice d'un groupe de gestion de litiges, AVIVA ASSURANCES, BOIS COLOMBES
demeurant 2 allée Camille Claudel à NOISEAU.

Madame GARNIER Mélanie,
Coordinatrice gamme et commandes spéciales joaillerie, CARTIER JOAILLERIE
INTERNATIONAL, PARIS
demeurant 25 rue des Champs Elysées à GENTILLY.

Monsieur GARNIER Patrice,
Gestionnaire, CEA - Commissariat à l'Energie Atomique, GIF SUR YVETTE
demeurant Rés du Château - 13 allée de l'Orangerie à ABLON SUR SEINE.

Madame GAROT Catherine,
Responsable équipe de production, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 28 rue de Trucy à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur GASCA Luis,
Contremaître SAV, ASCENSEURS DRIEUX COMBALUZIER, LES LILAS
demeurant 1 clos des Perroquets à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame GASPY Catherine,
Juriste, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 21, rue de l'Aoulette à SAINT MANDE.

Monsieur GASTE Michel,
Electricien, VINCI, NEUILLY PLAISANCE
demeurant 27 rue de Noisy - esc. 31 à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur GENIN Gilles,
Magasinier, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 4 Chemin de la Butte à VILLENEUVE LE ROI.

Madame GEORGIADIS Marie-Hélène,
Correspondante, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 21 rue des Tournanfils à BRY SUR MARNE.

Madame GERVAIS Nadine,
Assistante, MONOPRIX SA, CLICHY
demeurant 154 rue Etienne Dolet à ALFORTVILLE.

Madame GESSET Agnès,
Conseiller à l'emploi, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 36 rue de la Bergère à L HAY LES ROSES.

Monsieur GILBERT Christian,
Attaché de Direction, BARCLAYS BANK PLC, PARIS
demeurant 3 av. Antoine Watteau à LE PLESSIS TREVISE.

Madame GIRARD Patricia,
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 31 rue de l'Eglise à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame GIROIR Marie Carmen,
Comptable, GROUPE GALERIES LAFAYETTES SERVICES, PARIS

demeurant 20, rue Ulysse Benne à L HAY LES ROSES.

Madame GLASSIER Françoise,
Chargée de Recouvrement Locatif, IMMOBILIERE 3F, PARIS
demeurant 72/78, av. d'Alfortville, bât. F1 à CHOISY LE ROI.

Monsieur GOMES Lino,
Peintre en bâtiment, TROUVE LECLAIRE, IVRY SUR SEINE
demeurant 7 pl. Guy de Maupassant à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur GONCALVES PESTANA Joao,
Conducuteur d'engins, VTMTTP, LIMEIL BREVANNES
demeurant 11 rue Bernard Palissy à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame GORIN Isabelle,
Contrôleur de Gestion, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 6, imp. des Pinsons à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame GOSSART Evelyne,
Secrétaire, ORDRE NATIONAL DES MEDECINS, PARIS
demeurant 6 rue Emile Bouganel à GENTILLY.

Monsieur GOURDET Eric,
Ingénieur Informatique, PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS
demeurant 50 rue Meissonier à VITRY SUR SEINE.

Monsieur GOUVY Jérôme,
Informaticien, SOLYSTICE SAS, BAGNEUX
demeurant 24 rue de boissy à SUCY EN BRIE.

Madame GOUYET Anne,
Assistante de direction, AIR FRANCE , PARAY VIEILLE POSTE
demeurant 54 rue de Mandres à VILLECRESNES.

Madame GRAFF Sandrine,
Gestionnaire comptable, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 15 rue de Nice à ALFORTVILLE.

Madame GRAILLE Evelyne,
Assistante de direction, CHANTELLE, CACHAN
demeurant 15 bd Pasteur à FRESNES.

Madame GRAILLOT Claire,
Cadre, CRAMIF, PARIS
demeurant 25 av. Didier à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame GRAMMATICO Sylvie,
Assistante de gestion, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 7 rue M. Duclos à VILLEJUIF.

Monsieur GRANGE CABANE Francis,
Agent Administratif, PANHARD GENERAL DEFENSE, MAROLLES EN HUREPOIX
demeurant 150 rue Etienne Dolet à ALFORTVILLE.

Monsieur GRANGER Daniel,
Gestionnaire, SAFRAN - MESSIER BUGATTI DOWTY, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 102 rue Camille Groult à VITRY SUR SEINE.

Madame GRANGHON Nicole,
Cadre, AG2R, PARIS
demeurant 1 rue du 8 Mai à THIAIS.

Madame GRIMA Marie,
Employée administrative magasin, C & A FRANCE, PARIS
demeurant 11, rue des Tilleuls - app. n°1 à MAISONS ALFORT.

Madame GRIMLER Sandrine,

Chef de groupe service clients céramique, ALLIA, AVON
demeurant 2 bis av Pasteur, appt 23 à SAINT MANDE.

Monsieur GRIMOIN Pierre,

Responsable services généraux, DALKIA FRANCE, ISSY LES MOULINEAUX
demeurant 7 rue Eugène Pelletan à VILLEJUIF.

Madame GROGNET Evelyne,

Employée d'assurances, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 31, rue Molière à BRY SUR MARNE.

Madame GRUCHY Brigitte,

Agent Hospitalier, RESIDENCE PIERRE TABANOU, L HAY LES ROSES
demeurant 4 allée du Rû à FRESNES.

Madame GRUSON Bertille,

Titulaire encadrement, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 26 quai Blanqui à ALFORTVILLE.

Monsieur GUEDJ Jean-Marc,

Contract manager, AREVA TA, SACLAY
demeurant 7 av Joffre à MAISONS ALFORT.

Monsieur GUERIN Laurent,

Conducteur poids lourds, VEOLIA PROPLETE, RUNGIS
demeurant 14 av des Martyrs de Châteaubriant à ORLY.

Madame GUERIN Sylvie,

Conseillère Vente, GALERIE LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS
demeurant 40 rue Albert Thomas à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur GUGLIOTTA Vito,

Chef de groupe restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 5 square Jacques Simon à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame GUIBOURDIN Roberte,

Responsable de Secteur, AFAD ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant 20 rue Albert Roper à FRESNES.

Madame GUILLEMIN Martine,

Technicien de back office, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 34 rue Parmentier à NOGENT SUR MARNE.

Madame GUILLERMET Claudine,

Employée Commerciale Confirmée, CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant 14 rue Arthur Rimbaud à CHEVILLY LARUE.

Madame GUILLIN Valérie,

Cadre de banque, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 13 rue Gustave Flaubert à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur GUILLOT Philippe,

Informaticien, GMF ASSURANCES, PARIS
demeurant 17 Antoine de Saint Exupéry à THIAIS.

Madame GUTMACHER Nathalie,

Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 10 rue Fusillés de Châteaubriand, bât B02 à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame GUYGOT Olivia,

Assistante administrative, OTV SA - VEOLIA WATER SOLUTIONS, SAINT MAURICE
demeurant 4 rue de Mesly à CRETEIL.

Monsieur GUYON Gilles,
Responsable d'activités, COFELY SERVICES, SAINT DENIS
demeurant 2 rue Paul Langevin - appt 121 à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur GUZZON Lionel,
Gérant salarié, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 15 rue Leroyer à VINCENNES.

Madame HADJ Rheira,
Auxiliaire de puériculture, IERFAS CRECHE FIRMIN MARBEAU, PARIS
demeurant 56 rue Lucie à CHOISY LE ROI.

Madame HALPINE Jacqueline,
Responsable équipe production pôle emploi, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 40 rue Saint Martin à VILLENEUVE LE ROI.

Madame HAMANI Zorah,
Adjointe responsable service montage, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant 8 rue Dupertuis à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame HAMLAOUI Nadia,
Inspecteur Recouvrement, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 20, allée de la Plaine à L HAY LES ROSES.

Monsieur HAMDAD Ghaouti,
Cadre , ERICSSON FRANCE, MASSY
demeurant 11 rue Romain Gary à THIAIS.

Madame HAQUET Annie,
Assistante commerciale, BRASSERIES KRONENBOURG, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 6 Rés. Les Closeaux à RUNGIS.

Monsieur HEILLES Yves,
Dessinateur industriel, CLAAS TRACTOR SAS, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 9 allée Ravel à LE PLESSIS TREVISE.

Madame HENAOUI Akila,
Assistante de direction, ERAMET, PARIS
demeurant 6 av des Autres à RUNGIS.

Monsieur HENRY Laurent,
Ingénieur Sécurité, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant 32 rue des Mèches à CRETEIL.

Monsieur HERBIN Pascal,
Chargé d'Informatique Local, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 10, pl. des Tilleuls à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame HERMELIN Jocelyne,
Gestionnaire client entreprise, HUMANIS, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 13 rue Jean-Pierre Timbaud à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur HERMOSO PEREZ Féliciano,
Agent FM building, FACEO FM IDF - VINCI FACILITIES, BUC
demeurant 42 rue du Mal de Lattre de Tassigny à MAISONS ALFORT.

Monsieur HERNANDEZ Juan,
Aide Documentaliste, SOCIETE DU FIGARO, PARIS
demeurant 6 Villa du Trocadéro à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame HEUDES Colette,
Secrétaire Médicale, HOPITAL PRIVE DES PEUPLIERS, PARIS
demeurant 71 rue Joseph Gaillard à VINCENNES.

Monsieur HINAUX Philippe,
Informaticien, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 42 rue du Mal de Lattre de Tassigny à SUCY EN BRIE.

Monsieur HOCHET Didier,
Concepteur Solution Informatique, ALLIANZ, PARIS
demeurant 16 rue Henri Matisse - Apt 141 à VITRY SUR SEINE.

Madame HONG Sophie,
Equipièrre Petits Déjeuners Qualifiée, GIE DES HOTELS IBIS, COURCOURONNES
demeurant 13 rue Maximilien Robespierre à ARCUEIL.

Madame HORES Catherine,
Assistante de Caisses, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 66 av. de la folie à CHOISY LE ROI.

Monsieur HOSSIN Thierry,
Actuaire, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 202 av. du Général de Gaulle à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame HOUYAL Martine,
Secrétaire agent administratif, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 11 rue des Pensées à CHEVILLY LARUE.

Monsieur HUA Francis,
Réassureur, AXA GLOBAL P&C, PARIS
demeurant 181 rue Marcel Hartmann à IVRY SUR SEINE.

Madame HUGUES Elisabeth,
Responsable service administration du personnel, TELEASSURANCES GMF, PARIS
demeurant 53 rue Louise Aglaé Cretté à VITRY SUR SEINE.

Monsieur HUREL Claude,
Chef section service prix de revient, REGULATEUR GEORGIN, CHATILLON
demeurant 16 rue sainte Colombe à L HAY LES ROSES.

Monsieur HUYSSSEN Jean-Claude,
Titulaire de Direction, BANQUE DE FRANCE EUROSISTEME, NOISIEL
demeurant 10 bis rue Paul Bert à SAINT MANDE.

Madame IAFRATE Anna,
Gestionnaire Prestations Santé, CAISSE NATIONALE MUTUALISTE, PARIS
demeurant 10 Sentier des Merbeuses à VILLEJUIF.

Madame IDRES Nathalie,
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 51 rue Grongniard à CHOISY LE ROI.

Madame ISIDORE Véronique,
Juriste Confirmé, FONDS DE GARANTIE, VINCENNES
demeurant 138 rue de la Jarry à VINCENNES.

Monsieur ISSIMDAR Azad,
Agent de Maintenance, ENSEMBLE SCOLAIRE FRANCOISE CABRINI, NOISY LE GRAND
demeurant 34 rue Baudin à IVRY SUR SEINE.

Monsieur JACQUES Olivier,
Cadre de Banque, BNP PARIBAS , NANTERRE
demeurant 64 rue du Grand Chêne à MAROLLES EN BRIE.

Madame JAILLARD Nadine,
Cadre supérieur administratif, RADIO FRANCE, PARIS
demeurant 42 rue Maurepas à THIAIS.

Monsieur JANIN Francis,
Cadre support CAO mécanique, THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT
demeurant 3 rue Waldeck Rousseau à VITRY SUR SEINE.

Monsieur JARRY Nicolas,
Contrôleur aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 7 rue Courbet à VILLEJUIF.

Monsieur JEANTET Serge,
Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 22 allée de Bellevue à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame JEGOU Odette,
Cadre de banque conseiller patrimonial, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 2 av Fayolle à VINCENNES.

Madame JICQUEL Catherine,
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 6 rue du Maréchal Foch à BRY SUR MARNE.

Monsieur JOHNSON Jean,
Contrôleur de gestion, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 32 bis route de Marolles à SUCY EN BRIE.

Madame JOSSE Brigitte,
Secrétaire, THALES , NEUILLY SUR SEINE
demeurant 26 rue Henri Martin à IVRY SUR SEINE.

Madame JOUAN Annick,
Assistante Sociale, HUMANIS, MONTREUIL
demeurant 14 rue Plisson à SAINT MANDE.

Madame JOUANDEAU Joëlle,
Agent commercial, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 59 rue de Jemmapes à MAISONS ALFORT.

Madame JOULIN Catherine,
Chargée de logistique dentaire, MG SERVICES, PARIS
demeurant 32 rue Bascout à CHOISY LE ROI.

Monsieur JOULIN François,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 12 ter, av. du Dr Antoine Lacroix à LE KREMLIN BICETRE.

Madame JOURDAIN Catherine,
Biotechnologiste, GIP INTS, PARIS
demeurant 6 pl. du Père Henri Didon, logt 183 à ARCUEIL.

Madame JUERY Hue-Anne,
Hôtesse de Caisse , SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 11 av. de la Liberté à CHARENTON LE PONT.

Monsieur JUGL Laurent,
Chef de Projet Service, ACS SOLUTIONS FRANCE, GUILHERAND GRANGES
demeurant 3 av. Yvonne Marcailloux à CHOISY LE ROI.

Madame JUNCA Sylvie,
Responsable Achats, AREPA, MALAKOFF
demeurant 7 place Lavoisier - Bat 2 à ARCUEIL.

Monsieur JURKIEWIEZ Eric,
Electronicien, THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT
demeurant 19, rue Claude Monet à NOISEAU.

Monsieur KADDOUZ André,
Employé de banque, MONTE PASCHI BANQUE, PARIS
demeurant 7 rue du Général de Larminat à CRETEIL.

Madame KASPARIANTZ Diana,
Assistante Technique Développement, L OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS
PERRET
demeurant 31 rue Gabriel Péri à MAISONS ALFORT.

Madame KEANE Sophie,
Assistante, VALEO EQUIPEMENTS ELECTRIQUES MOTEURS, CRETEIL
demeurant 26, rue Philippe Landrieux à VITRY SUR SEINE.

Monsieur KEHAYOGLU Jean,
Chef de projet immobilier, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 1 place des Peupliers à VILLECRESNES.

Madame KERGOZOU de la BOESSIERE Danielle,
Assistant de gestion, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 52 rés. de Tourvoie à FRESNES.

Madame KHELIFI Martine,
Responsable Qualité, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 117 bis av. Victor Hugo à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame KNAPIK Marie Hélène,
Chargée service clients, CIC EST, STRASBOURG
demeurant 22 bd Galliéni à NOGENT SUR MARNE.

Madame KOCHANEK Zofia,
Technicienne de Laboratoire, SANOFI AVENTIS , ANTONY
demeurant 8 rue du 18 juin 1940 à MAISONS ALFORT.

Monsieur KOCZOROWSKI André,
Responsable achats, TRANSGOURMET, ORLY
demeurant 3 av de la Pelouse à SAINT MANDE.

Monsieur KOITA Waly,
Magasinier/plongeur, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 5 rue Marc Seguin à CRETEIL.

Monsieur KOJOVIC Michel,
Employé, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 3 rue du Moulin Berson à CRETEIL.

Madame KOSOSSEY Nadine,
Assistante achats, L OREAL, AULNAY SOUS BOIS
demeurant 28 rue de Verdun à CHARENTON LE PONT.

Monsieur KOUNDY Vincent,
Coordonnateur de relations internationales, IRSN, FONTENAY AUX ROSES
demeurant 41 rue des Noriets à VITRY SUR SEINE.

Madame LA CORTE Catherine,
Comptable, CABINET GUEZELLE, NOGENT SUR MARNE
demeurant 2 av. du Mal Fayolle à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur LABARRE Patrick,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 13 av. des Marronniers à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur LABRO Jean-François,
Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS

demeurant 7 rue de l'Aspirant Manceau Lafitte à MAISONS ALFORT.

Madame LACAN Béatrice,

Assistante Commerciale, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 3 Sq. Georges Guyon à MAISONS ALFORT.

Monsieur LACOGNATA Roger,

Technicien de maintenance, DALKIA FRANCIA, SAINT ANDRE LEZ LILLE
demeurant 18 rue Alphonse Daudet à LIMEIL BREVANNES.

Madame LACROIX Colette,

Responsable agence bancaire, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
demeurant 19 rue Médéric à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur LAFOND Dominique,

Inspecteur principal services clients, XEROX, SAINT DENIS
demeurant 198 rue Diderot escalier B à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur LAFUENTE Jean-Marc,

Employé de banque, CREDIT DU NORD, LILLE
demeurant 62, av. du Pdt Roosevelt à THIAIS.

Monsieur LAHAYE Patrick,

Ingénieur, AASTRA FRANCE, GUYANCOURT
demeurant 67 rue de Mesly à CRETEIL.

Madame LAHMER Aïcha,

Responsable commercial, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant 2 rue Frédéric Mistral à VITRY SUR SEINE.

Monsieur LAHORE Bernard,

Responsable logistique, COOKSON CLAL, PARIS
demeurant 42 rue du Général Leclerc à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur LALILECHE KHELLAF,

Ajusteur, SAFRAN SNECMA, EVRY
demeurant 13 rue de Provence à VILLEJUIF.

Monsieur LAMOURDEDIEU Serge,

Chauffeur opérateur, CIG, GONESSE
demeurant 23 Bd de la Gare à BOISSY SAINT LEGER.

Madame LANG Brigitte,

Assistante commerciale, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 8 square de la Fontaine à NOGENT SUR MARNE.

Madame LANGLAIS Hélène,

Directeur de programmes, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 107 rue de la Jarry à VINCENNES.

Monsieur LANGLOIS Eric,

Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 20 av du Maréchal de Lattre de Tassigny à THIAIS.

Monsieur LANGLOIS Patrick,

Responsable de Service Adjoint, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 20-22 av. Joffre à SAINT MANDE.

Madame LAOUISSET Louisa,

Technicienne Expérimentée, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 8, chemin pl. de l'Eglise à THIAIS.

Monsieur LAROUM Abdelhak,

Contrôle de Gestion, PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS

demeurant 2 bis av. d'Alfortville à CHOISY LE ROI.

Monsieur LARROQUE Jean-Yves,
Cadre, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 39 rue Legrand à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LATCHIMY Marie,
Manutentionnaire et conditionneuse caviar, CAVIAR PETROSSIAN, PARIS
demeurant 17 passage Paillot à BRY SUR MARNE.

Madame LATROCHE Marie-France,
Cadre de santé IADE, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 10 rue Bronzac à L HAY LES ROSES.

Monsieur LAURENCOT Yves,
Préparateur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 26 rue Vautier à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur LAURET Benoît,
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 53 rue Royale à BOISSY SAINT LEGER.

Madame LAVEISSIERE Sylvie,
Cadre, AIR FRANCE , PARAY VIEILLE POSTE
demeurant 1 rue Antoine de Lavoisier à RUNGIS.

Madame LAVERGNE Fabienne,
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 70 rue Edouard Maury à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LAVIGNE Martine,
Responsable de Rayon, MONOPRIX SAINT MARCEL, PARIS
demeurant 194 rue Diderot à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame LE Thi Ngoc Diep,
Employée commerciale libre service caisse, MONOPRIX ELYSEES, PARIS
demeurant 30 chemin des Grouettes à VALENTON.

Monsieur LE Victor,
Employé de banque, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 25 rue du 14 Juillet à LE KREMLIN BICETRE.

Madame LE BRAS Christine,
Manager Opérationnel, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 42 bis rue Ambroise Croizat à VILLEJUIF.

Madame LE DUIGOU Régine,
Secrétaire de Direction, CROIX ROUGE FRANCAISE, PARIS
demeurant 12 av. Anatole France à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame LE GOFF Françoise,
Déléguée sociale, GIE RÉUNICA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 11 rue Jean Jaurès à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LE GOFF Sylvette,
Employée PPS, AIR FRANCE , PARAY VIEILLE POSTE
demeurant 44 av. de la République à CRETEIL.

Monsieur LE NEURES Franck,
Cadre Technique Entretien PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 11 rue du Pavé de Grignon à THIAIS.

Madame LE SOURD Catherine,
Responsable équipe clients, GRAS SAVOYE, NOISY LE GRAND

demeurant 47 av. du Pdt Roosevelt à THIAIS.

Monsieur LE STER Franck,

Chef de service études de prix, ENTREPRISE DEGAINE, PARIS
demeurant 48 rue de la Varenne à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur LEAL Luis,

Mineur maçon MCE, SADE CGTH, MELUN
demeurant 23 rue de Valmy à CHARENTON LE PONT.

Madame LEBEGUE Viviane,

Cadre IADE, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 38 rue des Clotais à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame LECLERC Stella,

Négociateur groupes, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 8 rue Louise Michel à VILLEJUIF.

Madame LECLUSE Nelly,

Conseillère entreprises, GIE REUNICA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 2 rue Edme Verniquet à RUNGIS.

Monsieur LECOEUR Olivier,

Cadre RH, VCF TP IDF, CHEVILLY LARUE
demeurant 178 rue du Lieutenant Petit Leroy à CHEVILLY LARUE.

Monsieur LECUYER Marc,

Technicien après vente, RENAULT SAS, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 22 rue du Bas Boulard à SUCY EN BRIE.

Monsieur LEGRAND Laurent,

Agent, AIR FRANCE , PARAY VIEILLE POSTE
demeurant 44 rue Jules Ferry à IVRY SUR SEINE.

Madame LEGRAND Véronique,

Infirmière, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 2 rue Condorcet à NOISEAU.

Monsieur LEGROS Frédéric,

Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 37 rue Carnot à NOGENT SUR MARNE.

Madame LEHUBY Jocelyne,

Cadre bancaire, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 17, rue de Strasbourg à LA QUEUE EN BRIE.

Madame LELONG Chantal,

Opératrice Valeurs, LOOMIS FRANCE, AUBERVILLIERS
demeurant 9 rue du Pavé de Grignon à THIAIS.

Madame LEMAIRE Farida,

Agent de service, ETAI, CHOISY LE ROI
demeurant 3 rue Pablo Picasso à CHOISY LE ROI.

Madame LENI Nicole,

Chef de Service, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 28 av. du Gal de Gaulle à THIAIS.

Monsieur LENI Philippe,

Moniteur Principal Atelier, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 28 av. du Gal de Gaulle à THIAIS.

Monsieur LENORMAND Pascal,

Technicien supérieur de laboratoire, INSTITUT PASTEUR, PARIS

demeurant 9 av Galiéni à GENTILLY.

Madame LEPAN Françoise, (en retraite)
Secrétaire rédacteur, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 30 rue François Coppée à MANDRES LES ROSES.

Madame LEROY Claire,
Technicienne Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 1 rue Suzanne Buisson à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LETELLIER Marie-Lys,
Agent administratif des frais de séjour, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 29 allée Mozart à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur LEUILLIEUX Edgard,
Responsable services généraux, INDOSUEZ, PARIS
demeurant 94 av Foch à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur LEVY Claude,
Chargé d'Etudes, CNAMTS, PARIS
demeurant 12 allée Maryse Hilsz à CHEVILLY LARUE.

Madame LEWIN Marie-France,
Technicien Expert Prestations, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 2 bis rue du Four à BRY SUR MARNE.

Monsieur LIM Daniel,
Salarié, MONOPRIX LES HUISSIERS, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 10 impasse des Sablons à VITRY SUR SEINE.

Madame LINGRE Caroline,
Cadre financier, BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT, PARIS
demeurant 7 av Robert à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur LLERES Joseph,
Ingénieur, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 34 rue Marcel Sembat à L HAY LES ROSES.

Monsieur LOISEAU Michel,
Ingénieur, RADIO FRANCE, PARIS
demeurant 38, av. du Raincy à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame LONGERON Agnès,
Technicien conseil AFI QS, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 7 rue Robert Schuman à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur LONGUET François, (en retraite)
Chef de service, PONTICELLI FRERES, EMERAINVILLE
demeurant 27 rue de la Gare à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur LONY Robert, (en retraite)
Technicien achats, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 35 rue du Midi à VINCENNES.

Madame LOPES Nadine,
Comptable, NEXITY LAMY , CLICHY
demeurant 64 rue Jean Jaurès à VILLIERS SUR MARNE.

Madame LORCY Marie-Annick,
Employée de banque, BNP PARIBAS, CRETEIL
demeurant 20, rue du Cdt L'Herminier à L HAY LES ROSES.

Monsieur LOSIAUX Daniel,
Boucher, MONOPRIX ITALIE, PARIS

demeurant 17 pl. du Moutier à VILLEJUIF.

Monsieur LOUAMI Ziane,

Grutier, COLAS IDF NORMANDIE AGENCE BATIMENT, CHATOU
demeurant 26 rue Antoine Marie Colin à VITRY SUR SEINE.

Madame LOUIS Angelina,

Employée d'assurances, ALLIANZ, PARIS
demeurant 15 rue Barbès - apt F1 - bât F à IVRY SUR SEINE.

Monsieur LOUISIN Hervé,

Commis de cuisine, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 20 allée de la Closeraie à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame LOZANO Conception,

Technicienne administration du personnel, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 16 rue des Jardins à L HAY LES ROSES.

Madame LUBIN Nadia,

Assistante Secrétariat, CRAMIF, PARIS
demeurant 62 Quater rue Pasteur à LIMEIL BREVANNES.

Madame LUBRANO Jacqueline,

Tecnicienne Back Office, EUROCLEAR, PARIS
demeurant 88 rue Defrance à VINCENNES.

Monsieur LUNDY Benoit,

IT support SO FRANCE, UNILEVER FRANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant 17 av Jean Jaurès à CACHAN.

Madame LUQUIAU Marie-Noëlle,

Assistante de Direction, GIE ARCADE SERVICES, PARIS
demeurant 126 bd de Stalingrad - Bat B -Bte 28 à CHOISY LE ROI.

Monsieur LUU Minh Hoang,

Ingénieur, ASSYSTEM FRANCE, PARIS
demeurant 18 rue des Epinettes à L HAY LES ROSES.

Madame LY VAN TU Anne-Marie,

Expert Technique, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 2, rue Edgar Degas à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur MAGAUD Philippe,

Informaticien, GIE AG2R, PARIS
demeurant 9 allée Rohmer à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame MAGINOT Corine,

Chargée Accueil, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 9 clos des Perroquets à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MAGNE Bruno,

Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, LA GARENNE COLOMBES
demeurant 7 avenue Emile Zola à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame MAHIEU Martine,

Manager de Projets, SANOFI AVENTIS , ANTONY
demeurant 32 av. du Mal de Lattre de Tassigny à SAINT MAURICE.

Madame MAHOUDEAU Martine,

Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 30 rue Albert Larmé à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur MAIGRET Claude,

Ingénieur, ALSTOM GRID SAS, MASSY

demeurant 14 Square de la Sablonnière à FRESNES.

Monsieur MAILLARD Thierry,
Directeur adjoint, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 101 rue Gabriel Péri à LE KREMLIN BICETRE.

Madame MAINGE Nadège,
Gouvernante d'Etage, HOTEL MERCURE PARIS PORTE , VANVES
demeurant 5 bis rue des Fauvettes à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur MAKAROF Jacky,
Agent de Maîtrise, AIR FRANCE , PARAY VIEILLE POSTE
demeurant 27 rue du Gal Leclerc à CHEVILLY LARUE.

Monsieur MALAHIEUDE Claude,
Gestionnaire Parc Auto et Téléphonie, NESTLE, NOISIEL
demeurant 42, rue Emile Eudes à ALFORTVILLE.

Monsieur MALDONADO VARAS Avelino,
Chauffeur Livreur Poids Lourds, OLIVIER BERTRAND DISTRIBUTION, VILLENEUVE LA GARENNE
demeurant 7 allée Francis Lemarque à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MALET Philippe,
Chef de Projet, MUTEX, CHATILLON
demeurant 53 rue du Dr Roux à CHOISY LE ROI.

Madame MANCHAUD Marie-Line,
Assistante de direction, CAMGESTION, PARIS
demeurant 2 rue des Vergers à MAROLLES EN BRIE.

Madame MANZANO Claire,
Gestionnaire de portefeuilles, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 2 rue Séminaire de Conflans à CHARENTON LE PONT.

Monsieur MAQUIGNEAU Stéphane,
Informaticien, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 20 chemin des Boutareines à VILLIERS SUR MARNE.

Madame MARCHALAND Sylvie,
Responsable offre métiers marchés, SPIE COMMUNICATIONS, MALAKOFF
demeurant 62 rue Lebrun à VITRY SUR SEINE.

Monsieur MARCHE Philippe,
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 24 avenue des Mousquetaires à LE PLESSIS TREVISE.

Madame MARLIN Michèle,
Responsable Paie, HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD, NOGENT SUR MARNE
demeurant 4 villa Ferret à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MARMOL Joël,
Technico-Commercial, GUNNERO FRANCE, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 186 rue Edouard Tremblay - esc. A5 à VITRY SUR SEINE.

Madame MAROUZE Liliane,
Employée de banque, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 5 rue Marcellin Berthelot à GENTILLY.

Monsieur MARQUES Faustino,
Opérateur, CIG VEOLIA PROPLETE, GONESSE
demeurant 6 Villa Gilbert à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MARSAL Dominique,
Agent d'Accueil, HSBC FRANCE, PARIS

demeurant 20 rue Marc Sangnier à MAISONS ALFORT.

Monsieur MARSIN Joël,

Employé commercial, CSF FRANCE MARKET DRANCY, DRANCY
demeurant 1 ter rue Voltaire chez Mme Virginie BALTA à VITRY SUR SEINE.

Monsieur MARTENOT Jean-Pierre,

Responsable qualité clients, ARJOWIGGINS SECURITY, JOUY SUR MORIN
demeurant 6 rue Marcel Carné à JOINVILLE LE PONT.

Madame MARTIN Claire,

Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 46/48 rue Joseph Gaillard à VINCENNES.

Madame MARTIN Edith,

Assistante de direction, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 3 allée des Vergers à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur MARTIN Marc,

Gestionnaire Comptable, SCOR, PARIS
demeurant 3 rue Jean Moulin à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur MARTIN Olivier,

Décorateur, OPERA NATIONAL DE PARIS, PARIS
demeurant 42 av Lecomte à VILLIERS SUR MARNE.

Madame MARTIN Véronique,

Gestionnaire assurances, ALLIANZ, PARIS
demeurant 107 av du Maréchal de Lattre de Tassigny à CHOISY LE ROI.

Madame MARTIN BONNET Corinne,

Assistante de direction, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 4 rue Jo Privat à BRY SUR MARNE.

Monsieur MARTINEZ Christian,

Cadre Supérieur, BANQUE PALATINE, PARIS
demeurant 11 ter rue Casenave à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame MARTINS Filomena,

Comptable, ALLIANZ, PARIS
demeurant 116 rue du 19 mars 1962 à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MARTINS DE ARAUJOS MENESES Emilia,

Technicien Administratif, SANOFI AVENTIS , ANTONY
demeurant 60 Quai Pompadour à CHOISY LE ROI.

Monsieur MARY Eric,

Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 44 rue des Heros Nogentais à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur MAS Jean-François,

Cadre direction transport, L OREAL, AULNAY SOUS BOIS
demeurant 12 rue Henri Barbusse à VILLEJUIF.

Madame MASSEY Irnawatie,

Assistante, ALSTOM GRID - ERT, PARIS LA DEFENSE
demeurant 18 rue des Bretons à MAISONS ALFORT.

Madame MASSIOT Véronique,

Responsable Commerciale, CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant 4 rue du Béarn à CHEVILLY LARUE.

Madame MATHAR Madeleine,

Technicien conseil retraite, CNAV - CAISSE NATIONALE D ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS

demeurant 125 av du Général Leclerc, porte 125 à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MATHIEU Bernard,

Responsable Administration des Ventes, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 49 bis quai Louis Ferber à BRY SUR MARNE.

Madame MATHONAT Marie Paule,

Ingénieur informatique - Responsable de service, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 172 rue Albert à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MATHONNET Alain,

Informaticien, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 55 rue de la Procession à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur MATIGNON Roger,

Responsable de production, CNTP - DOCAPOST BPO, CHARENTON LE PONT
demeurant 44 av. du Gal de Gaulle à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame MATON Véronique,

Employée de bureau, ICF HABITAT LA SABLIERE, PARIS
demeurant Parc des Chenaies 34 rue des Fossés à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur MAUFFREY Philippe,

Technicien de laboratoire, CEA, FONTENAY AUX ROSES
demeurant 40 rue de la Solidarité à VITRY SUR SEINE.

Madame MECHOSSIE Anne Marie,

Technicien gestionnaire, CPAM DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE
demeurant 61 av. du Pdt Wilson, bt Iris à CACHAN.

Madame MEDDOUR Pierrette,

Agent Social 2ème Cl., MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 8 rue Louis Moreau à VILLENEUVE LE ROI.

Madame MEGE Béatrice,

Agent polyvalent, FONDATION LOUIS LEPINE, PARIS
demeurant 3 rue Pompadour à VILLENEUVE LE ROI.

Madame MENDELENKO-KARSZ Margarita,

Psychothérapeute, UGECAM CMPP du Jura, LONS LE SAUNIER
demeurant 23 rue Albert Legrand à ARCUEIL.

Madame MENDES Marie,

Chargé d'étude wholesale, BNP PARIBAS LEASE GROUP, PUTEAUX
demeurant 59 rue Louis Talamoni à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MENEGUZZO Janick,

Technicienne achat, UNITE MUTUALISTE, CRETEIL
demeurant 16 rue Jean Marie Prugnot à LIMEIL BREVANNES.

Madame MERAKCHI Dalila,

Caissière, MONOPRIX PORTE DE CHATILLON, MALAKOFF
demeurant 15 square Daumesnil à VINCENNES.

Madame MERAL Florence,

Employée de banque, NEUFLIZE ENTREPRISES, PARIS
demeurant 2 rue Pasteur à MANDRES LES ROSES.

Madame MEREL Agnès,

Juriste, ALLIANZ, PARIS
demeurant 10 allée Jacques Bainville à VINCENNES.

Madame MERIGUET Isabelle,

Employée de banque, BNP PARIBAS, PARIS

demeurant 61 av du Général Leclerc à MAISONS ALFORT.

Monsieur MEYNARD Jean-Marc,
Technicien SAV, EMERSON PROCESS MANAGEMENT, RUNGIS
demeurant 10 rue Saint Geneviève à RUNGIS.

Madame MEYNARD Lise,
Conseillère de vente, PRINTEMPS HAUSSMANN, PARIS
demeurant 18 av du Général Leclerc - rés des Vieux Pressoirs à BOISSY SAINT LEGER.

Madame MIALLET Marie-Hélène,
Gestionnaire du personnel, PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant 25 rue Louise à CRETEIL.

Madame MICHELON Sylvie,
Agent de Maîtrise, REUNICA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 13 rue du Maréchal Foch à VILLENEUVE LE ROI.

Madame MIRKOVIC Sylviane,
Chef de service, HUMANIS, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 41 rue G. Lacassagne à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame MONFORT Marie Denise,
Technicienne spécialisée comptabilité, AFNOR, SAINT DENIS
demeurant 13 rue Eugène Varlin - appt 213 à VILLEJUIF.

Madame MONTABORD Flora,
Contrôleuse, UNITE MUTUALISTE, CRETEIL
demeurant 3 rue Suzanne Buisson, appt 221 à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame MONTAGU Nadège,
Technicienne de Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 76 av. du Bac - Bât 1 Esc 3 à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MONTAUT Patrice,
Employé de banque, CAISSE REGIONAL CREDIT AGRICOLE MUTUEL PARIS IDF, PARIS
demeurant 41 bis av Jean Kiffer à LE PLESSIS TREVISE.

Madame MONTELY Isabelle,
Médecin adjoint en radiologie, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 2 rue du Bel Air à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame MORA Danielle,
Médecin du Travail, AMET , ROSNY SOUS BOIS
demeurant 27 av de Paris à VINCENNES.

Madame MOREL Claudine,
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 6 rue Gerges Huchon à VINCENNES.

Madame MOREL Sylvie,
Chef de Secteur, CASTEL FRERES, THIAIS
demeurant 19 av. de Gros Bois à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur MORISSET Patrice,
Dessinateur projeteur, PCM, LEVALLOIS PERRET
demeurant 26 av. du Docteur Scheitzer à FRESNES.

Madame MORIZOT Emmanuelle,
Responsable de service, MALAKOFF MEDERIC, ST JEAN DE BRAYE
demeurant 68 grande rue Charles de Gaulle à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur MORLENT Olivier,
Ingénieur, IRSN, FONTENAY AUX ROSES

demeurant 1 rue de Bérulle à SAINT MANDE.

Madame MORYOUCF Sylvie,
Employée d'assurance, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE
demeurant 65 av Victor Hugo à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur MOULINNEUF Eric,
Mécanicien cotech, RENAULT RETAIL GROUP, FRESNES
demeurant 11 rue Cendrillon à VITRY SUR SEINE.

Monsieur MOUNOUSSAMY Jean-Claude,
Cuisinier, UGECAM, VITRY SUR SEINE
demeurant 12 allée Pierre Gaspard à VITRY SUR SEINE.

Madame MOURRIERAS Isabelle,
Gestionnaire back office, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 216 rue de Fontenay à VINCENNES.

Madame MOUYAL Martine,
Secrétaire, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 11 rue des Pensées à CHEVILLY LARUE.

Madame MULLER Isabelle,
Assistante de Direction, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 18 rue du Colombier à BRY SUR MARNE.

Monsieur MUSCEDERE Franco,
Employé , COFELY ENDEL, COLOMBES
demeurant 1 rue de Stalingrad à VILLENEUVE LE ROI.

Madame MUSEUX Christine,
Conseillère clientèle, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 69 rue Séverine à LE KREMLIN BICETRE.

Madame NACACHE Chantal,
Cadre, BARCLAYS VIE, PARIS
demeurant 7 rue Paul Bert à NOGENT SUR MARNE.

Madame NACIA Fanny,
IADE, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 21 rue de Paris à CHARENTON LE PONT.

Monsieur NAHMIAS Jean,
Responsable organisation, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 27 av de Paris à VINCENNES.

Monsieur NAMIETA Pascal,
Technicien aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 35 av Louis Walle à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur NARBONNE Jean-François,
Chef de cabine, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 129 av. du 8 mai 1945 à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame NATAF Véronique,
Chargé relations auteurs, SCAM, PARIS
demeurant 72 bis av Ledru Rollin à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame NEANG CHIN Christine,
Assistante construction, IMMOBILIERE 3F, PARIS
demeurant 1 bis rue Gustave Lévêillé à THIAIS.

Monsieur NGUYEN Hoai,
Technicien Informatique, PARTNER REINSURANCE EUROPE PIC, PARIS

demeurant 22 rue Paul Auster à THIAIS.

Madame NGUYEN Ngoc Anh,

Technicien Paie, AIR FRANCE , PARAY VIEILLE POSTE
demeurant 33 av. de la Liberté à FRESNES.

Monsieur NICOLAS Eric,

Cadre bancaire, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 13 rue des Bleuets à ALFORTVILLE.

Monsieur NISOLE Richard,

Analyste Informatique, POLE EMPLOI, MONTREUIL
demeurant 31 bis rue de la Prairie à BRY SUR MARNE.

Monsieur NOEL Jean-Pierre,

Ingénieur Cadre, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant 101 rue Gabriel Péri à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur NOEL Yvon,

Employé, ALLIANZ, PARIS
demeurant 10 avenue Odette à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame NOTEUIL Lyvia,

Technicien conseil, UNITE MUTUALISTE, CRETEIL
demeurant 13 allée des Pervenches à L HAY LES ROSES.

Madame NOVIANT Nathalie,

Secrétaire, CEA/DAM ILE DE FRANCE, ARPAJON
demeurant 40 bis allée Bellevue à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame NUNES Eugénie,

Secrétaire comptable, MIROITERIE DANIEL BAUX, ABLON SUR SEINE
demeurant 20 rue du Vieux Louvre à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur NUNES Rui Manuel,

Technicien contrôleur, SITA IDF, SURESNES
demeurant 20 rue du Vieux Louvre à LIMEIL BREVANNES.

Madame O DRISCOLL Maria,

Employée administrative, LEROY MERLIN, VITRY SUR SEINE
demeurant 14 rue des Jachères à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur OSMANAJ Elmi,

Technicien production, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 23 rue des Ecoles à VALENTON.

Madame OSSORGUINE Nathalie,

Cadre de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 57 bis av Miss Cavell à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame PACCAUD Sylvie,

Chef de Service, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 27 rue Elias Howe à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur PAGEAULT Bruno,

Responsable Qualité, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 16 av. des Hauts Perreux à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame PAGES Fatima,

Secrétaire, SCP LAUDE ET DESSARD, PARIS
demeurant 12 Impasse de la Garenne à VILLECRESNES.

Monsieur PAK Ung,

Technicien PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT

demeurant 26 Place Louise de Vilmorin à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur PALIX Eric,
Chimiste, SANOFI AVENTIS , ANTONY
demeurant 5rue Louis Bertrand à IVRY SUR SEINE.

Madame PANDION Brigitte,
Aide soignante diplômée, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 6 Pl. Guy de Maupassant à VILLIERS SUR MARNE.

Madame PARADIS Isabelle,
Comptable OPC mandats, CACEIS , PARIS
demeurant 20 rue Marceau à MAISONS ALFORT.

Monsieur PARAISO DE SOUSA Joao,
Agent de maîtrise, B2V GESTION, PARIS
demeurant 5 rue de l'Egalité à LE KREMLIN BICETRE.

Madame PARIENTE Annie,
Informaticienne, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 14 rue Victor Hugo à MAISONS ALFORT.

Madame PARMENTIER Muriel,
Employée, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 52 rue du Dr Calmette à VILLIERS SUR MARNE.

Madame PARSY Aïcha,
Adjointe du directeur du recouvrement, CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE ILE DE FRANCE,
PARIS
demeurant 63 rue du Maréchal Delattre de Tassigny à ALFORTVILLE.

Monsieur PAUL Serge,
Ingénieur, CEA/DAM ILE DE FRANCE, ARPAJON
demeurant 11 av Jeanne d'Arc à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame PEDOUX Armelle,
Chargée d'Etudes, GIE AG2R, PARIS
demeurant 10 rue Sainte Geneviève, esc A1 à RUNGIS.

Madame PEDRERO-SANZ Maria,
Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 137 rue des Hauts Bonne Eau à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur PEDRO Isidro,
Employé, CHV, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 1 rue du Moulin à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame PELLETIER Nathalie,
Technicienne de Prestations, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 131, av. Gabriel Péri à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame PEREIRA Dulce,
Assistante, CM CIC EPARGNE SALARIALE, PARIS
demeurant 15 av Auguste Gross à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur PEREIRA José,
Marbrier, OGF, PARIS
demeurant 50 rue de Paris à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur PEREIRA DE ALMEIDA HELENO Antonio,
Agent de sécurité, HOTEL MERIDIEN ETOILE, PARIS
demeurant 36 rue Gagnée à VITRY SUR SEINE.

Monsieur PERIN François,
Chauffeur Poids Lourds, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 46 rue Edouard Vaillant à VILLEJUIF.

Madame PERNOT Nathalie,
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 15, rue Juliette à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame PEROIS Geneviève,
Comptable, FLAMMARION SA, PARIS
demeurant 4 allée des Peupliers à ORLY.

Madame PERRICHER Nathalie,
Gestionnaire Ressources Humaines, CACEIS, PARIS
demeurant 91 rue Diderot à VINCENNES.

Monsieur PERRIGAULT Daniel, (en retraite)
Responsable des services techniques et logistiques, PRINTEMPS ITALIE 2, PARIS
demeurant 10, allée de l'Orangerie à ABLON SUR SEINE.

Madame PERROT Bélinda,
Directeur adjoint, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 91 rue Marcelin Berthelot à ALFORTVILLE.

Madame PETIT Catherine,
Assistante Médicale, INSTITUT CURIE, PARIS
demeurant 32 rue Edouard Tremblay à VITRY SUR SEINE.

Madame PETIT Marie-France,
Assistante, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET
demeurant 46 bis av Rabelais - Rés. le Terroir à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur PETITOT Laurent,
Chef de cuisine, FEDERATION FRANCAISE DU BATIMENT, PARIS
demeurant 28 rue de la Division du Général Leclerc à ARCUEIL.

Monsieur PETRILLI Jean-Pierre,
Attaché Gestion Technique, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 8, rue Raphael à VITRY SUR SEINE.

Monsieur PHILIPPEAU Didier,
Sous-directeur, CNAMTS, PARIS
demeurant 16 av du Général Pierre Billotte à CRETEIL.

Monsieur PICHARD Franck,
Cariste, SAMADA, THIAIS
demeurant 2 villa des Polognes - appart 99 à VALENTON.

Monsieur PIEGAY Jean-Charles,
Commercial, RICARD, MARSEILLE
demeurant 16 rue Mondefaire à VILLECRESNES.

Madame PIERRE Geneviève,
Assistante communication, SERSID, SAINT DENIS
demeurant 18 rue Micolon à ALFORTVILLE.

Madame PIERRE Nathalie,
Technicien support retraite, B2V GESTION, PARIS
demeurant 13 av de la Petite Epargne à LE PLESSIS TREVISE.

Madame PIERRON Catherine,
Responsable du service des prêts, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 23 ter route de la Queue en Brie à SUCY EN BRIE.

Monsieur PIERRON Etienne,
Informaticien, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 35 bis av. d'Arromanches à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame PIGANIOL Isabelle,
Gestionnaire technique des droits, RSI ILE DE FRANCE EST, DAMMARIÉ LES LYS
demeurant 5 av Auguste Rodin - RDC 101 à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur PIGNY Gérard,
Chef de service comptable, TF1, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 9 rue des Gênets à VILLECRESNES.

Monsieur PINGET Bernard,
Mécanicien, SGD, SUCY EN BRIE
demeurant 7 bis rue Chevreul à CHOISY LE ROI.

Madame PINHAS Catherine,
Agent commercial, AIR FRANCE, MONTREUIL
demeurant 20 av de la Belle Gabrielle à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur PINHEIRO GONCALVES Alcindo,
Boiseur, EIFFAGE CONSTRUCTION, MONTROUGE
demeurant 21 bis rue Emile Zola à CHOISY LE ROI.

Monsieur PINSAULT Eric,
Employé, SARDELLI, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 3 allée des Tilleuls à ORLY.

Madame PIRES Catherine,
Gestionnaire Back Office, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 78 rue Condorcet à VILLEJUIF.

Madame PISANELLI Catherine,
Responsable Proximité Service Contrôle, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE,
CRETEIL
demeurant 14 av. du Gal Leclerc à MAISONS ALFORT.

Madame PLUCHARD Micheline,
Gardiennne, OGIF, LEVALLOIS PERRET
demeurant 1 promenade des Hirondelles à FRESNES.

Madame PLUCHOT Sylvie,
Employé de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 47 av. du Pdt Franklin Roosevelt, bt 4 à THIAIS.

Monsieur POIRAT Nicolas,
Chef gérant, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 1 ruelle des Glaisières à GENTILLY.

Monsieur POISSON Thierry,
Comptable, PARIS OUEST CONSTRUCTION, PARIS
demeurant 1 allée de l'Amourette à MAISONS ALFORT.

Monsieur POLI Jean-Pierre,
Cadre, SYSTRA, PARIS
demeurant 5 bis rue Joseph Franceschi à ALFORTVILLE.

Monsieur POPOFF Eric,
Agent de maîtrise, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 17 bis av de la Sablière à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur POTIER Pascal,
Délégué Commercial, GROUPE PAPHYRUS FRANCE, PANTIN

demeurant 1 av. de la Dame Blanche à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur POURCHOT Thierry,
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 25 rue Camille Saint Saens à SANTENY.

Monsieur POUSSIN Patrick,
Consultant , CNAMTS, PARIS
demeurant 18 rue des Tilleuls à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame PREVITALI Annick,
Agent administratif, SD CALBERSON, LIMEIL BREVANNES
demeurant 70 rue du 19 Mars 1962 à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame PROVINI Hélène,
Responsable service clients, MOTUL, AUBERVILLIERS
demeurant 31 rue Victor Recourat à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame PRUDHON Liliane,
Attachée clientèle entreprise, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 45 av. de la Libération à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame PULJAK-EHRMANN Nadège,
Journaliste, AFP - Agence France-Presse, PARIS
demeurant 32 bd de la Libération à VINCENNES.

Madame QUINTAINNE Geneviève,
Employée libre service, MONOPRIX NATION, PARIS
demeurant 30 bis rue Allard à SAINT MANDE.

Madame QUILES-DIEZ Corinne,
Chargée de clientèle, VINCI ASSURANCES, RUEIL MALMAISON
demeurant 9 rue de Chanzy à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur QUINTANA Thierry,
Cadre, NEUFLIZE ENTREPRISES, PARIS
demeurant 6 rue des Camélias à ALFORTVILLE.

Monsieur QUIROS LUQUE Antonio,
Agent SNCF, SNCF, VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant 2 rue des Fauvettes à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur RABEL Alain,
Electricien, BOUYGUES ENERGIES SERVICES, PLAISIR
demeurant 90 route Stratégique à LE KREMLIN BICETRE.

Madame RABINIAUX Isabelle,
Hôtesse d'accueil, HENNER, PARIS
demeurant 7 voie Glück à VITRY SUR SEINE.

Monsieur RAHMANI LASSOUED Abdallah,
Cadre alimentaire, MONOPRIX LES HUISSIERS, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 185 bd de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame RAMOND Isabelle,
Juriste, DARTY ET FILS, BONDY
demeurant 16 avenue Beauregard à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur RAMOS BARTOLO José,
Ouvrier en fonderie, ALLCAST, SUCY EN BRIE
demeurant 12 av de la Liberté à CHARENTON LE PONT.

Monsieur RAT Régis,
Technico-commercial, BFL DEXIS, LOUVRES

demeurant 3 rue du Président Kennedy à ALFORTVILLE.

Madame RAUMER Christine,

Coordinateur Administration Marchés Hospitaliers, SANOFI AVENTIS , ANTONY
demeurant 11 bd des 2 Communes à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame RAUTUREAU Mireille,

Chargée d'Etudes , CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 45-55 rue Eugène Derrien - Les Frênes N°10 à VITRY SUR SEINE.

Madame RAYNAUD Sylvia,

Chargée de Clientèle Export, L OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS
PERRET
demeurant 27 av. Colbert à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur REA Antonio,

Gratteur mécanicien, SEEM, TREMBLAY EN FRANCE
demeurant 97 rue Ernest Havet à VITRY SUR SEINE.

Madame REBECCA Annick,

Gestionnaire administrative, MAIRIE DE CHOISY LE ROI, CHOISY LE ROI
demeurant 35 rue Rollin Régnier, appart 50 à CHOISY LE ROI.

Madame RECH Véronique,

Gestionnaire Import, MONOPRIX SA, CLICHY
demeurant 2 sq. des Frères Montgolfier à ORLY.

Madame RECOUVREUR Joëlle,

Secrétaire, COJABIS, NEUILLY SUR MARNE
demeurant 19 rue Dalou à VITRY SUR SEINE.

Monsieur REMBERT Christian,

Agent administratif, ALLIANZ, PARIS
demeurant 98 rue Pasteur à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur REMY Francis,

Directeur Adjoint, SCOR, PARIS
demeurant 6 av. Watteau à NOGENT SUR MARNE.

Madame RENAULT Marie-Véronique,

Correspondante, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant Cité du Paillis - bât B1 à VALENTON.

Monsieur REYNIER Richard,

Plombier, FRANCE BATIMENT RENOVATION ENTRETIEN, BAGNEUX
demeurant 55 av. Lénine à ARCUEIL.

Madame RHESSAL Fatima,

Maroquinière, STE DES ATELIERS LOUIS VUITTON, ASNIERES SUR SEINE
demeurant 8, pl. Tony Garnier à ALFORTVILLE.

Monsieur RICHOL Alain,

Maquettiste, CPI GLOBAL, NOISY LE GRAND
demeurant 3 av. d'Oradour sur Glane - Apt 368 à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame RIETY Frédérique,

Juriste d'entreprise, RADIO FRANCE, PARIS
demeurant 10 bd du Général Ferrié, bât. B à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur RIGAULT Jean-Pierre,

Cadre PPS, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 80 rue Victor Hugo à MAISONS ALFORT.

Madame RIGO Martine,
Cadre bancaire, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 44 rue Maurepas à THIAIS.

Madame RIMOUX Fabienne,
Responsable Juridique, CONSEIL NATIONAL ORDRE DES PHARMACIENS, PARIS
demeurant 72 rue Pasteur à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame ROBILLARD Maryse,
Technicienne Gestion Production, RENAULT , CHOISY LE ROI
demeurant 11 impasse Rondu à CHOISY LE ROI.

Monsieur ROCHEMONT Simon,
Boucher, MONOPRIX, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 1 rue du Bout du Rang à GENTILLY.

Monsieur RODRIGUES José,
Boiseur, SOGEA TPI, CHEVILLY LARUE
demeurant 3 rue du Parc à CHARENTON LE PONT.

Monsieur RODRIGUES José,
Conseiller Patrimonial, BANQUE TRANSATLANTIQUE, PARIS
demeurant 24 bis av. Edmond à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame RODRIGUES DA CRUZ Maria,
Agent de propreté, ENTREPRISE CHALLANCIN, SAINT OUEN
demeurant 7 rue Camille Pelletan à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur RODRIGUEZ Mariano-Julien,
Statisticien, UCANSS, PARIS
demeurant 15 bis av de la Sablière à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur ROLLAND Michel-Alain,
Rédacteur - Réviseur, SOCIETE DU FIGARO, PARIS
demeurant 15 rue St Sébastien à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur ROMEFORT Laurent,
Sous directeur, MONOPRIX DAMES, PARIS
demeurant 45 rue Marcel Bourdarias à ALFORTVILLE.

Madame ROMIGUIE Catherine,
Assistante Commerciale, TOTAL MARKETING SERVICES, PUTEAUX
demeurant 11 rue Marie à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame RONDELLO Marie-Hélène,
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 21 ter rue de Montreuil à VINCENNES.

Madame ROSSI Martine,
Assistante, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 4 quai de la République à SAINT MAURICE.

Madame ROTELLI Philippine,
Secrétaire notariale, NOTAIRES ASSOCIES, NOGENT SUR MARNE
demeurant 2 E av Ardouin à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur ROUANET Emmanuel,
Responsable Production Prépresse, SIMGAM, SAINT OUEN
demeurant 4 rue de Musselburgh à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur ROUSSEAU Didier,
Monteur, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 6 place du Clos Pacy à SUCY EN BRIE.

Monsieur ROUSSEAU François,
Technicien support production, SNECMA GROUPE SAFRAN, EVRY
demeurant 21 rue des Gabelles à SUCY EN BRIE.

Madame ROUSSEL Agnès,
Responsable de centre de santé au travail, APST BTP RP, BOURG LA REINE
demeurant 53 rue Henri Barbusse à VILLEJUIF.

Monsieur ROUSSY Xavier,
Cadre chargé études économiques, GIE DU GROUPE AVIVA FRANCE, BOIS COLOMBES
demeurant 33 rue Maximilien Robespierre à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur ROUX Alain,
Ingénieur, PANHARD GENERAL DEFENSE, MAROLLES EN HUREPOIX
demeurant 104 av. du Colonel Fabien à VITRY SUR SEINE.

Madame ROY Izaurinda,
Infirmière, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant 26 av Georges Brassens à CHEVILLY LARUE.

Monsieur RUMIN Jean-Michel,
Assistant Réception, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 19 av. du Val d'Ablon à VILLENEUVE LE ROI.

Madame SAINT ANGE Lorna,
Secrétaire Bilingue, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 5 rue Sevin à VILLEJUIF.

Monsieur SAINT-JEAN Willy,
Chauffeur, TRANSGOURMET, ORLY
demeurant 10 rue Léon Blum à L HAY LES ROSES.

Monsieur SALLIER Frank,
Chargé d'Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 4, av. de la Sablière à LIMEIL BREVANNES.

Madame SALOMON Evelyne,
Adjoint administratif 1ère classe, CCAS ALFORTVILLE, ALFORTVILLE
demeurant 3 rue de Constantinople à ALFORTVILLE.

Madame SANDANASSAMY Marie-Hélène,
Assistante juridique, CNAMTS, PARIS
demeurant 6 bis rue Pasteur à ARCUEIL.

Monsieur SANTI Didier,
Employé, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 16, allée Tennessee Williams à THIAIS.

Madame SANZ Patricia,
Comptable, CARTIER PARFUMS LUNETTES SAS, PARIS
demeurant 102 rue Roger Françoise à MAISONS ALFORT.

Madame SASSI Laurence,
Facturière, HOPITAL PRIVE D ANTONY, ANTONY
demeurant 19 rue du Docteur Charcot à FRESNES.

Madame SAUGY Claudine,
Informaticienne, CNP ASSURANCES, PARIS
demeurant 32 av Gambetta à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur SCHATTNER Vincent,
Cadre, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 4 allée Henri Farman à THIAIS.

Monsieur SCHEITEL Jacques,
Inspecteur service client, XEROX, SAINT DENIS
demeurant 29 av de la Révolution Française LA VARENNE SAINT HILAIRE à SAINT MAUR DES
FOSES.

Monsieur SCHULTZ Pierre,
Employé d'assurances, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 13 rue du Pavé de Grignon à THIAIS.

Madame SCHWEIGER Elisabeth,
Chef de Cabine Principal, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 163 av. de la Maréchale à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur SEBAG Isabelle,
Consultant, MALAKOFF MEDERIC, PARIS
demeurant 4 rue du Sentier des Attripes à CRETEIL.

Madame SEGHIR Fatima,
Gestionnaire consignations, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 23 rue Pascal à CACHAN.

Madame SELLIN Liliane,
Chef de projet MOA, PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant 16 rue du Maréchal Foch à VITRY SUR SEINE.

Madame SENG Thuch,
Gestionnaire comptes clients, PERNOD S.A, CRETEIL
demeurant La Rue du Clos Saint Denis à CRETEIL.

Madame SERHAL Isabelle,
Employée, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 18 rue Edouard Renard à NOGENT SUR MARNE.

Madame SERRES Martine,
Assistante Formation, CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE, LE PLESSIS
ROBINSON
demeurant 36 rue du Moulin de Saquet à VILLEJUIF.

Monsieur SERRES Pierre,
Cadre, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 13 bis Bd Sadi Carnot à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur SIAUVE Patrick,
Employé, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 18 av. Léon Blum à MAISONS ALFORT.

Monsieur SIDIME Laye,
Tourneur mécanicien, SOURIAU FRANCE, MAROLLES EN BRIE
demeurant 33 av de l'Île d'Amour à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame SIGAUD Patricia,
Employée qualifiée service commercial, 44 GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 5 allée des Thuyas à BOISSY SAINT LEGER.

Madame SIMEON Nathalie,
Secrétaire, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 15 av de Paris à VINCENNES.

Monsieur SIMON Bernard,
Chargé d'affaires, EAU DE PARIS, PARIS
demeurant 6 rue Edouard Renard à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur SIMON Christophe,
Magasinier, LACTALIS LOGISTIQUE, THIAIS
demeurant 23 quai de la Baronnie à ABLON SUR SEINE.

Madame SIMONAIRE Nathalie,
Assistant technique, SMRIF, PARIS
demeurant 8 rue Edmond Vitry à NOGENT SUR MARNE.

Madame SIRAUT Barbara,
Assistante de direction, LAZARD FRERES BANQUE, PARIS
demeurant 1 allée Jean Poncelet à CRETEIL.

Madame SITBON Brigitte,
Responsable gestion flotte automobile et restaurants entreprise, BPIFRANCE FINANCEMENT,
MAISONS ALFORT
demeurant 31 rue Georgeon à THIAIS.

Madame SITBON Maryline,
Chef de projet informatique, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 7 place Salvador Allendé à CRETEIL.

Monsieur SLAMA Patrick,
Acheteur, SAFRAN, PARIS
demeurant 25 rue de la Station à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur SOLEIL Didier,
Technicien Expert Risque Professionnel, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 16 rue Marius Delcher à CHARENTON LE PONT.

Madame SOPHA Sisouphalack,
Agent Qualifiée Distribution, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 5 av. d'Oradour sur Glane à BONNEUIL SUR MARNE.

Monsieur SORINET Rémy,
Employé commercial, SIMPLY MARKET-SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS
demeurant 50 rue Carnot à MAISONS ALFORT.

Monsieur SORRIAUX Jean-Luc,
Technicien avion, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 8 Promenade de la Venerie à SUCY EN BRIE.

Madame SOUDEER Malika,
Réceptionniste, PLOINT F, ORLY
demeurant 20 rue des Hautes Bornes à ORLY.

Madame SOUSSAN Joëlle,
Responsable comptabilité clients, LABORATOIRES OMEGA PHARMA FRANCE, CHATILLON
demeurant 3 rue des Aubépines à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur STAKIC Michel,
Technicien supérieur support production, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 72 rue Louise Chenu à LIMEIL BREVANNES.

Madame STOLLER Véronique,
Gestionnaire des bénéficiaires, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS
demeurant 133 av du Colonel Fabien à VILLEJUIF.

Madame SULEJMANI Dashmiré,
Gestionnaire, PRO BTP, CHARENTON LE PONT
demeurant 6 rue des Clavizis à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame SUMBULA KOTSHI Jacqueline,
Chef de département mode et beauté, MONOPRIX PELLEPORT, PARIS
demeurant 11 rue Fernand Léger à VILLEJUIF.

Monsieur SURETET Georges,
Technico-Commercial - Agence Maisons-Alfort, BROSSETTE, LYON
demeurant 8 pl. des Libertés à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame TAISANT Marie-Laure,
Gestionnaire assurances, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 32 av Henri Gilbert à VILLENEUVE LE ROI.

Madame TANO Thérèse,
Conseillère de vente, PRINTEMPS HAUSSMANN, PARIS
demeurant 34 rue du Plateau, appart 1015 à MAISONS ALFORT.

Monsieur TANON Rémi,
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 4 av de la Somme à SUCY EN BRIE.

Madame TANON Sylvie,
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 4 av de la Somme à SUCY EN BRIE.

Madame TAPIN Michelle,
Employée Libre Service, MONOPRIX SAINT MANDE, SAINT MANDE
demeurant 4 bis rue des Ecoles à ALFORTVILLE.

Madame TARAHI Zina,
Educatrice Spécialisée, ASSOCIATION ETAI - IME SUZANNE BRUNEL, VITRY SUR SEINE
demeurant 8 rue des Nymphes à VITRY SUR SEINE.

Madame TARQUINI Marie,
Chef projet conduite du changement, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 146 rue de Joinville à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame TAVARES Dominique,
Auxiliaire de puériculture, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 2 allée André Malraux à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur TEINTURIER Laurent,
Ingénieur Cadre, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, LA GARENNE COLOMBES
demeurant 15 av. Charles de Gaulle à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame TEIXEIRA Maria,
Chef de Rayons, MONOPRIX NATION, PARIS
demeurant 17 rue Maurice Tinseau à VILLENEUVE LE ROI.

Madame TERRANOVA ENNADI Florence,
Technicienne supérieure, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 14 av des Murs du Parc à VINCENNES.

Monsieur TERRIN Pierre,
Responsable Qualité, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 30 rue de l'Egalité à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame TESORO DanièIA,
Technicien de Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 80 rue Condorcet à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur TESSIER Alain,
Cadre bancaire, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 4 ter av Anatole France à CHARENTON LE PONT.

Madame TESSIER Kim Oanh,
Cadre - Analyste Engagements, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
demeurant 4 ter av Anatole France à CHARENTON LE PONT.

Monsieur TESSIER Thierry,
Technicien Exploitation, COFELY GDF SUEZ, GENNEVILLIERS
demeurant 22 rue Ferrer et Siegfried à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame THALIEN Mireille,
Assistante Secrétaire, CRAMIF, PARIS
demeurant 1 rue Antoine Mimerel à VITRY SUR SEINE.

Monsieur THAM Minh Hoa,
Projeteur, CNIM, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 66 av. M. Berteaux à LE PLESSIS TREVISE.

Madame THAUVIN Parfaite,
Laborantine, GIP INTS, PARIS
demeurant 122 rue Etienne Dolet à ALFORTVILLE.

Monsieur THAVONE Stéphane,
Technicien support informatique, AG2R LA MONDIALE, PARIS
demeurant 32 rue René Hamon à VILLEJUIF.

Monsieur THERET Patrick,
Chargé d'Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 22 rue de Marseille à MAISONS ALFORT.

Madame THIBAUDEAU Annick,
Chargée de la clientèle, RIVP, PARIS
demeurant 61 av Danièle Casanova à IVRY SUR SEINE.

Madame THIEBAULD Annick,
Directrice de secteur, CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE L'ENFANCE, CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant 59 rue du Monument à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame THOMAS Aline,
Agent ECOFI technicien, AIR FRANCE, MONTREUIL
demeurant 7 av du Role à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur THOMAS Claude,
Comptable, CCAS, VITRY SUR SEINE
demeurant 5 bis rue Fernand Pelloutier à CHOISY LE ROI.

Monsieur THOMAS Jacques,
Correspondant Ressources Humaines, TOTAL MARKETING SERVICES, PUTEAUX
demeurant 12 C Villa St Pierre à CHARENTON LE PONT.

Madame TIMERMANE Nathalie,
Cadre de Banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 5 rue Hector Berlioz à NOISEAU.

Monsieur TOMASSO Robert,
Technicien PPS, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 10 rue du Colonel Rozanoff à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur TONDU Pascal,
Technicien, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 10 rue Pablo Picasso à CHEVILLY LARUE.

Madame TOUITOU Laurence,
Employée, BNP PARIBAS , NANTERRE
demeurant 53, av. d'Alfortville à CHOISY LE ROI.

Monsieur TOURE Abdourahmane,
Agent de manutention, SCGA, BOURG LA REINE
demeurant Chez M. BA 4 allée de Bretagne boîte 80 à THIAIS.

Madame TOUZET Patricia,
Responsable d'équipe, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 18 rue Eugène Brun à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame TOUZET Patricia,
Encadrant Qualifié, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 18 rue Eugène Brun à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur TRAN Ngoc An,
Agent qualifié de fabrication, MANUFACTURE CARTIER LUNETTES, SUCY EN BRIE
demeurant 36 rue du Général Lacharrière - Bât C 4 à CRETEIL.

Madame TRAN Thi-Vinh-Lien,
Cadre Technique, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 13 av. du Dr Lacroix à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur TRAORE Diawaye,
Maçon, SNTTP, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 37 bd de Friedberg, cage 3 à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur TREBOUVILLE Marc,
Chauffeur, SD CALBERSON, LIMEIL BREVANNES
demeurant 70 rue du 19 mars 1962 à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame TREMBLAY Martine,
Responsable projet mécénat, FEDERATION NATIONALE DES BANQUES POPULAIRES,
PARIS
demeurant 4 rue des Pommiers à VINCENNES.

Madame TRIBILLAC Sylvie,
Chef de bureau, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 18 quai Jean Baptiste Clément à ALFORTVILLE.

Monsieur TRINH Manh Chuong,
Informaticien, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 6 allée Jean de la Bruyère à CRETEIL.

Madame TROMELIN Françoise,
Assistante commerciale, CLEMESSY SA, CESSON SEVIGNE
demeurant 8 rue Beauséjour à VILLIERS SUR MARNE.

Madame TRUMP Mireille,
Chargée de gestion locative, GENERALI REAL ESTATE, PARIS
demeurant 23 rue de Coeuilly à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur TURBAN Didier,
Contrôleur de Gestion, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 62 av. des Piliers à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame TURCHI Jacqueline,
Piqueuse en maroquinerie, LA SELLERIE PARISIENNE, VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant 9 villa des Polognes - bât 9 à VALENTON.

Madame TURMEL Françoise,
Cadre Microbiologie, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 38 rue Alsace Lorraine à CHOISY LE ROI.

Madame UONG Hoa,
Femme de service - Gardienne, TEILHARD DE CHARDIN, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 2 pl. d'Armes à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur URIA Philippe,
Directeur d'études, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS

demeurant 3 rue Villebois Mareuil à VINCENNES.

Monsieur USUBELLI Philippe,
Conseiller Patrimoine Financier, BNP PARIBAS , NANTERRE
demeurant 91, bd Pasteur à BRY SUR MARNE.

Madame VACHELOT Annie,
Comptable DRH, MFP SERVICES, PARIS
demeurant 14 rue de Mesly à MAISONS ALFORT.

Monsieur VAGNAIR Jean-Michel,
Contrôleur, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 12 rue Edmond Rostand à ABLON SUR SEINE.

Madame VALEIX Dominique,
Technicienne Evaluation, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 3 rue Marc Sangnier à L HAY LES ROSES.

Madame VALERA Isabelle,
Employée de banque, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 121 bd Aristide Briand à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame VALLET Corinne,
Gardiennne d'Immeuble, COOPERER POUR HABITER, PARIS
demeurant 108 rue Molière à IVRY SUR SEINE.

Monsieur VANITOU Georges,
Carrossier Peintre , SITA IDF, SURESNES
demeurant 6 rue Paul Cézanne à NOISEAU.

Monsieur VAZ Josue,
ETAM bureau - chef magasinier, Entreprise Michel FERRAZ, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 42 rue Veron à ALFORTVILLE.

Monsieur VENDRELY Didier,
Cadre PPS, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 103 av. de Fontainebleau à LE KREMLIN BICETRE.

Madame VERDEJO Marie Neige,
Gestionnaire poste marché, LAZARD FRERES BANQUE, PARIS
demeurant 11 rue du Réveillon à VILLECRESNES.

Madame VERDIER Annick,
Employé DRH, BNP PARIBAS , NANTERRE
demeurant 41 rue A.de St Exupéry à THIAIS.

Madame VERGER Sylviane,
Hôtesse de caisse, R2C CASINO, SAINT ETIENNE
demeurant 83 rue Georges Médéric à MAISONS ALFORT.

Madame VERGNES Elisabeth,
Directrice de magasin, WEILL BOUTIQUE, PARIS
demeurant 19 av de la République à CHOISY LE ROI.

Madame VERON-LARCHER Elisabeth,
Assistante sociale, REUNICA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 70 rue Marius Sidobre à ARCUEIL.

Madame VERTREZ Muriel,
Monitrice Educatrice, ETAI, CHOISY LE ROI
demeurant 7 placette des Fauconnières à IVRY SUR SEINE.

Madame VEYRAT Edith,
Analyste de crédits, BNP PARIBAS, PARIS

demeurant 17 rue Grimoult à MAISONS ALFORT.

Madame VIBART Béatrice,

Responsable d'équipe professionnelle, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 36 av du Général de Gaulle à THIAIS.

Monsieur VIDAL Laurent,

Technicien d'essais, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL
demeurant 19 rue Floris Osmond à CRETEIL.

Madame VIDAL Manuela,

Agent air france, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 33 bis av Général de Gaulle à LE PLESSIS TREVISE.

Madame VIDEAU Corinne,

Secrétaire assistante, EAU DE PARIS, JOINVILLE LE PONT
demeurant 85 av. François Mitterrand à CRETEIL.

Monsieur VIGNEAU CAZALAA Jean-Marc,

Employé, CM CIC SERVICES, NANTES
demeurant 7 rue Aristide Briand à BRY SUR MARNE.

Madame VILALTA Françoise,

Trésorière, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 18 rue Charlotte Roger Bouchard à SUCY EN BRIE.

Madame VINCENT-SULLY Rosalie,

Comptable, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET
demeurant 186 Bld de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame VIRETON Michelle,

Gardiennne d'Immeuble, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS PERRET
demeurant 4 allée François Couperin à VALENTON.

Madame VIRLOUVET Claudine,

Agent d'entretien, OPH DE BONNEUIL SUR MARNE, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 3 Mail de la Résistance à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame VIRVALEIX Paula,

Employée, CIC Crédit Industriel et Commercial, PARIS
demeurant 2 rue Eugénie Le Guillernic à VILLENEUVE LE ROI.

Madame VITALI Dominique,

Gestionnaire, CEA - Commissariat à l'Energie Atomique, GIF SUR YVETTE
demeurant 10 rue Pasteur à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur VITRIER Marc,

Technicien supérieur aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 29 allée des Peupliers à ABLON SUR SEINE.

Monsieur VOGEL Jean-Philippe,

Conducteur receveur, TCC, COMBS LA VILLE
demeurant 5 allée des Ardennes à BOISSY SAINT LEGER.

Madame VOUSEMER Marie-Laure,

Employée commerciale libre service, MONOPRIX SECRETAN, PARIS
demeurant 93 rue Georges Médéric à MAISONS ALFORT.

Madame VRHOVAC Marijem,

Standardiste, HOPITAL FOCH, SURESNES
demeurant 255 av de la République à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame VUAILLAT Ghislaine,

Employée de banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF

demeurant 12 rue de la Mutualité à VILLENEUVE LE ROI.

Madame YVARS Corinne,

Chargée de Contrôle Interne, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 192 av. de la Maréchal, bt 11 à LE PLESSIS TREVISE.

Madame ZAIRE Dominique,

Technicien Expert Relation Client Courrier, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 42 sentier Benoît Malon à VILLEJUIF.

Monsieur ZAJAC Bertrand,

Agent escale avion, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 6 allée de Bretagne à THIAIS.

Madame ZETTOR Marie Christiane,

Secrétaire, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 15 av. de Verdun à CRETEIL.

Monsieur ZITOUNI Halim,

Informaticien, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 1 C rue des Tuilots à VILLENEUVE LE ROI.

Article 3 : La Médaille d'honneur du Travail échelon **Or** est décernée à :

Madame ABITEBOUL Dominique,

Cadre bancaire, CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant 40 av Ardouin à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur ACCAINO Jean-Pierre,

Informaticien, NATIXIS, PARIS
demeurant 4 rue des Acacias à L HAY LES ROSES.

Monsieur ADOR Christian,

Spécialiste logistique, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 5 av Pablo Picasso à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame AGUILO Francine,

Assistante de direction, PERNOD S.A, CRETEIL
demeurant 15 rue Charrier à CRETEIL.

Madame AIGUEPERSE Christine,

Chargée de Missions, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 21 av. d'Alsace Lorraine à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur AIT EL KHADIR Boujemaa,

Maçon Coffreur, SOGEA IDF HYDRAULIQUE, EMERAINVILLE
demeurant 21 bis rue Julien Chailloux, rés le Square à FRESNES.

Madame ALTAY Régine,

Secrétaire médicale, GROUPE HOSPITALIER PARIS ST JOSEPH, PARIS
demeurant Cité Chaperon Vert, 2ème av, esc 16 à GENTILLY.

Madame AMARILLI GEFROY Claudie,

Responsable opérationnel, POLE EMPLOI, MONTREUIL
demeurant 7 av Louis Walle à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur ANDRE Patrick,

Agent de maîtrise, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 25 allée de la Toison d'Or à CRETEIL.

Madame ANDRIEUX Marie Lise,

Cadre administratif, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF

demeurant 11 allée des Plantes à VILLEJUIF.

Monsieur ANTOGNINI Francis,

Responsable Proximité Service Comptable, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL

demeurant 1 av du 11 Novembre à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame ARNAUD Marylène,

Cadre Administratif, PONTICELLI FRERES, EMERAINVILLE

demeurant 10 allée des Pinsons à LE PLESSIS TREVISE.

Madame ARNAUD Véronique,

Responsable des expositions, CEA - Commissariat à l'Energie Atomique, GIF SUR YVETTE

demeurant 148, bd de Strasbourg à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur ARNAUD William,

Employé de banque, CREDIT SUISSE, PARIS

demeurant 18 rue de l'Insurrection Parisienne à CHOISY LE ROI.

Monsieur ARNOUX Vincent,

Transitaire, BOLLORE LOGISTICS, PUTEAUX

demeurant 226 rue du Maréchal Leclerc à SAINT MAURICE.

Monsieur ASSAILLY Philippe,

Sapeur pompier, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL

demeurant 14 Villa Simone à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame AUBERT Monique,

Responsable territoriale, CRAMIF, PARIS

demeurant 33 rue Maximilien Robespierre à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur AUBRUN Bernard,

Juridique et Contractuel, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE

demeurant 13 rue Francis Poulenc à VITRY SUR SEINE.

Madame AUFAUVRE Bernadette,

Conseillère de vente, C & A FRANCE, PARIS

demeurant 95 rue Charles Infroit - B 87 à VITRY SUR SEINE.

Monsieur AUFFRET Patrice,

Informaticien, GRAFTECH FRANCE, CALAIS

demeurant 3 Place de l'Eglise à FRESNES.

Monsieur AUGUSTIN Claude,

Technicien Service Généraux, UCANSS, PARIS

demeurant 162 rue Gabriel Péri à GENTILLY.

Monsieur AUMONT Philippe, (en retraite)

Chef de file, ITEC, PARIS

demeurant 3 allée Lavoisier à LA QUEUE EN BRIE.

Madame AUVINET Brigitte,

Agent Administratif, CAISSE NATIONALE MUTUALISTE, PARIS

demeurant 23 rue Gaston Monmousseau à IVRY SUR SEINE.

Madame AYASSAMY Jacqueline,

Chargée du rayon alimentaire, MONOPRIX FONTAINE, PARIS

demeurant 5 rue des Tilleuls - bât. A3 à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame BABET Michelle,

Technicienne Maîtrise des Risques, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL

demeurant 11 rue du Général de Larminat à CRETEIL.

Monsieur BACCHIOCHI Pascal,
Agent de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 6 bis rue du Val d'Osne chez Mme RIVAULT à SAINT MAURICE.

Monsieur BAILLY Christian,
Ingénieur Packaging, L OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS PERRET
demeurant 5 rue du Maréchal Ferrant à RUNGIS.

Monsieur BALTA Arthur,
Adjoint chef de quai, HEPPNER TRANSPORTS , RUNGIS
demeurant 2, rue du Cdt Joyeu Boulard à CRETEIL.

Madame BARBIER Sylvie,
Technicienne des Métiers de la Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 1 allée Modigliani à ALFORTVILLE.

Madame BARBIERI Françoise,
Chargée Relations Côtisants, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 13 rue de Nice à ALFORTVILLE.

Monsieur BARBOSA Valdemar,
Responsable Développement, METTLER TOLEDO EPEC, VIRY CHATILLON
demeurant 11 av. de la Garennière à FRESNES.

Madame BARETH Brigitte,
Secrétaire administrative, KDI, BUSSY SAINT GEORGES
demeurant 14, clos des Perroquets à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur BARMES Eric,
Analyste/ingénieur d'application, SACEM, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 41 av de Valenton à LIMEIL BREVANNES.

Madame BAROUCH Anne-Marie,
Secrétaire assistante, AREVA, PARIS LA DEFENSE
demeurant 3 bis quai de la République à SAINT MAURICE.

Madame BARREAU Andréa,
Responsable Edition, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 29 av du Château à VINCENNES.

Monsieur BARRIERE Bernard,
Chauffeur Livreur, TRANSPORT VALOT, CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant 1 sq. Charles d'Orléans à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame BASMADJIEV Thérèse,
Chargée d'insertion, CFRP - Centre de formation et rééducation professionnelle, PARIS
demeurant 24 av Sainte Marie à SAINT MANDE.

Madame BASQUE Anne Marie,
Assistante Communication, MONIER, LE KREMLIN BICETRE
demeurant 11 square Jean Esquirol à CRETEIL.

Madame BATON Fabienne,
Technicien des métiers de la banque, LCL, CRETEIL
demeurant 34 rue Bazeilles à MAISONS ALFORT.

Madame BATTE Corinne,
Technicien Expert Relation Client, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 34 rue Clément Pradeau à VILLIERS SUR MARNE.

Madame BAUDIER Catherine,
Technicienne PPS, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 70 rue de Chevilly à VILLEJUIF.

Monsieur BAUDURET Frédéric,
Cadre supérieur, RENAULT , BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 34/36 rue de la Jarry à VINCENNES.

Madame BAYLE Claudine,
Technicienne Moyens Généraux Logistique, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 9 rue de l'Union, bt A esc. 3 à VILLIERS SUR MARNE.

Madame BEAUMONT Anne,
Médecin spécialiste, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 15 rue du Chemin Vert à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame BECCIU Colette,
Gardiennne d'immeuble, OGIF, LEVALLOIS PERRET
demeurant 20 rue du Massif Central à VILLEJUIF.

Monsieur BENHAMRON Armand,
Soffer scribe, ACIP, PARIS
demeurant 75 av de la Liberté à MAISONS ALFORT.

Madame BENITO Roxane,
Chargée de gestion, GMF ASSURANCES, PARIS
demeurant 6 rue Louis Pergaud à MAISONS ALFORT.

Monsieur BERAUD Henry,
Ingénieur Expertise Mécanique, VALEO, CRETEIL
demeurant 138 rue de la Jarry à VINCENNES.

Monsieur BERDAT Patrice,
Technicien d'Exploitation, DALKIA France - IDF Sud, BOUSSY SAINT ANTOINE
demeurant 54 av. du Général Joubert à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur BERNADET André,
Titulaire de Bureau, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 18 rue des Bouiards à SUCY EN BRIE.

Monsieur BERNADET Patrice,
Technicien, GE ENERGY POWER CONVERSION SAS, MASSY
demeurant 20 rue des Deux Frères à CACHAN.

Monsieur BERNARD Jean-Jacques,
Directeur commercial, PAULSTRA SNC, LEVALLOIS PERRET
demeurant 7 rue de la Garenne à BRY SUR MARNE.

Monsieur BERT Patrick,
Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 11 rue de la Convention à LE KREMLIN BICETRE.

Madame BERTEAU Mireille,
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 162 rue de la Jarry à VINCENNES.

Monsieur BERTON Daniel,
Emballeur, SOFLOG-TELIS, ASNIERES SUR SEINE
demeurant 11 place Georges Brassens à BONNEUIL SUR MARNE.

Monsieur BERTRAND Didier,
Employé, PARIS HABITAT OPH, PARIS
demeurant 10 av du 8 Mai 1945 à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame BERTRAND Marie-Christel,
Chargée Etudes Informatiques, NATIXIS, PARIS
demeurant 14 rue Victor Basch à CHARENTON LE PONT.

Monsieur BETHELOT Luc,
Assistant Technique, PRO BTP, CHARENTON LE PONT
demeurant 6 rue Arthur Rimbaud à VITRY SUR SEINE.

Madame BIEN Christine,
Assistant Commercial Entreprises, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 3 rue Pauline à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame BILLIOT Françoise,
Titulaire secrétaire rédacteur, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 45 rue de Sévigné à ORMESSON SUR MARNE.

Madame BIRON Catherine,
Assistante de direction, SELECT ADRESS, LIMEIL BREVANNES
demeurant 2 rue de Grand Champ à SUCY EN BRIE.

Madame BISSON Christine,
Agent de maîtrise, CNAV - CAISSE NATIONALE D ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS
demeurant 9 allée des Platanes à MAISONS ALFORT.

Madame BLANCHET Sylvie,
Technicienne Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 11 av de l'Europe - APT 206 à CACHAN.

Madame BLECOURT Gertrude,
Manager de la relation client, SIMPLY MARKET, MONTREUIL
demeurant 13 quai des Carrières à CHARENTON LE PONT.

Madame BLOCH Françoise,
Chargée de Mission, DÉFENSE CONSEIL INTERNATIONAL, PARIS
demeurant 3 passage Giamarchi Bican à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur BLONDEL Jean-Luc,
Cadre d'entretien technique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 9 rue des Erables à VILLECRESNES.

Monsieur BLOQUET Joël,
Coordinateur Réparations, SECAN, GENNEVILLIERS
demeurant 35 av des Fusillés de Chateaubriant à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame BOEUF Dominique,
Cadre bancaire, NATIXIS, PARIS
demeurant 38 rue du Général Leclerc à CHARENTON LE PONT.

Madame BONIN Catherine,
Gestionnaire Comptable, MALAKOFF MEDERIC, PARIS
demeurant 62 quai Pompadour à CHOISY LE ROI.

Madame BONNAL Colette,
Valideur, MUTUELLE COMPLEMENTAIRE , PARIS
demeurant 45 rue Marucie Coutant à IVRY SUR SEINE.

Madame BONNAL Colette,
Valideur, MUTUELLE COMPLEMENTAIRE , PARIS
demeurant 45 rue Maurice Coutant à IVRY SUR SEINE.

Monsieur BORGES José,
Chef de Chantier, BOUYGUES ENERGIES SERVICES, PLAISIR
demeurant 7 av. du Val d'Ablon à VILLENEUVE LE ROI.

Madame BOTHERELE Marie-France,
Technicienne Prestations, QUATREM ASSURANCES COLLECTIVES, PARIS
demeurant 2 rue du Foyer à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur BOTTINO Jean-Bernard,
Correspondant Applicatif, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 10, rue Georges Sand à CHEVILLY LARUE.

Monsieur BOU Ming See,
Chef d'Equipe Bagagiste, SAMSIC ASSISTANCE RAMP, ORLY
demeurant 9 Square Lionel Terray à VITRY SUR SEINE.

Madame BOUCHE Catherine,
Agent de Quittancement, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant Bat D - 34 rue Albert 1er à CHOISY LE ROI.

Monsieur BOUCHET Gérard,
Aide Forgeron, SAFRAN SNECMA, COLOMBES
demeurant 9 imp. Marc Seguin à ARCUEIL.

Monsieur BOUEROUX Jean-François,
Cadre de banque, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 27 bis rue Anatole France à LE KREMLIN BICETRE.

Madame BOUETARD Gisèle,
Cadre de Laboratoire, SANOFI AVENTIS , ANTONY
demeurant 184 rue Marcel Hartmann à IVRY SUR SEINE.

Madame BOUFFET Corinne,
Assistante de direction, APES, AUBERVILLIERS
demeurant 37 chemin Latéral à ALFORTVILLE.

Madame BOUILLON Catherine,
Agent de Maîtrise, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT
demeurant 16 rue Saint Félix à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame BOULANGER Yolande,
Cadre Technique Audiovisuel, TF1, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 3 Quai Victor Bach à BRY SUR MARNE.

Monsieur BOURGOIS Patrick,
Attaché de Direction, CRAMIF, PARIS
demeurant 24 rue Jean Lurçat - appt. 90 à VILLEJUIF.

Monsieur BOUROT Didier,
Cadre PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT
demeurant 28 rue de la Paix à VINCENNES.

Monsieur BOUSSEBHA Slimane,
Galvano Mordanceur, SAFRAN SNECMA, COLOMBES
demeurant 47 rue du Général de Gaulle à L HAY LES ROSES.

Madame BOUST Muriel,
Gestionnaire compte clé, PERNOD S.A, CRETEIL
demeurant 4 rue de Mesly à CRETEIL.

Monsieur BOUTEAUX Alain,
Cadre de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 26 av du Général de Gaulle à VINCENNES.

Monsieur BOVIN Patrick,
Gardien d'immeuble, FONCIA BROSSOLETTE-SYNDIC MONTAIGUT, CRETEIL
demeurant 43 av de Verdun bt D rés. ste Marie à CRETEIL.

Monsieur BOZIGUIAN Georges,
Conducteur PL, FRANCE LOCATION DISTRIBUTION, LOGNES
demeurant 2 rue Gustave Flaubert à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur BOZSOKI Alain,
Technicien, COFELY SERVICES, AUBERVILLIERS
demeurant 15 bis rue du Pavé de Grignon à THIAIS.

Monsieur BRAUD Daniel,
Coordinateur informatique, SAMADA, THIAIS
demeurant 63 av. François Mitterand à CRETEIL.

Monsieur BRAULT Dominique,
Technicien des Métiers de la Banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 24 rue Chevreul à MAISONS ALFORT.

Madame BRIERE Catherine,
Technicienne Fabrication Boulangerie Pâtisserie, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 25 rue Charles Chaplin à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur BRUNIER Didier,
Fraiseur, SAFRAN SNECMA, EVRY
demeurant 27 rue Guy Moquet à CHOISY LE ROI.

Monsieur BUFFET Dominique,
Fabricant, PRINT AND DISPLAY FRANCE, VITRY SUR SEINE
demeurant 8 bis rue du Bac à ABLON SUR SEINE.

Monsieur BUISSON Christian,
Chauffeur livreur poids lourds confirmé, FRANCE BOISSONS ILE DE FRANCE, BONNEUIL SUR
MARNE
demeurant Rés. Primavera 107 bd de Champigny à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame BUJON Annick,
Employée, ALLIANZ Vie-IARD, PARIS
demeurant 7 rue Marc Seguin à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame BUTEAU Jacqueline,
Comptable, IMMOBILIERE 3F, PARIS
demeurant 164 rue de la Jarry à VINCENNES.

Monsieur BUYCK Dominique,
Cadre société d'assurance, ALLIANZ, PARIS
demeurant 17 villa Baudran à ARCUEIL.

Monsieur BUZENAC Gilles,
Magasinier, FRANCE SYSTEMES ECONOCOM, CLAMART
demeurant 7 av de la Croix du Sud à CHEVILLY LARUE.

Madame CAETANO Margarida,
Employée de maison, CABINET COULON, CHOISY LE ROI
demeurant 7 rue Lucie à ORLY.

Monsieur CALDERARI Dominique,
Chauffeur Opérateur, CIG VEOLIA PROPLETE, GONESSE
demeurant 89 av. Georges Clémenceau à MAISONS ALFORT.

Madame CAMEROL Mesmin,
Employée, NEUFLIZE OBC, PARIS
demeurant 1 square Georges Guyon à MAISONS ALFORT.

Monsieur CAMUS René,
Agent de crématorium, OGF, PARIS
demeurant 36 av Gabriel Péri à LIMEIL BREVANNES.

Madame CANADO Chantal,
Secrétaire médicale, CLINIQUE MEDICALE EDOUARD RIST, PARIS

demeurant 3 allée du Stade à L HAY LES ROSES.

Madame CANTO Adeline,

Conseiller Patrimonial, CIC Crédit Industriel et Commercial, PARIS
demeurant 26 rue Etienne Dolet à CHOISY LE ROI.

Madame CAPO Arlette,

Responsable Commerciale Confirmée, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT ETIENNE
demeurant 6 Place des Erables à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur CAPUANO Elio,

Technicien de Laboratoire Routes, COLAS IDF NORMANDIE, MAGNY LES HAMEAUX
demeurant 18 rue de la Briqueterie à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur CARITE Claudy,

Ingénieur, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 47 av. de Valenton à LIMEIL BREVANNES.

Madame CARREIRA Jocelyne,

Professeur des écoles, ACADEMIE DE CRETEIL RECTORAT, CRETEIL
demeurant 128 bis av de la Maréchale à LE PLESSIS TREVISE.

Madame CASSIER Ghislaine,

Assistante administrative et scientifique, CNAF, PARIS
demeurant 4 allée Louis Jouvot - appt. 46 à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur CASTELL Philippe,

Directeur des ressources humaines, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 14 rue de l'Archevêché à CHARENTON LE PONT.

Madame CATELAIN Marion,

Chargée TBC, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 41 rue du 12 Février à VILLEJUIF.

Monsieur CAULE Thierry,

Dessinateur - Projeteur, SAFRAN - MESSIER BUGATTI DOWTY, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 30 av. Anatole France à VITRY SUR SEINE.

Madame CERLE Elisabeth,

Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 17 rue Curé Carreau à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur CETTE Jean-Jacques,

Employé, ALLIANZ, PARIS
demeurant 34 av. Raspail à GENTILLY.

Monsieur CHABOUD Pascal,

Titulaire de Service, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 5 rue Pierre Sémard à ORLY.

Monsieur CHAFFAUD Jean-Pierre,

Ingénieur chef de service, PORT AUTONOME DE PARIS, PARIS
demeurant 25 rue de Noiseau à SUCY EN BRIE.

Madame CHALIK Joëlle,

Chargée de gestion comptable et financière, OGEF SAINT ANDRE, NOGENT SUR MARNE
demeurant 40 av Charles Baudin à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur CHAMEROY Alain,

Expert consultant, GROUPE MARAZZI FRANCE, LYON
demeurant 6 rue Clémentine à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur CHANGEUX Thierry,

Responsable Technicien Logistique, ALLIANZ Vie-IARD, PARIS

demeurant 35 av. d'Alfortville à CHOISY LE ROI.

Madame CHAPELLE Jocelyne,
Assistante RH, MUTUALITE FRANCAISE, PARIS
demeurant 28 av. du Général Galliéni à CRETEIL.

Monsieur CHARLOT Vincent,
Employé de sécurité sociale, CRAMIF, PARIS
demeurant Rés. Méliès - appart 28 - 6 av Guy Moquet à ORLY.

Madame CHARPENTIER Christine,
Secrétaire Comptable, BANQUE DE FRANCE EUROSISTEME, NOISIEL
demeurant 16 rue Hélène Boucher à THIAIS.

Madame CHARRAUD Marie Françoise,
Animateur d'une unité action sociale, CAF DE PARIS, PARIS
demeurant 31 av de Lattre de Tassigny à CACHAN.

Monsieur CHARTIER Denis,
Alalyste Conformité Sécurité Financière, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE
PONT
demeurant 49 rue Charles Silvestri à VINCENNES.

Madame CHATRY Elisabeth,
Correspondante, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 49 rue Jean Moulin à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur CHAUDOUARD Fabien,
Cadre Service Documentation, PANHARD GENERAL DEFENSE, MAROLLES EN HUREPOIX
demeurant 18 rue Gaston Monmousseau - Bât F à IVRY SUR SEINE.

Madame CHAUVIN Sylvie,
Technicienne de laboratoire, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 39 bis rue des Anémones à FRESNES.

Monsieur CHIESA Marino,
Informaticien, BULL SAS, LES CLAYES SOUS BOIS
demeurant 3 rue de la Gare à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur CHOLLET Christophe,
Ingénieur cadre, PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS
demeurant 34 rue du Grand Val à SUCY EN BRIE.

Madame CHOTARD Claudine,
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 75 rue du Général Leclerc à LE KREMLIN BICETRE.

Madame CHOUCANE Martine,
Chef comptable, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS PERRET
demeurant 4 Promenade de la Venerie à SUCY EN BRIE.

Madame CICCOLI Jacqueline,
Responsable de Service, CRAMIF, PARIS
demeurant 17 rue du Général Leclerc à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur CITADELLE Céline,
Peintre chef d'équipe, SESINI ET LONGHY, IVRY SUR SEINE
demeurant 11 rue A. de St Exupéry à VILLEJUIF.

Monsieur CLAUDEL Jean-Pierre,
Technicien SAV, UTC FIRE ET SECURITY SERVICES, CERGY
demeurant 114 rue Marius Sidobre à ARCUEIL.

Madame CLEMENT Monique,
Responsable service, AMALLIA DES, PARIS
demeurant 63 rue de Verdun à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame CLET Jocelyne,
Secrétaire, ACOSS, MONTREUIL
demeurant 18 rue du Chat Botté à VITRY SUR SEINE.

Madame COLINET Marjorie,
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 51 rue du 8 mai 1945 à MAISONS ALFORT.

Madame COLLIN Annick,
Chargée d'Etudes, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 15 rue Guynemer à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur COLONNA Xavier,
Statisticien, SCOR, PARIS
demeurant 13 rue Emile Zola à NOGENT SUR MARNE.

Madame COMBE Flora,
Cadre de Direction, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 19 quater Bd du Général Galliéni à BRY SUR MARNE.

Monsieur CONSTANTIN Eric,
Technicien supérieur, CEA, FONTENAY AUX ROSES
demeurant 17 allée du Donjon à VILLECRESNES.

Monsieur COPANEL Bernard,
Opérateur Moyens Généraux, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 9 allée Carpeaux à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur CORANTIN Jean,
Mécanicien, SVAC RENAULT, CRETEIL
demeurant 2 allée James Pradier à CRETEIL.

Monsieur CORBEL Christian,
Agent d'étude en signalisation ferroviaire, INEO UTS, MONTREUIL
demeurant 38 av de Paris à VINCENNES.

Monsieur CORNEVIN Michel,
Mécanicien d'entretien, LA GALIOTE PRENANT, VITRY SUR SEINE
demeurant 3 allée de la Croix du Mont à VITRY SUR SEINE.

Monsieur CORREIA PUGA DA SILVA Manuel,
Peintre en bâtiment, SOCIETE ENCOURAGEMENT ELEVAGE CHEVAL FRANCAIS, PARIS
demeurant Cours des Communes - Domaine de Grosbois à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur CORTI Fabio,
Cadre, MONTE PASCHI BANQUE, PARIS
demeurant 3 allée du Moulin aux Corbeaux à SAINT MAURICE.

Monsieur COSQUER Daniel,
Chargé d'hygiène et sécurité, SAGEMCOM, RUEIL MALMAISON
demeurant 57 rue Denis Diderot à NOISEAU.

Monsieur COSTEY Daniel,
Chef de secteur VRP, BISCUITS MISTRAL, SEMUR EN AUXOIS
demeurant 10 rue des Gerbes à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur COTRONEO Joseph,
Responsable Administratif et Financier, SCHNEIDER ELECTIC - SA3i ONDULEUR, THIAIS
demeurant 14 rue Jean Baptiste Delambre à RUNGIS.

Monsieur COTTENCEAU Daniel,
Chef gérant, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL MALMAISON
demeurant 104/106 av Laferrière à CRETEIL.

Madame COULON Florence,
Technicienne des Métiers de la Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 35 av. de Stalingrad à FRESNES.

Monsieur COUSIN Edgard,
Ingénieur, SIEMENS , SAINT DENIS
demeurant 9 rue du Clo de Bourges à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame COUSINARD Corinne,
Agent administratif, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 67 avenue des Dahlias à L HAY LES ROSES.

Monsieur COZIC Alain,
Technicien PPS, AIR FRANCE, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 10 av Mal Franchet d'Esperey à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur CRETET Daniel,
Chef de partie, CRE DE LA RATP, BAGNOLET
demeurant 23 rue André Saladier à ALFORTVILLE.

Monsieur CRUEIZE Christian,
Souscripteur assurance construction, MUTUELLE ST CHRISTOPHE, PARIS
demeurant 160 av Gabriel Péri à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur CUNIAL Luc,
Maître d'hôtel, L AUBERGE DAB, PARIS
demeurant 8 allée des Naïades à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur D ANDREA Denis,
Ingénieur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 15 rue Jean Baptiste Delambre à RUNGIS.

Madame DA RESSUREICAO Judite,
Caissière, MONOPRIX PLACE DES FETES, PARIS
demeurant 9 rue Sébastopol à CHOISY LE ROI.

Monsieur DA SILVA Manuel,
Soudeur, EI TUYAUTERIE ELECTROMECHANIQUE, GARGENVILLE
demeurant 27 av Vergniaud à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DAGUET Joël,
Technicien biomédical, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 16 rue des Noviers à VITRY SUR SEINE.

Madame DALISSON Evelyne,
Chargée d'opérations, UBIFRANCE, PARIS
demeurant 3 rue Anquetil - Les Vergers du Fort à NOGENT SUR MARNE.

Madame DALISSON Evelyne,
Chargée d'Opération, UBIFRANCE, PARIS
demeurant 3 rue Anquetil - Les Vergers du Fort à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur DAUCE Noël,
Chargé de mission statisticien, POLE EMPLOI, PARIS
demeurant 1 av de Condé à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DAVID Annick,
Contrôleur Permanent, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 6 rue des Clamarts à NOGENT SUR MARNE.

Madame DE KEISER Dominique,
Conseiller Client, LA REDOUTE, ROUBAIX
demeurant 4 allée Matise à THIAIS.

Monsieur DEBAISIEUX Marc,
Conducteur de Travaux, COFELY - INEO TERTIAIRE IDF, CLICHY
demeurant 19 rue des Mésanges à BRY SUR MARNE.

Madame DEKKER Brigitte,
Employée Commerciale, SIMPLY MARKET-SOCIETE ATAC, JOUY EN JOSAS
demeurant 12 av. Emmanuel Chabier à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame DELABRE VALLES Anne Marie,
Coordinatrice Marketing, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 49 bis rue Eugène Givors à L HAY LES ROSES.

Madame DELAPORTE Odile,
Directrice Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 4 rue d'Avron à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur DELAPORTE Patrick,
Employé, BNP PARIBAS , NANTERRE
demeurant 4 rue d'Avron à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame DELAUNAY Brigitte,
Titulaire de Bureau, BANQUE DE FRANCE EUROSISTEME, NOISIEL
demeurant 51 bis quai Louis Ferber à BRY SUR MARNE.

Madame DELBLOND Yvette,
Technicienne Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 17 rue du Général de Lacharrière à CRETEIL.

Madame DELESTRE Véronique,
Agent de service, ELIOR SERVICES PROPLETE ET SANTE, CLICHY
demeurant 33 av du Général Pierre Billotte à CRETEIL.

Monsieur DELFLY Pierre,
Directeur de site, EMEA V. MANE FILS, LE BAR SUR LOUP
demeurant 1 rue des Ferronniers à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur DELLEVI Jean-Claude,
Magasinier Réceptionnaire, THALES AIR SYSTEMS, RUNGIS
demeurant 26 Chemin du Moulin à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur DELUCE Philippe,
Employé de Banque, CREDIT MUTUEL IDF, PARIS
demeurant 30 rue de Nancy à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame DEMION Elisabeth,
Assistante commerciale, BHV, PARIS
demeurant 74 rue de Paris à CHARENTON LE PONT.

Monsieur DEMOL Gilbert,
Agent Administratif, CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT, MONTREUIL
demeurant 18 rue du Gal Leclerc à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur DENEUX Hugues,
Chargé d'Etudes, SMABTP, PARIS
demeurant 51 rue de Paris à CHARENTON LE PONT.

Madame DENIZIAUT Bernadette,
Employée de banque, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 2 place du Général Leclerc à NOGENT SUR MARNE.

Madame DEPRINCE Chantal,
Editeur réalisateur, SACIJO, PARIS
demeurant 4 allée de l'Orangerie Résidence du Chateau à ABLON SUR SEINE.

Monsieur DESCAT Maria,
Assistante, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 6 rue Richelieu à RUNGIS.

Monsieur DESCHAMPS Alain,
Technicien, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 11 allée des Iris à FRESNES.

Madame DESCHAMPS Anne Marie,
Rédactrice, GE CAPITAL EQUIPEMENT FINANCE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 4 rue des Vendangeurs à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur DESFRICHES Gérard,
Responsable d'Exploitation, SAFRAN SNECMA, COLOMBES
demeurant 41 rue Pasteur à CHOISY LE ROI.

Monsieur DESJARDIN Dominique,
Ingénieur, MBDA FRANCE, LE PLESSIS ROBINSON
demeurant 5 rue du Loing à CACHAN.

Madame DESMOULINS Sylvie,
Assistant Technique, SERVICE MEDICAL DE LA REGION IDF, PARIS
demeurant 10 rue René Hamon à VILLEJUIF.

Madame DESSOMMES Patricia,
Titulaire de Bureau, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 14 imp. du Paradis à CRETEIL.

Monsieur DESTRE Patrick,
Comptable, AFIGEC , LEVALLOIS PERRET
demeurant 20 rue André Pontier à NOGENT SUR MARNE.

Madame DESTRIBOIS Laurence,
Gestionnaire de contentieux, UNITE MUTUALISTE, CRETEIL
demeurant 3 allée Buffon à MAISONS ALFORT.

Monsieur DESTRIEUX Pierre,
Informaticien, GIE AG2R, PARIS
demeurant 4 Villa Violette à VILLEJUIF.

Madame DISTEFANO Liliane,
Technicien contrôle de gestion, THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT
demeurant 85 bis rue Anselme Rondenay à VITRY SUR SEINE.

Madame DJELOUAT Chérifa,
Gardiennne d'immeubles, OPH DE BONNEUIL SUR MARNE, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 4 rue des Aunettes - appt. 1 à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame DJELOUAT Chérifa,
Employée, OPH DE BONNEUIL SUR MARNE, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 4 rue des Aunettes - appt. 1 à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame DO NASCIMENTO OLIVEIRA Christine,
Gestionnaire Risques Sinistres Complexes, AVIVA ASSURANCES, BOIS COLOMBES
demeurant 1 rue Arthur Rimbaud à VITRY SUR SEINE.

Madame DODDE Sylvie,
Responsable Gestion Administrative, INSTITUT NATIONAL DE LA TRANSFUSION SANGUINE,
PARIS

demeurant 13 rue Pierre Mendes France à CHOISY LE ROI.

Madame DORE Bénédetta,

Technicien comptable, SIBELCO, PARIS
demeurant 29 rue du Dr Paul Laurens à VILLEJUIF.

Monsieur DOS SANTOS Denis,

Expert maintenance auto, RENAULT RIVE GAUCHE, PARIS
demeurant 94 rue Alexandre Fourny à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame DOS SANTOS Josette,

Agent des services hospitaliers, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 19 cité Verte à SUCY EN BRIE.

Madame DRAGHI Fabienne,

Assistante de Direction, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 3 rue Robard- esc 6 à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur DREY Didier,

Dessinateur industriel, SIDEM, PARIS
demeurant 14 rue Jules Massenet à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame DU REAU DE LA GAIGNONNIERE Nelly,

Gérante de restaurant, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 4 allée du Bois des Chênes à SUCY EN BRIE.

Madame DUBOIS Nadine,

Cadre Comptable, ADEX, PARIS
demeurant 2 rue Jean Moulin à VINCENNES.

Madame DUCHOSAL Danielle,

Sous ingénieur, SAGEM COMMUNICATIONS, PARIS
demeurant 49 rue Dalou à VITRY SUR SEINE.

Madame DUCRET Corinne,

Assistante de Direction, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY
demeurant 174 bis rue Diderot à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur DUDT Pascal,

Comptable, SAGEMCOM, RUEIL MALMAISON
demeurant 5 allée des Erables à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame DULAC Michèle,

Employée administrative qualifiée, GALERIES LAFAYETTE, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 1 et 2 rue de Neptune à MAISONS ALFORT.

Madame DULAU Danielle,

Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 5 square de la Pépinière à CHEVILLY LARUE.

Madame DUMAS Dominique,

Cadre de Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 20 rue Marc Sangnier à MAISONS ALFORT.

Madame DUMAS Martine,

Assistante de Direction, PITNEY BOWES, SAINT DENIS
demeurant 11 Imp. des Trontais à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame DUMOUCHE Corine,

Secrétaire rédacteur de classe exceptionnelle, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME,
PARIS
demeurant 111 rue de Paris à CHARENTON LE PONT.

Madame DUPUIS Sylvie,

Assistante de Direction, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 106 rue de Reims à MAISONS ALFORT.

Monsieur DURVILLE Alain,

Technicien, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 22 rue Pierre Curie à ARCUEIL.

Monsieur EL AYACHI Moha,

Mineur, URBAINE DE TRAVAUX, VIRY CHATILLON
demeurant 24 rue Estienne d'Orves à L HAY LES ROSES.

Monsieur ELKOUBBI Patrick,

Agent Hautement Qualifié, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 7 av. du Moulin de Saquet à VITRY SUR SEINE.

Madame ERBIN Catherine,

Chef comptable, ECA3, PARIS
demeurant 34 villa Pasteur à THIAIS.

Madame EVERAERT Josiane,

Secrétaire de direction, UNION FRANCAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE - UFSE, PARIS
demeurant 183 rue Aristide Briand - apt 82 à CACHAN.

Madame EVITA Lucienne,

Employée commerciale, CASINO, FRESNES
demeurant 8 rue du Port aux Lions à CHARENTON LE PONT.

Monsieur FABRE Didier,

Chauffeur Livreur, TAFANEL, PARIS
demeurant 1 av. du Colonel Fabien à VITRY SUR SEINE.

Madame FABRE Maria-Rosaria,

Technicien Administratif, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 2729 rue des Huguenots à LE PLESSIS TREVISE.

Madame FABRE-MAILHOL Eva,

Assistante Brevets, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, LA GARENNE COLOMBES
demeurant 3 rue d'Anjou à L HAY LES ROSES.

Monsieur FAIVRE Christian,

Ingénieur, CASSIDIAN TEST SERVICES, ELANCOURT
demeurant 30 av Pasteur à GENTILLY.

Madame FALCOU Marie-Christine,

Chef d'Equipe, INSTITUT CURIE, PARIS
demeurant 1 allée des Bosquets à VILLEJUIF.

Monsieur FAURE Dominique,

Cadre Commercial, SAFRAN - MESSIER BUGATTI DOWTY, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 5 rue Marceau à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur FAUVET Didier,

Technicien de laboratoire, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 11 rue Griffuelhes à VILLEJUIF.

Madame FECHA DO REGO Maria,

Agent de service, ONET SERVICES, RUNGIS
demeurant 2 Résidence du Nouvelet à ORLY.

Madame FELICITE Anick,

Agent d'accueil social, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 1 av d'Oradour sur Glane à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame FELIX Marie-Francine,
Chef Comptable, HOPITAL PRIVE ARMAND BRILLARD, NOGENT SUR MARNE
demeurant 15 rue la Fontaine à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur FERNANDEZ Philippe,
Informaticien, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 13 rue du 4ème Zouaves à BRY SUR MARNE.

Madame FERNANDEZ GUITIERREZ Evelyne,
Brocheuse, L AGENDA MODERNE, PARIS
demeurant 62 av François Adam à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur FERREIRA FEIJOEIRO Rui,
Chef d'équipe, EIFFAGE CHAVENAY, CHAVENAY
demeurant 10 rue de Berry à LA QUEUE EN BRIE.

Madame FHALEMPIN Corinne,
Correspondante, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 33 rue de la République à SUCY EN BRIE.

Madame FLEURY Sylviane,
Assistante de Gestion, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 48 Bd Rabelais à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur FOFANA Moustapha,
Maître d'internat, CENTRE DE FORMATION DE FOOTBALL DE PARIS, PARIS
demeurant COMPLEXE ADMINISTRATIF ET SPORTIF DU CCFP Voie des Saules à ORLY.

Madame FOLLET Claudine,
Infirmière, PERNOD S.A, CRETEIL
demeurant 18 rue du Mal de Lattre de Tassigny à ALFORTVILLE.

Monsieur FONTAINE Christian,
Technicien de Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 22 rue Guy Moquet à NOGENT SUR MARNE.

Madame FORBIN Elise,
Technicienne Hautement Qualifiée, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 1 Pl. Charles de Gaulle à ORLY.

Madame FORESTIER Nathalie,
Gestionnaire de service clients confirmé, AVIVA VIE, BOIS COLOMBES
demeurant 7 pl. Lavoisier à ARCUEIL.

Monsieur FOUGEAT Lionel,
Cadre de Laboratoire, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 1 Chemin de Paray à RUNGIS.

Madame FRAIX Josiane,
Responsable de paie, GIE SCDC (service pour la caisse des dépôts et consignations, PARIS
demeurant 5 rue Guillaume Apollinaire à VILLEJUIF.

Monsieur FROCHOT Bernard,
Employé, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 98 av. Lamartine à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame FRYDMAN Geneviève,
Secrétaire Commerciale, WOLTERS KLUWER FRANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant 21 rue Jean Mermoz à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur GAGNON Claude,
Agent de Banque, CREDIT DU NORD, PARIS
demeurant 19 av. du Docteur Tourasse à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur GALLAIS Christian,
Ingénieur, AREVA TA, SACLAY
demeurant 9 rue Edouard Branly à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur GALLARD Pascal,
Central Service Manager, EUROCLEAR, PARIS
demeurant 3 av. Coursault à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur GALLAS Serge,
Agent de maintenance qualifié, OTUS, WISSOUS
demeurant 4 allée des Bosquets à VILLEJUIF.

Monsieur GALLO Salvatore,
Informaticien, GEFCO, COURBEVOIE
demeurant 114 av Anatole France à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur GALLOPIN Yves,
Technicien, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 45 rue Verrollot à VILLEJUIF.

Madame GAMBA Patricia,
Animatrice d'un groupe de gestion de litiges, AVIVA ASSURANCES, BOIS COLOMBES
demeurant 2 allée Camille Claudel à NOISEAU.

Monsieur GARCON Joël,
Technicien Opérations Assurances, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 768 av. Maurice Thorez à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur GASTE Michel,
Electricien, VINCI, NEUILLY PLAISANCE
demeurant 27 rue de Noisy - esc. 31 à VILLIERS SUR MARNE.

Madame GAUDET Sylvie,
Ingénieur Prévention Risques Professionnels, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, LA GARENNE
COLOMBES
demeurant 2 av Estienne d'Orves à JOINVILLE LE PONT.

Madame GAURON Sylvie,
Secrétaire, APRIA RSA, MONTREUIL
demeurant 8 rue Raymond Poincaré à CRETEIL.

Monsieur GENIN Gilles,
Magasinier, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 4 Chemin de la Butte à VILLENEUVE LE ROI.

Madame GESLAIN Fabienne,
Employée, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 2 bis rue du Pont à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur GIBERT Karl,
Responsable du bureau d'études de la direction des RH, BNP PARIBAS LEASE GROUP,
PUTEAUX
demeurant 122 rue de Joinville à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame GICQUEL Martine,
Responsable cafétéria, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 7 allée du Mail à VITRY SUR SEINE.

Madame GILLOT Marie-Thérèse,
Agent d'accueil social, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 2 résidence Claude Debussy à CRETEIL.

Monsieur GONCALVES ARANTES José,
Gardien d'immeuble, NEXITY LAMY , CLICHY
demeurant 23 rue Louis Aglaé Cretté à VITRY SUR SEINE.

Madame GOSSART Evelyne,
Secrétaire, ORDRE NATIONAL DES MEDECINS, PARIS
demeurant 6 rue Emile Bouganel à GENTILLY.

Monsieur GOSTIAU Dominique,
Chargé de projets, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant 1 à 11 rue Elias Howe à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur GOUDOU Dominique,
Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 21 rue Victor Hugo à CHARENTON LE PONT.

Madame GRAILLE Evelyne,
Assistante de direction, CHANTELLE, CACHAN
demeurant 15 bd Pasteur à FRESNES.

Monsieur GRAMPEIX Jean-François,
Technicien, EADS SECA, GONESSE
demeurant 26 rue des Princes de Wagram à MANDRES LES ROSES.

Monsieur GRANGER Daniel,
Gestionnaire, SAFRAN - MESSIER BUGATTI DOWTY, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 102 rue Camille Groult à VITRY SUR SEINE.

Madame GRANGEZ Elisabeth,
Technicien Supérieur Qualité, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 25 rue des Perreux à VILLECRESNES.

Madame GREGOIRE Nellie,
Aide Tarification, SCOR, PARIS
demeurant 9 av de l'Europe à CACHAN.

Madame GRENON Lydia,
Secrétaire Confirmée, CITROEN PARIS EST, VINCENNES
demeurant 29 Chemin de la Fontaine du Vaisseau à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur GROLLIER Franck,
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 9 rue du Général Leclerc à CRETEIL.

Madame GUENNEC Corinne,
Technicienne Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 20 av. du Front de Seine à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur GUENNOUN Youcef,
Informaticien, LINEDATA SERVICES, ANTONY
demeurant 7 allée Circulaire à VILLECRESNES.

Madame GUEYE Danielle,
Informaticienne, AG2R, PARIS
demeurant 6 rue Antoine Marie Colin à VITRY SUR SEINE.

Monsieur GUGLIOTTA Vito,
Chef de groupe restauration, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 5 square Jacques Simon à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur GUILLET Alain,
Directeur Magasin, GROUPE MONOPRIX, CLICHY
demeurant 3 chemin de la Feuillée à VILLECRESNES.

Madame GUILLY Martine,
Contrôleur de Gestion, PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS
demeurant 2 av. Léopold Sedar Senghor à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame GUISELIN Christine,
Responsable de programmation, FRANCE TELEVISIONS, PARIS
demeurant 34 rue Henri Corvol à CHOISY LE ROI.

Madame GUITTARD Murielle,
Agent de Fabrication, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 1 av. du Gal Billotte à CRETEIL.

Madame GUYGOT Olivia,
Assistante administrative, OTV SA - VEOLIA WATER SOLUTIONS, SAINT MAURICE
demeurant 4 rue de Mesly à CRETEIL.

Madame GUYTON Annick,
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 12 av. des Tourelles à ORMESSON SUR MARNE.

Madame HA Sok,
Employée, MONOPRIX SEBASTOPOL, PARIS
demeurant 181 av. Aristide Briand à CACHAN.

Madame HAELLING Martine,
Assistante de direction, La Mutuelle Générale - LMG, PARIS
demeurant 3 rue Victor Schoecher à CACHAN.

Madame HALLINGER Marie-Annick,
Agent de Conditionnement, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 1 Galerie des Alliés à CHOISY LE ROI.

Monsieur HAXAIRE Claude,
Frigoriste, DERICHEBOURG ENERGIE, CRETEIL
demeurant 3 allée des Glaises - rés. les Thibaudes à FRESNES.

Monsieur HELLMUTH Jean-Pierre,
Technicien Liquididateur Hautement Qualifié, Union Mutualiste Générale de Prévoyance -
UMGP, PARIS
demeurant 2 rue Montesquieu, apt 36 à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame HENRY-BERNARDIN-MORIS Odile,
Opératrice de saisie, EDITIONS LEGISLATIVES, MONTROUGE
demeurant 16 b av Gal Malleret Joinville à ALFORTVILLE.

Monsieur HERNANDEZ Georges,
Acheteur, SAGEMCOM, RUEIL MALMAISON
demeurant 56 rue Gabriel Péri - appt.45 à IVRY SUR SEINE.

Monsieur HERSANT François,
Chef de Groupe Opérations, HERTZ FRANCE, MONTIGNY LE BRETONNEUX
demeurant 12 av. de Rigny à BRY SUR MARNE.

Madame HIEULLE BASILIOU Brigitte,
Attachée Juridique, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 17 av. du Chateau à VINCENNES.

Madame HILDERAL Christine,
Employée de Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 33 B Avenue Ardouin à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur HOCHÉ Michel,
Cadre exploitation, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE

demeurant 4 allée Pontus de Tyard à SUCY EN BRIE.

Monsieur HOMBOURGER Armand,
Ingénieur, ALSTOM POWER SYSTEMS SA, MASSY
demeurant 109 rue DeFrance à VINCENNES.

Madame HORTAULT Corinne,
Chargée d'Etudes, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 6 bis rue de Verdun à CHOISY LE ROI.

Madame HOURRIEZ Christine,
Agent Administratif, CAISSE NATIONALE MUTUALISTE, PARIS
demeurant 4 rue Danielle Casanova à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur HULO Roland,
Technicien Gestion Production, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 40, rue de la Fosse Rouge à SUCY EN BRIE.

Monsieur HUREL Claude,
Chef section service prix de revient, REGULATEUR GEORGIN, CHATILLON
demeurant 16 rue sainte Colombe à L HAY LES ROSES.

Madame ISLER Françoise,
Gestionnaire Stocks, ANTALIS, PARIS
demeurant 18 Quai d'Alfortville à ALFORTVILLE.

Madame JACOB Simone,
Technicien back office marchés, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 12 rue Gaston Monmousseau - appt. 31406 à IVRY SUR SEINE.

Madame JAFFRE Joëlle,
Conseillère Vente Senior, LE BON MARCHE, PARIS
demeurant 18 rue Joseph Gaillard à VINCENNES.

Madame JAMMES Mireille,
Business Partner Manager, HSBC Global Asset Management, PARIS LA DEFENSE
demeurant 109 rue du Petit Château à CHARENTON LE PONT.

Madame JAN Jocelyne,
Employée de Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 8 rue Pierre Larousse à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur JAROUSSE Bernard,
Technicien Gestionnaire, CPAM DES HAUTS DE SEINE, NANTERRE
demeurant 18 rue du Commandant l'HERMINIER à L HAY LES ROSES.

Madame JEANNARD Monique,
Chef de Service RH, MONOPRIX SEBASTOPOL, PARIS
demeurant 14 rue de l'Averse à CRETEIL.

Monsieur JOLY Jean-François,
Directeur marketing et export, SAINT GOBAIN WEBER FRANCE, BRIE COMTE ROBERT
demeurant 21 rue de la Bourgone à VILLECRESNES.

Madame JOSEPH Corinne,
Employée de banque, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 6 av Pierre Brossolette à CRETEIL.

Madame JOSSE Malika,
Cadre bancaire, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 7 allée Jean Baptiste Lulli à ALFORTVILLE.

Monsieur JOURNOT Jean-Pierre,
Ingénieur Support Clients, XEROX, SAINT DENIS

demeurant 13 av. Léon Marchand à THIAIS.

Madame KERFOURN Carol,
Cadre PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT
demeurant 1 rue des Aubépines à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur KHEZZARI Mostafa,
Agent d'exploitation, 3S GIGAL.D, ORLY
demeurant 300 av. de Stalingrad à CHEVILLY LARUE.

Monsieur KOS Patrick,
Motard de Presse, BAYARD, MONTROUGE
demeurant 12 av. Winston Churchill à SUCY EN BRIE.

Monsieur LABICHE Patrick,
Technicien Entretien, EDITIONS GALLIMARD, PARIS
demeurant 89 Bld de Strasbourg à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur LABUSSIÈRE Serge,
Chef de groupe en logistique automobile, ROBERT BOSCH SAS, SAINT OUEN
demeurant 33 rue du Dr Charcot à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur LACOGNATA Roger,
Technicien de maintenance, DALKIA FRANZIA, SAINT ANDRE LEZ LILLE
demeurant 18 rue Alphonse Daudet à LIMEIL BREVANNES.

Madame LACROIX Colette,
Responsable agence bancaire, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
demeurant 19 rue Médéric à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LAIGRE Patricia,
Technicien Expert Relation Client, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 1 rue des Aunettes à BONNEUIL SUR MARNE.

Monsieur LAIR Patrick,
Cuisinier, STE GESTION AUTOMOBILE CLUB DE FRANCE, PARIS
demeurant 148 rue de Verdun à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame LAIZET Dominique,
Adjointe Service Clients, PAGES JAUNES, SEVRES
demeurant 41 rue Maximilien Robespierre à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur LALEU Pascal,
Gestionnaire logistique, ALLIANZ, PARIS
demeurant 11 rue du Jouet à MAISONS ALFORT.

Madame LAMARE Joëlle,
Agent technique SDA, APRIA RSA, MONTREUIL
demeurant 117 av. du Bac à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame LAPLEAU Sylvie,
Technicienne supérieure études, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 25 rue Pasteur à MANDRES LES ROSES.

Monsieur LASCOL Jacques,
Cadre technique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 80 rue de Metz à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur LAUGIER Yann,
Technicien Supérieur Etudes, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 27 rue Claude Monet à NOISEAU.

Monsieur LAURENT Eric,
Contrôleur de gestion, CROIX ROUGE FRANCAISE, PARIS

demeurant 14 rue Ampère à VITRY SUR SEINE.

Madame LAURENT Martine,
Employée, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 18 rue de l'Indépendance à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur LAURET Benoît,
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 53 rue Royale à BOISSY SAINT LEGER.

Madame LE Bich,
Technicien hautement qualifié, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 35 rue de Paris à CRETEIL.

Madame LE GOFF Françoise,
Déléguée sociale, GIE REUNICA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 11 rue Jean Jaurès à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LE GOUIC Marie-Laure,
Technicienne de Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 19 rue Léon Blum à VILLIERS SUR MARNE.

Madame LE LANN Sylvie,
Manager de Proximité, FRANCE HABITATION, LEVALLOIS PERRET
demeurant 22 rue Georges Ohm à CRETEIL.

Madame LE LAY Marie-Claude,
Assistante Ressources Humaines, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 6 rue La Fontaine à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame LE MENN Sylvie,
Comptable, CAF DE PARIS, PARIS
demeurant 27 rue de la Gare à CACHAN.

Monsieur LE PABIC Didier,
Assistante de Gestion, SAINT GOBAIN TECHNOLOGY SERVICES, PARIS LA DEFENSE
demeurant 8 allée des Vergers à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur LE PERU Christian,
Cuisinier, RESTALLAINCE, MAISONS ALFORT
demeurant 35, rue Lavoisier à LIMEIL BREVANNES.

Madame LE PLEUX Marie-Anne,
Assistante de Direction, AXA ASSISTANCE FRANCE, CHATILLON
demeurant 49 av. du Pdt Franklin Roosevelt à THIAIS.

Monsieur LE STER Franck,
Chef de service études de prix, ENTREPRISE DEGAINE, PARIS
demeurant 48 rue de la Varenne à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur LEAL Luis,
Mineur maçon MCE, SADE CGTH, MELUN
demeurant 23 rue de Valmy à CHARENTON LE PONT.

Madame LEBEL Marie Madeleine,
Concepteur de produits, CNAV - CAISSE NATIONALE D ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS
demeurant 12 mail Saussure à CRETEIL.

Madame LEBLANC Martine,
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 40 rue de Fontenay - bât A à VINCENNES.

Monsieur LEBLOND Alain,
Gestionnaire, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS
demeurant 3 bis rue Gaston Charles à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur LEBOZEC Jean-Michel,
Chauffeur Livreur, PATISFRANCE PURATOS SA, RUNGIS
demeurant 2, rue Georges Brassens - Appt 169 à CHOISY LE ROI.

Madame LEBRUN Guilaine,
Technicienne de Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 17 allée des Boutons d'Or à CRETEIL.

Madame LECA Catherine,
Infirmière, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 25 rue du Cap à CRETEIL.

Madame LECLERCQ Marie-Pierre,
Cadre, ALLIANZ, PARIS
demeurant 135 bd de Stalingrad - appt. 142 à VITRY SUR SEINE.

Madame LECOINTE Maria,
Comptable, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 13 rue Naville à MAISONS ALFORT.

Monsieur LECUYER Marc,
Technicien après vente, RENAULT SAS, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 22 rue du Bas Boulard à SUCY EN BRIE.

Monsieur LECUYER Patrice,
Responsable de gestion, CFPB, NANTERRE
demeurant 16 rue du Moutier à SUCY EN BRIE.

Madame LEFEVRE Corinne,
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 4 rue du Dr Decorse à SAINT MAURICE.

Madame LEFRANC Marlène,
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 4 rue du Général Lambert à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame LEGARDEUR Françoise,
Responsable d'études, FFSA, PARIS
demeurant 26/28 Gde rue Charles de Gaulle à NOGENT SUR MARNE.

Madame LEGER Janique,
Employée, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 9 av. de la République - Apt 195 à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur LEGER Patrick,
Responsable Tarification, ASTURIENNE, BOBIGNY
demeurant 5 rue Guynemer à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LEMOSSE Sophie,
Secrétaire, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 72 av Billotte à CRETEIL.

Monsieur LENI Philippe,
Moniteur Principal Atelier, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 28 av. du Gal de Gaulle à THIAIS.

Monsieur LESGUILLON Jean-Marc,
Cadre, SAFRAN - MESSIER BUGATTI DOWTY, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 125 rue Paul Hochart à L HAY LES ROSES.

Madame LESOURD Martine,
Gestionnaire expert, FRANFINANCE, RUEIL MALMAISON
demeurant 91 rue Paul Hochart à L HAY LES ROSES.

Madame LESTREMAU Roselyne,
Technicien Administratif, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 11 rue des Pommiers à VINCENNES.

Madame LIEVENZANG Martine,
Employée, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 227 rue du Général Leclerc à CRETEIL.

Monsieur LONGUET François, (en retraite)
Chef de service, PONTICELLI FRERES, EMERAINVILLE
demeurant 27 rue de la Gare à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur LONY Robert,
Technicien achats, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 35 rue du Midi à VINCENNES.

Madame LOPEZ Estella,
Cadre, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 5 rue du Docteur Calmette à CHOISY LE ROI.

Monsieur LOPEZ Gérald,
Employé de banque, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 8 rue de la Fraternité à VINCENNES.

Madame LOSZYCER Danielle,
Correctrice, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET
demeurant 4 rue Condorcet à GENTILLY.

Monsieur LOUETTE Hugues,
Assistant Réalisateur Supports Communication, CRAMIF, PARIS
demeurant 21 av. Wilson Churchill à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame LOUIS Catherine,
Maîtresse de Maison, ITEP LE COTEAU, VITRY SUR SEINE
demeurant 14 rue Verte à VITRY SUR SEINE.

Madame LOUIS Christine,
Assistante de direction, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 52/56 rue du 8 Mai 1945 à L HAY LES ROSES.

Monsieur LOUVIGNE Alain,
Mécanicien Qualité Service Occasion, RENAULT RETAIL GROUP PANTIN, PANTIN
demeurant 10 rue Jean Le Galleu à IVRY SUR SEINE.

Monsieur LOUVIGNE Robin,
Chargé d'Affaires, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 16 allée Henri Dunant à VINCENNES.

Madame LOZACH-DEFRESNE Dominique,
Hôtesse de Caisse, BHV, PARIS
demeurant 10 rue du Four - bât. F à BRY SUR MARNE.

Monsieur LOZAI Xavier,
Titulaire Encadrement, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 20 rue Reiter à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame LUENGO Martine,
Assistante Technique, PRO BTP, CHARENTON LE PONT
demeurant 35 av. du Plessis Trévis à LE PLESSIS TREVISE.

Madame LUNEAU Martine,
Technicien conseil QS, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 25 rés Jean Guy Labarbe à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur MACHADO Carlos,
Vendeur Expert, DISTRILAP, AUBERVILLIERS
demeurant 6 rue Germinal à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MAGASSA Fousseiny,
Opérateur Logistique, GALERIE LAFAYETTE HAUSSMANN, PARIS
demeurant 1 rue des Varennes à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame MAHOUDEAU Martine,
Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 30 rue Albert Larmé à VILLENEUVE LE ROI.

Madame MAIZY Ghislaine,
Technicienne de laboratoire, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 37 allée Victor Basch à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame MAKHLOUFI Souad,
Cadre, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 32 av Julien Duranton à VALENTON.

Madame MALAURENT Marie-Christine,
Technicienne des métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 117, rue des Hauts Bonne Eau à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MANAT Guy,
Assistant Réception, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 18 rue Jean Racine à ORLY.

Madame MANEGLIA NGUYEN Dominique,
Responsable Publicité Edition, JEANNE LANVIN SA, PARIS
demeurant 34 rue de Mulhouse à MAISONS ALFORT.

Madame MARCHAND Claudine,
Animateur technique, MUTUELLE COMPLEMENTAIRE - MCV PAP, BAGNOLET
demeurant 179 av A. Briand à CACHAN.

Madame MARIE Evelyne,
Guichetier, GIE PMH, PARIS
demeurant 15 rue Mirabeau Bata à IVRY SUR SEINE.

Monsieur MARIE Régis,
Responsable maintenance industrielle, REOSC SAFRAN, SAINT PIERRE DU PERRY
demeurant 40 av du Front de Seine à VILLENEUVE LE ROI.

Madame MARMONT Odessa,
Aide-Soignante, CESAP LE POUJAL, THIAIS
demeurant 36 rue du Maréchal Leclerc à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur MARQUES Carlos,
Chargé d'affaires, CHM INTERNATIONAL, ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
demeurant 42 voie Raspail à VITRY SUR SEINE.

Madame MARSAT Catherine,
Employée, MUTUELLE COMPLEMENTAIRE , PARIS
demeurant 45 rue Edouard Tremblay à VITRY SUR SEINE.

Monsieur MARVANNE Albert,
Technicien Automobile, PGM LECOURBE, PARIS
demeurant 21 sentier Jules Guesde à VILLEJUIF.

Monsieur MASCARENHAS Manuel,
Ingénieur Tuyauterie, ENTREPOSE PROJETS, COLOMBES
demeurant 3 quater rue Mercière à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur MASTIO Rosolino,
Ingénieur d'études, DARRAS ET JOUANIN, VIRY CHATILLON
demeurant 25 rue du Nord à CHOISY LE ROI.

Monsieur MATHIEU Patrick,
Inspecteur principal services systèmes, XEROX, SAINT DENIS
demeurant 52 rue des Violettes à VILLECRESNES.

Madame MAULNY Martine,
Secrétaire médicale, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 41 rue Epoigny à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame MAURER Brigitte,
Cadre de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 4 bis av. de la Belle Gabrielle à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur MAZET Didier,
Référént Documents de Recouvrement, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 35 av. du Général de Gaulle à MAISONS ALFORT.

Madame MEDDOUR Pierrette,
Agent Social 2ème Cl., MAIRIE DE VILLENEUVE LE ROI, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 8 rue Louis Moreau à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur MELLINGER Rémy,
Directeur commercial AM, OSRAM SASU, MOLLSHEIM
demeurant 23 bd Foch à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur MERCADAL Serge,
Chargé de comptes marketing commercial informatique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 340 rue de Bernau à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MERCOU Fabienne,
Secrétaire comptable, JTEKT HPI, CHENNEVIERES SUR MARNE
demeurant 2 villa Gascogne à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame MESNIL Béatrice,
Chargée d'Etudes et de Recherche, Institut de Formation de la Profession de l Assurance,
PARIS LA DEFENSE
demeurant 100 rue du 11 Novembre à MAISONS ALFORT.

Madame MEUNIER Annie,
Technicien Comptable, GROUPAMA S.A.- DRH GROUPE, PUTEAUX
demeurant 75 rue Marat - Bat b4 à IVRY SUR SEINE.

Monsieur MEUNIER Christian,
Employé, BANQUE DE FRANCE EUROSISTEME, NOISIEL
demeurant 2 et 4 rue Anquetil à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur MEUNIER-RIVIERE Laurent,
Comptable, AREVA NP, PARIS LA DEFENSE
demeurant 4 allée des Renardeaux à FRESNES.

Madame MEURVILLE Nadine,
Expert Technique, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 4 allée des Mésanges à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur MICHELON Daniel,
Contremaître, COFELY GDF SUEZ, PUTEAUX
demeurant 13 rue Maréchal Foch à VILLENEUVE LE ROI.

Madame MICHELON Sylvie,
Agent de Maîtrise, GIE REUNICA, LEVALLOIS PERRET
demeurant 13 rue du Maréchal Foch à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur MIELCAREK Thérèse,
Analyste, SCOR, PARIS
demeurant 42 rue Eugène Pottier à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MIGNOT François,
Coordinateur , PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 114 Quai Adrien Mentienne à BRY SUR MARNE.

Monsieur MILLEREAU Patrick,
Agent d'entretien, CCAS, VITRY SUR SEINE
demeurant 64 rue Pasteur à VITRY SUR SEINE.

Monsieur MIMOUNI Chaabane,
Terrassier, EIFFAGE ENERGIE, BRY SUR MARNE
demeurant 38 rue Parmentier à VITRY SUR SEINE.

Madame MOGNE MONDOHA Catherine,
Employée de banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 12 allée d'Alembert à LIMEIL BREVANNES.

Madame MOLIN Martine,
Assistante de direction, PVI, GRETZ ARMAINVILLIERS
demeurant 77 av de Bonneuil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame MONTABRUT Florence,
Chargé d'organisation métier, La Mutuelle Générale - LMG, PARIS
demeurant 10 place du Méridien à VILLEJUIF.

Madame MOREAS Brigitte,
Employée d'assurance, ALLIANZ IARD, PARIS LA DEFENSE
demeurant 8 rue de Copenhague à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur MOREAU Sylvain,
Contrôleur de Sécurité, CRAMIF, PARIS
demeurant 27 rue de la Corneille à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame MORELLI Anna,
Calculatrice de prestations, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS
demeurant 2 rue Julian Grimau à VITRY SUR SEINE.

Madame MORIN Annie,
Secrétaire Comptable, BANQUE DE FRANCE EUROSISTEME, NOISIEL
demeurant 6 pl. Victor Hugo à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur MORLENT Ollivier,
Ingénieur, IRSN, FONTENAY AUX ROSES
demeurant 1 rue de Bérulle à SAINT MANDE.

Madame MOULIER Simone,
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 48 av. du Général Leclerc à MAISONS ALFORT.

Madame MOULIN Marie Sylvie,
Secrétaire médicale, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 181 bd Pasteur à BRY SUR MARNE.

Madame MOUROLIN Maryline,
Employée d'assurance, ALLIANZ BANQUE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 6 rue Médéric à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame MUELLE Chantal,
Portfolio Manager, NATIXIS , CHARENTON LE PONT
demeurant 51 av. Jean Jaurès à GENTILLY.

Madame MURIO Andrée,
Technicien d'assurance, ALLIANZ, PARIS
demeurant 9 allée Georges Braque à CRETEIL.

Monsieur NAMIETA Pascal,
Technicien aéronautique, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 35 av Louis Walle à BOISSY SAINT LEGER.

Madame NAVEZ Marie-Laure,
Assistante de Direction, INDOSUEZ, PARIS
demeurant 52 rue de Fontenay à VINCENNES.

Monsieur NELLE Emmanuel,
Technicien, COFELY SERVICES, SAINT DENIS
demeurant 4 square Gabriel Faure à MAISONS ALFORT.

Madame NGUON Vouddhida,
Hôtesse de caisse, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 10 bd Pablo Picasso à CRETEIL.

Madame NOEL Françoise,
Vendeuse, BHV, PARIS
demeurant 10 rue Osmond à CRETEIL.

Madame ODRUBINA Catherine,
Assistante de Direction, EUROCLEAR, PARIS
demeurant 28 bis rue des Morvains à VILLIERS SUR MARNE.

Madame OLLIER Dominique,
Technicienne Administrative, TOTAL, PARIS LA DEFENSE
demeurant 70 rue de Villeneuve à SUCY EN BRIE.

Madame OLLIVIER Nicole,
Technicienne, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 79 rue René Panhard à THIAIS.

Monsieur OSMANAJ Elmi,
Technicien production, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 23 rue des Ecoles à VALENTON.

Madame OTTAVJ Dominique,
Cadre de direction banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 17 quai Ferber à BRY SUR MARNE.

Monsieur OU RABAH Abdesselam,
Plombier - Technicien Exploitation, DALKIA FRANCE, NANTERRE
demeurant 6 Rue des Bordières à CRETEIL.

Madame PANTALACCI Catherine,
Infirmière puéricultrice, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 20 rue de la Cerisaie à CHARENTON LE PONT.

Monsieur PAREDERO CASTELLANO Pedro,
Employé commercial, CARREFOUR MARKET, AIRE SUR LA LYS
demeurant 158 Bd de Stalingrad à IVRY SUR SEINE.

Madame PARENT MARIELLO Catherine,
Secrétaire, CRE DE LA RATP, BAGNOLET
demeurant 1 av du Raincy à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame PARISI Françoise,
Responsable Service Accueil, CAISSE NATIONALE MUTUALISTE, PARIS
demeurant 23 rue Gaston Monmousseau à IVRY SUR SEINE.

Madame PASTOR Véronique,
Technicienne de Prestations, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 10 rue de la Provence à CACHAN.

Monsieur PATARD Michel,
Magasinier, CITROEN PARIS EST, PARIS
demeurant 10 rue Labore à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame PATRE Sylvie,
Responsable assurances, SEA INVEST FRANCE, LEVALLOIS PERRET
demeurant 71 rue du Maréchal Leclerc à SAINT MAURICE.

Monsieur PAUL Serge,
Ingénieur, CEA/DAM ILE DE FRANCE, ARPAJON
demeurant 11 av Jeanne d'Arc à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur PAYSANT Lionel,
Employé, NATIXIS, PARIS
demeurant 6 mail Santa Maria à CRETEIL.

Monsieur PEDRO Isidro,
Employé, CHV, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 1 rue du Moulin à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame PELARDA Christiane,
Manager d'unité, CAF DE L ESSONNE, EVRY
demeurant 24 rue des Orvilliers à THIAIS.

Monsieur PELLET Guy,
Ingénieur, ARELIS BROADCAST, CONFLANS SAINTE HONORINE
demeurant 5 bis rue Gaston Charle à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur PEREIRA DE SOUSA Manuel,
Chef chantier, TJFR - TRAVAUX JEAN-FRANCOIS ROUCHET, VILLEMOMBLE
demeurant 11 rue Pierre Brossolette à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame PEREIRA LEMOS Maria,
Responsable commercial, CASINO, PARIS
demeurant 17 B rue des Tulipes à L HAY LES ROSES.

Monsieur PERIN François,
Chauffeur Poids Lourds, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 46 rue Edouard Vaillant à VILLEJUIF.

Madame PEROIS Geneviève,
Comptable, FLAMMARION SA, PARIS
demeurant 4 allée des Peupliers à ORLY.

Madame PERRIER Nicole,
Technicienne Back Office, EUROCLEAR, PARIS
demeurant 4 rue Gérard de Nerval à LIMEIL BREVANNES.

Madame PERTHUIS Corinne,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 80 rue Dalayrac à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame PHAN Le Minh,
Conseillère Prestations Sociales, MALAKOFF MEDERIC, PARIS
demeurant 107 ter rue Dalayrac à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame PHILIP Odile,
Contrôleur de gestion, FRANCE TELEVISIONS, PARIS
demeurant 27 rue des Laitières à VINCENNES.

Madame PICHET Danièle,
Assistante, THALES, MEUDON
demeurant 9 rue Paul Cézanne à THIAIS.

Madame PIED Odile,
Aide-soignante, CLINIQUE TURIN, PARIS
demeurant 2 villa Touraine à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur PIERREFITTE Arnaud,
Cadre technique, SNI I.D.F, PARIS
demeurant 21 rue Danton à LE KREMLIN BICETRE.

Madame PINOTEAU Yvette,
Technicien Expert Relation Client, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 13 passage des Réservoirs à VILLEJUIF.

Monsieur POCHE Eric,
Technicien services bancaires, LCL, CRETEIL
demeurant 21 rue de Joly à CRETEIL.

Madame POCHE Myriam,
Chef de cabine principal, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 69 av. du Mesnil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur PORTE Jean-Pierre,
Employé, PERNOD S.A, CRETEIL
demeurant 19 bis rue de Boissy à SUCY EN BRIE.

Madame POULOT Nadine,
Secrétaire Médicale, ACMS, SURESNES
demeurant 3 rue des Sillons à MAROLLES EN BRIE.

Madame POULY Patricia,
Assistante, GIE AG2R, PARIS
demeurant 9 rue Massenet à SUCY EN BRIE.

Madame POZZOLI Danielle,
Gestionnaire Administratif, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 25 rue de Plaisance à CRETEIL.

Monsieur PREVOST Robert,
Agent logistique, BERTRAND SAS, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 9 square Auguste Comte à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame PRIEUR Isabelle,
Technicienne Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 63 rue du Pré au Clerc à SUCY EN BRIE.

Monsieur PROTEAU Thierry,
Consultant formation, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 6 avenue des Charmes à PERIGNY SUR YERRES.

Monsieur PROUTEAU Jackie,
Technicien expert études, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 14 rue des Perdrix à VILLECRESNES.

Madame PROVINI Hélène,
Responsable service clients, MOTUL, AUBERVILLIERS
demeurant 31 rue Victor Recourat à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur PRUDHOMME Jean,
Coordonnateur immobilier, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 12 rue de l'Orage à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame QUACH Khong Nghi,
Gestionnaires, AREAS DOMMAGES, PARIS
demeurant 58 rue Grétilat à VITRY SUR SEINE.

Madame QUEULIN Chantal,
Technicien des Métiers de la Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 23 av. Georges Clémenceau à BRY SUR MARNE.

Monsieur QUIROS LUQUE Antonio,
Agent SNCF, SNCF, VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant 2 rue des Fauvettes à LIMEIL BREVANNES.

Madame RABEKOTROKA Sylvie,
Employée, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 35 av Paul Déroulède à VINCENNES.

Monsieur RABILLAUD Jean-Luc,
Conseiller Santé Active, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 11 rue de l'Abbaye à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur RAMOS BARTOLO José,
Ouvrier en fonderie, ALLCAST, SUCY EN BRIE
demeurant 12 av de la Liberté à CHARENTON LE PONT.

Monsieur RAMSAMY Henri,
Vendeur, BHV, PARIS
demeurant 4 rue Marguerite Chapon à VILLEJUIF.

Monsieur RAYNALDY Luc,
Technicien hautement qualifié, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 9 av de l'Europe à CACHAN.

Madame RAYNAUD Catherine,
Assistante de vente export, VG EMBALLAGE, PARIS
demeurant 12 rue de l'Arcade, bât D à CHARENTON LE PONT.

Monsieur REA Antonio,
Gratteur mécanicien, SEEM, TREMBLAY EN FRANCE
demeurant 97 rue Ernest Havet à VITRY SUR SEINE.

Madame RECOUVREUR Joëlle,
Secrétaire, COJABIS, NEUILLY SUR MARNE
demeurant 19 rue Dalou à VITRY SUR SEINE.

Madame REGENMAN Henriette,
Agent de Conditionnement, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 1 galerie des alliés à CHOISY LE ROI.

Monsieur RENAULT Philippe,
Informaticien, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant 11 allée de la Pitancerie à CACHAN.

Monsieur RENVOISE Jean-Marcel,
Expéditionnaire, SAMADA, LIEUSAIN
demeurant 36 av. Carnot à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur RICHARD Christian,
Responsable d'immeuble, ASERTEC, SAINT DENIS
demeurant 2 mail des Coquelicots à L HAY LES ROSES.

Monsieur RIEUPEYROUX Patrice,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 25 rue de la Cité Jeanne d'Arc à FRESNES.

Monsieur RISPAL Régis,
Responsable Comptabilité, PRINTEMPS, PARIS
demeurant 8 rue du Port aux Lions à CHARENTON LE PONT.

Madame RIVAULT Mireille,
Agent de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 6 bis rue du Val d'Osne à SAINT MAURICE.

Madame ROBIN Mireille,
Vendeuse, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 4 rue Guillaume du Vair à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur ROCHE Jean-Claude,
Technicien Micro Réseau, CNAMTS, PARIS
demeurant 41 av. de la République à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur RODI Serge,
Cadre de banque, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 81 chemin du Pré de l'Etang à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur RODRIGUE Bertrand,
Cadre bancaire, BANQUE NEUFLIZE OBC, PARIS
demeurant 10 villa de la Garenne à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur RODRIGUES Fernand,
Ajusteur fraiseur, CIRCOR INDUSTRIA, LE PLESSIS TREVISE
demeurant 11 rue du Centre à ORMESSON SUR MARNE.

Monsieur RODRIGUES José,
Boiseur, SOGEA TPI, CHEVILLY LARUE
demeurant 3 rue du Parc à CHARENTON LE PONT.

Madame RODRIGUES DA CRUZ Maria,
Agent de propreté, ENTREPRISE CHALLANCIN, SAINT OUEN
demeurant 7 rue Camille Pelletan à VILLENEUVE LE ROI.

Madame RODRIGUES VAZ Caroline,
Employée de Bureau, PRO BTP, CHARENTON LE PONT
demeurant 173 rue Gabriel Péri à VITRY SUR SEINE.

Madame ROGER Sylviane,
Chargée de Mission, ARS - AGENCE REGIONALE DE SANTE, PARIS
demeurant 11 rue Romain Rolland à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur RONGY Hervé,
Chargé d'Etudes, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 2 villa Georges Serre à VINCENNES.

Madame ROSSI Dominique,
Informaticienne, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 4 rue Jean Moulin à CHOISY LE ROI.

Monsieur ROUANET Emmanuel,
Responsable Production Prépresse, SIMGAM, SAINT OUEN
demeurant 4 rue de Musselburgh à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame ROUBEIX Danielle,
Assistante administrative, GIE GAMBETTA IMMOBILIER, CHOLET
demeurant 10 rue Gaston Monmousseau à IVRY SUR SEINE.

Monsieur ROY Christian,
Titulaire de Bureau, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 100 av. Ledru Rollin à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur ROYERE Jean-Claude,
Employé de laboratoire, HOLCIM BETONS, THIONVILLE
demeurant 145 rue H. Sangnier à MAISONS ALFORT.

Monsieur ROZET Jackie,
Magasinier, EDITIONS GALLIMARD, PARIS
demeurant 33 rue de Paris à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur RUFFEY Didier,
Agent de chambre funéraire, OGF, PARIS
demeurant 25 rue Jules Viéjo à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame RUMIZ Francine,
Chargée d'études ressources humaines, SNOP, VILLEPINTE
demeurant 2 av. Georges Clémenceau à NOGENT SUR MARNE.

Madame SABOURIN Joëlle,
Secrétaire, SCA PEUGEOT LA DEFENSE, LA GARENNE COLOMBES
demeurant 23 pl. Jacques Carat à CACHAN.

Madame SAHAR Elisabeth,
Assistante direction artistique, CHRISTIAN DIOR COUTURE, PARIS
demeurant 38 rue du Général Leclerc à LE KREMLIN BICETRE.

Madame SALESSES Murielle,
Chef de Projet MOA, NATIXIS, PARIS
demeurant 27 T av. de la Gare à SUCY EN BRIE.

Monsieur SALESSES Philippe,
Technicien d'assurance, AXA BANQUE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 27 T av. de la Gare à SUCY EN BRIE.

Madame SALVATORE Michelle,
Gestionnaire, TOSHIBA TEC EUROPE, FRESNES
demeurant Cité du Chaperon Bert - 2ème avenue à GENTILLY.

Madame SAMPAIO Maria Da Concecao,
Employée de Maison, MONSIEUR JACQUES LASNE, BRY SUR MARNE
demeurant 23 rue Jules Ferry à BRY SUR MARNE.

Madame SAMSON Eugénie,
Responsable de caisse, MONOPRIX SAINT MAUR, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 21 rue Charles Floquet à VITRY SUR SEINE.

Monsieur SAMUEL Eric,
Cadre PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 22 av. du Petit Parc à VINCENNES.

Madame SANTORIN Dyane,
Clerc de notaire, SCP ROCHELOIS BESINS ET ASSOCIES, PARIS
demeurant 88 bis av de Fontainebleau à LE KREMLIN BICETRE.

Madame SANTOS Anita,
Gestionnaire de production B, CNP Centre de gestion d'Arcueil, ARCUEIL
demeurant 11 rue des Hautes Bornes à ORLY.

Madame SARRAZIN Françoise,
Coordinatrice, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 71 av Labruyère à VITRY SUR SEINE.

Madame SAUVAIRE Chantal,
Assistante, ZURICH INSURANCE, PARIS
demeurant 42 av. Marie à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame SAVONA Colette,

Technicienne de Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 6 bis rue de Verdun à CHOISY LE ROI.

Monsieur SCHERER Thierry,

Assis production, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 14 rue de la Roseraie à VILLECRESNES.

Madame SCHOLENT Josiane,

Infirmière, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 24 rue Pierre Brossolette à CHEVILLY LARUE.

Monsieur SELING Bruno,

Responsable de site, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 42 square Dufourmantelle à MAISONS ALFORT.

Monsieur SENANES Alain,

Technicien PPS, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 216 bd de Stalingrad à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur SIDIME Laye,

Tourneur mécanicien, SOURIAU FRANCE, MAROLLES EN BRIE
demeurant 33 av de l'Île d'Amour à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame SIGNORET Viviane,

Employée de Banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 10 Rés. Plessis la Lande à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur SILVA DOMINGUES Lucio,

Plombier, SADE CGTH, ROSNY SOUS BOIS
demeurant 2 bd Aristide Briand à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur SIMON Bernard,

Chargé d'affaires, EAU DE PARIS, PARIS
demeurant 6 rue Edouard Renard à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur SIMONET Philippe,

Agent technique, GE ENERGY POWER CONVERSION SAS, MASSY
demeurant 14 D rue Gaston Monmousseau à IVRY SUR SEINE.

Madame SIMONNET Claudine,

Employée de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 2 mail de la Résistance à BONNEUIL SUR MARNE.

Monsieur SORRIAUX Jean-Luc,

Technicien avion, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 8 Promenade de la Venerie à SUCY EN BRIE.

Madame SOUDEER Malika,

Réceptionniste, PLOINT F, ORLY
demeurant 20 rue des Hautes Bornes à ORLY.

Madame SOUTO Martine,

Assistante Technique, SERVICE MEDICAL DE LA REGION IDF, PARIS
demeurant 13 passage des réservoirs à VILLEJUIF.

Monsieur TAIEB Charles,

Médecin - Directeur des Relations Scientifiques, PIERRE FABRE SA, CASTRES
demeurant 19 rue de Fontenay à VINCENNES.

Madame TAISANT Marie-Laure,

Gestionnaire assurances, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 32 av Henri Gilbert à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur TAUVEL Jocelyn,
Employé de banque, NATIXIS, PARIS
demeurant 8 rue Anatole France à LE KREMLIN BICETRE.

Madame TEJERO SANCHO Marie-Carmen,
Chimiste, L OREAL RECHERCHE INNOVATION, CHEVILLY LARUE
demeurant 25 rue des Basses Blanches à VITRY SUR SEINE.

Monsieur TESSIER Jean François,
Responsable du département logistique générale, INFORMATIQUE CDC, ARCUEIL
demeurant 28 bis av Paul Vaillant Couturier à VILLEJUIF.

Madame TESSIER Kim Oanh,
Cadre - Analyste d'Engagements, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE
demeurant 4 ter av Anatole France à CHARENTON LE PONT.

Monsieur THERET Patrick,
Chargé d'Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 22 rue de Marseille à MAISONS ALFORT.

Madame THIBAUDEAU Annick,
Chargée de la clientèle, RIVP, PARIS
demeurant 61 av Danièle Casanova à IVRY SUR SEINE.

Madame THIEBAULD Annick,
Directrice de secteur, CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE L'ENFANCE, CHAMPIGNY SUR
MARNE
demeurant 59 rue du Monument à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame THOMAS Aline,
Agent ECOFI technicien, AIR FRANCE, MONTREUIL
demeurant 7 av du Role à VILLENEUVE LE ROI.

Madame THOMAS Christine,
Cadre, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 24 rue Louis Aragon à LA QUEUE EN BRIE.

Madame TIBERGHEN Martine,
Assistante, CAISSE D EPARGNE ILE DE FRANCE, PARIS
demeurant 1, rue des Vosges à LA QUEUE EN BRIE.

Madame TISSIER Anne,
Employée commerciale, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 4 place de la Peupleraie à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur TISSIER Philippe,
Employé commercial, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 4 place de la Peupleraie à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur TONNELLE Bernard,
Ingénieur, APERAM STAINLESS FRANCE, SAINT DENIS
demeurant 23 av Paul Painlevé à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame TORRES Olivia,
Conseillère de vente, GALERIES LAFAYETTE, PARIS
demeurant 7/9 rue Gaston Charles à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame TORRES VIEIRA Colette,
Agent d'Accueil, MUTUELLE COMPLEMENTAIRE , PARIS
demeurant 1 rue Michelet à VILLEJUIF.

Madame TORSSELLO Isabelle,
Employé, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 9 Résidence des Anémones à FRESNES.

Madame TOUNSI Brigitte,
Responsable paie, DHL GLOBAL FORWARDING, SAINT DENIS
demeurant 40 rue Dauphine à SUCY EN BRIE.

Monsieur TOUTAN Daniel,
Ingénieur, THALES SERVICES SAS, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 96 rue de Metz à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur TRAN Thanh,
Informaticien, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 22 rue de la Bergère à L HAY LES ROSES.

Monsieur TREBOUVILLE Marc,
Chauffeur, SD CALBERSON, PARIS
demeurant 70 rue du 19 mars 1962 à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame TURCHI Jacqueline,
Piqueuse en maroquinerie, LA SELLERIE PARISIENNE, VILLENEUVE SAINT GEORGES
demeurant 9 villa des Polognes - bât 9 à VALENTON.

Monsieur ULRICH Dominique,
Electronicien, CAMECA, GENNEVILLIERS
demeurant 48 rue Lacarrière à SUCY EN BRIE.

Madame VACHELOT Annie,
Comptable DRH, MFP SERVICES, PARIS
demeurant 14 rue de Mesly à MAISONS ALFORT.

Monsieur VAGNAIR Jean-Michel,
Contrôleur, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 12 rue Edmond Rostand à ABLON SUR SEINE.

Monsieur VALTON Christian,
Technicien CMU, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 11 rue Emile Zola à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame VANDEZANDE Frédérique,
Technicien régulateur avion, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 53 rue du Général de Gaulle à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame VANTREPOTTE Christine,
Employée, ARS - AGENCE REGIONALE DE SANTE, PARIS
demeurant 11 bis ave Lamartine à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame VANWIERST Françoise,
Comptable, NATIXIS, PARIS
demeurant 20 rue Maximilien Robespierre à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame VARENNE Muriel,
Cadre bancaire, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 4 rue Louis Lépine à FRESNES.

Monsieur VARENNES Richard,
Ingénieur, MBDA FRANCE, LE PLESSIS ROBINSON
demeurant 169 av. Aristide Briand à CACHAN.

Monsieur VERDIN Jacky,
Acheteur Leader, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY
demeurant 32 ter av Joffre à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame VERMERSCH Martine,
Kinésithérapeute, CMPA, NEUFMOUTIERS EN BRIE
demeurant 103 av Lamartine à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur VIBERT Dominique,
Responsable technique, SPIE COMMUNICATIONS, MALAKOFF
demeurant 35 rue Georges Médéric à MAISONS ALFORT.

Madame VIDEAU Corinne,
Secrétaire assistante, EAU DE PARIS, JOINVILLE LE PONT
demeurant 85 av. François Mitterrand à CRETEIL.

Monsieur VIENS Jean-Michel,
Agent fret, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 2 rue Louis Bonin à ORLY.

Monsieur VILLE Christian,
Chef de Projet, INSTITUT CURIE, PARIS
demeurant 12 Ter av. du Dr Lacroix à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur VILOVAR Claude,
Chargé de Rayon Alimentaire, MONOPRIX FONTAINE, PARIS
demeurant 46 Avenue de la Belle Gabrielle à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur VILTART Patrick,
Ingénieur, TRAPIL, PARIS
demeurant 23 rue de l'Alma à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur VINCENT Patrick,
Sous-Directeur, CNAMTS, PARIS
demeurant 18 rue Jules Verne à VILLECRESNES.

Madame VINCENT-SULLY Rosalie,
Comptable, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET
demeurant 186 Bld de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame VIRLOUVET Claudine,
Agent d'entretien, OPH DE BONNEUIL SUR MARNE, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 3 Mail de la Résistance à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame VOUTEV Chantal,
Conseillère Vente, PRINTEMPS ITALIE 2, PARIS
demeurant 45 av. Jean Jaurès à ARCUEIL.

Madame VRBIC Ivanka,
Gardiennne d'immeuble, LE DOME IMMOBILIER, PARIS
demeurant 101 av de Paris à SAINT MANDE.

Monsieur VUAILLAT Didier,
Comptable, LOGISTA FRANCE, VINCENNES
demeurant 12 rue de la Mutualité à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur WALTER Alain,
Employé, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, PANTIN
demeurant 58, bd Pasteur à FRESNES.

Madame WELTER Lydie,
Assistante de planning, OGF, PARIS
demeurant 5 place des Erables Rés Angevine N°2 à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur WETZEL Pascal,
Monteur de Tubes, THALES ELECTRON DEVICES , VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 33 av. du Général Pierre Billotte à CRETEIL.

Monsieur WILLEMIN Gérard,
Technicien Etudes, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 5 rue Etienne Brulé à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur WOJDA Bernard,
Cadre Technique et Commercial, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 12 av du Château à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur ZAPPELLA Dominique,
Dessinateur industriel, THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT
demeurant 4 bd des peupliers à FRESNES.

Article 4 : La Médaille d'honneur du Travail échelon **Grand Or** est décernée à :

Madame ABOT Jocelyne,
Responsable gestionnaire paie, THALES, MEUDON
demeurant 5 rue Auguste Franchot à CHOISY LE ROI.

Monsieur ABREU Fernando,
Soudeur, SITA ILE DE FRANCE, CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant 48 rue Claude Monet à NOISEAU.

Monsieur ADAM Dominique,
Technicien, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 42 Pierre Brossolette à BRY SUR MARNE.

Monsieur ADOR Christian,
Spécialiste logistique, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 5 av Pablo Picasso à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur AGRIMONTI Jean-Claude,
Dessinateur Responsable Projets, RENAULT, GUYANCOURT
demeurant 2 rue Auguste Dasprat à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur ALBERT Dominique,
Opérateur Service Bancaire, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 13 rue Albert Jacquard à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur ALBY Alain,
Cadre, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 37 bis av Jean Kiffer à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur ALECHKINE Didier,
Coursier, CHANEL PARFUMS BEAUTE, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 30 bis av du Bel Air à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame AMELOT Marie-Christine,
Secrétaire de direction, CEMEA, PARIS
demeurant 16 rue de Bapaume à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur AMIRECH Tahar,
Gardien, TROPHY S.A.S, MARNE LA VALLEE
demeurant 21 rue de Strasbourg à MAISONS ALFORT.

Madame ANDRE Dominique,
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 18 place Jacques Carat à CACHAN.

Monsieur ARNONE Carmelo,
Tourneur, SPIE SCGPM, ARCUEIL
demeurant 22 rue des Alouettes à CHEVILLY LARUE.

Madame ATOUI Djamila,
Employée, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 105 ter rue Roublot à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur AUBRIEL Robert,
Technicien Gestion des Stocks, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 11 pl. Guy de Maupassant à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur AUBRUN Bernard,
Juridique et Contractuel, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 13 rue Francis Poulenc à VITRY SUR SEINE.

Madame AUFFRET Maryvonne,
Gestionnaire Ressources Humaines, TOTAL, PARIS LA DEFENSE
demeurant 18 rue Michelet à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur AUGER Claude,
Ingénieur, ACERGY FRANCE , SURESNES
demeurant 16 rue Albert Darmont à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur AUGUSTIN Claude,
Technicien Service Généraux, UCANSS, PARIS
demeurant 162 rue Gabriel Péri à GENTILLY.

Madame AUMONT Geneviève,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 46 rue Pierre et Marie Curie - bât. B3 à IVRY SUR SEINE.

Monsieur AUMONT Philippe, (en retraite)
Chef de file, ITEC, PARIS
demeurant 3 allée Lavoisier à LA QUEUE EN BRIE.

Madame AUMONT Véronique,
Responsable d'unité, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 3 allée Lavoisier à LA QUEUE EN BRIE.

Madame AUTIER Martine,
Cadre de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 10 rue Gabrielle de Santeny à ORMESSON SUR MARNE.

Madame AZOULAY Françoise,
Secrétaire de Direction, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 91 av. Magellan à CRETEIL.

Madame BACHE Martine,
Technicien conseil QS, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 30 rue du Point du Jour à SANTENY.

Madame BALADINE Patricia,
Technicien Relation Client, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 3 rue Henri Wallon à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur BARBOSA Valdemar,
Responsable Développement, METTLER TOLEDO EPEC, VIRY CHATILLON
demeurant 11 av. de la Garennière à FRESNES.

Madame BARON Marie-Christine,
Professeur de Lettres Modernes, INSTITUTION DU SACRE COEUR, LA VILLE DU BOIS
demeurant 56 rue Benoît Malon à GENTILLY.

Madame BARREAU Andréa,
Responsable Edition, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 29 av du Château à VINCENNES.

Monsieur BASSET Mohamed,
Technicien de fabrication, RENAULT , CHOISY LE ROI
demeurant 33 allée de la Toison d'Or à CRETEIL.

Madame BATTISTELLA Dominique,
Assistante de Direction, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 46 rue Pierre et Marie Curie à IVRY SUR SEINE.

Monsieur BAUDOIN Jean,
Technicien PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 121 rue Albert Kiéner à ORMESSON SUR MARNE.

Madame BAUVE Louise,
Gestionnaire Recouvrement Spécialisé, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 32 av. du Château à VINCENNES.

Madame BAYLE Claudine,
Technicienne Moyens Généraux Logistique, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 9 rue de l'Union, bt A esc. 3 à VILLIERS SUR MARNE.

Madame BAZIN Michelle,
Cadre de Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 28 Bld Maxime Gorki à VILLEJUIF.

Monsieur BECHIR Tahar,
Technicien PPS, AIR FRANCE, LE MESNIL AMELOT
demeurant 2 rue Christophe Colomb à CHOISY LE ROI.

Monsieur BEGUIN Serge,
Commis principal, PIERRE GICQUEL SAS, ALFORTVILLE
demeurant 19 av. Henri Barbusse à LE PLESSIS TREVISE.

Madame BEHAR Catherine,
Employée, ALLIANZ, PARIS
demeurant 20 rue Chevreul à CHOISY LE ROI.

Madame BEN MEFTAH Chantal,
Assistante de Gestion, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 94 rue A. Fourny à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur BENTAJAR El Hamid,
Cariste, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 6 rue des Catalpas à THIAIS.

Monsieur BENZEMRA Hocine,
Conducteur de chantier, CLEMESSEY, REIMS
demeurant 10 av de la Gare à VILLECRESNES.

Madame BERNARD Michèle,
Assistant Technico-Commercial, AIR FRANCE, MONTREUIL
demeurant 38 rue Henri Barbusse à FRESNES.

Madame BERTHELOT Brigitte,
Technicienne de banque, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 60 av. Ardouin - Parc Plessis St Antoine à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur BESSON Michel,
Peintre ravaleur, SPR RENOVATION, IVRY SUR SEINE
demeurant 2 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny à SUCY EN BRIE.

Monsieur BISMUTH Alain,
Employé, CREDIT MUTUEL IDF, PARIS
demeurant 31 pl. de la Fresnaie à BOISSY SAINT LEGER.

Madame BLIN Catherine,
Employée de banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 37 résidence du Petit Val à SUCY EN BRIE.

Monsieur BLUCHETIN Francis,
Chargé de Mission, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 7 promenade Venise Gosnat à IVRY SUR SEINE.

Madame BOISSIERE Fabienne,
Technicienne Service Médical, SERVICE MEDICAL DE LA REGION IDF, PARIS
demeurant 30 rue St Martin - bât. C3 à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur BOISSINOT Jacques,
Employé, CAF DE PARIS, PARIS
demeurant 4 bis av. du Potager à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame BONIN Patricia,
Adjointe au Chef de Service, CRPCEN, PARIS
demeurant 2 rue Jules Massenet à CRETEIL.

Monsieur BORGES José,
Chef de Chantier, BOUYGUES ENERGIES SERVICES, PLAISIR
demeurant 7 av. du Val d'Ablon à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur BORREL Guy,
Ouvrier HQ Electricien, THEATRE NATIONAL DE L ODEON, PARIS
demeurant 8 rue Anatole France à ORMESSON SUR MARNE.

Madame BOSQUET Monique,
Coordinateur projets industriels, SCHENKER SA, GENNEVILLIERS
demeurant 2 rue Henri Cahn à BRY SUR MARNE.

Madame BOTTE Sylvie,
Employée, COOKSON CLAL, PARIS
demeurant 103 avenue Gabriel Péri à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame BOUDOU Anne Marie,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 39 rue de Belfort à MAISONS ALFORT.

Madame BOUGUET Martine,
Assistante, INSTITUT CURIE, PARIS
demeurant 26 av. Francis Berthier à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame BOUISSON Wanda,
Responsable Technique, GROUPE ATLANTIC, LA ROCHE SUR YON
demeurant 7 bis rue du Clos des Noyers à MAISONS ALFORT.

Monsieur BOULAY Joël,
Technicien Supérieur Qualité, SAFRAN SNECMA, EVRY
demeurant 30 rue Alexandre Dumas à SUCY EN BRIE.

Madame BOULOT Chantal,
Comptable, SCP JOURDAIN ET DUBOIS, PARIS
demeurant 6 parc de la Chênaie à SUCY EN BRIE.

Monsieur BOURBON Gérard,
Ingénieur, DASSAULT SYSTEMES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 36 av de la République à VITRY SUR SEINE.

Madame BOUTARD Edith,
Agent de Distribution, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 13 rue Jean Paul Sartre à CRETEIL.

Madame BOUTARD Martine,
Comptable, ALLIANZ, PARIS
demeurant 30 rue Paul Bert à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur BOUTEGRABET Saïd,
Préparateur de commandes, SAMADA, THIAIS
demeurant 17 avenue Anatole France à CHOISY LE ROI.

Madame BOUTHINON Catherine,
Secrétaire, CRAMIF, PARIS
demeurant 10/12 rue du Professeur Bergonié à LE KREMLIN BICETRE.

Madame BOUTROS Thérèse,
Technicienne Comptabilité, RENAULT , CHOISY LE ROI
demeurant 18 rue Théophile Ducloux à CHOISY LE ROI.

Monsieur BOVIN Patrick,
Gardien d'immeuble, FONCIA BROSSOLETTE-SYNDIC MONTAIGUT, CRETEIL
demeurant 43 av de Verdun bt D rés. ste Marie à CRETEIL.

Monsieur BRESSIER Jean-Jacques,
Cadre supérieur, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 7 Place de la Louviere à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame BRIDOUX Elisabeth,
Conseillère Etalagiste, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 27 rue Mario Capra à VITRY SUR SEINE.

Madame BRIFFARD Brigitte,
Chargée de Service Clientèle, BANQUE PALATINE, PARIS
demeurant 17 av. Gabriel Péri à ARCUEIL.

Monsieur BRISSARD Dominique,
Cadre administratif informatique, PRESSTALIS, PARIS
demeurant 15 av de Gaumont à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur BRISSAUD Daniel,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 12 rue de Champigny à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame BUFFETAULT Nadine,
Correspondante, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 33 av. des Tilleuls à THIAIS.

Madame BUISSON Evelyne,
Chargée de clientèle, AFNOR, SAINT DENIS
demeurant 11 av. de l'Europe à CACHAN.

Monsieur CABRAL José,
Chauffeur Poids Lourds, SIVOM, VARENNES JARCY
demeurant 22 rue Henri Dunant à VILLECRESNES.

Monsieur CABRITA Constantino,
Chef d'entrepôt, SILOG, IVRY SUR SEINE
demeurant 34 rue Pierre Rigaud à IVRY SUR SEINE.

Madame CAETANO Margarida,
Employée de maison, CABINET COULON, CHOISY LE ROI
demeurant 7 rue Lucie à ORLY.

Madame CALVARIN Lydie,
Employée de banque, NATIXIS, PARIS
demeurant 6 villa du Trocadéro à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame CAMISA Huguette,
Aide-Soignante, CENTRE CHIRURGICAL MARIE LANNELONGUE, LE PLESSIS ROBINSON
demeurant 3 rue Anatole France à LE KREMLIN BICETRE.

Madame CANADO Chantal,
Secrétaire médicale, CLINIQUE MEDICALE EDOUARD RIST, PARIS
demeurant 3 allée du Stade à L HAY LES ROSES.

Madame CAPITAINE Françoise,
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 5 rue Etienne Dolet à CHEVILLY LARUE.

Madame CARAVAJAL Micheline,
Comptable, PRYSMIAN, PARON
demeurant 32 rue des Bouleaux à SUCY EN BRIE.

Madame CARIOU Nicole,
Employée de banque, NATIXIS, PARIS
demeurant 14 allée d'Alsace - Rés. l'Ermitage à CHEVILLY LARUE.

Madame CARMES Monique,
Auditeur, CNAMTS, PARIS
demeurant 2 rue du Lys d'Or à SUCY EN BRIE.

Madame CARREIRA Jocelyne,
Professeur des écoles, ACADEMIE DE CRETEIL RECTORAT, CRETEIL
demeurant 128 bis av de la Maréchale à LE PLESSIS TREVISE.

Madame CARREIRA DOS SANTOS Maria,
Assistante de Vente, CARREFOUR CRETEIL SOLEIL, CRETEIL
demeurant 19 rue de la Fontaine à VALENTON.

Madame CARVALHAIS Nicole,
Aide-Comptable, TRANSGOURMET, ORLY
demeurant 2 Place du Fer à Cheval à ORLY.

Monsieur CEREIA Roberto,
Responsable Clientèle Privée, BANQUE PALATINE, PARIS
demeurant 34 rue de Brévannes à SUCY EN BRIE.

Madame CHAIN Françoise,
Animateur Gestion Ressources Humaines, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE
PONT
demeurant 6 allée des Pinsons à LE PLESSIS TREVISE.

Madame CHALIK Joëlle,
Chargée de gestion comptable et financière, OGEC SAINT ANDRE, NOGENT SUR MARNE
demeurant 40 av Charles Baudin à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur CHAMEROY Alain, (en retraite)
Expert consultant, GROUPE MARAZZI FRANCE, LYON
demeurant 6 rue Clémentine à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur CHAMINADE Philippe,
Directeur, BOLLORE LOGISTICS, PUTEAUX
demeurant 8 rue du Lieutenant Heitz à VINCENNES.

Madame CHANEL Marie-France,
Contrôleur, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 3 av. Nicolas Boileau à LE PLESSIS TREVISE.

Madame CHAPEL Annie,
Assistante Sociale, CRAMIF, PARIS
demeurant 64 rue Royale à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur CHARLES François-Xavier,
Cadre, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE

demeurant 24 bd de la Libération à VINCENNES.

Madame CHARRAUD Marie Françoise,
Animateur d'une unité action sociale, CAF DE PARIS, PARIS
demeurant 31 av de Lattre de Tassigny à CACHAN.

Madame CHARRIER Marie-Laure,
Concepteur développeur informaticien, CNAMTS, PARIS
demeurant 25 av Emile Zola à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur CHARRIER Pascal,
Architecte SI, CNAMTS, PARIS
demeurant 25 av Emile Zola à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur CHEBAB Salah,
Employé, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 11 rue du Rouergue à CHEVILLY LARUE.

Monsieur CHIRAL Michel,
Chef de Projet, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 38 rue du Fief des Arcs à CACHAN.

Madame CHIRON Jocelyne,
Secrétaire, CNAMTS, PARIS
demeurant 221 av. de Fontainebleau à THIAIS.

Monsieur CIVADE Christian,
Technico-commercial, ZF FRANCE, ANTONY
demeurant 48 rue Parmentier à ORLY.

Monsieur CLAMOTE Amadeu,
Chef d'Equipe, PARIS OUEST CONSTRUCTION, PARIS
demeurant 20 rue Voltaire à ORMESSON SUR MARNE.

Madame CLEMENT Josette,
Secrétaire Administrative, SMABTP, PARIS
demeurant 6 rue de Falkirk à CRETEIL.

Monsieur COAT Thierry,
Technicien Supérieur Qualité, SAFRAN SNECMA, EVRY
demeurant 10 rue Antoine Mimerel à VITRY SUR SEINE.

Madame COETSIER Marie-Christine,
Hôtesse d'Accueil, LA GRANDE EPICERIE, PARIS
demeurant 15 av. de l'Europe - apt. 123 à CACHAN.

Madame COFFYN Chantal,
Technicien conseil PF, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant av Villette - 20 les Logis de la Pie à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur COLET Alain,
Employée de banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 13 rue Gambetta à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Madame COLOMBANI Catherine,
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 56 av de la Convention à ARCUEIL.

Madame COMPAIN Nadine,
Employée, PERNOD S.A, CRETEIL
demeurant 3 rue des Clavizis à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame CONSTANT Marie-Laurence,
Cadre de banque, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS

demeurant 43 rue des Bordeaux à CHARENTON LE PONT.

Monsieur CONSTANTIN Eric,
Technicien supérieur, CEA, FONTENAY AUX ROSES
demeurant 17 allée du Donjon à VILLECRESNES.

Monsieur CORBEL Christian,
Agent d'étude en signalisation ferroviaire, INEO UTS, MONTREUIL
demeurant 38 av de Paris à VINCENNES.

Monsieur CORDARO Guy,
Nomenclaturiste, SONOVISION , PARIS
demeurant 90 rue Jules Guesde à ORMESSON SUR MARNE.

Monsieur CORREIA PUGA DA SILVA Manuel,
Peintre en bâtiment, SOCIETE ENCOURAGEMENT ELEVAGE CHEVAL FRANCAIS, PARIS
demeurant Cours des Communes - Domaine de Grosbois à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur COSTA Christos,
Auditeur Organisateur Interne, MUTEX, CHATILLON
demeurant 10 allée des Troenes à L HAY LES ROSES.

Monsieur COTTENCEAU Daniel,
Chef gérant, ELIOR RESTAURATION ENSEIGNEMENT ET SANTE, RUEIL MALMAISON
demeurant 104/106 av Laferrière à CRETEIL.

Monsieur COURTIAL Robert,
Gestionnaire services généraux, SAGEMCOM, RUEIL MALMAISON
demeurant 19 av. Claire à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame COUSIN Aline,
Cadre, CPAM DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 38 ter rue Jean Allemane à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur COUVE Daniel,
Agent de Distribution, ESSILOR INTERNATIONAL, CRETEIL
demeurant 28 av de la Division du Maréchal Leclerc à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame CRE Sylvie,
Gestionnaire Echéances, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 35 av. du Colonel Fabien - appt. 264 à VITRY SUR SEINE.

Monsieur CRUEIZE Christian,
Souscripteur assurance construction, MUTUELLE ST CHRISTOPHE, PARIS
demeurant 160 av Gabriel Péri à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur CUNIAL Luc,
Maître d'hôtel, L AUBERGE DAB, PARIS
demeurant 8 allée des Naïades à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur CURATI Jean Pierre,
Informaticien, ACOSS, MONTREUIL
demeurant 64 rue Diderot à VINCENNES.

Monsieur DA SILVA Manuel,
Soudeur, EI TUYAUTERIE ELECTROMECHANIQUE, GARGENVILLE
demeurant 27 av Vergniaud à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DARONDEAU Andrée,
Technicienne Experte Informatique, SAFRAN SNECMA, EVRY
demeurant 4 rue du Clos Fleuri à VILLEJUIF.

Monsieur DAUDIGNY Jean-François,
Employé, EIFFAGE CONSTRUCTION, VAUX LE PENIL

demeurant 12 bd Sadi Carnot à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur DAUTREPPE Jean-Pierre,

Ingénieur, HENKEL TECHNOLOGIES FRANCE, SERRIS
demeurant 56 rue de Brévannes à SUCY EN BRIE.

Monsieur DAVY Pierre,

Cadre, CREDIT MUTUEL IDF, PARIS
demeurant 24 chemin du Moulin à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame DELAPIERRE Josiane,

Chargée d'Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 36 bis rue de Mayenne à CRETEIL.

Madame DELMOTTE Maryvonne,

Support utilisateurs - informatique, TECHNIP FRANCE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 95 bis bd Jean Jaurès à FRESNES.

Monsieur DELPUECH Christian,

Contrôleur, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 18 allée des Charmilles à ORLY.

Monsieur DERENNES Jean,

Titulaire de bureau, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 8 rue de la Fraternité à VINCENNES.

Madame DESFERTILLE Martine,

Assistante commerciale, NATIXIS , CHARENTON LE PONT
demeurant 19 av Anatole France à CHOISY LE ROI.

Madame DESPRAT Véronique,

Technicien conseil contrôle, CNAV - CAISSE NATIONALE D ASSURANCE VIEILLESSE,
PARIS
demeurant 8 square Jean Esquirol à CRETEIL.

Madame DESPUJOLS Isabelle,

Assistante médicale, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 17 allée des Horticulteurs à CHEVILLY LARUE.

Madame DESRIERS Françoise,

Cadre, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 31 rue Chaptal à CACHAN.

Monsieur DESTRE Patrick,

Comptable, AFIGEC , LEVALLOIS PERRET
demeurant 20 rue André Pontier à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur DEVILLERS Alain,

Cadre de Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 62 rue Jean Jacques Rousseau à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur DEWULF Yves,

Journaliste grand reporter, FRANCE 3 PARIS ILE DE FRANCE CENTRE, VANVES
demeurant 115 av du Général de Gaulle à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur DIARRA Seriba,

OP UEP Montage, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 10 rue de la Concorde ch 222 foyer AFTAM à VITRY SUR SEINE.

Monsieur DIAZ Antoine,

Secrétaire comptable, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 133 quater rue de Paris à CHARENTON LE PONT.

Madame DIEZ Evelyne,
Employée, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 60 bis, rue Victor Hugo à MAISONS ALFORT.

Madame DIEZ Sylviane,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 1 rue Edgar Quinet à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DIF Fatma,
Comptable, MONOPRIX SA, CLICHY
demeurant 29 rue de Paris à JOINVILLE LE PONT.

Monsieur DIGUET Joël,
Ingénieur, THALES COMMUNICATION SECURITY, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 11 imp. Marc Seguin à ARCUEIL.

Madame DINIS CORDEIRO Aldina,
Gardiennne, COOPERATION ET FAMILLE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 3 bis, rue Anatole France à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur DINIS CORDEIRO Joao,
Coffreur boiseur, CHANTIERS MODERNES CONSTRUCTION, CHEVILLY LARUE
demeurant 24 rue Vérollot à IVRY SUR SEINE.

Madame DIXNEUF Jocelyne,
Responsable Dt des ventes, LEIFHEIT BIRAMBEAU, PARIS
demeurant 50 rue du Chemin Vert à LA QUEUE EN BRIE.

Madame DONADA Françoise,
Titulaire secrétaire rédacteur, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 17 rue Gounod à SUCY EN BRIE.

Madame DONNIOU Evelyne,
Employée de banque, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 23 rue Ed. Delamare Debouteville à THIAIS.

Madame DORNET Colette,
Correspondante, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 38 sentier St Simon à VILLEJUIF.

Madame DREUX Marie-Joseph,
Assistante Sociale, ACMS, SURESNES
demeurant 25 rue de la Paix à VINCENNES.

Madame DU REAU DE LA GAIGNONNIERE Nelly,
Gérante de restaurant, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 4 allée du Bois des Chênes à SUCY EN BRIE.

Madame DUC Martine,
Secrétaire Assistante, ALLIANZ, PARIS
demeurant 19 av. Léon Marchand à THIAIS.

Madame DUFAUR Nilla,
Cadre, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 27 Quai Ferber à BRY SUR MARNE.

Madame DUFOUR Christiane,
Assistante de Direction, GIE ARCADE SERVICES, PARIS
demeurant 52 rue Gabriel Péri à IVRY SUR SEINE.

Monsieur DUHEC Jean-Paul,
Dessinateur Industriel, SAFRAN - MESSIER BUGATTI DOWTY, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 16 av. du Pont Royal à CACHAN.

Madame DUPIN Rafaëla,
Secrétaire, ALLIANZ BANQUE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 186 bd de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame DUPONT Béatrice,
Employée, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 6 av. Maurice Ravel à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Monsieur DUPRE Gilles,
Directeur Commercial, CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 60 av de la Révolution Française à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur DUPUY Dominique,
Employé de banque, CREDIT AGRICOLE CORPORATE ET INVESTMENT BANK, PARIS LA
DEFENSE
demeurant 11 av. Léon Gourdault à CHOISY LE ROI.

Monsieur DUQUENNE Bernard,
Employé de Banque, BNP PARIBAS , PARIS
demeurant 35 Place de la Frénaie à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur DURVILLE Alain,
Technicien, GE MEDICAL SYSTEMS, BUC
demeurant 22 rue Pierre Curie à ARCUEIL.

Monsieur DUTRIEUX Bernard,
Employé, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 29 rue de Maison Blanche à BOISSY SAINT LEGER.

Madame EDIERRE Sylvie,
Technicienne Maîtrise des Risques, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 14 rue de l'Egalité à THIAIS.

Monsieur EL GASS Hassan,
Responsable Clients, ISS PROPLETE , CRETEIL
demeurant 3 rue Claude Perrault à CRETEIL.

Monsieur EPAILLARD Marc,
Employé , BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 216 Bd de Stalingrad à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame ESPES Catherine,
Gestionnaire Logistique, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 19 rue Van Gogh à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame ETARD Jocelyne,
Responsable de Service, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 7 rue Rouget de Lisle à CHOISY LE ROI.

Monsieur ETOURNEAU Michel,
Technicien supérieur, RENAULT, GUYANCOURT
demeurant 16 rue Henri Matisse apt 133 à VITRY SUR SEINE.

Monsieur EVRARA Didier,
Technicien Supérieur PPS, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 75 av. du 11 novembre à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur FABRE Jean-Paul,
Assistant de gestion, PRYSMIAN CABLES SYSTEMS, SENS
demeurant 6 av. Jolly à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur FELIX Patrick,
Technicien Négociateur, SOCABAT, PARIS
demeurant 15 rue La Fontaine à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame FERNANDEZ GUITIERREZ Evelyne,
Brocheuse, L AGENDA MODERNE, PARIS
demeurant 62 av François Adam à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame FESSARD Martine,
Cadre de banque, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 8 square de la Pépinière à CHEVILLY LARUE.

Monsieur FOFANA Moustapha,
Maître d'internat, CENTRE DE FORMATION DE FOOTBALL DE PARIS, PARIS
demeurant COMPLEXE ADMINISTRATIF ET SPORTIF DU CCFP Voie des Saules à ORLY.

Madame FONTAINE Fabienne,
Contrôleur de Gestion, THALES SYSTEMES AEROPORTES, ELANCOURT
demeurant 10 rue Bronzac à L HAY LES ROSES.

Monsieur FOUCHY Michèle,
Technicien de Prestations, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 74 rue du Gal de Gaulle à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur FOUGERE Philippe,
Opérateur, SMABTP, PARIS
demeurant 103 quai Jules Guesde à VITRY SUR SEINE.

Madame FOURDAIN Arlette,
Hôtesse de Caisse, BHV, PARIS
demeurant 2 allée Arthur Teisseire à VITRY SUR SEINE.

Monsieur FOURNIER René,
Mécanicien automobile, SCA BOTZARIS GARE DE L'EST, PARIS
demeurant 223 av de la Maréchale à LE PLESSIS TREVISE.

Madame FRAIX Josiane,
Responsable de paie, GIE SCDC (service pour la caisse des dépôts et consignations, PARIS
demeurant 5 rue Guillaume Apollinaire à VILLEJUIF.

Monsieur FUCHS Serge,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 34 ter Chemin du Moulin à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur FUSEAU Jacques,
Cadre études et développement électronique nalogique hyper, THALES SYSTEMES AEROPORTES,
ELANCOURT
demeurant 21 sq. Edison à CRETEIL.

Madame GAGNON Christiane,
Technicienne des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 19 av. du Dr Tourasse à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame GAILLOT Martine,
Employée de banque, CM CIC SERVICES, NANTES
demeurant Résidence les Bruyères - 5 rue Georges Gaumé à MAISONS ALFORT.

Madame GALLAIS Giuseppa - Josèpha,
Technicien Administratif, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 39 rue du 12 février - logt 35 à VILLEJUIF.

Monsieur GASTE Michel,
Electricien, VINCI, NEUILLY PLAISANCE
demeurant 27 rue de Noisy - esc. 31 à VILLIERS SUR MARNE.

Madame GATARD Josette,
Secrétaire, NATIXIS, PARIS
demeurant 42 av. Lamartine à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame GAUTHER Claudine,
Employée de banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 10 rue du Dr Vaillant à L HAY LES ROSES.

Monsieur GEAY Pascal,
Technicien de bureau d'étude, ZODIAC AERO ELECTRIC, MONTREUIL
demeurant 19 av Léon Marchand à THIAIS.

Monsieur GEAY Pascal,
Technicien bureau d'études, ECE AEROSPACE, MONTREUIL
demeurant 19 av. Léon Marchand à THIAIS.

Monsieur GEFROY Christian,
Agent de maîtrise, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 7 av. Louis Wallé à BOISSY SAINT LEGER.

Madame GEISLER Annick,
Directrice marketing internationale, SONY MUSIC ENTERTAINMENT FRANCE, PARIS
demeurant 136 av Foch à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur GENIN Gilles,
Magasinier, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 4 Chemin de la Butte à VILLENEUVE LE ROI.

Madame GEORGET Martine, (en retraite)
Agent maîtrise, MANUFACTURE CARTIER LUNETTES, SUCY EN BRIE
demeurant 30 bis rue du Moulin à Vent à SUCY EN BRIE.

Madame GERIN Mariline,
Formatrice Technique, CPAM DE L ESSONNE, EVRY
demeurant 55 av. Jean Jaurès à GENTILLY.

Monsieur GERMONPREZ Jean-Michel,
Titulaire de Service, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 7 clos des Perroquets à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame GESLAIN Fabienne,
Employée, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 2 bis rue du Pont à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur GONCALVES Manuel,
Chef de chantier, EMULITHE, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 29 rue de Paris à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur GONCALVES FARIA José,
Exploitant Industriel, RENAULT , CHOISY LE ROI
demeurant 39 rue d'Alembert à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur GONDOUIN Philippe,
Chef d'Equipe Informatique, POLE EMPLOI, MONTREUIL
demeurant 4, rue Guy Curat à CRETEIL.

Madame GONZALEZ Brigitte,
Assistante back office, BNP PARIBAS, PARIS
demeurant 1, Rés. Dulac Plaisance à MAISONS ALFORT.

Madame GOURDON Malika,
Technicienne de Tourisme, APAS BTP, PARIS
demeurant 15 allée Francis Lemarque à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame GOUTAGNY Martine,
Gestionnaire Support Juridique, CREDIPAR, LEVALLOIS PERRET
demeurant 15 rue Maurice Ravel à NOISEAU.

Madame GRAILLE Evelyne,
Assistante de direction, CHANTELLE, CACHAN
demeurant 15 bd Pasteur à FRESNES.

Monsieur GREGOIRE François,
Cadre, AIR FRANCE , ORLY
demeurant 40 allée de Franche Comté à CHEVILLY LARUE.

Madame GROS Aline,
Employée de banque, BANQUE PALATINE, PARIS
demeurant 29 rue Adj. Chef Dericbourg à CHEVILLY LARUE.

Madame GROSS Françoise,
Responsable de Rayon, MONOPRIX SAINT MANDE, SAINT MANDE
demeurant 5, sq. Louis Braille à MAISONS ALFORT.

Monsieur GUEGAN Patrick,
Plannificateur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 92 rue Sacco et Vanzetti à VILLEJUIF.

Monsieur GUENNOUN Youcef,
Informaticien, LINEDATA SERVICES, ANTONY
demeurant 7 allée Circulaire à VILLECRESNES.

Madame GUEZO Annie,
Technicienne Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 19 rue Paul Bert - Apt 301 à VILLEJUIF.

Madame GUILBERT Mireille,
Infirmière, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 9 villa du Belvédère à VILLEJUIF.

Madame GUILLAUME Evelyne,
Technicienne Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 2 cours des Juilliottes à MAISONS ALFORT.

Monsieur GUILLEMAU Pierre,
Cadre Informatique, THALES, MEUDON
demeurant 9 square de la Pépinière à CHEVILLY LARUE.

Madame GUILLON Françoise,
Assistante de direction, LOOMIS FRANCE, AUBERVILLIERS
demeurant 1 rue de Verdun - Rés. F. Coppée - appt. 113 à MANDRES LES ROSES.

Madame GUINARD Marie France,
Employée de banque, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 4 rue Jean Jaurès à ORMESSON SUR MARNE.

Monsieur GUITTON Jean-Pierre,
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 186 bd de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame GUYOT Eliane,
Technicienne d'Exploitation, CIC Crédit Industriel et Commercial, PARIS
demeurant 31 allée Victor Basch à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame HADDAD Isabelle,
Chargée de Gestion, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 129 av. du PARC à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur HAMMOU Larbi,
Conducteur d'Engins, COLAS IDF NORMANDIE, SUCY EN BRIE
demeurant 2 rue Martin Luther King à BONNEUIL SUR MARNE.

Madame HAMON Sylvaine,
Cadre de banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 72 chemin Croix St Vincent à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame HAMOT Chantal, (en retraite)
Comptable Général, SAINT GOBAIN, COURBEVOIE
demeurant 6 allée des Lours à CACHAN.

Madame HARANGER Marie-Renée,
Assistante de Caisses, CARREFOUR BELLE EPINE, THIAIS
demeurant 10 Bd Picasso à CRETEIL.

Madame HATET Colette, (en retraite)
Hôtesse caissière, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT
demeurant 46 rue Barbès - bât 23 - appart 307 à IVRY SUR SEINE.

Monsieur HELLMUTH Jean-Pierre,
Technicien Liquididateur Hautement Qualifié, Union Mutualiste Générale de Prévoyance -
UMGP, PARIS
demeurant 2 rue Montesquieu, apt 36 à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur HELOU Didier,
Mécanicien, CIG VEOLIA PROPLETE, GONESSE
demeurant 53 rue Daniel Casanova à ORMESSON SUR MARNE.

Monsieur HERLEM André,
Employé, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 12 rue de Bourgogne à VITRY SUR SEINE.

Madame HEROS Véronique,
Conseiller clientèle, CIC Crédit Industriel et Commercial, PARIS
demeurant 16 rue du 4ème Zouaves à BRY SUR MARNE.

Madame HESNOULT Joëlle,
Employée, NATIXIS, PARIS
demeurant 20 rue Bel Air à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur HEUBERT Denis,
Métallier, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 11 rue Léo Lagrange à L HAY LES ROSES.

Monsieur HILD André,
Gestionnaire Comptable, SCOR, PARIS
demeurant 4 av. Pasteur à GENTILLY.

Monsieur HO Christian,
Ouvrier, CENEXI, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 5 place Charles Péguy à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur HOUDE Christian,
Chef d'Equipe, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 19 rue de l'Etang à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur HUGUET Lionnel,
Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 22-28 av. du Prophète à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur HUREL Claude,
Chef section service prix de revient, REGULATEUR GEORGIN, CHATILLON
demeurant 16 rue sainte Colombe à L HAY LES ROSES.

Madame ISAMBARD Lyne, (en retraite)
Assistante marketing, L OREAL PRODUITS DE LUXE FRANCE, LEVALLOIS PERRET
demeurant 56 rue de Fresnes à L HAY LES ROSES.

Monsieur JACOB Patrick,
Chargé d'Affaires Juridiques, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 6 rue de l'Indépendance à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame JACOBS Catherine,
Technicienne Co-Assurance, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 7 sq. du Pelvoux à VITRY SUR SEINE.

Madame JAOUEN Claudine,
Infirmière Puéricultrice, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 27 rue Michelet à IVRY SUR SEINE.

Madame JEUNET Huguette,
Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 22 rue des Gilbardes à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame JOSEPH-AUGUSTE Anne-Marie,
Responsable d'unité, CAF DE PARIS, PARIS
demeurant 37 rue de la Liberté à VILLEJUIF.

Madame JUGUET Annie,
Gestionnaire Biens et Services, SERVICE MEDICAL DE LA REGION IDF, PARIS
demeurant 9 rue Thiers - Villa Sorel à NOGENT SUR MARNE.

Madame KADOUCI Fatima,
Agent Administratif, GEODIS CALBERSON, LIMEIL BREVANNES
demeurant 4 allée Lamarck à ORLY.

Monsieur KHEZZARI Mostafa,
Agent d'exploitation, 3S GIGAL.D, ORLY
demeurant 300 av. de Stalingrad à CHEVILLY LARUE.

Madame KISILAK Jeannine,
Employée, AFPA, MONTREUIL
demeurant 62 rue de Fontenay à VINCENNES.

Monsieur KOUABO Dago,
Déclarant en Douane, GEODIS PARIS EUROPE, CLICHY
demeurant 8 av. de la République à BONNEUIL SUR MARNE.

Monsieur KRZYCH Daniel,
Agent Air France, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 36 av des Tourelles à LE PLESSIS TREVISE.

Monsieur L HEUREUX Francis,
Chef d'établissement, ESSILOR, LIGNY EN BARROIS
demeurant 46 ter rue Albert Darmont à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame LABORDE Annick,
Chargée d'Accueil, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS
demeurant 73 av. du Lac à VILLIERS SUR MARNE.

Madame LABORIE Dominique,
Responsable Domaine, Institut de Formation de la Profession de l'Assurance, PARIS LA
DEFENSE
demeurant 48/50 rue du Cdt Jean Duhail à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LABRICQ Annie,
Assistante Commerciale, PERNOD S.A, CRETEIL
demeurant 72 rue Claude Lepelletier à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur LACOGNATA Roger,
Technicien de maintenance, DALKIA FRANCIA, SAINT ANDRE LEZ LILLE

demeurant 18 rue Alphonse Daudet à LIMEIL BREVANNES.

Madame LADEIRA Françoise,
Machiniste Déco, SGD, SUCY EN BRIE
demeurant 23 av du Parc à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur LAISNEY Christian,
Technicien des Métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 8 allée Paul Doumer à ARCUEIL.

Madame LAMORY Thérèse,
Cadre , BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 1 rue Molière - appt. 78 à CRETEIL.

Madame LANGLOIS Nadine,
Employée, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 1 impasse des Pinsons à FRESNES.

Madame LANZENBERG Judith,
Agent Administratif, MATMUT, ROUEN
demeurant 12 rue Paul Bert, bt A 1 à IVRY SUR SEINE.

Madame LAPOUGE Evelyne,
Gardiennne d'Immeuble, COOPERER POUR HABITER, PARIS
demeurant 4 rue de la Terrasse à BOISSY SAINT LEGER.

Monsieur LARISSE Raymond,
Aide soignant, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 19 rue Paul Bert à VILLEJUIF.

Madame LAROMANIERE Yolène,
Technicienne de Prestations Maladie, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 6 rue Max Robespierre à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LAUDON Elisabeth,
Sténodactylo, SMABTP, PARIS
demeurant 26 rue Céline Robert à VINCENNES.

Monsieur LAUGIER Yann,
Technicien Supérieur Etudes, SNECMA GROUPE SAFRAN, MOISSY CRAMAYEL
demeurant 27 rue Claude Monet à NOISEAU.

Monsieur LAURENT Patrick,
Employé de banque, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 18 rue de l'Indépendance à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur LAVILLE Christian,
Employé, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 8 rue Henri Leduc à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur LAVILLE Patrice,
Employé de banque, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 31 rue du Bel Air à L HAY LES ROSES.

Monsieur LAZAR Abdelkader,
Ajusteur, RENAULT , CHOISY LE ROI
demeurant 14 allée du Perruchet à THIAIS.

Monsieur LE GAL Alain,
Ingénieur, THALES, MEUDON
demeurant 74 av Laferrière à CRETEIL.

Madame LE GOFF Françoise,
Déléguée sociale, GIE RÉUNICA, LEVALLOIS PERRET

demeurant 11 rue Jean Jaurès à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame LE GUEVEL Annick, (en retraite)
Assistante Médicale, INSTITUT CURIE, PARIS
demeurant 33 av Laplace à ARCUEIL.

Madame LE MEUR Joëlle,
Assistante tarification, L OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS
PERRET
demeurant 1 av Lamartine à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur LE PERU Christian,
Cuisinier, RESTALLAINCE, MAISONS ALFORT
demeurant 35, rue Lavoisier à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur LE QUINIO Denis,
Technicien Expert Relation Client, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 8 rue Roger Milon à ORLY.

Monsieur LEAL Luis,
Mineur maçon MCE, SADE CGTH, MELUN
demeurant 23 rue de Valmy à CHARENTON LE PONT.

Madame LEBLANC Sylviane,
Technicien conseil PF, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 7 rue Robert Schuman à ABLON SUR SEINE.

Madame LECOCQ Joëlle,
Enseignante spécialisée, ASSOCIATION VALENTIN HAUY, PARIS
demeurant 21 av. du Piple à SUCY EN BRIE.

Madame LECONTE Michèle,
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 12 av. des Tourelles à LE PLESSIS TREVISE.

Madame LEFEVRE Dominique,
Réfèrent technique, CAF DE SEINE SAINT DENIS, NOISY LE GRAND
demeurant 8 rue de la Fontaine à PERIGNY SUR YERRES.

Monsieur LEFEVRE Philippe,
Technicien Expert Prestations Etablissements, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 27 rue Danton à LE KREMLIN BICETRE.

Monsieur LEGER Joël,
Employé, EAU DE PARIS, PARIS
demeurant 1 rue Albert Camus à VILLENEUVE SAINT GEORGES.

Monsieur LENI Philippe,
Moniteur Principal Atelier, ASSOCIATION DE L ETAI, VILLEJUIF
demeurant 28 av. du Gal de Gaulle à THIAIS.

Monsieur LEPRINCE Patrick,
Agent Administratif, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 66 av Jean Jaurès à VITRY SUR SEINE.

Madame LERAY Jeanne,
Infirmière diplômée d'état, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 24 bis allée Victor Basch à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur LEROY Patrick,
Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 17/19 av. Galliéni à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur LERUSTE Pierre,
Employé de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 19 rue Mondefaire à VILLECRESNES.

Madame LESAGE Claudine,
Employée de banque, CIC Crédit Industriel et Commercial, PARIS
demeurant 16 rue du Barrage à CRETEIL.

Madame LESETRE Brigitte,
Agent de Maîtrise, ASSOCIATION DE MOYENS KLESIA, PARIS
demeurant 75 Bis Bld d'Alsace Lorraine à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame LIBAUDE Josette,
Employée de Banque, CREDIT AGRICOLE S.A, VILLEJUIF
demeurant 182 Gde rue Charles de Gaulle à NOGENT SUR MARNE.

Madame LIEUTIER Réjeane,
Chargée de Recettes, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 16 rue du 11 novembre 1918 - bât. B5 à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur LIZAT Eric,
Electricien, EIFFAGE ENERGIE IDF, SAINT DENIS
demeurant 4 allée des Huguenots à VILLIERS SUR MARNE.

Madame LONGCHAMPS Marie-Flore,
Assistante Technique , SERVICE MEDICAL DE LA REGION IDF, PARIS
demeurant 4 rue du Rompu à THIAIS.

Monsieur LONGUET François, (en retraite)
Chef de service, PONTICELLI FRERES, EMERAINVILLE
demeurant 27 rue de la Gare à VILLENEUVE LE ROI.

Madame LOUBIERE Eliane,
Gestionnaire commerciale, CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS
demeurant 3 bis rue Auguste Simon à MAISONS ALFORT.

Madame LOYAU Claudine,
Employée de Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 5 rue de la Passerelle, bât E à BRY SUR MARNE.

Madame LUERE Brigitte,
Employée, CIC Crédit Industriel et Commercial, PARIS
demeurant 34 av. Foch à THIAIS.

Madame MACAIRE Chantal,
Agent Encadrement, MALAKOFF MEDERIC, GUYANCOURT
demeurant 3 Place Paul Valéry à VILLIERS SUR MARNE.

Madame MAGNY Frédérique,
Employée, CPAM DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 25 av. Paul Lafargue à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MAHE Danièle,
Assistante de Direction, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 7 av. du Chapרון Vert à ARCUEIL.

Madame MAHIOUT Malika,
Assistante Spécialisée, L OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS
PERRET
demeurant 5 rue de Rome à ALFORTVILLE.

Madame MALAURENT Marie-Christine,
Technicienne des métiers de la Banque, SOCIETE GENERALE, PARIS

demeurant 117, rue des Hauts Bonne Eau à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MAQUIN Christian,

Dessinateur notices, SNECMA MONTETEREAU, MONTEREAU SUR LE JARD
demeurant 43 rue des Alouettes à BOISSY SAINT LEGER.

Madame MARCHAL Françoise,

Employée de Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 90 rue Pasteur à BONNEUIL SUR MARNE.

Monsieur MARQUES ARMENIO Sintrao,

Technicien de chantier, EIFFAGE CONSTRUCTION VAL DE SEINE, IGNY
demeurant 58 rue Guy Moquet à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MARTIN Jean-Jacques,

Chef de secteur commercial, AIR LIQUIDE, PARIS LA DEFENSE
demeurant 30 rue du 8 Mai 1945 à ARCUEIL.

Monsieur MARTIN Jean-Yves,

Rédacteur, AXA BANQUE, FONTENAY SOUS BOIS
demeurant 5 av Louis Blériot - appt 502 à VILLEJUIF.

Madame MARTIN Patricia,

Secrétaire-Hôtesse, FIVES, PARIS
demeurant 24 rue de l'Amiral Courbet à MAISONS ALFORT.

Monsieur MARTINET Claude,

Responsable Engagements, BANQUE TRANSATLANTIQUE, PARIS
demeurant 24 av. Ambroisine à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MATERN Chantal,

Responsable Paie, SAFRAN - MESSIER BUGATTI DOWTY, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 53 rue du Mal Joffre à BRY SUR MARNE.

Madame MAURICE Evelyne,

Employée de Banque, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 1 rue DeFrance à VINCENNES.

Madame MAURY Cécile,

Secrétaire, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, COURBEVOIE
demeurant 16 rue Rachel à VITRY SUR SEINE.

Monsieur MELOT Dominique,

Agent Administratif, CE CRAMIF, PARIS
demeurant 13 rue Romain Rolland à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MENANA Michel,

Employé de banque, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 2 passage Paillot à BRY SUR MARNE.

Monsieur MENETRIER Pierre,

Assistant, DIRECTION REGIONALE DU SERVICE MEDICAL NORD-EST, NANCY
demeurant 17 pl. des Onze Arpents à VILLEJUIF.

Madame MEOT Anne-Marie,

Conseillère en économie sociale et familiale, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 62 bis bd Gambetta à NOGENT SUR MARNE.

Madame MERABTI Patricia,

Technicien conseil retraite, CNAV - CAISSE NATIONALE D ASSURANCE VIEILLESSE, PARIS
demeurant 18/20 av Louis Luc à CHOISY LE ROI.

Monsieur MERAHI Yannick,

Chargé d'Exploitation Réseaux, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE

demeurant 16 rue de Strasbourg à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MEUNIER Claudine,

Agent qualifié de fabrication, MANUFACTURE CARTIER LUNETTES, SUCY EN BRIE
demeurant 2 rue d'Auvergne à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame MEURANT Maryline,

Gardiennne, THEATRE NATIONAL DE L ODEON, PARIS
demeurant 235 quai Galliéni à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur MIAUT Jean-François,

Gestionnaire Administratif et Comptable, SMAC, ANTONY
demeurant 7 rue de Mercure à MAISONS ALFORT.

Monsieur MICHEL Gilbert,

Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 25 avenue de la Dame Blanche à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame MIGEON Danielle,

Cadre, REDEVCO FRANCE SERVICES, PARIS
demeurant 11 rue de l'Eglise à VINCENNES.

Madame MILHAU Paulette,

Agent sécurité sociale, CPAM DE LA SEINE SAINT DENIS, BOBIGNY
demeurant 9 rue de la Concorde à VILLIERS SUR MARNE.

Madame MILLIER Dolorès,

Chargée de Coordination, GENERALI ASSURANCES, PARIS
demeurant 1 av Emmanuel Chabrier à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame MOINARD-PEGUES Sylvie,

Secrétaire assistante, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 79 rue de Musselburgh à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MOLIN Martine,

Assistante de direction, PVI, GRETZ ARMAINVILLIERS
demeurant 77, av. de Bonneuil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame MOLINARI Michèle,

Assistante de Direction, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 26 rue de Plaisance à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur MORAIS DOS SANTOS Antonio,

Maître compagnon, EIFFAGE CONSTRUCTION RENOVATION TERTIAIRES, CLICHY
demeurant 11 rue Pelletan à ALFORTVILLE.

Monsieur MOREAU Daniel,

Employé, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 70 av. du Général de Gaulle - bât. F7 à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame MOREL Chantal,

Technicien Administratif, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 15 rue Gagnée à IVRY SUR SEINE.

Monsieur MOREL Guy,

Ingénieur, ASSYSTEM FRANCE, PARIS
demeurant 15 rue Gagnée à IVRY SUR SEINE.

Monsieur MORIOT Paul,

Cuisinier, COMPASS GROUP FRANCE, CHATILLON
demeurant 5 rue Léo Lagrange à L HAY LES ROSES.

Monsieur MOUFAKIR Mokhtar, (en retraite)

Employé, EST BENARD, SAVIGNY LE TEMPLE

demeurant 83 rue des Malassis à VITRY SUR SEINE.

Madame MOUGENOT Martine,

Assistante Technique, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 23 ter rue Paul Doumer à PERIGNY SUR YERRES.

Monsieur MOUNKALA N KODIA Gilbert,

Opticien, SAFRAN REOSC, SAINT PIERRE DU PERRY
demeurant 84 bis rue du Pont de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame MULLER Murielle,

Technicienne service médical, SMRIF, PARIS
demeurant 23 allée du Mali - A 2 à FRESNES.

Monsieur MUTHER Jean, (à titre posthume)

Retraité des Hôpitaux de Paris, ASSISTANCE PUBLIQUE DES HOPITAUX DE PARIS, PARIS
demeurant 18 rue des Noisetiers à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame NARCISOT Rachel,

Référente Technique, MUTEX, CHATILLON
demeurant 6 allée Louis Jouvét à JOINVILLE LE PONT.

Madame NATO Marie-Carmen,

Responsable Budgétaire, L OREAL PRODUITS DE LUXE INTERNATIONAL, LEVALLOIS
PERRET
demeurant 18 rue de Saintôt à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur NELLE Emmanuel,

Technicien, COFELY SERVICES, SAINT DENIS
demeurant 4 square Gabriel Faure à MAISONS ALFORT.

Madame NOVO Adorinda,

Femme de Service, EBTP - LYCEE CLAUDE NICOLAS LEDOUX, VINCENNES
demeurant 204 rue Diderot à VINCENNES.

Monsieur ORTOLAN Luc,

Technicien télémaïntenance télématique, CSC COMPUTER SCIENCES SAS, PARIS LA
DEFENSE
demeurant 53 rue du Bois des Joncs Marins à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur OU RABAH Abdesselam,

Plombier - Technicien Exploitation, DALKIA FRANCE, NANTERRE
demeurant 6 Rue des Bordières à CRETEIL.

Madame OUKSEL Jacqueline,

Référent technique maîtrise des risques, CAF DE PARIS, PARIS
demeurant 40 rue de la Solidarité à VITRY SUR SEINE.

Madame OUAMER Zineb,

Agent technique SDA, APRIA RSA, MONTREUIL
demeurant 70 rue de Chevilly à VILLEJUIF.

Monsieur PAMPAGNIN Philippe,

Cadre, CREDIT MUTUEL IDF, PARIS
demeurant 10 rue Edmond Nocard à MAISONS ALFORT.

Madame PANAY Armelle,

Employée, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 15 rue de Budapest à ALFORTVILLE.

Monsieur PANZINI Egidio,

Electromécanicien, SPIE SCGPM, ARCUEIL
demeurant 26 rue Jeans Jaurès à ORLY.

Monsieur PARADIS Francis,

Technicien Télécom et Informatique, PSA PEUGEOT CITROEN, PARIS
demeurant 76 rue Emile Zola à FRESNES.

Monsieur PAUL Serge,

Ingénieur, CEA/DAM ILE DE FRANCE, ARPAJON
demeurant 11 av Jeanne d'Arc à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur PAYET Paul,

Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 56 rue des Martyrs de Châteaubriant à ORMESSON SUR MARNE.

Madame PELIZZARI Françoise,

Cadre, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 26 rue Félix Mathieu à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur PERENNES Jean,

Photographe, BANQUE DE FRANCE - EUROSISTEME, PARIS
demeurant 8 rue de la Fraternité à VINCENNES.

Monsieur PERIN François,

Chauffeur Poids Lourds, VEOLIA EAU IDF , NANTERRE
demeurant 46 rue Edouard Vaillant à VILLEJUIF.

Madame PERRIN Chantal,

Employée de Bureau, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 26, rue Mauconseil à FONTENAY SOUS BOIS.

Madame PERROT Jacqueline,

Assistante de direction, NATIXIS, PARIS
demeurant 63 ter rue Victor Hugo à MAISONS ALFORT.

Madame PERSON Eléonore,

Chargée de clientèle, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 7 quai de Halage à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur PFIFFELMANN Patrice,

Contremaître Principal, CURMA, MASSY
demeurant 33 rue de la Paix à CHOISY LE ROI.

Madame PINART Claudine,

Cadre de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 18 av des Fleurs à LE PERREUX SUR MARNE.

Monsieur PINTO DA SILVA José,

Maçon, FCTP TRAVAUX PUBLICS, VILLENEUVE LE ROI
demeurant 4 rue Jean Jaurès à CHOISY LE ROI.

Monsieur PIRES Antonio,

Conducteur Installation, RENAULT , CHOISY LE ROI
demeurant 19 rue de l'Insurrection Parisienne à CHOISY LE ROI.

Monsieur PIZENBERG Frédéric,

Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 14 bis rue Charles Pathé à VINCENNES.

Monsieur PLESSIS Jacques,

Employé, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 8 av. Anatole France "Tour Seine" à CHOISY LE ROI.

Madame POISSON Brigitte,

Employée, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 9 cours des Juilliottes à MAISONS ALFORT.

Madame POISSON Martine,
Auditrice, POLE EMPLOI, NOISY LE GRAND
demeurant 29 av. du Général de Gaulle à SAINT MANDE.

Monsieur PORTEFAIX Roger,
Cadre bancaire, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 15 Impasse du Mont à VITRY SUR SEINE.

Madame POTELOIN Yvette,
Aide-Comptable, ROUSSEAU, PARIS
demeurant 2 et 4 rue Docteur Faugoux à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame POTTIER Joëlle,
Infirmière de santé au travail, EDF, PARIS
demeurant 20 rue Georges Martin à VITRY SUR SEINE.

Monsieur POULOT René,
Responsable logistique, ATLAS, CRETEIL
demeurant 3 rue des Sillons à MAROLLES EN BRIE.

Monsieur PRIVILEGGIO Frédéric,
Ingénieur, PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, LA GARENNE COLOMBES
demeurant 10 rue du 18 juin 1940 à MAISONS ALFORT.

Monsieur QUEIROS Armindo,
Chef d'équipe, EIFFAGE CONSTRUCTION VAL DE SEINE, IGNY
demeurant 5 allée Maurice Ravel à VITRY SUR SEINE.

Madame QUIRDER Catherine,
Assistante Technique, SERVICE MEDICAL DE LA REGION IDF, PARIS
demeurant 8 av. J. J. Rousseau à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur RAHMOUN Mokhtar,
Agent de maîtrise, HUMANIS, MALAKOFF
demeurant 94 av du Général Pierre Billotte à CRETEIL.

Madame RAMBEAU Denise,
Auxiliaire de Vie, AREPA, MALAKOFF
demeurant 1 rue Lamartine à VILLEJUIF.

Monsieur RAMOS PINHEIRO Amadeu,
Coffreur Boiseur, PARIS OUEST CONSTRUCTION, PARIS
demeurant 92 av Lamartine à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame RAMOUL Christine,
Responsable commerciale confirmée, GEANT CASINO MASSENA, PARIS
demeurant 28 allée du Vert Cottage à VITRY SUR SEINE.

Monsieur RAOULT Jean-Michel,
Directeur de Secteur, POINT P ILE DE FRANCE, NANTERRE
demeurant 9 rue Maurice Ténine à FRESNES.

Monsieur RAUL Alain,
Chauffeur, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, POISSY
demeurant 1 allée du Capitaine Dupont à FRESNES.

Monsieur RAVALEC Philippe,
Chargé développement spécialisé, LCL LE CREDIT LYONNAIS, PARIS
demeurant 152 rue de Chevilly à VILLEJUIF.

Monsieur REA Antonio,
Gratteur mécanicien, SEEM, TREMBLAY EN FRANCE
demeurant 97 rue Ernest Havet à VITRY SUR SEINE.

Madame RECOUVREUR Joëlle,
Secrétaire, COJABIS, NEUILLY SUR MARNE
demeurant 19 rue Dalou à VITRY SUR SEINE.

Monsieur REICHLING Dominique,
Technicien, SGD, SUCY EN BRIE
demeurant 43 bis rue Edouard Branly à NOISEAU.

Monsieur RENARD Gilles,
Prothésiste dentaire, SARL ALFORT PROTHESE, MAISONS ALFORT
demeurant 3 rue de Normandie à MAISONS ALFORT.

Madame RENAULD Micheline,
Technicien conseil contrôle, CNAV - CAISSE NATIONALE D ASSURANCE VIEILLESSE,
PARIS
demeurant 4 sq. Danton - appt. 132 à CHOISY LE ROI.

Madame REUTER Chantal,
Assistante ressources humaines, JUNGHEINRICH FRANCE, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 2 bis rue des Jardins à L HAY LES ROSES.

Madame REVERCHON Marie José,
Correspondante, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 7 allée Le Plaisir à VALENTON.

Monsieur RIBEIRO MARQUES Manuel,
Chef d'équipe, DESCOURS ET CABAUD IDF, BONNEUIL SUR MARNE
demeurant 13 rue du Général Koenig à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame RIQUET Patricia,
Employée, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 31 av de la Commune de Paris à VITRY SUR SEINE.

Madame RIVOAL Annic,
Conseillère Vente Grands Magasins, DESCAMPS SAS, VENDIN LE VIEIL
demeurant Rés. St Juliette - 18 rue du Colonel Marchand à VILLEJUIF.

Madame ROBERT Evelyne,
Employée, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 2 allée des 2 Savoies à VILLIERS SUR MARNE.

Madame ROBERT Michelle,
Assistante commerciale, BOREALIS CHIMIE, COURBEVOIE
demeurant 4 rue A. Blanqui à IVRY SUR SEINE.

Monsieur ROCCHETTI Armand,
Agent technique, DALKIA FRANCE, NANTERRE
demeurant 74 rue Champollion à VITRY SUR SEINE.

Madame ROCHE Brigitte,
Employée, BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS, PARIS
demeurant 17 rue Turpin à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur ROCHE Jean-Claude,
Technicien Micro Réseau, CNAMTS, PARIS
demeurant 41 av. de la République à SAINT MAUR DES FOSSES.

Monsieur RODRIGUES José,
Boiseur, SOGEA TPI, CHEVILLY LARUE
demeurant 3 rue du Parc à CHARENTON LE PONT.

Madame RODURON Danièle,
Chef du Budget, POLE EMPLOI, PARIS
demeurant Le Panoramis - 4 rue des Réservoirs à SAINT MAURICE.

Madame ROUCHON MAZERAT Geneviève,
Secrétaire Assistante, CASTORAMA, VIGNEUX SUR SEINE
demeurant 3 Impasse Guerin à VALENTON.

Monsieur ROUSSET Joseph,
Employé de Banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 6 rue de Flandre à LA QUEUE EN BRIE.

Monsieur RUF Frédéric,
Employé, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 90 rue François de Paule à ORMESSON SUR MARNE.

Madame RUMIZ Francine,
Chargée d'Etudes Ressources humaines, SNOP, VILLEPINTE
demeurant 2 av. Georges Clémenceau à NOGENT SUR MARNE.

Madame SABOURIN Nicole,
Responsable Magasin, PANHARD GENERAL DEFENSE, MAROLLES EN HUREPOIX
demeurant 5 rue d'Einbeck à THIAIS.

Monsieur SAGOT Joël,
Informaticien, SUEZ ENVIRONNEMENT, PARIS LA DEFENSE
demeurant 34 bis rue Denis Lavogade à BRY SUR MARNE.

Monsieur SAHMOUNE M Barek,
Technicien auto, STE COMMERCIALE CITROEN, NEUILLY SUR SEINE
demeurant 2 square Elmelik à L HAY LES ROSES.

Madame SAINT HONORE Carole,
Responsable d'unité, CAF DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 25 av. Georges Duhamel à CRETEIL.

Monsieur SAINT LEGER Alain,
Responsable Atelier, SGD, SUCY EN BRIE
demeurant 37 bis av. du Midi à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame SALOME Christine,
Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 31 av. du Maréchal Lyautey à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur SAMASSA Madigata,
Chauffeur, SAE SOCODIS, PARIS
demeurant 8 rue Gustave Charpentier à L HAY LES ROSES.

Madame SAMPAIO Maria Da Concecao,
Employée de Maison, MONSIEUR JACQUES LASNE, BRY SUR MARNE
demeurant 23 rue Jules Ferry à BRY SUR MARNE.

Madame SANGIORGIO Mireille,
Employée, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 7 allée des Mésanges à VITRY SUR SEINE.

Madame SAUVAIRE Chantal,
Assistante, ZURICH INSURANCE, PARIS
demeurant 42 av. Marie à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame SCHKLARTSCHIK Monique,
Technicien des métiers de la banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 6 allée Pierre Mendès France à VILLIERS SUR MARNE.

Madame SCHOLENT Josiane,
Infirmière, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 24 rue Pierre Brossolette à CHEVILLY LARUE.

Monsieur SCHUSSMANN Jacky,

Technicien, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 18 rue G. Monmousseau à IVRY SUR SEINE.

Madame SEIGNEURET Patricia,

Employée, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 44 rue François Sautet à CHEVILLY LARUE.

Monsieur SEVOUSA Mohamed,

OP UEP Contrôle, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILES, VELIZY VILLACOUBLAY
demeurant 15 allée des Trois Musiciens à VILLIERS SUR MARNE.

Monsieur SILVA José,

Chef de chantier, EIFFAGE TP, NEUILLY SUR MARNE
demeurant 2 B av du 8 mai 1945 à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur SIMON Bernard,

Chargé d'affaires, EAU DE PARIS, PARIS
demeurant 6 rue Edouard Renard à NOGENT SUR MARNE.

Madame SIMON Brigitte,

Employée de banque, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 4 allée de l'Alma à LE PERREUX SUR MARNE.

Madame SIMON Catherine,

Chargée de Gestion, CREDIT FONCIER DE FRANCE, CHARENTON LE PONT
demeurant 20 av. de la Famille à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Monsieur SIMONET Philippe,

Agent technique, GE ENERGY POWER CONVERSION SAS, MASSY
demeurant 14 D rue Gaston Monmousseau à IVRY SUR SEINE.

Madame SIMONNET Isaura,

Réceptionniste, CIUP MAISON DE L'INDE, PARIS
demeurant 3 voie Delacroix à VITRY SUR SEINE.

Monsieur SOTTO Prosper,

Représentant Sénior, ESSILOR INTERNATIONAL, VINCENNES
demeurant 18 rue Jules Michelet à CRETEIL.

Madame SOULIER Dominique,

Agent de Conditionnement, ASSOCIATION DE L'ETAI, VILLEJUIF
demeurant 2 villa du Colombier à VILLEJUIF.

Monsieur SPECHT Jean-Luc,

Technicien, RENAULT, GUYANCOURT
demeurant 65 av. des Dahlias à L HAY LES ROSES.

Madame TANGUY Sylviane,

Chargée Etudes Réglements, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE
demeurant 35 rue Delaporte à MAISONS ALFORT.

Monsieur TELLIER Gérard,

Régisseur d'Immeuble, VALOPHIS HABITAT, SAINT MAUR DES FOSSES
demeurant 13 imp. Jacquard à ARCUEIL.

Madame TERNAT Marie Christine,

Technicien conseil allocataires, CAF DE L'ESSONNE, EVRY
demeurant 25 rue Constant Coquelin à VITRY SUR SEINE.

Madame TERRIEN Cécile,

Directeur d'études, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 32 rue Joseph Gaillard à VINCENNES.

Madame THEOTISTE Maryse,

Correspondante, ASSURANCE MALADIE DU VAL DE MARNE, CRETEIL
demeurant 11 av. des Olympiades à FONTENAY SOUS BOIS.

Monsieur THERET Patrick,

Chargé d'Etudes, CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, PARIS
demeurant 22 rue de Marseille à MAISONS ALFORT.

Madame THIEBAULD Annick,

Directrice de secteur, CENTRE DE LOISIRS MUNICIPAL DE L'ENFANCE, CHAMPIGNY SUR MARNE
demeurant 59 rue du Monument à CHAMPIGNY SUR MARNE.

Madame THOMAS Claudine, (en retraite)

Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 8 rue Aristide Briand à SAINT MAURICE.

Monsieur TOLEDANO Michel,

Infirmier diplômé d'état, HOPITAL SAINT CAMILLE, BRY SUR MARNE
demeurant 14 av de l'Eden à LE PLESSIS TREVISE.

Madame TORRES Françoise,

Assistante médicale principale, INSTITUT GUSTAVE ROUSSY, VILLEJUIF
demeurant 59 rue Maurepas à THIAIS.

Monsieur TOUREAU Arnaud,

Pilote de ligne, AIR FRANCE, ROISSY EN FRANCE
demeurant 64 quai du Petit Parc à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame TRIBALET Geneviève,

Employée , BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 35 av. du Maréchal Lyautey à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame TRICARD Michelle,

Responsable Unité, URSSAF D'ILE-DE-FRANCE, MONTREUIL
demeurant 6 av. du Duc de Trévise à LE PLESSIS TREVISE.

Madame TRUC Brigitte,

Technicien de Prestations, CPAM de PARIS, PARIS
demeurant 5 av. du 11 novembre à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame VACHELOT Annie,

Comptable DRH, MFP SERVICES, PARIS
demeurant 14 rue de Mesly à MAISONS ALFORT.

Monsieur VAGNAIR Jean-Michel,

Contrôleur, HSBC FRANCE, PARIS
demeurant 12 rue Edmond Rostand à ABLON SUR SEINE.

Monsieur VAN ROMPAY Luc,

Employé, LCL - LE CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF
demeurant 18 av. Claude Debussy à CHENNEVIERES SUR MARNE.

Madame VERAINE Nadine,

Employée de banque, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 3 square Paul Eluard à CRETEIL.

Madame VIGNAL Cécile,

Conseillère Clientèle Particuliers, CIC Crédit Industriel et Commercial, PARIS
demeurant 4 rue de Fontenay à NOGENT SUR MARNE.

Monsieur VILLARD Jean-Jacques,

Technicien informatique, NATIXIS, PARIS
demeurant 6 av du Président Wilson esc. A à CACHAN.

Monsieur VILLET Didier,

Responsable domaine études informatique, AREAS DOMMAGES, PARIS
demeurant 108 rue de Noiseau à ORMESSON SUR MARNE.

Madame VINCENT-SULLY Rosalie,

Comptable, HACHETTE FILIPACCHI ASSOCIES, LEVALLOIS PERRET
demeurant 186 Bld de Créteil à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame VOSGIEN Joëlle,

Data Reporting Manager, L OREAL, CLICHY
demeurant 33 rue Guillaume du Vair à VILLENEUVE LE ROI.

Monsieur WARR Makan,

Manutentionnaire, 3S GIGAL.D, ORLY
demeurant 1 Allée de Bretagne à THIAIS.

Madame WELSCH Murielle,

Agent administratif, LCL, CRETEIL
demeurant 23 place George Sand à LIMEIL BREVANNES.

Monsieur ZALC Dominique,

Informaticien, BANQUE DE FRANCE, NOISIEL
demeurant 35 rue des Bordeaux à CHARENTON LE PONT.

Monsieur ZEGDOUN Norbert,

Employé, BRED BANQUE POPULAIRE, PARIS
demeurant 75 av. Foch à SAINT MAUR DES FOSSES.

Madame ZERKOUB Mouna-Dya,

Cadre, SOCIETE GENERALE, PARIS
demeurant 12 av de la République à VINCENNES.

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général et Monsieur le Directeur de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Créteil, le 26 juin 2014

Le Préfet du Val de Marne,

Signé :Thierry LELEU



PREFET DU VAL-DE-MARNE

SERVICES DU CABINET

Service interministériel des affaires civiles
et économiques de défense

ARRÊTÉ N° 2014 – 7899
PORTANT APPROBATION DU MODE D’ACTION ORSEC
« ACCUEIL DE RAPATRIÉS SUR LA PLATEFORME AEROPORTUAIRE D’ORLY »

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d’Honneur
Chevalier de l’Ordre National du Mérite

Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

Vu le décret n° 2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan Orsec ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l’organisation et à l’action des services de l’Etat dans les régions et les départements ; modifié par le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 ;

Considérant que la plateforme aéroportuaire d’Orly est susceptible d’accueillir des rapatriés et qu’un dispositif d’urgence visant à leur prise en charge doit être mis en place ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Directeur de Cabinet,

ARRÊTE

Article 1 :

Le Mode d’action « accueil de rapatriés sur la plateforme aéroportuaire d’Orly », joint au présent arrêté, est approuvé et entre en vigueur à compter de ce jour.

Article 2 :

Le Sous-préfet, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le Sous-préfet, directeur de cabinet, les Sous-préfets d’arrondissement de Nogent-sur-Marne et de l’Hay-les-Roses, les chefs de services déconcentrés de l’État concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Thierry LELEU



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSÉES
ET DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SECTION INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

ARRÊTÉ n°2014/7877 du 19/12/2014

portant enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) de la société SENECRUS sise à Rungis, 1, rue des Claires- Bât A5 – BP 20260.

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, notamment les articles L512-7 à L512-7-7, R512-46-1 à R512-46-30,

VU l'arrêté n°2009/1531 du 20 novembre 2009 approuvant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie,

VU l'arrêté ministériel de prescriptions générales du 23 mars 2012 relatif aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2221 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,

VU la demande du 24 février 2014 présentée par la société SENECRUS, complétée le 22 mai 2014, pour l'enregistrement sur le territoire de la commune de RUNGIS, 1 rue des Claires, Bât A 5, d'un atelier de transformation et de conditionnement de produits de la mer répertorié dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), soumises à enregistrement, sous la rubrique :

2221 : Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale , par découpage , cuisson, appertisation surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc, à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie :
B. Autres installations que celles visées au A, la quantité de produits entrant étant :
-Supérieure à 2t/j

VU le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans et les justifications de la conformité des installations aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé à l'exception d'une distance d'implantation à 10 mètres des limites de propriété prévu à son article 5.1 ,

VU l'arrêté n°2014/6383 du 29 juillet 2014 portant ouverture à la consultation du public sur le dossier de demande d'enregistrement d'installation classée présenté par la société SENECRUS, en vue d'exploiter un atelier de transformation et de conditionnement de produits de la mer sis à Rungis, 1, rue des Claires-Bât 5- BP 20260 ,

VU l'arrêté n°2014/7079 du 14 octobre 2014 portant prorogation du délai d'instruction du dossier de demande d'enregistrement d'installation classée présenté par la société SENECRUS mentionnée ci-dessus,

VU le certificat d'affichage du 8 août 2014 par lequel Mme Stéphanie DAUMIN, Maire de Chevilly-Larue, atteste de l'affichage du 08 août 2014 au 26 septembre 2014 de l'avis de consultation du public relatif à la demande d'enregistrement effectuée par la société SENECRUS,

VU le certificat d'affichage du 13 octobre 2014 par lequel M. Jean-Jacques BRIDEY, Député-Maire de Fresnes, atteste l'affichage du 17 août 2014 au 26 septembre 2014 de l'avis de consultation du public relatif à la demande d'enregistrement effectuée par la société SENECRUS,

.../...

VU le certificat d'affichage du 20 octobre 2014 par lequel M. Raymond CHARRESON, Maire de Rungis, atteste l'affichage du 15 août 2014 au 26 septembre 2014 de l'avis de consultation du public relatif à la demande d'enregistrement effectuée par la société SENEKRUS,

VU l'absence d'observation du registre de consultation du public mis à disposition à la mairie de Rungis entre le 1 septembre 2014 et le 26 septembre 2014,

VU l'absence d'observation du conseil municipal de Rungis,

VU l'absence d'avis des conseils municipaux de Fresnes et Chevilly-Larue,

VU le courrier du 20 octobre 2014 par lequel M. Raymond CHARRESON, Maire de Rungis émet un avis favorable à la demande de la société SENEKRUS,

VU le rapport et l'avis favorable à l'enregistrement avec conditions de la demande précitée émis par l'inspection des installations classées de la direction départementale de la protection des populations le 13 novembre 2014,

VU le courrier préfectoral d'information au demandeur du 28 novembre 2014, en lui communiquant ledit rapport de l'inspection des installations classées, pour observations dans un délai de quinze jours,

CONSIDÉRANT l'absence d'observation du demandeur pendant ce délai,

CONSIDÉRANT que la demande d'enregistrement justifie du respect des prescriptions générales de l'arrêté de prescriptions générales du 23 mars 2012 susvisé à l'exception d'une implantation à moins de 10 mètres des limites de propriété et du dépassement de l'urgence admissible,

CONSIDÉRANT l'absence de sensibilité de l'environnement aux bruits générés par l'établissement,

CONSIDÉRANT que la structure extérieure est réalisée en béton banché d'une capacité de résistance et de réaction au feu de 2 heures,

CONSIDÉRANT la présence de moyens d'intervention extérieurs à proximité du Marché d'Intérêt National,

CONSIDÉRANT que les produits combustibles présents sont limités aux encours de fabrication,

CONSIDÉRANT que la suppression du stockage extérieur de caisses en polystyrène permet un accès aux moyens d'intervention et supprime le risque d'effet domino,

CONSIDÉRANT que le respect des prescriptions générales de l'arrêté ministériel du 23 mars 2012 et une capacité de résistance et de réaction au feu de 2 heures des murs extérieurs suffisent à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement,

CONSIDÉRANT qu'en cas d'arrêt définitif de l'installation, le site sera dévolu à un usage industriel,

CONSIDÉRANT que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure autorisation,

VU l'avis du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du 16 décembre 2014,

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Les installations de préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale de la société SENEKRUS dont le siège social est situé à Rungis, 1, rue des Claires, Bât A5, BP 20 260, faisant l'objet de la demande susvisée, sont enregistrées sous réserve du respect des prescriptions techniques annexées au présent arrêté.

ARTICLE 2 – Conformément aux mesures de publicité définies à l'article R512-46-24 du code de l'environnement, un exemplaire du présent arrêté sera transmis aux mairies de Rungis, Fresnes et Chevilly-Larue pour être :

- présenté pour information, au conseil municipal ;
- affiché dans les mairies pendant 4 semaines ;
- conservé à la mairie de pour y être consulté, le cas échéant, par le public.

Cet arrêté, inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture, restera consultable un an avec le dossier sur le site de la préfecture. .../...

Il sera mis en ligne sur le site national de l'inspection des installations classées du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Un avis sera publié aux frais du demandeur dans les deux journaux locaux habilités pour la consultation publique.

Le présent arrêté sera affiché en permanence de façon visible dans les locaux considérés.

ARTICLE 3 - DÉLAIS et VOIES de RECOURS (Art. L514-6 du code de l'environnement).

I - La présente décision, soumise à un contentieux de pleine juridiction, peut être déférée au Tribunal Administratif de MELUN :

1°- Par les demandeurs ou exploitants, dans un délai de deux mois qui commence à courir le jour où ledit arrêté a été notifié.

2°- Par les tiers, personnes physiques ou morales, les communes intéressées ou leurs groupements, en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts visés à l'article 1^{er}, dans un délai d'un an à compter de la publication ou de l'affichage dudit arrêté. Toutefois, si la mise en service de l'installation n'est pas intervenue dans les six mois après publication ou affichage dudit arrêté, le délai de recours continue à courir jusqu'à l'expiration d'une période de six mois après cette mise en service.

II - Les tiers qui n'ont acquis ou pris à bail des immeubles ou n'ont élevé des constructions dans le voisinage d'une installation classée que postérieurement à l'affichage ou à la publication de l'acte portant autorisation ou enregistrement de cette installation ou atténuant les prescriptions primitives, ne sont pas recevables à déférer ledit arrêté à la juridiction administrative.

III - Le permis de construire et l'acte de vente, à des tiers, de biens fonciers et immobiliers doivent, le cas échéant, mentionner explicitement les servitudes afférentes instituées en application de l'article L111-1-5 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 4 - Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-préfet de L'Haÿ-Les-Roses, le Maire de RUNGIS et le Directeur Départemental de la Protection des Populations (DDPP) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la société SENECRUS.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-préfet chargé de mission
Denis DECLERCK
SIGNE

SENECRUS
1 rue des Claires
94150 RUNGIS

ANNEXE A L'ARRÊTE PREFECTORAL

TITRE 1. PORTEE, CONDITIONS GENERALES

CHAPITRE 1.1. BENEFICIAIRE ET PORTEE

Article 1.1.1. Exploitant, durée, péremption

Les installations de la société SENECRUS, représentée par Monsieur Rodolphe LANCKWEERT directeur général, dont le siège social est situé 1, rue des Claires sur le territoire de la commune de Rungis (94150) et faisant l'objet de la demande susvisée du 24 février 2014 complétée le 22 mai 2014 sont enregistrées sous la rubrique 2221-b de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Ces installations sont localisées dans le bâtiment A5 situé 1, rue des Claires sur le territoire de la commune de Rungis (94150). Elles sont détaillées au tableau de l'article 1.2.1 du présent arrêté.

L'arrêté d'enregistrement cesse de produire effet lorsque, sauf cas de force majeure, l'installation a été interrompue plus de deux années consécutives.

CHAPITRE 1.2. NATURE ET LOCALISATION DES INSTALLATIONS

Article 1.2.1. Liste des installations concernées par une rubrique de la nomenclature des installations classées

N° de la nomenclature	Installations et activités concernées	Éléments caractéristiques	Régime du projet	Portée de la demande
2221 b	Préparation de produits alimentaires d'origine animale.	Cuisson de crevettes	E	14 tonnes/jour
1511	Entrepôts frigorifiques	Entrepôts de stockage des crevettes	NC	970 m ³
1412	Stockage en réservoirs manufacturés de gaz inflammables liquéfiés	Cuve de propane	NC	9 m ³

Article 1.2.2. Situation de l'établissement

Les installations sont situées sur les communes, parcelles et lieux-dits suivants :

Commune	Parcelle	Lieux-dits
Rungis	Emplacement 000 AB 11	1, Rue des Claires

Les installations mentionnées à l'article 1.2.1 du présent arrêté sont reportées avec leurs références sur un plan de situation de l'établissement tenu à jour et tenu en permanence à la disposition de l'inspection des installations classées.

.../...

CHAPITRE 1.3. CONFORMITE AU DOSSIER D'ENREGISTREMENT**Article 1.3.1. Conformité au dossier d'enregistrement**

Les installations et leurs annexes, objet du présent arrêté, sont disposées, aménagées et exploitées conformément aux plans et données techniques contenus dans le dossier déposé par l'exploitant, accompagnant sa demande du 24 février 2014 et modifiés le 22 mai 2014.

Elles respectent les dispositions des arrêtés ministériels de prescriptions générales applicables aménagées des prescriptions du présent arrêté.

CHAPITRE 1.4, MISE A L'ARRET DEFINITIF**Article 1.4.1. Mise à l'arrêt définitif**

Lorsque l'installation classée est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifie au préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci. Cette notification indique les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site. Ces mesures comportent :

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux et des déchets présents sur le site,
- les modalités des interdictions ou limitations d'accès au site,
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- l'éventuelle surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

L'exploitant place le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 du code de l'environnement et qu'il permette un usage futur du site pour un usage industriel.

CHAPITRE 1.5. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES**Article 1.5.1. Arrêté ministériel de prescriptions générales**

S'appliquent à l'établissement les prescriptions de l'arrêté ministériel du 23 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2221-b (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Article 1.5.2. Arrêtés ministériels de prescriptions générales, aménagements des prescriptions.

Les prescriptions de l'article 5.1 de l'arrêté ministériel du 23 mars 2012 sont remplacées par les dispositions du titre 2 « Prescriptions particulières » du présent arrêté.

Article 1.5.3. Arrêtés ministériels de prescriptions générales, compléments, renforcement des prescriptions.

Les prescriptions générales qui s'appliquent à l'établissement pour son exploitation sont complétées et renforcées par celles des titres 3 et 4 « Prescriptions particulières » du présent arrêté.

TITRE 2. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES RELATIVES A L'INCENDIE

Article 2.1. Aménagement de l'article 5.1 de l'arrêté ministériel du 23 mars 2012 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2221 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

.../...

En lieu et place des dispositions de l'article 5.1 de l'arrêté ministériel du 23 mars 2012 susvisé « *l'installation est implantée à une distance minimale de 10 mètres des limites de propriété de l'installation* » l'exploitant :

- isole ses installations des tiers par des murs de résistance minimale au feu de classe REI 120,
- ne créer aucun passage à travers les murs mitoyens (gaine...),
- limite ses stockages de produits combustibles aux encours de fabrication à savoir 1 palette de granulés d'hygiénisation, 1 palette de film d'operculage, 1 palette de rouleau de cerclage et 25 palettes de cartons de produits finis.

TITRE 3. PRESCRIPTION PARTICULIERE RELATIVE AU RISQUE D'ODEUR

Article 3.1. Prévention des odeurs

Les effluents gazeux issus des appareils de cuisson sont captés à la source et canalisés vers un dispositif de captation des odeurs par charbon actif.

TITRE 4. PRESCRIPTION PARTICULIERE RELATIVE A L'AUTO SURVEILLANCE

Article 4.1. Périodicité

L'exploitant fournit annuellement à l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement un résultat d'analyse d'auto surveillance de ses effluents effectué par un laboratoire agréé.

Article 4.2. Paramètres à contrôler et valeurs limites sans préjudice d'une convention de déversement

Débit
MEST : 600 mg/l ;
DBO5 : 800 mg/l ;
DCO : 2 000 mg/l ;
Azote global (exprimé en N) : 150 mg/l ;
Phosphore total (exprimé en P) : 50 mg/l
SEH : 300 mg/l.

TITRE 5. MODALITES D'EXECUTION, VOIES DE RECOURS

Article 5.1. Frais

Les frais inhérents à l'application des prescriptions du présent arrêté sont à la charge de l'exploitant.



PREFET DU VAL DE MARNE

DIRECTION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE L'ENVIRONNEMENT
Bureau de la Réglementation Générale

Créteil, le 22 décembre 2014

A R R E T E N° 2014 /7883
établissant la liste des journaux habilités à publier des annonces
judiciaires et légales dans le département du Val de Marne pour l'année 2015

Le Préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 modifiée concernant les annonces judiciaires et légales ;
- VU** le décret n° 55.1650 du 17 décembre 1955 modifié relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- VU** la circulaire du Ministre de la Communication du 7 décembre 1981 relative à la publicité des annonces judiciaires ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2013-3819 du 30 décembre 2013 établissant la liste des journaux habilités à publier des annonces judiciaires et légales ;
- VU** les demandes présentées par les directeurs des journaux ;
- SUR** proposition du Secrétaire général,

A R R E T E

ARTICLE 1er – Pour l'année 2015, La liste des journaux habilités à publier les annonces judiciaires et légales prescrites par le Code Civil, les Codes de Procédure et de Commerce et les lois spéciales pour la publicité et la validité des actes, des procédures ou des contrats est établie pour le département du Val de Marne comme suit :

QUOTIDIENS⇒ **AUJOURD'HUI EN FRANCE**

25 avenue Michelet
93408 SAINT-OUEN CEDEX

⇒ **LA CROIX**

18 rue Barbès
92128 MONTRouGE CEDEX

⇒ **LES ECHOS (Le Publicateur légal - La vie judiciaire)**

16 rue du Quatre Septembre
75112 PARIS CEDEX 02

⇒ **LES JOURNAUX JUDICIAIRES ASSOCIES (Les Petites Affiches - La Loi, Le Quotidien Juridique, Les Archives Commerciales de France)**

2 rue Montesquieu
75001 PARIS

⇒ **LE PARISIEN Val-de-Marne**

25 avenue Michelet
93408 SAINT-OUEN CEDEX

⇒ **L'HUMANITE**

Immeuble Calliope
5, rue Pleyel
93528 SAINT-DENIS CEDEX

⇒ **LIBERATION**

11, rue Béranger
75003 PARIS

TRI-HEBDOMADAIRES⇒ **Le G.I.E. " la Gazette du Palais - Journal Spécial des Sociétés "**

12, Place Dauphine
75001 PARIS

BI-HEBDOMADAIRES⇒ **AFFICHES PARISIENNES ET DEPARTEMENTALES**

15 rue du Louvre
75038 PARIS CEDEX 01

⇒ **LES ANNONCES DE LA SEINE**

12 rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS

HEBDOMADAIRES**⇒ ECHO d'Ile-de-France**

95, avenue de la Résistance
93340 LE RAINCY

⇒ LE MONITEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DU BATIMENT

17 rue d'Uzès
75108 PARIS Cedex 02

⇒ LE NOUVEL ECONOMISTE

38 bis, rue du Fer à Moulin
75005 PARIS

⇒ LE NOUVEL OBSERVATEUR

10/12, Place de la Bourse
75002 PARIS

⇒ LE PELERIN

18 rue Barbès
92128 MONTROUGE CEDEX

⇒ L'ITINERANT

3, rue de l'Atlas
75019 PARIS

⇒ VAL DE MARNE – INFOS

2, boulevard Carnot
94140 ALFORTVILLE

ARTICLE 2 - La publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux à l'exclusion de toute édition, tirage ou supplément spécial contenant seul l'insertion de ces annonces. Les numéros réguliers ou supplémentaires devront être numérotés en une seule série d'après la suite des nombres, à l'exclusion de tous numéros bis, ter, etc...

Pour assurer le contrôle, un exemplaire de chaque numéro, sans exception, devra être adressé, dès sa parution, à la Préfecture du Val-de-Marne à Créteil, sous le timbre « Cabinet-Bureau de la Communication Interministérielle ».

ARTICLE 3 - L'habilitation accordée pourra être retirée sans qu'il soit besoin de mise en demeure :

- 1) à tout journal modifiant sa périodicité ou interrompant sa publication,
- 2) à tout journal dont la diffusion effective (abonnements et ventes au numéro) ne conférerait plus aux annonces légales la publicité exigée par la loi,
- 3) à tout journal qui ne remplirait plus les conditions prescrites par la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955, modifiée par la loi n° 78-9 du 4 janvier 1978.

ARTICLE 4 - Le Secrétaire général est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Le Préfet

Signé
Christian ROCK

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction des Affaires Générales
et de l'Environnement

Bureau des Installations Classées
et de la Protection de l'Environnement

ARRÊTÉ n°2014/7917 du 24 décembre 2014

portant prorogation du délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit par l'arrêté préfectoral n°2011/2650Bis du 4 août 2011 sur le territoire de la commune de VILLENEUVE-LE-ROI autour du site pétrolier de la « SPVM » (Société Pétrolière du Val-de-Marne)

LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- **VU** le code de l'environnement, notamment l'article R.515-40-IV,
- **VU** l'arrêté préfectoral n°2011/2650Bis du 4 août 2011, prescrivant l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site de la Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM) sur le territoire de la commune de Villeneuve-le-Roi,
- **VU** les arrêtés préfectoraux n°2013/366 du 1^{er} février 2013 et n°2014/3997 du 28 janvier 2014 portant, pour les motifs qui y sont consignés, prorogation du délai d'approbation du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrit par l'arrêté préfectoral n°2011/2650Bis du 4 août 2011 susvisé jusqu'au 31 décembre 2014,
- **VU** le rapport de l'inspection des installations classées de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France, en date du 22 décembre 2014,
- **CONSIDÉRANT** d'une part, que la concertation doit être poursuivie avec les différentes parties prenantes intéressées à l'élaboration du PPRT et, d'autre part, que les délais nécessaires pour mettre en œuvre l'information, la concertation et les consultations, ne permettent pas d'approuver ledit PPRT à la date du 31 décembre 2014 prévue par l'arrêté préfectoral de prorogation n°2014/3997 du 28 janvier 2014 susvisé,
- **CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu en conséquence de proroger de nouveau le délai d'approbation du PPRT autour du site de la Société Pétrolière du Val-de-Marne,
- **SUR** la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}

Le délai d'approbation du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour du site pétrolier de la Société Pétrolière du Val-de-Marne (SPVM) sur le territoire de la commune de VILLENEUVE-LE-ROI, prescrit par l'arrêté préfectoral n° 2011/2650Bis du 4 août 2011, est prorogé jusqu'au 31 décembre 2015.

.../...

ARTICLE 2

Un exemplaire du présent arrêté est :

- adressé aux personnes et organismes associés (POA) à l'élaboration du PPRT définis à l'article 5 de l'arrêté du 4 août 2011 susvisé
- affiché pendant un mois à la mairie de VILLENEUVE-LE-ROI et mis en ligne :
<http://www.villeneuve-le-roi.fr>
- mis en ligne sur le site internet de la préfecture :
<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques>
- publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département
- inséré, par les soins du Préfet, dans un journal local diffusé dans le département.

ARTICLE 3

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours administratif auprès du Préfet du Val-de-Marne ou du Ministre de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, ainsi que d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun.

ARTICLE 4

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Maire de VILLENEUVE-LE-ROI, le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie d'Ile-de-France et le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Equipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,

Le Sous-Préfet chargé de mission,

SIGNÉ

Denis DECLERCK



PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

A R R Ê T É N° 2014/7792

Modifiant l'arrêté n°2014/6575 du 18 août 2014

instituant les bureaux de vote dans la commune de GENTILLY

à compter du 1^{er} mars 2015

Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2014-171 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val-de-Marne et notamment son article 13 ;

VU l'arrêté DRCT/4 n° 2014/6575 du 18 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de GENTILLY à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Vu le courrier du Maire en date du 26 novembre 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 – Afin de tenir compte des informations communiquées par le Maire de Gentilly, à savoir la création de 4 nouvelles voies : rue des Aqueducs, rue du Petit Bois, Mail des Tilleuls et rue des Carrières, l'annexe fixant le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote de la commune et visée à l'article 4 de l'arrêté DRCT/4 n°2014/6575 du 18 août 2014, est remplacée par l'annexe figurant au présent arrêté.

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté DRCT/4 n°2014/6575 du 18 août 2014 demeurent inchangées.

Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de l'Haÿ-les-Roses et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 15 décembre 2014

signé

**Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Christian ROCK**

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

1^{er} BUREAU : 6 rue du Docteur Ténine

(Canton du Kremlin-Bicêtre)
10^{ème} circonscription

CHARLES FREROT (2 à 48)

PLACE DE LA VICTOIRE

QUATRE TOURS

THIBERVILLE

VAL DE MARNE (1 à 19)

La Maire



Patricia Tordjman

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

2ème BUREAU : 6 rue du Docteur Ténine

(Canton du Kremlin-Bicêtre)
10^{ème} circonscription

DE LA BIEVRE (le 2 au 4)

CHARLES FREROT (1 à 83)

DIVISION LECLERC (1 au 19)

JEAN JAURES (5 au 21)

JEAN JAURES (4 au 22)

RASPAIL (27 à 67)

RASPAIL (2 à 58)

RENE CASSIN

REPUBLIQUE

SAINT ELOI (2 à la fin)

VICTOR HUGO (1 au 11)

La Maire



Patricia Tordjman

931257 - Gentilly, Cedex
Tél : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*

Gentilly

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

3ème BUREAU : Ecole Victor Hugo, 1/3 allée des Platanes
(Canton du Kremlin-Bicêtre)
10^{ème} circonscription

CHARLES CALMUS

FERNAND LEGER

GABRIEL PERI (2 au 38)

GALLIENI

JACQUES PREVERT

PLATANES

RASPAIL (1 à 25)

TANNEURS

VERDUN

La Maire



Patricia Tordjman

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*

Gentilly

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

4ème BUREAU : Préau école Gustave Courbet, rue Allende
(Canton du Kremlin-Bicêtre)
10^{ème} circonscription

BATHILDE

BENSERADE (2)

DIVISION LECLERC (10 à la fin)

DIVISION LECLERC (21 à la fin)

GABRIEL PERI (62 à 86)

MARCELIN BERTHELOT

PAROY (rue) (5 à la fin et du 8 à la fin)

PAROY (impasse)

PRESIDENT ALLENDE

RASPAIL (69 à 95)



La Maire

Patricia Tordjman

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*



L i b e r t é - É g a l i t é - F r a t e r n i t é

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

5ème BUREAU : réfectoire école Gustave Courbet, rue Allende
(Canton du Kremlin-Bicêtre)
10^{ème} circonscription

ARCUEIL (40 au 92)

ARCUEIL (21 au 55)

BENSERADE (4 au 12 et du 1 au 7)

BOULINEAU

BOUGARD

BOUT DU RANG

CHAMOISERIE

CONDORCET ((2 au 10)

FRAYSSE

GANDHILLON

GLAISIERES (ruelle)

LABOURSE

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*



Gentilly

MOULIN DE LA ROCHE (rue)

MOULIN DE LA ROCHE (passage)

NICOLAS DEBRAY (1 au 39)

PASCAL (1 au 35 et 14 au 20)

PASTEUR (1 à 65)

RASPAIL (97 au 125)

RASPAIL (60 au 88)

La Maire



Patricia Tordjman

L i b e r t é - É g a l i t é - F r a t e r n i t é

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

6ème BUREAU : école maternelle Pierre et Marie Curie, 10 rue Jean Louis
(Canton du Kremlin-Bicêtre)
10^{ème} circonscription

BEL ECU

BENSERADE (9 au 17 et du 14 à la fin)

CONDORCET (1 au 13)

GABRIEL PERI (88 au 162)

DES GRANDES MAISONS

JEAN LOUIS (2 au 20)

JEAN LOUIS (1 au 31)

JULIEN BONNOT

DU PARC

PASCAL (2 au 12)

SOLEIL LEVANT



La Maire

Patricia Tordjman

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*

Gentilly

L i b e r t é - É g a l i t é - F r a t e r n i t é

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

7ème BUREAU : Préau école primaire Henri Barbusse, aile droite, 14 place Henri Barbusse
(Canton du Kremlin-Bicêtre)
11^{ème} circonscription

ALBERT GUILPIN (1 à la fin)

ARCUEIL (1 au 19 et du 2 au 38)

BAUDRAN

BOUVERY

CHARLES FREROT (50 au 82)

DIVISION LECLERC (2 au 8)

HENRY GAUTHEROT

JEAN JAURES (1 à 3 et le 2)

MAZAGRAN

NICOLAS DEBRAY (2 au 40)

PAUL VAILLANT COUTURIER (du 1 au 35 et du 2 au 30)

PLACE HENRI BARBUSSE

POSTE

PRESIDENT WILSON

RAYMOND LEFEBVRE (du 1 au 45 et du 2 au 52)

ROBERT MARCHAND

SOUVENIR (2 au 20)

TENINE

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*



Gentilly

VAL DE MARNE (21 à la fin)

VICTOR MARQUIGNY

La Maire



Patricia Tordjman
Patricia Tordjman

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

8ème BUREAU : école primaire Lamartine, aile droite, 22/24 rue des Champs Elysées
(Canton du Kremlin-Bicêtre)
11^{ème} circonscription

AUGUSTE BLANQUI (impasse)

AUGUSTE BLANQUI (rue)

CHAMPS ELYSEES

GABRIELLE

HENRI KLEYNHOFF

IMPASSE JOSEPHINE

LOUIS GAILLET

PAUL VAILLANT COUTURIER (75 au 97)

PIERRE MARCEL

ROMAIN ROLLAND

La Maire



Patricia Tordjman

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*

Gentilly

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

9ème BUREAU école primaire Lamartine, aile gauche, 22/24 rue des Champs Elysées:
(Canton du Kremlin-Bicêtre)
11^{ème} circonscription

AMELIE (villa)

BENOIT MALON

VILLA DEMAND

JEAN-BAPTISTE CLEMENT

LAFOUGE

LECOCQ

PAIX

PASTEUR (2 au 68)

RAYMOND LEFEBVRE (47 au 109 et du 54 au 98)

PAUL VAILLANT COUTURIER (37 au 73)

REIMS

RENE ANJOLVY

La Maire



Patricia Tordjman

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*

Gentilly

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

10ème BUREAU : réfectoire école maternelle Jean Lurçat, chaperon vert 2^{ème} avenue

(Canton du Kremlin-Bicêtre)
11^{ème} circonscription

CHAPERON VERT 2^{ème} AVENUE

La Maire



Patricia Tordjman

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

11ème BUREAU : préau école maternelle Jean Lurçat, chaperon vert 2^{ème} avenue

(Canton du Kremlin-Bicêtre)
11^{ème} circonscription

‡ DES AQUEDUCS

‡ DES CARRIERES

CHAPERON VERT 1^{ère} AVENUE

CHAPERON VERT 3^{ème} AVENUE

CHAPERON VERT 4^{ème} AVENUE

DEDOUVRE

‡ DU PETIT BOIS

FOUBERT

LENINE

PAUL VAILLANT COUTURIER (99 à la fin)

‡ DES TILLEULS

VILLA REMONT

La Maire



Patricia Tordjman

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*

Gentilly

Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Mairie de Gentilly

Gentilly le 26 novembre 2014

12ème BUREAU : C.M.A.C. 2 rue Jules Ferry
(Canton du Kremlin-Bicêtre)
10^{ème} circonscription

ARISTIDE BRIAND

DE LA BIEVRE (6 à la fin et 1 à la fin)

GABRIEL PERI (du 40 au 60, de la rue Aristide Briand à la rue de la
Division Leclerc)

JEAN JAURES (23 à la fin)

JEAN JAURES (24 à la fin)

JULES FERRY

Rue du PAROY (1 au 3 et 2 au 6)

SAINT ELOI (1 à la fin)

VICTOR HUGO (2 au 12)

La Maire



Patricia Tordjman

94257 Gentilly Cedex
Tél. : 01 47 40 58 58
www.ville-gentilly.fr

*La correspondance
doit être adressée
au maire
à l'Hôtel de ville*





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE

Créteil, le 17 décembre 2014

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

BUREAU DU CONTROLE BUDGETAIRE ET
DES DOTATIONS DE L'ETAT

☎ : 01 49 56 61 06/90

✉ : 01 49 56 64 12

ARRETE N° 2014/7829

Portant nomination du comptable de l'établissement public administratif « Plateforme Charles Foix »

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012/3062 du 17 septembre 2012 portant création de la Communauté d'Agglomération de Seine Amont ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 23 septembre 2014 reçue en préfecture le 7 octobre 2014 décidant de la création d'un établissement public administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommé « Plateforme Charles Foix » ;

Vu l'article R2221-59 du code général des collectivités territoriales qui stipule : « le comptable de la régie est un comptable direct du Trésor ayant la qualité de comptable principal. Il est nommé par le préfet, sur avis conforme du trésorier-payeur général » ;

Vu l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques du Val-de-Marne en date du 4 décembre 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : Les fonctions de comptable direct du Trésor de l'établissement public administratif « Plateforme Charles Foix », exploité en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière, seront assurées à compter du 1^{er} janvier 2015 par le responsable du Centre des finances publiques - Trésorerie municipale de Vitry-sur-Seine.

ARTICLE 2^{ème} : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ARTICLE 3^{ème} : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur Départemental des Finances Publiques, le Président de la Plateforme Charles Foix sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 17 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Christian ROCK

PREFET DU VAL DE MARNE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES TERRITORIALES
BUREAU DES ELECTIONS ET DES ASSOCIATIONS

A R R Ê T É N° 2014/7830

**portant modification de l'arrêté n°2014/6643 du 29 août 2014
instituant les bureaux de vote dans la commune de FONTENAY SOUS BOIS
à compter du 1^{er} mars 2015**

**Le Préfet du Val de Marne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code électoral et notamment les articles L.17 et R.40 ;

Vu le décret n°2014-171 du 17 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département du Val-de-Marne et notamment son article 10 ;

VU l'arrêté DRCT/4 n°2014/6643 du 29 août 2014 instituant les bureaux de vote dans la commune de FONTENAY SOUS BOIS à compter du 1^{er} mars 2015 ;

Vu le courrier du Maire en date du 16 novembre 2014 et le courriel du 3 décembre 2014 ;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1 - Afin de tenir compte d'erreurs matérielles signalées par le Maire de FONTENAY SOUS BOIS dans son courrier du 16 novembre 2014 et le courriel du 3 décembre 2014, l'annexe fixant le périmètre géographique affecté à chaque bureau de vote de la commune et visée à l'article 4 de l'arrêté n°2014/6643 du 29 août 2014 est remplacée par l'annexe figurant au présent arrêté.

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté n° 2014/6643 du 29 août 2014 demeurent inchangées.

Article 3 - Le Secrétaire général de la préfecture, le Sous-Préfet de Nogent sur Marne et le Maire de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Créteil, le 17 décembre 2014

Pour le préfet et par délégation,

Le Secrétaire général

Christian ROCK

Bureau	Libellé bureau	Adresse Bureau	Rue	N° de section de rue
Bureau 001	001 - HOTEL DE VILLE	4 ESPLANADE LOUIS BAYEURTE	rue Bouvard	Du 1 au 10 Quinter
			rue Cheval Ru	Du 2 au 8
			Impasse Desmarets	Du 1 au 5
			Impasse de l'Eglise	Du 2 au 14
			rue des Emeris	Du 5 au 48
			villa Eugénie	du 2 au 8
			rue Guérin Leroux	Du 1 au 63
			rue Jean Douat	Du 0 au 8
			rue de Neuilly	Du 1 au 83
			rue du Nord	Du 2 au 7
			rue des Ormes	Du 1 au 8
			rue Paul Bert	Du 1 au 36
			rue de la Réunion	Du 2 au 10
			rue de Rosny	Du 2 au 58
			rue de Rosny	Du 21 au 71
			rue Saint Germain	Du 1 au 13
			rue Saint Germain	Du 2 au 56
			rue Saint Germain	Du 37 au 45
			boulevard de Verdun	Du 1 au 29 Quinter
			boulevard de Verdun	Du 2 au 28 Quinter
Canton 9				
Bureau 002	002 - ECOLE VICTOR DURUY	7 RUE DE JOINVILLE	boulevard André Bassé	Du 1 au 8
			rue de l'Audience	Du 1 au 15
			rue du Commandant Jean Duhall	Du 1 au 52
			rue Gaston Charle	Du 3 au 79
			place de la Libération	Du 17 au 42
			rue de l'Anclenne Mairie	Du 2 au 6
			rue Maurice Coudérchet	Du 1 au 36
			rue Mot	Du 1 au 33
Canton 9				



[Handwritten signature]

Bureau 003	003 - MAISON CITOYEN ET VIE ASSOCIATIVE	16 RUE DU PERE AUBRY	rue du Berceau	Du 1 au 42 Quinter
			rue d'Alger	Du 1 au 42 ter
			rue Corneille	Du 1 au 52
			rue Louis Xavier de Ricard	Du 1 au 78
			rue de l'Ancienne Mairie	Du 17 au 31
			rue de Neuilly	Du 16 au 66
			rue Pierre Larousse	Du 1 au 49
			rue de la Planche	Du 1 au 28
			rue de la Résistance	Du 1 au 39
			rue Révérend Père Lucien Aubry	Du 1 au 26
			Impasse du Sud	Du 1 au 12
			rue Vauban	Du 4 au 33
			boulevard du vingt cinq août 1944	Du 2 au 64
Canton 9				
Bureau 004	004 - ECOLE VICTOR DURUY	7 RUE DE JOINVILLE	rue Bapaume	Du 24 au 30
			villa du Côteau	Du 2 au 12
			rue Désiré Richebols	Du 1 au 108
			boulevard des Deux Communes	Du 1 au 23
			rue Epoigny	Du 1 au 57
			rue de la Fidélité	Du 1 au 10
			rue du Fond des Angles	Du 1 au 9
			rue de la Fraternité	Du 1 au 57
			rue de Joinville	Du 2 au 75
			Impasse Legrand	Du 0 au 3
			rue Legrand	Du 1 au 39
			rue Maurice Barthélémy	Du 1 au 42
			rue Molière	Du 1 au 10
			rue Pierre Brossolette	Du 1 au 45
	rue du Regard	Du 1 au 16		
	rue Squeville	Du 3 au 44		
	rue Victor Mussault	Du 3 au 47		
Canton 9				



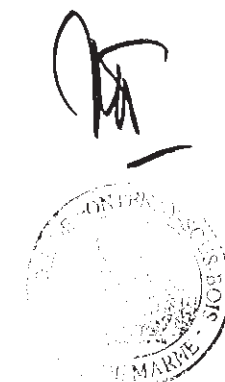
[Handwritten signature]

Bureau 005	005 - ECOLE PASTEUR	3 RUE PIERRE DULAC	rue Dalayrac	Du 99 au 151
			rue Eugène Martin	Du 1 au 3
			rue Eugène Martin	Du 2 au 2
			rue Jean Jacques Rousseau	Du 2 au 62
			rue Pasteur	Du 94 au 114
			rue Pauline	Du 1 au 80
			rue Thérèse	Du 1 au 15
			rue Yvonne	Du 1 au 16
Canton 9				
Bureau 006	006 - ECOLE PASTEUR	3 RUE PIERRE DULAC	rue Dalayrac	Du 25 au 97
			rue Emile Roux	Du 2 au 73
			rue Jules Lepetit	Du 1 au 27 Quinter
			rue Mallier	Du 1 au 25
			rue Marcel et Jacques Gaucher	Du 5 au 89
			rue Pasteur	Du 1 au 79
			rue Pasteur	Du 2 au 90
			rue Pierre Dulac	Du 1 au 66
Canton 9				
Bureau 007	007 - ECOLE JULES FERRY	64 RUE ROUBLLOT	rue André Laurent	Du 5 au 71
			rue André Laurent	Du 6 au 72
			rue Beauséjour	Du 1 au 11
			villa des Carreaux	Du 1 au 23
			rue Dalayrac	Du 108 au 118
			rue Eugène Martin	Du 14 au 92
			rue Eugène Martin	Du 21 au 83
			rue Gambetta	Du 70 au 170
			rue Gambetta	Du 83 au 159
			avenue de la République	Du 1 au 79
			avenue de la République	Du 2 au 86 Quinter
			rue Roublot	Du 67 au 111 Quinter



[Handwritten signature]

			rue Roublot	Du 72 au 116
			rue des Terres Saint Victor	Du 2 au 33
Canton 9				
Bureau 008	008 - ECOLE JULES FERRY	64 RUE ROUBLLOT	rue Charles Bassée	Du 64 au 122
			rue Charles Bassée	Du 83 au 147
			rue Dalayrac	Du 88 au 106
			rue Gambetta	Du 1 au 71
			rue Gambetta	Du 4 au 62
			rue Jules Ferry	Du 1 au 83
			rue Mirabeau	Du 1 au 36
			rue des Mocardes	Du 34 au 64
			villa de l'Ouest	Du 2 au 25
			villa de la Paix	Du 1 au 7
			rue Roublot	Du 28 au 70
			rue Roublot	Du 49 au 65
			rue du Ruisseau	Du 1 au 38
Canton 9				
Bureau 009	009 - UDSM EXT. MEDICO-PROFESSIONNEL	40 AVENUE DE STALINGRAD	rue André Laurent	Du 73 au 105
			rue André Laurent	Du 74 au 96
			impasse de l'Avenir	Du 2 au 35
			rue de l'Avenir	Du 12 au 41 Quinter
			rue des Beaumonts	Du 1 au 80
			villa des Beaumonts	Du 2 au 7
			villa Beauséjour	Du 3 au 11
			passage Emile Boutrais	Du 2 au 109 Quinter
			rue Emile Boutrais	Du 1 au 97
			rue d'Estienne d'Orves	Du 4 au 73
			rue Gounod	Du 9 au 9
			rue Hector Malot	Du 5 au 9
			villa Heitz	Du 1 au 16
			rue Jules Massenet	Du 4 au 16



			impasse Legris	Du 1 au 10
			rue Pierre Demont	Du 2 au 18
			impasse de la Renardière	Du 1 au 16 Quinter
			rue de la Renardière	Du 1 au 52
			avenue de Stalingrad	Du 1 au 45
			avenue de Stalingrad	Du 2 au 68
			rue de Trucy	Du 2 au 64 Quinter
Canton 9				
Bureau 010	010 - UDSM EXT. MEDICO-PROFESSIONNEL	40 AVENUE DE STALINGRAD	rue Coli	Du 1 au 14
			rue Gabriel Péri	Du 76 au 108
			rue Georges Le Tiec	Du 6 au 36
			rue le Brix	Du 3 au 15
			rue du Luat	Du 1 au 1
			rue Médéric	Du 1 au 28
			rue Nungesser	Du 1 au 28
			avenue Parmentier	Du 1 au 136
			rue du Passeleu	Du 4 au 26
			rue des quatre ruelles	Du 2 au 158
			villâ des quatre ruelles	Du 0 au 27
			rue de la Santé	Du 6 au 25
			rue de la Solidarité	Du 1 au 15
			avenue de Stalingrad	Du 47 au 75
			avenue de Stalingrad	Du 70 au 100
			rue des trois territoires	Du 51 au 97
			rue Turpin	Du 1 au 17
Canton 9				
Bureau 011	011 - ECOLE JULES FERRY	64 RUE ROUBLLOT	rue des Carrières	Du 1 au 14 Quinter
			rue Charles Bassée	Du 23 au 31
			rue Charles Bassée	Du 51 au 79
			rue Dalayrac	Du 2 au 84
			place Général Leclerc	Du 1 au 15



[Handwritten signature]

1

			rue Georges Mandel	Du 1 au 7
			rue de l'Ancienne Mairie	Du 3 au 15
			rue de la Maison Rouge	Du 2 au 23
			rue Mauconseil	Du 2 au 42
			rue des Mocards	Du 2 au 30
			rue des Mocards	Du 7 au 59
			rue des Naclières	Du 1 au 10
			rue de Neuilly	Du 4 au 12
			rue Roublot	Du 1 au 47
			rue Roublot	Du 2 au 26 Quinter
Canton 9				
Bureau 012	012 - STADE ANDRE LAURENT	23 RUE SAINT GERMAIN	rue Albert 1er	Du 1 au 8
			rue André Tessier	Du 1 au 89
			rue des Belles Vues	Du 1 au 17
			villa des Belles vues	Du 1 au 24 Quinter
			villa Béranger	Du 1 au 23
			villa des Carrières	Du 2 au 17
			rue Charles Bassée	Du 1 au 21
			rue Charles Bassée	Du 2 au 62
			rue Charles Bassée	Du 35 au 49
			villa du Chatelet	Du 4 au 27
			rue du Cheval Ru	Du 1 au 3
			rue Gérard Philippe	Du 3 au 26
			rue Marguerité	Du 1 au 16
			villa Pêché	Du 1 au 8
			rue Raspail	Du 1 au 22
			rue de Rosny	Du 3 au 19
			chemin des Sources	Du 1 au 33
			rue Saint Germain	Du 15 au 35
			villa Saint Germain	Du 4 au 9
Canton 9				



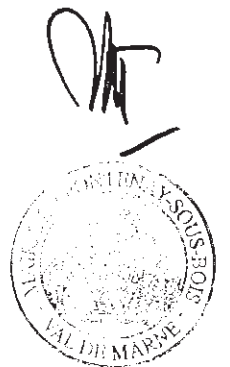
Handwritten signature or initials.

Bureau 013	013 - FOYER MATTERAZ	15 RUE J. P. TIMBAUD	rue Alfred de Musset	Du 81 au 137
			rue Ampère	Du 4 au 35
			rue Balzac	Du 2 au 39
			impasse de la Chaussade	Du 1 au 4
			rue Emile Zola	Du 2 au 26
			rue Fabre d'Eglantine	Du 1 au 66
			rue Jean Jaurès	Du 1 au 159
			rue Pierre Curie	Du 119 au 225
			rue Poussin	Du 2 au 30
			rue Racine	Du 4 au 62
			rue des Rieux	Du 1 au 95
			boulevard de Verdun	Du 70 au 178
			avenue Victor Hugo	Du 18 au 184
			avenue Victor Hugo	Du 31 au 127
Canton 9				
Bureau 014	014 - ECOLE MICHELET	1 RUE MICHELET	rue Alfred de Musset	Du 1 au 1
			rue Alfred de Musset	Du 2 au 20
			rue Anatole France	Du 2 au 34
			rue Anatole France	Du 5 au 23
			rue André Tessier	Du 2 au 70
			rue Béranger	Du 1 au 1
			rue Marcelin Berthelot	Du 1 au 41
			rue Cuvier	Du 3 au 31
			rue Denis Papin	Du 1 au 58
			rue Gay Lussac	Du 3 au 41
			rue Gay Lussac	Du 4 au 54
			rue Lesage	Du 1 au 31
			villa Letourneur	Du 1 au 19
			avenue Maréchal Joffre	Du 1 au 137
			avenue Maréchal Joffre	Du 4 au 80
			place Michelet	Du 1 au 6
			rue Michelet	Du 1 au 14



Handwritten signature or initials.

			avenue Rabelais	Du 31 au 53
			Avenue de la République	Du 258 au 276
			boulevard de Verdun	Du 31 au 55
			boulevard de Verdun	Du 32 au 64
Canton 9				
Bureau 015	015 - ECOLE PIERRE DEMONT	64 AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	rue des Alouettes	Du 1 au 32
			rue du Bois	Du 1 au 29
			rue du Bois des Joncs Marins	Du 1 au 81
			rue du Bois Galon	Du 2 à fin de rue
			rue Carnot	Du 2 au 207
			rue Florian	Du 1 au 11
			rue de la Fontaine du Vaisseau	Du 1 au 47
			rue Louis Auroux	Du 4 au 66
			avenue Louison Bobet	Du 1 au 73
			rue des Marais	Du 8 au 253
			avenue de Lattre de Tassigny	Du 1 au 330
			rue Pierre Grange	Du 2 au 95
			rue de la Prairie	Du 5 au 59
			sentier de la Prairie	Du 7 au 59
			allée Tranquille	Du 3 au 166
Canton 9				
Bureau 016	016 - CONSERVATOIRE MUNICIPAL	23 RUE DU CLOS D'ORLEANS	avenue de la Belle Gabrielle	Du 3 au 16
			avenue de la Dame Blanche	Du 1 au 21
			avenue de la Dame Blanche	Du 2 au 22
			avenue Foch	Du 1 au 65
			avenue Foch	Du 2 au 42 Quinter
			avenue des Maronniers	Du 1 au 19
			avenue Odette	Du 1 au 9
			avenue de la Porte Jaune	Du 2 au 10
			avenue Président Roosevelt	Du 1 au 11



			boulevard de Vincennes	Du 2 au 14
Canton 9				
Bureau 017	017 - ECOLE PASTEUR	3 RUE PIERRE DULAC	avenue des Charmes	Du 13 au 105
			avenue de la Dame Blanche	Du 23 au 59 Quinter
			avenue de la Dame Blanche	Du 24 au 58
			villa de la Dame Blanche	Du 3 au 4
			avenue Foch	Du 44 au 108
			avenue Foch	Du 67 au 137
			avenue de la Pépinière	Du 2 au 14
			avenue de la Porte Jaune	Du 1 au 11
			boulevard de Vincennes	Du 16 au 82
Canton 9				
Bureau 018	018 - ECOLE ROMAIN ROLLAND	ALLEE MAXIME GORKI	allée Albert Camus	Du 1 au 248
			rue Chaptal	Du 12 au 12
			allée Henri Barbusse	Du 1 au 86
			allée Maxime Gorki	Du 0 au 402
			avenue Rabelais	Du 1 au 29
			avenue Rabelais	Du 2 au 16
Canton 9				
Bureau 019	019 - ECOLE ROMAIN ROLLAND	ALLEE MAXIME GORKI	rue de Bir Hakeim	Du 1 au 21
			impasse de la Croix Heurtebise	Du 1 au 25
			impasse de la Croix Pommier	Du 1 au 8
			Fort de Nogent	Du 0 au 0
			rue Gabriel Lacassagne	Du 2 au 137
			boulevard Gallieni	Du 107 au 200
			rue Hoche	Du 1 au 37
			rue Marceau	Du 1 au 35
			avenue de Neuilly	Du 2 au 115
			rue des Priets	Du 1 au 20
			boulevard du vingt cinq août 1944	Du 1 au 65



[Handwritten signature]

Canton 9				
Bureau 020	020 - ESPACE INTERGENERATIONNEL LARRIS	15 BIS RUE JEAN MACE	rue Jean Macé	du 9 au 15
			place des Larris	Du 1 au 2
			rue Pasteur Martin Luther King	Du 1 au 1
			rue Paul Langevin	Du 2 au 8
			rue Rosenberg	Du 1 au 1
Canton 9				
Bureau 021	021 - ECOLE PAUL LANGEVIN	3 RUE PAUL LANGEVIN	rue Aimé et Eugénie Cotton	Du 1 au 11
			rue Bertie Albretch	Du 1 au 9
			rue Danièle Casanova	Du 2 au 12
			rue Jean Macé	Du 1 au 15
			rue Suzanne Buisson	Du 1 au 8
Canton 9				
Bureau 022	022 - ECOLE JEAN ZAY	80 RUE LA FONTAINE	allée du Bulsson de la Bergère	Du 2 au 8
			avenue Charles Garcia	Du 11 au 11
			avenue Charles Garcia	Du 12 au 30
			rue Jean Zay	Du 1 au 15
			rue La Fontaine	Du 64 au 80
			rue La Fontaine	Du 215 au 231
			avenue des Olympiades	Du 5 au 11
			avenue des Olympiades	Du 6 au 10
Canton 9				
Bureau 023	023 - ECOLE JEAN ZAY	80 RUE LA FONTAINE	avenue Charles Garcia	Du 1 au 3
			avenue Charles Garcia	Du 4 au 8
			rue Jean Zay	Du 2 au 18
			rue de la Mare à Guillaume	Du 5 au 12
			avenue des Olympiades	Du 12 au 20
			avenue des Olympiades	Du 13 au 25
			avenue Pablo Picasso	Du 2 au 9



Handwritten signature or initials.

Canton 9				
Bureau 024	024 - ECOLE EDOUARD VAILLANT	2 RUE EDOUARD VAILLANT	rue Fernand Léger	Du 7 au 19
			rue Fernand Léger	Du 10 au 18
			rue Georges Guynemer	Du 5 au 22
			avenue Maréchal Joffre	Du 102 au 108
			rue Roger Salengro	Du 2 au 58
Canton 9				
Bureau 025	025 - ECOLE EDOUARD VAILLANT	2 RUE EDOUARD VAILLANT	rue Edouard Vaillant	Du 2 au 2
			rue Edouard Vaillant	Du 15 au 19
			rue Fernand Léger	Du 2 au 6
			rue Fernand Léger	Du 3 au 5
			avenue Maréchal Joffre	Du 110 au 116
			rue Maximilien Robespierre	Du 6 au 45
Canton 9				
Bureau 026	026 - ECOLE EDOUARD VAILLANT	2 RUE EDOUARD VAILLANT	rue Edouard Vaillant	Du 1 au 13
			avenue Maréchal Joffre	Du 118 au 122
			rue Montesquieu	Du 1 au 141
			avenue Rabelais	Du 18 au 48 Quinter
Canton 9				
Bureau 027	027 - ECOLE HENRI WALLON	46 RUE LA FONTAINE	rue Bernard Palissy	Du 2 au 116
			rue Descartes	Du 136 au 138
			rue Gustave Doré	Du 9 au 36
			rue Henri Wallon	Du 1 au 9
			rue Jean Macé	Du 10 au 12
			rue Jean Pierre Martinlé	Du 1 au 1
			rue Jean Moulin	Du 1 au 247
			rue La Fontaine	Du 44 au 54
			rue La Fontaine	Du 91 au 205
			rue Paul Eluard	Du 1 au 8



M

			rue Pierre Curie	Du 1 au 115
			avenue Victor Hugo	Du 145 au 241
			avenue Victor Hugo	Du 186 au 322
Canton 9				
Bureau 028	028 - ECOLE PAUL LANGEVIN	3 RUE PAUL LANGEVIN	rue Alfred de Musset	Du 32 au 68
			rue Alfred de Musset	Du 39 au 79
			rue Anatole France	Du 27 au 31
			rue Anatole France	Du 36 au 54
			rue Beaumarchais	Du 2 au 57
			rue Danielle Casanova	Du 1 au 3
			rue Guizot	Du 2 au 73
			rue Jean-Pierre Timbaud	Du 2 au 24
			rue Lamartine	Du 1 au 16
			rue Paul Langevin	Du 12 à fin de rue
			rue Rosenberg	Du 3 au 5
			rue Rosenberg	Du 6 au 6
			impasse des Trontals	Du 11 au 13
			avenue Victor Hugo	Du 1 au 29
			avenue Victor Hugo	Du 2 au 12
Canton 9				
Bureau 029	029 - FOYER AMBROISE CROIZAT	64 RUE JULES FERRY	villa Bel Air	Du 1 au 89
			villa Bellevue	Du 2 au 8
			avenue Danton	Du 0 au 116
			rue Edouard Maury	Du 88 au 194
			rue Edouard Maury	Du 113 au 215
			avenue Ernest Renan	Du 2 au 102
			avenue Ernest Renan	Du 110 au 178
			avenue Ernest Renan	Du 69 au 69
			villa des Frenes	Du 1 au 12
			villa Grandjean	Du 3 au 206
			rue des Moulins	Du 152 au 252



[Handwritten signature]

			rue des Moulins	Du 183 au 281
			villa des Ormes	Du 1 au 11
			villa du Plateau	Du 2 au 16
			rue des Pres Lorets	Du 1 au 92
			villa des Pres Lorets	Du 2 au 11
			villa Prestinari	Du 2 au 13
			villa du Progrès	Du 2 au 12
			avenue de la République	Du 83 au 181
			avenue de la République	Du 88 au 158
			rue Védrières	Du 3 au 10
Canton 9				
Bureau 030	030 - FOYER AMBROISE CROIZAT	64 RUE JULES FERRY	rue Auguste Comte	Du 3 au 70
			rue Edouard Maury	Du 2 au 80
			rue Edouard Maury	Du 7 au 105
			avenue Ernest Renan	Du 110 au 178
			rue Eugène Héricourt	Du 4 au 11
			villa Eugénie	Du 0 au 28
			rue Gay Lussac	Du 45 au 49
			rue Gay Lussac	Du 60 au 60
			rue Gilbert Ribatto	Du 2 au 31
			villa Haze	Du 2 au 17
			rue de la Matène	Du 1 au 19
			rue des Moulins	Du 1 au 181
			rue des Moulins	Du 2 au 146
			villa des Moulins	Du 2 au 16
			impasse du Moulin des Rosettes	Du 1 au 5
			avenue de la République	Du 160 au 256
			avenue de la République	Du 183 au 277
			rue des Rosettes	Du 4 au 4042
			villa des Rosettes	Du 1 au 17
			rue du Sentier du Moulin	Du 4 au 247
			rue Seyvert	Du 1 au 30



[Handwritten signature]

			boulevard de Verdun	Du 57 au 113
			rue Victor Lespagne	Du 3 au 42
Canton 9				
Bureau 031	031 - ECOLE MOT	1 BOULEVARD ANDRE BASSEE	rue Boschot	Du 1 au 30
			rue Castel	Du 1 au 23
			rue Chevrette	Du 1 au 23
			rue Dalayrac	Du 1 au 23
			rue Grognard	Du 1 au 16
			rue Mauconseil	Du 1 au 29
			villa Mémoris	Du 1 au 24
			place Moreau David	Du 1 au 25
			rue Notre Dame	Du 1 au 22
			rue Pierre Sémard	Du 1 au 58
			passage Pierre Weber	Du 1 au 5
			villa Saint-Louis	Du 3 au 15
			rue Saint-Vincent	Du 1 au 22
Canton 9				
Bureau 032	032 - GASTON CHARLE	6 RUE GASTON CHARLE	rue du Clos d'Orléans	Du 1 au 55
			villa de l'Espérance	Du 1 au 20
			rue Gaston Charle	Du 0 au 36
			boulevard Henri Ruel	Du 1 au 33
			villa Lapie	Du 1 au 3
			villa Madeleine	Du 0 au 30
			villa d'Orléans	Du 1 au 14
			villa Vitry	Du 1 au 5
Canton 9				
Bureau 033	033 - FOYER MATTERRAZ	15 RUE J. P. TIMBAUD	rue Jean Macé	Du 1 au 7
			rue Jean Macé	Du 8 au 8
			rue La Fontaine	Du 1 au 89
			rue La Fontaine	Du 12 au 32



[Handwritten signature]

			rue Lavoisier	Du 5 au 7
			rue Louise Michel	Du 1 au 5
Canton 9				



[Handwritten signature]
—



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Créteil, le 19 décembre 2014

BUREAU DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ
ET DE L'INTERCOMMUNALITÉ

ARRÊTÉ N° 2014/7865

Portant modification des statuts du syndicat intercommunal du Lycée de Limeil-Brévannes

Le Préfet du Val-de-Marne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 5211-17 et L 5211-20 ;

VU l'arrêté préfectoral du 10 mars 1964 portant création du syndicat intercommunal du Lycée de Limeil-Brévannes ;

VU la délibération du comité syndical du 9 septembre 2014 approuvant les nouveaux statuts du syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes ;

VU les délibérations concordantes des conseils municipaux de Villecresnes, le 26 septembre 2014, Limeil-Brévannes et Mandres-les-Roses, le 29 septembre 2014, Sucy-en-Brie, le 20 octobre 2014, Valenton, le 4 novembre 2014, et Santeny, le 17 novembre 2014, approuvant les nouveaux statuts du syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes ;

CONSIDÉRANT que les conseils municipaux de Boissy-Saint-Léger, Marolles-en-Brie, Noiseau et Périgny-sur-Yerres ne se sont pas prononcés dans le délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du conseil syndical et que leur avis est donc réputé favorable ;

CONSIDÉRANT que les statuts du syndicat n'ayant pas été révisés depuis sa création, il convient de les adapter au code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la construction du lycée de Limeil-Brévannes étant achevée, il convient de préciser les compétences aujourd'hui exercées par le syndicat ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Les statuts du syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes sont ceux annexés au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Le syndicat intercommunal du lycée de Limeil-Brévannes conserve comme unique compétence la « gestion de la piscine des dauphins » sise à Limeil-Brévannes

ARTICLE 3 : Les personnes ayant intérêt à agir peuvent contester la légalité du présent arrêté et saisir le Tribunal administratif de Melun (43, rue du Général de Gaulle - 77008 MELUN) d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement de la dernière mesure de publicité. Elles peuvent également, au préalable, dans le même délai, saisir l'autorité préfectorale d'un recours gracieux. Cette demande prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne, la présidente du syndicat intercommunal du Lycée de Limeil-Brévannes, les maires des communes adhérentes du syndicat et le directeur départemental des finances publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général

Christian ROCK



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES TERRITORIALES

Créteil, 23 décembre 2014

BUREAU DU CONTROLE DES ACTES
D'URBANISME ET DES PROCEDURES D'UTILITE
PUBLIQUE

ARRETE n° 2014/7900

**portant modification de l'arrêté n° 2013/922 du 14 mars 2013
concernant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics
de la Zone d'Aménagement Concerté Petit Pré-Sablères sur la commune de Créteil**



LE PREFET DU VAL-DE-MARNE
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.311-1 à L.311-8 et suivants, et R.311-6 à R.311-11;
- **VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.122-1 et L.122-7 ;
- **VU** le décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement ;
- **VU** la délibération n° 2 du conseil d'administration de Valophis Habitat du 3 mars 2011 validant la mise en œuvre opérationnelle du projet d'aménagement du quartier Petit Pré-Sablères et la création d'une ZAC d'initiative Etat par Valophis Habitat OPH du Val de Marne ;
- **VU** la délibération n° 3 du conseil d'administration de Valophis Habitat du 3 mars 2011 approuvant les objectifs et les modalités de concertation de la ZAC Petit Pré-Sablères ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Créteil du 28 mars 2011 donnant un avis favorable aux modalités de concertation de la dite ZAC ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Créteil en date du 27 juin 2011 approuvant le bilan de concertation préalable à la création de la ZAC Petit Pré-Sablères dans le cadre du projet de rénovation urbaine ;

- **VU** la délibération n°2 du conseil d'Administration de Valophis Habitat du 8 juillet 2011 approuvant le bilan de concertation préalable à la création de la dite ZAC ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Créteil en date du 5 décembre 2011 donnant un avis favorable au dossier de création de la ZAC Petit Pré-Sablères ;
- **VU** la délibération n°6 du conseil d'administration de Valophis Habitat en date du 14 décembre 2011 validant le dossier de création de ZAC Petit Pré-Sablères ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2012/1284 du 20 avril 2012 portant création de la ZAC Petit Pré-Sablères ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Créteil du 10 décembre 2012 donnant un avis favorable au dossier de réalisation de la ZAC et au programme des équipements publics ;
- **VU** la délibération n° 3 du conseil d'administration de Valophis Habitat du 13 décembre 2012 approuvant le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC et demandant à l'Etat de mettre en œuvre la procédure nécessaire à sa réalisation ;
- **VU** l'avis émis le 28 mars 2012 par le préfet de région d'Ile-de-France, autorité environnementale, en application du décret n° 2009-496 du 30 avril 2009 relatif à l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement prévue aux articles L.122-1 et L.122-7 du code de l'environnement ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2013/367 du 4 février 2013 portant délégation de signature à Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié au recueil des actes administratifs du 4 février 2013 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2013/922 en date du 14 mars 2013 portant approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Petit-Pré-Sablères à Créteil ;
- **VU** la validation du dossier de réalisation modificatif et du programme des équipements publics modificatif par le bureau du conseil d'administration de Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne en date du 11 juillet 2014 ;
- **VU** la délibération du conseil municipal de Créteil en date du 29 septembre 2014 approuvant le dossier de réalisation modificatif et le programme des équipements publics modificatif de la ZAC Petit Pré-Sablère ;
- **VU** le dossier de demande de modification et le programme des équipements publics présentés par Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne ;

- **VU** le courrier en date du 16 octobre 2014 de Valophis Habitat OPH du Val-de-Marne sollicitant la prise d'un arrêté préfectoral modificatif ;
- **VU** l'avis de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de- France (unité territoriale du Val-de-Marne) en date du 3 décembre 2014 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne,

ARRETE

Article 1er : l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2013/922 du 14 mars 2013 portant approbation du dossier de réalisation et du programme des équipements publics de la ZAC Petit Pré-Sablères créée à l'initiative de VALOPHIS Habitat sur le territoire de la commune de Créteil est modifié comme suit :

« la surface de construction est augmentée de 1 450 m² (de 37 450 m² à 38 900 m² - surface de plancher) pour permettre la réalisation de bureaux et l'installation du siège de la société Valophis Habitat » ;

Article 2 : les autres dispositions de l'arrêté n° 2013/922 du 14 mars 2013 demeurent inchangées.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le président de Valophis Habitat et le maire de la commune de Créteil sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne.

Pour le préfet, et par délégation,
le secrétaire général,

Christian ROCK

Créteil, le 23 décembre 2014

Arrêté n° 2014/7901

**modifiant l'arrêté n° 2014/6897 du 25 septembre 2014
déclarant d'utilité publique le projet de réalisation d'un groupe scolaire
et d'un centre de loisirs sur le secteur des Courtilles à Champigny-sur-Marne**



**Le préfet du Val-de-Marne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- **VU** le code général des collectivités territoriales ;
- **VU** le code de l'expropriation, et notamment ses articles L.11-5-1 et R 11-3 et suivants;
- **VU** le code de l'urbanisme,
- **VU** le code de l'environnement, et notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants ;
- **VU** le code des télécommunications, et notamment les articles 23 et 30 qui exigent une servitude pour des faisceaux hertziens ;
- **VU** la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis ;
- **VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié notamment par les décrets n°2009-176 du 16 février 2009 et n°2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et dans les départements ;

.../...

- **VU** la délibération du conseil municipal de Champigny-sur-Marne en date du 18 décembre 2013, demandant au préfet l'ouverture d'une enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue de la réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs sur le site des Courtilles ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n°2013/367 du 4 février 2013 portant délégation de signature à M. Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, et publié au recueil des actes administratifs le 4 février 2013 ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2014/5446 du 12 mai 2014 portant ouverture d'une enquête unique, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, concernant le projet de réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs sur le secteur des Courtilles à Champigny-sur-Marne ;
- **VU** le rapport et les conclusions en date du 12 août 2014 du commissaire enquêteur, rendant un avis favorable sans réserve, et consultables à l'adresse suivante :
<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>
- **VU** la délibération en date du 18 décembre 2013 du conseil municipal de Champigny-sur-Marne demandant au Préfet du Val-de-Marne de déclarer d'utilité publique le projet de réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs sur le secteur des Courtilles à Champigny-sur-Marne ;
- **VU** l'arrêté préfectoral n° 2014/6897 du 25 septembre 2014 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs sur le secteur des Courtilles à Champigny-sur-Marne
- **VU** la demande de la commune de Champigny-sur-Marne en date du 1^{er} décembre 2014 demandant au préfet du Val-de-Marne de procéder à une modification de l'arrêté n° 2014/6897 du 25 septembre 2014 déclarant d'utilité publique le projet de réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs sur le secteur des Courtilles à Champigny-sur-Marne ;
- **SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2014/6897 du 25 septembre 2014 est modifié comme suit :

« Est déclaré d'utilité publique, au profit de la commune de Champigny-sur-Marne, le projet de réalisation d'un groupe scolaire et d'un centre de loisirs sur le secteurs des Courtilles à Champigny-sur-Marne. Cette déclaration emporte le retrait de la copropriété initiale de l'emprise expropriée issue de la parcelle cadastrée section U n°117, sise 41-43 boulevard Gabriel Péri, conformément aux articles L.12-2-1 et L.11-5-1 du Code de l'expropriation »

ARTICLE 2 : les autres dispositions de l'arrêté n° 2014/6897 du 25 septembre 2014 demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de 2 mois courant à compter de son affichage en mairie. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

ARTICLE 4 : Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, le sous-préfet de Nogent-sur-Marne et le maire de la commune de Champigny-sur-Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Pour le préfet, et par délégation
Le secrétaire général,

Christian ROCK



PREFECTURE DE SEINE-ET-MARNE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
Direction des Relations avec les Collectivités Territoriales

PREFECTURE DE L'ESSONNE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales

~~~~

**ARRETE n° 2014-PREF-DRCL/948 du 30 décembre 2014**  
**portant adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron au Syndicat mixte pour**  
**l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) pour la**  
**compétence «mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou**  
**SAGE de l'Yerres»**

**LE PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE**  
Officier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**LE PREFET DU VAL-DE-MARNE**  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**LE PREFET DE L'ESSONNE**  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L5211-18, L5212-16, L5711-1 et suivants ;

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**VU** le décret du 31 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Luc MARX, en qualité de préfet de Seine-et-Marne ;

**VU** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU, en qualité de préfet du Val-de-Marne ;

**VU** le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de Monsieur Bernard SCHMELTZ, en qualité de préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret du 7 juillet 2014 portant nomination de Monsieur Nicolas de MAISTRE, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de Seine-et-Marne ;

**VU** le décret du 8 juillet 2009 portant nomination de Monsieur Christian ROCK, en qualité de sous-préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne ;

**VU** le décret du 20 novembre 2014 portant nomination de Monsieur David PHILOT, en qualité de secrétaire général de la préfecture de l'Essonne ;

**VU** l'arrêté n°14/PCAD/140 du 01 septembre 2014, donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas de MAISTRE, secrétaire général de la préfecture de la Seine-et-Marne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2013-367 du 4 février 2013 portant délégation de signature de Monsieur Christian ROCK, secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

**VU** l'arrêté préfectoral n°2014-PREF-MCP-041 du 19 décembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur David PHILOT, secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu ;

**VU** l'arrêté du 9 février 1952, modifié, portant création du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve Saint-Georges (S.I.A.R.V) ;

**VU** l'arrêté n°2011-PREF-DRCL-500 du 30 septembre 2011, modifié, procédant à la transformation du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Villeneuve Saint-Georges en Syndicat Mixte à la carte, dénommé syndicat pour l'assainissement et la gestion des eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE), modifiant les statuts du Syndicat, ajoutant la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » et portant adhésion de nouvelles collectivités ;

**VU** la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron du 17 mars 2014, approuvant son adhésion au SyAGE pour la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » ;

**VU** la délibération du comité syndical du SyAGE du 24 juin 2014 approuvant l'adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvon ;

**VU** les délibérations favorables des conseils municipaux transmises par les communes membres du SyAGE de Boussy-Saint-Antoine, Draveil et Vigneux-sur-Seine pour le département de l'Essonne ; Marolles-en-Brie, Santeny et Villecresnes pour le département du Val-de-Marne ; Aubepierre Ozouer-le-Rpos, Boisdon, Champeaux, Chenoise, Clos-Fontaine, Coubert, Courquetaine, Courtomer, Crèvecoeur-en-Brie, Evry-Gregy-Sur-Yerres, Favières-en-Brie, Férolles-Attilly, Fontenay-Trésigny, Grandpuits-Bailly-Carrois, Gretz-Armainvilliers, Grisy-Suisnes, Guignes, Hautefeuille, Jossigny, La Croix-en-Brie, La Houssaye-en-Brie, Le Plessis-Feu-Aussoux, Maison-Rouge-en-Brie, Marles-en-Brie, Neufmoutiers-en-Brie, Ozouer-le-Voulgis, Pécy, Presles-en-Brie, Rozay-en-Brie, Servon, Solers, Touquin, Tournan-en-Bris, Vaudoy-en-Brie, Verneuil-L'Etang, Yèbles, des conseils communautaires des communautés de Communes des Gués de l'Yerres et de la Brie Centrale, des comités syndicaux des Syndicats Intercommunaux d'Alimentation en Eau Potable de la Brie Boisée (S.I.A.E.P.B.B), pour l'Aménagement de la Vallée de l'Yerres (S.I.A.V.Y), d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement de la région de La-Houssaye-en-Brie (S.I.A.E.P.A), des comités syndicaux des Syndicats Mixtes pour l'Aménagement et l'Entretien de la Marsange et pour l'Assainissement Non Collectif (SMCBANC) pour le département de la Seine-et-Marne, approuvant l'adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron ;

**VU** l'absence de délibérations des conseils municipaux des communes membres du SyAGE de Brunoy, Crosne, Epinay-sous-Sénart, Montgeron, Quincy-sous-Sénart, Tigery, Varennes-Jarcy et Yerres pour le département de l'Essonne ; Mandres-les-Roses, Périgny-sur-Yerres, Valenton, Villeneuve-le-Roi et Villeneuve-Saint-Georges pour le département du Val-de-Marne ; Andrezel, Argentières, Beauvoir, Bernay-Vilbert, Bezalles, Brie-Comte-Robert, Chateaubleau, Châtres, Chaumes-en-Brie, Chevry-Cossigny, Courpalay, Crisenoy, Jouy-le-Châtel, Les Chapelles-Bourbon,



Lésigny, Limoges-Fourches, Lissy, Liverdy-en-Brie, Lumigny-Nesles-Ormeaux, Ozoir-la-Ferrière, Pézarches, Pontcarré, Quiers, Saint-Just-en-Brie, Saints, Soignolles-en-Brie, Vanvillé, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis, Villiers-sur-Morin, ainsi que du conseil communautaire de la communauté de Communes de l'Yerres à l'Ancoeur et des comités syndicaux des Syndicats Intercommunaux de Collecte et de Traitement des Eaux Usées (SICTEU), pour l'Aménagement de l'Entretien des rus du bassin du Réveillon (S.I.A.R), de la Brie pour le Raccordement à Valenton (S.I.B.R.A.V), de Travaux et d'Entretien de la Barbançonne (SITEB), du ru d'Avon, d'Aménagement et d'entretien du ru de Bréon, d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Tournan-en-Brie (SIAEP), d'Adduction d'Eau de la Région de Touquin ((SIAEP), d'Alimentation en Eau Potable de la Région d'Andrezel, Verneuil l'Etang et Yèbles (SIAEP), du Syndicat Mixte d'Assainissement des Boues (SMAB) et du comité syndical du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN Sénart) pour le département de la Seine-et-Marne, portant sur l'adhésion de la commune du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron ;

**VU** les délibérations favorables des conseils municipaux des communes membres du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron d'Aubepierre, Chateaubleau, Chenoise, Clos-Fontaine, Courpalay, La Croix en Brie, Maison-Rouge, Pecy, Quiers, Rampillon, Saint-Just en Brie, Vieux Champagne, Voinsles, approuvant cette adhésion au SyAGE pour la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ;

**VU** les délibérations défavorables des conseils municipaux des communes membres du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron de Gastins et de Vanvillé, refusant l'adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron au SYAGE pour la compétence « Mise en œuvre du SAGE de l'Yerres » ;

**VU** l'absence des délibérations des conseils municipaux des communes membres du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron de Bernay Vilbert, La Chapelle Iger et Cucharmoy, se prononçant sur cette adhésion au SyAGE pour la mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ;

**Considérant** que les organes délibérants des membres du SyAGE qui ne se sont pas exprimés dans le délai légal de trois mois à compter de la notification de la délibération du comité syndical du SyAGE susvisée, sont réputés avoir donné un avis favorable ;

**Considérant** les dispositions de l'article L.5212-32 du Code général des collectivités territoriales qui prévoient qu'à moins de dispositions contraires, confirmées par la décision institutive, l'adhésion du syndicat à un établissement public de coopération intercommunale est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres du syndicat, donné dans les conditions de majorité prévues au second alinéa de l'article L5211-5-II ;

**Considérant** qu'ainsi sont réunies les conditions de majorité requises ;

**Sur** proposition des secrétaires généraux des préfectures de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de l'Essonne ;

## **A R R Ê T E N T**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est prononcée l'adhésion du Syndicat Mixte du Ru d'Yvron au Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres (SyAGE) pour l'exercice de la compétence « mise en œuvre du SAGE de l'Yerres ».

**ARTICLE 2** : Un exemplaire des statuts et de leur annexe, modifiés en conséquence, seront joints au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé auprès de l'autorité préfectorale.

Ce recours gracieux interrompt le délai du recours contentieux, qui ne courra à nouveau qu'à compter de la réponse de l'Administration étant précisé qu'en application de l'article R.421-2 du code précité, « *le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet* ».

**ARTICLE 4 :** Les secrétaires généraux des préfectures de Seine-et-Marne, du Val-de-Marne et de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication dans le recueil des actes administratifs de chaque préfecture concernée et dont copie sera transmise pour valoir notification, au président du SyAGE ainsi qu'aux présidents et maires des collectivités membres du SyAGE et pour information, à Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des finances publiques et Mesdames et Messieurs les directeurs départementaux des territoires.

Pour le Préfet de Seine-et-Marne  
et par délégation,  
le Secrétaire général,

*Signé*

Nicolas de MAISTRE

Pour le Préfet du Val-de-Marne  
et par délégation,  
le Secrétaire général,

*Signé*

*Christian ROCK*

Pour le Préfet de l'Essonne  
et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

*Signé*

David PHILOT



PREFET DU VAL DE MARNE

SOUS-PREFECTURE DE L'HAY LES ROSES

**ARRETE N°2014/1054**  
**portant habilitation dans le domaine funéraire**

**LE SOUS-PREFET DE L'HAY-LES-ROSES**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2223-23 ; L2223-24 ; L2573-10 ; R2223-56 ; R2223-57 ;
- Vu l'article 2 paragraphe II de l'ordonnance ministérielle N°2005-855 du 28 juillet 2005 supprimant l'alinéa 5 de l'article L.2573-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au service public extérieur des pompes funèbres ;
- Vu l'arrêté N°2014/4322 du 18 février 2014 portant délégation de signature à M. Ivan BOUCHIER, Sous-Préfet de l'Hay-Les-Roses,
- Vu l'arrêté N°2008/541 du 27 octobre 2008 portant habilitation de l'entreprise funéraire " PFMT POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE DE THIAIS " sise 5, avenue du Général de Gaulle 94320 THIAIS pour une durée de six ans,
- Vu la demande en date du 2 décembre 2014 formulée par Monsieur Alain KIERES, gérant de la SARL " PFMT POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE DE THIAIS ", pour le renouvellement de l'habilitation de son entreprise ;
- Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la sous-préfecture de l'Hay-les-Roses,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : L'entreprise de Pompes Funèbres « PFMT POMPES FUNEBRES ET MARBRERIE DE THIAIS » sise 5, avenue du Général de Gaulle 94320 THIAIS, représentée par Monsieur Alain KIERES, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques,**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations,**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,**

**ARTICLE 2** : Le numéro de l'habilitation est **14.94.176**

**ARTICLE 3** : La durée de la présente habilitation est fixée à **six ans** du 27 octobre 2014 au 26 octobre 2020 pour l'ensemble des activités,

**ARTICLE 4** : Le secrétaire général de la sous-préfecture de l'Hay-les-Roses est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

**Fait à L'HAY-LES-ROSES, LE 16 DECEMBRE 2014**

**Pour le Sous-préfet,  
Le secrétaire général,**

**Emmanuel MIGEON**



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2014 -7921 du 29 décembre 2014**

Portant approbation des tarifs et redevances sur le Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

LE PREFET DU VAL DE MARNE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

Vu le Code de commerce et notamment ses articles L761-3 ; R761-4, R761-16, R761-23 et A761-3 relatifs aux Marchés d'Intérêt National ;

Vu le décret n° 71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attributions du Préfet de Police aux Préfets des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ;

Vu les articles 26, 27, 29 et 30 du règlement intérieur du Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS, approuvé par l'arrêté préfectoral n°2006-5267 du 18 décembre 2006, modifié, mis en vigueur à compter du 20 décembre 2006 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013/3787 du 26 décembre 2013 approuvant un ensemble de tarifs applicables sur le MIN de PARIS-RUNGIS.

Vu l'arrêté préfectoral n°2014/35487 du 15 mai 2014 complétant l'arrêté préfectoral n°2013/3787 du 26 décembre 2013 approuvant un ensemble de tarifs applicables sur le MIN de PARIS-RUNGIS.

Vu le procès verbal de la réunion du 27 novembre 2014 du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte du Marché de Rungis (SEMMARIS) ;

Vu la délibération 2014-010 arrêtant le budget 2015 et approuvant les tarifs 2014 ;

Vu la lettre en date du 28 novembre 2014 du Président Directeur général de la SEMMARIS.

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> :

Sont approuvés les tarifs des nouveaux droits d'occupation, charges et droits de première accession pour un ensemble de locaux et surfaces sur le Marché d'Intérêt National de PARIS-RUNGIS ainsi que de nouveaux tarifs concernant la destruction de marchandises, le nettoyage des niches de quai, les contrôles électriques, des péages, de vente de l'eau, de la sécurité générale du marché, divers tarifs spécifiques et la remise pour règlement par prélèvement automatique.

Ces tarifs annexés au présent arrêté sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Ces tarifs se substituent aux tarifs définis par les arrêtés préfectoraux n°2013/3787 du 26 décembre 2013 et n°2014/35487 du 15 mai 2014 approuvant un ensemble de tarifs applicables sur le MIN de PARIS-RUNGIS.

### ARTICLE 2 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-préfet de l'arrondissement de l'HAY-LES-ROSES et le Président Directeur Général de la Société d'Economie Mixte du Marché de RUNGIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du VAL DE MARNE et affiché dans les communes de CHEVILLY-LARUE et RUNGIS.

Fait à Créteil, le 29 décembre 2014

***SIGNÉ***

**Thierry LELEU**

Annexes à l'arrêté préfectoral  
2014/7921 du 29 décembre 2014

# TARIFICATION

**Année 2015**

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/11/2014

Applicable à compter du 01 Janvier 2015



| FRUITS & LEGUMES<br>A2 - B2 - C2 - D2 - E2 - A3 - D3<br>(zone nord-ouest) - E3                                                 |      |            | TARIFICATION |                                      | ANNEE<br>2014     | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|------------|--------------|--------------------------------------|-------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                                                                                | Type | Date       | RUB.         | LIBELLE RUBRIQUE                     | Montant € H.T. m² | Montant € H.T. m²              |
| <b>MAGASIN</b>                                                                                                                 |      |            |              |                                      |                   |                                |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | DPA          | DROIT DE PREMIERE ACCESSION          | 523,00            | 688,31                         |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | DOH          | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC         | 94,75             | 96,17                          |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | DOHP         | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC.        | 159,41            | 161,80                         |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | CROH         | COMPLEMENT DROIT OCCUPATION HOMOL.   | 20,17             | 20,47                          |
| BASE DE CALCUL (4 % DOH)                                                                                                       | H    | 01/01/2015 | STRU         | COTISATION DE RESTRUCTURATION - DOH  | 3,79              | 3,85                           |
| BASE DE CALCUL (4 % DOHP)                                                                                                      | H    | 01/01/2015 | TRUP         | COTISATION DE RESTRUCTURATION - DOHP | 6,38              | 6,47                           |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES                  | 57,81             | 59,26                          |
| A compter du 1er janvier 2013, facturation supplémentaire du carreau de vente sur une profondeur de 3,35 m côté allée centrale |      |            |              |                                      |                   |                                |
| <b>BUREAU</b>                                                                                                                  |      |            |              |                                      |                   |                                |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | DPA          | DROIT DE PREMIERE ACCESSION          | 228,67            | 536,32                         |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | DOH          | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC.        | 64,13             | 65,09                          |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | DOHP         | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC.        | 64,13             | 65,09                          |
|                                                                                                                                | I    | 01/01/2015 | DOI          | DROIT OCCUPATION IND. PREC.          | 165,36            | 163,74                         |
| BASE DE CALCUL (4 % DOH)                                                                                                       | H    | 01/01/2015 | STRU         | COTISATION DE RESTRUCTURATION - DOH  | 2,57              | 2,60                           |
| BASE DE CALCUL (4% DOHP)                                                                                                       | H    | 01/01/2015 | TRUP         | COTISATION DE RESTRUCTURATION - DOHP | 2,57              | 2,60                           |
| BASE DE CALCUL (4 % DOI)                                                                                                       | I    | 01/01/2015 | TRUI         | COTISATION DE RESTRUCTURATION - DOI  | 6,61              | 6,55                           |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES                  | 49,23             | 50,46                          |
| <b>BUREAU EN MEZZANINE</b>                                                                                                     |      |            |              |                                      |                   |                                |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES                  | 49,23             | 50,46                          |
| <b>SOUS-SOL</b>                                                                                                                |      |            |              |                                      |                   |                                |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | DPA          | DROIT DE PREMIERE ACCESSION          | 152,45            | 344,23                         |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | DOH          | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC         | 50,17             | 50,93                          |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | DOHP         | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC.        | 82,36             | 83,60                          |
| BASE DE CALCUL (4 % DOH)                                                                                                       | H    | 01/01/2015 | STRU         | COTISATION DE RESTRUCTURATION - DOH  | 2,01              | 2,04                           |
| BASE DE CALCUL (4 % DOHP)                                                                                                      | H    | 01/01/2015 | TRUP         | COTISATION DE RESTRUCTURATION - DOHP | 3,29              | 3,34                           |
|                                                                                                                                | H    | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES                  | 12,12             | 12,42                          |



| FRUITS & LEGUMES<br>PRODUCTEURS<br>d' Ile de France |       |            | TARIFICATION |                             | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-----------------------------------------------------|-------|------------|--------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                     | Type  | Date       | RUB.         | LIBELLE RUBRIQUE            | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| BATIMENT A.I.D.P.F.L.<br>E1F                        |       |            |              |                             |                               |                                |
|                                                     | H - I | 01/01/2015 | DOI          | DROIT OCCUPATION IND. PREC. | 71,41                         | 70,71                          |
|                                                     | H     | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES         | 57,44                         | 58,88                          |

| P.L.A. - P.L.U.<br>D4 - D5 - E4                                        |      | TARIFICATION |      |                               | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|------------------------------------------------------------------------|------|--------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                        | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE              | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN avec ALLEE MARCHANDE SOUS FROID<br/>D4 - D5 PARTIEL</b>     | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 304,90                        | 304,90                         |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 94,07                         | 95,49                          |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 156,98                        | 159,34                         |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | OPTI | REDEVANCE FIBRE OPTIQUE       | 5,00                          | 5,10                           |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CLIMATISATION                            | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 48,80                         | 49,53                          |
| <b>MAGASIN avec ALLEE MARCHANDE NON RAFRAICHIE<br/>D5 PARTIEL - E4</b> | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 304,90                        | 304,90                         |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 94,07                         | 95,49                          |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 156,98                        | 159,34                         |
| CHARGES COLLECTIVES ZONE NON CLIMATISEE                                | H    | 01/01/2015   | CHC2 | CHARGES COLLECTIVES           | 41,88                         | 42,51                          |
| <b>BUREAUX<br/>D4 - D5 - E4</b>                                        | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 228,67                        | 228,67                         |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 73,09                         | 74,19                          |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 178,50                        | 181,18                         |
|                                                                        | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC.   | 201,80                        | 199,83                         |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 37,51                         | 38,07                          |
| <b>BUREAU EN MEZZANINE</b>                                             | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 37,51                         | 38,07                          |
| <b>SOUS-SOL<br/>D4 - D5 - E4</b>                                       | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 152,45                        | 152,45                         |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 50,17                         | 50,93                          |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 82,36                         | 83,60                          |
|                                                                        | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 12,12                         | 12,30                          |



| PLURIVALENTS - E5          |      | TARIFICATION |      |                               | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|----------------------------|------|--------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE            | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE              | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN</b>             | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 304,90                        | 304,90                         |
|                            | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 89,48                         | 90,82                          |
|                            | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 149,73                        | 151,98                         |
|                            | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 43,31                         | 43,96                          |
| <b>BUREAU</b>              | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 228,67                        | 228,67                         |
|                            | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 73,22                         | 74,32                          |
|                            | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 168,01                        | 170,53                         |
|                            | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC.   | 189,95                        | 188,09                         |
|                            | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 33,74                         | 34,24                          |
| <b>BUREAU EN MEZZANINE</b> |      |              |      |                               |                               |                                |
|                            | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 33,74                         | 34,24                          |
| <b>SOUS SOL</b>            |      |              |      |                               |                               |                                |
|                            | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 152,45                        | 152,45                         |
|                            | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 50,17                         | 50,93                          |
|                            | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 82,36                         | 83,60                          |
|                            | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 12,12                         | 12,30                          |



| PLURIVALENTS - F5C                   |      | TARIFICATION |      |                              | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|--------------------------------------|------|--------------|------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                      | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE             | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN (HORS ACCESSOIRISTES)</b> |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                      | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION  | 304,90                        | 304,90                         |
|                                      | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC | 89,48                         | 90,82                          |
|                                      | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 43,31                         | 43,96                          |
| <b>BUREAU (HORS ACCESSOIRISTES)</b>  |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                      | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION  | 228,67                        | 228,67                         |
|                                      | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC | 73,22                         | 74,32                          |
|                                      | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 33,74                         | 34,24                          |
| <b>PARKING EN SOUS SOL</b>           |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                      | I    | 01/01/2015   | DOIC | DROIT OCCUPATION IND. CONC.  | 696,99                        | 690,15                         |
| <b>MAGASIN ACCESSOIRISTES</b>        |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                      | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION  | 304,90                        | 304,90                         |
|                                      | I    | 01/01/2015   | DOIC | DROIT OCCUPATION IND. CONC.  | 282,90                        | 280,13                         |
| <b>BUREAU ACCESSOIRISTES</b>         |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                      | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION  | 228,67                        | 228,67                         |
|                                      | I    | 01/01/2015   | DOIC | DROIT OCCUPATION IND. CONC.  | 282,90                        | 280,13                         |
| <b>MEZZANINE ACCESSOIRISTES</b>      |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                      | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC | 73,22                         | 74,32                          |
|                                      | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 33,74                         | 34,24                          |
| <b>TERRAIN ACCESSOIRISTES</b>        |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                      | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC | 41,34                         | 43,41                          |
|                                      | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 18,74                         | 19,68                          |

| P.L.A. - P.L.U.<br>PETITS BÂTIMENTS |      | TARIFICATION |      |                              | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-------------------------------------|------|--------------|------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                     | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE             | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| MAGASIN<br>D6B - D6C                | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION  | 304,90                        | 304,90                         |
|                                     | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC | 85,36                         | 86,64                          |
|                                     | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COMMUNES             | 45,90                         | 46,59                          |
| MEZZANINE                           |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                     | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COMMUNES             | 45,90                         | 46,59                          |
| MAGASIN<br>E6A - E6B - E6C          | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION  | 304,90                        | 304,90                         |
|                                     | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC | 85,36                         | 86,64                          |
|                                     | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COMMUNES             | 45,90                         | 46,59                          |
| MEZZANINE                           |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                     | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COMMUNES             | 45,90                         | 46,59                          |
| BATIMENT<br>FE4                     | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION  | 304,90                        | 304,90                         |
|                                     | H    | 01/01/2015   | ROH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC | 126,87                        | 128,78                         |



| PLURIVALENTS BIO - D6 |      | TARIFICATION |      |                              | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-----------------------|------|--------------|------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE       | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE             | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN</b>        |      |              |      |                              |                               |                                |
|                       | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION  | 200,00                        | 200,00                         |
|                       | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC | 106,08                        | 115,79                         |
|                       | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 41,88                         | 42,51                          |
| <b>BUREAU</b>         |      |              |      |                              |                               |                                |
|                       | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC | 96,90                         | 106,47                         |
|                       | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 37,51                         | 38,07                          |
|                       |      |              |      |                              |                               |                                |
|                       |      |              |      |                              |                               |                                |

| PRODUITS CARNES<br>V1M & V2M |      | TARIFICATION |      |                                | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|------------------------------|------|--------------|------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE              | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE               | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN</b>               |      |              |      |                                |                               |                                |
|                              | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION    | 457,35                        | 457,35                         |
|                              | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC   | 162,70                        | 165,14                         |
|                              | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES            | 24,72                         | 25,34                          |
| <b>BUREAU</b>                |      |              |      |                                |                               |                                |
|                              | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION    | 91,47                         | 91,47                          |
|                              | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC   | 90,59                         | 91,95                          |
|                              | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC.    | 288,00                        | 285,17                         |
|                              | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES            | 52,79                         | 54,11                          |
| <b>LOCAUX DIVERS</b>         |      |              |      |                                |                               |                                |
|                              | H    | 01/01/2015   | ROHP | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 42,40                         | 43,04                          |



| PRODUITS CARNES<br>V1T                |      | TARIFICATION |      |                                | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|---------------------------------------|------|--------------|------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                       | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE               | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN</b>                        |      |              |      |                                |                               |                                |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION    | 523,00                        | 523,00                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC   | 210,02                        | 213,17                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC.  | 210,02                        | 213,17                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES            | 98,30                         | 100,76                         |
| <b>MAGASIN ATELIER AGREE</b>          |      |              |      |                                |                               |                                |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION    | 220,00                        | 220,00                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | ROH  | REDEV. OCCUPATION HOMOL. CONC  | 97,39                         | 98,85                          |
| <b>BUREAU - SANITAIRE - VESTIAIRE</b> |      |              |      |                                |                               |                                |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION    | 100,00                        | 100,00                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC   | 53,81                         | 54,62                          |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC.  | 128,30                        | 130,22                         |
|                                       | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC.    | 242,77                        | 240,39                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES            | 63,69                         | 65,28                          |
| <b>LOCAUX DIVERS</b>                  |      |              |      |                                |                               |                                |
|                                       | H    | 01/01/2015   | ROHP | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 120,50                        | 122,31                         |
| <b>LOCAUX DIVERS GESTIONNAIRE</b>     |      |              |      |                                |                               |                                |
|                                       | H    | 01/01/2015   | ROHP | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 38,19                         | 38,76                          |



| PRODUITS CARNES<br>V1P                |      | TARIFICATION |      |                                  | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|---------------------------------------|------|--------------|------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                       | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE                 | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN</b>                        |      |              |      |                                  |                               |                                |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION      | 523,00                        | 523,00                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC     | 134,64                        | 136,66                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC.    | 223,96                        | 227,32                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | TOVP | REDEVANCE AU TONNAGE             | 21,75                         | 22,08                          |
|                                       | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES              | 73,34                         | 75,17                          |
| SUR RELEVÉ COMPTEUR                   | H    | 01/01/2015   | CFRI | CONSOMMATION FROID - MWH         | 51,67                         | 52,96                          |
| SUR RELEVÉ COMPTEUR                   | H    | 01/01/2015   | COPR | CONSOMMATION EAU SURPRESSEE - m3 | 8,44                          | 8,65                           |
| SUR RELEVÉ COMPTEUR                   | H    | 01/01/2015   | COEC | CONSOMMATION EAU CHAUDE - m3     | 6,73                          | 6,90                           |
| <b>MAGASIN ACCESSOIRISTE</b>          |      |              |      |                                  |                               |                                |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC     | 221,72                        | 225,05                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES              | 117,16                        | 120,09                         |
| <b>BUREAU - SANITAIRE - VESTIAIRE</b> |      |              |      |                                  |                               |                                |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION      | 100,00                        | 100,00                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC     | 65,89                         | 66,88                          |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC.    | 65,89                         | 66,88                          |
| CHARGES GENERALES                     | H    | 01/01/2015   | CHC2 | CHARGES COLLECTIVES              | 38,37                         | 39,33                          |
| CHARGES GENERALES + CHAUFFAGE         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES              | 60,36                         | 61,87                          |
| SUR RELEVÉ COMPTEUR                   | H    | 01/01/2015   | COEC | CONSOMMATION EAU CHAUDE - m3     | 6,73                          | 6,90                           |
| <b>CAISSE CENTRALE</b>                |      |              |      |                                  |                               |                                |
|                                       | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC     | 108,47                        | 110,09                         |
|                                       | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES              | 119,00                        | 121,98                         |



| PRODUITS CARNES<br>VG1                            |      | TARIFICATION |      |                               | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|---------------------------------------------------|------|--------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                   | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE              | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN &amp; AIRE DE VENTE</b>                |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 523,00                        | 523,00                         |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 210,02                        | 213,17                         |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 98,31                         | 98,60                          |
| <b>AIRE D' APPROVISIONNEMENT</b>                  |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 56,91                         | 57,77                          |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. |                               | 57,77                          |
| <b>AIRE DE DESAPPROVISIONNEMENT</b>               |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 84,73                         | 86,00                          |
| <b>VESTIAIRE - SANITAIRE - BUREAU</b>             |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 100,00                        | 100,00                         |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 53,81                         | 54,62                          |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 53,81                         | 54,62                          |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 63,69                         | 63,88                          |
| <b>LOCAL GARDEUSE</b>                             |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 84,73                         | 86,00                          |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 31,99                         | 32,08                          |
| <b>AUTRES LOCAUX TECHNIQUES - REZ-DE-CHAUSSEE</b> |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 79,74                         | 80,94                          |
|                                                   | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 79,74                         | 80,94                          |

| PRODUITS CARNES<br>VG1                        |      | TARIFICATION |      |                              | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-----------------------------------------------|------|--------------|------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                               | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE             | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN ACCESSOIRISTE</b>                  |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                               | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION  | 457,35                        | 457,35                         |
|                                               | I    | 01/01/2015   | DOIC | DROIT OCCUPATION IND. CONC.  | 282,90                        | 280,13                         |
| <b>RESTAURANT</b>                             |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                               | I    | 01/01/2015   | RKIO | REDEVANCE KIOSQUE            | 282,90                        | 280,13                         |
| <b>MEZZANINE - RESTAURANT - ACCESSOIRISTE</b> |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                               | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC | 53,81                         | 54,62                          |
|                                               | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 63,69                         | 63,88                          |



| PRODUITS CARNES<br>MAGASIN ACCESSOIRISTE   |      | TARIFICATION |      |                                | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|--------------------------------------------|------|--------------|------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                            | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE               | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN ACCESSOIRISTE EN CONCESSION</b> |      |              |      |                                |                               |                                |
| V1B - V2B - V1M - V1T                      | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION    | 523,00                        | 523,00                         |
|                                            | H    | 01/01/2015   | ROH  | REDEV. OCCUPATION HOMOL. CONC  | 258,04                        | 261,91                         |
|                                            | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEV. OCCUPATION IND. CONC    | 157,19                        | 155,65                         |
|                                            | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES            | 16,55                         | 16,96                          |
| <b>MAGASIN ACCESSOIRISTE PRECAIRE</b>      |      |              |      |                                |                               |                                |
| V1T                                        | H    | 01/01/2015   | ROHP | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 317,02                        | 321,77                         |
|                                            | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES            | 16,55                         | 16,96                          |

| MAREE<br>A4                        |      | TARIFICATION |      |                               | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|------------------------------------|------|--------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                    | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE              | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>MAGASIN &amp; AIRE DE VENTE</b> | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 250,00                        | 250,00                         |
|                                    | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 214,12                        | 217,33                         |
|                                    | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 214,12                        | 217,33                         |
|                                    | H    | 01/01/2015   | RQUA | REDEVANCE QUAI                | 56,92                         | 57,77                          |
|                                    | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 106,10                        | 108,75                         |
| <b>MAGASIN - PERSIL CITRON</b>     | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 250,00                        | 250,00                         |
|                                    | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 214,12                        | 217,33                         |
|                                    | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 80,02                         | 82,02                          |
| <b>EMPLACEMENT POUR STOCKAGE</b>   | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC.   | 91,49                         | 90,59                          |
| <b>ZONE DE STOCKAGE</b>            | H    | 01/01/2015   | RFOR | REDEVANCE FORFAITAIRE         | 115,15                        | 116,88                         |



| MAREE<br>A4                             |      | TARIFICATION |      |                               | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-----------------------------------------|------|--------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                         | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE              | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>BUREAU CONCESSIONNAIRE</b>           |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                         | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 150,00                        | 150,00                         |
|                                         | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 118,85                        | 120,64                         |
|                                         | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 118,85                        | 120,64                         |
|                                         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 71,38                         | 73,16                          |
| <b>BUREAU PRECAIRE</b>                  |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                         | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC.   | 196,14                        | 194,22                         |
|                                         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 71,38                         | 73,16                          |
| <b>VESTIAIRE - SANITAIRE</b>            |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                         | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 100,00                        | 100,00                         |
|                                         | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 118,85                        | 120,64                         |
|                                         | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 118,85                        | 120,64                         |
|                                         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 71,38                         | 73,16                          |
| <b>SOUS SOL</b>                         |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                         | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 91,28                         | 92,64                          |
|                                         | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 91,28                         | 92,64                          |
|                                         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 26,63                         | 27,29                          |
| <b>SOUS SOL GESTIONNAIRE ET ATELIER</b> |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                         | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 79,74                         | 80,94                          |
| <b>SERVICES VETERINAIRES</b>            |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                         | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 113,02                        | 114,72                         |
|                                         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 119,93                        | 122,93                         |
| <b>TOUR A GLACE</b>                     |      |              |      |                               |                               |                                |
| <b>BATIMENT A7C</b>                     |      |              |      |                               |                               |                                |
| 1ERE INDEXATION LE 1ER JUILLET 2016     |      |              | RFOR | REDEVANCE FORFAITAIRE         | 70 000,00                     | 70 000,00                      |



| HORTICULTURE & DECORATION<br>C1<br>CONCESSIONNAIRES |      | TARIFICATION |      |                               | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-----------------------------------------------------|------|--------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                     | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE              | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>CARREAU DE VENTE</b>                             |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 300,00                        | 300,00                         |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 231,15                        | 234,62                         |
| CHARGES COLLECTIVES                                 | H    | 01/01/2015   | CHC2 | CHARGES COLLECTIVES           | 76,05                         | 77,95                          |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CLIMATISATION         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 124,24                        | 127,34                         |
| <b>CARREAU DE VENTE<br/>MAGASIN FEUILLAGISTE</b>    |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 300,00                        | 300,00                         |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 206,61                        | 209,71                         |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 206,61                        | 209,71                         |
| CHARGES COLLECTIVES                                 | H    | 01/01/2015   | CHC2 | CHARGES COLLECTIVES           | 76,05                         | 77,95                          |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CLIMATISATION         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 124,24                        | 127,34                         |
| <b>MAGASIN PERIPHERIQUE</b>                         |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 300,00                        | 300,00                         |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 167,17                        | 169,67                         |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 167,17                        | 169,67                         |
| CHARGES COLLECTIVES                                 | H    | 01/01/2015   | CHC2 | CHARGES COLLECTIVES           | 76,05                         | 77,95                          |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CLIMATISATION         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 124,24                        | 127,34                         |



| HORTICULTURE & DECORATION<br>C1<br>CONCESSIONNAIRES  |      | TARIFICATION |      |                               | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|------------------------------------------------------|------|--------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                      | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE              | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>CHAMBRE FROIDE</b>                                |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 137,53                        | 139,59                         |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 137,53                        | 139,59                         |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 76,05                         | 77,95                          |
| <b>CHAMBRE FROIDE<br/>DES MAGASINS PERIPHERIQUES</b> |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 300,00                        | 300,00                         |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 167,17                        | 169,67                         |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 167,17                        | 169,67                         |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 76,05                         | 77,95                          |
| <b>BUREAU<br/>DES MAGASINS PERIPHERIQUES</b>         |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 20,95                         | 21,47                          |
| <b>SOUS SOL</b>                                      |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 152,45                        | 152,45                         |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 64,02                         | 64,98                          |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 31,61                         | 32,40                          |
| <b>LOCAL GARDIENNAGE</b>                             |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                      | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC.  | 102,48                        | 101,47                         |
| <b>QUAI DU C1</b>                                    |      |              |      |                               |                               |                                |
| BUREAUX SUR LE QUAI                                  | H    | 01/01/2015   | ROHP | REDEV OCCUPATION HOMOL. PREC. | 120,88                        | 122,69                         |
|                                                      | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 10,47                         | 10,73                          |



| HORTICULTURE & DECORATION<br>C1<br>PRECAIRES |      |            | TARIFICATION |                                | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |                   |
|----------------------------------------------|------|------------|--------------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|-------------------|
| TYPE DE SURFACE                              | Type | Date       | RUB.         | LIBELLE RUBRIQUE               | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |                   |
| <b>CARREAU DE VENTE</b>                      |      |            |              |                                |                               |                                |                   |
|                                              | H    | 01/01/2015 | DOHP         | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC.  | 385,69                        | 391,47                         |                   |
|                                              | H    | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES            | 124,24                        | 127,34                         |                   |
| <b>CARREAU LOGISTIQUE</b>                    |      |            |              |                                |                               |                                |                   |
|                                              | H    | 01/01/2015 | DOHP         | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC.  | 128,56                        | 130,49                         |                   |
|                                              | H    | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES            | 124,24                        | 127,34                         |                   |
| <b>SOUS SOL</b>                              |      |            |              |                                |                               |                                |                   |
|                                              | H    | 01/01/2015 | DOHP         | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC.  | 69,14                         | 70,17                          |                   |
|                                              | H    | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES            | 31,61                         | 32,40                          |                   |
| <b>RUNGIS FLEURS PRODUCTION</b>              |      |            |              |                                |                               |                                |                   |
| LIBELLE DU GROUPE DE PRIX                    |      | Type       | Date         | RUB.                           | LIBELLE RUBRIQUE              | MONTANT<br>€ H.T.              | MONTANT<br>€ H.T. |
| <b>CARREAU DE VENTE</b>                      |      |            |              |                                |                               |                                |                   |
|                                              | H    | 01/01/2015 | ROHP         | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 246,65                        | 250,35                         |                   |
|                                              | H    | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES            | 10,47                         | 10,73                          |                   |

| <b>HORTICULTURE &amp; DECORATION<br/>A.P.H.U.M.R. &amp; PRODUCTEURS</b>     |      | <b>TARIFICATION</b> |      |                               | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-----------------------------------------------------------------------------|------|---------------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                             | Type | Date                | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE              | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>AUVENTS A.P.H.U.M.R E1A -EOA - EOB<br/>ACCESSOIRISTES HORTICOLES E1B</b> |      |                     |      |                               |                               |                                |
| RUBRIQUES SUR TANTIEME PLACE 16,25 M2                                       | H    | 01/01/2015          | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 539,24                        | 547,33                         |
|                                                                             | H    | 01/01/2015          | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 708,28                        | 725,99                         |
| <b>AUVENTS PLANTES EN POTS ET PEPINIERISTES<br/>EOD - E1B - EOC</b>         |      |                     |      |                               |                               |                                |
| RUBRIQUES SUR TANTIEME PLACE 16,25 M2                                       | H    | 01/01/2015          | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 716,97                        | 727,72                         |
|                                                                             | H    | 01/01/2015          | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 708,28                        | 725,99                         |
|                                                                             | H    | 01/01/2015          | RFOR | FORFAIT ELECTRICITE           | 13,93                         | 14,27                          |



| HORTICULTURE & DECORATION<br>AUTRES BATIMENTS       |      | TARIFICATION |      |                                | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-----------------------------------------------------|------|--------------|------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                     | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE               | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>PLANTES EN POT &amp; DIVERS</b>                  |      |              |      |                                |                               |                                |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | ROHP | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 183,84                        | 186,60                         |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES            | 10,47                         | 10,73                          |
| <b>DOD</b>                                          |      |              |      |                                |                               |                                |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION    | 121,96                        | 121,96                         |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | ROH  | REDEV. OCCUPATION HOMOL. CONC  | 87,85                         | 89,16                          |
| <b>ACCESSOIRISTES</b>                               |      |              |      |                                |                               |                                |
| BOD                                                 |      |              |      |                                |                               |                                |
| MAGASIN                                             |      |              |      |                                |                               |                                |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION    | 152,45                        | 152,45                         |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | ROH  | REDEV. OCCUPATION HOMOL. CONC  | 137,48                        | 139,55                         |
| <b>PLANTES EN POT &amp; ACCESSOIRISTES</b>          |      |              |      |                                |                               |                                |
| COA                                                 |      |              |      |                                |                               |                                |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | ROHP | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 144,10                        | 146,26                         |
|                                                     | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES            | 10,47                         | 10,73                          |
| <b>CAMPAGNE SAPINS</b>                              |      |              |      |                                |                               |                                |
| SAPINS VERTS                                        |      |              |      |                                |                               |                                |
| RUBRIQUE /TANTIEME EMPLACEMENT DE 45 M <sup>2</sup> | H    | 01/01/2015   | CAMP | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 987,69                        | 1 002,50                       |



| C. A. D.<br>TOUR ADMINISTRATIVE<br>BANQUES - MAGASINS DE SERVICES<br>PARKING CIEL OUVERT |      | TARIFICATION |      |                               | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                                          | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE              | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>BANQUE &amp; MAGASIN DE SERVICE</b>                                                   |      |              |      |                               |                               |                                |
| H1 - H2 - H3 - H5                                                                        | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC.  | 182,93                        | 181,14                         |
|                                                                                          | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEV. OCCUPATION IND. CONC   | 182,93                        | 181,14                         |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 50,86                         | 53,40                          |
| TANTIEME KW BANQUE                                                                       | H    | 01/01/2015   | CKWB | CHARGE GROUPE ELECTROGENE     | 58,33                         | 61,25                          |
| TANTIEME TV BANQUE                                                                       | H    | 01/01/2015   | CTVB | MAINTENANCE TELESURV.BANQUE   | 414,90                        | 435,65                         |
| <b>SOUS SOL</b>                                                                          |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                                                          | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC.  | 272,36                        | 269,70                         |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 50,86                         | 53,40                          |
| <b>BUREAU REZ DE CHAUSSEE</b>                                                            |      |              |      |                               |                               |                                |
| H2 - H5                                                                                  | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC.  | 216,53                        | 214,41                         |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 50,86                         | 53,40                          |
| <b>TOUS NIVEAUX</b>                                                                      |      |              |      |                               |                               |                                |
| H1 - H2                                                                                  | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC.  | 570,37                        | 564,78                         |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 50,86                         | 53,40                          |
| <b>BATIMENT HO</b>                                                                       |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                                                          | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC.   | 218,56                        | 216,42                         |
| <b>TOUR ADMINISTRATIVE - G3</b>                                                          |      |              |      |                               |                               |                                |
| BUREAU EN ETAGE                                                                          | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC.  | 348,50                        | 345,08                         |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 74,49                         | 78,22                          |
| LOCAL EN REZ-DE-CHAUSSEE                                                                 | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC.  | 464,66                        | 460,11                         |
|                                                                                          | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEV. OCCUPATION IND. CONC.  | 464,66                        | 460,11                         |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 41,72                         | 43,80                          |
| MEZZANINE DES LOCAUX EN REZ-DE-CHAUSSEE                                                  | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC.  | 116,17                        | 115,03                         |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 41,72                         | 43,80                          |
| <b>PHARMACIE DE LA TOUR</b>                                                              |      |              |      |                               |                               |                                |
| MAGASIN                                                                                  | I    | 01/01/2015   | DOIC | DROIT D' OCCUPATION IND. CONC | 445,48                        | 441,11                         |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 41,72                         | 43,80                          |
| MEZZANINE                                                                                | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 41,72                         | 43,80                          |
| <b>SALON DE COIFFURE</b>                                                                 |      |              |      |                               |                               |                                |
| TANTIEME PLACE MENSUEL                                                                   | I    | 01/01/2015   | RFOR | REDEVANCE FORFAITAIRE         | 1 650,24                      | 1 634,07                       |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 41,72                         | 43,80                          |



| C. A. D.<br>TOUR ADMINISTRATIVE<br>BANQUES - MAGASINS DE SERVICES<br>PARKING CIEL OUVERT |      | TARIFICATION |      |                              | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------|------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                                          | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE             | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>BATIMENT H4</b>                                                                       |      |              |      |                              |                               |                                |
| COMMISSARIAT                                                                             | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC. | 7,17                          | 7,10                           |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 22,29                         | 23,40                          |
| TANTIEME KW BANQUE                                                                       | H    | 01/01/2015   | CKWB | CHARGE GROUPE ELECTROGENE    | 59,58                         | 62,56                          |
| <b>BATIMENTS G6A - G6B - G6C</b>                                                         |      |              |      |                              |                               |                                |
| TOUS LOCAUX TOUS NIVEAUX                                                                 | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC. | 348,50                        | 345,08                         |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 37,75                         | 39,63                          |
| <b>BATIMENT G6B CMS</b>                                                                  |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                                                                          | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC. | 99,79                         | 98,81                          |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 37,75                         | 39,63                          |
| <b>BATIMENT G6A DRIAF</b>                                                                |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                                                                          | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC. | 93,77                         | 92,85                          |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 37,75                         | 39,63                          |
| <b>ESPACE VOIRIE BANQUE - MISE EN SECURITE<br/>&amp; PARKING BANQUE G2P</b>              |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | ROH  | REDEV. OCCUPATION HOMOL.     | 22,77                         | 23,90                          |
| TANTIEME PLACE A L'ANNEE                                                                 | I    | 01/01/2015   | RPAR | REDEV. PARKING               | 337,79                        | 334,48                         |
|                                                                                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 19,12                         | 20,08                          |
| <b>PARKING G2 CIEL OUVERT</b>                                                            |      |              |      |                              |                               |                                |
| TANTIEME PLACE A L'ANNEE                                                                 | I    | 01/01/2015   | RPAR | REDEV. PARKING               | 696,99                        | 690,15                         |
| <b>PARKING G2 SOUS-SOL</b>                                                               |      |              |      |                              |                               |                                |
| TANTIEME PLACE A L'ANNEE                                                                 | I    | 01/01/2015   | RPAR | REDEV. PARKING               | 956,43                        | 947,06                         |
| <b>PARKING CAD CIEL OUVERT</b>                                                           |      |              |      |                              |                               |                                |
| TANTIEME PLACE A L'ANNEE                                                                 | I    | 01/01/2015   | RPAR | REDEV. PARKING               | 542,62                        | 537,30                         |
| <b>PARKINGS PO3 - PO4 - PO5</b>                                                          |      |              |      |                              |                               |                                |
| TANTIEME PLACE A L'ANNEE                                                                 | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT D' OCCUPATION IND.     | 546,40                        | 541,04                         |



| C. A. D. - P.R.I<br>IMMEUBLES DE BUREAUX<br>G5A - G5B - G5C - G5D - G5E |      | TARIFICATION |      |                              | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-------------------------------------------------------------------------|------|--------------|------|------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                         | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE             | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>BUREAU TOUS NIVEAUX</b>                                              |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC. | 348,50                        | 345,08                         |
|                                                                         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES          | 35,37                         | 37,14                          |
| ANNUEL ECHU REFACTURE EN FONCTION DES MONTANTS PAYES AU TRESOR PUBLIC   | R    |              | TAXB | TAXE SUR LES BUREAUX         | 10,19                         |                                |
| ANNUEL ECHU REFACTURE EN FONCTION DES MONTANTS PAYES AU TRESOR PUBLIC   | R    |              | FONB | TAXE FONCIERE                | 24,51                         |                                |
| <b>SOUS SOL</b>                                                         |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC. | 139,40                        | 138,03                         |
| ANNUEL ECHU REFACTURE EN FONCTION DES MONTANTS PAYES AU TRESOR PUBLIC   | R    |              | FONS | TAXE FONCIERE SOUS-SOL       | 12,26                         |                                |
| <b>PARKING EN SOUS-SOL</b>                                              |      |              |      |                              |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC.  | 1 642,66                      | 1 626,56                       |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | RPAR | REDEV. PARKING               | 942,07                        | 932,83                         |
| ANNUEL ECHU REFACTURE EN FONCTION DES MONTANTS PAYES AU TRESOR PUBLIC   | R    |              | FONS | TAXE FONCIERE SOUS-SOL       | 12,26                         |                                |
| <b>SOUS SOL BANQUE</b>                                                  |      |              |      |                              |                               |                                |
| G5B                                                                     | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC. | 154,99                        | 153,48                         |



| ENTREPOTS<br>TARIF CONCESSION                                                                                                                                                       |      | TARIFICATION |      |                                  | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------|------|----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                                                                                                                                     | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE                 | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>ENTREPOT NON RENOVE</b>                                                                                                                                                          |      |              |      |                                  |                               |                                |
| I2 - I4                                                                                                                                                                             | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION      | 152,45                        | 152,45                         |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC     | 50,72                         | 52,49                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC     | 50,72                         | 52,49                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES              | 31,73                         | 32,84                          |
| <b>ENTREPOT RENOVE</b>                                                                                                                                                              |      |              |      |                                  |                               |                                |
| AB - AOD - A4 - A6A - B1B -B3A - B4A -COF - COG - COI<br>D3 - D7A -D8A -D9A -EOG -E8A -FOB -F1B<br>I2 - I4 - I5 - I9 - O1A - O2 - DE2 - DE3<br>VG2 -V1M -V2M - V1P -V1T<br>C5B NORD | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION      | 152,45                        | 152,45                         |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC     | 88,15                         | 91,24                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC     | 88,15                         | 91,24                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | CROH | COMPLEMENT DROIT OCCUPATION HOMO | 88,15                         | 91,24                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | RFRI | REDEVANCE FRIGO                  | 19,86                         | 20,55                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | RQUA | REDEVANCE QUAI                   | 56,92                         | 58,06                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | RFOR | REDEVANCE FORFAITAIRE            | 28,01                         | 29,00                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | OPTI | REDEVANCE FIBRE OPTIQUE          | 5,00                          | 5,10                           |
| RUBRIQUES GENERALES                                                                                                                                                                 | H    | 01/01/2015   | CHC2 | CHARGES COLLECTIVES              | 31,73                         | 32,84                          |
| <b>ENTREPOT RENOVE</b>                                                                                                                                                              |      |              |      |                                  |                               |                                |
| DROIT D' OCCUPATION IDENTIQUE<br>D8A : locaux A/003 - A/005 - B/003 - B/005<br>I2 : locaux T001 - T022                                                                              | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION      | 152,45                        | 152,45                         |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC     | 88,15                         | 91,24                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | CROH | COMPLEMENT DROIT OCCUPATION HOMO | 88,15                         | 91,24                          |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CHAUFFAGE                                                                                                                                             | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES              | 33,68                         | 34,86                          |
| <b>ENTREPOT RENOVE</b>                                                                                                                                                              |      |              |      |                                  |                               |                                |
| DROIT D' OCCUPATION IDENTIQUE<br>DELTA DE3 : locaux A/001 - A/007 - A/011                                                                                                           | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION      | 152,45                        | 152,45                         |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC     | 88,15                         | 91,24                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC     | 88,15                         | 91,24                          |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CLIMATISATION                                                                                                                                         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES              | 36,24                         | 37,51                          |
| <b>BUREAU DES ENTREPOTS</b>                                                                                                                                                         |      |              |      |                                  |                               |                                |
| A6A - BOD -B1B -B3A -B4A - COF - COG - D3 - D7A<br>D8A -D9A - EOG -E8A- EP5 -I2 - I4 - I5 -I9 - O2 - VG2 -V2M<br>DE2 - DE3 - C5B NORD                                               | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC     | 78,64                         | 81,39                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC     | 78,64                         | 81,39                          |
|                                                                                                                                                                                     | H    | 01/01/2015   | CROH | COMPLEMENT DROIT OCCUPATION HOMO | 78,64                         | 81,39                          |
| CHARGES COLLECTIVES                                                                                                                                                                 | H    | 01/01/2015   | CHC2 | CHARGES COLLECTIVES              | 14,92                         | 15,45                          |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CHAUFFAGE                                                                                                                                             | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES              | 33,35                         | 34,52                          |



| ENTREPOTS ET BUREAUX DES<br>ENTREPOTS<br>TARIF PRECAIRE                 |      | TARIFICATION |      |                             | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-------------------------------------------------------------------------|------|--------------|------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                         | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE            | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>ENTREPOT SOUS-SOL BATIMENT B3A<br/>SOUS-SOL B3A</b>                  |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC. | 131,13                        | 129,85                         |
|                                                                         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES         | 32,53                         | 34,15                          |
| HT/KILOWATT HEURE FROID                                                 | H    | 01/01/2015   |      | FRIGORIES                   | 0,0543                        | 0,0570                         |
| <b>ENTREPOT<br/>B1B - COA - COH - D9A - E1B - EOB - F1A - F1B - FOB</b> |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC. | 140,79                        | 139,41                         |
| <b>PARKING SOUS-SOL BÂTIMENT B3A ET C3 VL<br/>SUR TANTIEME PLACE</b>    |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC. | 696,99                        | 690,16                         |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOIC | DROIT OCCUPATION IND. CONC. | 696,99                        | 690,16                         |
| <b>PARKING SOUS-SOL BÂTIMENT C3 VUL<br/>SUR TANTIEME PLACE</b>          |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC. | 1 045,49                      | 1 035,25                       |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOIC | DROIT OCCUPATION IND. CONC. | 1 045,49                      | 1 035,25                       |
| <b>BUREAUX DES ENTREPOTS<br/>Bât I2 étage</b>                           |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOIC | DROIT OCCUPATION IND. CONC. | 139,40                        | 138,03                         |
| <b>BUREAUX &amp; LOCAUX DIVERS DES ENTREPOTS<br/>Bât DE2 étages</b>     |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC. | 124,93                        | 123,71                         |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CHAUFFAGE                                 | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES         | 33,35                         | 35,02                          |
| <b>BUREAUX ENTREPOT COG</b>                                             |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC. | 199,64                        | 197,69                         |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CHAUFFAGE                                 | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES         | 33,35                         | 35,02                          |
| <b>BATIMENT F3B</b>                                                     |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION | 152,45                        | 152,45                         |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEV OCCUPATION IND. CONC. | 194,77                        | 192,86                         |
| <b>BATIMENT I2<br/>REZ DE CHAUSSEE</b>                                  |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEV OCCUPATION IND. CONC. | 180,41                        | 178,64                         |
|                                                                         | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES         | 1,76                          | 1,85                           |
| <b>BATIMENT D9A</b>                                                     |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV OCCUPATION IND.       | 139,40                        | 138,03                         |
| TANTIEME PLACE                                                          | H    | 01/01/2015   | RFOR | REDEVANCE FORFAITAIRE       | 425,18                        | 446,44                         |
| <b>BATIMENT DE2<br/>REZ DE CHAUSSEE</b>                                 |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                                         | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC. | 143,80                        | 142,39                         |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CHAUFFAGE                                 | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES         | 31,72                         | 33,31                          |
| <b>BATIMENT B3A PIGNON NORD</b>                                         |      |              |      |                             |                               |                                |
| BUREAU                                                                  | I    | 01/01/2015   | DOI  | DROIT OCCUPATION IND. PREC. | 176,70                        | 174,97                         |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CHAUFFAGE                                 | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES         | 33,35                         | 35,02                          |



| ENTREPOTS & BUREAUX DES<br>ENTREPOTS<br>TARIF PRECAIRE |      | TARIFICATION |      |                                    | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|--------------------------------------------------------|------|--------------|------|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                        | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE                   | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>BATIMENT DE1</b>                                    |      |              |      |                                    |                               |                                |
|                                                        | I    | 01/01/2015   | DOI  | <b>DROIT OCCUPATION IND. PREC.</b> | <b>99,56</b>                  | <b>98,58</b>                   |
| CHARGES COLLECTIVES                                    | H    | 01/01/2015   | CHC2 | CHARGES COLLECTIVES                | 31,73                         | 33,31                          |
| <b>BATIMENT DE1 BUREAUX</b>                            |      |              |      |                                    |                               |                                |
|                                                        | I    | 01/01/2015   | DOI  | <b>DROIT OCCUPATION IND. PREC.</b> | <b>75,75</b>                  | <b>75,01</b>                   |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CHAUFFAGE                | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES                | 33,35                         | 35,02                          |
| <b>BATIMENT C5B SUD</b>                                |      |              |      |                                    |                               |                                |
|                                                        | I    | 01/01/2015   | DOI  | <b>DROIT OCCUPATION IND. PREC.</b> | <b>132,30</b>                 | <b>131,01</b>                  |
| CHARGES COLLECTIVES                                    | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES                | 31,73                         | 33,31                          |
| <b>BATIMENT C5B SUD BUREAUX</b>                        |      |              |      |                                    |                               |                                |
|                                                        | I    | 01/01/2015   | DOI  | <b>DROIT OCCUPATION IND. PREC.</b> | <b>112,92</b>                 | <b>111,82</b>                  |
| CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CHAUFFAGE                | H    | 01/01/2015   | CHC2 | CHARGES COLLECTIVES                | 33,35                         | 35,02                          |
| <b>CONTAINERS FROID B4C</b>                            |      |              |      |                                    |                               |                                |
|                                                        | H    | 01/01/2015   | DOI  | <b>DROIT OCCUPATION IND. PREC.</b> | <b>176,87</b>                 | <b>175,13</b>                  |
|                                                        | H    | 01/01/2015   | CHC2 | CHARGES COLLECTIVES                | 13,80                         | 14,49                          |
| <b>BATIMENT EOE</b>                                    |      |              |      |                                    |                               |                                |
| ENTREPOT ET BUREAU                                     | I    | 01/01/2015   | DOI  | <b>DROIT OCCUPATION IND. PREC.</b> | <b>134,71</b>                 | <b>133,39</b>                  |



| TERRAINS pour ENTREPOTS<br>TARIF CONCESSION ET PRECAIRE                                     |      | TARIFICATION |      |                               | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------|------|--------------|------|-------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                                             | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE              | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>TERRAIN NON RACCORDE FER</b>                                                             |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                                                             | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 76,22                         | 76,22                          |
| REDEVANCE SUR LA SURFACE D'EMPRISE AU SOL<br>DU BATIMENT                                    | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 22,77                         | 23,90                          |
|                                                                                             | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC  | 22,77                         | 23,90                          |
| BAT D9 (PIGNON EST) TRAITE DE CONCESSION TERRAIN 2034                                       | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 18,74                         | 19,68                          |
| Facturation sur les surfaces construites RDC & 1ER ETAGE                                    | L    | 01/01/2015   | CMIL | CHAUFFAGE AU MILLIONIEME      | 0,05                          | 0,05                           |
| <b>TERRAIN RACCORDE FER</b>                                                                 |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                                                             | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 76,22                         | 76,22                          |
| REDEVANCE SUR LA SURFACE D'EMPRISE AU SOL<br>DU BATIMENT                                    | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 28,15                         | 29,56                          |
|                                                                                             | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 18,74                         | 19,68                          |
|                                                                                             | L    | 01/01/2015   | CMIL | CHAUFFAGE AU MILLIONIEME      | 0,05                          | 0,05                           |
| <b>TERRAIN POUR ENTREPOT DIVERS</b>                                                         |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                                                             | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION   | 76,22                         | 76,22                          |
| REDEVANCE SUR LA SURFACE D'EMPRISE AU SOL<br>DU BATIMENT                                    | H    | 01/01/2015   | DOH  | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC  | 41,34                         | 43,41                          |
|                                                                                             | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. PREC. | 48,03                         | 50,43                          |
|                                                                                             | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES           | 18,74                         | 19,68                          |
| <b>TERRAIN POUR ENTREPOT DIVERS<br/>&amp; PARKING DIVERS</b>                                |      |              |      |                               |                               |                                |
| REDEVANCE SUR LA SURFACE D'EMPRISE AU SOL<br>DU BATIMENT                                    | H    | 01/01/2015   | ROH  | REDEV. OCCUPATION HOMOL. CONC | 22,77                         | 23,90                          |
|                                                                                             | H    | 01/01/2015   | ROHP | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC | 22,77                         | 23,90                          |
| <b>TERRAIN POUR ENTREPOTS<br/>ET MAGASINS ACCESSOIRISTES DIVERS<br/>EOB - F4B -F5B -FOB</b> |      |              |      |                               |                               |                                |
|                                                                                             | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV OCCUPATION IND.         | 157,22                        | 155,68                         |
|                                                                                             | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEV OCCUPATION IND. CONC.   | 157,22                        | 155,68                         |
| <b>TERRAIN POUR ENTREPOT<br/>A6 - C6A -GOB -GOC -I7</b>                                     |      |              |      |                               |                               |                                |
| RUBRIQUE INDEXEE AU 1ER MARS 2014                                                           |      | 01/03/2014   | ROI  | REDEV OCCUPATION IND.         | 41,98                         | 41,98                          |
| RUBRIQUE INDEXEE AU 1ER MARS 2015                                                           | I    | 01/03/2015   | ROI  | REDEV OCCUPATION IND.         |                               |                                |
| RUBRIQUE INDEXEE AU 1ER MARS 2014                                                           |      | 01/03/2014   | ROIC | REDEV OCCUPATION IND. CONC.   | 41,98                         | 41,98                          |
| RUBRIQUE INDEXEE AU 1ER MARS 2015                                                           | I    | 01/03/2015   | ROIC | REDEV OCCUPATION IND. CONC.   |                               |                                |



| TERRAINS pour ENTREPOTS<br>TARIF CONCESSION ET PRECAIRE |      | TARIFICATION |      |                             | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|---------------------------------------------------------|------|--------------|------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                         | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE            | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>TERRAIN POUR ENTREPOTS</b>                           |      |              |      |                             |                               |                                |
| <b>A5</b>                                               |      |              |      |                             |                               |                                |
| RUBRIQUE INDEXEE AU 1ER MARS 2014                       |      | 01/03/2014   | ROI  | REDEV OCCUPATION IND.       | 39,58                         | 39,58                          |
| RUBRIQUE INDEXEE AU 1ER MARS 2015                       | I    | 01/03/2015   | ROI  | REDEV OCCUPATION IND.       |                               |                                |
| RUBRIQUE INDEXEE AU 1ER MARS 2014                       |      | 01/03/2014   | ROIC | REDEV OCCUPATION IND. CONC. | 39,58                         | 39,58                          |
| RUBRIQUE INDEXEE AU 1ER MARS 2015                       | I    | 01/03/2015   | ROIC | REDEV OCCUPATION IND. CONC. |                               |                                |
| <b>TERRAIN USINE INCINERATION</b>                       |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                         | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEV OCCUPATION IND. CONC. | 48,98                         | 48,50                          |
| <b>TERRAIN BAT A5 ET I8</b>                             |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                         | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEV OCCUPATION IND. CONC. | 23,71                         | 23,48                          |
| <b>TERRAIN TCR SOGARIS</b>                              |      |              |      |                             |                               |                                |
|                                                         | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV OCCUPATION IND.       | 8,58                          | 8,50                           |

| QUAI FER & QUAI/BATIMENT                                         |      | TARIFICATION |      |                                    | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|------------------------------------------------------------------|------|--------------|------|------------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                  | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE                   | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>QUAIS FERS RENOVES</b>                                        |      |              |      |                                    |                               |                                |
| <b>SURFACE TOTALE DU QUAI<br/>Q4 - Q5</b>                        |      |              |      |                                    |                               |                                |
|                                                                  | H    | 01/01/2015   | RQUA | DROIT D' OCCUPATION QUAI FER       | 28,46                         | 29,03                          |
| <b>BUREAUX &amp; SANITAIRES<br/>REZ-DE-CHAUSSEE &amp; ETAGE</b>  |      |              |      |                                    |                               |                                |
|                                                                  | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC       | 77,87                         | 79,43                          |
|                                                                  | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES                | 35,63                         | 36,70                          |
| <b>MODULES DE STOCKAGE SUR QUAI</b>                              |      |              |      |                                    |                               |                                |
|                                                                  | H    | 01/01/2015   | DOHP | DROIT OCCUPATION HOMOL. CONC       | 87,29                         | 89,04                          |
|                                                                  | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES                | 33,90                         | 34,91                          |
| <b>AUTRES QUAIS</b>                                              |      |              |      |                                    |                               |                                |
| <b>BUREAU - DIVERS SUR QUAI FER</b>                              |      |              |      |                                    |                               |                                |
|                                                                  | H    | 01/01/2015   | RQUA | REDEVANCE DE QUAI                  | 107,36                        | 109,51                         |
| <b>QUAIS FERS ET QUAIS DES BATIMENTS<br/>Q1 - Q6 - C1Q - QB4</b> |      |              |      |                                    |                               |                                |
|                                                                  | H    | 01/01/2015   | RQUA | REDEVANCE DE QUAI                  | 20,04                         | 20,44                          |
|                                                                  | H    | 01/01/2015   | CROH | COMPLEMENT DROIT OCCUPATION HOMOL, | 107,36                        | 109,51                         |



| PLURI SECTEURS<br>MAGASIN ACCESSOIRISTE                                          |       | TARIFICATION |      |                                | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------|--------------|------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                                  | Type  | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE               | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| MAGASIN ACCESSOIRISTE<br>REZ-DE-CHAUSSEE & ETAGE<br>A7A - F3A - F4A - F6A        |       |              |      |                                |                               |                                |
|                                                                                  | I     | 01/01/2015   | ROIC | REDEV. OCCUPATION IND. CONC    | 193,98                        | 192,08                         |
| F4A - T/002                                                                      | I     | 01/01/2015   | RFOR | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 25 144,39                     | 24 897,97                      |
| MAGASIN ACCESSOIRISTE<br>F4A - T/003                                             |       |              |      |                                |                               |                                |
|                                                                                  | I     | 01/01/2015   | RFOR | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 43 838,69                     | 43 409,07                      |
| MAGASIN ACCESSOIRISTE<br>TRAITE DE CONCESSION 2034<br>A4 - A7A - F3A - F4A - V2M |       |              |      |                                |                               |                                |
|                                                                                  | H     | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACCESSION    | 250,00                        | 250,00                         |
|                                                                                  | H - I | 01/01/2015   | DOIC | DROIT OCCUPATION IND. CONC     | 282,90                        | 280,13                         |
|                                                                                  | H - I | 01/01/2015   | ROIC | REDEV. OCCUPATION IND. CONC    | 282,90                        | 280,13                         |
| MAGASIN ACCESSOIRISTE<br>B1A - B1B - F1B - V1M                                   |       |              |      |                                |                               |                                |
|                                                                                  | H - I | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. PREC.   | 157,22                        | 155,68                         |
|                                                                                  | H - I | 01/01/2015   | ROIC | REDEV. OCCUPATION IND. CONC    | 157,22                        | 155,68                         |
| MAGASIN ACCESSOIRISTE<br>SURFACES RENOVEES EN ETAGE<br>B1A                       |       |              |      |                                |                               |                                |
|                                                                                  | H - I | 01/01/2015   | DOIC | DROIT OCCUPATION IND. CONC     | 78,61                         | 77,84                          |

| PLURI SECTEURS                         |      | TARIFICATION |      |                                | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|----------------------------------------|------|--------------|------|--------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                        | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE               | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>STATIONS SERVICES TOUS SECTEURS</b> |      |              |      |                                |                               |                                |
| BOULEVARD CIRCULAIRE                   | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEV. OCCUPATION IND. CONC    | 50,40                         | 49,90                          |
|                                        | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEV. OCCUPATION IND. CONC    | 50,40                         | 49,90                          |
| <b>BOULEVARD CIRCULAIRE</b>            |      |              |      |                                |                               |                                |
| TANTIEME PLACE                         | I    | 01/01/2015   | ROI  | DROIT OCCUPATION IND.          | 54 995,33                     | 54 456,37                      |
| <b>TERRAIN DE CHEVILLY</b>             |      |              |      |                                |                               |                                |
| TANTIEME PLACE                         | I    | 01/01/2015   | RFOR | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 707,51                        | 700,58                         |
| <b>TERRAIN DE CHEVILLY</b>             |      |              |      |                                |                               |                                |
| RUE GUYNEMER                           |      |              |      |                                |                               |                                |
| TANTIEME PLACE                         | I    | 01/01/2015   | RFOR | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 141 244,75                    | 139 860,55                     |
| <b>BATIMENT B1D</b>                    |      |              |      |                                |                               |                                |
|                                        | I    | 01/01/2015   | RFOR | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 98,71                         | 97,74                          |
| <b>PEAGE E2</b>                        |      |              |      |                                |                               |                                |
| TANTIEME PLACE                         | I    | 01/01/2015   | RFOR | REDEV. OCCUPATION HOMOL. PREC. | 5 392,82                      | 5 339,97                       |



| PLURI SECTEURS<br>KIOSQUES - RESTAURANTS                                             |       |            | TARIFICATION |                             | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------|--------------|-----------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE                                                                      | Type  | Date       | RUB.         | LIBELLE RUBRIQUE            | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>KIOSQUES &amp; TERRASSES - Traités de Concession 2017</b>                         |       |            |              |                             |                               |                                |
|                                                                                      | H     | 01/01/2015 | DPA          | DROIT DE PREMIERE ACCESSION | 550,00                        | 550,00                         |
| K09 - ANDA (RKIO)                                                                    | H - I | 01/01/2015 | RKIO         | REDEVANCE KIOSQUE           | 157,22                        | 155,68                         |
| K19 - A LA MAREE (RKIO)                                                              | H     | 01/01/2015 | FJEU         | FORFAIT JEUX ELECTRONIQUE   | 295,11                        | 301,02                         |
| K19 - A LA MAREE TERRASSE (ROH)                                                      | H     | 01/01/2015 | ROH          | REDEV. OCCUP. HOMOL.        | 22,77                         | 23,90                          |
| <b>TERRASSES - CONVENTIONS OCCUPATION PRECAIRES<br/>ACCESSOIRES A UN TRAITE 2017</b> |       |            |              |                             |                               |                                |
| K09 - ANDA (LES MARAICHERS)                                                          | H     | 01/01/014  | ROHP         | REDEV. OCCUP. HOMOL. PREC   | 22,77                         | 23,90                          |
| PLURI SECTEURS<br>DISTRIBUTEURS DE BOISSONS                                          |       |            | TARIFICATION |                             | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
| TYPE DE SURFACE                                                                      | Type  | Date       | RUB.         | LIBELLE RUBRIQUE            | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| TANTIEME DISTRIBUTEUR                                                                | H     | 01/01/2015 | RDIS         | REDEVANCE DISTRIBUTEUR      | 944,41                        | 963,30                         |
|                                                                                      | H     | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES         | 100,60                        | 103,62                         |

| PLURI SECTEURS<br>KIOSQUES - RESTAURANTS |                                                                                      |       |            | TARIFICATION |                                   | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------|------------|--------------|-----------------------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| CODE                                     | TYPE DE SURFACE                                                                      | Type  | Date       | RUB.         | LIBELLE RUBRIQUE                  | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>100/185</b>                           | <b>KIOSQUES - Traités de Concession 2034</b>                                         |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K05 - LE CAEN PARIS (RKIO) (LES OLIVIERS)                                            |       | 01/01/2015 | DPA          | DROIT DE PREMIERE ACCESSION       | 550,00                        | 550,00                         |
|                                          | K06 - LES VENDANGES (RKIO)                                                           | H - I | 01/01/2015 | RKIO         | REDEVANCE KIOSQUE                 | 282,90                        | 280,13                         |
|                                          | K07 - GRIF (RKIO) (LE ROND POINT)                                                    | H     | 01/01/2015 | FJEU         | FORFAIT JEUX ELECTRONIQUE         | 295,11                        | 301,02                         |
|                                          | K08 - FADEMO (RKIO) (L'ETOILE)                                                       |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K13 - RESTAURANT DU KIOSQUE (RKIO - FJEU) (LES TONNEAUX)                             |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K16 - MURKHA (RKIO) (LE QUERCY)                                                      |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K17 - TADSA (RKIO)                                                                   |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K18 - M (RKIO) (LA MARMITE)                                                          |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K20 - O'CONCEPT (RKIO)                                                               |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K21 - LA MER (RKIO) (LES EMPBRUNS)                                                   |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | V1P - L' ALOYAU (RKIO)                                                               |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | <b>TERRASSES - Traités de Concession 2034</b>                                        |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K05 - LE CAEN PARIS (ROH) (LES OLIVIERS)                                             | H     | 01/01/2015 | ROH          | REDEV. OCCUP.TERRASSE HOMOL. CONC | 22,77                         | 23,91                          |
|                                          | K06 - LES VENDANGES (ROH)                                                            |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K07 - GRIF (ROH) (LE ROND POINT)                                                     |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K08 - FADEMO (ROH) (L'ETOILE)                                                        |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K13 - RESTAURANT DU KIOSQUE (ROH) (LES TONNEAUX)                                     |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K16 - MURKHA (ROH) (LE QUERCY)                                                       |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K17 - TADSA (ROH)                                                                    |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K18 - M (ROH) (LA MARMITE)                                                           |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | K21 - LA MER (ROH) (LES EMBRUNS)                                                     |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | V1P - L' ALOYAU (ROH)                                                                |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | D6 - (ROH)                                                                           |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | G3 - LE CAFE DE LA POSTE (ROH)                                                       |       |            |              |                                   |                               |                                |
| <b>100/176</b>                           | <b>KIOSQUES &amp; TERRASSES - Traités de Concession 2034</b>                         |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | G3 - LE CAFE DE LA POSTE (RKIO)                                                      | H - J | 01/01/2015 | RKIO         | REDEVANCE KIOSQUE                 | 282,90                        | 280,13                         |
|                                          | G3 - LE CAFE DE LA POSTE (CHCO)                                                      | H     | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES               | 41,21                         | 43,27                          |
| <b>100/184</b>                           | <b>KIOSQUES &amp; TERRASSES - Traités de Concession 2034</b>                         |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | C1 - L'ARROSOIR (RKIO - CHCO)                                                        | H     | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES (Bât C1)      | 76,05                         | 77,95                          |
| <b>100/51</b>                            | <b>KIOSQUES &amp; TERRASSES - Traités de Concession 2034</b>                         |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | V1T - SOGEMAB RESTAURATION (LE VEAU QUI TETE)                                        | H - I | 01/01/2015 | RKIO         | REDEVANCE KIOSQUE                 | 257,00                        | 254,48                         |
|                                          |                                                                                      | H     | 01/01/2015 | ROH          | REDEV. OCCUP. HOMOL.              | 60,24                         | 61,45                          |
|                                          | CHARGES COLLECTIVES Y COMPRIS CHAUFFAGE                                              | H     | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES               | 50,29                         | 51,55                          |
|                                          | CHARGES COLLECTIVES                                                                  | H     | 01/01/2015 | CHC2         | CHARGES COLLECTIVES               | 11,73                         | 12,03                          |
|                                          | <b>KIOSQUE D6 - Traité de Concession 2034</b>                                        |       |            |              |                                   |                               |                                |
|                                          | D6 - (RKIO - CHCO)                                                                   | H - I | 01/01/2015 | RKIO         | REDEVANCE KIOSQUE                 | 282,90                        | 280,13                         |
|                                          |                                                                                      | H     | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES (Bât D6)      | 41,88                         | 42,51                          |
|                                          | <b>TERRASSES - CONVENTIONS OCCUPATION PRECAIRES<br/>ACCESSOIRES A UN TRAITE 2034</b> |       |            |              |                                   |                               |                                |
| <b>99/9</b>                              | C1 - L'ARROSOIR (ROHP)                                                               | H     | 01/01/2015 | ROHP         | REDEV. OCCUP.TERRASSE HOMOL. PREC | 22,77                         | 23,91                          |
|                                          | K05 - LE CAEN PARIS (ROHP)                                                           |       |            |              |                                   |                               |                                |
| <b>100/185</b>                           | K06 - LES VENDANGES (ROHP)                                                           | H     | 01/01/2015 | ROH          | REDEV. OCCUP.TERRASSE HOMOL. CONC | 22,77                         | 23,91                          |
|                                          | K07 - GRIF (ROHP)                                                                    | H     | 01/01/2015 | ROHP         | REDEV. OCCUP.TERRASSE HOMOL. PREC | 22,77                         | 23,91                          |
| <b>08/TDIV</b>                           | K19 - A LA MAREE (CHCO - DOH)                                                        | H     | 01/01/2015 | CHCO         | CHARGES COLLECTIVES               | 18,74                         | 19,68                          |
|                                          |                                                                                      | H     | 01/01/2015 | DOH          | DROIT OCCUPATION HOMOL.CONC       | 41,34                         | 43,41                          |



| REDEVANCES TRANSIT                                                                     |      |            | TARIFICATION |                   | ANNEE<br>2014     | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|----------------------------------------------------------------------------------------|------|------------|--------------|-------------------|-------------------|--------------------------------|
| LIBELLE DU GROUPE DE PRIX                                                              | Type | Date       | RUB.         | LIBELLE RUBRIQUE  | MONTANT<br>€ H.T. | MONTANT<br>€ H.T.              |
| <b>REDEVANCE TRANSIT</b>                                                               |      |            |              |                   |                   |                                |
| redevance transit à la tonne pour les produits de la mer & d'eau douce                 | H    | 01/01/2015 | TRDV         | REDEVANCE TRANSIT | 60,42             | 61,32                          |
| <b>REDEVANCE TRANSIT</b>                                                               |      |            |              |                   |                   |                                |
| redevance transit route destination export à la tonne pour volailles & gibiers         | H    | 01/01/2015 | TRDV         | REDEVANCE TRANSIT | 8,78              | 8,92                           |
| redevance transit route à destination de la France à la tonne pour volailles & gibiers | H    | 01/01/2015 | TRDV         | REDEVANCE TRANSIT | 18,55             | 18,83                          |
| <b>TRANSIT</b>                                                                         |      |            |              |                   |                   |                                |
| redevance transit route à destination de la France à la tonne pour produits laitiers   | H    | 01/01/2015 | TRDV         | REDEVANCE TRANSIT | 85,26             | 86,54                          |

| BASES VIE & DIVERS       |      | TARIFICATION |      |                       | ANNEE<br>2014                 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|--------------------------|------|--------------|------|-----------------------|-------------------------------|--------------------------------|
| TYPE DE SURFACE          | Type | Date         | RUB. | LIBELLE RUBRIQUE      | Montant € H.T. m <sup>2</sup> | Montant € H.T. m <sup>2</sup>  |
| <b>BATIMENT C10</b>      |      |              |      |                       |                               |                                |
|                          | H    | 01/01/2015   | DPA  | DROIT DE PREMIERE ACC | 228,67                        | 228,67                         |
|                          | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEVANCE OCCUPATIO   | 112,66                        | 111,55                         |
|                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES   | 41,91                         | 44,00                          |
| <b>BATIMENT B9 - B9A</b> |      |              |      |                       |                               |                                |
| PRESTATAIRES DE SERVICES | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEVANCE OCCUPATIO   | 94,38                         | 93,46                          |
|                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES   | 11,55                         | 12,13                          |
| <b>BATIMENT B9A C10</b>  |      |              |      |                       |                               |                                |
|                          | I    | 01/01/2015   | ROI  | REDEVANCE OCCUPATIO   | 147,85                        | 146,40                         |
|                          | H    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES   | 8,64                          | 9,07                           |
| <b>BATIMENT B9</b>       |      |              |      |                       |                               |                                |
|                          | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEVANCE OCCUPATIO   | 102,47                        | 101,46                         |
|                          | I    | 01/01/2015   | CHCO | CHARGES COLLECTIVES   | 10,45                         | 10,35                          |
| <b>BATIMENT B10</b>      |      |              |      |                       |                               |                                |
|                          | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEVANCE OCCUPATIO   | 48,99                         | 48,51                          |
| <b>BATIMENT B10</b>      |      |              |      |                       |                               |                                |
|                          | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEVANCE OCCUPATIO   | 7,16                          | 7,09                           |
| <b>BATIMENT B10</b>      |      |              |      |                       |                               |                                |
|                          | I    | 01/01/2015   | ROIC | REDEVANCE OCCUPATIO   | 102,46                        | 101,46                         |



| <b>AUTRES PRESTATIONS &amp; SERVICES DIVERS</b>                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                        |                                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------------------|
| <b>LIBELLE DE LA TARIFICATION</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>ANNEE<br/>2014</b>                  | <b>A PARTIR DU<br/>01 JANVIER 2015</b> |
| <b>DESTRUCTION DE MARCHANDISE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>MONTANT H.T.<br/>LA TONNE</b>       | <b>MONTANT H.T.<br/>LA TONNE</b>       |
| <p align="center"><b>DESTRUCTION DE MARCHANDISE PALETTE STABLE</b></p> <p>1/ Pour les fruits &amp; légumes, il est appliqué une franchise annuelle de 6 tonnes par trame magasin (largeur 3 mètres).</p> <p>2/ Pour les entrepôts, il est appliqué une franchise annuelle de 20 tonnes par entrepôt et par occupant.</p> | 120,60                                 | 123,62                                 |
| <p align="center"><b>DEPOT D' EMBALLAGE POINT E</b></p> <p>avec une franchise de 12 tonnes par an par client</p>                                                                                                                                                                                                         | 57,30                                  | 58,73                                  |
| <p align="center"><b>DECHETTERIE</b></p> <p>1 - Dépôt de polystyrène facturé au M3</p> <p>2 - Dépôt de déchets verts facturé au M3</p>                                                                                                                                                                                   | 5,568                                  | 5,707                                  |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 27,843                                 | 28,539                                 |
| <b>ENTRETIEN DES INSTALLATIONS PARTICULIERES</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         | <b>MONTANT H.T.<br/>LA NICHE</b>       | <b>MONTANT H.T.<br/>LA NICHE</b>       |
| <p align="center"><b>NETTOYAGE DES NICHES DE PORTES DE QUAIS</b></p> <p>Tarif annuel par niche (1 nettoyage hebdomadaire)</p>                                                                                                                                                                                            | 382,46                                 | 392,02                                 |
| <b>MISE A DISPOSITION DE BENNE - COMPACTEUR - BAC</b>                                                                                                                                                                                                                                                                    | <b>MONTANT H.T.<br/>L'unité par an</b> | <b>MONTANT H.T.<br/>L'unité par an</b> |
| Location, entretien, vidage benne (2 rotations hebdomadaires maximum)                                                                                                                                                                                                                                                    | 12 519,21                              | 12 832,19                              |
| Rotation supplémentaire de benne et compacteur - facturation à la rotation                                                                                                                                                                                                                                               | 60,08                                  | 61,58                                  |
| Location, entretien, vidage compacteur (2 rotations hebdomadaires maximum)                                                                                                                                                                                                                                               | 12 519,21                              | 12 832,19                              |
| location, entretien, vidage bac - 2 bacs supplémentaires maximum                                                                                                                                                                                                                                                         | 2 940,26                               | 3 013,77                               |

## AUTRES PRESTATIONS & SERVICES DIVERS

| LIBELLE DE LA TARIFICATION                                                                        |                | ANNEE<br>2014                   | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------------------------|--------------------------------|
| CONTRÔLES ELECTRIQUES                                                                             | UNITE          | MONTANT H.T.                    | MONTANT H.T.                   |
| 1ère Visite - (de 1m <sup>2</sup> à 2 000 m <sup>2</sup> de surface unique dans le même bâtiment) | M <sup>2</sup> | 0,322                           | 0,326                          |
| 1ère Visite - (surface unique dans le même bâtiment > à 2 000 m <sup>2</sup> )                    | M <sup>2</sup> | 0,215                           | 0,217                          |
| FACTURATION MINIMUM = base 265 m2                                                                 |                | 96,26                           | 97,26                          |
| Visites supplémentaires, travaux et levées de réserves                                            |                | <b>COUT DU PRESTATAIRE +15%</b> |                                |
| Thermographie                                                                                     | HEURE          | 155,09                          | 156,70                         |
| Incident de visite                                                                                |                | 198,58                          | 200,65                         |
| COTISATION C.M.S.                                                                                 | UNITE          | MONTANT TTC                     | MONTANT TTC                    |
| Cotisation annuelle par salarié                                                                   |                | 60,00                           | 60,00                          |

## AUTRES PRESTATIONS & SERVICES DIVERS

| LIBELLE DE LA TARIFICATION                           |                         | ANNEE<br>2014                                                                     | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|
| TARIF GENERAL DE VENTE DE L'EAU                      | Unité de<br>facturation | MONTANT H.T.                                                                      | MONTANT H.T.                   |
| <b><u>EAU</u></b>                                    |                         |                                                                                   |                                |
| Prix de l'eau au m3                                  | m3                      | 1,635                                                                             | 1,637                          |
| Prime fixe                                           | Unité                   | 3,579                                                                             | 3,497                          |
| <b><u>ASSAINISSEMENT</u></b>                         |                         |                                                                                   |                                |
| 1ère tranche de 0 à 6.000 m3                         | m3                      | 2,483                                                                             | 2,602                          |
| 2ère tranche > à 6.000 m3                            | m3                      | 1,594                                                                             | 1,670                          |
| <b><u>TAXES &amp; REDEVANCES</u></b>                 |                         |                                                                                   |                                |
| Redevance AESN                                       | m3                      | Refacturées en fonction des<br>montants appelés par les<br>organismes collecteurs |                                |
| Taxe voies navigables de France                      | m3                      |                                                                                   |                                |
| Redevance pollution AESN                             | m3                      |                                                                                   |                                |
| Redevance modernisation des réseaux de collecte AESN | m3                      |                                                                                   |                                |



## A U T R E S P R E S T A T I O N S & S E R V I C E S D I V E R S

| LIBELLE DE LA TARIFICATION              |                           |                              | ANNEE<br>2014 | A PARTIR DU<br>01 JANVIER 2015 |
|-----------------------------------------|---------------------------|------------------------------|---------------|--------------------------------|
| RUNGIS ACCUEIL - ACCES & STATIONNEMENTS |                           |                              | MONTANT H.T.  | MONTANT H.T.                   |
| N°du tarif                              |                           |                              |               |                                |
| 3                                       | Abonnement PL             | Activité liée au marché      | 3,00          | 3,04                           |
| 4                                       | Abonnement TT             | Activité liée au marché      | 4,28          | 4,39                           |
| 5                                       | Utilisation des tickets   | manifestation                | 1,04          | 1,07                           |
| 6                                       | Abonnement TT trimestriel | cessionnaire                 | 18,10         | 18,37                          |
| 8                                       | Abonnement TT trimestriel | zones annexes et domiciliés  | 54,16         | 54,97                          |
| 10                                      | Abonnement TT trimestriel | producteurs                  | 23,28         | 23,63                          |
| 20                                      | Abonnement VL             | Abonnement VL porteur        | 0,47          | 0,48                           |
| 21                                      | Utilisation des tickets   | restaurateurs du Marché      | 0,40          | 0,41                           |
| 67                                      | Abonnement PL             | Activité non liée au marché  | 3,50          | 3,59                           |
| 68                                      | Abonnement TT             | Activité non liée au marché  | 4,50          | 4,61                           |
| 69                                      | Abonnement PL             | Groupements de transporteurs | 2,54          | 2,58                           |
| 70                                      | Forfait sapins            | du 01/11 au 31/12            | 50,00         | 50,75                          |
| 16                                      |                           | Péage manuel VL              | 8,33          | 8,33                           |
| 17                                      |                           | Péage manuel PL              | 10,83         | 11,67                          |
|                                         |                           | Péage manuel VL week-end     | 11,67         | 12,50                          |
|                                         |                           | Péage manuel PL week-end     | 16,67         | 17,50                          |
|                                         |                           | Création carte d'accès       | 11,58         | 19,17                          |
|                                         |                           | Création carte d'acheteur    | 18,72         | 19,17                          |

## AUTRES PRESTATIONS & SERVICES DIVERS

LIBELLE DE LA TARIFICATION

SECURITE GENERALE DU MARCHE

modalité de facturation

Application de 1% sur chaque facture courante

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Le règlement par prélèvement automatique de chaque facture courante confère une réduction de 1,3%.  
Ce principe ne concerne pas les factures de dépôt de garantie, droit de première accession et indemnités dues au titre d'équipement.

**ARRETE N°DOSMS/AMBU/OFF/2014-70  
PORTANT AUTORISATION DE TRANSFERT D'UNE OFFICINE DE PHARMACIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE ILE-DE-FRANCE**

- VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-3 à L.5125-16 et R.5125-1 à R.5125-8 ;
- VU l'arrêté du 21 mars 2000 fixant la liste des pièces justificatives devant être jointes à une demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;
- VU le décret du 1er avril 2010 nommant Monsieur Claude EVIN Directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France ;
- VU l'arrêté du 28 mai 1943 portant octroi de la licence n° 94#001511 à l'officine de pharmacie sise 207 avenue Pierre Brossolette au PERREUX-SUR-MARNE (94170) ;
- VU la demande enregistrée le 8 septembre 2014 par Madame Joanne ETTEGUI, pharmacien titulaire de l'officine sise 207 avenue Pierre Brossolette au PERREUX-SUR-MARNE (94170), en vue du transfert de cette officine vers le 244 avenue Pierre Brossolette au PERREUX-SUR-MARNE (94170);
- VU l'avis sur la conformité du local proposé aux conditions minimales d'installation rendu le 23 septembre 2014 par le responsable du Département Contrôle et Sécurité Sanitaires des Produits et des Services de Santé de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France ;
- VU l'avis du Syndicat des Pharmaciens de Seine et Marne en date du 31 octobre 2014 ;
- VU l'avis de l'Union Nationale des Pharmacies de France en date du 28 octobre 2014 ;
- VU l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens d'Ile-de-France en date du 6 novembre 2014;
- VU l'avis du Préfet du Val-de-Marne en date du 28 novembre 2014;
- CONSIDERANT que le déplacement envisagé se fera juste en face de l'emplacement actuel de l'officine, au sein de la même commune ;
- CONSIDERANT que le transfert n'aura pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier d'origine ;
- CONSIDERANT que le transfert envisagé permet de répondre de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidente du quartier d'accueil de l'officine ;



CONSIDERANT que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation ;

#### ARRETE

ARTICLE 1er : Madame Joanne ETTEGUI, pharmacien, est autorisée à transférer l'officine de pharmacie dont elle est titulaire, du 207 avenue Pierre Brossolette vers le 244 avenue Pierre Brossolette, au sein de la même commune du PERREUX-SUR-MARNE.

ARTICLE 2 : La licence n° 94#002321 est octroyée à l'officine sise 244 rue Pierre Brossolette au PERREUX-SUR-MARNE.

Cette licence ne pourra être cédée indépendamment du fonds de commerce auquel elle se rapporte.

ARTICLE 3 : La licence n° 94#001511 devra être restituée à l'Agence Régionale de Santé avant l'ouverture au public de la nouvelle officine.

ARTICLE 4 : Conformément aux dispositions de l'article L5125-7 du Code de la santé publique, l'officine dont le transfert est ainsi autorisé, devra être effectivement ouverte au public au plus tard à l'issue d'un délai d'un an à compter de la notification du présent arrêté, sauf cas de force majeure.

ARTICLE 5 : Sauf cas de force majeure constaté par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France, l'officine dont le transfert est autorisé par le présent arrêté ne pourra être cédée, transférée ou faire l'objet d'un regroupement avant expiration d'un délai de cinq ans à partir de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 7 : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Paris le 12 décembre 2014

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France,

**signé**

Claude EVIN

DECISION TARIFAIRE N° 2758 PORTANT FIXATION DE LA DOTATION GLOBALE DE  
SOINS POUR L'ANNEE 2014 DU  
SSIAD AGES ET VIE - 940790165

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 25/09/2014 ;

- VU l'arrêté en date du 01/09/1982 autorisant la création d'un SSIAD dénommé SSIAD AGES ET VIE (940790165) sis 7, AV MAXIMILIEN ROBESPIERRE, 94400, VITRY-SUR-SEINE et géré par l'entité dénommée ASSOCIATION AGES & VIE (940808868) ;
- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2013 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée SSIAD AGES ET VIE (940790165) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 17/07/2014, par la délégation territoriale de VAL DE MARNE ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 25/07/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 12/12/2014.

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> La dotation globale de soins s'élève à 1 913 190.65 € pour l'exercice budgétaire 2014, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014. Elle se répartit comme suit :

- pour l'accueil de personnes âgées : 1 664 460.71 €
- pour l'accueil de personnes handicapées : 248 729.94 €

Les recettes et les dépenses prévisionnelles du SSIAD AGES ET VIE (940790165) sont autorisées comme suit :

|          | GROUPES FONCTIONNELS                                           | MONTANTS<br>EN EUROS |
|----------|----------------------------------------------------------------|----------------------|
| DEPENSES | Groupe I<br>Dépenses afférentes à l'exploitation courante      | 131 271.00           |
|          | - dont CNR                                                     | 3 000.00             |
|          | Groupe II<br>Dépenses afférentes au personnel                  | 1 899 693.17         |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                 |
|          | Groupe III<br>Dépenses afférentes à la structure               | 163 414.31           |
|          | - dont CNR                                                     | 41 277.00            |
|          | Reprise de déficits                                            |                      |
|          | TOTAL Dépenses                                                 | 2 194 378.48         |
| RECETTES | Groupe I<br>Produits de la tarification                        | 1 913 190.65         |
|          | - dont CNR                                                     | 44 277.00            |
|          | Groupe II<br>Autres produits relatifs à l'exploitation         | 0.00                 |
|          | Groupe III<br>Produits financiers et produits non encaissables | 0.00                 |
|          | Reprise d'excédents                                            | 281 187.83           |
|          |                                                                | TOTAL Recettes       |

Dépenses exclues des tarifs : 0.00

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à :

- pour l'accueil de personnes âgées : 138 705.06 €
- pour l'accueil de personnes handicapées : 20 727.50 €

Soit un tarif journalier de soins de 30.40 euros pour les personnes âgées et de 34.07 euros pour les personnes handicapées.

- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASSOCIATION AGES & VIE» (940808868) et à la structure dénommée SSIAD AGES ET VIE (940790165).

FAIT A CRETEIL

, LE

12 DEC. 2014

pl Par déléation, le Délégué territorial

~~Le responsable du pôle  
Offre de soins et médico-social~~

~~Dr Jacques JOLY~~



DECISION TARIFAIRE N° 2779 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS  
POUR L'ANNEE 2014 DE  
SAMSAH APOGEI - 940011349

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 25/09/2014 ;
- VU l'arrêté en date du 10/04/2008 autorisant la création d'un SAMSAH dénommé SAMSAH APOGEI (940011349) sis 67, AV MAGELLAN, 94000, CRETEIL et géré par l'entité dénommée APOGEI 94 (940721533) ;
- VU la décision tarifaire initiale n°101 en date du 02/06/2014 portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2014 de la structure dénommée SAMSAH APOGEI - 940011349

DECIDE

- ARTICLE 1<sup>ER</sup> Le forfait global de soins pour l'exercice 2014 est modifié et s'élève à 330 036.00 € ;
- ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit désormais à 27 503.00 € ;
- Soit un forfait journalier de soins de 23.18 €.
- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «APOGEI 94» (940721533) et à la structure dénommée SAMSAH APOGEI (940011349).

FAIT A CRÉTEIL , LE 16 DEC. 2014

pl Par déléation, le Délégué territorial  
Le responsable du pôle  
Offre de soins et médico-social  
Dr Jacques JOLY

DECISION TARIFAIRE N° 2780 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS  
POUR L'ANNEE 2014 DE  
FAM DE LA POINTE DU LAC - 940813629

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 25/09/2014 ;
- VU l'arrêté en date du 24/10/1996 autorisant la création d'un FAM dénommé FAM DE LA POINTE DU LAC (940813629) sis 67, R MAGELLAN, 94000, CRETEIL et géré par l'entité dénommée APOGEI 94 (940721533) ;
- VU la décision tarifaire initiale n°252 en date du 17/06/2014 portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2014 de la structure dénommée FAM DE LA POINTE DU LAC - 940813629



DECIDE

- ARTICLE 1<sup>ER</sup> Le forfait global de soins pour l'exercice 2014 est modifié et s'élève à 1 418 354.94 € ;
- ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit désormais à 118 196.24 € ;  
Soit un forfait journalier de soins de 113.56 €.
- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «APOGEI 94» (940721533) et à la structure dénommée FAM DE LA POINTE DU LAC (940813629).

FAIT A CRÉTEIL , LE 16 DEC. 2014

P Par délégation, le Délégué territorial

~~Le responsable du pôle  
Offre de soins et médico-social~~

~~Dr Jacques JOLY~~

DECISION TARIFAIRE N° 2806 PORTANT MODIFICATION DU FORFAIT GLOBAL DE SOINS  
POUR L'ANNEE 2014 DE  
FAM MOI LA VIE - 940005689

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

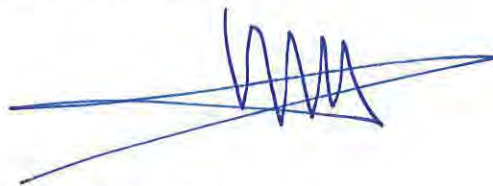
- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 08/12/2014 ;
- VU l'arrêté conjoint n° 2014/208 en date du 29/09/2014 autorisant la création d'un FAM dénommé FAM MOI LA VIE (940005689) sis 7, R MONGENOT, 94165, SAINT-MANDE et géré par l'entité dénommée INSTITUT LE VAL MANDE (940001019) ;
- VU la décision tarifaire initiale n°2772 en date du 12/12/2014 portant fixation du forfait global de soins pour l'année 2014 de la structure dénommée FAM MOI LA VIE - 940005689

DECIDE

- ARTICLE 1er Le forfait global de soins pour l'exercice 2014 s'élève à 166 666.00 € à compter du mois de septembre 2014. La dotation globale à compter du 01 janvier 2015 s'élève à 500 000,00 €.
- ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit pour 2015 à 41 666,66 € ;  
Soit un forfait journalier de soins de 54,79 €.
- ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.
- ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «INSTITUT LE VAL MANDE» (940001019) et à la structure dénommée FAM MOI LA VIE (940005689).

FAIT A CRETEIL , LE 31 Décembre 2014

Par délégation, le Délégué territorial



ERIC VECHARD



DECISION TARIFAIRE N° 2787 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE  
JOURNEE POUR L'ANNEE 2014 ANNULANT ET REMPLACANT L'ARRETE N° 2628 DE  
I.M.E. SUZANNE BRUNEL - 940690266

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;

VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;

VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 25/09/2014 ;

VU l'arrêté en date du 01/09/1970 autorisant la création de la structure IME dénommée I.M.E. SUZANNE BRUNEL (940690266) sise 12, R CUJAS, 94400, VITRY-SUR-SEINE et gérée par l'entité ASS ETAI ENTRAIDE PAR LE TRAVAIL DES (940810328) ;

VU la décision tarifaire initiale n°2628 en date du 03/11/2014 portant fixation du prix de journée pour l'année 2014 de la structure dénommée I.M.E. SUZANNE BRUNEL - 940690266

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> Pour l'exercice budgétaire 2014, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée I.M.E. SUZANNE BRUNEL (940690266) sont autorisées comme suit :

|          | GROUPES FONCTIONNELS                                           | MONTANTS EN EUROS |
|----------|----------------------------------------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | Groupe I<br>Dépenses afférentes à l'exploitation courante      | 682 965.29        |
|          | - dont CNR                                                     | 20 293.63         |
|          | Groupe II<br>Dépenses afférentes au personnel                  | 2 069 101.00      |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00              |
|          | Groupe III<br>Dépenses afférentes à la structure               | 740 497.37        |
|          | - dont CNR                                                     | 80 000.00         |
|          | Reprise de déficits                                            |                   |
|          | TOTAL Dépenses                                                 | 3 492 563.66      |
| RECETTES | Groupe I<br>Produits de la tarification                        | 3 221 785.26      |
|          | - dont CNR                                                     | 100 293.63        |
|          | Groupe II<br>Autres produits relatifs à l'exploitation         | 0.00              |
|          | Groupe III<br>Produits financiers et produits non encaissables | 0.00              |
|          | Reprise d'excédents                                            | 270 778.40        |
|          | TOTAL Recettes                                                 | 3 492 563.66      |

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €.

ARTICLE 2 Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée I.M.E. SUZANNE BRUNEL (940690266) s'établit désormais comme suit, à compter du 03/11/2014 ;

| MODALITES D'ACCUEIL | PRIX DE JOURNEE EN EUROS |
|---------------------|--------------------------|
| Internat            | 186.91                   |
| Semi internat       | 285.57                   |
| Externat            | 0.00                     |
| Autres 1            | 0.00                     |
| Autres 2            | 0.00                     |
| Autres 3            | 0.00                     |

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.

ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASS ETAI ENTRAIDE PAR LE TRAVAIL DES» (940810328) et à la structure dénommée I.M.E. SUZANNE BRUNEL (940690266).

FAIT A

*Bretel*

, LE

17 DEC. 2014

9/ Par déléation, le Délégué territorial

Le responsable du pôle  
Offre de soins et médico-social

Dr Jacques JOLY



## Arrêté n° 2014- DT94 - 108

Portant organisation du service de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire pour les mois de janvier à mars 2015

### Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France

- Vu le Code de la Santé Publique, articles L6311-1 à L6314-1 et R6312-18 à R6312-23;
- Vu le décret n°2003-674 du 23 juillet 2003 relatif à l'organisation de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- Vu l'arrêté du 23 juillet 2003 fixant les périodes de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- Vu la circulaire DHOS-01/2003/204 du 23 avril 2003 relative à l'organisation de la garde ambulancière ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2003-5036 du 31 décembre 2003 portant organisation du service de garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire ;
- Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu l'arrêté n° DS 2014-197 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France en date du 25 septembre 2014 portant délégation de signature à Monsieur Eric VECHARD, délégué territorial du Val de Marne ;

### **ARRÊTE**

Article 1<sup>er</sup> : Le service de la garde départementale assurant la permanence du transport sanitaire dans le Val de Marne est organisé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 mars 2015, conformément aux tableaux de garde prévisionnels des trois secteurs, annexés au présent arrêté.

Article 2 : Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, le Délégué Territorial du Val de Marne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val de Marne et de la Région Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 18 décembre 2014

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé  
d'Ile-de-France  
Par délégation,  
Pour le délégué territorial du Val de Marne  
Le responsable du pôle offre de soins et médico-social

**SIGNE**

Docteur Jacques JOLY

DECISION TARIFAIRE N° 2809 PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE  
SOINS POUR L'ANNEE 2014 DE  
S.E.S.S.A.D. L' ESCALE - 940020316

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 25/09/2014 ;
- VU l'arrêté en date du 18/06/2001 autorisant la création d'une structure SESSAD dénommée S.E.S.S.A.D. L' ESCALE (940020316) sise 41, AV MAL DELATTRE DE TASSIGNY, 94000, CRETEIL et gérée par l'entité dénommée APSI (940715170) ;
- VU la décision tarifaire initiale n°1380 en date du 01/08/2014 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2014 de la structure dénommée S.E.S.S.A.D. L' ESCALE - 940020316.



DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2014 , couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 est modifiée et s'établit à : 614 228.75 € (modifiée)

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée S.E.S.S.A.D. L' ESCALE (940020316) sont modifiées comme suit :

|          | GROUPES FONCTIONNELS                                           | MONTANTS EN EUROS     |
|----------|----------------------------------------------------------------|-----------------------|
| DEPENSES | Groupe I<br>Dépenses afférentes à l'exploitation courante      | 38 592.91             |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                  |
|          | Groupe II<br>Dépenses afférentes au personnel                  | 484 293.44            |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                  |
|          | Groupe III<br>Dépenses afférentes à la structure               | 75 006.79             |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                  |
|          | Reprise de déficits                                            | 16 335.61             |
|          | <b>TOTAL Dépenses</b>                                          | <b>614 228.75</b>     |
| RECETTES | Groupe I<br>Produits de la tarification                        | 614 228.75            |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                  |
|          | Groupe II<br>Autres produits relatifs à l'exploitation         | 0.00                  |
|          | Groupe III<br>Produits financiers et produits non encaissables | 0.00                  |
|          | Reprise d'excédents                                            |                       |
|          |                                                                | <b>TOTAL Recettes</b> |

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 51 185.73 € ;  
Soit un tarif journalier de soins de 195.86 €.

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.

ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «APSI» (940715170) et à la structure dénommée S.E.S.S.A.D. L' ESCALE (940020316).

FAIT A CRETEIL

, LE

19 DEC. 2014

P/ Par délégation, le Délégué territorial

Le responsable du pôle  
Offre de soins et médico-social

Dr Jacques JOLY

DECISION TARIFAIRE N° 2810 PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE  
SOINS POUR L'ANNEE 2014 DE  
S.E.S.S.A.D DU PLATEAU - 940008428

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312.1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L.314.3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 25/09/2014 ;
- VU l'arrêté en date du 02/10/2006 autorisant la création d'une structure SESSAD dénommée S.E.S.S.A.D DU PLATEAU (940008428) sise 132, R JULIAN GRIMAU, 94400, VITRY-SUR-SEINE et gérée par l'entité dénommée APSI (940715170) ;
- VU la décision tarifaire initiale n°1346 en date du 01/08/2014 portant fixation de la dotation globale de soins pour l'année 2014 de la structure dénommée S.E.S.S.A.D DU PLATEAU - 940008428.



DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> La dotation globale de soins pour l'exercice budgétaire 2014 , couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2014 est modifiée et s'établit à : 517 543.49 € (modifiée)

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée S.E.S.S.A.D DU PLATEAU (940008428) sont modifiées comme suit :

|          | GROUPES FONCTIONNELS                                           | MONTANTS EN EUROS |
|----------|----------------------------------------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | Groupe I<br>Dépenses afférentes à l'exploitation courante      | 36 302.35         |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00              |
|          | Groupe II<br>Dépenses afférentes au personnel                  | 390 287.38        |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00              |
|          | Groupe III<br>Dépenses afférentes à la structure               | 111 263.76        |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00              |
|          | Reprise de déficits                                            |                   |
|          | TOTAL Dépenses                                                 | 537 853.49        |
| RECETTES | Groupe I<br>Produits de la tarification                        | 517 543.49        |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00              |
|          | Groupe II<br>Autres produits relatifs à l'exploitation         | 0.00              |
|          | Groupe III<br>Produits financiers et produits non encaissables | 0.00              |
|          | Reprise d'excédents                                            | 20 310.00         |
|          |                                                                | TOTAL Recettes    |

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2 La fraction forfaitaire, en application de l'article R314-111 du CASF, égale au douzième de la dotation globale de soins et versée par l'assurance maladie s'établit à 43 128.62 € ;  
Soit un tarif journalier de soins de 193.76 €.

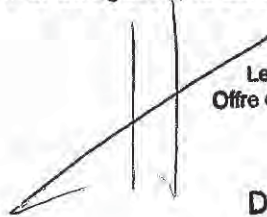
ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.

ARTICLE 5 Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «APSI» (940715170) et à la structure dénommée S.E.S.A.D DU PLATEAU (940008428).

FAIT A CRETEIL , LE 19 DEC. 2014

p| Par déléation, le Délégué territorial



Le responsable du pôle  
Offre de soins et médico-social

Dr Jacques JOLY



DECISION TARIFAIRE N° 2789 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE

POUR L'ANNEE 2014 DE

I.T.E.P.LE CEDRE BLEU - 940018443

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 25/09/2014
- VU l'arrêté en date du 08/06/1998 autorisant la création de la structure ITEP dénommée I.T.E.P.LE CEDRE BLEU (940018443) sise 28, R DE VALENTON, 94470, BOISSY-SAINT-LEGER et gérée par l'entité dénommée APSI (940715170) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 24/10/2013 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée I.T.E.P.LE CEDRE BLEU (940018443) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 27/05/2014 , par la délégation territoriale de VAL DE MARNE ;
- Considérant l'absence de réponse de la structure ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 16/12/2014

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée I.T.E.P.LE CEDRE BLEU (940018443) sont autorisées comme suit :

|          | GROUPES FONCTIONNELS                                           | MONTANTS<br>EN EUROS |
|----------|----------------------------------------------------------------|----------------------|
| DEPENSES | Groupe I<br>Dépenses afférentes à l'exploitation courante      | 228 261.42           |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                 |
|          | Groupe II<br>Dépenses afférentes au personnel                  | 1 504 851.61         |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                 |
|          | Groupe III<br>Dépenses afférentes à la structure               | 494 977.71           |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                 |
|          | Reprise de déficits                                            |                      |
|          | TOTAL Dépenses                                                 | 2 228 090.74         |
| RECETTES | Groupe I<br>Produits de la tarification                        | 2 058 937.75         |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                 |
|          | Groupe II<br>Autres produits relatifs à l'exploitation         | 0.00                 |
|          | Groupe III<br>Produits financiers et produits non encaissables | 0.00                 |
|          | Reprise d'excédents                                            | 169 152.99           |
|          | TOTAL Recettes                                                 | 2 228 090.74         |

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée I.T.E.P.LE CEDRE BLEU (940018443) est fixée comme suit, à compter du 01/12/2014 ;

| Modalités d'accueil | Prix de journée en euros |
|---------------------|--------------------------|
| Internat            | 1.00                     |
| Semi internat       | 1.00                     |
| Externat            | 0.00                     |
| Autres 1            | 0.00                     |
| Autres 2            | 0.00                     |
| Autres 3            | 0.00                     |

ARTICLE 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.

ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «APSI» (940715170) et à la structure dénommée I.T.E.P.LE CEDRE BLEU (940018443)

FAIT A

*Bretel*

, LE

17 DEC. 2014

8/ Par délégitation, le Délégué territorial

**Le responsable du pôle  
Offre de soins et médico-social**

**Dr Jacques JOLY**



DECISION TARIFAIRE N° 2637 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE  
POUR L'ANNEE 2014 DE  
MAS RESIDENCE DU DOCTEUR PAUL GACHET - 940010838

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 25/09/2014
- VU l'arrêté en date du 28/08/2007 autorisant la création de la structure MAS dénommée MAS RESIDENCE DU DOCTEUR PAUL GACHET (940010838) sise 14, AV du chemin de Mesly, 94000, CRETEIL et gérée par l'entité dénommée ASSOCIATION OEUVRE FALRET (750804767) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 31/10/2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée MAS RESIDENCE DU DOCTEUR PAUL GACHET (940010838) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 23/09/2014 , par l'ARS Ile-de-France ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 30/09/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 01/12/2014

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée MAS RESIDENCE DU DOCTEUR PAUL GACHET (940010838) sont autorisées comme suit :

|          | GROUPES FONCTIONNELS                                           | MONTANTS EN EUROS |
|----------|----------------------------------------------------------------|-------------------|
| DEPENSES | Groupe I<br>Dépenses afférentes à l'exploitation courante      | 701 099.51        |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00              |
|          | Groupe II<br>Dépenses afférentes au personnel                  | 2 970 490.32      |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00              |
|          | Groupe III<br>Dépenses afférentes à la structure               | 876 738.47        |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00              |
|          | Reprise de déficits                                            |                   |
|          | TOTAL Dépenses                                                 | 4 548 328.30      |
| RECETTES | Groupe I<br>Produits de la tarification                        | 4 331 510.30      |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00              |
|          | Groupe II<br>Autres produits relatifs à l'exploitation         | 216 818.00        |
|          | Groupe III<br>Produits financiers et produits non encaissables | 0.00              |
|          | Reprise d'excédents                                            |                   |
|          | TOTAL Recettes                                                 | 4 548 328.30      |

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

## ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée MAS RESIDENCE DU DOCTEUR PAUL GACHET (940010838) est fixée comme suit, à compter du 01/12/2014 ;

| Modalités d'accueil | Prix de journée en euros |
|---------------------|--------------------------|
| Internat            | 1.00                     |
| Semi internat       | 1.00                     |
| Externat            | 0.00                     |
| Autres 1            | 1.00                     |
| Autres 2            | 0.00                     |
| Autres 3            | 0.00                     |

## ARTICLE 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

## ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.

## ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASSOCIATION OEUVRE FALRET» (750804767) et à la structure dénommée MAS RESIDENCE DU DOCTEUR PAUL GACHET (940010838)

FAIT A *Cretail*

.LE *04/12/2014*

Par délégation, le Délégué territorial

*et p/ délégation*

*Pauline BLANC*

*[Signature]*

DECISION TARIFAIRE N° 2813 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE  
POUR L'ANNEE 2014 DE  
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE - 940009608

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 25/09/2014
- VU l'arrêté en date du 05/02/2007 autorisant la création de la structure MAS dénommée MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (940009608) sise 5, R CUJAS. 94400, VITRY-SUR-SEINE et gérée par l'entité dénommée ASS ETAI ENTRAIDE PAR LE TRAVAIL DES (940810328) ;



- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 01/12/2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (940009608) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 08/12/2014 , par l'ARS Ile-de-France ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 12/12/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 19/12/2014

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (940009608) sont autorisées comme suit :

|          | GROUPES FONCTIONNELS                                           | MONTANTS<br>EN EUROS |
|----------|----------------------------------------------------------------|----------------------|
| DEPENSES | Groupe I<br>Dépenses afférentes à l'exploitation courante      | 517 789.08           |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                 |
|          | Groupe II<br>Dépenses afférentes au personnel                  | 1 854 586.83         |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                 |
|          | Groupe III<br>Dépenses afférentes à la structure               | 725 601.76           |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                 |
|          | Reprise de déficits                                            |                      |
|          | TOTAL Dépenses                                                 | 3 097 977.67         |
| RECETTES | Groupe I<br>Produits de la tarification                        | 2 769 950.32         |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                 |
|          | Groupe II<br>Autres produits relatifs à l'exploitation         | 260 000.00           |
|          | Groupe III<br>Produits financiers et produits non encaissables | 0.00                 |
|          | Reprise d'excédents                                            | 68 027.35            |
|          | TOTAL Recettes                                                 | 3 097 977.67         |

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €

ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (940009608) est fixée comme suit, à compter du 01/12/2014 ;

| Modalités d'accueil | Prix de journée en euros |
|---------------------|--------------------------|
| Internat            | 1.00                     |
| Semi internat       | 2 045.39                 |
| Externat            | 0.00                     |
| Autres 1            | 0.00                     |
| Autres 2            | 0.00                     |
| Autres 3            | 0.00                     |

ARTICLE 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.

ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «ASS ETAI ENTRAIDE PAR LE TRAVAIL DES» (940810328) et à la structure dénommée MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE (940009608)

FAIT A Créteil

LE 20/12/2014

Par déléation, le Délégué territorial

P/déléation  
Pauline BLANC  
PBL

DECISION TARIFAIRE N° 2820 PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNEE  
POUR L'ANNEE 2014 DE  
C.M.PSYCHO-PEDAGOGIQUE/BONNEUIL - 940806532

Le Directeur Général de l'ARS Ile-de-France

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2013-1203 du 23/12/2013 de financement de la Sécurité Sociale pour 2014 publiée au Journal Officiel du 24/12/2013 ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié fixant les modèles de documents prévus aux articles 9, 12, 16, 18, 19, 47 et 83 du décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L312-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU l'arrêté ministériel du 17/04/2014 publié au Journal Officiel du 20/04/2014 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2014 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 18/04/2014 publiée au Journal Officiel du 29/04/2014 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2014 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 1er avril 2010 portant nomination de Monsieur Claude EVIN en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué territorial de VAL DE MARNE en date du 08/12/2014
- VU l'arrêté en date du 04/04/1904 autorisant la création de la structure CMPP dénommée C.M.PSYCHO-PEDAGOGIQUE/BONNEUIL (940806532) sise 16, AV DU DOCTEUR EMILE ROUX, 94380, BONNEUIL-SUR-MARNE et gérée par l'entité dénommée APSI (940715170) ;

- Considérant la transmission des propositions budgétaires et de ses annexes en date du 12/06/2014 par la personne ayant qualité pour représenter la structure dénommée C.M.PSYCHO-PEDAGOGIQUE/BONNEUIL (940806532) pour l'exercice 2014 ;
- Considérant les propositions de modifications budgétaires transmises par courrier(s) en date du 15/12/2014 , par la délégation territoriale de VAL DE MARNE ;
- Considérant la réponse à la procédure contradictoire en date du 22/12/2014 adressée par la personne ayant qualité pour représenter l'entité gestionnaire ;
- Considérant la décision d'autorisation budgétaire finale en date du 30/12/2014

DECIDE

ARTICLE 1<sup>ER</sup> Pour l'exercice budgétaire 2014 , les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure dénommée C.M.PSYCHO-PEDAGOGIQUE/BONNEUIL (940806532) sont autorisées comme suit :

|          | GROUPES FONCTIONNELS                                           | MONTANTS<br>EN EUROS |
|----------|----------------------------------------------------------------|----------------------|
| DEPENSES | Groupe I<br>Dépenses afférentes à l'exploitation courante      | 161 623.50           |
|          | - dont CNR                                                     | 0.00                 |
|          | Groupe II<br>Dépenses afférentes au personnel                  | 5 574 028.73         |
|          | - dont CNR                                                     | 200 000.00           |
|          | Groupe III<br>Dépenses afférentes à la structure               | 1 083 608.56         |
|          | - dont CNR                                                     | 181 751.00           |
|          | Reprise de déficits                                            |                      |
|          | TOTAL Dépenses                                                 | 6 819 260.79         |
| RECETTES | Groupe I<br>Produits de la tarification                        | 5 184 862.78         |
|          | - dont CNR                                                     | 381 751.00           |
|          | Groupe II<br>Autres produits relatifs à l'exploitation         | 0.00                 |
|          | Groupe III<br>Produits financiers et produits non encaissables | 0.00                 |
|          | Reprise d'excédents                                            | 1 634 398.01         |
|          | TOTAL Recettes                                                 | 6 819 260.79         |

Dépenses exclues des tarifs : 0.00 €



ARTICLE 2

Pour l'exercice budgétaire 2014, la tarification des prestations de la structure dénommée C.M.PSYCHO-PEDAGOGIQUE/BONNEUIL (940806532) est fixée comme suit, à compter du 01/12/2014 ;

| Modalités d'accueil | Prix de journée en euros |
|---------------------|--------------------------|
| Internat            | 0.00                     |
| Semi internat       | 0.00                     |
| Externat            | 0.00                     |
| Autres 1            | 1.00                     |
| Autres 2            | 0.00                     |
| Autres 3            | 0.00                     |

La tarification des prestations est fixée, à titre transitoire pour 2015, à hauteur de 134,09 €.

ARTICLE 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis 1, Place du palais royal, 75100, Paris dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4

La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture VAL DE MARNE.

ARTICLE 5

Le directeur général de l'agence régionale de santé Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire «APSI» (940715170) et à la structure dénommée C.M.PSYCHO-PEDAGOGIQUE/BONNEUIL (940806532)

FAIT A CRETEIL

LE 20 Décembre 2014

Par délégation, le Délégué territorial



ERIC VECHARD

Décision n° 2014/327

portant désignation des médecins de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France chargés d'émettre des avis relatifs à l'état de santé des personnes demandant une carte de séjour temporaire pour raisons de santé

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France

**VU** Le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 313-11 11°, L. 511-4 10°, L. 521-3 5°, L. 523-4 et R. 313-22

**VU** L'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux conditions d'établissement et de transmission des avis rendus par les agences régionales de santé en application de l'article R. 313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile en vue de la délivrance d'un titre de séjour pour raison de santé

**DECIDE**

**Article 1er**

Les médecins de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France dont les noms suivent sont désignés pour rendre les avis prévus par les articles L.313-11, 11° et R.313-22 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, dans les conditions prévues par l'arrêté du 9 novembre 2011 susvisé :

- Madame le Docteur Jeanne BATBEDAT
- Madame le Docteur Marie-Christine BAUWENS
- Monsieur le Docteur Matthieu BOUSSARIE
- Madame le Docteur Christiane BRUEL
- Monsieur le Docteur Pierre BUTTET
- Monsieur le Docteur Olivier CARPENTIER
- Madame le Docteur Catherine CERFONTAINE
- Monsieur le Docteur Claude CROIZE
- Monsieur le Docteur Pierre DAVIOT
- Monsieur le Docteur Hung DO CAO
- Madame le Docteur Marion DREYER
- Madame le Docteur Véronique DROUGLAZET
- Madame le Docteur Brigitte ESTRUGO
- Monsieur le Docteur Patrick GAIDAMOUR
- Madame le Docteur Karine GALAUP
- Madame le Docteur Sophie GAUTHIER
- Monsieur le Docteur Luc GINOT
- Madame le Docteur Catherine GOLDSTEIN
- Monsieur le Docteur Laurent HAAS
- Madame le Docteur Adina HENEGAR
- Madame le Docteur Brigitte JEANBLANC
- Monsieur le Docteur Jacques JOLY
- Madame le Docteur Nathalie KHENISSI
- Madame le Docteur Patricia LORTIC
- Madame le Docteur Monique MELLAT

- Madame le Docteur Madeleine PUIA
- Madame le Docteur Sylvie RENARD-DUBOIS
- Madame le Docteur Béatrice SERRECCHIA
- Madame le Docteur Dominique SERVAIS
- Monsieur le Docteur Yves SIMON-LORIERE
- Madame le Docteur Sylvie TRIDON
- Monsieur le Docteur Jean Frédéric WESTPHAL
- Monsieur le Docteur Xavier WAGNER

## **Article 2**

La décision n° 2014/180 du 6 novembre 2014 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France est abrogée.

## **Article 3**

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Ile-de-France et aux recueils administratifs des huit préfectures de département de la région Ile-de-France.

Fait à Paris, le 22 décembre 2014

Le Directeur Général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Ile-de-France

**Signé**

Claude EVIN



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7904**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde  
dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,

**Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

**Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires

**Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

**Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,

**Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidémique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les visites à domicile aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de visites à domicile pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04 défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde territoire de permanence des soins pour l'intervention des effecteurs mobiles,

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur PALAZZI Julien figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur PALAZZI Julien ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur PALAZZI Julien exerçant 2, rue du Professeur Milliez à CHAMPIGNY (94500) est réquisitionné les :

- 29 décembre 2014 de 20 h à 24 h
- 30 décembre 2014 de 00 h à 04 h
- 30 décembre 2014 de 20 h à 24 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-02 et 94-04,

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et par le numéro d'appel de l'association de visite à domicile à laquelle il est affilié, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur PALAZZI Julien et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
**Signé**

Christian Rock



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7905**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,

**Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

**Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires

**Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

**Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,

**Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidémique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les visites à domicile aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de visites à domicile pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04 défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde territoire de permanence des soins pour l'intervention des effecteurs mobiles,

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur GUEDJ Patrick figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur GUEDJ Patrick ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

**ARRETE**



**Article 1-** Le Docteur GUEDJ Patrick exerçant 2, rue du Professeur Milliez à CHAMPIGNY (94500) est réquisitionné les :

- 29 décembre 2014 de 08 h à 12 h
- 29 décembre 2014 de 12 h à 16 h
- 29 décembre 2014 de 16 h à 20 h
- 30 décembre 2014 de 04 h à 08 h
- 30 décembre 2014 de 08 h à 12 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-02 et 94-04,

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et par le numéro d'appel de l'association de visite à domicile à laquelle il est affilié, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur GUEDJ Patrick et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
**Signé**

Christian Rock



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7906**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde  
dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,

**Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

**Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires

**Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

**Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,

**Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidémique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les visites à domicile aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de visites à domicile pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04 défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde territoire de permanence des soins pour l'intervention des effecteurs mobiles,

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur BINETRUY Charles figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur BINETRUY Charles ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur BINETRUY Charles exerçant 2, rue du Professeur Milliez à CHAMPIGNY (94500) est réquisitionné les :

- 29 décembre 2014 de 04 h à 08 h
- 29 décembre 2014 de 08 h à 12 h
- 29 décembre 2014 de 20 h à 24 h
- 30 décembre 2014 de 04 h à 08 h
- 30 décembre 2014 de 08 h à 12 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-02 et 94-04,

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et par le numéro d'appel de l'association de visite à domicile à laquelle il est affilié, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur BINETRUY Charles et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
**Signé**

Christian Rock



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7907**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,

**Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

**Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires

**Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

**Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,

**Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidémique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les visites à domicile aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de visites à domicile pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04 défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde territoire de permanence des soins pour l'intervention des effecteurs mobiles,

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur NAHOUM Benjamin Son figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur NAHOUM Benjamin ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur NAHOUM Benjamin exerçant 2, rue du Professeur Milliez à CHAMPIGNY (94500) est réquisitionné les :

- 29 décembre 2014 de 04 h à 08 h
- 29 décembre 2014 de 08 h à 12 h
- 30 décembre 2014 de 12 h à 16 h
- 30 décembre 2014 de 16 h à 20 h
- 30 décembre 2014 de 20 h à 24 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-02 et 94-04,

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et par le numéro d'appel de l'association de visite à domicile à laquelle il est affilié, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur NAHOUM Benjamin et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
**Signé**

Christian Rock



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7908**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde  
dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,

**Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

**Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires

**Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

**Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,

**Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidémique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;



**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les visites à domicile aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de visites à domicile pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04 défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde territoire de permanence des soins pour l'intervention des effecteurs mobiles,

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur DAVID Jérôme figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur DAVID Jérôme ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur DAVID Jérôme exerçant 2, rue du Professeur Milliez à CHAMPIGNY (94500) est réquisitionné le :

- 29 décembre 2014 de 00 h à 04 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-02 et 94-04,

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et par le numéro d'appel de l'association de visite à domicile à laquelle il est affilié, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur DAVID Jérôme et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
**Signé**

Christian Rock



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7909**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde  
dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,

**Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

**Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires

**Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

**Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,

**Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidermique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les visites à domicile aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de visites à domicile pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04 défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde territoire de permanence des soins pour l'intervention des effecteurs mobiles,

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur DE MELO Miguel figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur DE MELO Miguel ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur DE MELO Miguel exerçant 2, rue du Professeur Milliez à CHAMPIGNY (94500) est réquisitionné les :

- 29 décembre 2014 de 12 h à 16 h
- 29 décembre 2014 de 16 h à 20 h
- 29 décembre 2014 de 20 h à 24 h
- 30 décembre 2014 de 00 h à 04 h
- 30 décembre 2014 de 12 h à 16 h
- 30 décembre 2014 de 16 h à 20 h
- 30 décembre 2014 de 20 h à 24 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-02 et 94-04,

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et par le numéro d'appel de l'association de visite à domicile à laquelle il est affilié, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur DE MELO Miguel et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
Signé

Christian Rock



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7910**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,

**Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

**Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires

**Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

**Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,

**Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidermique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les visites à domicile aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de visites à domicile pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04 défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde territoire de permanence des soins pour l'intervention des effecteurs mobiles,

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur LE TUNG HAI Son figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur LE TUNG HAI Son ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur LE TUNG HAI Son exerçant 2, rue du Professeur Milliez à CHAMPIGNY (94500) est réquisitionné les :

- 29 décembre 2014 de 12 h à 16 h
- 29 décembre 2014 de 16 h à 20 h
- 30 décembre 2014 de 12 h à 16 h
- 30 décembre 2014 de 16 h à 20 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-02 et 94-04,

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et par le numéro d'appel de l'association de visite à domicile à laquelle il est affilié, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur LE TUNG HAI Son et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
**Signé**

Christian Rock





PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7911**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde  
dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,

**Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

**Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires

**Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

**Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,

**Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidémique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les visites à domicile aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de visites à domicile pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04 défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde territoire de permanence des soins pour l'intervention des effecteurs mobiles,

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-02 et 94-04,

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur BOUGES Bénédicte figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur BOUGES Bénédicte ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur BOUGES Bénédicte exerçant 2, rue du Professeur Milliez à CHAMPIGNY (94500) est réquisitionnée les :

- 29 décembre 2014 de 00 h à 04 h
- 29 décembre 2014 de 12 h à 16 h
- 29 décembre 2014 de 16 h à 20 h
- 30 décembre 2014 de 08 h à 12 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-02 et 94-04,

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et par le numéro d'appel de l'association de visite à domicile à laquelle il est affilié, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur BOUGES Bénédicte et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
**Signé**

Christian Rock



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7914**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,

**Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

**Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires

**Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

**Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,

**Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidermique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les visites à domicile aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de visites à domicile pour le territoire de permanence des soins 94-01 et 94-03 défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94-01 et 94-03,

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde territoire de permanence des soins pour l'intervention des effecteurs mobiles,

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-01 et 94-03,

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur VAPPOU Regent figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur VAPPOU Regent ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur VAPPOU Regent exerçant 13, rue Federico Garcia Lorca à VITRY sur SEINE (94400) est réquisitionné les :

- 29 décembre 2014 de 20 h à 24 h
- 30 décembre 2014 de 00 h à 04 h
- 30 décembre 2014 de 04 h à 08 h
- 30 décembre 2014 de 20 h à 24 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-01 et 94-03,

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et par le numéro d'appel de l'association de visite à domicile à laquelle il est affilié, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur VAPPOU Regent et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
**Signé**

Christian Rock



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7915**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde  
dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,

**Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,

**Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,

**Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires

**Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015.

**Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,

**Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidermique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les visites à domicile aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de visites à domicile pour le territoire de permanence des soins 94-01 et 94-03 défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94-01 et 94-03,

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde territoire de permanence des soins pour l'intervention des effecteurs mobiles,

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-01 et 94-03,

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur VOICELUSCU Radu figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur VOICELUSCU Radu ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

**ARRETE**



**Article 1-** Le Docteur VOICELUSCU Radu exerçant 30, rue de la Varenne à SAINT MAUR des FOSSES (94100) est réquisitionné les :

- 29 décembre 2014 de 08 h à 12 h
- 29 décembre 2014 de 12 h à 16 h
- 29 décembre 2014 de 16 h à 20 h
- 30 décembre 2014 de 08 h à 12 h
- 30 décembre 2014 de 12 h à 16 h
- 30 décembre 2014 de 16 h à 20 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-01 et 94-03,

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et par le numéro d'appel de l'association de visite à domicile à laquelle il est affilié, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur VOICELUSCU Radu et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
**Signé**

Christian Rock



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARRETE n° 2014/7945**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;
- Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,
- Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,
- Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,
- Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires
- Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,
- Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015, incomplet.
- Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,
- Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;
- Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidermique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les consultations aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de consultations au sein d'une maison médicale de garde ou d'un point fixe de garde défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94 - 03 du département du Val-de-Marne.

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde du territoire de permanence des soins 94 - 03 à la maison médicale de garde, dénommée : Service d'Accueil Médical Initial (SAMI), situé 3, rue Claude BERNARD – 94 450 à LIMEIL-BREVANNES.

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-03.

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur UNG Meng figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur UNG Meng ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

## ARRETE

**Article 1-** Le Docteur UNG Meng, médecin remplaçant, demeurant au 85 rue Gabriel PERI à VITRY-SUR-SEINE (94400) est réquisitionné le :

- 31 décembre 2014 de 20 h à 00 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-03.

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et au numéro du SAMI de LIMEIL-BREVANNES, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur UNG Meng et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 31.12.2014

Le Préfet,



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARRETE n° 2014/7946**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;
- Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,
- Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,
- Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,
- Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires
- Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,
- Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015, incomplet.
- Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,
- Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;
- Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidémique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les consultations aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de consultations au sein d'une maison médicale de garde ou d'un point fixe de garde défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94 - 04 du département du Val-de-Marne.

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde du territoire de permanence des soins 94 - 04 à la maison médicale de garde, dénommée : Service d'Accueil Médical Initial (SAMI), situé 49, rue Henri BARBUSSE – 94 800 à VILLEJUIF.

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-04.

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur LUCAS Eric figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur LUCAS Eric ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

## ARRETE

**Article 1-** Le Docteur LUCAS Eric, médecin exerçant, 56 AVENUE DE FONTAINEBLEAU 94270 LE KREMLIN BICETRE est réquisitionné le :

- 31 décembre 2014 de 20 h à 00 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-04.

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et au numéro du SAMI de VILLEJUIF, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur LUCAS Eric et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 31.12.2014

Le Préfet,



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARRETE n° 2014/7947**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;
- Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,
- Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,
- Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,
- Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires
- Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,
- Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015, incomplet.
- Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,
- Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;
- Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidémique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;



**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les consultations aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de consultations au sein d'une maison médicale de garde ou d'un point fixe de garde défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94 - 01 du département du Val-de-Marne.

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde du territoire de permanence des soins 94 - 01 à la maison médicale de garde, dénommée : Service d'Accueil Médical Initial (SAMI), situé 14, rue du Val-d'Osne – 94 110 à SAINT-MAURICE.

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-01.

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur SCHMITT-TRIN Florence figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur SCHMITT-TRIN Florence ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

## **ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur SCHMITT-TRIN Florence, médecin exerçant, 137 TER RUE JEAN JAURES 94700 MAISONS ALFORT est réquisitionné le :

- 31 décembre 2014 de 20 h à 00 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-01.

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et au numéro du SAMI de SAINT-MAURICE, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur SCHMITT-TRIN Florence et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 31.12.2014

Le Préfet,



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARRETE n° 2014/7948**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;
- Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,
- Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,
- Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,
- Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires
- Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,
- Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015, incomplet.
- Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,
- Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;
- Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidermique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les consultations aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de consultations au sein d'une maison médicale de garde ou d'un point fixe de garde défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94 - 01 du département du Val-de-Marne.

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde du territoire de permanence des soins 94 - 01 à la maison médicale de garde, dénommée : Service d'Accueil Médical Initial (SAMI), situé 14, rue du Val-d'Osne – 94 110 à SAINT-MAURICE.

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-01.

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur KASBI Alexandre figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur KASBI Alexandre ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

## **ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur KASBI Alexandre médecin exerçant, 115 AVENUE FOCH 94100 ST MAUR DES FOSSES est réquisitionné le :

- 31 décembre 2014 de 20 h à 00 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-01.

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et au numéro du SAMI de SAINT-MAUR, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur KASBI Alexandre et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 31.12.2014

Le Préfet,



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARRETE n° 2014/7949**

**Portant réquisition d'un médecin généraliste afin d'assurer un service de garde dans le cadre de la permanence des soins ambulatoires**

**LE PREFET DU VAL DE MARNE  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu** le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2215-1 ;
- Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.4163-7 sanctionnant le fait pour tout médecin de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique,
- Vu** les articles R.4127-77 faisant de la participation à la permanence des soins un devoir pour tout médecin et R.6315-4 prévoyant le recours à la réquisition en cas d'insuffisance de la permanence des soins en médecine ambulatoire,
- Vu** les articles L. 6314-1 et suivants du Code de la Santé publique,
- Vu** l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France n°2013-160 du 23 décembre 2013 relatif au cahier des charges régional fixant les conditions d'organisation de la permanence des soins ambulatoires
- Vu** la liste des lieux de garde définie dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,
- Vu** les tableaux de garde prévisionnels transmis par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne et notamment le tableau de garde du 24 décembre 2014 au 2 janvier 2015, incomplet.
- Vu** la liste des médecins généralistes susceptibles d'exercer la permanence des soins établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique,
- Considérant** le préavis de grève déposé par les syndicats représentatifs des médecins libéraux pour la période du 24 au 31 décembre 2014 ;
- Considérant** que l'annonce du préavis de grève chez les médecins libéraux du 24 au 31 décembre 2014 pendant la période des fêtes de fin d'année, la fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et la recrudescence des motifs de consultations au contexte épidémique hivernal, constituent un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins non programmées de premiers recours les journées du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'absence de médecins généralistes libéraux pour assurer les consultations aux horaires de la permanence des soins est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du territoire considéré, et constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

**Considérant** qu'une orientation des patients vers les services d'urgences hospitaliers et un recours exclusif au service mobile d'urgences et de réanimation conduiraient à une surcharge d'activité de ces services susceptibles de porter atteinte à la prise en charge des patients et de générer un risque grave pour la santé publique,

**Considérant** l'organisation du dispositif de permanence des soins sur la base d'un découpage en territoires de permanence géographiques tel que défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** les modalités de l'intervention du médecin effecteur sous forme de consultations au sein d'une maison médicale de garde ou d'un point fixe de garde défini dans le cahier des charges régional de la permanence des soins ambulatoires de l'Ile-de-France,

**Considérant** que le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins a sollicité l'avis des organisations représentatives des médecins libéraux et qu'à l'issue de ces consultations, le tableau de garde demeure incomplet pour le territoire de permanence des soins 94 - 02 du département du Val-de-Marne.

**Considérant** que le cahier des charges régional de la permanence des soins définit le lieu de garde du territoire de permanence des soins 94 - 02 à la maison médicale de garde, dénommée : Service d'Accueil Médical Initial (SAMI), situé 06, rue Pierre BROSOLETTTE – 94 300 à VINCENNES.

**Considérant** que la réquisition est nécessaire pour assurer la permanence des soins ambulatoires sur le territoire de permanence des soins 94-02.

**Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face à ce risque en ayant recours à d'autres moyens que la réquisition,

**Considérant** la situation d'urgence,

**Considérant** que le Docteur HERITIER Catherine figure dans la liste des médecins susceptibles d'exercer la permanence des soins ambulatoires établie par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne, en application de l'article R.6315-4 du Code de la Santé Publique

**Considérant** que le Docteur HERITIER Catherine ne fait pas l'objet d'une exemption constatée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne,

**Sur** proposition du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France,

## **ARRETE**

**Article 1-** Le Docteur HERITIER Catherine, médecin exerçant, 11 AVENUE DU VAL DE FONTENAY 94120 FONTENAY SOUS BOIS est réquisitionné le :

- 31 décembre 2014 de 20 h à 00 h

afin d'assurer la permanence des soins ambulatoires sur les territoires 94-02.

**Article 2 -** Le médecin requis doit être joignable par le SAMU Centre 15 à tout instant à son numéro de téléphone professionnel et au numéro du SAMI de VINCENNES, durant les créneaux horaires définis à l'article 1.

**Article 3 -** Sauf cas de force majeure, le fait pour un médecin, de ne pas déférer aux réquisitions de l'autorité publique est passible d'une amende de 3 750 euros.

**Article 4 -** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de MELUN dans un délai de deux mois à compter de la notification de celui-ci à l'intéressé.

**Article 5 -** Le Directeur de Cabinet de la Préfecture, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de l'Ile-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Docteur HERITIER Catherine et dont une copie sera adressée au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins du Val de Marne.

Cet arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val de Marne.

Fait à Créteil, le 31.12.2014

Le Préfet,





PREFECTURE DU VAL DE MARNE

**ARS Ile de France**

Délégation Territoriale du Val de Marne

**ARRETE n° 2014-7918**

**Portant réquisition de la SCM Médecins à Domicile 94**

- VU le Code général des Collectivités territoriales, et notamment l'article L.2215-1 alinéa 4 ;
- VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU la déclaration de grève de la SCM Médecins à Domicile 94 pour la période du 29 au 30 décembre 2014 ;
- VU les préavis de grève, de la CSMF (Confédération des syndicats médicaux français), le SML (Syndicat des médecins libéraux), la FMF (Fédération des médecins de France), et MG France en date d'octobre 2014, réitérés le 11 décembre 2014, appelant à une grève des médecins généralistes libéraux du 24 au 31 décembre 2014 ;

**Considérant** que l'annonce de préavis de grève dans un contexte de fêtes de fin d'année, de fermeture de certains cabinets pour congés de fin d'année et de recrudescence des motifs de consultations en raison des épidémies hivernales, constitue un risque pour la santé publique par la restriction de l'accès aux soins de premiers recours dans le département du Val de Marne ;

**Considérant** le volume d'appels relatifs à des demandes de soins non programmés, habituellement reçus par la plateforme d'appels de la SCM Médecins à Domicile 94 à cette période de l'année ;

**Considérant** que la fermeture de la plateforme d'appels de Médecins à Domicile 94 risque d'entraîner le report massif des appels sur le Centre de régulation et de réception des appels-15 ;

**Considérant** que ce report est de nature à créer un risque grave pour la prise en charge de la population du Val de Marne par saturation du Centre de régulation et de réception des appels-15 ce qui constitue une atteinte à la salubrité publique et un trouble grave à l'ordre public ;

- Considérant** que la fermeture de la plateforme d'appels de Médecins à Domicile 94 empêche le fonctionnement opérationnel de l'effectif mobile ;
- Considérant** l'impossibilité pour l'administration de faire face au risque pour la santé publique en utilisant d'autres moyens ;
- Considérant** la nécessité d'assurer la continuité des soins et la protection de la santé publique ;
- Considérant** qu'il y a lieu dans ces conditions d'organiser un service minimum sur le département du Val de Marne ;
- Considérant** la situation d'urgence ;

Sur proposition du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France ;

### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la SCM Médecins à Domicile 94 dont le siège social est situé 2, rue du Professeur Paul Milliez à CHAMPIGNY SUR MARNE (94500) et dont les représentants légaux sont les Dr Charles BINETRUY et Dr Julien PALAZZI est réquisitionnée les 29 et 30 décembre 2014 de 00 h à 24 h afin de mobiliser la plate-forme d'appels localisée au 15 boulevard du général LECLERCQ à ROUBAIX (59100), couvrant le service de téléphonie (matériel et standardistes) sur le département du Val de Marne, et d'assurer l'interface avec les effecteurs mobiles selon les modalités techniques habituelles. Il appartient à la SCM Médecins à Domicile 94 de mettre en œuvre toute mesure utile et nécessaire pour assurer le service minimum.

**Article 2** : la SCM Médecins à Domicile 94 rendra compte de son activité de manière quotidienne à l'Agence régionale de santé Ile-de-France pendant la période de réquisition

**Article 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification à l'intéressé, et de sa publication concernant les tiers.

**Article 4** : Le Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, le secrétaire général de la préfecture du Val de Marne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture du Val de Marne. Cet arrêté de réquisition sera dûment notifié aux représentants légaux de la SCM Médecins à Domicile 94.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
Le secrétaire général,  
**Signé**

Christian Rock



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

**Pôle Travail**

Unité de Contrôle n° 4

Courriel : [idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 56 29 26

Télécopie : 01 49 56 29 70

## DELEGATION DE POUVOIRS

La Responsable de l'Unité de Contrôle n° 4 de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4721-8, L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à R. 4731-15,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Monsieur David BLOYS, Contrôleur du travail, en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des salariés, constaté sur un chantier du bâtiment et des travaux publics de :

- prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un salarié qui ne s'est pas retiré de cette situation de danger, notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, lorsqu'il constate que la cause du danger résulte :
  - 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
  - 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
  - 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante ;

- autoriser la reprise des travaux, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à Monsieur David BLOYS, Contrôleur du travail, en cas d'exposition de salariés à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de :

- demander à l'employeur de faire procéder à un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans les conditions prévues aux articles L. 4722-1 et 2 du Code du travail ;
- mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'article L. 4111-6 du Code du travail, cette situation étant constatée à l'issue du contrôle précité ;
- ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste ;
- autoriser la reprise de l'activité concernée, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire d'activité.

**Article 3 :**

La délégation s'exerce sous l'autorité de la Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 4 :**

La Responsable de l'Unité de Contrôle est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 22 décembre 2014

**La Responsable d'Unité de Contrôle,**

**Sandra EMSELLEM**



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

**Pôle Travail**

Unité de Contrôle n° 4

Courriel : [idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 56 29 26

Télécopie : 01 49 56 29 70

## DELEGATION DE POUVOIRS

La Responsable de l'Unité de Contrôle n° 4 de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4721-8, L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à R. 4731-15,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame Gaëlle LACOMA, Contrôleur du travail, en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des salariés, constaté sur un chantier du bâtiment et des travaux publics de :

- prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un salarié qui ne s'est pas retiré de cette situation de danger, notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, lorsqu'il constate que la cause du danger résulte :
  - 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
  - 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
  - 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante ;

- autoriser la reprise des travaux, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à Madame Gaëlle LACOMA, Contrôleur du travail, en cas d'exposition de salariés à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de :

- demander à l'employeur de faire procéder à un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans les conditions prévues aux articles L. 4722-1 et 2 du Code du travail ;
- mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'article L. 4111-6 du Code du travail, cette situation étant constatée à l'issue du contrôle précité ;
- ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste ;
- autoriser la reprise de l'activité concernée, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire d'activité.

**Article 3 :**

La délégation s'exerce sous l'autorité de la Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 4 :**

La Responsable de l'Unité de Contrôle est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 22 décembre 2014

**La Responsable d'Unité de Contrôle,**

**Sandra EMSELLEM**



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

**Pôle Travail**

Unité de Contrôle n° 4

Courriel : [idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 56 29 26

Télécopie : 01 49 56 29 70

## **DELEGATION DE POUVOIRS**

La Responsable de l'Unité de Contrôle n° 4 de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4721-8, L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à R. 4731-15,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame Marianne D'ALMEIDA, Contrôleur du travail, en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des salariés, constaté sur un chantier du bâtiment et des travaux publics de :

- prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un salarié qui ne s'est pas retiré de cette situation de danger, notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, lorsqu'il constate que la cause du danger résulte :
  - 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
  - 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
  - 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante ;

- autoriser la reprise des travaux, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à Madame Marianne D'ALMEIDA, Contrôleur du travail, en cas d'exposition de salariés à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de :

- demander à l'employeur de faire procéder à un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans les conditions prévues aux articles L. 4722-1 et 2 du Code du travail ;
- mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'article L. 4111-6 du Code du travail, cette situation étant constatée à l'issue du contrôle précité ;
- ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste ;
- autoriser la reprise de l'activité concernée, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire d'activité.

**Article 3 :**

La délégation s'exerce sous l'autorité de la Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 4 :**

La Responsable de l'Unité de Contrôle est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 22 décembre 2014

**La Responsable d'Unité de Contrôle,**

**Sandra EMSELLEM**





MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

**Pôle Travail**

Unité de Contrôle n° 4

Courriel : [idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 56 29 26

Télécopie : 01 49 56 29 70

## DELEGATION DE POUVOIRS

La Responsable de l'Unité de Contrôle n° 4 de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4721-8, L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à R. 4731-15,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame Sophie TAN, Contrôleur du travail, en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des salariés, constaté sur un chantier du bâtiment et des travaux publics de :

- prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un salarié qui ne s'est pas retiré de cette situation de danger, notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, lorsqu'il constate que la cause du danger résulte :
  - 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
  - 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
  - 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante ;

- autoriser la reprise des travaux, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à Madame Sophie TAN, Contrôleur du travail, en cas d'exposition de salariés à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de :

- demander à l'employeur de faire procéder à un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans les conditions prévues aux articles L. 4722-1 et 2 du Code du travail ;
- mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'article L. 4111-6 du Code du travail, cette situation étant constatée à l'issue du contrôle précité ;
- ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste ;
- autoriser la reprise de l'activité concernée, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire d'activité.

**Article 3 :**

La délégation s'exerce sous l'autorité de la Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 4 :**

La Responsable de l'Unité de Contrôle est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 22 décembre 2014

**La Responsable d'Unité de Contrôle,**

**Sandra EMSELLEM**



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

**Pôle Travail**

Unité de Contrôle n° 4

Courriel : [idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.uc4@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 56 29 26

Télécopie : 01 49 56 29 70

## **DELEGATION DE POUVOIRS**

La Responsable de l'Unité de Contrôle n° 4 de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4721-8, L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à R. 4731-15,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry MASSON, Contrôleur du travail, en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des salariés, constaté sur un chantier du bâtiment et des travaux publics de :

- prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un salarié qui ne s'est pas retiré de cette situation de danger, notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, lorsqu'il constate que la cause du danger résulte :
  - 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
  - 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
  - 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante ;

- autoriser la reprise des travaux, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à Monsieur Thierry MASSON, Contrôleur du travail, en cas d'exposition de salariés à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de :

- demander à l'employeur de faire procéder à un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans les conditions prévues aux articles L. 4722-1 et 2 du Code du travail ;
- mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'article L. 4111-6 du Code du travail, cette situation étant constatée à l'issue du contrôle précité ;
- ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste ;
- autoriser la reprise de l'activité concernée, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire d'activité.

**Article 3 :**

La délégation s'exerce sous l'autorité de la Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 4 :**

La Responsable de l'Unité de Contrôle est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 22 décembre 2014

**La Responsable d'Unité de Contrôle,**

**Sandra EMSELLEM**



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

**Pôle Travail**

Unité de Contrôle n° 3

Courriel : [idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 56 29 94

Télécopie : 01 49 56 29 79

## DELEGATION DE POUVOIRS

La Responsable de l'Unité de Contrôle n° 3 de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4721-8, L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à R. 4731-15,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame Annie DA SILVA, Contrôleur du travail, en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des salariés, constaté sur un chantier du bâtiment et des travaux publics de :

- prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un salarié qui ne s'est pas retiré de cette situation de danger, notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, lorsqu'il constate que la cause du danger résulte :
  - 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
  - 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
  - 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante ;

- autoriser la reprise des travaux, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à Madame Annie DA SILVA, Contrôleur du travail, en cas d'exposition de salariés à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de :

- demander à l'employeur de faire procéder à un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans les conditions prévues aux articles L. 4722-1 et 2 du Code du travail ;
- mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'article L. 4111-6 du Code du travail, cette situation étant constatée à l'issue du contrôle précité ;
- ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste ;
- autoriser la reprise de l'activité concernée, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire d'activité.

**Article 3 :**

La délégation s'exerce sous l'autorité de la Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 4 :**

Le Responsable de l'Unité de Contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

**La Responsable d'Unité de Contrôle,**

**Christophe LEJEUNE**



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

**Pôle Travail**

Unité de Contrôle n° 3

Courriel : [idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 56 29 94

Télécopie : 01 49 56 29 79

## DELEGATION DE POUVOIRS

La Responsable de l'Unité de Contrôle n° 3 de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4721-8, L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à R. 4731-15,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame Christelle GROSS, Contrôleur du travail, en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des salariés, constaté sur un chantier du bâtiment et des travaux publics de :

- prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un salarié qui ne s'est pas retiré de cette situation de danger, notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, lorsqu'il constate que la cause du danger résulte :
  - 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
  - 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
  - 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante ;

- autoriser la reprise des travaux, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à Madame Christelle GROSS, Contrôleur du travail, en cas d'exposition de salariés à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de :

- demander à l'employeur de faire procéder à un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans les conditions prévues aux articles L. 4722-1 et 2 du Code du travail ;
- mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'article L. 4111-6 du Code du travail, cette situation étant constatée à l'issue du contrôle précité ;
- ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste ;
- autoriser la reprise de l'activité concernée, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire d'activité.

**Article 3 :**

La délégation s'exerce sous l'autorité de la Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 4 :**

Le Responsable de l'Unité de Contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

**La Responsable d'Unité de Contrôle,**

**Christophe LEJEUNE**





MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

**Pôle Travail**

Unité de Contrôle n° 3

Courriel : [idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 56 29 94

Télécopie : 01 49 56 29 79

## **DELEGATION DE POUVOIRS**

La Responsable de l'Unité de Contrôle n° 3 de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4721-8, L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à R. 4731-15,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame Elisabeth LAMORA, Contrôleur du travail, en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des salariés, constaté sur un chantier du bâtiment et des travaux publics de :

- prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un salarié qui ne s'est pas retiré de cette situation de danger, notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, lorsqu'il constate que la cause du danger résulte :
  - 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
  - 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
  - 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante ;

- autoriser la reprise des travaux, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à Madame Elisabeth LAMORA, Contrôleur du travail, en cas d'exposition de salariés à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de :

- demander à l'employeur de faire procéder à un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans les conditions prévues aux articles L. 4722-1 et 2 du Code du travail ;
- mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'article L. 4111-6 du Code du travail, cette situation étant constatée à l'issue du contrôle précité ;
- ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste ;
- autoriser la reprise de l'activité concernée, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire d'activité.

**Article 3 :**

La délégation s'exerce sous l'autorité de la Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 4 :**

Le Responsable de l'Unité de Contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

**La Responsable d'Unité de Contrôle,**

**Christophe LEJEUNE**



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

**Pôle Travail**

Unité de Contrôle n° 3

Courriel : [idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 56 29 94

Télécopie : 01 49 56 29 79

## DELEGATION DE POUVOIRS

La Responsable de l'Unité de Contrôle n° 3 de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4721-8, L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à R. 4731-15,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame Stéphanie KNOLL, Contrôleur du travail, en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des salariés, constaté sur un chantier du bâtiment et des travaux publics de :

- prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un salarié qui ne s'est pas retiré de cette situation de danger, notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, lorsqu'il constate que la cause du danger résulte :
  - 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
  - 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
  - 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante ;

- autoriser la reprise des travaux, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à Madame Stéphanie KNOLL, Contrôleur du travail, en cas d'exposition de salariés à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de :

- demander à l'employeur de faire procéder à un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans les conditions prévues aux articles L. 4722-1 et 2 du Code du travail ;
- mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'article L. 4111-6 du Code du travail, cette situation étant constatée à l'issue du contrôle précité ;
- ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste ;
- autoriser la reprise de l'activité concernée, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire d'activité.

**Article 3 :**

La délégation s'exerce sous l'autorité de la Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 4 :**

Le Responsable de l'Unité de Contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

**La Responsable d'Unité de Contrôle,**

**Christophe LEJEUNE**



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

**Pôle Travail**

Unité de Contrôle n° 3

Courriel : [idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr](mailto:idf-ut94.uc3@direccte.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 56 29 94

Télécopie : 01 49 56 29 79

## **DELEGATION DE POUVOIRS**

La Responsable de l'Unité de Contrôle n° 3 de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4721-8, L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731-1 à R. 4731-15,

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Délégation est donnée à Madame Valérie SERRAZ, Contrôleur du travail, en cas de danger grave et imminent pour la vie et la santé des salariés, constaté sur un chantier du bâtiment et des travaux publics de :

- prendre toutes mesures utiles visant à soustraire immédiatement un salarié qui ne s'est pas retiré de cette situation de danger, notamment en prescrivant l'arrêt temporaire de la partie des travaux en cause, lorsqu'il constate que la cause du danger résulte :
  - 1° Soit d'un défaut de protection contre les chutes de hauteur ;
  - 2° Soit de l'absence de dispositifs de nature à éviter les risques d'ensevelissement ;
  - 3° Soit de l'absence de dispositifs de protection de nature à éviter les risques liés aux opérations de confinement et de retrait de l'amiante ;

- autoriser la reprise des travaux, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation de danger grave et imminent ayant donné lieu à un arrêt temporaire de travaux.

**Article 2 :**

Délégation est donnée à Madame Valérie SERRAZ, Contrôleur du travail, en cas d'exposition de salariés à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction de :

- demander à l'employeur de faire procéder à un contrôle de cette exposition par un organisme agréé dans les conditions prévues aux articles L. 4722-1 et 2 du Code du travail ;
- mettre en demeure l'employeur de remédier à une situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction, à un niveau supérieur à une valeur limite de concentration déterminée par un décret pris en application de l'article L. 4111-6 du Code du travail, cette situation étant constatée à l'issue du contrôle précité ;
- ordonner l'arrêt temporaire de l'activité concernée, si à l'issue du délai fixé dans la mise en demeure susvisée, et après vérification par l'organisme agréé chargé du contrôle précité, le dépassement de la valeur limite de concentration d'une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction persiste ;
- autoriser la reprise de l'activité concernée, après vérification que toutes les mesures ont été prises pour faire cesser la situation dangereuse ayant donné lieu à un arrêt temporaire d'activité.

**Article 3 :**

La délégation s'exerce sous l'autorité de la Responsable de l'Unité de Contrôle.

**Article 4 :**

Le Responsable de l'Unité de Contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

**La Responsable d'Unité de Contrôle,**

**Christophe LEJEUNE**



Ministère du Travail, de l'emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social

**Direction Régionale  
des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi**

Créteil, le 23 décembre 2014

**Unité Territoriale du Val de  
Marne**

**Inspection du travail  
UC 1**

Immeuble le Pascal B  
Avenue du Général de Gaulle  
94046 CRETEIL Cedex

**Téléphone : 01 49 56 28 47/46/  
29 14**

Télécopie : 01 49 56 28 24

Mail : idf-ut94.uc1@directe.gouv.fr

**Service Renseignements :**

ouvert du lundi au vendredi  
de 9 h à 11h45 et de 13h30 à 16h

**Téléphone au : 01 49 56 29 44**

Réception : tous les jours  
sauf mercredi et vendredi après-midi

Internet : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

## **Délégation de signature du responsable de l'unité de contrôle**

Le responsable de l'unité de contrôle n°1 de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises de l'unité territoriale du Val de Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731- à R. 4731-6,

Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, en date du 10 décembre 2014 , affectant Monsieur Régis PERROT, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle, à la première unité de contrôle de l'unité territoriale susmentionnée,

Décide :

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Ramata SY, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de reprise des travaux, prévus aux articles L. 4731-1 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L. 4731-2 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle

Article 3 Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Le responsable de l'unité de contrôle

Régis PERROT



Ministère du Travail, de l'emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social

**Direction Régionale  
des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi**

Créteil, le 23 décembre 2014

**Unité Territoriale du Val de  
Marne**

**Inspection du travail  
UC 1**

Immeuble le Pascal B  
Avenue du Général de Gaulle  
94046 CRETEIL Cedex

**Téléphone : 01 49 56 28 47/46/  
29 14**

Télécopie : 01 49 56 28 24

Mail : idf-ut94.uc1@direccte.gouv.fr

**Service Renseignements :**

ouvert du lundi au vendredi  
de 9 h à 11h45 et de 13h30 à 16h

**Téléphone au : 01 49 56 29 44**

Réception : tous les jours  
sauf mercredi et vendredi après-midi

Internet : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

## **Délégation de signature du responsable de l'unité de contrôle**

Le responsable de l'unité de contrôle n°1 de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises de l'unité territoriale du Val de Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731- à R. 4731-6,

Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, en date du 10 décembre 2014 , affectant Monsieur Régis PERROT, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle, à la première unité de contrôle de l'unité territoriale susmentionnée,

Décide :

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Evelyne ZOUBICOU, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de reprise des travaux, prévus aux articles L. 4731-1 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L. 4731-2 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle

Article 3 Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Le responsable de l'unité de contrôle

Régis PERROT





Ministère du Travail, de l'emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue Social

**Direction Régionale  
des Entreprises,  
de la Concurrence,  
de la Consommation,  
du Travail et de l'Emploi**

Créteil, le 23 décembre 2014

**Unité Territoriale du Val de  
Marne**

**Inspection du travail  
UC 1**

Immeuble le Pascal B  
Avenue du Général de Gaulle  
94046 CRETEIL Cedex

**Téléphone : 01 49 56 28 47/46/  
29 14**

Télécopie : 01 49 56 28 24  
Mail : idf-ut94.uc1@direccte.gouv.fr

**Service Renseignements :**

ouvert du lundi au vendredi  
de 9 h à 11h45 et de 13h30 à 16h

**Téléphone au : 01 49 56 29 44**

Réception : tous les jours  
sauf mercredi et vendredi après-midi

Internet : [www.travail.gouv.fr](http://www.travail.gouv.fr)

### **Délégation de signature du responsable de l'unité de contrôle**

Le responsable de l'unité de contrôle n°1 de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises de l'unité territoriale du Val de Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731- à R. 4731-6,

Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, en date du 10 décembre 2014 , affectant Monsieur Régis PERROT, inspecteur du travail, responsable de l'unité de contrôle, à la première unité de contrôle de l'unité territoriale susmentionnée,

Décide :

Article 1er : Délégation est donnée à Madame Nadia BONVARD, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de reprise des travaux, prévus aux articles L. 4731-1 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,

- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L. 4731-2 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

Article 2 La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle

Article 3 Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Le responsable de l'unité de contrôle

Régis PERROT



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

Service : Unité de Contrôle 5  
Section d'inspection 9  
Immeuble Le Pascal B  
Avenue du Général de Gaulle  
94046 CRETEIL CEDEX  
Téléphone : 01.49.56.29.15

Date : Créteil, le 23 décembre 2014

### Délégation de signature du responsable de l'unité de contrôle

Le responsable de l'unité de contrôle n°5 de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises de l'unité territoriale du Val de Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731- à R. 4731-6,

Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, en date du 9 décembre 2014, affectant Monsieur Frédéric LEONZI, inspecteur du travail, responsable d'unité de contrôle, à l'unité de contrôle n°5 de l'unité territoriale susmentionnée,

#### Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Madame Annie CENDRIE, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de reprise des travaux, prévus aux articles L. 4731-1 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L. 4731-2 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

**Article 2** La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle

**Article 3** Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014,

Le responsable de l'unité de contrôle

Signature

Frédéric LEONZI



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

Service : Unité de Contrôle 5  
Section d'inspection 9  
Immeuble Le Pascal B  
Avenue du Général de Gaulle  
94046 CRETEIL CEDEX  
Téléphone : 01.49.56.29.15

Date : Créteil, le 23 décembre 2014

### Délégation de signature du responsable de l'unité de contrôle

Le responsable de l'unité de contrôle n°5 de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises de l'unité territoriale du Val de Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731- à R. 4731-6,

Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, en date du 9 décembre 2014, affectant Monsieur Frédéric LEONZI, inspecteur du travail, responsable d'unité de contrôle, à l'unité de contrôle n°5 de l'unité territoriale susmentionnée,

#### Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Monsieur Dominique MAILLE, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de reprise des travaux, prévus aux articles L. 4731-1 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L. 4731-2 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

**Article 2** La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle

**Article 3** Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014,

Le responsable de l'unité de contrôle

Signature

Frédéric LEONZI



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

Service : Unité de Contrôle 5  
Section d'inspection 9  
Immeuble Le Pascal B  
Avenue du Général de Gaulle  
94046 CRETEIL CEDEX  
Téléphone : 01.49.56.29.15

Date : Créteil, le 23 décembre 2014

### Délégation de signature du responsable de l'unité de contrôle

Le responsable de l'unité de contrôle n°5 de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises de l'unité territoriale du Val de Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731- à R. 4731-6,

Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, en date du 9 décembre 2014, affectant Monsieur Frédéric LEONZI, inspecteur du travail, responsable d'unité de contrôle, à l'unité de contrôle n°5 de l'unité territoriale susmentionnée,

#### Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Madame Marie-Noëlle DUPRAZ, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de reprise des travaux, prévus aux articles L. 4731-1 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L. 4731-2 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

**Article 2** La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle

**Article 3** Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014,

Le responsable de l'unité de contrôle

Signature

Frédéric LEONZI



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Direction Régionale  
des Entreprises  
de la Concurrence  
de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi  
(DIRECCTE)  
de la région d'Ile-de-France

Unité Territoriale du Val de Marne

Service : Unité de Contrôle 5  
Section d'inspection 9  
Immeuble Le Pascal B  
Avenue du Général de Gaulle  
94046 CRETEIL CEDEX  
Téléphone : 01.49.56.29.15

Date : Créteil, le 24 décembre 2014

### Délégation de signature du responsable de l'unité de contrôle

Le responsable de l'unité de contrôle n°5 de l'unité territoriale chargée des politiques du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et de développement des entreprises de l'unité territoriale du Val de Marne,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 4731-1 à L. 4731-3, L. 8112-5 et R. 4731- à R. 4731-6,

Vu la décision du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France, en date du 9 décembre 2014, affectant Monsieur Frédéric LEONZI, inspecteur du travail, responsable d'unité de contrôle, à l'unité de contrôle n°5 de l'unité territoriale susmentionnée,

#### Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Madame Catherine GIRARD, contrôleur du travail, à l'effet de signer :

- toutes mesures utiles, notamment l'arrêt temporaire des travaux ainsi que les décisions d'autorisation ou de reprise des travaux, prévus aux articles L. 4731-1 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de danger grave et imminent constaté sur un chantier du bâtiment ou des travaux publics,
- les demandes de vérification, la mise en demeure préalable, l'arrêt temporaire de l'activité, ainsi que les décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de reprise de l'activité, prévus aux articles L. 4731-2 et L. 4731-3 du code du travail, en cas de situation dangereuse résultant d'une exposition à une substance chimique cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction.

**Article 2** La délégation s'exerce sous l'autorité du responsable de l'unité de contrôle

**Article 3** Le responsable de l'unité de contrôle est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Créteil, le 23 décembre 2014,

Le responsable de l'unité de contrôle

Signature

Frédéric LEONZI



## PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France  
Unité Territoriale du Val de Marne

### ARRETE 2014/69

Créteil, le 5 décembre 2014

Arrêté récapitulatif portant agrément d'exploitation  
d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
(CER point conduite à Fresnes)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel n° 1239010A du 8 novembre 2012 **fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire** ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2010/6178 du 3 août 2010 autorisant Monsieur Aballach SEFIANE, à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « CER point conduite » situé 34 boulevard Pasteur à Fresnes – 94240;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2011/59 du 21 octobre 2011 portant modification de l'arrêté n°2010/6178 précité ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

**Vu** la décision de la DRIEA-IF n° 2014-1-474 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Daniel Morlon, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

**Vu** l'article 4 de la décision n° 2014-1-474 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain Mahuteau, Chef du SESR ;

**Vu** la demande présentée le 14 avril 2014 par Monsieur Aballach SEFIANE aux fins de modifier la raison sociale de son établissement « SARL FRESNES OBJECTIF PERMIS » en « SARL POINT CONDUITE FRESNES » ;

**Considérant** que la demande est conforme aux conditions réglementaires ; il convient donc de prendre un arrêté récapitulatif de l'ensemble des droits accordés.

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Aballach SEFIANE, agissant en qualité de gérant de la « SARL POINT CONDUITE FRESNES » est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 10 094 4038 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « CER point conduite », situé 34 boulevard Pasteur à Fresnes – 94240.

**Article 2** – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans **à compter du 3 août 2010**. Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

.../...

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations pour les catégories de permis de conduire suivantes :  
**A – A1 – A2 – B et AAC.**

**Article 4**– Il est délivré à Monsieur Aballach SEFIANE, un agrément valable pour la formation pratique du « AM » **correspondant à la catégorie** brevet de sécurité routière (option cyclomoteur) au sein de l'établissement dénommé « CER point conduite », situé 34 boulevard Pasteur à Fresnes – 94240. La durée de validité de l'agrément est liée à la durée de validité de l'agrément principal, conformément aux dispositions du dixième alinéa de l'article 3 de l'arrêté ministériel n° 1239010A du 8 novembre 2012 **fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.** Au moins deux mois avant la fin de validité de l'agrément, Monsieur Aballach SEFIANE, devra adresser auprès du service en charge de la délivrance des agréments d'exploitation d'un établissement d'enseignement, une demande de renouvellement accompagnée des pièces énumérées à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 8 novembre 2011. Le programme et l'organisation de la formation doivent être conformes aux dispositions de l'article 4 de cet arrêté. **Tout enseignement simultané de la conduite des cyclomoteurs et d'une autre catégorie de véhicule est interdite.**

Le titulaire de l'agrément délivre, à l'issue de la formation pratique, une attestation de suivi, option cyclomoteur dans les conditions prévues par l'article 6 de l'arrêté ministériel précité. La transmission à l'autorité compétente et la conservation des informations sont effectuées conformément aux dispositions des deuxième et troisième alinéas de cet article 6.

**L'agrément sera retiré après qu'ait été mise en œuvre la procédure contradictoire, « si une des conditions mises à sa délivrance cesse d'être remplie ou si les dispositions réglementaires applicables ne sont pas respectées ».**

**Article 5** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 6** – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 7** – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 8** – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **19** personnes.

**Article 9** – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 10** – Les arrêtés préfectoraux n°2010/6178 du 3 août 2010 et le n°2011/59 du 21 octobre 2011 sont abrogés.

**Article 11**– Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

*Pour le Préfet et par délégation*

Pour le directeur de l'Unité Territoriale de  
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-Marne  
Le chef du SESR

Alain MAHUTEAU



PRÉFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France  
Unité Territoriale du Val de Marne

**ARRETE 2014/70**

Créteil, le 5 décembre 2014

Arrêté récapitulatif portant agrément d'exploitation  
d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
(CER DU STADE à Chennevières-sur-Marne)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté ministériel n° 1239010A du 8 novembre 2012 **fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire ;**

**Vu** l'arrêté 2014/14 du 22 mai 2014 autorisant Monsieur Hervé PARENTI agissant en sa qualité de gérant de la SASU Auto moto centre de formation routière, à exploiter un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « CER DU STADE » situé 13 rue du Belvédère à Chennevières-sur-Marne – 94430 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

**Vu** la décision de la DRIEA-IF n° 2014-1-474 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Daniel Morlon, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

**Vu** l'article 4 de la décision n° 2014-1-474 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain Mahuteau, Chef du SESR ;

**Considérant** que l'arrêté n°2014/14 du 22 mai 2014 est entaché d'une erreur de plume ; il convient de prendre un arrêté récapitulatif de l'ensemble des droits accordés et d'abroger l'arrêté n°2014/14 du 22 mai 2014.

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Hervé PARENTI est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 13 094 0026 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « CER DU STADE », situé 13 rue du Belvédère à Chennevières-sur-Marne – 94430.

**Article 2** – Cet agrément est délivré pour une durée de cinq ans **à compter du 27 décembre 2013**. Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations pour les catégories de permis de conduire suivantes :  
**A – A1 – A2 – B et AAC.**

.../...



**Article 4**– Il est délivré à Monsieur Hervé PARENTI, **à compter du 22 mai 2014**, un agrément valable pour la formation pratique du « AM » **correspondant à la catégorie** brevet de sécurité routière (option cyclomoteur) au sein de l'établissement dénommé « CER DU STADE », situé 13 rue du Belvédère à Chennevières-sur-Marne – 94430. La durée de validité de l'agrément est liée à la durée de validité de l'agrément principal, conformément aux dispositions du dixième alinéa de l'article 3 de l'arrêté ministériel n° 1239010A du 8 novembre 2012 **fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire**. Au moins deux mois avant la fin de validité de l'agrément, Monsieur Hervé PARENTI, devra adresser auprès du service en charge de la délivrance des agréments d'exploitation d'un établissement d'enseignement, une demande de renouvellement accompagnée des pièces énumérées à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 8 novembre 2011. Le programme et l'organisation de la formation doivent être conformes aux dispositions de l'article 4 de cet arrêté. **Tout enseignement simultané de la conduite des cyclomoteurs et d'une autre catégorie de véhicule est interdite.**

Le titulaire de l'agrément délivre, à l'issue de la formation pratique, une attestation de suivi, option cyclomoteur dans les conditions prévues par l'article 6 de l'arrêté ministériel précité. La transmission à l'autorité compétente et la conservation des informations sont effectuées conformément aux dispositions des deuxième et troisième alinéas de cet article 6.

**L'agrément sera retiré après qu'ait été mise en œuvre la procédure contradictoire, « si une des conditions mises à sa délivrance cesse d'être remplie ou si les dispositions réglementaires applicables ne sont pas respectées ».**

**Article 5** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 6** – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 7** – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 8** – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **19** personnes.

**Article 9** – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 10** – L'arrêté 2014/14 du 22 mai 2014 est abrogé.

**Article 11**– Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

*Pour le Préfet et par délégation*

Pour le directeur de l'Unité Territoriale de  
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-de-Marne  
Le chef du SESR

Alain MAHUTEAU



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **A R R E T E N°DRIEA IdF 2014-1-1649**

Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue du Général Leclerc (RD19) dans les deux sens de la circulation, sur la commune de Maisons-Alfort.

**LE PREFET DU VAL DE MARNE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M. Gilles

LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France;

**Vu** la décision DRIEA IDF 2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Maisons-Alfort ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur de la Régie Autonome des Transports Parisiens (RATP) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRIEA n°2014-1-1448 du 29 octobre 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny et de l'avenue du Général Leclerc (RD19A et RD19) dans les deux sens de la circulation sur les communes de Créteil et Maisons-Alfort, jusqu'au 12 décembre 2014.

**CONSIDERANT** la continuité des travaux ERDF sur la RD 19, avenue du Général Leclerc, entre la rue du Buisson Joyeux et l'avenue de la République, dans les deux sens de la circulation, sur la commune de Maisons-Alfort.

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des restrictions de circulation sur la section précitée de la RD 19, en raison des dangers que cela représente, tant pour les usagers que pour les ouvriers travaillant sur le dit chantier.

**Sur** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France.

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

À compter de la date de signature jusqu'au 19 décembre 2014, l'entreprise INNOVTEC (Immeuble les Baux route nationale 8 13420 Gémenos), réalise des travaux de remaniement et

de sécurisation du réseau HTA, sur une section de l'avenue du Général Leclerc – RD19 - dans les deux sens de la circulation, sur la commune de Maisons-Alfort.

Ces travaux sont réalisés pour le compte d'ERDF.

#### **ARTICLE 2 :**

Afin de terminer les travaux ERDF de la RD19 qui sont réalisés en 3 zones, balisage de jour comme de nuit, et qui nécessitent les restrictions de la circulation suivantes :

☒ **Zone 3: entre la rue du Buisson Joyeux jusqu'au 235 avenue du Général Leclerc - RD 19 - sens province vers Paris.**

- Neutralisation de la voie de droite et du stationnement ;
- Neutralisation partielle du trottoir au droit des travaux ;
- Maintien du cheminement des piétons sur trottoir sécurisé.

☒ **Zones 4 et 5 : entre la RD 148 et la rue du 18 juin 1940 - RD19 - sens Paris /province.**

- Neutralisation de la voie de droite et du stationnement ;
- Maintien du cheminement des piétons sur trottoir sécurisé.

Pendant toute la durée des travaux, les accès aux véhicules de chantier sont gérés par des hommes trafic, les accès riverains sont maintenus et les arrêts de bus RATP peuvent être déplacés selon la zone chantier.

**Deux équipes (soit minimum 10 agents) de l'entreprise INNOVTEC doivent intervenir pendant toute la durée des travaux. A défaut, un arrêt de chantier immédiat sera prononcé.**

#### **ARTICLE 3 :**

La vitesse de circulation est limitée à 30km/h au droit des travaux.

#### **ARTICLE 4 :**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux d'une part, et afin de ne pas constituer une entrave à l'exécution de ceux-ci, d'autre part. Le non-respect de cette interdiction de stationnement est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article 417-10 du Code de la Route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325 du Code précité.

#### **ARTICLE 5 :**

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose des panneaux, du balisage et de son entretien, des fermetures, sont assurés par l'entreprise INNOVTEC sous le contrôle du CG94 / STE / SEE1, qui doivent, en outre prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation et le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

En cas de circonstances imprévisibles, ou en cas de non respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements / Service Territorial Est) ou des services de police.

**ARTICLE 7 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents assermentés de la Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements du Conseil Général du Val-de-Marne et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre II du Code de la Route et notamment son titre 1.

**ARTICLE 8:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

**ARTICLE 9 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité,

Monsieur le Président du conseil général du Val-de-marne,

monsieur le maire de Maisons-Alfort,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le 15 décembre 2014

Le Préfet et par délégation,  
Le responsable du bureau de gestion régionale  
et interdépartementale de l'éducation routière  
Chef du bureau de la sécurité routière, par intérim

Jean-Pierre OLIVE



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **A R R E T E N°DRIEA IdF 2014-1-1660**

Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de la route de Choisy - RD 86 - entre l'ouvrage d'art de la RD1 et l'école de musique, dans le sens de circulation Choisy le roi / Créteil, sur la commune de CRÉTEIL.

**LE PREFET DU VAL DE MARNE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France;

**Vu** la décision DRIEA IDF 2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de CRÉTEIL ;

**Vu** le dossier d'exploitation ;

**CONSIDERANT** les travaux de raccordement d'assainissement au réseau de la DSEA sur la route de Choisy - RD86 - entre l'ouvrage d'art de la RD1 et l'école de musique, dans le sens de circulation Choisy le Roi vers Créteil, sur la commune de CRÉTEIL.

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des restrictions de circulation sur la section précitée de la RD 86, en raison des dangers que cela représente, tant pour les usagers que pour les ouvriers travaillant sur le dit chantier ;

**Sur** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France.

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1<sup>er</sup>** :

Du 19 au 23 janvier 2015, l'entreprise SNTTP (2, rue de la Corneille 94122 Fontenay-sous-bois), réalise dans le cadre du chantier de la ZAC Petit Près Sablières, des travaux de raccordement d'assainissement au réseau de la DSEA sur la route de Choisy - RD 86 - , entre l'ouvrage d'art de la RD1 et l'école de musique, à CRÉTEIL.

Ces travaux sont réalisés pour le compte de VALOPHIS.

## **ARTICLE 2 :**

Les travaux sur la route de Choisy - RD 86 - sens de circulation Choisy le Roi vers Créteil, nécessitent de jour comme de nuit, les dispositions suivantes :

- Neutralisation de la voie de droite au droit des travaux sur environ 50 mètres ;
- Neutralisation partielle du trottoir ;
- Maintien du cheminement des piétons aménagé et sécurisé.

## **ARTICLE 3 :**

La vitesse de circulation est limitée à 30km/h au droit du chantier.

## **ARTICLE4:**

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose des panneaux, du balisage et de son entretien, sont assurés par l'entreprise SNTTP, sous le contrôle du CG94/STE/SEE 1 , qui doit, en outre prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation et le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 5:**

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements / Service Territorial Est) ou des services de police.

## **ARTICLE6:**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents assermentés de la Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements du Conseil Général du Val de Marne et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre II du Code de la Route et notamment son titre 1.

## **ARTICLE 7 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.



**ARTICLE 8 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité,  
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire de CRETEIL,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le :16 décembre 2014.

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,  
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **A R R Ê T E N°DRIEA IdF 2014-1-1675**

Portant modification des conditions de circulation des véhicules de toutes catégories sur une section de l'avenue de Verdun - RD 86 - entre l'Église et le pont de Créteil, dans les deux sens de la circulation, sur la commune de CRÉTEIL.

#### **LE PREFET DU VAL DE MARNE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IDF 2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne,

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de CRETEIL ;

**Vu** le dossier d'exploitation ;

**CONSIDERANT** les travaux d'aménagement du réseau d'assainissement de la DSEA sur l'avenue de Verdun - RD86 - entre l'église et le pont de Créteil, dans les deux sens de circulation, sur la commune de CRÉTEIL.

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des restrictions de circulation sur la section précitée de la RD 86, en raison des dangers que cela représente, tant pour les usagers que pour les ouvriers travaillant sur le dit chantier.

**Sur** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France.

**ARRETE**

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> :**

Du 19 janvier au 29 août 2015, l'entreprise URBAINE DE TRAVAUX (2, avenue du Général de Gaulle 91170 Viry-Chatillon) et ses sous-traitants, réalisent des travaux d'aménagement du réseau d'assainissement DSEA sur l'avenue de Verdun - RD 86 - entre l'église et le pont de Créteil, à CRÉTEIL.

Ces travaux sont réalisés pour le compte du Conseil Général du Val-de-Marne (DSEA).

## **ARTICLE 2 :**

Les travaux sur l'avenue de Verdun – RD 86 - nécessitent de jour comme de nuit, les dispositions suivantes :

### **✕ Installation de la base vie entre la rue Paul François Avet et l'entrée principale de l'hôpital Intercommunal, sens de circulation Créteil / St Maur :**

- Neutralisation d'environ 50 places de stationnement et de la circulation sur la contre allée ;
- Maintien du cheminement des piétons sur trottoir et des traversées piétonnes.

### **✕ Travaux du réseau assainissement sur RD 86, sens de circulation Créteil / St Maur :**

#### **A l'angle de la rue du Général Leclerc, un tampon au droit de l'arrêt bus TVM « Eglise de Créteil », sur 4 semaines :**

- Neutralisation du tampon sur le quai bus TVM sans gêne à la montée et descente des voyageurs.
- Neutralisation partielle du trottoir en maintenant un cheminement pour les piétons au droit des travaux ;

#### **Entre la rue du Dr Plichon et la rue Paul François Avet, quatre tampons, sur 16 semaines :**

##### **Tampon angle rue Dr Plichon :**

- Neutralisation partielle du trottoir au droit des travaux ;
- Maintien du cheminement des piétons ;
- Neutralisation partielle de 7 mètres linéaires au droit de l'accès sur la contre allée maintenue ;

##### **Autres tampons :**

- Neutralisation de 10 mètres linéaires au droit de chaque tampon sur la contre allée ;
- Déplacement provisoire des accès (entrées / sortie) véhicules au droit de chaque tampon (dépense des bordures de sécurité) sur la contre allée à l'avancement des travaux ;
- Neutralisation de places de stationnement sur la contre allée à l'avancement des travaux.
- Accès aux riverains maintenu en permanence.

**Un tampon au droit de la rue Paul François Avet, sur 4 semaines :**

- Neutralisation partielle de la voie de circulation au droit du tampon en conservant 2 mètres 90 circulable ;
- Neutralisation du tourne à gauche sur la RD86 dans le sens de circulation St Maur / Créteil au droit du carrefour Paul François Avet / avenue de Verdun ;
- Itinéraire conseillé des véhicules par la rue du Dr Plichon ;
- Modification des feux tricolores au droit du carrefour.

**Entre la rue de la Prairie et le pont du Bras du Chapitre, un tampon, sur 4 semaines :**

- Neutralisation du trottoir au droit du tampon sur environ 15 mètres linéaires ;
- Dévoisement du cheminement des piétons sur pelouse.

Les accès des véhicules de chantier sont gérés par hommes trafic.  
Les accès riverains sont maintenus.

**ARTICLE 3 :**

La vitesse de circulation est limitée à 30km/h au droit du chantier.

**ARTICLE 4 :**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit sur le tronçon précité de cette voie durant la période précisée à l'article 1 ci-dessus, pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement des travaux d'une part, et afin de ne pas constituer une entrave à l'exécution de ceux-ci, d'autre part. Le non-respect de cette interdiction de stationnement est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article 417-10 du Code de la Route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues à l'article L.325 du Code précité.

**ARTICLE 5 :**

Une signalisation est mise en place aux endroits nécessaires pour informer les usagers de ces dispositions. La pose des panneaux, du balisage et de son entretien, sont assurés par l'entreprise URBAINE DE TRAVAUX, sous le contrôle du CG94/STE/SEE 1 , qui doivent, en outre prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité publique et notamment la pré-signalisation et le balisage, conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non respect des conditions énumérées dans le présent arrêté, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements / Service Territorial Est) ou des services de police.

### **ARTICLE 7 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés soit par les personnels de Police soit par les agents assermentés de la Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements du Conseil Général du Val de Marne et sont transmis aux tribunaux compétents. Ils peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre II du Code de la Route et notamment son titre 1.

### **ARTICLE 8 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

### **ARTICLE 9 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité,  
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire de CRÉTEIL,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le :19 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,  
Chef du Département Sécurité Éducation et  
Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU VAL-DE-MARNE**

*Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France  
Unité Territoriale du Val de Marne*

Créteil, le 16 décembre 2014

**ARRETE n°2014/ 71**

Portant renouvellement d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement  
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
( Auto-école Saint Georges à Villeneuve-St-Georges)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2002/4622 du 19 novembre 2002 autorisant Monsieur David COSTA à exploiter, sous le n° E 02 094 0080 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Auto-école Saint Georges » situé 4 rue Henri Leduc à Villeneuve-St-Georges (94190) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007/2873 du 20 juillet 2007 portant renouvellement de l'agrément quinquennal n° E 02 094 0080 0 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

**Vu** la décision de la DRIEA-IF n° 2014-1-474 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Daniel MORLON, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

**Vu** l'article 4 de la décision n° 2014-1-474 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain MAHUTEAU, Chef du SESR ;

**Vu** la demande présentée par Monsieur David COSTA, en vue du renouvellement quinquennal de l'agrément n° E 02 094 0080 0 ;

**Vu** l'avis favorable émis le 9 décembre 2014 par la commission départementale de la sécurité routière\_ section « enseignement de la conduite automobile » ;

**Considérant** que la demande est conforme aux conditions réglementaires ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur David COSTA est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 02 094 0080 0 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « Auto-école Saint Georges » situé 4 rue Henri Leduc à Villeneuve-St-Georges (94190) ;

**Article 2** – Cet agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter à compter du **20 novembre 2012**.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B – AAC**.

.../...

**Article 4** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5** – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6** – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7** – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **19** personnes.

**Article 8** – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 9** – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Pour le Préfet et par délégation**

Pour le directeur de l'Unité Territoriale de  
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-  
de-Marne

Le chef du SESR

Alain MAHUTEAU





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France  
Unité Territoriale du Val de Marne

Créteil, le 17 décembre 2014

**ARRETE n°2014/ 72**

Portant renouvellement d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement  
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
( Auto-école Liberté à Charenton-le-Pont)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2003/52 du 7 janvier 2003 autorisant Monsieur France LECLERC agissant en sa qualité de gérant de la SARL ALFE à exploiter, sous le n° E 02 094 0430 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Auto-école Liberté » situé 133 bis rue de Paris à Charenton-le-Pont (94220) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2008/915 du 25 février 2008 portant renouvellement de l'agrément quinquennal n° E 02 094 0430 0 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

**Vu** la décision de la DRIEA-IF n° 2014-1-474 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Daniel MORLON, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

**Vu** l'article 4 de la décision n° 2014-1-474 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain MAHUTEAU, Chef du SESR ;

**Vu** la demande présentée par Monsieur France LECLERC, en vue du renouvellement quinquennal de l'agrément n° E 02 094 0430 0 ;

**Vu** l'avis favorable émis le 9 décembre 2014 par la commission départementale de la sécurité routière\_ section « enseignement de la conduite automobile » ;

**Considérant** que la demande est conforme aux conditions réglementaires ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur France LECLERC est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 02 094 0430 0 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « Auto-école Liberté » situé 133 bis rue de Paris à Charenton-le-Pont (94220);

**Article 2** – Cet agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter à compter du **8 janvier 2013**.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B – AAC**.

.../...

**Article 4** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5** – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6** – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7** – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **19** personnes.

**Article 8** – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 9** – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Pour le Préfet et par délégation**

Pour le directeur de l'Unité Territoriale de  
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-  
de-Marne

Le chef du SESR

Alain MAHUTEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL-DE-MARNE

*Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France  
Unité Territoriale du Val de Marne*

Créteil, le 17 décembre 2014

**ARRETE n°2014/ 73**

Portant renouvellement d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement  
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
( Auto-école du métro à Sucy-en-Brie)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2002/3349 du 27 août 2002 autorisant Monsieur Stéphane DEMAILLY à exploiter, sous le n° E 02 094 0184 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Auto-école du métro » situé 2 boulevard de Verdun à Sucy-en-Brie (94370) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007/4698 du 29 novembre 2007 portant renouvellement de l'agrément quinquennal n° E 02 094 0184 0 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

**Vu** la décision de la DRIEA-IF n° 2014-1-474 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Daniel MORLON, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

**Vu** l'article 4 de la décision n° 2014-1-474 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain MAHUTEAU, Chef du SESR ;

**Vu** la demande présentée par Monsieur Stéphane DEMAILLY, en vue du renouvellement quinquennal de l'agrément n° E 02 094 0184 0 ;

**Vu** l'avis favorable émis le 9 décembre 2014 par la commission départementale de la sécurité routière\_ section « enseignement de la conduite automobile » ;

**Considérant** que la demande est conforme aux conditions réglementaires ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Stéphane DEMAILLY est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 02 094 0184 0 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « Auto-école du métro » situé 2 boulevard de Verdun à Sucy-en-Brie (94370);

**Article 2** – Cet agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter à compter du 28 août 2012.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B – AAC**.

.../...

**Article 4** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5** – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6** – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7** – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **19** personnes.

**Article 8** – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 9** – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Pour le Préfet et par délégation**

Pour le directeur de l'Unité Territoriale de  
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-  
de-Marne

Le chef du SESR

Alain MAHUTEAU



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU VAL-DE-MARNE**

*Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France  
Unité Territoriale du Val de Marne*

Créteil, le 17 décembre 2014

**ARRETE n°2014/ 74**

Portant renouvellement d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement  
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
( ECHO CONDUITE BRAVO (ECB) à Le Plessis Tréville)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2009/3700 du 29 septembre 2009 autorisant Monsieur Sylvain RODRIGUES agissant en qualité de gérant de la SARL ECHO CONDUITE BRAVO à exploiter, sous le n° E 09 094 4021 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « ECHO CONDUITE BRAVO (ECB) » situé 5 allée des Ambalais à Le Plessis Tréville (94420) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2013/23 portant modification de l'agrément n° E 09 094 4021 0 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

**Vu** la décision de la DRIEA-IF n° 2014-1-474 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Daniel MORLON, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

**Vu** l'article 4 de la décision n° 2014-1-474 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain MAHUTEAU, Chef du SESR ;

**Vu** la demande présentée par Monsieur Sylvain RODRIGUES, en vue du renouvellement quinquennal de l'agrément n° E 09 094 4021 0 ;

**Vu** l'avis favorable émis le 9 décembre 2014 par la commission départementale de la sécurité routière\_ section « enseignement de la conduite automobile » ;

**Considérant** que la demande est conforme aux conditions réglementaires ;

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Sylvain RODRIGUES est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 09 094 4021 0 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « ECHO CONDUITE BRAVO (ECB) » situé 5 allée des Ambalais à Le Plessis Tréville (94420);

**Article 2** – Cet agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter à compter du **29 septembre 2014**.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

.../...

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **A – A1 – A2 – B – AAC.**

**Article 4** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5** – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6** – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7** – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **19** personnes.

**Article 8** – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 9** – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Pour le Préfet et par délégation**

Pour le directeur de l'Unité Territoriale de  
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-  
de-Marne

Le chef du SESR

Alain MAHUTEAU



## PREFET DU VAL-DE-MARNE

*Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France  
Unité Territoriale du Val de Marne*

Créteil, le 19 décembre 2014

### **ARRETE n°2014/75**

Portant renouvellement d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement  
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
( Auto moto école Renée Trassard à Saint-Maur-des-Fossés)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2002/4639 du 19 novembre 2002 autorisant Madame Renée TRASSARD épouse SODJI agissant en sa qualité de gérante de la SARL SOCIETE RENEE TRASSARD à exploiter, sous n° E 02 094 0454 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Auto moto école Renée Trassard » situé 11 place de Rimini à Saint-Maur-des-Fossés (94100) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007/4701 du 29 novembre 2007 portant renouvellement de l'agrément quinquennal n° E 02 094 0454 0 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

**Vu** la décision de la DRIEA-IF n° 2014-1-474 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Daniel MORLON, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

**Vu** l'article 4 de la décision n° 2014-1-474 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain MAHUTEAU, Chef du SESR ;

**Vu** la demande présentée par Madame Renée TRASSARD épouse SODJI, en vue du renouvellement quinquennal de l'agrément n° E 02 094 0454 0 ;

**Vu** l'avis favorable émis le 9 décembre 2014 par la commission départementale de la sécurité routière\_ section « enseignement de la conduite automobile » ;

**Considérant** que la demande est conforme aux conditions réglementaires ;

### **A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Madame Renée TRASSARD épouse SODJI est autorisée à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 02 094 0454 0 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « Auto moto école Renée Trassard » situé 11 place de Rimini à Saint-Maur-des-Fossés (94100);

**Article 2** – Cet agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter à compter du **20 novembre 2012**.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

.../...

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

**Article 4** – Il est délivré à Madame Renée TRASSARD épouse SODJI, un agrément valable pour la formation pratique du « AM » correspondant à la catégorie brevet de sécurité routière (option cyclomoteur) au sein de l'établissement dénommé « Auto moto école Renée Trassard » 11 place de Rimini à Saint-Maur-des-Fossés (94100).

La durée de validité de l'agrément est liée à la durée de validité de l'agrément principal, conformément aux dispositions du dixième alinéa de l'article 3 de l'arrêté ministériel n° 1239010A du 8 novembre 2012 **fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.**

Au moins deux mois avant la fin de validité de l'agrément, Madame Renée TRASSARD épouse SODJI, devra adresser auprès du service en charge de la délivrance des agréments d'exploitation d'un établissement d'enseignement, une demande de renouvellement accompagnée des pièces énumérées à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 8 novembre 2011.

Le programme et l'organisation de la formation doivent être conformes aux dispositions de l'article 4 de cet arrêté. **Tout enseignement simultané de la conduite des cyclomoteurs et d'une autre catégorie de véhicule est interdite.**

Le titulaire de l'agrément délivre, à l'issue de la formation pratique, une attestation de suivi, option cyclomoteur dans les conditions prévues par l'article 6 de l'arrêté ministériel précité. La transmission à l'autorité compétente et la conservation des informations sont effectuées conformément aux dispositions des deuxième et troisième alinéas de cet article 6.

**L'agrément sera retiré après qu'ait été mise en œuvre la procédure contradictoire, « si une des conditions mises à sa délivrance cesse d'être remplie ou si les dispositions réglementaires applicables ne sont pas respectées ».**

**Article 5** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 6** – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 7** – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 8** – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **19** personnes.

**Article 9** – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 10** – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Pour le Préfet et par délégation**  
Pour le directeur de l'Unité Territoriale de  
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-  
de-Marne  
Le chef du SESR





## PREFET DU VAL-DE-MARNE

*Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France  
Unité Territoriale du Val de Marne*

Créteil, le 19 décembre 2014

### **ARRETE n°2014/76**

Portant renouvellement d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement  
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
( Auto moto école Renée Trassard à Villeneuve-St-Georges)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2002/4623 du 19 novembre 2002 autorisant Madame Renée TRASSARD épouse SODJI agissant en sa qualité de gérante de la SARL SOCIETE RENEE TRASSARD à exploiter, sous n° E 02 094 0172 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Auto moto école Renée Trassard » situé 26 avenue Carnot à Villeneuve-St-Georges (94190) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2007/4700 du 29 novembre 2007 portant renouvellement de l'agrément quinquennal n° E 02 094 0172 0 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

**Vu** la décision de la DRIEA-IF n° 2014-1-474 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Daniel MORLON, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

**Vu** l'article 4 de la décision n° 2014-1-474 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain MAHUTEAU, Chef du SESR ;

**Vu** la demande présentée par Madame Renée TRASSARD épouse SODJI, en vue du renouvellement quinquennal de l'agrément n° E 02 094 0172 0 ;

**Vu** l'avis favorable émis le 9 décembre 2014 par la commission départementale de la sécurité routière\_ section « enseignement de la conduite automobile » ;

**Considérant** que la demande est conforme aux conditions réglementaires ;

### **A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** – Madame Renée TRASSARD épouse SODJI est autorisée à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 02 094 0172 0 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « Auto moto école Renée Trassard » situé 26 avenue Carnot à Villeneuve-St-Georges (94190);

**Article 2** – Cet agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter à compter du **20 novembre 2012**.

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

.../...

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes :

**Article 4** – Il est délivré à Madame Renée TRASSARD épouse SODJI, un agrément valable pour la formation pratique du « **AM** » correspondant à la catégorie brevet de sécurité routière (option cyclomoteur) au sein de l'établissement dénommé « Auto moto école Renée Trassard » 26 avenue Carnot à Villeneuve-St-Georges (94190).

La durée de validité de l'agrément est liée à la durée de validité de l'agrément principal, conformément aux dispositions du dixième alinéa de l'article 3 de l'arrêté ministériel n° 1239010A du 8 novembre 2012 **fixant les conditions d'obtention du brevet de sécurité routière correspondant à la catégorie AM du permis de conduire.**

Au moins deux mois avant la fin de validité de l'agrément, Madame Renée TRASSARD épouse SODJI, devra adresser auprès du service en charge de la délivrance des agréments d'exploitation d'un établissement d'enseignement, une demande de renouvellement accompagnée des pièces énumérées à l'article 3 de l'arrêté ministériel du 8 novembre 2011.

Le programme et l'organisation de la formation doivent être conformes aux dispositions de l'article 4 de cet arrêté. **Tout enseignement simultané de la conduite des cyclomoteurs et d'une autre catégorie de véhicule est interdite.**

Le titulaire de l'agrément délivre, à l'issue de la formation pratique, une attestation de suivi, option cyclomoteur dans les conditions prévues par l'article 6 de l'arrêté ministériel précité. La transmission à l'autorité compétente et la conservation des informations sont effectuées conformément aux dispositions des deuxième et troisième alinéas de cet article 6.

**L'agrément sera retiré après qu'ait été mise en œuvre la procédure contradictoire, « si une des conditions mises à sa délivrance cesse d'être remplie ou si les dispositions réglementaires applicables ne sont pas respectées ».**

**Article 5** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 6** – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 7** – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 8** – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **19** personnes.

**Article 9** – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 10** – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Pour le Préfet et par délégation**  
Pour le directeur de l'Unité Territoriale de  
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-  
de-Marne  
Le chef du SESR



## PREFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale de  
l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France  
Unité Territoriale du Val de Marne

Créteil, le 19 décembre 2014

### ARRETE n°2014/77

Portant renouvellement d'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement  
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière  
( Auto-école de la rue de Paris à Villeneuve-St-Georges)

LE PREFET DU VAL-DE-MARNE  
Chevalier de la légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à 213-6 ;

**Vu** l'arrêté ministériel n°0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2010/1747 du 12 janvier 2010 autorisant Monsieur Güngör ULU agissant en sa qualité de gérant de la SARL TALYA à exploiter, sous n° E 10 094 4024 0, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé « Auto-école de la rue de Paris » situé 24 rue de Paris à Villeneuve-St-Georges (94190) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, DRIEA ;

**Vu** la décision de la DRIEA-IF n° 2014-1-474 du 18 avril 2014 portant délégation de signature à Monsieur Daniel MORLON, Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la DRIEA ;

**Vu** l'article 4 de la décision n° 2014-1-474 précitée, portant subdélégation de signature à Monsieur Alain MAHUTEAU, Chef du SESR ;

**Vu** la demande présentée par Monsieur Güngör ULU, en vue du renouvellement quinquennal de l'agrément n° E 10 094 4024 0 ;

**Vu** l'avis favorable émis le 9 décembre 2014 par la commission départementale de la sécurité routière\_ section « enseignement de la conduite automobile » ;

**Considérant** que la demande est conforme aux conditions réglementaires ;

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** – Monsieur Güngör ULU est autorisé à exploiter, sous le numéro d'agrément n° E 10 094 4024 0 un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé « Auto-école de la rue de Paris » situé 24 rue de Paris à Villeneuve-St-Georges (94190) ;

**Article 2** – Cet agrément est renouvelé pour une durée de cinq ans à compter **à compter de la date du présent arrêté.**

Sur demande de l'exploitant, présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si l'établissement remplit toutes les conditions requises.

**Article 3** – L'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies, et des justificatifs de propriété ou location des véhicules, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B – AAC.**

.../...**Article 4** – Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement à titre

personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 5** – Pour tout changement de local d'activité ou toute reprise de ce local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploitation devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

**Article 6** – Pour toute transformation du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

**Article 7** – Le nombre de personnes susceptibles d'être admises simultanément dans l'établissement, y compris l'enseignant est fixé à **19** personnes.

**Article 8** – L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

**Article 9** – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne, le Directeur de l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement, le Directeur territorial de la sécurité de proximité du Val-de-Marne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Pour le Préfet et par délégation**

Pour le directeur de l'Unité Territoriale de  
l'Équipement et de l'Aménagement du Val-  
de-Marne

Le chef du SESR

Alain MAHUTEAU



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **ARRETE N°DRIEA 2014-1-1661**

Portant réglementation temporaire des conditions de circulation sur la RN6 Rue de Paris dans le sens Province Paris depuis le 24 place Pierre Semard jusqu'à la rue Henri Dunant, commune de Villeneuve Saint Georges.

LE PREFET DU VAL DE MARNE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation

de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA n°2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur des Routes d'Île-de-France et du CRICR ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial et de la Sécurité de Proximité du Val de Marne,

**Vu** l'avis du Conseil général du Val de Marne,

**Vu** l'avis du Maire de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges,

**CONSIDERANT** que compte tenu des travaux de sous tubage et de déploiement de fibre optique, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation sur la RN6 Rue de Paris dans le sens Province Paris depuis le 24 place Pierre Semard jusqu'à la rue Henri Dunant, commune de Villeneuve-Saint-Georges.

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

## **A R R E T E**

### **ARTICLE 1**

Le présent arrêté concerne les travaux de nuit de sous tubage et de déploiement de la fibre optique sur la commune de Villeneuve-Saint-Georges au travers d'infrastructure souterraine appartenant à France Télécom Orange nécessitant une mise en œuvre de disposition visant à réglementer provisoirement la circulation sur la RN6 Rue de Paris dans le sens province- Paris, 24 place Pierre Semard jusqu'à la rue Henri Dunant, commune de Villeneuve-Saint-Georges.

Ces travaux sont prévus sur 3 nuits de 22h00 à 05h00 du matin.

- du mardi 16 décembre au mercredi 17 décembre 2014,
- du mercredi 17 décembre 2014 au jeudi 18 décembre 2014,
- du jeudi 18 décembre 2014 au vendredi 19 décembre 2014.

La circulation sera réglementée comme suit :

Le balisage se décompose en trois parties

***1eme Partie***

Neutralisation de la voie lente dans le sens province-Paris de la RN6 entre la rue de la Marne et la rue Henri Dunant, commune de Villeneuve-Saint-Georges.

### ***2eme Partie***

Neutralisation de la voie lente dans le sens Province-Paris de la RN6 entre la rue de Verdun et la rue de la Marne, commune de Villeneuve-Saint-Georges,

### ***3emePartie***

Neutralisation de la voie lente dans le sens province-Paris de la RN6 entre 24 place Pierre Semard et la rue de Verdun, Commune de Villeneuve-Saint-Georges.

A l'issue des travaux, la voirie sera ramenée dans sa configuration d'origine.

## **ARTICLE 2**

Au droit du chantier, la vitesse pendant la période des travaux est à 30 km/h.

## **ARTICLE 3**

La signalisation temporaire doit être conforme à l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et aux manuels du Chef de chantier (route bidirectionnelles ou routes à chaussées séparées selon le cas).

La fourniture, la pose, l'entretien et la dépose des dispositifs d'exploitation, le fléchage des déviations, les panneaux d'information et la modification de la signalisation directionnelle sur les réseaux concernés par les travaux, sont réalisés par l'Entreprise SOGETREL.

## **ARTICLE 4**

Les usagers sont informés de l'état du trafic et des bouchons en temps réel, par l'activation des panneaux à messages variables implantés sur les autoroutes, en amont de la zone de travaux.

## **ARTICLE 5**

Les infractions aux règles de circulation découlant du présent arrêté sont constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

## **ARTICLE 6**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Préfet dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent.

**ARTICLE 7**

Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet du Val-de-Marne,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,  
Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire de Villeneuve St Georges,

sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont ampliation est adressée aux SAMU du Val-de-Marne et à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris.

Fait à Paris, le 16 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au chef du service sécurité des transports  
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

Jean-Philippe LANET





## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
De l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **ARRETE N° DRIEA IdF 2014-1-1663**

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD7 avenue de Paris, au droit du n°141, dans le sens Province vers Paris à VILLEJUIF.

**LE PREFET DU VAL DE MARNE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France;

**Vu** la décision DRIEA IDF 2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de VILLEJUIF ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur de la régie Automne des Transports Parisiens ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de modifier provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD7 au droit du n°141 avenue de Paris, à Villejuif, dans le sens Province vers Paris afin de procéder au renforcement de la ventilation de la ligne 7 du métro, au niveau de l'inter station Villejuif Louis Aragon/Villejuif Paul Vaillant Couturier.

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1 :**

À compter du 19 décembre 2014 jusqu'au 29 mai 2015, de jour comme de nuit, la circulation est réglementée sur la RD7 avenue de Paris au droit du n°141 à Villejuif dans le sens Province -Paris.

Selon les prescriptions sont les suivantes :

-Neutralisation du trottoir au droit des travaux, les piétons circulent sur la piste cyclable neutralisée partiellement et aménagée à cet effet ;

-Neutralisation partielle de la piste cyclable au droit des travaux, les cyclistes auront pour obligation de cheminer pied à terre ;

-Neutralisation de 4 places de stationnement de jour comme de nuit au droit du chantier pour l'implantation de la base vie et les livraisons ponctuelles du chantier ;

## **ARTICLE 2 :**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci.

Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R.417.10 IV du Code de la Route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans des conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

## **ARTICLE 3:**

En cas de circonstances imprévisibles ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux peuvent être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements- service territorial Ouest de Villejuif) 100, avenue de Stalingrad à Villejuif 94800 ou des services publics.

## **ARTICLE 4:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

## **ARTICLE 5:**

L'ensemble des travaux le balisage et la signalisation sont effectués par : l'entreprise YVROUD/ SDEL 284 rue Pierre Léon GROS 73300 SAINT-JEAN DE MAURIENNE et par l'entreprise SPIE TMB 14 rue des Belles Hates Za des Boutries 78700 CONFLANS STE HONORINE sous le contrôle du Conseil Général du Val-de-marne-Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements Service Territorial OUEST- 100, avenue de Stalingrad - 94800 Villejuif.

## **ARTICLE 6 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,

Monsieur le Maire de Choisy-le-roi,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le :17 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,  
Chef du Département Sécurité Éducation et  
Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
De l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **ARRETE N° DRIEA IdF 2014-1-1664**

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories Quai Auguste Deshaies - RD152A - et quai Jean Compagnon - RD19A - entre la rue Moïse et le pont Nelson Mandela, à Ivry-sur-Seine.

**LE PREFET DU VAL DE MARNE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France;

**Vu** la décision DRIEA IDF 2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des travaux de réhabilitation d'ouvrages concessionnaires et de dévoiement de réseaux dans le cadre du projet de requalification de la RD19 sur les RD152A et RD19A dans le sens Province-Paris entre la rue Moïse et le pont Nelson Mandela amont.

**CONSIDERANT** que lesdits travaux n'ont pu être réalisés dans les délais prévus, suite à des problèmes techniques rencontrés par l'entreprise SPAC, il est nécessaire de prolonger l'arrêté N°DRIEA Idf 2014 -1432 délivré le 27 octobre 2014, à compter du 20 décembre 2014 jusqu'au 9 janvier 2015 ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er** :

L'arrêté N°DRIEA Idf 2014 -1432 délivré le 27 octobre 2014- prévoyant la réglementation de la circulation des véhicules de toutes catégories de jour comme de nuit sur le quai Jean Compagnon - RD 152A - et - RD 19A - entre la rue Moïse et le Pont Nelson Mandela à Ivry-sur-Seine dans le sens Province-Paris, est prolongé à compter du 20 décembre 2014 jusqu'au 9 janvier 2015.

**ARTICLE 2 :**

Toutes les autres prescriptions de l'arrêté N° DRIEA Idf 2014 -1432 délivré le 27 octobre 2014 restent inchangées.

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à PARIS, le :17 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,  
Chef du Département Sécurité Éducation  
et Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET



## **PREFET DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
De l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **ARRETE N° DRIEA IdF 2014-1-1681**

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories Quai Jean Compagnon - RD19A - entre la rue Moïse et 100 mètres en aval du pont Nelson Mandela - RD154 A - à Ivry-sur-Seine dans le sens Province-Paris.

#### **LE PREFET DU VAL DE MARNE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IDF 2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine ;

**Vu** avis de Monsieur le directeur du Port Autonome de Paris ;

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier provisoirement la circulation des véhicules toutes catégories sur la quai Jean Compagnon RD19A entre la rue Moïse et 100 mètres en aval du pont Nelson Mandela - RD154A - à Ivry-sur-Seine dans sens Province-Paris, afin procéder à la rénovation du mur anti-crues et à la démolition de la bretelle et de sa rampe d'accès sur le quai Jean Compagnon haut, dans le cadre du projet de requalification de la RD19.

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er :**

À compter du lundi 12 janvier 2015 jusqu'au 30 avril 2015, de jour comme de nuit, la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée sur le quai Jean Compagnon - RD19A - entre la rue Moïse et 100 mètres en aval du Pont Nelson Mandela - RD154A - à Ivry-sur-Seine dans le sens Province-Paris.

### **ARTICLE 2 :**

Ces travaux sont exécutés en 4 phases successives :

#### **Phase 1 et 2 :**

Durée des travaux : 6 semaines environ.



Installation de chantier côté mur anti-crues et rénovation de celui-ci :

Installation de chantier côté ouvrage d'art, démolition de la bretelle et rénovation de celle-ci :

- Neutralisation de la voie de droite (côté Seine) sur environ 350 mètres entre 07H30 et 16H30.
- Neutralisation du trottoir au droit des travaux et déviation du cheminement piéton par la zone portuaire aménagée et sécurisée à cet effet.

**Phase 3 :**

Durée des travaux : 2 semaines environ ;

Démolition du mur de soutènement de la rampe d'accès

- Neutralisation de la voie de gauche au droit des travaux sur environ 150 mètres, de jour comme de nuit ;
- Maintien d'un cheminement piéton sur le trottoir réfectionné (côté Seine).

**Phase 4 :**

Durée des travaux : jusqu'au 30 avril 2015

Démolition de la passerelle

Durant cette phase aucune emprise sur la chaussée n'est prévue.

**ARTICLE 3 :**

Pour l'ensemble des phases :

- Maintien en permanence d'une voie de circulation de 3 mètres 50 de large pour la circulation générale ;
- Les entrées et les sorties sont gérées par des hommes trafic pendant les heures de travail. ;
- La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure.

**ARTICLE 4 :**

La libre circulation des transports exceptionnels est assurée.

**ARTICLE 5 :**

Les travaux sont réalisés par l'entreprise ATD Groupe EPC rue du manoir Queval 76143 Le Petit Quevilly et par l'entreprise VALENTIN Chemin de Villeneuve 94143 ALFORTVILLE.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA). Chaque entreprise est responsable de son balisage sous contrôle de la DTVD/STO 100 avenue de Stalingrad 94800 Villejuif.

## **ARTICLE 6:**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son livre 2.

## **ARTICLE 7 :**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

## **ARTICLE 8:**

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest) ou des Services de Police.

## **ARTICLE 9 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

## **ARTICLE 10 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à PARIS, le :22 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,  
Chef du Département Sécurité Éducation  
et Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET



## PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale  
De l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **ARRETE DRIEA IdF N°2014-1-1683**

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories boulevard Maxime Gorki – RD7 - à Villejuif, au droit du pôle Aragon, dans le sens Paris vers la Province.

#### **LE PREFET DU VAL DE MARNE**

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IDF 2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de VILLEJUIF;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à des travaux de reprise de voirie boulevard Maxime Gorki - RD7 – à Villejuif ;

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1er :**

A compter du 5 janvier 2015 jusqu'au 16 janvier 2015, de jour comme de nuit, la circulation est réglementée sur le boulevard Maxime Gorki – RD7 – à Villejuif, dans le sens Paris vers la Province entre l'avenue Louis Aragon et l'entrée de la gare RATP.

- Neutralisation de la voie de circulation de droite dans le sens Paris Province ;
- Maintien d'une voie de circulation de 3 mètres pour la circulation générale ;
- Neutralisation partielle du trottoir avec maintien du cheminement piéton ;
- Maintien de la traversée piétonne ;
- Les accès au chantier seront gérés par homme trafic ;
- L'accès des différentes lignes RATP à la gare routière «pôle Aragon» est à conservé.

### **ARTICLE 2 :**

Pendant toute la durée des travaux, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/heure.

### **ARTICLE 3 :**

La libre circulation des transports exceptionnels dans les deux sens de circulation est assurée.

### **ARTICLE 4 :**

Les travaux sont exécutés par les paveurs de Montrouge, 25 rue de Verdun 94816 Villejuif Cedex sous le contrôle du Conseil Général du Val de Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements– secteur Villejuif - 100, avenue de Stalingrad 94800 Villejuif.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

### **ARTICLE 5 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son livre 2.

### **ARTICLE 7 :**

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest de Villejuif) ou des Services de Police.

### **ARTICLE 8 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

### **ARTICLE 9 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,

Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,

Monsieur le Maire de Villejuif,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le :22 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,  
Chef du Département Sécurité Éducation,  
et Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET



## **PREFECTURE DU VAL DE MARNE**

Direction Régionale et Interdépartementale  
De l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### **A R R E T E DRIEA IdF N°2014-1-1689**

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD7 avenue de Fontainebleau, entre la rue Edmond Michelet et la rue Delescluze, dans le sens Province-Paris, commune du Kremlin-Bicêtre

**LE PREFET DU VAL DE MARNE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA n°2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur de la RATP

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire du Kremlin-Bicêtre

**CONSIDERANT** la nécessité de fermer la voie de bus sur la RD7, section comprise entre la rue Edmond Michelet et la rue Delescluze, dans le sens Province-Paris au Kremlin-Bicêtre, afin de permettre le stationnement de deux camions de type « semi-remorque », dans le cadre du démontage de la patinoire installée sur la place Jean Baptiste Clément.

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux.

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **A R R E T E :**

### **ARTICLE 1er :**

**Le mardi 6 janvier 2015 de 10heures à 15 heures la voie de bus sera fermée sur la RD7, section comprise entre la rue Edmond Michelet et la rue Delescluze, dans le sens Province-Paris au Kremlin-Bicêtre, afin de permettre le stationnement de deux camions de type « semi- remorque », dans le cadre du démontage de la patinoire installée sur la place Jean Baptiste Clément.**

## **ARTICLE 2 :**

- La voie de bus sera fermée à la circulation des bus et des cyclistes ;
- La circulation des bus et des cyclistes sera basculée dans les voies de circulation générale ;
- Les arrêts de bus seront déplacés le long de la voie de circulation par la RATP ;
- Le temps du chargement des véhicules, le trottoir sera neutralisé entre la voie de bus et la place Jean Baptiste Clément et le cheminement piéton sera géré par des hommes trafic.

## **ARTICLE 3 :**

Les travaux de démontage de la patinoire sont exécutés par la Société JUBOME Créations artistiques représenté par Monsieur Benoit COUSIN 110 boulevard Guy Choutaud 49300 CHOLET sous le contrôle du Conseil Général du Val de Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – secteur Villejuif - 100, avenue de Stalingrad 94800 Villejuif. Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

## **ARTICLE 4 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son livre 2.

## **ARTICLE 5:**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

## **ARTICLE 6 :**

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest de Villejuif) ou des Services de Police.

## **ARTICLE 7:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.



**ARTICLE 8 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne,  
Monsieur le Maire du Kremlin-Bicêtre,  
Monsieur le Directeur de la RATP,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris et au SAMU du Val de Marne.

Fait à Paris, le 24 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au chef du service sécurité des transports  
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

Jean-Philippe LANET

## PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale  
De l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### ARRETE N° DRIEA IdF 2014-1-1690

Réglementant provisoirement sur le boulevard Paul Vaillant Couturier la circulation des véhicules de toutes catégories RD19, RD19A et RD19B au droit de l'îlot central délimité par le quai Marcel Boyer (RD19), le boulevard Paul Vaillant Couturier (RD19B), le quai Jean Compagnon(RD19A) et la rue Jules Vanzuppe à Ivry-sur-Seine.

**LE PREFET DU VAL DE MARNE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA n°2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**VU** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne ;

**VU** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur de la RATP

**VU** l'avis de Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine ;

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la remise en état des puits de l'ensemble du réseau du SIAAP sur la RD19 au niveau de l'Îlot central situé au carrefour du quai Jean Compagnon et de la rue Vanzuppe à Ivry-sur-Seine, dans le cadre de la requalification de la RD19

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile de France ;

## **A R R E T E :**

### **ARTICLE 1er :**

**À compter du 5 janvier 2015 et jusqu'au vendredi 27 février 2015 inclus, de jour comme de nuit, la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée provisoirement pour des travaux de curage et de remise aux normes d'un puits d'assainissement situé sur l'îlot central entre le quai Jean Compagnon, le boulevard Paul Vaillant Couturier et la rue Jules Vanzuppe.**

## **ARTICLE 2 :**

### **Phase de jour : (Phases 1-3 et 5)**

- Neutralisation de la voie de tourne à gauche sur le quai Jean Compagnon au droit de l'îlot central de 9h30 à 16h30 dans le sens Province-Paris en maintenant le mouvement de tourne à gauche.

- Maintien de deux voies de circulation dans le sens-Province-Paris

### **Phase de nuit : (Phases 2 et 4)**

Quatre nuits seront nécessaires pour effectuer la pose et la dépose de la grue.

Pour ces opérations, la voie de tourne à gauche et la voie de gauche seront neutralisées en laissant une voie de circulation de 3m en direction de Paris, de 22heures à 5 heures.

## **ARTICLE 3 :**

### **Pendant toute la durée des travaux :**

- Le passage piéton existant en amont de la rue Jules Vanzuppe sur la RD19B (boulevard P. Vaillant-Couturier) sera neutralisé et les piétons emprunteront le passage situé en aval dans le sens Paris/Province

- Les entrées et les sorties du chantier seront gérées par des hommes trafic

- la vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure sur le quai Jean Compagnon 30 mètres en amont de la rue Jules Vanzuppe et au droit de l'îlot central et rue Jules Vanzuppe dans sa portion comprise entre le boulevard P. Vaillant-Couturier et le quai Jean Compagnon.

## **ARTICLE 4 :**

La libre circulation des transports exceptionnels dans les deux sens de circulation est assurée.

## **ARTICLE 5 :**

Les travaux sont exécutés par l'entreprise SIAAP 2 rue Jules César 75589 Paris et par l'entreprise SUEZ SITA rue Albert Garry 94450 LIMEIL-BREVANNES, sous le contrôle du Conseil Général du Val de Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – secteur Villejuif - 100, avenue de Stalingrad 94800 Villejuif.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

## **ARTICLE 6 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son livre 2.

## **ARTICLE 7:**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

## **ARTICLE 8 :**

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest de Villejuif) ou des Services de Police.

## **ARTICLE 9 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

## **ARTICLE 10:**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne,  
Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine,  
Monsieur le Directeur de la RATP,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

Fait à Paris, le 24 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au chef du service sécurité des transports  
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

Jean-Philippe LANET



PREFECTURE DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale  
De l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Education et Circulation Routières

**ARRETE DRIEA IdF N°2014-1-1691**

Réglementant provisoirement la circulation des véhicules de toutes catégories sur la RD152A quai Auguste Deshaies entre la rue Sallnave et la rue Moïse dans le sens Province/Paris à Ivry-sur-Seine.

**LE PREFET DU VAL DE MARNE,**  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code de la Voirie Routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts ;

**Vu** l'arrêté du préfet de région n°2014080-003 et 2014080-004 du 21 mars 2014 portant délégation de signature des actes administratifs à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA n°2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative,

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine ;

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier provisoirement la circulation des véhicules toutes catégories sur la RD 152A quai Deshaies entre la rue Sallnave et la rue Moïse dans le sens Province/Paris à Ivry-sur-Seine -Seine afin de procéder à la réhabilitation des ouvrages de chauffage urbain CPCU (chambres 101 et 102).

**CONSIDERANT** la nécessité d'apporter des mesures de restriction de la circulation afin de garantir la sécurité des usagers et celle du personnel chargé de l'exécution des travaux ;

**SUR** la proposition de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **A R R E T E :**

### **ARTICLE 1er :**

**À compter du lundi 5 janvier 2015 et jusqu'au 19 juin 2015, de jour comme de nuit, la circulation des véhicules de toutes catégories est réglementée provisoirement sur la RD152A quai Deshaies entre la rue Sallnave et la rue Moïse dans le sens Province/Paris à Ivry-sur-Seine.**

### **ARTICLE 2 :**

Les travaux se déroulent simultanément sur deux secteurs :

#### **Secteur n° 2 :Renforcement et rénovation de la chambre 102 :**

Situé sur la RD152A quai Deshaies au droit du n° 59 entre la rue Galilée et la rue Moïse.  
Durée des travaux : à compter du 5 janvier jusqu'au 3 avril 2015

Dépose de l'îlot, neutralisation du stationnement et partiellement de la chaussée en laissant une voie de circulation de 3,00 m de large minimum.

Neutralisation partielle du trottoir en maintenant un cheminement piétons de 1,40 m minimum.

### **Secteur n° 1 : Renforcement et rénovation de la chambre 101 :**

Situé sur la RD152A quai Deshaies au droit du n° 69 entre la rue Marcel Sallnave et la rue Galilée.

Durée des travaux : à compter du 2 février 2015 jusqu'au 19 juin 2015.

Réalisation des travaux préparatoires : reprofilage de la chaussée, renforcement du trottoir et implantation de deux passages piétons provisoires.

Ces travaux sont réalisés durant 3 nuits entre 22h00 et 5h00 avec fermeture de la circulation sur le quai au droit de la rue Jean Mazet.

Une déviation est mise en place par la rue Jean Mazet, le Boulevard du Colonel Fabien, la rue des Péniches pour rejoindre la RD 152 A (quai Deshaies - quai Jean Compagnon).

Durant la journée, la circulation se fait avec une réduction partielle de la chaussée en maintenant une voie de circulation de 3,00m de large minimum.

Les piétons sont basculés sur le trottoir opposé (côté bâti) à partir des traversées piétonnes créées provisoirement en amont et en aval des travaux.

La piste cyclable est neutralisée et les cyclistes emprunteront la chaussée réservée à la circulation générale.

Pour les travaux de remise en état de la chaussée, 3 nuits seront nécessaires à la fin du chantier entre 22h00 et 5h00, avec fermeture de la chaussée et mise en place de la même déviation précitée.

### **ARTICLE 3 :**

#### **Pendant toute la durée des travaux :**

- Le stationnement (cinq places) sera neutralisé au droit du 67 quai Auguste Deshaies pour l'installation du cantonnement.
- Maintien d'une voie de circulation de 3,00 m de large minimum dans le sens Province vers Paris (sauf lors des fermetures de nuit).
- La vitesse des véhicules sera limitée à 30 km/heure.

### **ARTICLE 4:**

Les travaux sont exécutés par la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain – 185, rue de Bercy 75012 Paris et ses sous-traitants sous le contrôle du Conseil Général du Val de Marne - Direction des Transports de la Voirie et des Déplacements – secteur Villejuif - 100, avenue de Stalingrad 94800 Villejuif.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA).

### **ARTICLE 5 :**

Les infractions au présent arrêté sont constatées par procès-verbaux dressés par les personnels en charge, et sont transmises aux tribunaux compétents. Elles peuvent donner lieu à engagement de poursuites, conformément aux dispositions du Livre I du Code de la Route et notamment son livre 2.



## **ARTICLE 6:**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit dans les sections concernées par les travaux pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de ceux-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route. Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du Code cité ci-dessus.

## **ARTICLE 7 :**

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest de Villejuif) ou des Services de Police.

## **ARTICLE 8:**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

## **ARTICLE 9 :**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Ile-de-France,

Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val de Marne,

Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne,

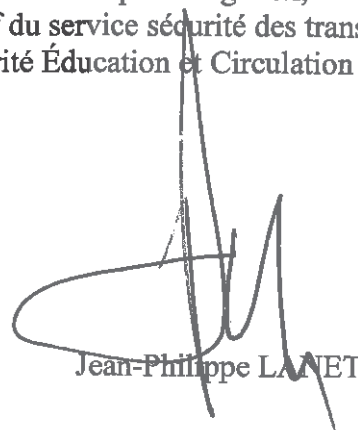
Monsieur le Maire d'Ivry-sur-Seine,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie sera adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris

Fait à Paris, le

**24 DEC. 2014**

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au chef du service sécurité des transports  
Chef du Département Sécurité Éducation et Circulation Routières



Jean-Philippe LANET



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PREFET DU VAL DE MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale  
De l'Équipement et de l'Aménagement  
Service Sécurité des Transports  
Département Sécurité Éducation et Circulation Routières

### ARRETE N° DRIEA IdF 2014-1-1680

**Réglementant provisoirement la circulation des piétons au droit des numéros 119-123 avenue Rouget de Lisle – RD5 - à Vitry-sur-Seine.**

#### LE PREFET DU VAL DE MARNE

Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**Vu** le code de la route ;

**Vu** le code de la voirie routière ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2521-1 et L2521-2 ;

**Vu** l'ordonnance générale du 1er juin 1969 du Préfet de Police de Paris réglementant l'usage des voies ouvertes à la circulation publique toujours en vigueur dans le Val de Marne ;

**Vu** le décret n°71-606 du 20 juillet 1971 portant transfert d'attribution du Préfet de Police aux Préfets des Départements des Hauts de Seine, de la Seine Saint Denis et du Val de Marne ;

**Vu** le décret n°2010-578 du 31 mai 2010 fixant la liste des Routes à Grande Circulation ;

**Vu** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les Départements ;

**Vu** le décret n°2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la consistance du Réseau Routier National ;

**Vu** le décret du 17 janvier 2013 portant nomination de Monsieur Thierry LELEU en qualité de Préfet du Val de Marne ;

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 5 mars 2014 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France, M. Gilles LEBLANC, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, est nommé directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision du directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement n°2014-1-424 du 18 avril 2014 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°2014/4917 du 8 avril 2014 de Monsieur le Préfet du Val de Marne donnant délégation de signature à Monsieur Gilles LEBLANC, Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

**Vu** la décision DRIEA IDF 2014-1-1244 du 23 septembre 2014 de Monsieur le Directeur régional et interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France portant subdélégation de signature en matière administrative ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

**Vu** la circulaire fixant le calendrier des jours « hors chantiers » ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne ;

**Vu** l'avis favorable de la Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements du Conseil général du Val de Marne ;

**Vu** l'avis de Monsieur le Maire de Vitry-sur-Seine ;

**Vu** l'arrêté du Président du Conseil Général portant autorisation d'occupation du domaine public routier départemental par une emprise de chantier au droit des n<sup>os</sup> 119-123, avenue Rouget de Lisle – RD 5 - sur le territoire de la commune de Vitry-sur-Seine ;

**CONSIDERANT** la demande en date du 25 novembre 2014, par laquelle la société « GAGNERAUD CONSTRUCTION » sollicite l'autorisation d'installer et de maintenir une emprise de chantier protégée par une palissade sur trottoir et de dévier la circulation des piétons au droit des numéros 119-123 avenue Rouget de Lisle – RD 5 - à Vitry-sur-Seine ;

**CONSIDERANT** la demande en date du 26 novembre 2014, par laquelle la société « GAGNERAUD CONSTRUCTION » sollicite l'autorisation d'installer et de maintenir une ligne électrique provisoire en surplomb du trottoir entre les numéros 93 et 119-123 avenue Rouget de Lisle – RD 5 - à Vitry-sur-Seine ;

**SUR PROPOSITION** de Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France ;

## **ARRETE**

### **ARTICLE 1**

- **À compter du 9 janvier 2015, et ce jusqu'au 8 juillet 2016**, la circulation des piétons est modifiée de manière permanente au droit des numéros 119-123 avenue Rouget de Lisle – RD 5 - à Vitry-sur-Seine selon les prescriptions suivantes :

- L'emprise de chantier installée sur le trottoir fait 6 mètres de large sur 60 mètres linéaires. Elle est clôturée par une palissade ancrée et n'empiète pas sur la chaussée.

- Le trottoir est neutralisé au droit du chantier. La circulation des piétons doit être assurée en sécurité en permanence et en toutes circonstances, les piétons empruntent les passages piétons existants situés en amont et en aval du chantier. Un balisage adéquat indiquant cette déviation doit être mis en place au niveau des passages piétons concernés ainsi qu'en amont au niveau du carrefour de la commune de Paris.

- L'accès au lieu de culte situé à proximité du chantier est maintenu en permanence.

- Les places de stationnement au droit des numéros 119-123 sont neutralisées le temps du chantier.
- Le permissionnaire prend toutes les précautions nécessaires afin de se prémunir de la chute d'objets quelconques sur les usagers de la voie publique.
- La signalisation réglementaire et l'affichage de l'autorisation sont à la charge du permissionnaire.
- Les accès bateaux avoisinants sont libres de circulation.
- La visibilité des panneaux de police et des feux tricolores doit être assurée en toutes circonstances.
- Les accès au chantier sont gérés par homme trafic.
- **De plus, pendant la nuit du 6 au 7 janvier 2015**, entre 00h00 et 04h00, afin de permettre la livraison de 6 plots béton, la circulation des véhicules de toutes catégories est modifiée provisoirement selon les prescriptions suivantes :
  - Le véhicule de livraison peut stationner sur la file de droite dans le sens Paris-province, sur la section située entre les numéros 93 et 119-123 de l'avenue Rouget de Lisle, avec balisage spécifique de sécurité et maintien d'une file de circulation.
  - Le temps des opérations de levage, la circulation des piétons est arrêtée et gérée par hommes trafic.
  - La vitesse au droit du chantier est réduite à 30 km/h.
  - La signalisation réglementaire et l'affichage de l'autorisation sont à la charge du permissionnaire.
  - Les accès bateaux avoisinants sont libres de circulation.
  - La visibilité des panneaux de police et des feux tricolores doit être assurée en toutes circonstances.

## **ARTICLE 2**

Les travaux sont réalisés par l'entreprise GAGNERAUD CONSTRUCTION, 135 rue du Fossé Blanc 92230 Gennevilliers.

Le balisage et la signalisation mis en œuvre est conforme aux prescriptions de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière et au manuel du chef de chantier (signalisation temporaire – édition du SETRA). Chaque entreprise est responsable de son balisage sous contrôle de la DTVD/STO 100 avenue de Stalingrad 94800 VILLEJEUIF.

## **ARTICLE 3**

Le stationnement des véhicules de toutes catégories est interdit au droit du chantier pour des raisons de sécurité liées au bon déroulement de celui-ci. Le non-respect de cette interdiction est assimilé à un stationnement gênant au sens de l'article R417.10 IV du code de la route.

Les véhicules laissés en stationnement sont retirés immédiatement de la voie publique et mis en fourrière dans les conditions prévues aux articles L.325.1 et L.325.3 du code cité ci-dessus.

## **ARTICLE 4**

En cas de circonstance imprévisible ou en cas de non-respect des conditions énumérées ci-dessus, les travaux pourront être arrêtés sur simple injonction du service gestionnaire de la voie (Direction des Transports, de la Voirie et des Déplacements – Service Territorial Ouest) ou des Services de Police.

## **ARTICLE 5**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans le même délai.

## **ARTICLE 6**

Monsieur le Directeur Régional et Interdépartemental de l'Équipement et de l'Aménagement d'Île-de-France,  
Monsieur le Directeur Territorial de la Sécurité de Proximité du Val-de-Marne,  
Monsieur le Président du Conseil Général du Val-de-Marne,  
Monsieur le Maire de VITRY-SUR-SEINE,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont copie est adressée à Monsieur le Général Commandant de la Brigade des Sapeurs Pompiers de Paris et au SAMU du Val-de-Marne.

Fait à Paris, le : 22 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation,  
L'adjoint au Chef du service Sécurité des Transports,  
Chef du Département Sécurité Éducation et  
Circulation Routières.

Jean-Philippe LANET



PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

Direction Régionale et Interdépartementale  
de l'Équipement et de l'Aménagement  
Île-de-France

Unité Territoriale du Val-de-Marne

## **Arrêté N°2014/7920**

**Commune de Villejuif**

**Accordant à la SAS  
Les Nouveaux Constructeurs Entreprise  
l'agrément institué par l'article R.510-1 du  
code de l'urbanisme**

**Le Préfet du Val-de-Marne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

- VU** le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 510-1 à L. 510-4 et R.510-1 à R.510-15 ;
- VU** la convention en date du 27 décembre 2010, signée entre le Préfet du Val-de-Marne, la Communauté d'agglomération du Val de Bièvre, les communes d'Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif ;
- VU** la demande d'agrément et les plans joints présentés par la SAS – Les Nouveaux Constructeurs Entreprise, reçue à l'Unité Territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (UT 94) le 1<sup>er</sup> décembre 2014 ;

**CONSIDÉRANT** que la demande respecte le Plan Local d'Urbanisme de Villejuif ainsi que les objectifs de la convention sus visée,

### **A R R E T E**

**Article 1er** : L'agrément prévu par les articles susvisés du code de l'urbanisme est accordé à la SAS – Les Nouveaux Constructeurs Entreprise, en vue de la réalisation d'un immeuble de bureaux, à Villejuif, 5 rue de la Commune, ZAC Aragon, pour l'usage d'autrui, en blanc, opération portant sur une surface de plancher totale de 18 700 m<sup>2</sup>.

**Article 2** : La surface accordée est de 18 700 m<sup>2</sup> de surface de plancher de bureaux, constituant un maximum susceptible d'être réduit en application des dispositions d'urbanisme.

**Article 3** : Les locaux devront être utilisés uniquement en vue de l'exercice de l'activité définie à l'article 2.

**Article 4** : La délivrance du permis de construire étant subordonnée à l'ensemble des règles régissant la matière, la présente décision ne préjuge pas de cette délivrance et elle ne peut être opposée aux objections éventuelles touchant notamment l'implantation, les volumes, la densité, les nuisances, qui pourraient être faites par les services chargés d'instruire la demande de permis de construire. Cette demande, à laquelle sera annexée une copie de la présente décision, devra être déposée dans le délai d'un an à compter de la date de la décision, à l'échéance duquel la présente décision sera caduque.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée à :

Monsieur Stéphane LE MÖEL  
Les Nouveaux Constructeurs  
50, Route de la Reine – CS 50040  
92773 BOULOGNE BILLANCOURT Cedex

**Article 6** : Le pétitionnaire qui souhaite contester cette décision peut, dans le délai de deux mois à compter de la notification, saisir le préfet du Val-de-Marne d'un recours gracieux ou adresser un recours hiérarchique auprès du ministre chargé de l'aménagement du territoire. Un tiers peut exercer le même recours durant le délai de deux mois suivant la publication. Ils peuvent également saisir, durant le même délai, le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux.

**Article 7** : Le Secrétaire Général de la Préfecture et le Directeur de l'UT 94 de la DRIEA sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Val-de-Marne et dont une ampliation sera adressée au Directeur de l'UT 94 de la DRIEA.

Fait à Créteil, le 24 décembre 2014

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général,

SIGNÉ

Christian ROCK



## PRÉFET DU VAL-DE-MARNE

DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE  
DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT

UNITÉ TERRITORIALE DE L'HÉBERGEMENT ET DU LOGEMENT  
DU VAL DE MARNE

Service de l'Habitat et de la Rénovation Urbaine  
Bureau des Études Locales et du Suivi des Bailleurs

### **ARRÊTÉ N° 2014 /7855**

#### **Portant augmentation du capital de la Société Anonyme d'HLM Résidences Sociales de France**

**LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

**VU** le code de la construction et de l'habitation,

**VU** l'arrêté ministériel du 18 avril 2007 portant agrément de la société anonyme d'HLM Résidences Sociales d'Île-de-France, dont le siège social est situé Immeuble ParySeine, 3 allée de la Seine, 94200 IVRY-SUR-SEINE,

**VU** l'arrêté 2008-225-1 du Préfet de la région d'Ile-de-France du 12 août 2008 portant augmentation du capital de la société anonyme d'HLM Résidences Sociales d'Île-de-France,

**VU** l'arrêté 2009-210-1 du Préfet de la région d'Ile-de-France du 27 juillet 2009 portant augmentation du capital de la société anonyme d'HLM Résidences Sociales d'Île-de-France,

**VU** l'arrêté 2011-1563 du Préfet du Val-de-Marne du 6 mai 2011 portant augmentation du capital de la société anonyme d'HLM Résidences Sociales d'Île-de-France,

**VU** l'arrêté 2012-4121 du Préfet du Val-de-Marne du 23 novembre 2012 portant augmentation du capital de la société anonyme d'HLM Résidences Sociales d'Île-de-France,

**VU** l'arrêté 2013-3489 du Préfet du Val-de-Marne du 28 novembre 2013 portant augmentation du capital de la société anonyme d'HLM Résidences Sociales d'Île-de-France,



VU le procès verbal de l'assemblée générale mixte du 23 juin 2014 de la société anonyme d'HLM Résidences Sociales de France, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, qui décide :

- de déléguer au conseil d'administration pour une durée maximum de vingt-six mois sa compétence à effet de décider d'augmenter le capital social par apport en numéraire en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions ordinaires de la société,
- de modifier en conséquence les statuts à l'article 6, « composition et modification du capital social ».

VU l'extrait du procès verbal du conseil d'administration du 23 juin 2014 de la société anonyme d'HLM Résidences Sociales de France, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises, portant sur une augmentation de capital de 6 459 300 euros, en application de la délégation de compétence donnée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2014,

## **ARRÊTE**

### **ARTICLE 1**

Est approuvée, au titre de la législation sur les habitations à loyer modéré, l'augmentation du capital, mentionnée au procès verbal du conseil d'administration de la société anonyme d'HLM Résidences Sociales de France du 23 juin 2014, en application de la délégation de compétence donnée par l'assemblée générale mixte du 23 juin 2014, pièces annexées au présent arrêté, de 6 459 300 d'euros pour le porter de 30 113 590 euros à 36 572 890 euros, par l'émission au pair de 645 930 actions nouvelles de 10 euros chacune.

### **ARTICLE 2**

L'article 6 des statuts est ainsi modifié : « le capital social est fixé à 36 572 890 euros. Le capital social de la société est composé de 3 657 289 actions nominatives de 10 euros chacune, entièrement libérées ». Le reste de l'article demeure inchangé.

### **ARTICLE 3**

Le secrétaire général de la préfecture du Val-de-Marne et la directrice de l'unité territoriale du Val-de-Marne de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement en Île-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne, accessible sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne.

À Créteil, le 18/12/2014

Pour le Préfet et par délégation  
le Secrétaire Général

Christian ROCK

*Délais et voies de recours :*

*Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Melun. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Préfet du Val de Marne. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant un délai de deux mois valant décision implicite de rejet).*



**PREFECTURE DE POLICE**  
SECRETARIAT GENERAL  
DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE  
DEPARTEMENT DEFENSE SECURITE

**ARRETE N°2014-01020**

portant habilitation de l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE)  
du ministère des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et du numérique  
pour les formations aux premiers secours.

**LE PREFET DE POLICE,**

- Vu le code général des collectivités territoriales notamment l'article L2512-17 ;
- Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, notamment ses articles 3 à 40 ;
- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu le décret n°92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- Vu le décret n°97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;
- Vu le décret 2006-41 du 11 janvier 2006 relatif à la sensibilisation à la prévention des risques, aux missions des services de secours, à la formation aux premiers secours et à l'enseignement des règles générales de sécurité ;
- Vu l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur » ;
- Vu l'arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques » ;
- Vu la décision d'agrément du ministère de l'intérieur n° PSC 1-1407P85 le 31 juillet 2014 ;
- Vu la demande du 10 février 2014 présentée par la directrice des études de l'Institut de la gestion publique et du développement économique ;
- Sur proposition du préfet, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité de Paris,

**A R R E T E**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE), du ministère de, des finances et des comptes publics et du ministère de l'économie, de l'industrie et de numérique est habilité pour les formations aux premiers secours, uniquement dans les départements de Paris et du Val de Marne.

**Article 2** : Cet agrément porte sur la formation suivante :  
- prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1)

.../...

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
*Liberté Egalité Fraternité*

**Article 3 :** Le présent arrêté est délivré pour une période de deux ans et peut être renouvelé sous réserve du respect des conditions fixées par l'arrêté du 8 juillet 1992 susvisé et du déroulement effectif des sessions de formations.

La demande de renouvellement devra intervenir au moins un mois avant son terme, **soit le 9 décembre 2016.**

**Article 4 :** Le présent arrêté reste lié à la validité de la décision d'agrément n° PSC 1404 A28 délivrée à l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE). Ce dernier deviendrait, en cas de suspension ou de non renouvellement de celle-ci, immédiatement caduc.

**Article 5 :** Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et de la préfecture du Val de Marne.

**PARIS, le 12 décembre 2014**

**POUR LE PREFET DE POLICE**  
Pour le préfet, secrétaire général  
de la zone de défense et de sécurité,  
L'attaché principal d'administration de l'Etat,  
Chef du bureau sécurité civile

**Signé : Fabrice DUMAS**



**Arrêté n° 2014-01027**  
accordant délégation de la signature préfectorale  
au sein de la direction des ressources humaines

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1<sup>er</sup> août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment son article 77 ;

Vu le décret n° 2013-951 du 23 octobre 2013 relatif à la modernisation de l'administration de la police nationale et aux systèmes d'information et de communication dans la zone de défense et de sécurité de Paris ;

Vu l'instruction SG/DRH/SDP/BFPP/MG N° 2009-091220 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 8 décembre 2009 relative au transfert dans les secrétariats généraux pour l'administration de la police de la rémunération des personnels civils de la direction générale de la gendarmerie nationale affectés dans les services déconcentrés de la gendarmerie nationale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 juin 2013 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet de police de Paris (hors classe) est maintenu dans ses fonctions ;

Vu le décret du 2 décembre 2014 par lequel M. David CLAVIERE, administrateur civil hors classe, est nommé directeur des ressources humaines au secrétariat général pour l'administration de la préfecture de police ;

Vu le décret du 4 septembre 2014 par lequel M. Jean-Louis WIART, contrôleur général des services actifs de la police nationale est nommé inspecteur général des services actifs de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 24 décembre 2010 par lequel M. Jean-Louis WIART, commissaire divisionnaire de la police nationale, est affecté en qualité de directeur adjoint des ressources humaines ;

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation de la direction des ressources humaines ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

*Liberté Egalité Fraternité*

Vu l'arrêté n° 2013-01285 du 26 décembre 2013 relatif aux missions et à l'organisation du service de la médecine statutaire et de contrôle ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. David CLAVIERE, directeur des ressources humaines, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, à l'exception de ceux relatifs :

- à la gestion des personnels appartenant à des corps recrutés par la voie de l'École nationale d'administration et de l'École Polytechnique ;

- à la nomination du directeur et du sous-directeur du laboratoire central, du directeur de l'institut médico-légal, de l'architecte de sécurité en chef, du médecin-chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, du médecin-chef de l'infirmierie psychiatrique ;

- à la notation et l'évaluation des personnels qui n'appartiennent pas aux services de gestion administrative et financière placés sous son autorité directe ;

- aux propositions de sanction adressées à l'administration centrale et aux décisions de sanctions ;

En outre, délégation est également donnée à M. David CLAVIERE pour l'ordonnancement de la paye des agents administratifs et techniques du ministère de l'intérieur affectés dans les unités du commandement de la région de gendarmerie d'Ile-de-France situées dans le ressort du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris.

#### **Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE, la délégation qui lui est consentie est exercée par M. Jean-Louis WIART, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur adjoint des ressources humaines.

#### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est respectivement consentie aux articles 1 et 2 est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, administrateur général, sous-directeur des personnels ;

- M. Rémy-Charles MARION, administrateur civil hors classe, sous-directeur de l'action sociale ;

- M. Yves NICOLLE, commissaire divisionnaire de la police nationale, sous-directeur de la formation ;

- M. Dominique BROCHARD, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du service de la modernisation et de la performance.

#### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. David CLAVIERE et de M. Jean-Louis WIART, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par M. Claude DUFOUR, médecin chef, chef du service de la médecine statutaire et de contrôle, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Laurent SUIRE et M. François BUSNEL médecins chefs adjoints, directement placés sous l'autorité de M. Claude DUFOUR.

#### **Article 5**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bertrand LE FEBVRE de SAINT-GERMAIN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Cécile-Marie LENGLET, sous-préfète hors classe, détachée dans le corps des administrateurs civils, chef du service de gestion des personnels de la police nationale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Laurence CARVAL, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjointe au chef du service ;

- M. Franck CHAULET, administrateur civil hors classe, chef du service de gestion des personnels administratifs, techniques, scientifiques et spécialisés et en cas d'absence ou d'empêchement, par M. Karim KERZAZI, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, adjoint au chef du service ;

- Mme Marion JOFFRE, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du bureau du recrutement.

#### **Article 6**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions par M. Jean-Yves HAZOUMÉ, administrateur civil hors classe, adjoint au sous-directeur de l'action sociale et chef du service des institutions sociales paritaires.

#### **Article 7**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves NICOLLE, sous-directeur de la formation, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions par Mme Rachel COSTARD, commissaire divisionnaire de la police nationale, adjointe au sous-directeur de la formation.

#### **Article 8**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique BROCHARD, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par M. Emmanuel SERPINET, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du service de la modernisation et de la performance.

#### **Article 9**

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Cécile-Marie LENGLET et de Mme Laurence CARVAL, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Vincent TERZI, capitaine de police, chef du bureau de la gestion des carrières des commissaires et officiers de police ;

- Mme Sophie MIEGEVILLE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des gradés, gardiens de la paix et adjoints de sécurité et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Noria SOUAB et Mme Fatiha NECHAT, attachées d'administration de l'État, adjointes au chef du bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Fatiha NECHAT, la délégation qui lui est consentie au présent article est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par Mme Corinne

PARMENTIER, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer ;

- M. Charles KUBIE, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Sylvie HÉNAFF, Mme Martine ROUZIERE-LISTMAN, Mme Véronique POIROT, attachées d'administration de l'État, adjointes au chef du bureau du dialogue social, des affaires disciplinaires et médicales ;

- Mme Bernadette GLATIGNY, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des rémunérations et des pensions, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Audrey CAVALIER, Mme Michèle LE BLAN, et Mme Claire PIETRI, attachées d'administration de l'État, adjointes au chef du bureau ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Michèle LE BLAN, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par Mme Geneviève KUBIAK, secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'intérieur et de l'outre-mer ;

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire PIETRI, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Francine LACHAT, attachée d'administration de l'État, M. Philippe BABIN de LIGNAC, secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Jenny DENIS, secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer, Mme Marie-Édith RAFFIN secrétaire administratif de classe supérieure de l'intérieur et de l'outre-mer.

#### **Article 10**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck CHAULET et de M. Karim KERZAZI, chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- Mme Marie-France BOUSCAILLOU, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels administratifs, des contractuels et des auxiliaires de bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Fatiha NECHAT, et M. Arnaud BOCHENEK, attachés d'administration de l'État, adjoints au chef du bureau et, pour signer les états de service, par Mme Maria DA SILVA, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ;

- Mme Joëlle LE JOUAN, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la gestion des carrières des personnels techniques scientifiques, spécialisés et des agents de surveillance de Paris et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Fatiha NECHAT, attachée d'administration de l'État, Mme Martine ROUZIERE-LISTMAN, attachée d'administration de l'État, et Mme Marie-Christine SOUBRAT, secrétaire administratif de classe normale, pour signer les états de service, et, pour les états de service, par M. Jonathan PHILIBERT, secrétaire administratif de classe normale ;

- M. Anthmane ABOUBACAR, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau des rémunérations et des pensions et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives, par Mme Françoise DOLÉAC, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, M. Dimitri WIELICZKO, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, Mme Émilie AYET, secrétaire administratif de classe normale, et Mme Muriel PIGAULT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour signer les états de paiement, les demandes d'ordonnancement, les annulations (arrêts de solde) et les demandes de virement de crédits relatifs à la paye des personnels de la préfecture de police rémunérés sur le budget spécial ;

- M. Francis GARCIA, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau du dialogue social et des affaires statutaires et indemnitaires.

## **Article 11**

En cas d'absence de Mme Marion JOFFRE, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions, par Mme Myriam HERBER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du recrutement.

## **Article 12**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Rémy-Charles MARION, la délégation consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par :

- M. Cyril VICENTE, attaché principal d'administration de l'État, chef du bureau du logement, et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Sophie SOUBIGOU-TETREL, attachée d'administration de l'Etat, adjointe au chef du bureau et M. Julien Navid SABOUHI-KAFFASH attaché d'administration de l'Etat, chargé de mission « accueil des demandeurs et intervention » ;

- Mme Catherine DUCASSE, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de l'accompagnement social et de la politique d'accueil de la petite enfance et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Lauriane LEROY-PLOUVIEZ, conseillère socio-éducative, adjointe au chef de bureau et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Marie-Josée AUVRAY, conseillère supérieure socio-éducative, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Marie-Thérèse DESGRANGES, cadre supérieure de santé paramédical, directrice de la crèche collective de la préfecture de police et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Jehanne PHLIPPOTEAU, infirmière en soins généraux et spécialisés de 2<sup>e</sup> grade, adjointe à la directrice de la crèche ;

- M. Cédric DILMANN, attaché d'administration de l'État, chef du bureau de la restauration sociale et, en cas d'absence ou d'empêchement, par Mme Catherine ARAGON, commandant de police, adjointe au chef de bureau ;

- Mme Anne-Laure FORET, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des prestations sociales, de la santé et de la sécurité au travail et, en cas d'absence ou d'empêchement, par M. David CUNY, ingénieur territorial placé en position de détachement dans le corps des ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur.

## **Article 13**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Yves HAZOUMÉ, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans la limite de ses attributions respectives, par M. Jean-Louis CAILLEUX, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au chef de service, chef du bureau des activités sociales et culturelles, et par Mme Sobana TALREJA, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau de la solidarité financière et de l'économie sociale.

## **Article 14**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves NICOLLE et de Mme Rachel COSTARD, la délégation qui leur est consentie est exercée, dans la limite de leurs attributions par :

- M. Nicolas NÈGRE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef du département des formations, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives par M. Didier LOUESDON, commandant de police à l'emploi fonctionnel, adjoint au chef du département des formations, chef des formations cadets de la République et des adjoints de sécurité, Mme Fanny SERVIN, attachée d'administration de l'Etat, chef de la division des formations administratives, techniques et scientifiques, M. Jean-Marie DE SÈDE, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef de la division des techniques et de la sécurité en intervention, M. Guillaume JUTARD, capitaine de police, chef de la division des formations généralistes et informatiques ;



- M. Jean-Michel BIDONDO, commandant de police à l'emploi fonctionnel, chef du département évaluation et prospective, et, en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives par M. Didier MAURANT, commandant de police, adjoint au chef du département évaluation et prospective, chef de la division de la stratégie de formation et M. Jean-François BULIARD, commandant de police, chef de la division information et documentation ;

- M. Jean-François DUVAL, attaché principal d'administration de l'Etat, chef du département des ressources, et en cas d'absence ou d'empêchement, dans la limite de leurs attributions respectives par M. Olivier VILLENEUVE, capitaine de police, chef de la division de la gestion des stages, Mme Christelle de RYCKER, attachée d'administration de l'Etat, chef de la division administrative et financière, Mme Nicole FILLIATRE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du pôle administratif, Mme Sylvie ALBUCHER, secrétaire administratif de classe normale, chef de l'unité des stages conventionnés et Mme Evelyne BLONDIAUX, secrétaire administratif de classe supérieure, chef du pôle financier.

### **Article 15**

Le préfet, directeur du cabinet et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la préfecture de police, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, de la préfecture de police et des préfectures des départements de la zone de défense et de sécurité de Paris, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le 15 décembre 2014

Bernard BOUCAULT



**DECISION N° 2014-01**  
**Portant délégation de signature**

La Directrice par intérim de l'EHPAD,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D 315-67, D 315-68, D 315-69, D 315-70 et D 315-71 concernant les délégations de signature,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 58-1202 du 11 décembre 1958, modifié relatif aux règles de la comptabilité publique,

Vu l'instruction M22 relative à la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'habilitation par arrêté du Délégué territorial du Val de Marne en date du 25 août 2014 nommant Madame Pascale Mocaër, Directrice par intérim, de l'E.H.P.A.D. « Soleil d'Automne » situé à Fresnes,

Vu l'organisation de l'établissement,

**DECIDE**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à **Madame Julia SYLVA**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des ressources humaines de l'EHPAD Soleil d'Automne à l'effet de signer au nom du directeur :

- Les contrats à durée déterminée d'une durée de moins de un mois,
- Les courriers et réponses aux demandes d'emploi,
- Les conventions de stage et de formation,
- les certificats et attestations de travail, certificats de salaire, attestations annuelles de revenus, attestations de non versement de supplément familial, certificats de cessation de paiement, documents relatifs aux régimes de retraite complémentaire, attestations de perte de salaire pour le CGOS et les mutuelles, attestations de versement d'allocations de perte

d'emploi, relevés de salaire pour les personnels non médecins à employeurs multiples relevant de plusieurs caisses de retraite,

- les ampliatiions de décisions,
- Les plannings prévisionnels et tableaux de service des personnels non médicaux des services de soins, hôtelier, animation,
- les autorisations d'absence syndicale,
- les bons de congés annuels,
- les conventions et factures de formation continue,
- les ordres de missions,
- les remboursements des frais engagés par les personnels dans le cadre d'une formation continue ou d'un ordre de mission.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : En l'absence ou empêchement simultanés de **Madame Pascale MOCAER et de Madame Julia SYLVA**, délégation de signature est donnée à **Madame Dany JOUAN**, adjointe des cadres hospitaliers responsable des finances et des achats, à l'effet de signer les actes de gestion administrative présentés à l'article 1.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et jusqu'au terme de l'intérim de la Directrice.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Résidence « Soleil d'Automne »
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Madame la Trésorière de la Résidence « Soleil d'Automne »
- Aux personnes intéressées
- Affichage

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Fresnes, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La Directrice par intérim,

Julia SYLVA

Dany JOUAN

Pascale Mocaër

Responsable

Responsable

des ressources humaines

des finances et des achats



**DECISION N° 2014-02**  
**Portant délégation de signature**

La Directrice par intérim,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D 315-67, D 315-68, D 315-69, D 315-70 et D 315-71 concernant les délégations de signature,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 58-1202 du 11 décembre 1958, modifié relatif aux règles de la comptabilité publique,

Vu l'instruction M22 relative à la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'habilitation par arrêté du Délégué territorial du Val de Marne en date du 25 août 2014 nommant Madame Pascale Mocaër, Directrice par intérim, de l'E.H.P.A.D. « Soleil d'Automne » situé à Fresnes,

Vu l'organisation de l'établissement,

**DECIDE**

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à **Madame Dany JOUAN**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des finances et des achats de l'EHPAD Résidence Soleil d'automne à l'effet de signer au nom du directeur dans la limite des attributions qui relèvent de son champ de compétences et dans le respect des règles de la commande publique :

- les bons de commandes d'un montant inférieur à 800€,
- Les consultations, appels à concurrence.

Délégation est donnée à l'effet de procéder à la liquidation des dépenses d'exploitation et à la liquidation des dépenses d'investissement.

**Article 2** :

Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant l'établissement.

**Article 3** : En l'absence de **Madame Pascale MOCAËR**, délégation de signature est donnée à **Madame Dany JOUAN**, adjointe des cadres hospitaliers responsable des finances et des achats, à l'effet de signer au nom du directeur les mandats (y compris la paie) et les titres de recettes.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et jusqu'au terme de l'intérim de la Directrice.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Résidence « Soleil d'Automne »
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Madame la Trésorière de la Résidence « Soleil d'Automne »
- Aux personnes intéressées
- Affichage

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Fresnes, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La Directrice par intérim,

Dany JOUAN

Pascale Mocaër

Responsable des finances et des achats



**DECISION N° 2014-03**  
**Portant délégation de signature**

La Directrice par intérim,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D 315-67, D 315-68, D 315-69, D 315-70 et D 315-71 concernant les délégations de signature,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 58-1202 du 11 décembre 1958, modifié relatif aux règles de la comptabilité publique,

Vu l'instruction M22 relative à la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'habilitation par arrêté du Délégué territorial du Val de Marne en date du 25 août 2014 nommant Madame Pascale Mocaër, Directrice par intérim, de l'E.H.P.A.D. « Soleil d'Automne » situé à Fresnes,

Vu l'organisation de l'établissement,

**DECIDE**

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Paquito VOHUSI** adjoint des cadres hospitaliers, responsable des ressources humaines et des admissions de l'EHPAD Soleil d'Automne à l'effet de signer au nom du directeur, concernant le secteur des admissions :

- les actes de gestion des mouvements des résidents (attestations de présence, permissions, sorties temporaires)
- Les attestations de résidence à destination des CAF, caisses de retraite, mutuelle des résidents, service des impôts,
- Les formalités à destination du Conseil Général pour ouverture des droits à l'APA des personnes âgées,
- Les bulletins de situation des résidents,
- Les formalités en cas de décès
- Les courriers nécessaires à la gestion administrative des dossiers des résidents.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les courriers destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant l'établissement.

**Article 3** : En l'absence de **Monsieur Paquito VOHUSI**, délégation de signature est donnée à **Madame Dany JOUAN**, adjointe des cadres hospitaliers responsable des finances et des achats, à l'effet de signer les actes de gestion administrative présentés à l'article 1.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et jusqu'au terme de l'intérim de la Directrice.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Résidence Soleil d'automne
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Madame la Trésorière
- Aux personnes intéressées
- Affichage

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Fresnes, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La Directrice par intérim,

Paquito VOHUSI

Dany JOUAN

Pascale Mocaër

Responsable

Responsable

des admissions

des finances et des achats



**DECISION N° 2014-04**  
**Portant délégation de signature**

La Directrice par intérim,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D 315-67, D 315-68, D 315-69, D 315-70 et D 315-71 concernant les délégations de signature,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'habilitation par arrêté du Délégué territorial du Val de Marne en date du 25 août 2014 nommant Madame Pascale Mocaër, Directrice par intérim, de la Résidence Soleil d'automne située à Fresnes,

Vu l'organisation de l'établissement,

**DECIDE**

**Article 1** : La présente délégation concerne les administrateurs de garde suivants :

Madame Dany JOUAN, adjoint des cadres hospitaliers

Madame Julia SYLVA, adjoint des cadres hospitaliers

Monsieur Paquito VOHUSI, adjoint des cadres hospitaliers

**Article 2** : Durant les périodes où il assure une astreinte de direction, délégation est donnée à l'administrateur de garde pour signer au nom du directeur, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :

- tous actes nécessaires à la continuité de la mission de service public,
- tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
- tous actes nécessaires à la prise en charge et à l'accueil des résidents,
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.



**Article 3** : L'administrateur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la période d'astreinte de direction, des actes et décisions pris à ce titre au directeur. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet à sa date de publication.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil d'administration
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Madame la Trésorière
- Aux personnes intéressées
- Affichage

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

Fresnes, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La Directrice par intérim,

Pascale Mocaër

Visas

Dany Jouan

Julia Sylva

Paquito Vohusi



**DECISION N° 2014-05**  
**Portant délégation de signature**

La Directrice par intérim,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D 315-67, D 315-68, D 315-69, D 315-70 et D 315-71 concernant les délégations de signature,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 58-1202 du 11 décembre 1958, modifié relatif aux règles de la comptabilité publique,

Vu l'instruction M22 relative à la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'habilitation par arrêté du Délégué territorial du Val de Marne en date du 25 août 2014 nommant Madame Pascale Mocaër, Directrice par intérim de la Résidence Soleil d'automne à Fresnes,

Vu l'organisation de l'établissement,

**DECIDE**

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Dominique MARIE-LOUISE**, technicien supérieur hospitalier, responsable des services techniques de la Résidence Soleil d'automne à Fresnes à l'effet de signer au nom du directeur dans la limite des attributions qui relèvent de son champ de compétences et dans le respect des règles de la commande publique :

- les bons de commandes d'un montant inférieur à 800€,
- Les consultations, appels à concurrence
- Les certificats et attestations

**Article 2** : Cette délégation exclut la notification des marchés et des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des services techniques.

**Article 3** : Sont également exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant l'établissement.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et jusqu'au terme de l'intérim de la Directrice.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil d'administration
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Madame la Trésorière
- Aux personnes intéressées
- Affichage

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Fresnes, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La Directrice par intérim,

Dominique MARIE-LOUISE

Pascale Mocaër

Responsable

des services techniques

**DECISION N° 2014-01**  
**Portant délégation de signature**

La Directrice par intérim,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D 315-67, D 315-68, D 315-69, D 315-70 et D 315-71 concernant les délégations de signature,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 58-1202 du 11 décembre 1958, modifié relatif aux règles de la comptabilité publique,

Vu l'instruction M22 relative à la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'habilitation par arrêté du Délégué territorial du Val de Marne en date du 25 août 2014 nommant Madame Pascale Mocaër, Directrice par intérim, de la Résidence Pierre Tabanou situé à L'Haÿ les Roses,

Vu l'organisation de l'établissement,

**DECIDE**

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à **Madame Mariama DIAKHABY**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des ressources humaines et des admissions de la Résidence Pierre Tabanou à l'effet de signer au nom du directeur, en matière de ressources humaines :

- Les contrats à durée déterminée d'une durée de moins de un mois,
- Les courriers et réponses aux demandes d'emploi,
- Les conventions de stage et de formation,
- les certificats et attestations de travail, certificats de salaire, attestations annuelles de revenus, attestations de non versement de supplément familial, certificats de cessation de paiement, documents relatifs aux régimes de retraite complémentaire, attestations de perte de salaire pour le CGOS et les mutuelles, attestations de versement d'allocations de perte d'emploi, relevés de salaire pour les personnels non médecins à employeurs multiples relevant de plusieurs caisses de retraite,
- les ampliatiions de décisions,
- Les plannings prévisionnels et tableaux de service des personnels non médicaux des services de soins, hôtelier, animation,

- les autorisations d'absence syndicale,
- les bons de congés annuels,
- les conventions et factures de formation continue,
- les ordres de missions,
- les remboursements des frais engagés par les personnels dans le cadre d'une formation continue ou d'un ordre de mission.

**Article 2** : Délégation permanente est donnée à **Madame Mariama DIAKHABY**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des ressources humaines et des admissions de la Résidence Pierre Tabanou à l'effet de signer au nom du directeur, concernant le secteur des admissions :

- les actes de gestion des mouvements des résidents (attestations de présence, permissions, sorties temporaires)
- Les attestations de résidence à destination des CAF, caisses de retraite, mutuelle des résidents, service des impôts,
- Les formalités à destination du Conseil Général pour ouverture des droits à l'APA des personnes âgées,
- Les bulletins de situation des résidents,
- Les formalités en cas de décès
- Les courriers nécessaires à la gestion administrative des dossiers des résidents.

**Article 3** : Sont exclus de la présente délégation les courriers destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus.

**Article 4** : En l'absence ou empêchement simultanés de **Madame Pascale MOCAER et de Madame Mariama DIAKHABY**, délégation de signature est donnée à **Madame Dany JOUAN**, adjointe des cadres hospitaliers responsable des finances et des achats, à l'effet de signer les actes de gestion administrative présentés aux articles 1 et 2.

**Article 5** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et jusqu'au terme de l'intérim de la Directrice.

**Article 6** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Résidence Pierre TABANOU
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Madame la Trésorière
- Aux personnes intéressées
- Affichage

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A L'Haÿ les Roses, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La Directrice par intérim,

Mariama DIAKHABY

Dany JOUAN

Pascale Mocaër

Responsable

Responsable

des ressources humaines  
Et des admissions

des finances et des achats

**DECISION N° 2014-02**  
**Portant délégation de signature**

La Directrice par intérim,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D 315-67, D 315-68, D 315-69, D 315-70 et D 315-71 concernant les délégations de signature,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 58-1202 du 11 décembre 1958, modifié relatif aux règles de la comptabilité publique,

Vu l'instruction M22 relative à la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'habilitation par arrêté du Délégué territorial du Val de Marne en date du 25 août 2014 nommant Madame Pascale Mocaër, Directrice par intérim de la Résidence Pierre Tabanou à L'Hay-les-Roses,

Vu l'organisation de l'établissement,

**DECIDE**

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à **Madame Dany JOUAN**, adjointe des cadres hospitaliers, responsable des finances et des achats de la Résidence Pierre Tabanou à l'effet de signer au nom du directeur dans la limite des attributions qui relèvent de son champ de compétences et dans le respect des règles de la commande publique :

- les bons de commandes d'un montant inférieur à 800€,
- Les consultations, appels à concurrence.

Délégation est donnée à l'effet de procéder à la liquidation des dépenses d'exploitation et à la liquidation des dépenses d'investissement.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant l'établissement.

**Article 3** : En l'absence de **Madame Pascale MOCAËR**, délégation de signature est donnée à **Madame Dany JOUAN**, adjointe des cadres hospitaliers responsable des finances et des achats, à l'effet de signer au nom du directeur les mandats (y compris la paie) et les titres de recettes.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et jusqu'au terme de l'intérim de la Directrice.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Résidence Pierre Tabanou
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Madame la Trésorière
- Aux personnes intéressées
- Affichage

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A L'Haÿ les Roses, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La Directrice par intérim,

Dany JOUAN

Pascale Mocaër

Responsable

des finances et des achats

**DECISION N° 2014-03**  
**Portant délégation de signature**

La Directrice par intérim,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D 315-67, D 315-68, D 315-69, D 315-70 et D 315-71 concernant les délégations de signature,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'habilitation par arrêté du Délégué territorial du Val de Marne en date du 25 août 2014 nommant Madame Pascale Mocaër, Directrice par intérim, de la Résidence Pierre Tabanou située à L'haÿ les Roses,

Vu les conventions de mise à disposition des personnes intéressées auprès de la Résidence Pierre Tabanou,

Vu l'organisation de l'établissement,

**DECIDE**

**Article 1** : La présente délégation concerne les administrateurs de garde suivants :

Madame Dany JOUAN, adjoint des cadres hospitaliers

Madame Julia SYLVA, adjoint des cadres hospitaliers

Monsieur Paquito VOHUSI, adjoint des cadres hospitaliers

**Article 2** : Durant les périodes où il assure une astreinte de direction, délégation est donnée à l'administrateur de garde pour signer au nom du directeur, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :

- tous actes nécessaires à la continuité de la mission de service public,
- tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
- tous actes nécessaires à la prise en charge et à l'accueil des résidents,
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.



**Article 3** : L'administrateur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la période d'astreinte de direction, des actes et décisions pris à ce titre au directeur. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet à sa date de publication.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil d'administration
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Madame la Trésorière
- Aux personnes intéressées
- Affichage

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A L'Haÿ les Roses, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La Directrice par intérim,

Pascale Mocaër

Visas

Dany Jouan

Julia Sylva

Paquito Vohusi

**DECISION N° 2014-04**  
**Portant délégation de signature**

La Directrice par intérim,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles notamment ses articles D 315-67, D 315-68, D 315-69, D 315-70 et D 315-71 concernant les délégations de signature,

Vu la loi N°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 58-1202 du 11 décembre 1958, modifié relatif aux règles de la comptabilité publique,

Vu l'instruction M22 relative à la comptabilité des établissements publics sociaux et médico-sociaux,

Vu l'habilitation par arrêté du Délégué territorial du Val de Marne en date du 25 août 2014 nommant Madame Pascale Mocaër, Directrice par intérim de la Residence Pierre Tabanou à L'Hay-les-Roses,

Vu la convention de mise à disposition de Monsieur Dominique MARIE-LOUISE auprès de la Résidence Pierre Tabanou,

Vu l'organisation de l'établissement,

**DECIDE**

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Dominique MARIE-LOUISE**, technicien supérieur hospitalier, responsable des services techniques de la Résidence Pierre Tabanou à l'effet de signer au nom du directeur dans la limite des attributions qui relèvent de son champ de compétences et dans le respect des règles de la commande publique :

- les bons de commandes d'un montant inférieur à 800€,
- Les consultations, appels à concurrence
- Les certificats et attestations

**Article 2 :** Cette délégation exclut la notification des marchés et des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des services techniques.

**Article 3 :** Sont également exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant l'établissement.

**Article 4 :** Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> décembre 2014 et jusqu'au terme de l'intérim de la Directrice.

**Article 5 :** La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Président du Conseil d'administration de la Résidence Pierre Tabanou
- Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'administration
- Madame la Trésorière
- Aux personnes intéressées
- Affichage

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A L'Haÿ les Roses, le 1<sup>er</sup> décembre 2014

La Directrice par intérim,

Dominique MARIE-LOUISE

Pascale Mocaër

Responsable

des services techniques

**DECISION N° 2015-01**  
(n° préfecture : 2014-109)

**relative à l'organisation des astreintes de direction**

**Objet : Délégation de signature particulière dans le cadre de l'astreinte de direction.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6141-1 et L. 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé,

VU les articles D. 6143-33 et suivants du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'organigramme de la direction,

## DECIDE :

**Article 1** : La présente délégation concerne les administrateurs de garde suivants :

- Monsieur Guy CHIAMBARETTO, directeur adjoint,
- Madame Lorraine FRANCOIS, directeur adjoint,
- Monsieur Eric GIRARDIER, directeur adjoint,
- Monsieur Abdelhamid MEKKAOUI, directeur adjoint,
- Madame Pascale MOCAER, directeur adjoint,
- Monsieur Charles MORVAN, directeur adjoint,
- Monsieur Gérard TAESCH, directeur adjoint,
- Monsieur Henri-Jacques TOUZARD, directeur adjoint,
- Monsieur Thierry JACQUEMIN, directeur adjoint,
- Madame Béryl WILSIUS, directeur des soins,
- Monsieur Daniel MICHON, directeur des soins,
- Madame Hélène VICREY, attachée d'administration hospitalière,
- Madame Marie-Françoise SEITE, adjoint des cadres hospitaliers.

**Article 2** : Durant les périodes où il assure une astreinte de direction, délégation est donnée à l'administrateur de garde pour signer au nom du directeur, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :

- tous actes nécessaires à la continuité de la mission de service public,
- tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
- tous actes nécessaires à la prise en charge des malades,
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

**Article 3** : Une délégation est donnée à l'administrateur de garde pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des astreintes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires aux Hôpitaux de Saint-Maurice, en application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, modifiée par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013, ainsi que des textes subséquents.

**Article 4** : L'administrateur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la période d'astreinte de direction, des actes et décisions pris à ce titre au directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant la continuité de la direction. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 5** : Cette décision de délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 6** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**Signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-02**  
(n° préfecture : 2014-110)  
**relative à l'organisation des astreintes de direction**

**Objet : Délégation de signature particulière dans le cadre de l'astreinte de direction.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6141-1 et L. 6143-7 relatifs aux attributions des directeurs d'établissements publics de santé,

VU les articles D. 6143-33 et suivants du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires,

VU la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté de la directrice générale du centre national de gestion en date du 20 février 2013, affectant Madame Elodie CHAPEL, directrice adjointe, aux Hôpitaux de Saint-Maurice.

## DECIDE :

**Article 1** : Durant les périodes où elle assure une astreinte de direction, délégation est donnée à Madame Elodie CHAPEL pour signer au nom du directeur, dans les cas où l'imprévu et l'urgence le justifient :

- tous actes nécessaires à la continuité de la mission de service public,
- tous actes conservatoires nécessaires à la sauvegarde des personnes et des biens ainsi qu'au maintien en fonctionnement des installations de l'établissement,
- tous actes nécessaires à la prise en charge des malades,
- les dépôts de plainte auprès des autorités de police et de justice.

**Article 2** : Une délégation est donnée à Madame Elodie CHAPEL pour signer en lieu et place du directeur et dans le cadre des astreintes de direction, tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires aux Hôpitaux de Saint-Maurice, en application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, modifiée par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013, ainsi que des textes subséquents.

**Article 3** : L'administrateur de garde rendra compte, immédiatement à l'issue de la période d'astreinte de direction, des actes et décisions pris à ce titre au directeur, ou en son absence, au cadre de direction assurant la continuité de la direction. Ces actes sont également consignés dans le rapport de garde.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-03**  
(n° préfecture : 2014-111)  
**relative à la direction des systèmes d'information**

**Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Thierry JACQUEMIN.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le contrat de recrutement du 1er mai 2009 nommant Monsieur Thierry JACQUEMIN, ingénieur hospitalier chef,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Thierry JACQUEMIN**, directeur adjoint chargé des systèmes d'information, à l'effet de signer tous bons de commandes, consultations, appels à concurrence, documents, certificats, attestations, notes, correspondances et de procéder :

- à l'engagement des dépenses sur les comptes relevant de la classe 6 et de la classe 2, dans la limite de 10 000 euros,
- à la liquidation des dépenses d'exploitation,
- à la liquidation des dépenses d'investissement.

Cette délégation exclut la notification des marchés et des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des systèmes d'information.



**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 4** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-04**  
(n° préfecture : 2014-112)  
**relative à la direction des affaires médicales**

**Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Gérard TAESCH et Mesdames Marie-Françoise SEITE et Nathalie ARCHAMBAULT.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Gérard TAESCH, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à **Monsieur Gérard TAESCH**, directeur adjoint chargé des affaires médicales, à l'effet de signer au nom du directeur :

- toutes les correspondances se rapportant à la collecte et à l'expédition des données ou pièces liées à l'activité de son service (y compris la paie),
- toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, y compris la paie, les tableaux de service, contrats et décisions statutaires, à l'exception des publications de postes.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des affaires médicales.

**Article 2 :** Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Gérard TAESCH**, délégation de signature est donnée à **Mesdames Marie-Françoise SEITE** et **Nathalie ARCHAMBAULT**, adjoints des cadres hospitaliers à la direction des affaires médicales, à l'effet de signer les actes de gestion administrative suivants concernant les personnels médicaux :

- toutes pièces et correspondances se rapportant à la gestion du personnel médical, à l'exception des tableaux de service, contrats, publications de postes et décisions statutaires et à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...).

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-05**  
(n° préfecture : 2014-113)  
**relative à la direction de la clientèle et de la qualité**

**Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Guy CHIAMBARETTO et Mesdames Laurence AUTE et Sophie LASCOMBES.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013 modifiant certaines dispositions issues de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Guy CHIAMBARETTO, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à **Monsieur Guy CHIAMBARETTO**, directeur adjoint chargé de la clientèle et de la qualité, à l'effet de signer au nom du directeur tous les documents se rapportant à la collecte ou à l'expédition de dossiers ou pièces liés à l'activité de son service.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction de la clientèle et de la qualité.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Guy CHIAMBARETTO**, délégation de signature est donnée à **Mesdames Laurence AUTE** et **Sophie LASCOMBES**, attachées d'administration hospitalière à la direction de la clientèle et de la qualité, à l'effet de signer les documents énumérés ci-après :

- Les documents, correspondances et actes administratifs relatifs à la prise en charge des patients faisant l'objet de soins psychiatriques en application de la loi n° 2011-803 du 5 juillet 2011, modifiée par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013, ainsi que des textes subséquents,
- Les documents relatifs aux fonds de solidarité,
- Les documents relatifs aux accords et demandes d'accords administratifs de transfert,
- Les formulaires de signalements signés par les médecins et adressés aux juges en vue de mettre des patients sous sauvegarde de justice, tutelle ou curatelle,
- Les formulaires de compte d'avances destinées aux patients.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**Signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-06**  
(n° préfecture : 2014-114)  
**relative à la direction des achats et de la logistique**

**Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Eric GIRARDIER et Mesdames Hélène HUET-VICREY, Marie SY-BOURGEOIS et Stéphanie BEGUIER.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Eric GIRARDIER, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à **Monsieur Eric GIRARDIER**, directeur adjoint chargé des achats et de la logistique des Hôpitaux de Saint-Maurice, à l'effet de signer au nom du directeur dans la limite des attributions qui relèvent de son champ de compétence, toute décision liée à l'organisation interne de sa direction, tous bons de commandes, consultations, appels à concurrence, documents, certificats, attestations, notes, correspondances et de procéder :

- à l'engagement des dépenses sur les comptes relevant de la classe 6 et de la classe 2, dans la limite de 10 000 euros,
- à la liquidation des dépenses d'exploitation,
- à la liquidation des dépenses d'investissement.

Cette délégation exclut la notification des contrats et marchés et des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des achats et de la logistique.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Eric GIRARDIER**, délégation de signature est donnée à **Mesdames Hélène HUET-VICREY** et **Marie SY-BOURGEOIS**, attachées d'administration hospitalière à la direction des achats et de la logistique, à l'effet de :

- Procéder à l'engagement des dépenses sur les comptes relevant de la classe 6 et de la classe 2, dans la limite de 5 000 euros,
- Procéder à la liquidation des dépenses d'exploitation et des dépenses d'investissement.

**Article 4** : Délégation permanente est donnée à **Madame Stéphanie BEGUIER**, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des achats et de la logistique, régisseur titulaire de la régie d'avances des activités thérapeutiques et éducatives des Hôpitaux de Saint-Maurice, à l'effet de signer au nom du directeur, les bons de commande et factures ayant trait au fonctionnement des activités thérapeutiques et éducatives des pôles, dans la limite de 2 000 euros ;

**Article 5** : Cette décision de délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 6** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-07**  
(n° préfecture : 2014-115)  
**relative à la direction des affaires générales**

**Objet : Délégation de signature concernant Madame Pascale MOCAER et Madame Elodie THOMIN**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Île-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Madame Pascale MOCAËR, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à **Madame Pascale MOCAËR**, directeur adjoint chargé des affaires générales, du secrétariat général et de la communication des Hôpitaux de Saint-Maurice à l'effet de signer au nom du directeur, dans la limite des attributions qui relèvent de son champ de compétence :

- tous les documents relatifs à la prise en charge des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement sous forme d'hospitalisation complète ou sous forme de soins ambulatoires aux Hôpitaux de Saint-Maurice, en application de la loi n°2011-803 du 5 juillet 2011 relative aux droits et à la protection des personnes faisant l'objet de soins psychiatriques et aux modalités de leur prise en charge, modifiée par la loi n° 2013-869 du 27 septembre 2013, ainsi que des textes subséquents,
- toutes les correspondances se rapportant à la collecte et à l'expédition des données ou pièces liées à l'activité du secrétariat général et des affaires générales,
- toute pièce ou correspondance se rapportant à la collecte ou à l'expédition des pièces et dossiers ayant trait à la communication,
- toutes les correspondances se rapportant à la collecte ou à l'expédition des pièces et dossiers ayant trait au suivi et à la gestion du patrimoine hospitalier, logements et bâtiments non affectés des établissements,
- toute correspondance se rapportant à la collecte ou à l'expédition des pièces et dossiers ayant trait aux conventions,
- toute décision liée à l'organisation interne de sa direction.



Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des affaires générales.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Denis FRECHOU**, délégation de signature est donnée à **Madame Pascale MOCAËR**, à l'effet de signer :

- signer les conventions y compris celles relevant de la recherche clinique, à l'exception de celles nécessitant une mise à disposition de personnel ou une action relevant de la fonction d'ordonnateur,
- signer les demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation d'activités cliniques et d'équipements lourds, et tout document s'y rapportant,
- procéder à l'engagement des dépenses sur les comptes relevant de la classe 6 dans la limite de 5 000€.

**Article 4** : En cas d'absence momentanée ou prolongée de **Monsieur Denis FRECHOU**, délégation de signature est donnée à **Madame Pascale MOCAËR**, à l'effet de signer, après accord du directeur :

- tous actes et décisions, ou tout document de la compétence du chef d'établissement.

**Article 5** : En l'absence ou empêchement de **Madame Pascale MOCAËR**, délégation de signature est donnée à **Madame Elodie THOMIN**, chargée de mission à la direction des affaires générales des Hôpitaux de Saint-Maurice pour signer :

- toutes les correspondances se rapportant à la collecte et à l'expédition des données ou pièces liées à l'activité du secrétariat général et des affaires générales, à l'exclusion des décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales.

**Article 6** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 7** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-08**  
(n° préfecture : 2014-116)

**relative à la direction des ressources humaines**

**Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Gérard TAESCH et Mesdames Chantal AUBERT et Nathalie LALLEMAN.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Gérard TAESCH, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à **Monsieur Gérard TAESCH**, directeur des ressources humaines par intérim, à l'effet de signer au nom du directeur toutes les correspondances se rapportant à la collecte et à l'expédition des données ou pièces liées à l'activité du service (notamment la paie), ainsi que les décisions portant recrutement ou titularisation, attestations, contrats, décisions individuelles (y compris celles relatives à la discipline et au licenciement) et conventions de stage et de formation, ordres de mission (y compris séjours thérapeutiques) relatifs aux personnels à l'exception des personnels médicaux.

Délégation est donnée à **Monsieur Gérard TAESCH** pour signer la notation des personnels titulaires, stagiaires et contractuels permanents des personnels à l'exception de celle des cadres de direction.

**Monsieur Gérard TAESCH** reçoit également une délégation permanente afin de signer les états de frais de personnel correspondant aux ordres de missions de formation continue, ainsi que les mandats et titres de recette relatifs au personnel.

Enfin, dans le cadre de ses attributions, **Monsieur Gérard TAESCH** a délégation permanente pour signer tous actes, décisions ou correspondances relatifs aux crèches et aux écoles de formation paramédicale.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des ressources humaines.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Gérard TAESCH**, délégation de signature est donnée à **Madame Chantal AUBERT**, attachée d'administration hospitalière à la direction des ressources humaines, à l'effet de signer les actes de gestion administrative suivants concernant les personnels rattachés aux Hôpitaux de Saint-Maurice :

- Certificats et attestations de travail, certificats de salaire, attestations annuelles de revenus, attestations de non versement de supplément familial, certificats de cessation de paiement, documents relatifs aux régimes de retraite complémentaire, attestations de perte de salaire pour le CGOS et les mutuelles, attestations de versement d'allocations de perte d'emploi, relevés de salaire pour les personnels non médecins à employeurs multiples relevant de plusieurs caisses de retraite,
- Ampliations de décisions,
- Autorisations d'absence syndicale,
- Frais de consultation et d'expertises médicales,
- Bons de congés annuels,
- Conventions et factures de formation continue,
- Ordres de missions,
- Remboursements des frais engagés par les personnels dans le cadre d'une formation continue ou d'un ordre de mission.

**Article 4** : En l'absence ou empêchement simultané de **Monsieur Gérard TAESCH** et de **Madame Chantal AUBERT**, délégation de signature est donnée à **Madame Nathalie LALLEMAN**, adjoint des cadres hospitaliers à la direction des ressources humaines, à l'effet de signer les actes de gestion administrative suivants concernant les personnels rattachés aux Hôpitaux de Saint-Maurice :

- Certificats et attestations de travail, certificats de salaire, attestations annuelles de revenus, attestations de non versement de supplément familial, certificats de cessation de paiement, documents relatifs aux régimes de retraite complémentaire, attestations de perte de salaire pour le CGOS et les mutuelles, attestations de versement d'allocations de perte d'emploi, relevés de salaire pour les personnels non médecins à employeurs multiples relevant de plusieurs caisses de retraite,
- Ampliations de décisions,
- Autorisations d'absence syndicales,
- Frais de consultation et d'expertises médicales,
- Bons de congés annuels,
- Conventions et factures de formation continue,
- Ordres de mission,
- Remboursements des frais engagés, par les personnels dans le cadre d'une formation continue ou d'un ordre de mission.

**Article 5** : Cette décision de délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 6** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-09**  
(n° préfecture : 2014-117)  
**relative à la direction des affaires financières**

**Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Charles MORVAN, Monsieur Eric OUALLET et Mesdames Laurence AUTE et Véronique BACLE.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Charles MORVAN, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation est donnée à **Monsieur Charles MORVAN**, directeur adjoint chargé des affaires financières à l'effet de signer au nom du directeur :

- tout acte, correspondance, document comptable, bordereaux de mandats et titres à l'exclusion des bordereaux relatifs à des opérations d'investissement et des documents ayant trait à la rémunération des personnels, se rapportant à l'exécution budgétaire et aux procédures d'admissions et de facturation des Hôpitaux de Saint-Maurice, y compris les conventions de tiers payant avec les mutuelles.

Sont exclus de cette délégation les contrats d'emprunts.

Cette délégation exclut les notes de service ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des affaires financières.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Charles MORVAN**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Eric OUALLET** et **Madame Véronique BACLE**, attachés d'administration hospitalière à la direction des affaires financières, à l'effet de signer les actes de gestion administrative suivants :

- les titres et les mandats d'un montant inférieur à 5000 euros, à l'exclusion des bordereaux relatifs à des opérations d'investissement, et documents administratifs relevant de sa direction, à l'exception des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...).

**Article 4** : En l'absence ou empêchement de **Monsieur Charles MORVAN**, délégation de signature est donnée à **Madame Laurence AUTE**, attachée principale d'administration hospitalière à la direction des affaires financières pour les actes suivants :

- toute correspondance et actes administratifs et d'état-civil ayant trait aux admissions (secteurs admission et facturation, frais de séjour intra hospitalier, frais de séjour extra hospitalier, frais de séjour maternité, ...), à l'exclusion des courriers destinés aux partenaires institutionnels (notamment ARS, délégations territoriales, Conseil Général, Conseil Régional, ...).

**Article 5** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 6** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**Signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-10**  
(n° préfecture : 2014-118)  
**relative à la direction de l'organisation et du contrôle interne**

**Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Henri-Jacques TOUZARD.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Henri-Jacques TOUZARD, directeur adjoint aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à **Monsieur Henri-Jacques TOUZARD**, directeur adjoint chargé de l'organisation et du contrôle interne, à l'effet de signer au nom du directeur tous les documents se rapportant à la collecte et à l'expédition des données ou pièces liées à l'activité de son service.

Cette délégation exclut la notification des marchés et des notes de service ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction de l'organisation et du contrôle interne.

**Article 2 :** Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 4** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-11**  
(n° préfecture : 2014-119)  
**relative à la direction des services techniques**

**Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Abdelhamid MEKKAOUI et Messieurs José CANDELARIO et Christian STRAZIELLE.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU le décret n° 2005-921 du 5 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, modifié par :

- le décret n° 2007-704 du 4 mai 2007
- le décret n° 2007-1927 du 26 décembre 2007
- le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010
- le décret n° 2013-609 du 10 juillet 2013

VU le décret n° 2005-926 du 2 août 2005 modifié relatif au classement indiciaire applicable aux personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU le contrat de recrutement du 2 janvier 2006 nommant Monsieur Abdelhamid MEKKAOUI, ingénieur hospitalier chef,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à **Monsieur Abdelhamid MEKKAOUI**, directeur adjoint chargé des services techniques, à l'effet de signer au nom du directeur tous bons de commandes, consultations, appels à concurrence, documents, certificats, attestations, procès-verbaux de réception des travaux, notes, correspondances, à l'exclusion de ceux concernant les locaux à usage d'habitation de l'établissement, dans la limite des attributions qui relèvent de son champ de compétence et de procéder :

- à l'engagement des dépenses dans la limite de 10 000 euros et à leur liquidation sur les comptes relevant du titre III d'exploitation.

Cette délégation exclut la notification des marchés et des notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des services techniques.



**Article 2** : Sont exclus également de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : Délégation permanente est donnée à **Messieurs José CANDELARIO et Christian STRAZIELLE**, techniciens supérieurs hospitaliers à la direction des services techniques, à l'effet de signer au nom du directeur les correspondances intérieures et extérieures relatives à la direction des services techniques qui n'engagent pas financièrement l'hôpital.

Sont exclus de la présente délégation les courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus et ceux engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-12**  
(n° préfecture : 2014-120)  
**relative à la direction des soins**

**Objet : Délégation de signature concernant Madame Béryl WILSIUS, Monsieur Christian RYBAK, Mesdames Agnès BERDA et Sylvie BOIVENT.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2010-1138 du 29 septembre 2010 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion affectant Madame Béryl WILSIUS, directeur des soins aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à **Madame Béryl WILSIUS**, directeur des soins, pour signer, dans la limite de ses attributions :

- toute décision relative à l'organisation interne de sa direction,
- toute note d'information nécessaire, à destination des soignants, relative à l'organisation des soins,
- les décisions d'affectation et de changement d'affectation des personnels paramédicaux (soignants et médico-techniques),
- les courriers relatifs aux attributions de sa direction,
- les courriers relatifs au suivi des candidatures,
- les autorisations spéciales d'absences des personnels paramédicaux, autres que syndicales et électives,
- les courriers relatifs à l'acceptation et à l'organisation des stages,
- les documents relatifs aux séjours thérapeutiques, y compris les ordres de mission des séjours et accompagnements thérapeutiques.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de la direction des soins.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de **Madame Béryl WILSIUS**, délégation est donnée à **Monsieur Christian RYBAK**, **Madame Agnès BERDA** et **Madame Sylvie BOIVENT**, cadres supérieurs de santé à la direction des soins, pour signer, s'agissant des pôles cliniques et médico-techniques :

- toute note d'information nécessaire, à destination des soignants, relative à l'organisation des soins,
- les décisions d'affectations et de changement d'affectation des personnels paramédicaux,
- les courriers relatifs à l'acceptation et à l'organisation des stages,
- les courriers relatifs au suivi des candidatures,
- les autorisations spéciales d'absences des personnels paramédicaux, autres que syndicales et électives,
- les documents relatifs aux séjours thérapeutiques, y compris les ordres de mission des séjours et accompagnements thérapeutiques.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-13**  
(n° préfecture : 2014-121)  
**relative à la direction de l'E.N.K.R.E.**

**Objet : Délégation de signature concernant Monsieur Daniel MICHON.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2010-1138 du 29 septembre 2010 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 13 décembre 2011 nommant Monsieur Daniel MICHON, directeur des soins aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à **Monsieur Daniel MICHON**, directeur des soins chargé de l'Ecole Nationale de Kinésithérapie et de Rééducation (ENKRE), à l'effet de signer au nom du directeur :

- les correspondances diverses se rapportant au fonctionnement de l'ENKRE,
- les conventions de stages pour les étudiants en kinésithérapie de l'ENKRE et pour les autres étudiants effectuant un stage dans l'institution,
- les conventions de formation relatives aux sessions de formation organisées en interne par l'ENKRE.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de l'ENKRE.

**Article 2 :** Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 4** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-14**  
(n° préfecture : 2014-122)  
**relative à la direction de l'I.F.S.I.**

**Objet : Délégation de signature concernant Madame Marie Paule DANIS.**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU le décret n° 2010-1138 du 29 septembre 2010 modifiant le décret n° 2002-550 du 19 avril 2002 portant statut particulier du corps de directeur des soins de la fonction publique hospitalière,

VU l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

VU l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'arrêté du centre national de gestion nommant Madame Marie-Paule DANIS, directeur des soins aux Hôpitaux de Saint-Maurice,

VU l'organigramme de la direction,

**DECIDE :**

**Article 1** : Délégation permanente est donnée à **Madame Marie-Paule DANIS**, directeur des soins chargé de l'institut de formation en soins infirmiers (IFSI), à l'effet de signer au nom du directeur :

- les correspondances diverses se rapportant au fonctionnement de l'IFSI,
- les conventions de stages pour les étudiants en soins infirmiers de l'IFSI et pour les autres étudiants effectuant un stage dans l'institution,
- les conventions de formation relatives aux sessions de formation organisées en interne par l'IFSI.

Cette délégation exclut les notes de services ou tout document à portée générale autres que ceux concernant l'organisation interne de l'IFSI.

**Article 2** : Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle, administrations centrales et élus engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 3** : Cette décision de délégation prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 4** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

A Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-15**  
(n° préfecture : 2014-123)  
**relative au pôle Pharmacie – unité d'hygiène hospitalière**

**Objet : Délégation de signature concernant Mme le Dr Françoise BERTHET, pharmacienne chef du pôle Pharmacie - unité d'hygiène hospitalière**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, ainsi que ses articles L. 5126-1 et suivants relatifs aux pharmacies d'usagers intérieur,

**Vu** l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 23 décembre 2010 portant création des Hôpitaux de Saint-Maurice au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

**Vu** l'arrêté du centre national de gestion du 29 décembre 2010 nommant Monsieur Denis FRECHOU, directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**D E C I D E :**

**Article 1 :** Délégation permanente est donnée à **Madame le Docteur Françoise BERTHET, pharmacienne chef du pôle Pharmacie-Unité d'hygiène hospitalière** des Hôpitaux de Saint-Maurice, à l'effet de signer au nom du directeur :

- Toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie,
- Bons de commande, attestations de services faits à l'exclusion des marchés, contrats et conventions ; concernant uniquement les comptes suivants :

H. 6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical,

H. 6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique, du Titre 2 "Charges à caractère médical" des dépenses d'exploitation.

Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 2 :** En l'absence ou empêchement de **Madame le Docteur Françoise BERTHET**, délégation est donnée à **Monsieur le Docteur Pascal DEBORD**, pharmacien, à l'effet de signer :

- Toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie,
- Bons de commande, attestations de services faits à l'exclusion des marchés, contrats et conventions ; concernant uniquement les comptes suivants :

H. 6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical,

H. 6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique, du Titre 2 "Charges à caractère médical" des dépenses d'exploitation.

Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.



**Article 3** : En l'absence ou empêchement de **Madame le Docteur Françoise BERTHET** et de **Monsieur le Docteur Pascal DEBORD**, délégation est donnée à **Madame le Docteur Laurence GAGNAIRE**, pharmacienne, à l'effet de signer :

- Toutes correspondances liées à l'activité du service de la pharmacie,
- Bons de commande, attestations de services faits à l'exclusion des marchés, contrats et conventions ; concernant uniquement les comptes suivants :

H. 6021 Produits pharmaceutiques et produits à usage médical,

H. 6022 Fournitures, produits finis et petit matériel médical et médico-technique, du Titre 2 "Charges à caractère médical" des dépenses d'exploitation.

Sont exclus de la présente délégation les décisions collectives et courriers externes destinés aux administrations de tutelle et administrations centrales engageant la politique générale de l'établissement.

**Article 4** : Cette décision de délégation prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 5** : La présente décision sera notifiée pour information à :

- Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France
- Monsieur le Président du Conseil de surveillance des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

Fait à Saint-Maurice, le 15 décembre 2014

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**Signé**

Denis FRECHOU

**DECISION N° 2015-16**  
(n° préfecture : 2014-124)

**relative à la désignation des agents habilités à retirer et déposer les valeurs des patients hospitalisés au centre des finances publiques des Hôpitaux de Saint-Maurice**

**Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,**

**Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L. 1113-1 à L. 1113-10 et R. 1113-1 à R. 1113-9 relatifs à la responsabilité des établissements à l'égard des biens des personnes accueillies,

**DECIDE :**

**Article 1 :** de désigner Madame Laurence AUTE, attachée principale d'administration hospitalière, en qualité d'agent habilité à retirer les valeurs des patients hospitalisés mises au coffre de l'accueil du 57 rue du Maréchal Leclerc et de les déposer auprès du centre des finances publiques des Hôpitaux de Saint-Maurice.

**Article 2 :** de désigner Madame Laurence TONDELIER, adjoint des cadres hospitaliers, en qualité d'agent habilité à retirer les valeurs des patients hospitalisés mises au coffre de l'accueil du 57 rue du Maréchal Leclerc et de les déposer auprès du centre des finances publiques des Hôpitaux de Saint-Maurice.

**Article 3 :** de désigner Madame Patricia LANGLOIS, adjoint des cadres hospitaliers, en qualité d'agent habilité à retirer les valeurs des patients hospitalisés mises au coffre de l'accueil du 57 rue du Maréchal Leclerc et de les déposer auprès du centre des finances publiques des Hôpitaux de Saint-Maurice.

**Article 4 :** de désigner Monsieur Gabriel MOREL, adjoint des cadres hospitaliers, en qualité d'agent habilité à retirer les valeurs des patients hospitalisés mises au coffre de l'accueil du 57 rue du Maréchal Leclerc et de les déposer auprès du centre des finances publiques des Hôpitaux de Saint-Maurice.

**Article 5 :** La présente décision prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2015.

**Article 6 :** La présente décision sera notifiée pour information à :

- Madame la Trésorière des Hôpitaux de Saint-Maurice
- Aux personnes qu'elle vise expressément

Et publiée au recueil des actes administratifs du Val-de-Marne.

**Fait à Saint-Maurice, le 15 décembre 2014**

Le Directeur des Hôpitaux de Saint-Maurice,

**Signé**

Denis FRECHOU



**DECISION N° 2014-94**  
**Modifie la décision 2014-87**

**DONNANT DELEGATION DE SIGNATURE**

**La directrice par intérim du groupe hospitalier Paul Guiraud,**

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients à la santé et aux territoires ;

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7 et D. 6143-33 et suivants ;

Vu l'arrêté n° 14-870 du Directeur général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 27 août 2014 nommant Madame Nicole PRUNIAUX en qualité de directrice par intérim du groupe hospitalier Paul Guiraud à compter du 28 août 2014 ;

Vu la note de service n°92-2014 nommant Madame Francine RAUCOURT coordonatrice générale des soins, à compter du 5 mai 2014;

Vu l'arrêté en date du 23 juillet 2014 nommant Madame Cécilia BOISSERIE en qualité de directrice adjointe au groupe hospitalier Paul Guiraud à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

Vu la décision 2014-87 du 1<sup>er</sup> décembre 2014 donnant délégation de signature ;

Vu l'organisation de la Direction ;

Attendu qu'il convient de modifier certaines dispositions relatives aux délégations ;

**- DECIDE -**

**ARTICLE 1 :**

L'article 3.4 de la décision 2014-87 susvisée est modifié comme suit :

« 3.4 Une délégation permanente est donnée à Monsieur Cyrille CALLENS, directeur adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim, toutes les correspondances et documents ayant trait à la direction de l'offre de soins et aux relations avec les usagers.

Monsieur Cyrille CALLENS assure la représentation de la directrice par intérim auprès du juge aux affaires familiales et signe toutes correspondances afférentes à cette mission.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Cyrille CALLENS, la même délégation est donnée à Madame Cécilia BOISSERIE, directrice adjointe. »

**ARTICLE 2 :**

L'article 4 de la décision 2014-87 susvisée est modifié comme suit :

« Délégation particulière à la direction des soins

Une délégation de signature permanente est donnée à Madame Francine RAUCOURT, coordonnatrice générale des soins, à l'effet de signer au nom de la directrice par intérim, les documents désignés ci-dessous :

- décisions de changement d'affectation ;
- décisions d'affectation ;
- ordres de mission avec ou sans frais ;
- courriers divers adressés aux agents ;
- avis de mise en stage ;
- avis de titularisation ;
- conventions de stage des étudiants paramédicaux accueillis dans l'établissement ;
- conventions relatives à l'arthérapie ;
- toutes correspondances relatives à l'activité de la direction des soins.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Francine RAUCOURT, la même délégation est donnée à Madame Françoise BOURGEOIS, cadre supérieur de santé. »

**ARTICLE 3 :**

Madame Nicole PRUNIAUX, directrice par intérim du groupe hospitalier, est chargée de l'application de la présente décision.

**ARTICLE 4 :**

La présente décision sera publiée au bulletin des actes administratifs de la préfecture du Val-de-Marne, ainsi que sur les sites intranet et internet du groupe hospitalier. Elle sera notifiée pour information à Monsieur le Trésorier principal.

Fait à Villejuif, 18 décembre 2014

**La directrice par intérim**

**Nicole PRUNIAUX**



**DECISION N°DG-2014/10**  
**portant délégation de signature permanente**

Au bénéfice de : Monsieur **Serge LE FOLL**, Cadre Supérieur de Santé faisant fonction de Directeur des Soins, du Service de la Relation à l'Usager et du Pôle de Consultation, de la Maison d'Accueil Spécialisée et du SAMSAH

Vu la loi n°86-33 du 30 juin 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publiques hospitalière, notamment son article 2 constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°84-4118 du 19 décembre 1984 érigeant en établissement public l'Institut Le Val Mandé (anciennement Institut Départemental des Aveugles) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985 ;

Vu l'arrêté n°85-691 du 2 avril 1985 de Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne désignant le Payeur Départemental en qualité de comptable de l'Institut le Val Mandé ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et réformant la loi n°75-535 du 30 juin 1975 modifiée relative aux institutions sociales et médico-sociales ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 relatif au statut des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux publics de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu les articles L315-17 et D315-67 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux délégations de signature consenties au directeur d'un établissement public social ou médico-social,

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion (CNG) des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière du 14 mai 2009 portant nomination de M. Dominique PERRIOT directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social en qualité de directeur de l'Institut Le Val Mandé ;

Et considérant le 3<sup>ème</sup> schéma directeur (2009-2013) instituant l'organisation de l'Institut Le Val Mandé en 4 pôles opérationnels et fonctionnels approuvé par délibération n°977 du Conseil d'administration du 26 juin 2008 ;

## **DECIDE**

### **Article 1 : Objet de la décision**

La présente décision a pour objet de déterminer la nature et l'étendue de la délégation de signature permanente de Monsieur Serge Le FOLL, Cadre Supérieur de Santé faisant fonction de Directeur des Soins, du Service de la Relation à l'Usager et du Pôle de Consultations, de la Maison d'Accueil Spécialisée et du SAMSAH

### **Article 2 : Champ et matière de la délégation**

La présente délégation a trait à la double attribution de Monsieur Serge LE FOLL au sein de l'Institut, à savoir :

- Une direction opérationnelle comprenant la Maison d'Accueil Spécialisée et le SAMSAH
- Une direction fonctionnelle : le Service de Relations à l'Usager et le Pôle Consultations

### **Article 3 : Contenu de la délégation concernant la Direction opérationnelle**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Serge LE FOLL, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du directeur de l'établissement :

- 1/ Tous les actes de gestion relatifs à l'admission, à la prise en charge, à l'élaboration du projet individualisé, au suivi et à l'orientation des résidents des établissements et services cités précédemment ;
- 2/ Tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et à la gestion des budgets éducatifs des établissements et services cités précédemment ;
- 3/ Tous les actes de gestion relatifs aux propositions de recrutement et à l'évaluation des établissements et services cités précédemment.

### **Article 4 : Contenu de la délégation concernant la Direction fonctionnelle**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Serge LE FOLL, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du directeur de l'établissement tous les éléments constitutifs concernant :

1/ Tous les actes relatifs à la gestion du Pôle de Consultations en assurant la responsabilité de l'organisation et la coordination de l'ensemble des activités de soins et en participant à la conception et à la mise en œuvre du projet de soins, notamment le recrutement du personnel qualifié et tous les actes relatifs à la gestion courante des situations administratives et statutaires des personnels

2/ Tous les actes relatifs à la gestion du Service de Relation à l'Usager en fonction des priorités définies par le directeur (gestion courante des situations administratives et statutaires des personnels)

Délégation est donnée à Monsieur Serge LE FOLL, à l'effet de représenter le directeur de l'établissement en tant que Président du Conseil de la Vie Sociale (CVS) quand celui-ci est empêché.

### **Article 5 : Conditions et réserves de la délégation :**

- 1/ Ne relèvent pas des actes de gestion courante de la présente décision :
  - l'organisation des services autres que ceux de la Maison d'Accueil Spécialisée, le SAMSAH, le Pôle de Consultation et le Service de Relation à l'Usager
  - la notation définitive des agents ;
  - les procédures disciplinaires ;

- tout acte non expressément mentionné dans la présente décision.

2/ Obligation est faite au délégataire de rendre compte de ses actes dans l'exercice de cette délégation.

**Article 6 : Délégation en cas d'absence du délégataire :**

En l'absence du délégataire, délégation est donnée :

Pour la Direction opérationnelle, aux Responsables de service, d'assurer tous les actes de gestion courante relatifs aux usagers et à l'organisation du service conformément à leur décision de délégation spécifique, à l'exception des admissions et des orientations.

Dans tous les cas, et notamment pour tous les actes et procédures ne prévoyant pas une délégation pyramidale permanente, le délégataire se doit d'organiser son absence et de communiquer à ses services le nom du directeur qui aura la charge de sa délégation en son absence.

Pour rappel, la décision de délégation en cas d'empêchement organise le transfert de responsabilité du directeur, chef d'établissement vers l'un de ses directeurs adjoints en son absence : pour chaque période, le directeur adjoint concerné est nominativement désigné par le directeur auprès de la Préfecture.

**Article 7 : Publicité :**

La présente délégation est communiquée au Conseil d'Administration, adressée à l'autorité compétente de l'Etat pour information et au comptable de l'établissement, publiée au Recueil des Actes Administratifs, et diffusée au sein de l'établissement.

**Article 8 : Effet et durée de la décision :**

La présente décision annule et remplace les décisions précédentes du même ordre.

Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Elle peut être retirée à tout moment sur décision du directeur, chef d'établissement.

Fait à Saint-Mandé, le 24 décembre 2014

Le directeur de l'établissement

Dominique PERRIOT

**SPECIMEN DE SIGNATURE ET PARAPHE**

Le Directeur de la Maison d'Accueil Spécialisée, du Pôle de Consultations  
Et du Service de Relation à l'Usager

Serge LE FOLL



Institut le Val Mandé

PROMOTION DE LA PERSONNE HANDICAPEE

**DECISION N°DG-2014/11**  
**portant délégation de signature permanente**

Au bénéfice de : Monsieur **Patrick LEMEE**, Directeur de l'IME T'Kitoi, du Foyer de Vie, du Foyer de Jour, du Foyer d'Accueil Médicalisé et en charge de la Direction du Patrimoine.

Vu la loi n°86-33 du 30 juin 1983 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publiques hospitalière, notamment son article 2 constituant le titre IV du statut général des fonctionnaires ;

Vu l'arrêté préfectoral n°84-4118 du 19 décembre 1984 érigeant en établissement public l'Institut Le Val Mandé (anciennement Institut Départemental des Aveugles) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1985 ;

Vu l'arrêté n°85-691 du 2 avril 1985 de Monsieur le Président du Conseil Général du Val de Marne désignant le Payeur Départemental en qualité de comptable de l'Institut le Val Mandé ;

Vu la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et réformant la loi n°75-535 du 30 juin 1975 modifiée relative aux institutions sociales et médico-sociales ;

Vu le décret n°2007-1930 du 26 décembre 2007 relatif au statut des directeurs d'établissements sociaux et médico-sociaux publics de la Fonction Publique Hospitalière ;

Vu les articles L315-17 et D315-67 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif aux délégations de signature consenties au directeur d'un établissement public social ou médico-social,

Vu l'arrêté ministériel en date du 10 mai 2004 portant nomination, par voie de détachement de Monsieur Patrick LEMEE, Directeur adjoint d'établissement social et médico-social de classe normale affecté sur un poste de directeur adjoint à l'Institut Le Val Mandé ;

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion (CNG) des Praticiens Hospitaliers et des Personnels de Direction de la Fonction Publique Hospitalière du 14 mai 2009 portant nomination de M. Dominique PERRIOT directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social en qualité de directeur de l'Institut Le Val Mandé ;

Et considérant le 3<sup>ème</sup> schéma directeur (2009-2013) instituant l'organisation de l'Institut Le Val Mandé en 4 pôles opérationnels et fonctionnels approuvé par délibération n°977 du Conseil d'administration du 26 juin 2008 ;



## **DECIDE**

### **Article 1 : Objet de la décision**

La présente décision a pour objet de déterminer la nature et l'étendue de la délégation de signature permanente de Monsieur Patrick LEMEE, directeur adjoint à l'Institut Le Val Mandé.

### **Article 2 : Champ et matière de la délégation**

La présente délégation a trait à la double attribution de Monsieur Patrick LEMEE au sein de l'Institut, à savoir :

- Une direction opérationnelle comprenant l'IME T'Kitoi, le Foyer de Vie, le Foyer de Jour, le Foyer d'Accueil Médicalisé
- Une direction fonctionnelle : le Patrimoine composé des services généraux, services techniques et de la sécurité incendie dudit Institut et le suivi des travaux

### **Article 3 : Contenu de la délégation concernant la Direction opérationnelle**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Patrick LEMEE, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du directeur de l'établissement :

- 1/ Tous les actes de gestion relatifs à l'admission, à la prise en charge, à l'élaboration du projet individualisé, au suivi et à l'orientation des résidents des établissements et services cités précédemment ;
- 2/ Tous les actes relatifs à l'organisation, à l'activité et à la gestion des budgets éducatifs des établissements et services cités précédemment ;
- 3/ Tous les actes de gestion relatifs aux propositions de recrutement et à l'évaluation des établissements et services cités précédemment.

### **Article 4 : Contenu de la délégation concernant la Direction fonctionnelle**

Délégation permanente est donnée à Monsieur Patrick LEMEE, à l'effet de signer dans la limite de ses attributions et au nom du directeur de l'établissement tous les éléments constitutifs concernant :

- 1/ Tous les actes relatifs à la gestion des risques et du suivi des opérations de travaux
- 2/ Tous les actes relatifs à la gestion des services techniques en fonction des priorités définies par le directeur ;
- 3/ Tous les actes relatifs à la gestion des services généraux en fonction des priorités définies par le directeur ;
- 4/ Tous les actes de gestion relatifs à la mise en œuvre d'une sécurité incendie optimale pour l'établissement et les usagers accueillis.

Délégation permanente est donnée à Monsieur Patrick LEMEE, à l'effet de représenter le directeur de l'établissement en tant que Président du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

**Article 5 : Conditions et réserves de la délégation :**

- 1/ Ne relèvent pas des actes de gestion courante de la présente décision :
  - l'organisation des services autres que ceux de l'IME T'Kitoi, du Foyer de Vie, du Foyer de Jour, du Foyer d'Accueil Médicalisé, et de la Direction du Patrimoine ;
  - la notation définitive des agents ;
  - les procédures disciplinaires ;
  - tout acte non expressément mentionné dans la présente décision.
  
- 2/ Obligation est faite au délégataire de rendre compte de ses actes dans l'exercice de cette délégation.

**Article 6 : Délégation en cas d'absence du délégataire :**

En l'absence du délégataire, délégation est donnée :

- 1/ pour la Direction opérationnelle, aux Responsables de service, d'assurer tous les actes de gestion courante relatifs aux usagers et à l'organisation du service conformément à leur décision de délégation spécifique, à l'exception des admissions et des orientations ;
  
- 2/ pour la Direction fonctionnelle, au responsable des services techniques d'assurer les actes relatifs à l'organisation des services techniques, au responsable des services généraux d'assurer les actes relatifs à l'organisation des services généraux et au responsable de la sécurité incendie d'assurer tous les actes relatifs à la sécurité incendie.

Dans tous les cas, et notamment pour tous les actes et procédures ne prévoyant pas une délégation pyramidale permanente, le délégataire se doit d'organiser son absence et de communiquer à ses services le nom du directeur qui aura la charge de sa délégation en son absence.

Pour rappel, la décision de délégation en cas d'empêchement organise le transfert de responsabilité du directeur, chef d'établissement vers l'un de ses directeurs adjoints en son absence : pour chaque période, le directeur adjoint concerné est nominativement désigné par le directeur auprès de l'Agence Régionale de Santé, Délégation Territoriale du Val de Marne.

**Article 7 : Publicité :**

La présente délégation est communiquée au Conseil d'Administration, adressée à l'autorité compétente de l'Etat pour information et au comptable de l'établissement, publiée au Recueil des Actes Administratifs, et diffusée au sein de l'établissement.

**Article 8 : Effet et durée de la décision :**

La présente décision annule et remplace les décisions précédentes du même ordre.

Elle prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Elle peut être retirée à tout moment sur décision du directeur, chef d'établissement.

Fait à Saint-Mandé, le 24 novembre 2014

Le directeur de l'établissement

Dominique PERRIOT

**SPECIMEN DE SIGNATURE ET PARAPHE**

Le Directeur de l'IME T'Kitoi, du Foyer de Vie, du Foyer de Jour,  
du Foyer d'Accueil Médicalisé  
et en charge de la Direction du Patrimoine.

Patrick LEMEE

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE**

**POUR TOUTE CORRESPONDANCE, S'ADRESSER A :**

**Monsieur le Préfet du Val-de-Marne  
Direction des Ressources Humaines  
et des Affaires Financières et Immobilières  
5ème Bureau  
21-29 avenue du général de Gaulle  
94038 CRETEIL Cedex**

*Les actes originaux sont consultables en préfecture*

**Le Directeur de la Publication**

**Monsieur Christian ROCK  
Secrétaire Général de la Préfecture du Val-de-Marne**

**Impression : service reprographie de la Préfecture  
Publication Bi-Mensuelle**

**Numéro commission paritaire 1192 AD**